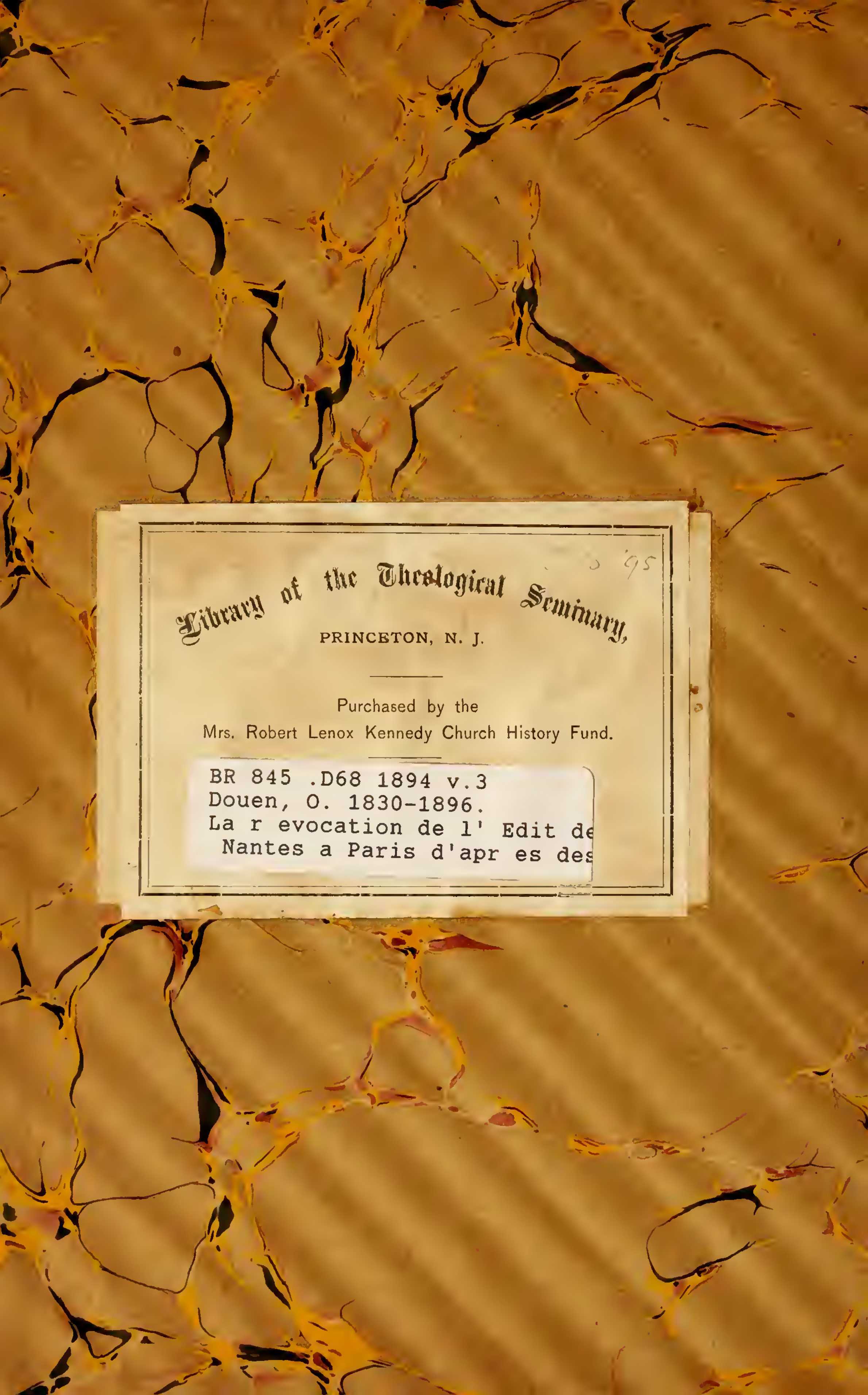
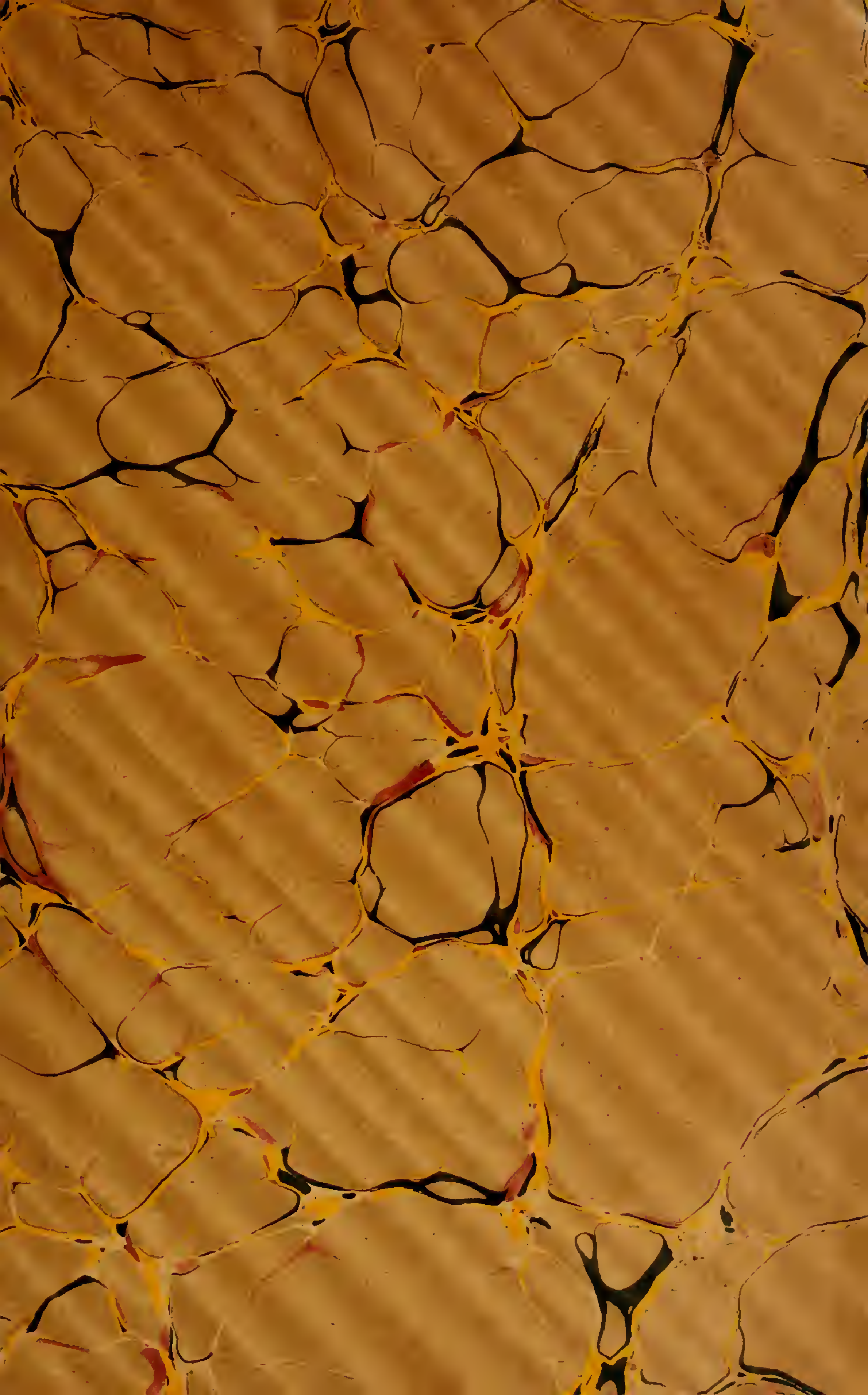




Library of the Theological Seminary,
PRINCETON, N. J.
Purchased by the
Mrs. Robert Lenox Kennedy Church History Fund.
BR 845 .D68 1894 v.3
Douen, O. 1830-1896.
La r evocation de l' Edit de
Nantes a Paris d'apr es des



LA RÉVOCATION

DE

L'ÉDIT DE NANTES

A PARIS

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/larvocationdel03doue

LA RÉVOCATION

DE

L'ÉDIT DE NANTES

A PARIS

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

O. DOUEN

« Ils ne pouvaient ni naître, ni vivre, ni mourir en liberté » (BROUSSON).

« La violence n'a qu'un cours borné par l'ordre de Dieu, qui en conduit les effets à la gloire de la vérité qu'elle attaque » (PASCAL).

TOME TROISIÈME



PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER
(SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33
1894

Tous droits réservés.

STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. FISCHBACH

XXIX

EMPRISONNÉS A PARIS

Abe, officier du roi d'Angleterre, qui avait conduit à l'étranger un des enfants de Massanes et beaucoup d'autres personnes, arrêté et mis à la Bastille par ordre du 10 juillet 1687. — Dans ses séjours à Paris, ce guide habitait la rue Troussevache (O[1] 31).

Agnès (Mlle), « non payante » mise aux Nouvelles-Catholiques en 1686, y abjura évidemment, puisqu'elle est l'une des trois externes que l'établissement nourrissait « par charité » (Fr. 7052 f° 24).

Alba (Mme d'), mise aux Nouvelles-Catholiques en 1687, expulsée du royaume en 1688 (voir Mme Paul).

Alglave, voir La Melonnière.

Aliès (Zacharie), avocat au Parlement, né en 1646 à Saint-Antonin en Rouergue, avait épousé à Charenton en 1678 Marie Bizot, et en 1680 Madelaine-Françoise, fille de Bernardin Martin, apothicaire du prince de Condé, laquelle lui donna : Daniel (1683), Jean (1684) et Jacques (1685). A partir de 1679, les consistoires de Nîmes, Montpellier et Uzès, le chargèrent de les représenter à Paris, et lui fournirent chacun 300 livres par an pour s'occuper de leurs affaires avec Ruvigny. Il demeurait rue des Boucheries-Saint-Germain *à la Madelaine*. Une lettre, dans laquelle il recommandait la soumission aux Cévennes et au Vivarais après la tentative de résistance passive organisée par Brousson, le fit mettre à la Bastille le 5 septembre 1683. Il y fut interrogé le 24 et Sa Majesté ayant

« témoigné être satisfaite »[1] de l'interrogatoire, on ne tarda sans doute guère à le relâcher (*Arch. Bast.*, VIII 237. La lettre incriminée bien à tort se trouve à la page 241). Il semble n'avoir rien de commun avec Samuel D'Aliès, sieur de La Tour, ancien protestant devenu convertisseur.

Alizon. Le 26 juin 1687, Seignelay ordonnait à La Reynie d'arrêter et d'emprisonner Alizon, Martin et Restaurant, avocats de Nîmes, Guiran, conseiller au Parlement d'Orange, Mme Martin, Mme Guiran et sa fille, Mme de Saporta et sa nièce Mlle Petit, venus à Paris pour s'y cacher ou dans le dessein de fuir à l'étranger (O[1] 31). Les dames furent mises dans des couvents. Martin et Guiran furent relâchés le 16 juillet, six jours après Restaurant, qui passa plus tard en Hollande. Guiran réussit aussi à sortir de France avec plusieurs de ses parentes (*Fr. pr.*, V, 405). Lors de la paix de Ryswick, sur la demande d'Henri de Mirmand, le roi d'Angleterre consentit à donner à Restaurant la place de conseiller au Parlement d'Orange laissée vacante par Guiran. Mais les difficultés suscitées par la cour de France empêchèrent le fugitif d'entrer en fonctions (*Bullet.*, VII, 198).

Allix. Le 18 août 1685, le commissaire Delamare écrivait que deux nièces du ministre Allix se faisaient instruire (Fr. 7052 f° 354). Nous ignorons qu'elles étaient ces personnes.

Le 30 janvier 1686, le commissaire Galleran écrivait à La Reynie: « Continuant la perquisition des religionnaires, j'ai trouvé dans mon quartier la mère du ministre Allix et deux filles âgées. A force de parler, la mère et une des filles ont bien voulu croire mon conseil, et je viens présentement de leur faire faire leur réunion après trois heures d'attente et leur avoir laissé un homme [en garnison]. Il reste une grande fille, entêtée par-delà la raison, laquelle je viens de conduire au For-l'Évêque (Fr. 7051 f° 36).

Nous retrouvons Mlle Allix au For-l'Évêque le 19 février (*Ibid.*, f° 305), puis aux Nouvelles-Catholiques, où elle ne donnait, le 17 juillet, « aucune espérance de conversion ». Elle fut en conséquence transférée, par ordre dudit jour, au château de Pont-de-l'Arche. Là, il paraît qu'elle plia ; car on la mit en liberté par ordre du 19 novembre. Elle avait lutté pour sa conscience durant dix longs mois de réclusion (O[1] 30).

[1] Lettre du 29 adressée à La Reynie (Archives des aff. étr. France 966, f° 202. Note due à l'obligeance de M. N. Weiss.)

Tout semble indiquer qu'elle était sœur de l'ex-pasteur de Charenton né en 1641 ou 1642, et non la «fille de Philippe Allix, marchand à Rouen, et d'Anne du Vidal», comme le dit *La France protestante* (2e édit., I, 153). Philippe Allix, fils de Charles, marchand à Rouen, était banquier à Paris; mais nous ignorons s'il eut une autre fille que Jeanne, qu'il perdit en 1658. Dans tous les cas, on ne voit pas pourquoi une fille de Philippe aurait quitté sa famille pour aller habiter avec la mère du ministre.

Susanne Allix, âgée de soixante-douze ans, assistée à Londres avec sa fille en 1702, était apparemment la même personne que Susanne, fille de Charles Allix, teinturier, et de Jeanne Rousseau, baptisée à Charenton en 1631, et qui avait eu pour parrain Étienne Gobelin, et pour marraine la femme d'Henri Gobelin (Reg. de Char.).

Alvarès, voir II, 216.

Amian ou Amien (Isaac), désigné tantôt sous le titre de barbier-perruquier, tantôt sous celui de chirurgien-barbier, tantôt sous celui de chirurgien du roi, est le type du petit bourgeois de Paris qui, après s'être laissé emprisonner et avoir abjuré des lèvres, ne perdit point courage et sut conduire sa famille presque patriarcale dans une nouvelle patrie, où elle eut du moins la liberté de servir Dieu. Le 6 avril 1685, Claude écrivait à son fils, établi à La Haye: «M. Amian, notre bon et ancien ami, voudrait bien placer en Hollande une somme assez considérable.» Vers le milieu de l'année, Isaac Claude trouva un placement convenable pour les 12000 livres qui constituaient tout l'avoir du chirurgien huguenot. Dès qu'il vit que la dragonnade allait commencer à Paris, celui-ci commença par envoyer trois de ses enfants en Hollande (Fr. 7051 f° 243), et fit ses préparatifs pour les rejoindre. Un espion de La Haye écrivait le 23 mars 1686: «Guillard et un autre guide sont partis dans la journée, porteurs d'une lettre de [Théodore] Le Blanc, ci-devant pasteur à La Rochelle; ils vont chercher Amian et quelques autres personnes. Ils n'entreront dans Paris que le soir et se rendront d'abord chez l'un des anciens» (Fr. 7050 f° 264).

Durant les fêtes de Pâques, Amian, qui demeurait sur le quai des Grands-Augustins (Fr. 7053 f° 218), s'abstint de paraître à l'église de sa paroisse; aussi, dès le 16 avril, la police s'empara-t-elle de lui, ainsi que d'un poitevin, nommé René Fargeau ou Fergeau, qui demeurait avec lui et qu'on soupçonnait de faire passer des religionnaires à l'étranger. Celui-ci fut relâché le 15 mai (Fr. 7051 f° 295). Conduit au For-l'Évêque (Fr. 7051 f° 256) et sommé de faire

revenir ses enfants, Amian signa le 6 mai une procuration autorisant le comte d'Avaux, ambassadeur en Hollande, à les réclamer et à les lui renvoyer. Le mois suivant, il écrivait sous les yeux de Desgrez une lettre destinée à provoquer leur retour (Fr 7053 f° 279). Sur ces entrefaites, sa femme, Anne Hotot, déjà mère de Marie-Anne (1671), Daniel (1673), Isaac (1677), Marguerite (1680), Marie (1681), Jean-Paul (1682) et d'un septième enfant non mentionné dans les extraits des Registres de Charenton, lui donna encore deux jumeaux: Théodore-François et Marie-Anne, baptisés de force le 22 juin par l'abbé Gosselin dans l'église Saint-André-des-Arts (Fr. 7053 f° 431). Il sollicita à plusieurs reprises l'autorisation d'aller la soigner; mais vainement; car le 30 juin on avait avis qu'il songeait toujours à sortir du royaume (O[1] 30). Cependant il poursuivait ou feignait de poursuivre la négociation relative au retour des trois fugitifs: il priait Barberolle, marchand pelletier à Amsterdam, de s'efforcer de découvrir en quel endroit de la ville ils étaient cachés. Le roi prit cette affaire tellement à cœur, qu'il donna l'ordre à Louvois de s'en occuper. De son côté, à l'entrée de l'hiver (21 novembre), Mme Amian supplia La Reynie d'avoir pitié d'elle et de ses nombreux enfants, dont l'aîné n'avait que treize ans et demi; elle lui représenta que son mari n'ayant rien gagné depuis plus de quatre ans parce qu'on avait fermé sa boutique, elle était dénuée de tout moyen de subsistance; enfin elle demandait qu'on relâchât le malheureux. Toujours au For-l'Évêque au mois de février 1687, malgré les complaisances, peut-être plus apparentes que réelles, qu'il avait eues pour les persécuteurs, Amian persistait à présenter des placets où, prétendant avoir «justifié qu'il ne tenait pas à lui que ses enfants revinssent», il demandait qu'on lui rendît la liberté. Seignelay, enfin convaincu et presque touché, écrivait le 27 à La Reynie: «Je vous prie de me mander ce que l'on peut faire de cet homme, qui a d'ailleurs une femme et cinq (?) enfants qui souffrent de sa détention». Amian, relâché par ordre du 4 mars 1687, ne put s'enfuir aussitôt; mais le 9 septembre 1698 il était naturalisé anglais, avec sa femme et sept enfants[1]: Charles, Isaac, Claude, Jean, Théodore, Benjamin et Marie (Agnew, III, 60).

Amonnet, voir Anciens, II, 22.

Amyot, célèbre médecin et commissaire royal dans plusieurs synodes de l'Orléanais, se montra protestant assez zélé pour

[1] Il en avait eu au moins onze.

mériter les dénonciations du clergé, ainsi qu'il résulte d'une lettre de la main adressée à l'intendant De Bouville le 24 mars 1682 :

Monsieur,

M. l'archevêque de Bourges ayant fait entendre au roi que le nommé Amyot, médecin de la R. P. R. demeurant à Gien, va tous les ans aux deux saisons à Bourbon-les-Bains pour y assister les malades, et que, sous ce prétexte, il voit particulièrement ceux de sa religion, qu'il dogmatise, les exhorte à la mort, et les empêche de se convertir, Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire que son intention est que vous avertissiez ledit Amyot qu'elle ne veut pas qu'il se mêle d'autre chose que sa profession, à quoi vous devez tenir la main, et que, s'il arrive qu'il exhorte ainsi les malades, vous ne manquiez pas de m'en avertir, et Elle lui fera défenses d'aller à l'avenir à Bourbon. Je profite de cette occasion pour vous assurer que je suis, etc.

A la Révocation, Amyot abjura pour la forme et ne tarda pas à être de nouveau dénoncé. Le 5 avril 1687, Seignelay écrivait à l'intendant De Creil : « On a dit au roi qu'Amyot, médecin de la ville d'Orléans, ne fait pas son devoir de catholique» (O[1] 31). Dans sa cinq cent quatre-vingt-onzième lettre, datée de Bourbonne le 22 septembre 1687, Mme de Sévigné parle du docteur en ces termes :

Nous avons un médecin qui me plaît; c'est Amyot..., il traitait Mme de Louvois : c'est un homme raisonnablement ennemi de la saignée..,, il m'assure que tous mes petits maux viennent de la rate, et que les eaux de Bourbon y sont spécifiques... Cet homme parle de bon sens, il me conduira avec une attention extrême, et vous rendra compte de tout : comme il va s'établir à Paris, vous jugez bien qu'il n'a pas envie d'y porter les reproches de ce pays-ci.

Amyot ne tarda pas, en effet, à être choisi pour médecin du duc du Maine, faveur qui n'empêcha point les délations d'aller leur train, témoin le billet que Pontchartrain adressait au lieutenant de police D'Argenson le 7 août 1697 :

Le mémoire donné par le sieur Desgrez contre le sieur Amyot, médecin, ne contient que des faits vagues depuis 1689. Il en a été donné plusieurs contre lui qui ne se sont pas trouvés véritables. Au contraire, les intendants de Moulins, à qui il a été écrit plusieurs fois sur ce sujet, ont rendu de bons témoignages de sa conduite. Il y a apparence que quelque ennemi jaloux aura donné ce mémoire. Je l'envoie cependant à l'intendant; informez-vous de votre côté de quelle manière il se conforme (O [1] 41).

L'ennemi était, croyons-nous, le clergé, mieux renseigné que l'administration sur les sentiments intimes du prétendu nouveau

converti, qui fut mis à la Bastille par ordre du 2 août 1699, comme coupable de l'évasion de sa fille passée en Angleterre. Il n'en sortit le 1er décembre, qu'après avoir «fait les fonctions de catholicité», donné une caution de 10,000 écus dont une partie lui avait été prêtée, et promis, en outre, de retourner à la Bastille le 1er avril 1700 si, dans l'intervalle, sa fille n'était pas rentrée en France (O¹ 43). La demoiselle ne revint pas, et Mme Amyot étant morte sans recevoir les sacrements, D'Argenson reçut, le 21 juillet 1700, l'ordre de faire le procès à sa mémoire (O¹ 44), afin que le mari, appréhendant la confiscation des biens, se déterminât «plus promptement à faire son devoir et à prendre ses mesures pour le retour de sa fille» (TT 464). — Amyot fit son devoir en s'évadant; il rejoignit sa fille à Londres (*Mercure historique*, février 1701, p. 200).

Pierre Amyot, naturalisé anglais en 1697, était sans doute son parent.

Amyraut (Mlles). Moïse Amyraut, sieur de Champrobin en Anjou, né en 1631 (*Bullet.*, XI, 7), était fils du célèbre professeur de l'académie de Saumur, et avocat distingué du Parlement de Paris. Il demeurait au Parvis. A la Révocation, il remplit sans hésiter le devoir que lui imposaient à la fois sa piété et le respect de la mémoire de son père, l'un des plus grands docteurs du protestantisme; il se réfugia en Hollande. Dès le 12 janvier 1686, le procureur-général l'inscrivait au nombre des fugitifs (Fr. 7051 f° 87). A la même date, sa femme, Marie Théard, et ses filles, avaient déjà signé la formule d'abjuration. Aux quatre enfants que *La France protestante* (2e édit., I, 206) attribue à Amyraut: Moïse (1660-1670), Marie (1661-1680), Élisabeth, mariée en 1678 à François Hardy de Vicques, et Moïse (1682), un document de 1688 conservé aux Archives (TT 251), ajoute deux filles sans en donner les noms: «On dit que la dame Amyraut loge à Paris, dans la paroisse Saint-Sulpice, rue des Marais, à une porte cochère [peut-être chez les Massanes]; qu'elle a trois enfants, et que le plus âgé est une fille de dix-neuf ans». Les biens du père furent accordés à ces enfants par un brevet du 8 juillet 1686.

Inconsolable d'avoir laissé les siens à la merci des ennemis de sa foi, et en dépit des galères qui l'attendaient s'il se laissait arrêter, Amyraut revint en France pour emmener sa famille, ainsi que nous l'apprend une note de la main de La Reynie, datée du mois de décembre 1686: «Mme Amyraut est dans la rue Pavée [aujourd'hui rue Séguier], la deuxième après les Grands-Augustins. Son mari

est ici; il a offert 1000 francs à Félix pour le passer avec ses quatre enfants [Élisabeth, Moïse et les deux filles non nommées]. Félix, occupé ailleurs, n'a pu accepter. Une des filles est mariée à M. Hardy; ils songent aussi à partir» (Fr. 7050 f° 242). La mort dans l'âme, Amyraut reprit seul le chemin de l'exil. Bien que ses enfants demandassent en 1688 la confirmation du brevet qui leur attribuait les biens du fugitif, leur conversion parut laisser à désirer; car, par ordre du 10 janvier 1689, les deux filles demeurant avec leur mère furent enlevées et mises aux Nouvelles-Catholiques. Elles y restèrent huit mois. Seignelay écrivait à La Reynie le 12 septembre : «Sur le compte que j'ai rendu au roi de ce que vous m'avez écrit au sujet des filles du nommé Amyraut, Sa Majesté m'a ordonné de vous faire savoir qu'elle trouve bon que ces filles soient remises à leur mère, et il faut qu'en le disant à M. de Bellavoine [secrétaire d'ambassade de Hollande?], vous le chargiez de le faire savoir audit Amyraut et de lier commerce de lettres avec lui pour avoir des nouvelles» (O[1] 33).

Moïse Amyraut, Marie Amyraut et ses deux enfants: Henri et Marie-Anne, furent naturalisés anglais en 1700. (Agnew, in-4°, I, 55). Moïse était-il le père, âgé de soixante-neuf ans, ou le fils, âgé de dix-huit ans? Quant à Marie, c'était évidemment l'une des demoiselles inutilement enfermées aux Nouvelles-Catholiques.

Ancelin (Jean), apothicaire du faubourg Saint-Germain, signait le 18 novembre 1685 la déclaration d'abjuration. Le 11 janvier suivant, Marguerite Ancelin, âgée de soixante-dix ans et veuve de Jean Fornet, cordonnier du faubourg Saint-Antoine, signait à son tour. Le 14, le sieur Ancelin, autre apothicaire du même faubourg, se montrait moins pressé d'abjurer qu'on ne l'avait cru (Fr. 7051 f°s 68, 75, 347). Une demoiselle Ancelin fut mise à la Bastille le 29 octobre de la même année.

Androuet (Mme Paul) enfermée dans un couvent 1686 (*Fr. pr.*, 2e édit., I 253).

Andry (Jean), condamné aux galères pour la R. et détenu à la tour Saint-Bernard, fut gracié le 25 février 1688 (Fr. 17422 f° 20); le 7 mars, l'abjuration valut la même faveur à Garin (f° 22); le 20 avril, la peine de Borel, condamné aux galères par le Parlement de Tournay, fut aussi commuée (f° 31).

D'Angennes (Mlles). De son premier mariage avec Élisabeth de Nettancourt, Jacques d'Angennes, marquis de Montlouet, baron

de Montjay, seigneur de Lizy-sur-Ourcq[1], mort en 1658, n'avait eu qu'un fils, tué à la guerre, et plusieurs filles (quatre, d'après la notice généalogique conservée au cabinet des titres, et six, suivant le P. Anselme)[2], dont l'une, mariée au capitaine Mosnier, résidait à Lizy, dans le château paternel, quand le dernier synode provincial y fut tenu en 1683. De sa seconde femme, Marie Causse, veuve de Du Candal, épousée en 1643 et morte en 1666 (Reg. de Char.), Montlouet eut encore un fils, François, né en 1652, et trois filles, dont l'aînée épousa en 1664 Jacques le Maçon, sieur de la Fontaine. Le marquis de Montlouet qui abjura est probablement François, dont nous voyons les sœurs exposées de bien bonne heure au prosélytisme de M. de Bissy, évêque de Meaux. L'exactitude du millésime de la lettre suivante nous paraît douteuse; ce n'est que bien plus tard, en effet, que le roi lui-même se fit convertisseur :

A Saint-Germain-en-Laye le 31 juillet 1670.

Madame de Montlouet, apprenant que l'une des demoiselles vos filles a intention de se convertir à la foi catholique, apostolique et romaine, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous demeuriez dans votre maison de Lizy avec vos filles sans en partir sous aucun prétexte jusques à ce que je vous ait fait savoir mon intention. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, Madame de Montlouet, en sa sainte garde (*Corresp. adm.*, IV, 492).

Une demoiselle d'Angennes, mise aux Nouvelles-Catholiques par ordre du 20 février 1686, en sortit après avoir abjuré, en vertu d'un ordre du 26 mars (O¹ 30 et Fr. 7053 f° 166). Le 29, comme elle n'était pas encore relâchée, le convertisseur Gerbais demandait qu'on la mît en liberté, affirmant qu'elle avait promis « de faire sa réunion, à condition de sortir immédiatement des Nouvelles-Catholiques ». — Elle avait au moins deux sœurs qui allèrent aussi dans la maison dirigée par Fénelon; en effet, le commissaire Gazon s'exprime ainsi dans une liste de vingt-quatre personnes du quartier Saint-Germain-des-Prés, sorties du royaume après le mois de février 1687 : « Les deux demoiselles de la Fontaine et trois demoiselles d'Angennes, leurs cousines, qui demeuraient rue des Marais[3] depuis leur sortie des Nouvelles-Catholiques, se sont retirées dans le même temps et ont passé en Allemagne. Elles ont leur part de la

[1] « Si fameux dans l'histoire des persécutions de France », d'après Erman et Réclam, IX, 7, non confirmés par Benoit, qui n'en dit mot.

[2] Tallemant des Réaux, édit. Monmerqué, VI, 531.

[3] Les La Fontaine habitaient cette rue depuis longtemps.

terre de Lizy-en-Brie, de six à sept mille livres de revenu. La dame de la Fontaine en a aussi une part» (Fr. 7051 f° 12). De son côté, Toussaint Duplessis écrit que Mme Mosnier se retira en Suisse à la Révocation [1], et que deux de ses sœurs se réfugièrent dans le Brandebourg, tandis que la troisième passait dans les États du landgrave de Hesse-Cassel [2]. Henriette, admise à la repentance à La Haye en 1687, figure, ainsi que sa sœur Marie-Charlotte (morte en 1709 sans avoir été mariée) et ses cousines Catherine et Charlotte de La Fontaine, sur la liste des réfugiés dressée à Berlin en 1700.

Un D'Angennes, passé à l'étranger, revint en France et s'offrit à Seignelay, comme espion, pour faire arrêter les fugitifs (Fr. 7050 f° 260).

Anne. Deux demoiselles de ce nom furent transférées de la Conciergerie à l'Union Chrétienne, par ordre du 14 juillet 1700. — Anne, horloger de la rue de Seine, arrêté à Calais où il s'embarquait pour l'Angleterre, 25 juin 1685 (Fr. 7052 f° 365).

Anty (Mlle d'), mise aux Nouvelles-Catholiques, par ordre du 1er septembre 1686, figure sur la liste du 17 octobre avec cette note : «M. Pellisson nous paie par ordre du roi 200 livres de pension» sur la caisse des conversions (Fr. 7053 f° 25).

Aquin (Louis), marchand de soie, près la place du Chevalier-Du-Guet, fugitif arrêté à Lafère, le 22 octobre 1685, avec sa femme et trois enfants (voir II, 118).

Arbauld (Susanne), fille de Georges, docteur en médecine, et d'Hélène Berger, épousa, en 1644, Louis Le Blanc, sieur de Beaulieu, ministre de Sedan, qui mourut en 1675; elle fut emprisonnée à Soissons comme opiniâtre en 1687. On la transféra ensuite aux Incurables de Paris, d'où Montausier la fit sortir le 26 mars 1689 pour être expulsée du royaume. Une rente de 800 livres qu'elle avait sur l'Hôtel-de-ville fut confisquée en faveur de Poulsignon (Fr. 7051 f° 324).

Archer (veuve), à la Bastille pour la R. en 1686 (Fr. 7051 f° 301).

[1] Madelaine Mosnier épousa en 1695 Paul de Loriol, seigneur de Chamergy, Villars et Etoy, dans le Canton de Vaud (Fr. pr. VII, 130).

[2] *Bullet.*, I, 460.

Arcieu (Mlle), mise dans un couvent le 23 février 1688, en sortit par ordre du 27, pour retourner chez Mme Le Coigneux, qui travaillait aux conversions (O¹ 32).

Ardesoif (Louise), native d'Alençon, demeurant à Paris, arrêtée le 11 février 1692 dans une assemblée présidée par le ministre Malzac chez Mme de la Contaudière, fut mise à la Bastille et bientôt transférée aux Nouvelles-Catholiques. Le 12 août, Pontchartrain écrivait à la mère Garnier, supérieure de cette maison, que M. de Guise demandait qu'on renvoyât Louise à Alençon, près de son père fort âgé (*Les premiers past. du Désert*, I, 314 et 317).

Charles Ardesoif fut naturalisé anglais en 1688 avec Jeanne, sa femme, Pierre, Jean et Jeanne, ses enfants. Pierre fut aussi naturalisé anglais en 1700. Rien n'établit qu'ils habitassent Paris. Cependant, Jacques, peintre, natif de cette ville, y abjurait le 3 décembre 1761.

Arenfeldt (Martin), soldat suédois et protestant de la compagnie de Champlatreu, fut arrêté à Luzarches (Seine-et-Oise) conduisant Mme Des Loires, fugitive, et mis au Petit-Châtelet le 7 avril 1686 (Fr. 7051 f° 293 et 7052 f° 288). On le transféra, le 19 août, au château de Saumur, où nous le retrouvons encore le 2 octobre, entretenu aux frais du roi sur le pied de quinze sols par jour (O¹ 30).

Arnoux fils, sorti de la maison des Nouveaux-Catholiques en vertu d'un ordre du 3 août 1699 (O¹ 43).

Arthuis (La nommée D'), qu'on n'avait pu convertir, fut tirée de l'Hôpital-Général et expulsée du royaume par ordre du 16 mars 1688 (O¹ 32). Elle descendait d'une illustre famille du Berry. C'est elle sans doute qu'on retrouve en Angleterre, sous le nom d'Élisabeth d'Arthuis, d'Authon en Perche, parmi les assistés de 1702.

Attainville (Jean), Françoise Mahiou, sa femme, Pierre Guillard, Jacques Caillot, Charles Regnauldet, qui avait abjuré, Jacques Luya, Pierre Larriou, Catherine Maupin, qui avait sans doute fait abjuration à Saint-Eustache, Marie, Charlotte et Marguerite de La Planche, furent arrêtées le 8 décembre 1686, pour l'affaire de l'assemblée du faubourg Saint-Germain, c'est-à-dire pour une assemblée tenue à l'académie du sieur du Breuil, rue de

Seine. Celui-ci fut aussi arrêté ; on mit les hommes au For-l'Évêque, les femmes, dans la prison de l'Abbaye, et on leur fit leur procès (Fr. 7051 f°s 12, 237, 243, 280, 285 et 286).

AUBAIS (D'). Le 16 février 1699, Pontchartrain envoyait aux commandants des places frontières l'ordre d'arrêter un jeune gentilhomme nommé D'Aubaïs, absenté de Paris le 9 du mois. On le retrouva le 14 à Paris avec la personne qui devait le conduire à l'étranger. — Il s'agissait du marquis d'Aubaïs, fils du nîmois Louis Baschi, qui s'était réfugié à Genève en 1685 et y mourut en 1703. Ce fils, enlevé à l'âge d'un an, avait été élevé par des parents catholiques, puis, à la demande de Fléchier, envoyé à l'âge de huit ans chez les Jésuites de Paris, où il était encore en 1699. Un officier d'infanterie, gentilhomme de Gascogne, nommé Gouzon, entreprit de le rendre à son père et l'emmena dans le carrosse de Besançon. Quelques difficultés qu'ils rencontrèrent sans doute en chemin les firent revenir à Paris ; ils furent arrêtés dans le jardin du Luxembourg. Le jeune homme fut remis aux Jésuites et resta catholique. Il devint grand collectionneur de livres et publia des *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France,* 1748-1759, 3 vol. in-4°.

AUBERT, lapidaire, voir II, 589.

AUBERT (Marie), veuve de Gaspard Hatton, *Ibid.*

AUBRY (Anne), femme de Germain, perruquier de Châlons, de la R. P. R., arrêtée à Paris en avril 1686 ; on avertit son mari que, s'il voulait la faire revenir, on la mettrait en liberté après qu'elle aurait fait abjuration (O[1] 30).

AUFRÈRE, voir Anciens, II, 30.

AULNAY (comte d'), voir Thors (De), II, 401.

AUSSET (Le nommé), de la ville d'Alais, venu à Paris, avait eu la naïveté de demander à la Reynie l'autorisation de sortir du royaume. Seignelay répondit à cette demande par un ordre d'emprisonnement, daté du 10 juin 1688. Il fallait que Ausset abjurât comme tous ses coreligionnaires (O[1] 32). La même année une dame du même nom fut emprisonnée à Alais.

AUSSON, guide, mis à la Bastille le 27 décembre 1685, en sortit le 29 août 1686, pour aller au château du Pont-de-l'Arche (O[1] 30 et *Arch. Bast.*, VIII, 342).

Auteuil (La dame d'), retenue par sa famille dans la terre de Germenonville (Germignonville?), près d'Orléans, fut reléguée à Paris, par ordre du 13 janvier 1686, chez sa tante la dame Jacquinot, pour s'y convertir (O^1 30).

Ayrolle (D'), gentilhomme fugitif du Languedoc et entré au service du prince d'Orange, fut pris sur mer avec Imbert et amené à la Bastille, où Du Junca le reçut le 4 mai 1692. Comme il était atteint d'une fistule, on lui permit d'aller, accompagné d'un garde, se faire traiter chez un frère qu'il avait à Paris. En conséquence il sortit le 8 septembre de la Bastille, où il devait retourner après sa guérison (*Arch. Bast.,* IX, 344). Nous ignorons si c'est lui qui fut naturalisé anglais en 1696 sous le nom de Jacques Teissonnière d'Ayrolle (Agnew, III, 56).

Bacalan (Mlle Paul-Judith de[1]), d'une illustre famille de Guyenne qui, après avoir pris une glorieuse part aux guerres de religion, est demeurée fidèle à la Réforme jusqu'à nos jours et dont un quartier de Bordeaux porte le nom (voir *Bullet.*, 2e série, IX 568), fut mise aux Nouvelles-Catholiques de Paris le 3 août 1686 (Fr. 7052 f° 24). Comme elle ne payait rien, elle fut transférée par Desgrez, officier de la Prévôté, à l'Annonciade de Saint-Denis, le 24 janvier 1687 (Fr, 7053 f° 168).

Ce n'est pas elle sans doute, mais une de ses parentes, fille de Bacalan, sieur de Livron, «protecteur des religionnaires dans tout le Génevois», dont *le Mercure* enregistrait l'abjuration au mois de janvier 1686, en ajoutant que le roi l'avait gratifiée d'une pension de 6000 livres (*Fr. pr.*, VII 511 b. n.). Un de ses frères habitait la Hollande en 1688. Charles de Bacalan était, en 1729, directeur de l'hôpital français de Londres (Agnew, III, 73).

Bacalan de La Barthe, inhumé à Paris au Port-au-Plâtre, vers le milieu du XVIIIe siècle (*Bullet.*, 3e sér., VI, 134).

Badois. Les guides, même quand ils n'avaient pas cessé de pratiquer le catholicisme, étaient traités avec une grande sévérité lorsqu'on pouvait les saisir. Jacques Badois du Chasteauvert, natif de Paris, portier des comédiens de Bruxelles et camarade des Lespine, était un catholique avéré. Arrêté et mis au Petit-Châtelet le 12 novembre 1686 (Fr. 7051 f° 285), il fut envoyé au château de

[1] Non mentionnée par M. Gaullieur, dans ses articles du *Journal du protestantisme* du 27 novembre 1880 et du 26 mars 1881.

Saumur le 23 janvier 1687 (O[1] 31) et n'en sortit que par ordre du 1[er] octobre 1688 (O[1] 32).

Baille. En prévision de la Révocation, un fabricant de papier, nommé Baille, s'était rendu en Espagne avec son frère et son associé Moïse Charas, pour y établir son industrie. Seignelay s'empressa de lui écrire que, s'il voulait revenir, le roi lui témoignerait une bienveillance particulière. En même temps il ouvrit à notre ambassadeur un crédit de 4000 livres, afin qu'il pût donner quelque argent au fugitif pour le faire passer en France, ainsi que son frère et Charas. Assez naïf pour croire à la sincérité des promesses du ministre et de l'ambassadeur, Baille revint au mois d'octobre 1685 et fut aussitôt mis à la Bastille[1], où il resta onze ans. Son «crime était d'avoir voulut établir des manufactures hors du royaume». Au mois d'octobre 1692, on permit à sa femme de pénétrer dans la forteresse et de lui parler «seulement pour ses affaires domestiques». Ce gouvernement sans scrupules se piquait pourtant d'une tardive humanité: Seignelay écrivait le 13 décembre de la même année: «Baille est chargé de famille et fait compassion; s'il peut donner caution de rester dans le royaume, Sa Majesté veut bien le faire mettre en liberté». Quelle caution le négociant ruiné par l'emprisonnement eût-il pu fournir? Cette compassion un peu singulière s'alliait du reste fort bien avec l'économie: «Baille coûte au roi 892 livres par an; si on a dessein de le garder, il sera mieux dans un château pour la moitié de ce qu'il coûte à la Bastille». Par ordre du 2 janvier 1693, il fut transféré au château de Pont-de-l'Arche; puis au château d'Arques le 4 juin, enfin au château de Caen le 22 novembre 1694. Ce ne fut qu'en 1696 que les fils du papetier qui servaient dans l'armée, obtinrent sa mise en liberté, en fournissant caution qu'il ne sortirait plus du royaume. Pontchartrain écrivait le 28 mars au commandant du château: «Vous pouvez lui donner 60 livres pour se rendre au lieu où il voudra». — Nous ignorons s'il était parent de l'orfèvre parisien Pierre Baille, qui en 1657 présentait au baptême à Charenton un fils du célèbre peintre Charles Michelin. Le nom de Baille était du reste assez répandu, ainsi que l'atteste la seconde édition de *La France protestante.*

Baillet. Le 22 décembre 1690, Pontchartrain ordonnait à la supérieure de l'Union Chrétienne de laisser sortir la femme Baillet quand elle voudrait. Celle-ci se trouvait déjà dans l'établissement

[1] Ravaisson, *Arch. Bast.*

au mois de juillet et y payait sa pension (O[1] 34). Nous ignorons si elle avait quelque chose de commun avec « Louis Baillet, chirurgien de Vendôme, réfugié avec sa femme et 3 enfants à Wezel, 1698, passé à Londres en 1702, âgé de soixante et un ans, et assisté 1702—1705, — et avec Marguerite Baillet de Chailleu, veuve, âgée de 80 ans, assistée à Londres, 1702. » (*Fr. pr.*, 2e édit., I, 721).

Bailly, vigneron de Claye, mis à l'Hôpital-Général par ordre du 17 février 1700 (O[1] 44).

Bailly (François), maître chapelier, accusé d'avoir voulu sortir du royaume et établir une manufacture de chapeaux à Turin, fut mis à la Bastille le 9 novembre 1699 et en sortit le 4 février 1700 (Arsen. F. Bast. 10518).

Balagny (Pierre), guichetier des prisons du Petit-Châtelet, paraît avoir trempé dans l'évasion d'une demoiselle Bernon (voir ce nom), qui trouva moyen de sortir du Petit-Châtelet le jour de la Saint-Martin de 1686. On le mit au Grand-Châtelet le 13, bien qu'il prétendit avoir montré son innocence dans un interrogatoire (Fr. 7051 f° 283 et 7053 f° 416).

Bander (Joseph), anglais, expulsé du royaume par Calais, le 20 septembre 1689 (O[1] 33).

Baptiste (La nommée), transférée de la Bastille à la citadelle de Besançon, par ordre du 4 janvier 1690 (Ars. Ms. Bast., 10492).

Barat (Philippe), tanneur de Paris, fugitif arrêté non loin de la frontière de l'Est, et enfermé à Besançon, où il abjura le 23 avril 1686 (*Bullet. du comité des travaux histor.*, 1890 n° 1 p. 126).

Barbet. Le 31 mars 1687, Seignelay ordonnait à La Reynie de faire faire le procès du nommé Barbet, arrêté à Paris et conduit au For-l'Évêque pour avoir fait passer des protestants à l'étranger (O[1] 21).

Barbin (Claude), arrêté et conduit chez les religieux de la Charité à Charenton, par ordre du 28 avril 1690 (O[1] 34).

Bareire et sa femme Élisabeth Vergne, fugitifs arrêtés avec Anne Buart,[1] Anne Gendrat et Pierre Nadau, avaient été condamnés, les hommes, aux galères perpétuelles, les femmes, à la réclusion

[1] Une famille de ce nom a existé dans l'Église de Marchenoir (*Bullet.*, XII, 44).

perpétuelle. En considération de leur conversion, dont la sincérité (?) fut attestée par le procureur-général Harlay et par MM. de la Tournelle, le roi les gracia tous le 4 juillet 1700, à l'exception de Pierre Nadau, de Lusignan, en Poitou, ferme dans sa foi, qui fut envoyé à la Tournelle en exécution de l'arrêt du Parlement (O^1 44). On le trouve sur la *Triomphante* et la *Palme* à Dunkerque. Libéré le 24 juillet 1716.

Baril, voir II, 578.

Baril (Louise-Madelaine), mise aux Nouvelles-Catholiques en 1692, était sans doute fille de l'apothicaire Pierre Baril, qui pour avoir guidé dans Paris plusieurs pasteurs du Désert, mourut à la Bastille, où il fut emprisonné avec Malzac dans cette même année 1692 (voir *Les premiers pasteurs du Désert*).

Barle (Mme de), voir II, 586.

Baron (Veuve), emprisonnée 1698.

Baron (sieur du Pont, Mme Étienne), voir I, 464.

Baron (Charles), mis à la Bastille en 1697 (*Fr. pr.*, X, 436).

Barrau (Mme ou Mlle), arrêtée à Coutras et conduite aux Nouvelles-Catholiques de Paris, par ordre du 9 juin 1699.

Barrois (Claude), voir Festu.

Batelier (La demoiselle), voir II, 592.

Battet (Joseph), mis à la Bastille le 27 décembre 1685, transféré à Pont-de-l'Arche, par ordre du 19 août 1686, puis au Vieux-Palais de Rouen, recouvra la liberté en vertu d'un ordre du 1er octobre 1688 (Fr. 7053 fo 374 et O^1 32).

Baudemont (Claude), voir Festu.

Baudouin (Veuve), enfermée dans un couvent, 1700.

Baurain (Antoine), de Tully en Normandie, condamné aux galères par le Parlement de Paris le 16 avril 1685, envoyé en Amérique.

Baurin. Venu à Paris avec sa femme, Marthe Lormier, pour chercher le moyen de sortir de France, Pierre Baurin, marchand

de dentelles à Dieppe, s'aboucha avec un de ses confrères catholiques, nommé La Forêt, qui habitait Versailles. Celui-ci les cacha, leur fournit des moyens d'évasion et consentit à recevoir en dépôt pour 2000 écus de dentelles. Les fugitifs ayant été arrêtés à Péronne par l'exempt Auzillon, furent ramenés à Paris et enfermés, l'un, au Petit-Châtelet, l'autre, au For-l'Évêque. Le 26 mai 1686, Seignelay écrivait à l'intendant de Rouen d'inviter leurs parents à les retirer près d'eux après qu'ils auraient fait abjuration. En effet, les prisonniers retournèrent bientôt à Dieppe. Quant à La Forêt, non seulement il nia d'avoir reçu le dépôt; mais lorsque Baurin alla le lui réclamer en personne, il le fit emprisonner à Versailles (O[1] 30 et Fr. 7053 f° 84). Nous ignorons si Pierre appartenait à la même famille qu'Antoine Baurain mentionné ci-dessus, et que Jacques Baurin de Saint-Valery, exhumé, traîné et jeté à la voirie la même année.

Bazanier (Anne), voir Lardeau, Anciens, II, 98.

Bazille (La nommée) fut mise au Petit-Châtelet, le 12 mars 1687, à la requête de MM. de l'Hôtel-Dieu, pour avoir apporté à Paris de la viande pendant le carême.

Beaufort (De). Louvois écrivait le 5 octobre 1690 : «Le roi ayant jugé à propos de faire transférer à la Bastille M. de Beaufort, gentilhomme du Dauphiné, qui est dans les prisons du For-l'Évêque, Sa Majesté trouvera bon que vous le laissiez promener sur la terrasse de fois à autre, en prenant néanmoins les précautions nécessaires pour qu'il ne parle à personne pendant ce temps-là». Transféré à la Bastille le 24 octobre 1690, le comte de Beaufort fut relâché le 22 novembre 1691, sur la parole de M. de Champigny, évêque de Valence, de Mme Chardon et de M. de La Châteaudière, en donnant caution et en s'engageant vis-à-vis du P. Bordes à travailler au plus tôt à sa conversion (*Fr. pr.*, 2e éd., II, 15 et *Arch. de la Bast.*, IX, 233, 236, 241).

Beaulieu, voir De Vicques.

Beaulieu. Le guide Jean Coustil, dit Beaulieu, fut emprisonné au Petit-Châtelet, le 14 mars 1687 (Fr. 7051 f° 239) et transféré au château d'Angers le 24 avril. Il fut remis en liberté, mais avec défense de venir à Paris, par ordre du 1er octobre 1688 (O[1] 31 et 32).

Beaumont (Rozel De), voir II, 181 et 360.

Beaupré, transféré de la Bastille au Châtelet, par ordre du 13 octobre 1688 (O[1] 32).

Beauvais (Susanne), expulsée du royaume en 1697.

Beck (M. et Mme), voir II, 443.

Belcastel. Le comte Pierre de Belcastel, gentilhomme du Périgord, venu à Paris «pour fuir sa conversion», fut arrêté par ordre du 31 janvier 1686 à l'hôtel de Hollande, sur le quai Malaquais, avec les comtes de Campagnac et de Panjas-Vivans (O[1] 31). Quand il put sortir de prison, il alla se mettre au service du prince d'Orange, et leva, en 1703 et en 1704, avec le marquis de Miremont, des troupes destinées à secourir les Camisards, lesquelles ne purent entrer en France, par suite de la soumission de Cavalier. En 1710 on le retrouve en Espagne à la tête des troupes hollandaises.

Belhomme (Jacques), doyen des avocats de Baugé, âgé de 69 ans, et sa femme Jeanne Chalopin, veuve de Jacques Le Royer, âgée de 74 ans, furent emprisonnés à Baugé pour la religion, lui, le 13 mai 1685, et elle, le 2 juin; ils appelèrent du jugement prononcé contre eux le 18 août et furent transférés à la conciergerie de Paris. Relâchés au moment de la Révocation et fatigués par la prison, ils obtinrent le 27 octobre l'autorisation de séjourner quinze jours à Paris (Fr. 7053 f° 354).

Il y avait à Paris une autre famille du même nom, au sujet de laquelle le commissaire Delamare écrivait le 18 août 1685 : «Depuis que la femme de Belhomme a été arrêtée, le mari, âgé de 80 ans, paraîtrait disposé à se convertir; il faudrait le voir» (Fr. 7052 f° 354). Les convertisseurs ne pouvant venir à bout du vieillard, eurent recours au grand moyen : Belhomme fut mis à la Bastille le 14 février 1686, et en sortit après abjuration par ordre du 11 mars (O[1] 30). C'était peut-être Pierre, ouvrier en soie, dont le fils, Pierre, peintre, avait épousé à Charenton, en 1668, Élisabeth Richard, veuve de Louis d'Olive, chirurgien militaire.

Bellanger. Seignelay écrivait à La Reynie le 14 août 1685: «Je vous envoie l'ordre du roi pour faire mettre à la Bastille la nommée Bellanger de la R. P. R., au sujet de laquelle vous m'avez envoyé un mémoire» (O[1] 29). On la relâcha le 22 septembre. — Anne Bellanger, parisienne fugitive, arrêtée non loin de la frontière de l'Est et enfermée à Besançon, y abjura le 16 avril 1686 (*Bullet. du comité des trav. hist.*, 1890, n° I, p. 126). — Jean-Baptiste Lafitte, apothicaire de la reine, et Anne Bellanger, sa femme, perdirent une fille en 1681 (Extr. des reg. de Char.). — Ces renseignements ne

concernent sans doute qu'une seule et unique personne, sœur de Madelaine Bellanger, mariée en 1676 au fameux chimiste Nicolas Lémery.

Belleville (La nommée), arrêtée et conduite à la prison Saint-Éloi, le 23 novembre 1687 (Fr. 7053 f° 130).

Bellory (M. et Mme). Pierre Bellory, médecin et ancien de Bruniquel (Guyenne), et sa femme, Jeanne Boen ou Du Boen, venus à Paris pour s'évader, furent arrêtés par-delà Saint-Denis le 7 octobre 1685 (Fr. 7051 f°s 269, 280), avec le sieur de Saint-Jean de Védas, et mis au Petit-Châtelet. Après avoir interrogé le mari, La Reynie écrivait : «C'est un homme fort et qui a déclaré nettement qu'il ne quittera jamais sa religion. L'enfermer ou le mettre en quelque abbaye hors de Paris» (Fr. 7051 f° 241). Cependant Bellory était encore au Châtelet au mois de décembre et y avait abjuré. En vertu d'un ordre du 23 janvier 1687, on le tira du For-l'Évêque pour le conduire à l'abbaye de Saint-Pierre, de Lagny (Seine-et-Marne) (O¹ 31), où il était encore en 1688.

Mme Bellory encore à la prison de l'Abbaye au mois de décembre 1686, fut transférée comme opiniâtre, avec quatre autres femmes, au château d'Angers, le 23 janvier 1687 (O¹ 31). On l'expulsa sans doute du royaume, car nous trouvons, en 1705, parmi les réfugiés assistés en Irlande la veuve d'un médecin de Guyenne. — Marthe Maturin, fille du pasteur du Désert, épousa à Arnheim, le 21 juin 1691, un Bellory, membre de l'Église du Tabernacle français, de Londres.

Belot (Anne-Marguerite), mise au Grand-Châtelet pour la R. le 26 septembre 1686 (Fr. 7051 f°s 275 et 283).

Bennes (Jeanne de), voir Louvigny.

Bennes (De). Seignelay écrivait à l'intendant De Creil le 15 août 1690: «Je donnerai ordre à Paris pour faire arrêter le nommé De Bennes, s'il y est encore» (O¹ 34). Est-ce le même que Paul de Bennes, mari d'Anne Babault, tous deux habitants de Gien, fugitifs avant 1687, dont tout le bien était resté entre les mains de leur fille Susanne, qualifiée de nouvelle convertie en 1690? (Fr. pr. 2e édit., I, 633).

Benoit (Une demoiselle), détenue à la Bastille, fut remise en liberté par ordre du 27 mars 1689 (O¹ 33). Nous ignorons si c'était

une sœur du parisien Élie Benoit, auteur de l'*Histoire de l'Édit de Nantes*, ou si elle appartenait à l'autre famille parisienne des peintres Étienne et Abraham Benoit.

Berchet (Marie Dufresne, veuve), sœur de la femme de Gervaise, ancien de Charenton, fut mise à la Bastille le 2 février 1686, et en sortit le 3 mars après avoir abjuré (O[1] 30). Son mari était le peintre Charles Berchet, dont le fils, Pierre, fut célèbre, aussi comme peintre, en Angleterre.

Beringhen (M. et M[me] Jean de), et deux de leurs fils, voir Anciens, II, 34.

Beringhen (M. et M[me] Théodore de), voir II, 379.

Berlancourt (Étienne), transféré de la prison de l'Abbaye au Grand-Châtelet, le 19 mars 1686. On lui fit son procès (Fr. 7051 f° 238).

Bernard, ci-devant procureur au Parlement, mis au For-l'Évêque le 8 mars 1686; comme il ne marquait aucune disposition à changer de religion (Fr. 7051 f° 236), on le transféra, le 23 janvier 1687, à l'abbaye de Saint-Denis (O[1] 37), et, le 21 mars 1688, au lieu de l'expulser du royaume, on lui permit d'aller passer trois mois chez l'évêque de Tournay (O[1] 32). Nous ignorons si c'est le même personnage qu'on tira du Châtelet le 31 août 1689, pour le mettre en liberté. — Les Bernard étaient nombreux à Paris; nous ne savons à quelle famille attribuer ces deux courageux huguenots.

Bernard (Antoine), condamné aux galères par le Parlement de Paris en 1689; mort à la peine le 12 novembre 1699 (*Fr. pr.*, 2[e] édit., VI, 226).

Bernard (Nicolas, Guillaume et Élisabeth), dont le père n'existait plus, avaient été enfermés à la Charité de Saint-Jean en Grève. Peu après la Révocation, les administrateurs du couvent auquel ils étaient à charge, suppliaient le roi d'accorder de quoi leur faire apprendre un métier, ajoutant que la mère, devenue luthérienne et remariée à un Anglais, les appelait en Angleterre (Fr. 7053 f° 420).

Bernard (Jeanne), Huvé et Bordier, suivantes de la duchesse de La Force, mises le 22 juillet 1689 aux Nouvelles-Catholiques, d'où Jeanne fut envoyée au château de Guise comme inconvertis-

sable, par ordre du 16 novembre. Le 31 décembre 1690, l'une des deux autres était au château de Pont-de-l'Arche. On les expulsa toutes trois du royaume, en vertu d'un ordre du 8 janvier 1691 (O[1] 35).

Bernardon (Mme), emprisonnée 1694, voir II, 590.

Berne (Mlle), «non payante» mise aux Nouvelles-Catholiques en 1686, y abjura évidemment, puisqu'elle est l'une des trois externes que l'établissement nourrissait «par charité» (Fr. 7052 f° 24).

Bernier (Alexandre-Paul), arrêté avec le pasteur du Désert Cardel en 1689, et mis à la Bastille, déclara hautement qu'il avait signé une rétractation et faisait profession de la religion réformée. Il fut transféré dans la tour de Guise par ordre du 4 janvier 1691 (voir *Les premiers past. du Désert*, I, 192).

Bernier (Anne), âgée de quatorze ans, mise aux Nouvelles-Catholiques en 1699 (*Fr. pr.*, 2e édit.).

Bernon de Lisleau (Mlle). Au mois d'octobre 1685, sept à huit cents fusiliers, bientôt renforcés de quatre compagnies de dragons, entreprirent militairement la conversion des protestants de La Rochelle, pour préparer les voies à la mission de Fénelon. Devant les abominables excès de ces monstres, tout plia; André Bernon, l'un des anciens, dit à l'intendant qui présidait à ces scènes sans nom: «Vous m'allez damner, Monseigneur, puisqu'il m'est impossible de croire ce qu'enseigne la religion qu'on veut que j'embrasse». A quoi Arnoul, que Fénelon porte aux nues, répondit: «Que m'importe, pourvu que tu obéisses!»

Un membre de la même famille, pasteur à Saint-Just en Saintonge, ayant abjuré pour échapper au bannissement, se laissa prendre dans les filets du missionnaire, ainsi qu'on le voit par les lettres que celui-ci adressait à Seignelay:

«La Rochelle, 21 avril 1686. J'ai formé une liaison avec un ministre Bernon, qui est très-mal converti, mais qui est très bon homme; j'espère qu'il sera bientôt aussi zélé pour l'Église qu'il a été préoccupé contre elle, et par lui nous ramènerons une bonne partie des religionnaires qui sont ses parents ou ses amis, et qui ont en lui une entière confiance sur la religion. Il demande un grand secret; car, outre que son instruction n'est pas achevée, de plus

il deviendrait absolument inutile à nos desseins sur le moindre soupçon qu'on aurait de son commerce avec moi... »

« Paris, le 28 février 1687. J'ai déjà pris la liberté de vous parler du ministre Bernon, dont la conversion sincère et éclairée fait de grands biens à La Rochelle. Le désir de se rendre utile à ceux qui ont besoin d'instruction, et qui ont une singulière confiance en lui, l'a empêché de recevoir la pension que le roi donne aux ministres convertis. Il a cru ce désintéressement nécessaire pour éviter les soupçons qui pouvaient l'empêcher d'être écouté avec fruit. Il me paraît fort à souhaiter, Monsieur, qu'une conduite si édifiante ne le prive pas des libéralités du roi, et que la pension lui soit gardée pour la recevoir quand ces raisons de charité cesseront... »

« La Rochelle, le 14 juillet 1687. Ce que nous avons fait de meilleur, c'est la nombreuse famille des Bernon, avec leurs alliances qui sont très étendues. Le ministre de cette famille est enfin un très zélé catholique, la ferveur de sa piété égale la fermeté de sa foi; comme sa parenté a une entière confiance en lui, il les gagne tous... Cet homme fait ici plus de bien que nous-mêmes...; moins il cherche les grâces, plus il les mérite »[1]. — Il toucha sa pension de 600 livres à partir de l'année suivante (O[1] 32).

Les succès du ministre apostat ne furent ni complets, puisque plusieurs Bernon s'enfuirent de La Rochelle, ni durables, puisque la famille, qui subsiste encore, est restée protestante.

Deux demoiselles ou dames Bernon, venues à Paris avec leur nièce pour chercher les moyens de passer à l'étranger, furent arrêtées par Desgrez, le 29 octobre 1686, dans le carrosse de Lille, en compagnie d'une demoiselle Dubois et du guide Plat (Fr. 7051 f° 269). Le 7 novembre suivant, leur nièce Esther Bernon de Lisleau, âgée de vingt ans, fille de Gabriel et petite-fille de Benjamin, échevin de la ville, fut arrêtée à son tour, munie d'un certificat d'abjuration qui parut suspect à Desgrez (O[1] 30). Quatre jours après, l'une des tantes réussit à s'évader du Grand-Châtelet, dont le guichetier, Pierre Balagny, fut emprisonné jusqu'à ce qu'il eut prouvé son innocence. Esther entra le 28 aux Nouvelles-Catholiques. La liste des prisonnières de l'établissement dressée le 17 décembre, porte en marge ces mots écrits de la main de La Reynie : « Elle a été extrêmement maltraitée en province. C'est un esprit effarouché qui a besoin d'être adouci » (Fr. 7051 f° 246). En janvier 1687,

[1] L'abbé Verlaque, *Lettres inédites de Fénelon*, p. 36, 51 et 57.

la mère Garnier la mit dans la chambre de la marchale de Créquy, afin d'avoir une chambre libre pour Mlle Jacquinot (Fr. 7053 f° 35).

Marie Bernon, sœur aînée d'Esther, avait épousé Richard de Rozemont, qui, plus dévoué que son frère, ancien de Charenton, passa en Angleterre avec toute sa famille.

Berquet et Monché, décrétés d'arrestation le 12 mai 1698 pour être allés au prêche de milord Portland, à l'ambassade anglaise (O¹ 42).

Berteau (Pierre), de Condé-en-Brie, condamné aux galères comme guide par le Parlement de Tournay, en février 1695; n° 19839 sur *la Valeur* à Saint-Malo en 1698. Libéré en 1714.

Berthe (Mlle) fiancée à un gentilhomme nouveau réuni, aussi bien qu'elle, fut mise aux Nouvelles-Catholiques en février 1698, et retourna au mois de mars à la Bastille, parce qu'on n'en pouvait rien faire (*Mercure hist.*, p. 216).

Elle était sans doute fille de Jean-Auguste Berthe, banquier à Paris, mort entre 1680 et 1686, dont la veuve, Susanne Marchand, abjura le 14 janvier 1686, à l'instigation de son gendre, Nicolas Trinquant, aussi banquier, dont le mariage, célébré le 13 octobre 1685, fut l'un des derniers qui eurent lieu dans le temple de Charenton. Deux autres filles de Jean-Auguste Berthe avaient épousé, l'une, Conrart, ancien de Charenton qui eut le malheur d'abjurer, l'autre, Claude Grostête, sieur de La Mothe et ministre à Lizy, qui se refugia en Angleterre.

Bertheau (Mlle). Interrogée le 21 mai 1686 par le commissaire Delamare, Marie-Marthe Œillet, ouvrière en dentelles de la rue aux Ours, avoua que Dorothée Briffeau (lisez: Bertheau), dont le père était chapelier en Hollande, l'ayant priée de lui prêter son baptistère et son certificat de catholicité, elle était allée les prendre à Saint-Nicolas-des-Champs, et les lui avait remis (Fr. 7052 f° 114). Partie avec ces pièces, Mlle Bertheau fut bientôt arrêtée, car elle fut mise dans un couvent par ordre du 26 (O¹ 30).

Berthon (Jacob), fils d'un médecin de Châtellerault, avait étudié à Genève et était passé en Hollande dans l'espoir que son oncle, le ministre Orillard, lui procurerait une place de pasteur. Cet espoir étant déçu, il se fit soldat, fut fait prisonnier et ramené à Paris où on l'emprisonna le 13 avril 1701, comme coupable 1° de fuite dans les pays étrangers, 2° d'avoir porté les armes contre le

roi, 3° d'opiniâtreté dans la R. P. R. et 4° de n'avoir pas fait sa déclaration au magistrat depuis son retour. Delamare écrivait le 14 à D'Argenson : «Si Dieu lui faisait la grâce de se laisser persuader, cela diminuerait beaucoup toutes ses fautes». On le relâcha le 30 décembre 1702, à condition de se rendre dans sa famille à Châtellerault et de s'y faire instruire dans la R. C. et R. (*Arch. Bast.*, X, 344).

Bertrand (David), messin, peintre ordinaire du roi et domicilié dans la rue Michel-le-Comte, avait épousé à Charenton en 1658 Judith Meusnier, fille de Philippe, maître maçon, qui lui donna de 1662 à 1677 six garçons et six filles. Toute la famille abjura des lèvres à la Révocation ; mais deux des filles, Juliette et Marie, se réfugièrent à La Haye avec une sœur de Mme Bertrand. Soupçonnés d'avoir favorisé leur évasion, Bertrand et sa femme furent arrêtés le 24 octobre 1686, et enfermés, lui, au Petit-Châtelet, elle, au For-l'Évêque, où nous la voyons encore au mois de janvier 1687 (Fr. 7051 fos 285, 286). Le 28 décembre 1686, Seignelay autorisait La Reynie à leur rendre la liberté, « à charge de faire revenir leurs filles dans trois mois » (O1 30). Mais La Reynie exigeait en outre qu'ils promissent de ne point sortir du royaume et fournissent une caution de 10000 livres. Incapables de fournir cette somme, ils écrivirent supplique sur supplique pour établir qu'ils ne possédaient que leur maison de la rue Michel-le-Comte louée onze cents livres, qui par elle-même servait de caution, puis qu'ils ne pouvaient ni la vendre ni l'emporter. Philippe Meusnier, frère de Mme Bertrand, consentait du reste à les cautionner (Fr. 7053 f° 375). — En 1697, nous trouvons la veuve de David réfugiée à Halle.

Le commissaire Dyeure écrivait le 15 janvier 1686 que Jacquette Cheravaux, femme d'André Bertrand, venait de signer.

Un Bertrand embastillé le 11 décembre 1685, sort le 7 janvier 1686 (*Arch. Bast.*, VIII, 342).

Besnard (Daniel), procureur au Parlement, transféré du For-l'Évêque à l'abbaye de Saint-Denis par ordre du 23 janvier 1687 (O1 31), puis ramené au Châtelet, d'où il ne sortit que par ordre du 31 août 1689 (O1 33).

Besnard (Jacques) sort de la Bastille en 1689 (Arsenal, Ms. Bast., 10484).

Bessé-Bataillère (Mme de). Jean Le Maçon, seigneur de Bessé-Bataillère en Poitou, épousait à Charenton, en 1683, Charlotte-

Madeleine Imbert, fille de feu Jacques Imbert, secrétaire des finances du duc d'Orléans (*Reg. de Char.*). Au moment de la Révocation les époux cherchèrent un refuge à Paris, peut-être avec leur fils âgé d'un an. Ayant obtenu, vers le 20 octobre 1685, la permission d'y prolonger leur séjour d'une quinzaine (Fr. 7050 f° 195), ils se cachèrent pour ne point être contraints d'abjurer. Finalement découverts, ils furent mis à la Bastille le 23 février 1686, et, le 27, Seignelay signait l'ordre d'envoyer Mme de Bessé aux Nouvelles-Catholiques (O^{1} 30). Mais cet ordre ne reçut point d'exécution, grâce aux billets suivants adressés à La Reynie par le gouverneur de la Bastille: «4 mars 1686. M. de Lamon presse fort M. de Bessé et sa femme et en espère beaucoup. Je m'y applique de mon mieux.» — «7 mars 1686. Je vous supplie, Monsieur, que M. Auzillon n'exécute pas l'ordre qu'il a pour Mme de Bessé. M. l'abbe de Lamon l'a mise à la raison, aussi bien que son mari, qui en sait autant que M. Masclari[1]. Tous deux méritent la louange d'avoir très-fort combattu et d'avoir pris cette résolution. Mme de Bourneau, aussi éclairée que Mme de Bessé, est de la partie, et si M. Gerbais a le loisir, vous saurez bientôt l'exécution» (Fr. 7053 f°s 451 et 458). M. et Mme de Bessé, ainsi que Mme de Bourneau, abjurèrent à la Bastille, et tous trois en sortirent par ordre du 11 mars. Les convertisseurs triomphèrent. Bien à tort, comme on le vit par la suite.

Sept ans plus tard, le 23 décembre 1693, il fallut envoyer «la demoiselle de Bessé» aux Nouvelles-Catholiques d'Auxerre (O^{1} 97). C'était Mme de Bessé, et non sa fille, née seulement en 1690. Six années après, le 17 juin 1699, il fallut ordonner l'arrestation de M. de Bessé, sorti de Paris le 7 pour passer à l'étranger avec son fils âgé de quinze ans et sa fille âgée de neuf ans. Les fugitifs payèrent sans doute de quelques mois de prison cette tentative infructueuse. Mme de Bessé, qu'on crut leur complice, fut aussi arrêtée: le 21 juin, Pontchartrain approuvait D'Argenson de l'avoir fait mettre aux Nouvelles-Catholiques de Paris (O^{1} 43). L'année suivante, M. de Bessé s'enfuit avec son fils, tandis que sa femme restait prisonnière. Pontchartrain écrivait, le 20 octobre, à Dableiges, intendant du Poitou: «La dame de Bessé qui est dans la maison des Nouvelles-Catholiques de Paris, est toujours fort opiniâtre et y restera apparemment longtemps»; et le même jour à D'Argenson: «Pour la dame de Bessé, il n'y a qu'à la garder toujours aux Nouvelles-

[1] Fils aîné de l'ancien de Charenton, voir Anciens.

Catholiques» (O[1] 44). Elle en sortit toutefois au début de l'année 1701, et alla passer quelque temps chez Mme Chardon, nouvelle catholique devenue convertisseuse; en août, elle fut confiée à De Noyon, lieutenant de la prévôté, chargé de la surveiller et de la reconduire au bout d'un mois aux Nouvelles-Catholiques (O 248). Celles-ci tenaient bien moins à la garder depuis que, par ordre du roi, elles avaient dû baisser le prix de sa pension, qu'elles avaient fixée à 300 livres pour elle, 200 livres pour sa femme de chambre, et 500 livres pour son entretien. Aussi fut-elle remise en liberté, mais sans changer de sentiment ni de conduite, ainsi qu'il résulte d'une lettre de Pontchartrain au lieutenant de police: «17 mai 1703. Il y a encore à Paris une Mme de Bessé fort opiniâtre, qui y vit dans une extrême liberté sur la religion dont elle ne fait aucun acte. Mandez-moi, s'il vous plaît, si elle n'a pas été aux Nouvelles-Catholiques, et depuis quand et par quel motif elle en est sortie» (O 250). Le même secrétaire d'État écrivait encore à l'intendant Pinon, le 7 juillet: «Nous avons à Paris une Mme de Bessé, qui est une protestante opiniâtre de Poitou, à laquelle on n'a pu encore faire entendre raison. Je vous prie de me mander en quoi consistent ses biens, si elle en jouit, et de quelle manière; car il me semble *qu'elle en avait été dépossédée à cause de sa mauvaise conduite dans la religion*». Deux mois plus tard, Seignelay l'envoyait à Beauvais et écrivait à M. de Mornay: «Sa Majesté m'ordonne de vous la recommander, et de vous dire d'essayer de la convertir. Si vous y réussissez, ce ne sera pas une petite affaire pour le bien de la religion.» — Pendant ce temps, le fils, rentré en France, obtenait, moyennant abjuration, le don des biens de sa famille.

En 1706, nous trouvons encore une dame Bessé envoyée à Auxerre avec une dame Pellet, qui, comme la première, avait longtemps été aux Nouvelles-Catholiques sans vouloir écouter les instructions. «Le roi, ne souffrant en aucun lieu de son royaume des religionnaires qui fissent ouvertement connaître leur opiniâtreté», leur donna trois mois pour se convertir ou être enfermées à l'Hopital-Général. Il y a tout lieu de penser que ces consciences réveillées par le remords ne retombèrent plus dans le mensonge, et que les malheureuses femmes furent jetées dans l'horible gouffre de putréfaction.

Besson, guide, qui avait mené à l'étranger Mlle Descoudrais, de Blois, fut arrêté le 22 mai 1686, conduisant Anne Bordier, voir II, 451.

Bethy (Mlle), «non payante», entrée dans la maison des Nouvelles-Catholiques le 16 août 1686 (Fr. 7052 f° 24), figure comme encore protestante sur une liste du 14 décembre, avec cette note : « Sa mère, qui est anglaise demeurant à Londres, la redemande » (Fr. 7051 f° 248).

Bezard (Mme), voir Anciens, II, 44.

Bidache (Susanne Reignard, veuve du sieur), seigneur de La Boissière, s'était retirée à Paris avec Marie d'Arambure, veuve du sieur de La Contaudière, poitevine comme elle. Toutes deux furent arrêtées avec le ministre Malzac tenant une assemblée chez elles le 11 février 1692. Par ordre du même jour, signé avant l'arrestation, la veuve Bidache fut envoyée chez les filles de la Providence, d'Auxerre (O[1] 36 et *Les Premiers pasteurs du Désert*, I, 314).

Biet. Plusieurs familles de ce nom habitaient Paris au moment de la Révocation : Jean, marchand férandinier du quartier Saint-Denis, propriétaire de la moitié d'une maison de la rue de Seine, *à Saint-Jacques*, et d'un arpent de marais au Gros-Caillou, vis-à-vis l'entrée principale des Invalides, noté comme fugitif sur l'état du mois de mars 1687 (Fr. 7051 fos 208, 309) ; Amaury, réfugié à Berlin, avec sa femme, deux enfants, son père et une servante, tapissier de S. S. E., en 1698 et 1700; Henri, chirurgien, qu'on trouve à Berlin, avec sa femme et deux enfants en 1698, ainsi que Jacob, tapissier de Paris, avec sa femme; enfin le plus célèbre de tous. «M. Jean Biet, de Paris, lit-on dans Erman et Reclam, V, 115, présenta en 1686 à Frédéric-Guillaume le projet d'une grande manufacture de soie, et obtint la même année une avance de 5000 écus pour l'établir». Il fit venir des ouvriers de Hollande, «et en 1689 la cour lui assigna près de l'ancienne porte de Leipzig, une place pour bâtir une manufacture et lui en fournit les matériaux. Cet établissement où l'on fabriquait toutes sortes de soieries depuis le brocard jusqu'aux étoffes les plus légères, passa, en 1690, entre les mains de Pierre Massonneau, réfugié de Lyon». Nous ignorons à quelle famille appartenait une demoiselle Jean-Baptiste Biet, mise au Grand-Châtelet le 17 janvier 1686 et sortie le 23 (Fr. 7051 f° 295).

Bigot de la Honville (Antoinette). Seignelay ordonnait à La Reynie, le 11 janvier 1686, de mettre Mlle Bigot aux Nouvelles-Catholiques (O[1] 30), et le 14 mars, de mettre dans un couvent une demoiselle Bigot qui avait donné parole à M. Le Pelletier, inten-

dant des finances, et qui abjura, en effet, le 18 (Fr. 7053 f° 501). Est-ce la prisonnière des Nouvelles-Catholiques qui va ensuite dans un couvent, ou une de ses parentes? La famille Bigot, alliée aux Du Candal, aux Louvigny, aux De Launay, aux Mercier, était une des plus considérables de Paris. Bigot, sieur de Morogues, avait déjà abjuré le 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358). Les sieurs Bigot recevaient, le 22 mars 1701, l'autorisation de vendre une maison située rue Vieille-du-Temple (O[1] 45).

Binot, condamné aux galères pour la R. avec Le Coq, Tartereau, Plat, Simon, etc., obtint des lettres de rappel le 26 février 1687 (Fr. 17421 f° 154).

Bivelat (Mme), mise aux Nouvelles-Catholiques y abjura le 31 janvier 1687 (Fr. 7052 f° 30). Nous ignorons quel était son lien de parenté avec Élisabeth Bivelat, couturière nouvelle catholique qui n'avait pas de quoi vivre (*Ibid.*, f° 6), et Marie Bivelat, fugitive assistée à Londres en 1710 (*Fr. pr.*, 2e édit., II, 589).

Il y eut au faubourg Saint-Antoine un Jean Bivelat, sculpteur en bois, dont le fils, baptisé en 1659, eut pour parrain Pierre-Jean Bivelat, orfèvre et peintre en émail, et pour marraine la femme de Sébastien Bourdon (Reg. de Char.).

Blaize (David), soupçonné de recevoir et de répandre « de mauvais livres concernant la R.» fut mis le 24 septembre 1691 à la Bastille, d'où il sortit le 1er octobre.

Blette, marchand rubannier et « protestant scandaleux», arrêté par ordre du 29 octobre 1703, sortit de la Bastille le 16 janvier suivant (Ravaisson, XI, 90).

Bligny (Jean de), sieur de La Bittière, mousquetaire de la garde, ayant « proféré quelques blasphèmes contre le saint nom de Dieu, le saint-sacrement et les ministres de l'Église», fut condamné par sentence du lieutenant-criminel d'Orléans, le 12 mai 1681, à l'amende honorable et au bannissement perpétuel de la duché. Il obtint son rappel de ban le 13 mai 1682 et fut emprisonné à la Bastille lors de la Révocation. M. de Besmaus recevait, le 21 décembre 1685, l'ordre de ne lui laisser voir personne et de le confiner dans sa chambre, et le 27 celui de lui laisser voir sa famille. Le 26 janvier 1686, Seignelay ordonnait qu'on le mît en liberté. Cependant nous trouvons encore, à la date du 13 octobre 1688,

l'ordre de le transférer de la Bastille au Châtelet (O[1] 26, 29, 30, 32 et Fr. 7053 f° 453).

Blisson, frère d'une malade de Paris, chez laquelle le ministre Cardel fut arrêté en 1689 avec tous les assistants, y compris Blisson (*Premiers past. du Dés.*, I, 183).

Bocquet (Marguerite), mise à la Bastille le 12 avril 1689 (Arsenal, ms. Bast. 10484).

Boignant (Judith), de Vitry-le-François, jeune fille âgée de dix-neuf ans, que sa famille voulait faire passer en Angleterre à la fin de 1683, fut arrêtée à Paris et mise au couvent de l'Union Chrétienne, où elle abjura au mois de mars 1684. Six mois plus tard, « dénuée de tout secours et abandonnée de ses parents », elle sollicitait une pension de Sa Majesté (Fr. 7053 f° 420).

Boileau, fils d'un avocat, et sa femme, Catherine Pujolas, s'étant enfuis de la ville d'Uzès, furent arrêtés à Paris en 1687 sur le soupçon qu'ils cherchaient à sortir du royaume. Seignelay écrivait le 23 février 1688, à l'intendant Bâville que la jeune personne était enceinte de sept mois et qu'on ne leur rendrait la liberté à tous deux que quand ils se seraient mariés à l'église catholique (O[1] 32, 24 mars).

Boisbourdon (De), limousin, demeurant chez Mme de Caylus, faisait le commerce avec la Hollande et fut mis à la Bastille le 12 septembre 1697, comme soupçonné de favoriser les évasions. Il n'en sortit que le 25 octobre 1699 (*Arch. Bast.*, X, 67).

Boisbreuil (Le sieur de), mis à la Bastille pour quatre mois, le 27 janvier 1689, parce qu'il faisait mal son service de catholique, continuait d'être mauvais catholique en 1699, et Pontchartrain ordonnait, le 24 juin, de l'avertir de changer de conduite s'il ne voulait retourner dans la prison d'État (O[1] 43).

Boisfradin (Mme de), voir II, 590.

Boisfrancs (Des). Seignelay écrivait à La Reynie le 14 janvier 1687: « Le roi veut que le procès soit fait suivant les déclarations à la dame Boisfrancs et à la nommée Testard et ses enfants, que le sieur Auzillon a arrêtés à Saint-Denis » (O[1] 31). Le 10 mars, Marie Testard, femme du sieur des Boisfrancs, prisonnière au Grand-Châtelet depuis quinze jours, se plaignait qu'on l'eût arrêtée comme si elle voulait sortir du royaume, tandis qu'elle n'allait en Hollande

que pour poursuivre le nommé Rou, banqueroutier, débiteur de 15,000 livres envers sa famille. Elle alléguait en preuve que son mari et ses enfants étaient restés à Verneuil au Perche, et demandait, en attendant la liberté, qu'on la transférât en la prison de l'Abbaye, pour n'être plus affligée par les blasphèmes et déportements des autres prisonniers (Fr. 7053 f° 401).

Boisjolly (Denis), mis au Grand-Châtelet pour la R., le 11 novembre 1686 (Fr. 7051 f° 283).

Boisragon (Mlle Chevalleau de), de Saint Maixent, arrêtée le 24 avril 1686 avec Mlle de Saint-Laurent (voir les Sainte-Hermine) sur un vaisseau anglais qui allait les emporter, fut enfermée dans la citadelle de l'île de Rhé où on la «maltraita extrêmement» (Fr. 7051 f° 246), puis chez les Filles de la Providence à La Rochelle; elle entra le 17 octobre dans la maison des Nouvelles-Catholiques de Paris, où elle «était condamnée à être recluse» (O¹ 30). — Dans l'espoir qu'elle parviendrait à faire relâcher sa fille et le dernier de ses fils, Louis, enfermé au Petit-Châtelet[1], Catherine de Marconnay, veuve de Jean Chevalleau, vint à Paris et se logea dans la rue de Harlay, à l'enseigne de *la Petite-Fontaine* (O¹ 31). Le commissaire Delamare portait plainte contre elle à La Reynie, le 7 juillet 1687: «Mme de Boisragon qui loge dans le quartier depuis deux mois, ne donne aucun signe de catholicisme; elle se retire en fermant sa fenêtre lorsque passe le saint-sacrement, et va dîner et souper tous les jours avec son fils prisonnier à la Conciergerie». Toutefois, grâce aux sollicitations du marquis de Villette, Seignelay signa le 8 août l'ordre de rendre à cette mauvaise catholique son fils et sa fille. Le 12, elle sollicitait la prompte exécution de l'ordre relatif à la mise en liberté de son fils (Fr. 7053 f° 372). Quant à Mlle de Boisragon, elle n'était pas plus convertie que sa mère; car Mme de Maintenon écrivait le 4 septembre à son cousin le marquis de Villette: «On prétend aussi que cette demoiselle de Boisragon n'écoute point et qu'elle ne sera de longtemps convertie, cela sera encore sur votre compte». Louis fut peut-être emprisonné de nouveau; car il y avait en 1689, dans le château de Pierre-Encise à Lyon, un M. de Boisragon qui abjura pour recouvrer la liberté (M 603). La même année, «M. et Mlle de Boisragon, célèbres

[1] Seignelay écrivait le 30 août 1686 au procureur-général pour l'inviter à presser le procès de Louis Chevalleau et celui de Pierre Girard des Bergeries (O¹ 30).

confesseurs» se refugièrent à Amsterdam[1]. Louis passa en Angleterre et servit comme son père sous le prince d'Orange; il mourut lieutenant-colonel en 1729[2].

Boisroger et Du Cerceau de Tilly. Deux sœurs hollandaises, mariées, l'une au sieur de Boisroger ou Boscroger, l'autre, à Paul Androuet Du Cerceau, sieur de Tilly, près Houdan[3], horloger de la cour du Palais, qui abjura le 20 octobre 1685, furent arrêtées par ordre du 9 juin 1686 et envoyées dans des couvents: Mme de Boisroger, à Houdan, et Mme de Tilly, chez les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Mantes, qui réclamaient sa pension au mois de janvier 1687. En conséquence M. de Ménars reçut l'ordre de rechercher si cette dame avait du bien, et, dans ce cas, de payer sa pension sur ces biens. Les deux sœurs furent amenées aux Nouvelles-Catholiques de Paris par ordre du 24 janvier. Sur la caution de l'avocat Sonnet[4], Mme de Boisroger obtint le 5 avril l'autorisation d'aller soigner son mari, malade à quarante lieues de Paris. Sur la même caution, Mme de Tilly fut relâchée le 16 juin, dans l'espoir qu'elle «s'instruirait mieux» en liberté (O1 30 et 31). Elle s'enfuit à l'étranger peu après (*Fr. pr.*, 3e édit., I, 254).

En 1710, Nicolas Boisroger de Mantes-sur-Seine, recevait à Genève un viatique pour l'Angleterre (*Fr. pr.*, 2e édit. II, 703).

Boisrogues, voir II, 590.

Boisseleau (Mme), emprisonnée en 1686.

Boisseleau (Catherine du Raynier de), arrêtée à Paris, par ordre du 27 février 1688, et conduite chez les Filles de la Visitation-Sainte-Marie à Tours (O1 32).

Bommel, voir Van Bommel.

Bonamy (Étienne), mis au Petit-Châtelet pour la R. le 24 juin 1686 (Fr. 7051 f° 293).

Boncoeur (De), mis à la Bastille pour la R. le 2 mars 1686, fut conduit à Mons et expulsé du royaume comme inconvertissable, par ordre du 7 mars 1688. Ses meubles restés à Paris furent vendus par ordre du 14 avril (O1 32 et Fr. 7051 f° 252).

[1] *L'Impiété des communions forcées*, 1689, in-16, p. XI.

[2] *Proceedings of the huguenot Society of London*, 1887, p. 7.

[3] Voir Dusquerque aux Nx-Catholiq.

[4] Il mourut protestant en 1696 et fut inhumé dans un jardin près des Gobelins. Voir La Bastide aux anciens.

Georges-Guillaume, duc de Zell, avait, en 1683, pour correspondant en France un nommé de Boncœur, qui mourut, ou du moins cessa de lui écrire à la fin de cette même année (Joret, *Pierre et Nicolas Formont*, p. 61).

Boncourt (De). Paul Didier, seigneur de Boncourt, colonel de cavalerie, emprisonné à la Bastille en 1687, passa en Hollande dès qu'on lui eut rendu la liberté. Le roi Guillaume lui donna un régiment de cavalerie qui se distingua en Angleterre. Son fils, lieutenant, resté en France postulait dès 1686 les biens de son père, de sa mère et de ses deux frères (*Fr. prot.*, 2e édit., II, 804 et V, 404).

Bondaroy (Mme de), voir Dufaur.

Bonhomme. Le 18 février 1693, Bonhomme, «mauvais catholique dont la conduite avait paru suspecte», fut envoyé au château de Ham et sa pension payée à raison de vingt sols par jour. Nous ignorons s'il était parent du fameux fabricant de toiles et teinturier parisien, qui, dès 1681, avait transporté son industrie en Angleterre (*Fr. pr.*, 2e édit., II, 813).

Bonnain, de Normandie, condamné aux galères par le Parlement de Paris, le 16 avril 1685.

Bonnaire (Isaïe Sauvage, dit), guide, arrêté à Pierrepont (Aisne) avec des protestants de Paris qu'il conduisait à l'étranger. Le 19 août 1686, Seignelay ordonnait à l'intendant Bossuet de lui faire son procès et celui des fugitifs qui avaient abjuré; quant à ceux qui n'avaient point fait abjuration, ils devaient être relâchés aussitôt qu'ils l'auraient faite. Bonnaire fut écroué au Châtelet de Paris le 30 octobre 1686; il obtint des lettres de rémission en janvier 1687, au moment où la chaîne allait partir (Fr. 17421 f° 129 et Reg. d'écrou du Palais de justice).

Bonne (Henri), emprisonné à Saint-Éloi en janvier 1686, pour avoir méprisé toutes les instructions, même celles des dragons. «J'ai donné 18 livres à sa femme, écrivait, le 12, le commissaire Labbé, pour l'indemniser des frais de garnison. Elle a trois petits enfants» (Fr. 7051 f° 71).

Bonneau (Ésaïe), marchand de Thouars, arrêté comme ministre et condamné à mort par le Parlement de Paris le 14 juin 1689. Sa peine fut commuée en celle des galères par un jugement rendu à

Poitiers. On le retrouve sur la *Gloire;* il mourut à l'hôpital en mai 1693.

Bonneau (Jean), voir II, 534.

Bonnel, voir Chastelain.

Bonnet (Charlotte et Catherine), sœurs, furent arrêtées le 26 février 1687 et menées aux Nouvelles-Catholiques (Fr. 7053 f° 168). Nous ignorons si elles étaient filles de Françoise Rolland, veuve de Jacques Bonnet, âgée de quarante-cinq ans, qui avait abjuré le 23 décembre 1685 et habitait la rue Sainte-Marguerite au faubourg Saint-Antoine. Il est permis d'en douter; car les Nouvelles-Catholiques recherchaient les riches pensionnaires, tandis que cette veuve, extrêmement pauvre, fut mise à l'aumône ordinaire après son abjuration (Fr. 7051 f° 177).

Bordier, voir Bernard.

Bordier (Anne). Jacques Bordier, collaborateur du célèbre peintre en émail Petitot et résident de Genève à Paris, était mort un an avant la Révocation, laissant, entre autres, une fille âgée de vingt-quatre ans. Durant six mois, Anne réussit à se cacher et à échapper aux convertisseurs; enfin comme elle se disposait à sortir du royaume, l'exempt Desgrez l'arrêta le 22 mai 1686, en compagnie d'un nommé Besson (Fr. 7052 f° 152). D'après son interrogatoire, elle n'aurait pas songé à sortir du royaume sans les sollicitations de ce guide, que lui envoyait son amie Mlle Descoudrais, de Blois, qu'il avait fait passer. En outre, ce serait à l'insu de ses parents qu'elle aurait fait marché avec lui aux prix de trente pistoles. Montée en croupe derrière lui à partir de Villejuif, elle devait passer pour sa femme tout le long de la route (Fr. 7052 f° 152). On la mit le 26 au For-l'Évêque (Fr. 7052 f° 286), et elle abjura le 3 juin entre les mains de Guillaume de La Fontaine, prêtre de la communauté de Saint-Gervais. Son oncle Petitot, qui venait lui-même d'abjurer pour pouvoir sortir de prison, contresigna cette abjuration, dont l'acte fut déposé au greffe du procureur (Fr. 7055 f° 445). Se prévalant de ce dépôt, Anne présentait, le 14 juin, une supplique pour être rendue à la liberté (Fr. 7053 f° 411); mais, le 16, Desgrez dénonçait le scandale qu'elle avait causé « à tous les prisonniers »(?) le jour de la fête-Dieu, en courant se cacher au lieu de s'agenouiller sur le passage du saint-sacrement. Au reste, ajoutait-il, elle fait des railleries de sa conversion. Le 22 août, nouvelle supplique restée

sans effet comme la précédente. Le 5 novembre, Anne se plaint qu'on ne veuille point recevoir Petitot pour sa caution (O[1] 30). Dès qu'on l'eut relâchée, elle se réfugia à Genève, où elle mourut en 1753, sans avoir été mariée, dit *La France protestante,* 2e édit., II, 887. D'après le même ouvrage, une sœur d'Anne, peut-être Marie, aurait aussi été enfermée au For-l'Évêque en 1686. L'aînée, Madelaine, qui avait épousé un fils de Petitot, resta en France avec son mari au moins jusqu'en 1695. Le commissaire Gazon écrivait, le 16 juin 1688, que la veuve de Bordier, Madelaine Cuper, venait de se réfugier à Genève (Fr. 7051 f° 12).

Borel, voir Andry.

Bosc (Laurent), seigneur de Servières et de La Calmette, ancien de l'Église de Montpellier en 1675 (*Bullet.*, II, 92), et conseiller au Parlement de Toulouse en 1678, avait épousé Françoise de Marc de La Calmette, de Saint-Clément, qui lui donna une fille, mariée en 1683 à Henri, fils du grand Du Quesne, et trois fils: Marc-Antoine, Laurent (1672) et Jean-Louis (1674). Bien qu'il eût abjuré à la Révocation, il était mal vu à la cour, parce que ses deux fils aînés étaient passés en Hollande. Le troisième, âgé de douze ans et en marche pour les rejoindre, fut arrêté à Valenciennes avec son cousin-germain Laurent Galdi[1]. Bientôt ramené à Paris, il fut enfermé au For-l'Évêque, puis dans le collége des Jésuites, où il était encore en 1689. Mais tandis que ses aînés revinrent s'établir en France, Jean-Louis s'enfuit en Hollande et servit comme capitaine d'infanterie dans l'armée du prince d'Orange (A. N., M 663 et *Fr. pr.* 2e édit.). — Des enfants Bosc furent enlevés à leurs parents en 1695.

Bosredon, mis à la Bastille par ordre du 11 septembre 1697, comme suspect de faire venir des passeports de Hollande et de favoriser les évasions, fut relâché avant la fin de l'année (*Arch. Bast.*, X, 153).

Bouay. Le serrurier Bouay et sa femme, qui conduisaient ordinairement dans Paris le pasteur du Désert Cardel, furent arrêtés avec lui vers le milieu de février 1689. Le mari se tira d'affaire

[1] Seignelay écrivait à La Reynie le 23 octobre 1685: « On prétend que le nommé Du Try, demeurant à Paris, rue des Lavandières, chez la dame Gaillard de la R. P. R., a abusé d'un passeport qui lui a été accordé pour aller en Hollande, et qu'il l'a donné à un nommé Galdi » (O [1] 29).

comme il put, peut-être par une seconde abjuration. Mme Bouay, au contraire, déclara hautement qu'elle avait signé une rétractation, et tenait à honneur de professer la religion réformée. On la mit, le 14 mars, à la Bastille, où son mari eut, le 19 avril, la permission de lui parler, pour l'engager à se montrer moins rebelle à la volonté royale. Rien n'y fit; dès le 31 décembre 1690, Pontchartrain annonçait à La Reynie que Mme Bouay serait envoyée hors du royaume. Elle était pourtant encore à la Bastille le 30 janvier 1692 lorsque Pontchartrain écrivait au lieutenant de police: «Prenez la peine de vous informer dans quel pays elle veut se retirer, afin que quand le temps sera un peu plus doux, on l'envoie sur la frontière». Ce ne fut que le jeudi 5 avril, que Huot, garde de la Prévôté, alla la prendre à la Bastille, ainsi que l'anabaptiste hollandais Jacob Lieven, pour les mettre dans un carrosse qui les conduisit à Mons, d'où on les fit passer en Hollande (*Les premiers pasteurs du Désert* I, 183, 191, 192; *Arch. de la Bast.*, IX, 180).

Boucher. Une lettre que le commissaire Delamare écrivait le 27 juillet 1686, nous apprend que Boucher, garçon chirurgien fugitif, venait d'être arrêté à Lille, et que, en revenant à Paris, il apportait à Françoise Lemaistre une lettre de Valérie de La Baritaudière, arrêtée comme lui (Fr. 7052 f° 182). — Il y avait à Paris un Boucher, joaillier, et un autre, marchand de vin, rue du Four. Nous ne savons à quelle famille appartenait le fugitif.

C'est probablement aussi lui qui, pour avoir envoyé ses enfants hors du royaume, fut arrêté par ordre du 2 août 1699, mis à la Bastille le 5, et à qui l'on permit le 10 septembre, de se promener dans la cour lorsque les autres «nouveaux catholiques» n'y seraient pas (O^1 43). Il fut mis en liberté par ordre du 13 janvier 1700 (*Arch. Bast.*, X, 218).

Boucheron (Emilie), âgée de quinze ans, abjure le 16 octobre 1685, aux Nouvelles-Catholiques (Fr. 7052 f° 331).

Boueiran (?) (Pierre) mis, le 26 mai 1686, au Grand-Châtelet, où il abjura (Fr. 7051 f° 299).

Bougy (Le marquis de), seigneur de Calonges (Lot-et-Garonne) et colonel d'un régiment de cavalerie, ayant essayé de sortir du royaume par la Franche-Comté, eut le malheur d'être fait prisonnier en février 1686. La marquise, arrêtée à Paris, le 14 mars, fut enfermée au couvent du Calvaire, près du Luxembourg, et en sortit

par ordre du 23. A la fin d'avril, quand le marquis se vit sur le point d'être condamné aux galères (*Mém. de Sourches*), le courage lui manqua: il fit « comme les autres » (*Bullet.*, II, 173); mais sans se croire lié par une abjuration forcée. En 1693, il passa en Hollande « sur la foi d'un passeport que le roi lui avait accordé pour aller prendre des eaux à Aix-la-Chapelle », et l'intendant Foucault (*Mém.*) saisit la terre de Bougy en Agenais. En 1702, le marquis présentait au baptême à La Haye une fille de Bazin de Limeville et de Marie Petitot (*Bullet.*, IX, 309).

Bouillé, voir Scellier.

Bouilly (Alexandre de), sieur de Beauregard, arrêté par Desgrez et mis au Grand-Châtelet le 31 mars 1686, en sortit le 7 avril après abjuration (Fr. 7051 f° 295 et 7053, f° 275).

Bouilly (Erouard de) voir Bouilly, ancien, II, 45.

Boujonnier. La famille parisienne de ce nom se composait de la mère, Catherine Gilon, sœur d'Adam, lapidaire de la rue du Harlay, passé à Londres deux ou trois ans avant la Révocation, d'une fille et de trois fils, Jean, Pierre et Guillaume. Le dernier, retiré à Londres en 1682, y avait épousé une demoiselle Bongard, dieppoise, et en était revenu récemment avec elle. L'année du départ de Guillaume, Jean, domicilié place Dauphine, Pierre et sa sœur demeurant chez leur mère, s'étaient laissé séduire par les promesses et les menaces des jésuites, et avaient abjuré tous trois le même jour entre les mains du P. Robinet; mais Pierre, bientôt repentant, continua d'aller au prêche à Charenton. Sur une fausse dénonciation de complot contre la personne du roi, toute la famille fut arrêtée en vertu d'un ordre du 14 août 1685, fit abjuration à la Bastille et fut relâchée le 22 septembre, à l'exception de Pierre qui avait refusé de trahir de nouveau sa foi. Le roi trouva bon de le garder jusqu'à ce que l'occasion se présentât de l'envoyer aux Iles d'Amérique. Un ordre du 20 novembre 1688 lui rendit pourtant la liberté (*Arch. Bast.*, VIII, 346, 349). Mme Boujonnier abjura le 1er octobre 1685 aux Nouvelles-Catholiques.

Bouquet (Jacques), mis au Grand-Châtelet le 20 mai 1686, y fit abjuration (Fr. 7051 f° 299). — Un fils de Jean Birot, docteur en médecine, et de Louise Bouquet, épousait à Charenton, en 1668, une demoiselle Admirault, fille d'un procureur.

Bourbon-Malauze (Henriette ou Charlotte de), fille de Louis de Bourbon, marquis de Malauze, et de Henriette de Durfort, était sœur d'Armand de Bourbon-Malauze, marquis de Miremont, sorti de France avant la Révocation[1]. Plus attachée à sa religion que son grand oncle le maréchal de Turenne, Mlle de Malauze fut enfermée à Port-Royal, par ordre du 8 mai 1686[2], et n'en sortit qu'au bout de deux ans, par ordre du 28 février 1688. Elle fut expulsée du royaume et pourvue, le 9 mars, d'un passeport à destination d'Angleterre (O[1] 30 et 32). Voir *la France prot.*, 2e édit., II, 1086 et 1088 en désaccord avec Ph. Corbière, *La famille de Bourbon-Malauze*, p. 37 et 62.

Bourdon (Mlles). Jean-Sébastien Bourdon, dont l'œuvre est décrit dans les deux éditions de *La France protestante*, eut de sa première femme, Susanne Dugarnier, neuf enfants, entre autres, Charlotte (1650) et Susanne (1655). Sa seconde femme, Marguerite Jumeau, de Tours, qu'il avait épousée en 1659, lui en donna encore huit, notamment Marie-Anne (1663), Daniel (1666) et Marie-Madelaine (1670). L'illustre peintre et graveur mourut en 1671. «Presque tous ses enfants, dit la seconde édition de *La France protestante*, l'avaient précédé ou le suivirent de près dans la tombe. Seule, sa fille Marie-Anne paraît avoir survécu jusqu'à la Révocation, et elle est inscrite (B. N., Saint-Germain fr. 791,2), comme protestante réfugiée hors du royaume en 1687». — Nous voyons, au contraire, trois filles du célèbre peintre du roi s'enfuir le 14 ou le 15 octobre 1685; une, sans doute Charlotte, avec sa tante Marguerite Ducloux, veuve de Louis Dugarnier, et deux, Susanne et Marie-Anne, avec Anne Girardot, femme de Jean Catillon[3]. Toutes trois furent arrêtées avant d'avoir franchi la frontière. Emprisonnée à Condé (Nord), Charlotte ne recouvra la liberté qu'au mois d'avril suivant et au prix d'une abjuration. Ses deux sœurs, enfermées à Vervins (Aisne) et ramenées au Grand-Châtelet, avaient résisté moins longtemps, elles étaient sorties de prison le 31 décembre. Cependant l'une de celles-ci, Marie-Anne, partie vers le milieu de l'année 1686 avec Mme Dugarnier, arriva au mois de juillet en Angleterre, où elle fut naturalisée en 1688. Dans son interrogatoire du 19 novembre 1686, le guide Lespine dénonçait Mme Bourdon du faubourg Saint-

[1] Voir *Les premiers past. du Désert*, II, 89, 91 etc.

[2] Le 2 mai 1686, Mlle de Bourbon-Malauze, qui est encore huguenote, eut ordre de se mettre dans un couvent (Lémontey, extraits de Dangeau).

[3] Voir Du Vigneau, II, 311.

Antoine, comme ayant chez elle la fille du ministre réfugié à Amsterdam (peut-être Mlle Yver[1]) et trois ou quatre enfants prêts à s'en aller (Fr. 7053 f° 189). — C'était sans doute la femme du peintre, et, dans ce cas, les enfants prêts à s'en aller auraient été Charlotte, Susanne, Daniel et Marie-Madelaine. Une demoiselle Bourdon figure sur la liste des réfugiés à Berlin dressée en 1700 par Joseph Ancillon (Papiers Dieterici à la Biblioth. du prot.).

Bourgeois (Mme), dite Gaujard, parisienne native de Butte près Houdan, et âgée de soixante-onze ans lorsqu'elle fut arrêtée au commencement de 1702 à Pont-Sainte-Maxence, avec la passeuse Lesprit, se dirigeant vers la Hollande, où elle allait rejoindre sa fille. On la mit à l'Hôpital-Général pour quelques mois, dans l'intention de l'expulser du royaume; mais elle resta prisonnière toute sa vie. «Elle a eu beaucoup de peine à se résoudre d'aller à la messe, écrivait D'Argenson, en 1705. Elle ne veut pas même se faire instruire, et il lui prend quelquefois des accès d'imbécillité qui la rendent comme bête; ainsi je ne crois pas devoir encore proposer sa sortie. En 1707, il n'y a aucun changement ni pour sa conversion, ni pour le désordre de son esprit. En 1708, elle a été malade du scorbut depuis deux mois, et il lui reste un fonds d'imbécillité qui apparemment ne finira qu'avec sa vie» (Ravaisson, X, 363).

Bourneau (Mme de), mise à la Bastille le 2 mars 1686, y fut aussitôt entourée des abbés convertisseurs Pavillon, Du Lignon, De Lavau et De Lamon (O[1] 30). Le 4 mars, M. de Besmaus écrit qu'elle prend plaisir à raisonner avec le dernier (Fr. 7053 f° 451). Le 7, il écrit encore: «Mme de Bourneau, aussi éclairée que Mme de Bessé, est de la partie, et si M. Gerbais a le loisir vous saurez bientôt l'exécution de l'abjuration» (*Ibid.*, f° 458). Elle fut mise en liberté par ordre du 11 (O[1] 30).

Bourneau (Ésaïe), galérien, voir II, 562.

Bourssin (Marie-Madelaine), femme Vaillant, voir Vaillant.

Bourson (Benjamin), sieur de Lalande, et sa femme, appartenant sans doute à la famille parisienne, arrêtés comme fugitifs en octobre 1685, furent enfermés dans les prisons de Saint-Quentin (Fr. 7053 f° 154).

[1] Jean Yver, pasteur de Saint-Jean-d'Angély, établi à Amsterdam, attendait deux de ses filles restées en France (Gagnebin, *Pasteurs de Fr. réfug. en Holl.*).

Boussac. Le 11 mars 1686, Seignelay invitait M. de Besmaus à permettre au sieur de Boussac de voir sa femme détenue à la Bastille. Celle-ci n'était donc point, comme le dit *La France protestante*, 2e édit., III, 25, la femme du marquis de Boussac, colonel de dragons, mort à Metz en 1683.

En vertu d'un ordre du 14 août 1698, le sieur de Bouzac fut mis au Petit-Châtelet avec le nommé Vandru (O[1] 42). Était-ce ou non le même personnage?

Boutin, voir Voreaux.

Bouxin (Pierre-Jacob), marchand de dentelles de la rue des Mauvaises-Paroles, quartier Sainte-Opportune, dont la boutique au Palais avait pour enseigne *A la Reine de France*, fut naturalisé anglais en 1686, avec sa femme Madelaine Piger, et leurs enfants Pierre-Jacob, Marie et Madelaine. Avant sa fuite, il avait fait, en sa qualité de directeur des créanciers de la veuve Bonhomme, des avances de fonds qui ne lui avaient pas été remboursées (Fr. 7051 fos 291 et 319). Leur troisième fille, conduite au mois de février 1686 chez Milois, marchand, par une tante nouvelle catholique partant pour la campagne et soupçonnée d'être aussi fugitive (Fr. 7052 fo 157), fut mise aux Nouvelles-Catholiques, d'où elle s'enfuit en juillet 1701. Elle réussit à rejoindre ses parents. Neuf mois plus tard, le père, revenu d'Angleterre, se laissa prendre et fut enfermé au château de Vincennes; on lui déclara qu'il y resterait jusqu'à ce qu'il eût fait revenir tous les siens et notamment l'élève des Nouvelles-Catholiques (O 249). Il n'en sortit que le 4 février 1707, pour être conduit aux Nouveaux-Catholiques (Fr. 14061). Mentionnons encore Louis Bouxin, marchand de dentelles du quartier Sainte-Opportune, ayant aussi boutique au Palais, notable commerçant de la seconde catégorie, noté comme «homme faible et néanmoins entêté», qui, mandé par le procureur-général chez Seignelay, y signa le 14 décembre 1685 (Fr. 7052 fo 223).

Bovet (La nommée), de Neuchâtel en Suisse, envoyée au château de Pont-de-l'Arche, en vertu d'un ordre du 4 juillet 1690.

Boyer, âgé de neuf ans, mis le 11 avril 1698 au séminaire de Notre-Dame-des-Vertus, et sa sœur, âgée de quinze ans, aux Nouvelles-Catholiques (*Mercure hist.*, p. 530).

Braconneau, voir II, 572.

BRACONNIER (La sœur de), enfermée dans un couvent par ordre du 6 juillet 1693, voir *Les Premiers pasteurs du Désert*, I, 347.

BRAGUELONNE (De), mis à la Bastille pour la R., le 5 décembre 1687, n'en sortit que le 1er février 1688. En 1691, sa femme et lui étaient dénoncés comme tenant des assemblées dans leur maison (Arsenal, Ms. Bast. 10472 et O 1 35).

BRALY (Mlles de). Le 22 février 1700, Pontchartrain envoyait à D'Argenson l'ordre de mettre aux Nouvelles-Catholiques les deux filles de la dame de Braly et celles de la demoiselle de Milsonneau, toutes mauvaises catholiques, sorties de la généralité d'Orléans et réfugiées à Paris. Les demoiselles de Braly furent envoyées le 3 mars aux Nouvelles-Catholiques de Blois (O 1 44).

BRANNAY (Mlles de). Françoise Le Sueur, fille de Jean, sieur de Baron, et d'Adrienne de Valois, avait épousé à Charenton, en 1665, Louis de Canaye, gentilhomme ordinaire de la chambre de M. le Prince, fils de Philippe, sieur des Barres et de Brannay[1]. (*Reg. de Char.*). Mme de Brannay habitait Caen. A la Révocation elle feignit d'abjurer avec son fils nommé Philippe, que la recommandation de l'intendant Foucault fit entrer dans les mousquetaires, et avec ses filles, Adrienne et Catherine, âgées d'une dizaine d'années (voir ancien M 664). Toutefois celles-ci furent enfermées en 1688 chez les Nouvelles-Catholiques de Caen, qui dictèrent à l'aînée la curieuse lettre qu'on a lue plus haut,[2] par laquelle ces enfants demandaient une pension de deux cents écus. L'une d'elles était « très-belle », au dire de Foucault. Afin de la soustraire à l'influence maternelle, il obtint en 1689, qu'on l'envoyât aux Nouvelles-Catholiques de Paris, où elle resta trois ans. Les billets suivants, adressés par Pontchartrain à la mère Garnier, attestent le peu de confiance que sa prétendue conversion inspirait au secrétaire d'État :

4 juillet 1691. La demoiselle de Brannay, qui est dans votre maison, a fait présenter un placet au roi par lequel elle demande d'être à présent renvoyée, étant parfaitement instruite en la R.; mais le roi est persuadé que ce dessein lui est suggéré par sa mère, mauvaise catholique. Ainsi Sa Majesté veut que

[1] La terre de Brannay, située près de Sens, avait été achetée en 1585 par Jacques Canaye, teinturier au faubourg Saint-Marcel, dont l'établissement était voisin de celui des Gobelins. C'est à l'un de ses parents qu'appartenait la maison des Patriarches où Bèze avait célébré le culte avant qu'elle fût incendiée par Montmorency.

[2] Voir II, 255.

vous fassiez en sorte par vos conseils et vos bons traitements de la retenir en votre maison, en l'assurant qu'on pensera à elle, et que, quand il y aura lieu de la pourvoir, on le fera (O 1 34).

4 février 1692. Je vous prie de voir un placet que Mlle de Brannay a présenté, et de me mander si elle est en état d'être mise hors de votre maison et envoyée chez Mme de Sainte-Hermine, comme elle le demande (O 1 35).

Le 2 janvier 1693, le roi écrivait à Mme Coulon pour l'inviter à prendre soin de l'instruction de Mlle de Brannay, et à la garder jusqu'à nouvel ordre (O1 37). Au mois de juin, la jeune fille « parfaitement instruite», fut rendue à sa mère. Deux ans plus tard, Foucault accusa celle-ci de l'avoir « pervertie », de sorte que, par ordre du 1er juin 1695, Mme de Brannay fut arrêtée et envoyée au château de Pont-de-l'Arche, d'où elle ne sortit que le 29 avril 1696. Quant à Mlle de Brannay, que les agents de Foucault trouvèrent cachée entre deux matelas, on la remit aux Nouvelles-Catholiques de Caen. Elle y changea bientôt de sentiment; car le 17 février 1697 elle était décidée à se faire religieuse chez les Carmélites de cette ville, et obtint à ce titre une pension de 300 livres (O1 41). « C'est, ajoutait Foucault,[1] une des meilleures et des plus édifiantes religieuses que j'aie vues. Son frère a quitté les mousquetaires et repris ses erreurs ».

Trois demoiselles de Brannay, des environs de Sens, dont la moins âgée avait soixante ans, étaient probablement tantes de la religieuse et du mousquetaire. A la fin de 1699 ou au commencement de 1700, on les mit aux Nouvelles-Catholiques de Paris comme « opiniâtres ». Afin de recouvrer la liberté, elles firent bientôt ce qu'on exigeait d'elles (voir TT 248). Toutefois Mlle de Brannay et Mlle de Cannaye, jugées « mal converties », furent envoyées au château de Saumur en 1701 (*Fr. prot.*, X, 439) et entretenues à leur frais par ordre du 27 janvier (O1 45). Mlle de Brannay fut libérée en 1705. Ses deux sœurs retournèrent aux Nouvelles-Catholiques en 1702 (O1 46). On retrouve l'une d'elles au château de Pont-de-l'Arche en 1705.

Braour (Marie-Anne) reçoit une pension de 200 livres le 19 janvier 1701, et le roi ordonne qu'elle sorte du couvent de Sainte-Thérèse (O 248).

Brasselaye. Dans ses *Mémoires*, Foucault parle ainsi des protestants du Béarn : « Il y en a eu beaucoup qui à l'approche des

[1] *Mém.*, à la suite des *Mém. de Sourches*, Paris, 1838, in-8o, II, 373.

gens de guerre ont abjuré sans les avoir vus. La distribution d'argent en a aussi beaucoup attiré à l'Église. La ville d'Orthez a été la dernière à se convertir, j'y ai envoyé des gens de guerre qui les ont réduits », sauf vingt familles ayant à leur tête un gentilhomme nommé Brasselaye. Venu à la cour pour se plaindre des violences de Foucault, ce gentilhomme sexagénaire fut mis à la Bastille avant la fin de juillet 1685. Il abjura pour en sortir.

Breton. Il y avait à Paris lors de la Révocation au moins quatre familles protestantes de ce nom : celle de Jean Breton, né à Vassy, agent de l'électeur de Brandebourg, marié en 1671 à Judith Bernier, fille de feu Isaac, peintre et valet de chambre du roi[1] (*Reg de Char.*); celle de Michel Breton, marchand, dont la femme, Marguerite Brault, fut enfermée au Grand-Châtelet le 23 octobre 1686 (Fr. 7051 f° 275); celle de feu Élie Breton, dont la veuve, Catherine Trinquant, et les filles Rachel et Marthe-Madelaine, demeurant chez le barbier Trinquant, où elles travaillaient à la perruque, abjurèrent à Saint-Gervais le 14 janvier 1686 au soir (Fr. 7051 f° 110); celle de Daniel Breton, banquier, qu'on trouve réfugié à Berlin en 1698 avec sa femme, deux enfants et une servante (Ms Dieterici). — Isaac Breton abjura au Grand-Châtelet où il était entré le 15 mai 1686 (*Ibid.*, f° 299). Une demoiselle Breton, fugitive, fut arrêtée à Luzarches avec la dame de Combes, dans le carrosse d'Amiens, le 18 octobre 1686 (*Ibid.*, f° 269).

Briet et Lefranc, voir II, 581.

Briquemault (Marc-Auguste de Beauvais), seigneur de Ruère et de Tauvernay, demeurant ordinairement audit Ruère et connu sous le nom de marquis de Briquemault, avait épousé à Charenton, le 10 août 1684, Claude, fille de François-Nompar de Caumont, marquis de Castelmoron, et de Marguerite de Viçose, âgée de vingt-six ans. Le mari et la femme furent emprisonnés pour la R. peu après la Révocation[2]. La Bastille ne tarda pas à être fatale au marquis. Seignelay écrivait à M. de Besmaus le 14 janvier 1686 ;

> On prétend que M. de Briquemault est devenu entièrement fol et ne parle que des visions de l'Apocalypse, faites-moi savoir ce qui en est.

[1] Voir Breton II, 440 et 442.

[2] Le 22 décembre 1685, si nous en croyons les annotations de M. Ravaisson (*Arch. Bast.*, VIII, 342); mais cette partie de l'ouvrage laisse infiniment à désirer sous le rapport de l'exactitude. En effet, d'après le même auteur, le marquis ne serait sorti de la Bastille que le 26 novembre 1686, tandis que l'ordre est inscrit dans les registres du Secrétariat à la date du 26 janvier.

L'abjuration d'un esprit dérangé n'était pas pour faire reculer les convertisseurs; aussi M. de Besmaus répondait-il le 24 à Seignelay :

> M. de Briquemault vient de me promettre de faire son abjuration quand il plaira au roi, en présence de M. de Sainte-Marthe, supérieur de l'Oratoire, et de M. l'abbé de Lamon, lesquels ont opéré cette bonne action par l'application qu'ils y ont eue depuis sa détention.

Le marquis, tiré de la Bastille par ordre du 26, reçut le 30 une gratification de 200 livres, et abjura le 31 entre les mains du P. de Sainte-Marthe (O[1] 30 et Fr. 7053 f° 453 et 7055 f° 430).

La marquise était encore enfermée à Port-Royal au mois de février avec Mme de Courtomer; le 22, Seignelay invitait l'évêque de Toulon à les aller voir et à profiter de leurs «bonnes dispositions» pour achever l'œuvre de leur conversion commencée par l'archevêque de Sens (O[1] 30). Cependant la marquise s'enfuit à l'étranger, selon *la France protestante*, 2e édit., III, 898, tandis que le marquis se faisait donner en 1687 et partageait avec sa sœur Louise les biens confisqués sur leur tante Anne de Briquemault de Monteton, sortie du royaume.

Henri de Briquemault, baron de Saint-Loup, était passé en Brandebourg avec sa femme Marie de Meaux, avant la Révocation; il rendit aux réfugiés des services signalés (voir *Fr. pr.*).

Brisimant ? (La demoiselle de), anglaise, logée rue Saint-André-des-Arts, arrêtée par ordre du 10 juillet 1687, pour avoir conduit en Angleterre Mme de Massanes et deux de ses filles (O[1] 31).

Brochet (Louis), de Falaise, logé chez un «mauvais nouveau catholique» et ne «rendant pas bon compte de sa conduite», parut suspect, fut arrêté au mois de novembre 1689 et envoyé hors de Paris le 29 du mois (O[1] 33).

Brochon (Jeanne), de Lausanne, arrêtée avec Jean Joyeux comme travaillant aux évasions, fut enfermée au For-l'Évêque le 18 février 1686 et abjura le 23; elle eût été relâchée sur-le-champ (Fr. 7053 f° 397), sans les observations de La Reynie. On la transféra le 23 janvier 1687 au château d'Angers, d'où elle ne sortit qu'en vertu d'un ordre du 30 juillet (O[1] 31).

Broyes (Mme de), mise aux Nouvelles-Catholiques par ordre du 28 avril 1700 (O[1] 33).

Brulefer (Louis), de Lizy-sur-Ourcq, arrêté à Paris avec Hélot, le 10 septembre 1699, cherchant à passer à l'étranger avec sa nièce âgée de douze ans. Une lettre de cachet du même jour envoya la jeune fille aux Nouvelles-Catholiques (O^1 43). Est-ce le même personnage qui était assisté à Londres en 1710?

Bruneau (Mme), présidente de Saumur, à la Bastille en 1686 (Fr. 7051 f° 301).

Brunel. Enfermé au Châtelet pour avoir vendu des livres calvinistes venus de Hollande, il devait être rendu à la liberté le 28 décembre 1685 «en considération de sa conversion». Il fit sans doute quelque difficulté au dernier moment; car on l'envoya le 29 janvier à la Bastille, d'où il ne sortit que par ordre du 2 mars 1686 (O^1 29 et 30).

Brunie (Marie), nouvelle catholique de la paroisse Saint-Eustache, âgée de 14 ans, arrêtée le 11 mars 1700, comme elle allait à l'étranger, fut enfermée à la Salpêtrière. «Elle a besoin d'une plus longue correction, écrivait D'Argenson, le 22 octobre 1702. Elle est impie (!), indocile et fort insolente» (Ms. Clairambault 984 f° 145)[1].

Brunier (Mme Charles)[2]. Élisabeth Damain, nièce de l'ancien de Charenton Tassin, qui manqua de courage à la Révocation, avait épousé en 1668 Charles Brunier, écuyer (né en 1635), fils du célèbre botaniste Abel Brunier, premier du nom, dont elle eut un fils nommé Charles (1669). Elle était veuve et sans appui lorsque la tempête fondit sur l'Église, mais résolue à demeurer à tout prix fidèle à sa foi. La dragonnade et l'enlèvement de son fils enfermé au Châtelet, n'ayant point ébranlé sa résolution, on la conduisit à la Bastille, où elle se trouvait déjà le 12 janvier 1686, lorsque le commissaire Dyeure mit le scellé sur les portes de son appartement (Fr. 7051 f° 87). Cinq jours après, M. de Besmaus écrivait à La Reynie: «Je vous envoie, Monsieur, la réponse de Mme Brunier, qui n'a pas eu grand empressement à la faire; elle a vu le P. Dubois, qui n'en est pas fort édifié; il y doit revenir» (Fr. 7053 f° 448). Transférée au Petit-Châtelet le 26 février, elle fut momentanément confiée le 2 mars, à son oncle Tassin et à son beau-frère Pierre Joly[3], avocat, qui avait faibli comme Tassin (Fr. 7051 f° 295).

[1] Note communiquée par M. N. Weiss.

[2] La seconde édition de *La Fr. prot.* l'appelle, à tort, Mme Bruguier d'Amiens.

[3] Joly avait épousé Anne Damain, sœur d'Élisabeth. Une dame Jolly fut enfermée dans un couvent de Paris en 1686.

Insensible à l'exemple et aux exhortations de ces hommes pusillanimes qui sacrifiaient leur conscience à leurs intérêts, elle retourna presque aussitôt dans sa prison, d'où Tassin essaya encore de la tirer définitivement, ainsi qu'il résulte du billet que Seignelay adressait à La Reynie le 30 juin 1686 : «Le sieur Tassin ayant demandé que la demoiselle Brunier, sa nièce, qui est au Châtelet depuis le mois de février pour la R., soit mise en liberté pendant trois mois, espérant la pouvoir persuader, aux offres qu'il fait de la représenter dans ce temps si elle n'a fait sa réunion, ou de payer la somme de 5000 livres en cas qu'il ne satisfasse pas à cette condition, Sa Majesté m'ordonne de savoir de vous si vous croyez que cela puisse convenir» (O¹ 30). La réponse du lieutenant de police fut négative. Au lieu de relâcher la vaillante huguenote, on l'envoya, le 8 juillet, aux Nouvelles-Catholiques, d'où elle ne tarda pas à s'évader à l'aide d'une pauvre fille nommée Melon, qui servait ses compagnes de détention et paya cette bonne action d'un long séjour à la Bastille, puis à l'Hôpital-Général. Reprise par l'exempt Auzillon, Mme Brunier resta huit jours enfermée chez lui, après quoi elle retourna, par ordre du 18 novembre, à la Bastille, d'où on la transféra le 4 août 1687 à la citadelle d'Amiens. Nous l'y trouvons encore le 28 octobre suivant, nourrie à raison de quinze sols par jour et n'ayant personne pour la servir, parce qu'elle n'en pouvait faire la dépense (O¹ 31). Elle fut expulsée de France en 1688 avec de courageuses compagnes (Mmes Le Coq, de Perrin, Saint-Léger, Amonnet et les trois demoiselles Gigou de Vezançay), qui comme elle n'avaient point fléchi le genou devant l'idole (TT 285 et Lièvre III, 204).

Est-ce son fils qui, sous le nom de Brugnier fut, en 1701, transféré de la maison des Nouveaux-Catholiques à l'Hôpital-Général «à cause de son opiniâtreté»? (O 248).

Madelaine-Marguerite, fille du second Abel Brunier, obtint en 1700 la permission de disposer de deux maisons qu'elle avait à Paris, en faveur de Benjamin, son frère, et des enfants d'Abel, son aîné, afin qu'ils fussent élevés dans la R. C.

Bruno (Mlles). Parmi les non payantes enfermées aux Nouvelles-Catholiques se trouvent Madelaine et Marthe Bruno. Madelaine, entrée le 3 août 1686, est portée sur la liste du 14 décembre comme encore protestante et propre à mettre en métier. Marthe, âgée de douze ans, ne figure que sur celle du 1er février 1687. Leur mère pauvre et leurs autres parents étaient notés comme «fort méchants

catholiques» (Fr. 7051 f° 248 et 7052 f°s 24 et 31). Il est probable que Marie-Marthe Bruneau, qui demandait, le 16 mars 1701, d'être reçue comme maîtresse couturière, et à qui Pontchartrain accordait 100 livres le 5 mai, est la Marthe Bruno des Nouvelles-Catholiques (O 248).

Brusse (Mme de) meurt folle aux Nouvelles-Catholiques. Voir Falaiseau, anciens, II, 53.

Buart (Anne), voir Bareire.

Buisset, Jean-Michel Craner ou Cresnier, Jacques Dibon et Louis Desbois ou Dubois, domestiques d'Amonnet, ancien de Charenton, relégué à Mayenne, furent arrêtés comme complices de son évasion lorsqu'il eut pris la fuite (12 avril 1686). Les trois derniers enfermés au For-l'Évêque le 6 mai, y furent gardés jusqu'au mois de janvier 1687 et bien au delà, afin de servir de témoins dans le procès intenté au fugitif (Fr. 7051 f° 238 et 7055 f° 13). Mis au Grand-Châtelet le 12 mai, puis au For-l'Évêque, Buisset y abjura au mois de décembre entre les mains du prêtre Fontaine, et n'en retourna pas moins au Grand-Châtelet, où on le garda dans le même dessein que ses camarades (Fr. 7051 f° 261). Sa détention durait encore au mois de juin 1687, témoin le billet que Seignelay adressait le 28 à la Reynie : « Je vous envoie les placets des nommés Buisset et Potin prisonniers, l'un, pour l'affaire d'Amonnet, l'autre, pour avoir recelé chez lui une femme de la R. (O¹ 31).

Cabanel, mis au For-l'Évêque, proteste, le dimanche 6 avril 1686, qu'il ne songeait pas à s'absenter lorsqu'on l'a arrêté, mais à se faire instruire, et que son récent voyage en Normandie n'avait pour but que l'établissement d'une fabrique de points de dentelles. Il remercie La Reynie de ce qu'il veut bien l'assister pour le faire recevoir marchand, et demande son élargissement (Fr. 7053 f° 112).

Cadot (Anne), enfermée aux Nouvelles-Catholiques, est portée sur la liste du 14 décembre 1686 comme encore protestante et servant les autres détenues (Fr. 7051 f° 248).

Cagny (De) et ses filles, voir Monginot.

Cahanel. Vers la fin d'octobre 1685, Samson de Cahanel, natif de Saint-Lô et ancien de l'Église de cette ville, s'était retiré chez

un curé de ses amis, à une lieue de la mer. On l'y arrêta au moment où il se préparait à s'embarquer. C'était peut-être, disent les papiers de La Reynie, « un des plus opiniâtres huguenots du royaume, mais parfait honnête homme et homme d'esprit» (Fr. 7053 f° 326). On lui offrit la liberté, s'il voulait abjurer. Il n'eut garde d'accepter et fut « traité avec beaucoup de rigueur» dans les prisons de Coutances. Il y fit une longue maladie, qui ne l'empêcha point d'être condamné comme fugitif à la détention perpétuelle et à cent livres d'amende. Le tribunal de l'amirauté agrava cette sentence; il porta l'amende à deux cents livres et y ajouta la confiscation des biens.

De leur côté, Mme de Cahanel et deux de ses filles (elle en avait quatre et un fils) n'abjurèrent qu'après avoir supporté « une garnison de quarante personnes pendant six semaines, et une autre de quatre-vingt-dix-neuf cuirassiers qui firent un dégât extraordinaire de tout ce qu'ils trouvèrent dans la maison et sur les terres» (*Ibid.*). Le tribunal qui avait accordé les biens du mari à la femme, les lui retira bientôt après. Enfin Mme de Cahanel obtint que le prisonnier fût transféré de la conciergerie de Rouen à la Bastille, dont le régime était moins inhumain. Seignelay écrivait le 22 septembre 1686 à M. de Ménars : « Je vous envoie l'ordre pour faire transférer à la Bastille le sieur de Cahanel, ainsi que vous l'avez proposé, et j'expédierai une ordonnance de 200 écus de gratification pour sa femme » (O ¹ 30).

L'ancien de Saint-Lô était un personnage assez marquant, pour que Bossuet se donnât la peine de lui rendre au moins une visite dans l'appartement du gouverneur de la Bastille (13 décembre); mais toute l'habileté de l'évêque de Meaux ne put ébranler la résolution de cet « homme éloquent et puissant par les Écritures », ainsi que l'appelle Théodore de Béringhen (Fr. 7053 f° 319). Par ordre du 4 août 1687, Mme de Cahanel fut mise en possession des biens de son mari, que le même ordre envoyait au château de Loches (O ¹ 31). Il n'en sortit que le 21 mars 1688, en même temps que MM. de Béringhen, de Cagny, etc., pour être expulsé du royaume comme inconvertissable. Il se retira en Angleterre. — Son fils figure dans la liste des persécutés dressée par Élie Benoit.

Caillot (Jacques), voir Attainville.

Cailloué, voir II, 587.

Caire. La femme du chirurgien Jean Caire, venue de Bretagne à Paris dans le dessein de s'évader du royaume, fut arrêtée le

6 juillet 1686 et mise au Petit-Châtelet, bien qu'elle eût abjuré. On lui fit son procès comme coupable d'avoir disposé de deux de ses enfants depuis son arrivée à Paris, c'est-à-dire de les avoir fait passer à l'étranger (Fr. 7051 f°s 236, 237, 241, 285). C'est elle qui, sous le nom de Louise Cairette, fut envoyée à l'Hôpital-Général le 23 janvier 1687, et relâchée seulement le 25 mars 1689 (O^{1} 31 et 33).

Campagnac. Le marquis de Campagnac (de la famille d'Abzac, d'après *La France protestante*) fut mis à la Bastille en vertu d'un ordre du 12 janvier 1686. Le 23, Seignelay écrivait à La Reynie : « Vous trouverez ci-joints les deux ordres nécessaires pour faire sortir M. de Campagnac, et vous prendrez s. v. p. les mesures pour lui faire faire son abjuration». Le 27, M. de Besmaus, gouverneur de la Bastille, adressait ces lignes au lieutenant de police : «M. de Campagnac convient, Monsieur, de faire sa réunion comme il me l'a promis. On lui a dit que l'ordre de sa liberté porte qu'il s'en ira à l'official. Il vous prie de lui donner un jour ou deux sur la caution de M. de Lostange et Quelin ou Dorat, et qu'il ne manquera pas de suivre fidèlement ce qu'il vous promettra. J'ose vous dire qu'il le fera assurément; mais il a la passion de voir M. de Seignelay auparavant» (Fr. 7053 f° 453). Enfin le marquis sortit de la Bastille et fut remis à M. de Lostange par ordre du 31.

Ce ne peut donc être lui, mais sans doute son fils, que concernait le billet suivant adressé par Louvois à La Reynie le même jour, 31 janvier : «Le roi ayant appris que les comtes de Champagnac, de Belcastel et de Pangars-Vivans, gentilshommes du Périgord, se sont retirés pour fuir leur conversion, et qu'ils sont à l'hôtel de Hollande, quai Malaquais, Sa Majesté m'a ordonné d'expédier les ordres ci-joints pour les faire arrêter». Ce comte de Campagnac n'est évidemment autre que Daniel du Lion, sieur de Campagnac, qui fut autorisé vers le 20 octobre 1685 à séjourner une quinzaine à Paris, en même temps que Joseph-Geoffroi de Vivans, comte de Panjas, dont il semble avoir été le camarade.

Campion (Jean-Robert), du Havre, condamné aux galères à Dunkerque, jugement confirmé en décembre 1689 par le Parlement de Paris. A Saint-Malo sur l'*Invincible* en 1698; libéré la même année, grâce à son abjuration (*Fr. prot.*, 2e édit, VI, 243), ou plus exactement à la fin de janvier 1699 (*Bullet.*, 2e sér., IV, 197).

Camusat (Noël), d'Orléans, condamné aux galères par le Parlement de Paris, le 4 décembre 1688.

CAPPEL, mis au For-l'Évêque pour la R. le 15 mai 1686 (Fr. 7051 f° 281), appartenait sans doute à la famille des célèbres professeurs de Sedan et de Saumur.

CARBONNET, marchand forain, mis au Grand-Châtelet le 6 juin 1685 pour la religion, sous prétexte qu'il devait 50,000 livres à ses créanciers. Dès qu'il eut abjuré on parla de le faire relâcher (Fr. 7051 f° 261).

CARDEL (Jean et Paul), voir *Les Premiers pasteurs du Désert*, et ci-dessus, II, 526 et 563.

CARDEL (Marie), voir Cochet.

CARON (Les), voir II, 297.

CARRÉ, nouveau catholique, avocat à Châtellerault et accusé d'y faire «la fonction de ministre», ayant tenu à Paris une «conduite suspecte», fut arrêté et mis à la Bastille par ordre du 11 avril 1689, puis envoyé au château de Ham le 14 juin et mis en liberté le 25 septembre, avec ordre de se retirer chez lui sans passer par Paris (O 1 33).

Il y avait aussi à Paris une famille de ce nom, à laquelle appartenait sans doute Élisabeth Carré qui présentait, au mois de juillet 1703, un placet pour être mise en liberté (O 250). Louis Carré, de Charenton, fut admis à la cène à La Haye en 1687, après avoir fait acte de repentance pour son abjuration. Abraham fut naturalisé anglais en 1687, Louis en 1688, Auguste, Marie, sa femme et leurs deux fils en 1691, Pierre, David et Thomas, en 1696; Pierre, sa femme et cinq enfants étaient assistés à Londres en 1703 (Ms. de la B. du pr.).

CARRIÈRE (Pierre), l'aîné, guide, d'Aubussargues près d'Uzès, désigné par ses compagnons de chaîne sous le nom de La Rue, avait été arrêté comme guide par Desgrez le 4 septembre 1686, et condamné aux galères le 4 décembre par le Parlement de Paris. N° 8755. Sur la *Guerrière* à Saint-Malo en 1698; mis au château d'If. Libéré en 1713 (Reg. d'écrou du Palais-de-Justice).

CASTEL, voir II, 586.

CATILLON, voir Du Vigneau.

CATTEAU (Mme), fugitive, prisonnière à Tournay avec le guide Félix, en 1686.

CAUMONT DE LA CHAUMERLIÈRE (Mme de), enfermée à Paris, fut envoyée dans un château fort, par ordre du 12 septembre 1689 (O 1 33).

Caussard (Marie), parisienne fugitive, condamnée à la réclusion perpétuelle, fut rencontrée, en 1687, par Jeanne Faisses dans les prisons de Dijon, où elle fermait la bouche aux prêtres, missionnaires, capucins et jésuites, envoyés pour la réduire. Comme elle avait abjuré, on la garda avec quelques-unes de ses compagnes, quand les autres furent libérées en 1688 (*Fr. pr.*, 2e édit., VI, 366 et *Bullet.* 2e sér., XII, 467, 469 et 471).

Caussin et sa fille, partis pour l'étranger sous la conduite du guide catholique Levier, furent arrêtés à Lafère, le 22 octobre 1685, avec les deux demoiselles Houdry, Louis Aquin, le marchand de soie Jacob et sa sœur (Fr. 7058 f° 154).

Cauvin. Seignelay écrivait à Harlay le 2 juin 1687: «Le nommé Hiérémie Cauvin, de la ville de Saumur, prisonnier dans la conciergerie du Palais, est condamné aux galères pour fait de religion[1], ayant présenté un placet au roi, par lequel il expose qu'il s'est converti et que sa conversion est sincère, prenez la peine de vous faire informer de ce qui en est». Et le 13: «Sa Majesté a estimé que, puisque vous appréhendez que la compagnie de sa femme n'altère dans peu les bons sentiments dans lesquels paraît être présentement Hiérémie Cauvin, il fallait l'envoyer aux galères pour quelque temps; pour cet effet, donnez, s. v. p., les ordres qu'il soit attaché à la première chaîne qui partira pour Marseille» (Fr. 17421 fos 191 et 195). Il mourut à la peine.

Cazin (Jacques), compagnon tailleur, mis au Grand-Châtelet pour la R., le 21 janvier 1681.

Cellier (Antoine et Étienne), petits-fils du libraire, mis à la Pitié et à l'Hôpital-Général. Voir Abjurations.

Certon (La nommée), servante, emprisonnée à Paris, expulsée du Royaume en 1688.

César, voir Mestrezat.

Chabin (Marie), voir Le Maistre.

Chabrol, voir Lamotte (André).

1 Condamné le 12 août d'après la *France prot.*, 2e édit. VI, 245.

Chaigneau, voir Guenon de Saint-Hilaire.

Chalandos, voir II, 610.

Chaligny, voir Des Loires.

Chalons. A la Révocation, trois membres, au moins, de cette famille, établie à Paris mais originaire, semble-t-il, de Châlons-sur-Marne, furent emprisonnés, et cinq passèrent à l'étranger. On lit dans un rapport de police daté du jour de Pâques 1685 :

Un nommé Daniel Châlons, maître passementier au faubourg Saint-Marcel, proche la rue de Lourcine, qui a ci-devant fait abjuration à Saint-Paul et qui était passé en Angleterre avec sa femme et deux enfants, est de retour et a repris l'exercice de la R. P. R. Il a communié aujourd'hui à Charenton. Sa femme est catholique (nouvelle convertie?); il la tourmente beaucoup pour la pervertir; les deux enfants sont demeurés en Angleterre (Fr. 7050, f° 41).

Les parents rejoignirent plus tard leurs enfants, témoin ces lignes de la seconde édition de *La France protestante*, III, 1014 : «Daniel Châlons, de Châlons en Champagne, 72 ans, avec sa femme Judith, assisté à Londres, 1702».

Claude Châlons, ouvrier en soie, demeurant à l'entrée du faubourg Saint-Denis, âgé de quarante-cinq ans, sa femme et deux enfants, abjurèrent le 26 octobre 1685 (Fr. 7051 f° 172).

Abraham Châlons, passementier, âgé de quarante-deux ans, domicilié au faubourg Saint-Marcel, et un de ses enfants abjurèrent le 22 novembre entre les mains du curé de Saint-Eustache. Sa femme, Élisabeth Edme ou Hemes, et ses filles, Susanne et Marie, âgées l'une de dix-sept ans, l'autre de dix-huit, n'imitèrent son exemple que le 6 décembre. Comme «on les menaçait des gens de guerre, s'ils ne fréquentaient la messe les jours ouvrables aussi bien que les fêtes et dimanches» (Fr. 7053 f° 392), le mari s'enfuit aussitôt et réussit à passer la frontière. Moins heuseuses Élisabeth, Susanne et Marie furent arrêtées à Dour près d'Amiens et enfermées dans les prisons de cette ville. Après les avoir fait abjurer une seconde fois on les relâcha presque immédiatement. Revenues à Paris, elles demandèrent le 15 décembre et obtinrent le 18, moyennant la promesse de faire revenir Abraham dans un mois, la levée des scellés mis dans leur appartement.

C'est probablement la mère ou une de ses filles que, le 26 octobre 1701, Pontchartrain invitait D'Argenson à faire sortir de l'Hôpital-Général, dans la pensée que le châtiment qu'elle avait reçu

l'aurait corrigée, c'est-à-dire ramenée à la pratique du catholicisme (O¹ 45).

Chambon (Mlle) fut mise aux Nouvelles-Catholiques avec Mlle de Pierre-Buffière, par ordre du 26 avril 1688, bien qu'elle déclarât avoir fait abjuration (O¹ 32).

Chamoireau (Mlle), demeurant à vingt-quatre lieues de Paris, amenée en août 1699 aux Nouvelles-Catholiques (*Mercure historique* d'août p. 196).

Chantemerlière (Mme de). Nous ne possédons à son égard d'autre document que deux lignes de Pontchartrain à M. de Ménars, intendant de la généralité de Paris : « 14 mai 1688. Le roi veut que Mme de Chantemerlière reste aux Nouvelles-Catholiques, et il faut que la mère Garnier fasse de son mieux pour la convertir » (O¹ 32).

D'après *La France prot.* (2e édit., IV. 977), Mme de Cumont de La Chantemerlière en Poitou aurait été expulsée du royaume en 1694, après six années de séjour aux Nouvelles-Catholiques de Paris ; et sa fille aurait abjuré en 1697 et reçu une pension de 300 livres. D'après M. Lièvre, III, 215, Jeanne de Cumont convertie de la première dragonnade reçut en 1689 les biens de sa sœur Mme de Choizy, fugitive, puis une pension sur l'économat, et acheva sa vie chez les bénédictines de Saint-Auzone à Poitiers.

Chanterais d'Ormois (Catherine Le Breton, femme de Nicolas), mise le 13 avril 1685 au couvent des Feuillantines, transférée le 14 mai chez les Bénédictines de la rue des Postes, d'où elle fut tirée par ordre du 28 avril 1687 pour être conduite aux Ursulines de la rue Saint-Avoye, qui s'en débarrassèrent en la faisant envoyer le 27 décembre dans un autre couvent (O¹ 29 et 31).

Chapelier, transféré de la Bastille au château de Pont-de-l'Arche, en vertu d'un ordre du 2 janvier 1693 (O¹ 87).

Chapusay (Mlle). Le 25 septembre 1699 Pontchartrain écrivait à la sœur Ancelin : « On ne peut faire apprendre un métier à la nommée Chapusay sur les fonds destinés pour les nouveaux catholiques de Paris ; si cette fille est bien instruite, comme vous le dites, il faut la renvoyer dans son pays » (O¹ 43).

Cette personne était-elle parente de l'avocat Sidrac Chapuzet, sieur des Abirails, qui assistait aux synodes de Saintonge en 1678

et 1682 ou de Charles Chapuzet de Saint-Valentin réfugié à Altorf? (*Fr. pr.*, 2e édit., IV, 35).

Charas. Le 8 mars 1682, le célèbre chimiste Moïse Charas, qui depuis seize mois avait quitté Paris et la France pour cause de religion[1], était naturalisé anglais, en même temps que sa seconde femme, Madeleine Hadancourt, et six enfants: Frédéric (1662), Charles-Samson[2] (1663), Madelaine (1669), François (1670), Susanne (1674) et Marie (1675) (Agnew, III, 36). Il en avait eu quatorze, neuf fils et cinq filles (*La France protestante* en a oublié deux, un de la première femme et un de la seconde). D'abord apothicaire de Charles II[3], Moïse passa bientôt en Hollande, où il ne séjourna que peu de temps[4]. Au mois de juin 1685, nous le trouvons en Espagne, avec son associé Baille, occupé d'établir une manufacture de papier. Tandis que sur les promesses de Seignelay et de M. de Feuquières, notre ambassadeur, Baille consentait à repasser les Pyrénées et alla droit à la Bastille, Charas, resté en Espagne, et dénoncé au Saint-Office par M. de Feuquières, fut jeté dans les prisons de l'Inquisition, d'où il ne sortit qu'après avoir abjuré. Il revint alors à Paris et l'académie des sciences lui ouvrit ses portes en 1692. Il mourut en 1698 près d'un de ses fils, nouveau converti et apothicaire au faubourg Saint-Germain. Ce fils se nommait sans doute soit Alexandre (1672), soit Constantin (1673), et avait dû être enlevé à ses parents en vertu de la déclaration du 17 juin 1681, circonstance qui expliquerait à la fois sa conversion au moins apparente et la fuite de sa famille.

En 1699, François, frère de Moïse, laissa sa femme en Angleterre et revint en France, dans l'espoir de «se mettre en service auprès de quelque personne de qualité.» Il se rendit à Saint-Germain et confia son dessein à un aumônier et à un médecin du roi Jacques, qui le dénoncèrent à M. de Torcy comme suspect. On l'arrêta dans un quartier fort éloigné du sien, afin que son frère n'en pût être informé, et il fut mis à la Bastille le 21 novembre, par ordre du 18. Au bout de sept mois de détention, le désespoir le poussa au suicide. Il se donna deux coups de couteau au-dessous du cœur, et tenta de s'ouvrir les veines avec un morceau de verre, après avoir écrit avec un charbon sur la muraille de sa chambre:

[1] Claude écrivait le 26 octobre 1680 à la marquise de Reynier: «Mlle Charas qui vous rendra cette lettre est une excellente et fort bonne personne, bien digne de votre amitié, ainsi que M. Charas, son mari. Agréez, s'il vous plait, que je vous les recommande». (Bibl. de Leide).

[2] Agnew a omis le trait d'union.

[3] De Schickler, *Égl. du refuge*, II, 313.

[4] Claude écrivait le 16 juin 1684 à son fils retiré à La Haye: Saluez M. et Mme Charas.

Je prends à temoin le grand Dieu devant qui je vais comparaître, que je meurs innocent. Je pardonne généralement à tout le monde; Dieu bénisse le roi de France et Guillaume, roi d'Angleterre. Seigneur Jésus, reçois mon esprit. Je meurs protestant. Priez mes parents de faire savoir à ma pauvre femme ma mort, et que je meurs priant pour elle. Bon Dieu, pardonne mes offenses (*Arch. Bast.*, X, 186, 192).

Il guérit pourtant; mais resta faible d'esprit et de caractère, si bien qu'il abjura le 5 août 1703 à la Bastille, entre les mains de l'abbé Gilbert. Durant trois mortelles années, on éluda la promesse d'élargissement qui lui avait été faite. En vain, son frère demandait-il, le 21 octobre 1705, qu'on transférât le malheureux aux Nouveaux-Catholiques (O 252). Il ne fut rendu à la liberté qu'au mois de mai 1706.

Charbonnier (Augustin), nouveau converti d'Alençon, soupçonné d'entretenir des correspondances avec les religionnaires fugitifs, fut arrêté à Paris le 22 juillet 1696, et transféré de la Bastille au château de Vincennes, par ordre du 29 juin 1699, dans l'espoir qu'il profiterait des instructions données par les convertisseurs (O[1] 43).

Chardin. Plusieurs Chardin de Paris figurent dans les papiers de la police à l'époque de la Révocation. Le 22 mai 1685, Seignelay ordonnait de remettre en liberté le nommé Chardin, et de lui rendre ses papiers.

Un Chardin, marchand, de la Vallée-de-Misère, est rangé dans la troisième catégorie des négociants qui doivent être mandés chez Seignelay le 14 décembre de la même année (Fr. 7052 f° 224). Le 4 décembre, La Reynie écrivait au procureur-général: «Quoi que j'aie pu faire, je n'ai pu savoir autre chose de M. Chardin, si ce n'est qu'il demeure rue Neuve-Saint-Merry, chez MM. Forne et Jouan, ou chez M. de Laet, avocat en la cour, rue Geoffroy-l'Asnier, proche le cimetière Saint-Jean (Fr. 17420 f° 176).

A la date du 24 juillet 1690, les Registres du Secrétariat contiennent l'ordre d'arrêter et de conduire à la Bastille le chevalier Chardin. Nous ne connaissons d'autre chevalier de ce nom que le célèbre voyageur parisien Jean Chardin, réfugié en Angleterre en 1681, naturalisé en 1685, et envoyé bientôt après en Hollande comme plénipotentiaire de la Grande-Bretagne. Claude louait fort sa piété et celle de Mlle D'Arques, sa femme. Il leur naquit un fils au mois d'octobre 1691, et rien ne fait supposer que le père soit rentré en France (Agnew). *La France protestante* ne mentionne pas cet ordre

d'arrestation, non plus qu'une sœur du chevalier, Jeanne, qui épousa en 1662 Jean Girardot, fils d'André. Daniel, naturalisé anglais en 1687, était peut-être son frère; mais Jean et Esther, aussi réfugiés en Angleterre et naturalisés en 1682, appartenaient à une autre famille, qu'il y a lieu de croire aussi parisienne.

Chardon (Mlle). Daniel Chardon, né en 1635, était fils de Daniel, marchand à Tours, et de Renée Houssaye, parente de la femme de Matthieu Amonnet, négociant en dentelles et ancien de Charenton. Il épousa en 1669, dans le temple de ce lieu, Marie, fille de Jacques Caillard, avocat au Parlement, et de Marie Grostête, sœur d'un autre ancien de Charenton, qui lui donna un fils et trois filles. Quand la Révocation approcha, Daniel, avocat renommé, plus jaloux de conserver sa profession que sa religion, se hâta de signer la profession de foi sous l'influence du procureur-général Harlay, auquel Seignelay assurait, le 27 octobre 1685, que la conversion du sieur Chardon serait tenue secrète. Le roi ne l'apprit, en effet, de la bouche de son ministre que le 10 novembre (Fr. 17420 f° 149 et 158). Toutefois l'abjuration officielle coûtait à ce protestant peu zélé, et il ne l'avait pas encore faite le 12 janvier 1686, puisqu'à cette date on lui accordait un délai qui, sans doute, n'était pas le premier (Fr. 7051 f° 87). Plus tard, il répondait à une dame qui l'interrogeait sur les motifs de sa conversion : J'ai comparé le clocher de Charenton avec les tours de Notre-Dame, et j'ai trouvé les tours bien plus anciennnes et plus solides que le clocher de Charenton.

Mme Chardon n'abjura des lèvres qu'entre les mains des impitoyables Miramiones, auxquelles elle fut livrée le 28 mars 1686 (O¹ 30). En 1688, les biens de Pierre, Jean, Louis et Anne Caillard, ses frères et sœurs fugitifs, furent partagés entre elle et ses frères Jacques, avocat, et Abraham, prêtre (O¹ 32). Quelques années plus tard, devenue veuve et remariée à un gentilhomme nouveau catholique de Tours (O¹ 35), elle se vit enlever, sur la dénonciation de sa propre fille, les deux enfants qui lui restaient après la mort d'une de ses filles. Ponchartrain écrivait, en effet, à La Reynie le 30 septembre 1691 : « La demoiselle Chardon qui est aux Nouvelles-Catholiques, ayant donné avis au roi qu'un frère et une sœur qu'elle a, sont tout-à-fait négligés pour la religion par leur mère, qui s'est remariée,.. Sa Majesté a trouvé bon d'ôter ces enfants d'entre les mains de leur mère et de faire mettre le garçon au collége des Jésuites et la fille aux Nouvelles-Catholiques » (O¹ 35). Il y eut donc aux Nouvelles-Catholiques deux demoiselles Chardon à la fois. C'est de

Marie Caillard sans doute que Desgrez parlait à La Reynie dans son billet du 5 avril 1686: « Mme Chardon a fort demandé hier un passeport pour quatre dames de qualité; elle sera la première à passer» (Fr. 7053 f° 269).

Daniel avait entraîné dans sa chute son cousin Jean Chardon, marchand, dont il était l'oracle. Celui-ci, mandé chez Seignelay, le 14 décembre 1685, comme notable négociant de la troisième catégorie, signa sans difficulté tout ce qu'on voulut (Fr. 7050 f° 147 et 7052 f° 224). Selon toute apparence, Esther Amonnet, sa femme, était la sœur de l'ancien de Charenton. Il en eut une fille nommée Marthe, qui épousa, au mois de septembre 1683, Jacques-Antoine de Saint-Simon, comte de Courtomer, seigneur de Sainte-Mère-Église (Manche), et très-probablement aussi un fils nommé Pierre, dont la fidélité sauva l'honneur de la famille. Pierre Chardon demeurait chez Matthieu Amonnet, sans doute pour y apprendre le commerce avec son cousin François, approchant comme lui de sa dix-huitième année[1]. Lorsque, le 21 octobre 1685, on lui eut enlevé ses deux plus jeunes filles, Amonnet cacha son fils et son neveu, qu'on ne revit plus à partir du 14 janvier 1686. Nous les retrouvons tous deux sur l'état des fugitifs du quartier Saint-Germain l'Auxerrois, dressé le 16 février 1687 (Fr. 7051 f° 89 et 320). La même année Pierre Chardon se fit naturaliser en Angleterre (Agnew, III, 42). C'est, semble-t-il, au sujet de Jean que le commissaire Galleran écrivait le 14 janvier 1688: «Le sieur Chardon, nouveau converti, est mort ces jours passés en bon chrétien après avoir reçu le saint-sacrement. Son fils est en Allemagne» (Fr. 7051 f° 213).

Comme Mlles Laurenceau, de Rouvray, la comtesse de Miossens, Mmes Bertrand, Catillon, Hersant, Girard des Bergeries, Quartier, de Mailloc[2], et de Montaigu, Mme Jean Chardon et sa fille, Mme de Courtomer, devinrent convertisseuses; c'est à elles que Théodore de Béringhen faisait allusion en écrivant à sa femme le 25 septembre 1687: «Dans le courant où vous êtes, on va plus loin que vous ne pensez. La dame chez qui l'on vous avait mise en sequestre [Mme de Courtomer], Mmes de P[eray], de Saint-Hilaire, Chardon et tant

[1] Nous avons vu à l'Arsenal (Fonds Bastille) une lettre d'affaires qu'il adressait de Londres à Amonnet le 13/23 janvier 1686.

[2] «Un gentilhomme d'auprès d'Orbec en Normandie, riche de 8 à 10,000 livres de rente, nommé Tonancourt, n'avait qu'une fille pour tout enfant; il était veuf, et la donna à élever à sa sœur, appelée Mme de Mailloc (ou plutôt sa belle-sœur, Marie Bruslart de Genlis, mariée à François, baron de Mailloc). Il eut pour le moins aussi bien fait de garder sa fille chez lui»; car la dame la fit marier avec un nommé La Lande par un laquais déguisé en prêtre (Tallemant des Réaux, V, 232).

d'autres, en sont d'assez tristes exemples». En 1689, on recherchait comme faisant «mal son devoir», une femme «sortie des Nouvelles-Catholiques sur la parole de Mme Chardon» (O1 33); le 21 décembre 1690, on confiait à Mme Chardon pour les instruire deux demoiselles Dolon de la Goupillière. Avec l'évêque de Valence et M. de la Châteaudière, nouveau converti, Mme Chardon[1] servait de caution au comte de Beaufort, tiré de la Bastille le 22 novembre 1691, après avoir promis au P. Bordes de travailler au plus tôt à se convertir.

Anne Chardon, femme d'Étienne Faget, de Tours, laquelle obtint, vers le 15 octobre 1685, l'autorisation de prolonger son séjour à Paris d'une quinzaine de jours, paraît avoir été la sœur de Daniel (Fr. 7050 f° 196). Il ne serait pas impossible que Susanne Chardon, d'Alençon, enfermée dans les prisons de cette ville en 1689 et transférée dans celles de Séez en 1695, appartînt à la même famille. Non contente de raffermir dans leur foi les protestants ébranlés, elle convertit, entre autres, deux moines chargés de l'instruire: l'un, père pénitencier; l'autre, grand prédicateur des moines bénédictins de Séez; tous deux s'enfuirent en Hollande (*Bullet.*, VII, 423). Signalons encore une demoiselle Chardon, nouvelle convertie, qui obtint en 1698 une pension de 3000 livres.

Charles (Mme et Mlle). Michel Charles, prédicateur distingué, qu'il fut question d'appeler de Châtellerault à Paris, avait épousé, selon *La France prot.*, 2e édit., IV, 53, Jeanne Pioget, fille d'un conseiller au Parlement de Paris, et selon M. Lièvre, III, 280, Catherine Berthon. Peut-être fut-il marié deux fois. Quoi qu'il en soit, Catherine Berthon, sa femme, ayant été découverte dans les bois de Preuilly, où elle s'était cachée, se vit arracher tous ses enfants et subit tant d'autres cruautés, qu'elle en perdit l'esprit. Elle se jeta dans un puits, d'où on la retira pour la conduire aux Filles-Repenties de Poitiers, qui la traitèrent avec la dernière inhumanité, suivant le témoignage de l'auteur de l'*Impiété des communions forcées*, 1689, in-16, p. xl. Foucault l'envoya ensuite à Paris; le 6 décembre 1686, La Reynie reçut l'ordre de l'expédier à Montauban, où était né son mari, et de mettre sa fille aux Nouvelles-Catholiques (O1 30). Celle-ci était portée sur la liste du 14 décembre comme ayant «encore besoin d'instruction» (Fr. 7051 f° 248), et sur celle du 1er février 1687 comme n'ayant pas encore communié

1 C'est à tort que la seconde édition de *La Fr. pr.* (II, 15) l'identifie avec Marie Caillard, puisque celle-ci ne portait plus le nom de Chardon, mais celui de son second mari.

(Fr. 7052 f° 30). Auzillon la mentionne dans le courant de l'année comme ayant été par deux fois aux Nouvelles-Catholiques (Fr. 7053 f° 166).

Cependant Mme Charles, envoyée non à Montauban, mais au For-l'Évêque, y reçut quelque argent de La Reynie[1], et n'en sortit, par ordre du 24 avril 1688, que pour être remise, le 26, à Mme Catillon[2] sous le nom de «la veuve Charles», d'où il résulte que son mari, réfugié en Allemagne en 1683, n'existait plus alors (O 1 32). Le roi fut heureux de se débarrasser de la malheureuse, tout en refusant de lui donner quelqu'un «pour la conduire hors du royaume. De manière qu'on ne sait ce qu'elle serait devenue, dit l'auteur de l'*Impiété*, si M. et Mlle de Boisragon, célèbres confesseurs, n'avaient pas eu la charité de l'amener avec eux à Amsterdam, où ils sont arrivés depuis quelques mois». Dès le mois de juin 1688, Catherine Berthon reçut de la ville une modique pension, continuée jusqu'à sa mort (1696). Les registres consultés par M. Gagnebin mentionnent son «trouble d'esprit».

Parmi trois personnes que la police signalait en janvier 1687 comme n'ayant pas encore abjuré, se trouvait Madelaine Charles, veuve de Jacques Rousseau, qui fut mise à la Bastille par ordre du 9 (O 1 31). Elle n'avait rien de commun avec le célèbre peintre Jacques Rousseau, encore vivant à l'étranger.

Charpentier, détenu à la Bastille, mis en liberté par ordre du 1er avril 1689 (O 1 33).

Chartier (La d^lle^) de Paris, peut-être fille de Pierre, avocat au Parlement, qui épousa en 1640, Marie Hérault, arrêtée avec sa servante, pendant qu'elle se dirigeait vers la frontière, fut ramenée à Paris par la maréchaussée d'Amiens et écrouée au Châtelet le 23 janvier 1686. Toutes deux furent condamnées pour tentative de sortir du royaume (Reg. d'écrou du Palais de justice).

Charton (Mlles). Charton, marchand de vin, nouveau converti, ayant été arrêté pour s'être laissé aller à quelque propos un peu vif ou même à quelque voie de fait au sujet de la religion, le roi ordonna, le 20 juin 1696, qu'il fût «poursuivi pour sa violence par les voies ordinaires de la justice». Ses deux filles furent envoyées

[1] Seignelay écrivait au lieutenant de police, le 4 janvier 1687: «Je vous enverrai au premier jour les ordonnances pour la pension et entretien de Mlles de La Force et pour le remboursement de ce qui a été payé à la femme du ministre Charles».

[2] Voir Du Vignau.

le même jour aux Nouvelles-Catholiques (O¹ 40), où elles restèrent quatre ans. Sa Majesté voulut contribuer au mariage de l'une d'elles, qu'on jugeait très bien convertie le 22 décembre 1700 (O¹ 44). Pontchartrain écrivait à D'Argenson le 22 mars 1701 : «Je vous enverrai au premier jour 100 livres pour la nommée Charton, nouvelle catholique, en considération de son mariage».

Il y avait à Paris d'autres protestants du même nom : Claude Charton, âgé de vingt-et-un ans, compagnon boutonnier de la rue de Lappe, au faubourg Saint-Antoine, signataire de la profession de foi le 27 décembre 1685; Catherine Charton, veuve Le Royer, écrouée au Petit-Châtelet le 1er août 1686 «pour l'affaire d'un chirurgien» (Fr. 7051 fos 239 et 285), sans parler d'Abraham Charton, plâtrier de Noisy-le-Sec, mis à Vincennes le 26 février 1698 (sorti le 10 août) comme huguenot opiniâtre (O¹ 42), et confondu par *La France protestante* avec le père des deux demoiselles enfermées aux Nouvelles-Catholiques. Mentionnons encore Guinette Charton, mariée à Siméon Chastelain, de Villiers-le-Bel en 1641 (Reg. de Char.), et Abraham Le Royer, naturalisé anglais en 1682 (Agnew).

Chastelain (Siméon)[1], grand ami du ministre de Charenton Mestrezat, fit une fortune considérable en introduisant en France la fabrication des dentelles d'or et d'argent. Lorsqu'il mourut en 1675, ses enfants et petits-enfants, au nombre de plus de quatre-vingts, assistèrent à ses funérailles en dépit de la déclaration du 19 septembre 1664, et furent condamnés à une forte amende. Nous rattachons au nom de ce ferme huguenot tout ce que nous avons pu apprendre sur la localité dans laquelle il s'était établi.

Non loin de la station de Gonesse (ligne du Nord), s'élève sur un mamelon couvert de verdure un village que le commissaire Delamare appelait «une petite Genève à trois lieues de Paris» (Fr. 7052 fo 344). C'est Villiers-le-Bel, dont le tiers des habitants professaient le protestantisme au XVIIe siècle. Trop éloignés de Charenton pour s'y rendre quand le temps était mauvais, ils se réunissaient dans la maison de l'un d'eux pour y célébrer le culte. Dès 1636, un arrêté interdit ces réunions (Benoit, II, 561). Ils n'en tinrent compte ; un arrêt du Conseil rendu le 18 janvier 1639, renouvela l'interdiction, en y ajoutant celle de travailler les jours de fête chômés par l'Église, et celle d'empêcher qu'on tendît leurs maisons pour les processions. Toutefois les assemblées continuèrent.

[1] C'est ainsi qu'il est désigné, ainsi que son fils aîné, dans les extraits des Reg. de Charenton.

Quelques membres des principales familles émigrèrent plusieurs années avant la Révocation : Jean Tavernier, Jacques et Madelaine Bonnel, Charles, Josias et Louis Hauduroy, furent naturalisés anglais, le 8 mars 1682 (Agnew, III, 29).

Le 25 septembre 1685, le convertisseur Léger de la Verbissonne[1] se rendit à Villiers dans l'espoir de ramener les protestants au catholicisme : « J'espère, écrivait le commissaire Delamare, qu'il fera du fruit dans cette mission. Avant de partir il a achevé la conversion de la femme de Colombet, épicier du faubourg Saint-Antoine » (Fr. 7052 f° 342). Impatient de connaître le résultat, La Reynie écrivait au commissaire le 1er octobre : « Je ne sais si vous avez des nouvelles de Villiers-le-Bel ; mais il me semble qu'on est fort longtemps à vous en faire savoir. Mandez-moi si vous avez ouï dire quelque chose de la part de cet homme, que vous aviez trouvé propre à travailler parmi les artisans de la R. » (Fr. 21740 f° 117). Delamare répondait le 5 :

Pour vous rendre compte, Monsieur, de ce qui s'est passé à Villiers-le-Bel dans le voyage de M. Léger, il m'a rapporté que, pendant les cinq jours qu'il a demeuré dans ce bourg, il a appris qu'il y a soixante-deux familles de la R. P. R. qui composent environ 400 personnes ; que tous ces gens de la R. P. R. sont beaucoup plus à leur aise que les catholiques ; que néanmoins il n'y en a que trois familles de riches, celles des nommés Tavernier, des Chastelain et des Hauduroy, et que ces trois familles, qui consistent en cinq ou six maisons, entretiennent tous les autres et les font subsister. Leur commerce consiste en dentelles d'or et d'argent. Ces principales familles fournissent les matières et font le grand commerce, et les autres travaillent sous leurs ordres et pour eux. Il apprit encore que Nicolas Tavernier faisait la charge d'ancien, et que Zacharie Chastelain faisait presque la fonction de ministre, parce que, passant entre eux pour le plus savant, il les instruisait et parlait dans leurs assemblées. Cela lui fit juger qu'il fallait d'abord s'attacher à ces deux hommes... Il a eu quatre ou cinq entrevues avec eux ; mais il a trouvé des gens opiniâtres et résolus à demeurer dans une réticence perpétuelle, disant toujours qu'ils n'osaient parler de religion... Il a remarqué qu'ils sont fort ignorants dans leur religion (!). Pour le menu peuple, il a parlé à plusieurs et n'y a trouvé que de l'opiniâtreté et de l'ignorance, et une confiance aveugle à la conduite de ces premières familles, avouant franchement que si ces premiers se convertissaient, ils en feraient tous autant. Il les a pressentis du côté des récompenses et du secours qu'ils pourraient espérer en se convertissant. Peut-être que cela aurait pu faire quelque effet, mais aucun ne l'a voulu croire. (On lui a objecté l'exemple de l'un d'eux, Ouzel, converti il y a trois ans, qui, après avoir fait soixante voyages à Paris reçut de Pellisson 36 livres, en ayant dépensé quatre de plus pour obtenir ce beau secours, et qui, revenu de Hollande, est encore aujourd'hui dans la plus grande nécessité).

[1] Voir ci-dessus II, 269.

M. Léger a vu ce Ouzel, qui lui a dit que les faits sont véritables, et que cela peut avoir détourné beaucoup d'autres de suivre son exemple. N'ayant pu réussir de ce côté des récompenses, et ayant remarqué qu'ils appréhendaient fort d'avoir des garnisons cet hiver, il leur a laissé voir que cela pourrait arriver, et s'est encore servi de cette crainte pour leur parler de conversion; mais pas un n'a voulu écouter; ils lui ont seulement dit que, quand on les forcera d'aller à la messe, il faudra bien s'y résoudre; de sorte qu'ils attendent cette occasion (!), et que lorsqu'elle arrivera, si le roi juge à propos d'employer ce moyen, ils ne se laisseront pas beaucoup fatiguer par la garnison. A l'égard de leur conduite pour leur exercice ils viennent à Charenton, mais comme ils en sont éloignés de six lieues, ils n'y sont pas fort assidus et s'assemblent chez Tavernier ou chez Zacharie Chastelain, et ce dernier, qu'ils appellent le petit ministre, les catéchise et les prêche... Ces assemblées se font secrètement et même la nuit; il s'en fit une dans le temps que M. Léger fut dans ce lieu; ce serait au juge du lieu de les empêcher. On dit même qu'ils y chantent des psaumes (Fr. 7052, f° 314).

L'insuccès des tentatives de corruption et des menaces de garnison n'arrêta point Seignelay: croyant sans doute que le convertisseur s'y était mal pris, il écrivit le 25 octobre à La Reynie: «Vous devez continuer vos diligences du côté de Villiers-le-Bel»; et le 29: «Sa Majesté a vu ce que vous m'avez écrit sur le sujet de Villiers-le-Bel, et elle désire que vous cherchiez les moyens de rappeler à la R. C. les sept ou huit familles dont vous m'avez envoyé les noms, puisque vous estimez que cela ferait déterminer le reste de ceux de la même religion qui sont habitants de ce bourg» (O¹ 29).

La Reynie, on se le rappelle, était persuadé qu'on pourrait gagner les familles les plus considérables, et que leur conversion entraînerait celle des autres. Il se trompait. A Villiers-le-Bel comme à Paris, il fallut recourir à la dragonnade pour triompher des consciences. A la date de novembre, on lit dans les *Mémoires* de Sourches (I, 346): «Le roi envoya Artagnan, major de son régiment des gardes, avec 200 soldats à Villiers-le-Bel,... pour obliger les huguenots qui y étaient en grand nombre à se convertir; mais il n'y trouva plus que quelques restes de familles, tout le reste s'était enfui par l'appréhension qu'ils avaient eue qu'on ne leur envoyât des troupes». «Les dragons, dit Benoit, fort exactement renseigné (V, 902), avaient ordre de démolir les maisons des prétendus opiniâtres; celle de Chastelain... fut jetée par terre... On assure que de ce seul village il fut emporté par les soldats ou d'autres voleurs qui prenaient le nom de dragons, plus de 200 charretées de bons meubles, sans ceux qu'on brûlait ou qu'on brisait comme trop difficiles à enlever».

Le 20 novembre, Louvois félicitait D'Artagnan du résultat obtenu : « Le roi, lui écrivait-il, a été bien aise de voir par le contenu de vos lettres des 18 et 19 de ce mois, qu'il y ait présentement la moitié des religionnaires de Villiers-le-Bel de convertis. Sa Majesté s'attend que vous continuerez, et que le commencement du rasement de quelques maisons, même le rasement entier s'il est nécessaire, obligera les absents à revenir. Sa Majesté approuve que vous vous informiez des familles huguenotes qui sont à deux ou trois lieues à la ronde, et que vous les menaciez de logements si elles ne se convertissent, et même que vous leur en envoyiez s'il est nécessaire » (Arch. Guerre. Minutes de Louvois). A Villiers comme partout, une fois les soldats partis, les prétendus nouveaux convertis désertèrent en masse l'église ; de sorte qu'il fallut de nouveau recourir à D'Artagnan, auquel Louvois écrivait le 5 janvier 1686 : « Le roi a été bien aise d'apprendre que les conversions se font sans désordre (!), en sorte qu'il n'en coûte pas considérablement aux religionnaires... Le roi aura bien agréable que, lorsque vous passerez à portée de Villiers-le-Bel, vous y alliez faire un tour, parce que Sa Majesté a été avertie que les nouveaux convertis ne vont point à la messe, et ne font aucun exercice de la religion qu'ils ont embrassée, et son intention est que vous leur fassiez beaucoup plus de peur que de mal en les menaçant » (Arch. Guerre. *Ibid.*).

De guerre lasse quelques habitants de Villiers finirent par plier, notamment le nommé Descouy, qui, au mois d'octobre 1686, demandait à être gratuitement reçu maître plumassier (O^1 30).

Un grand nombre d'autres étaient passés à l'étranger ; on verra tout à l'heure que l'émigration durait encore en 1688. Parmi les fugitifs se trouvaient trois fils de Siméon Chastelain : Siméon l'aîné, Étienne et Zacharie. Zacharie, « le petit ministre », marié à Rebecca, fille de Claude Bonnel et de Paquette Hauduroy, est la souche de la famille à laquelle appartiennent le pasteur Chastelain, célèbre au Refuge, et le libraire hollandais non moins célèbre au XVIIIe siècle. On ne se contenta pas, dit *La France protestante*, de raser sa maison jusqu'aux fondements, on le pendit en effigie. D'après le même ouvrage, il aurait été l'intime ami de Claude, et ancien de Charenton. Cette dernière qualification semble d'une exactitude douteuse : le nom de Zacharie ne se trouve point en 1685 parmi les vingt-quatre de Charenton, et nous ne l'avons pas non plus rencontré dans les années précédentes. « Ayant appris, dit Haag, que l'ordre avait été donné de l'arrêter, il se réfugia en Hollande sous un déguisement, peu de mois avant la Révocation ». Assertion non

fondée, puisque, comme on vient de le voir, le convertisseur Léger s'entretint plusieurs fois avec Zacharie à la fin de septembre. Nos documents ne nous fournissent aucun renseignement sur la fuite de celui-ci; nous y voyons seulement que, au mois de septembre 1686, sa fille Denise demandait par un placet les biens de ses père et mère fugitifs, et que, le 6 de ce mois, Seignelay invitait De Ménars à s'informer si elle était leur seul enfant resté en France, et si elle et son mari faisaient leur devoir de catholique (O^1 30).

La lettre suivante, adressée par S. (*sic*) Chastelain l'aîné « à son voisin et fidèle ami » et contenant des salutations pour Nicolas Miché, Morar et le lieutenant Ledoux, a été interceptée par la police. Elle fournit la date précise de la fuite des deux autres frères.

Le premier jour du pillage, 17 de novembre passé, je partis le matin pour me retirer avec mes enfants, par suite de la fureur du feu que je prévoyais qui s'en allait tomber sur les Réformés de notre paroisse; et comme j'en avais à trois endroits, j'ai été quelques jours à leur rendre visite aux uns et aux autres... Mais comme j'ai vu que l'ardeur avec laquelle on était poussé était encore plus grande que je ne m'étais imaginé, et qu'on me cherchait pour m'arrêter et me faire faire une chose contre ma conscience, comme on avait fait faire à tous les autres, je pris résolution, et mon frère Estienne Chastelain avec moi, de nous tirer, sous la faveur de Dieu, des terres de France, et ainsi nous partîmes de Paris le treize [décembre] et prîmes résolution de tirer du côté d'Allemagne, à cause que le nombre de ceux qu'on avait arrêtés du côté de Flandre était venu à notre connaissance; mais on ne veillait pas moins du côté que nous avions choisi. Néanmoins la Providence divine nous a menés au travers des grandes villes, et particulièrement au travers de Langres et de Besançon..., et nous sommes heureusement arrivés sur les terres de Neuchâtel... le dernier de l'année, et le 1er de la présente année à Neuchâtel, où j'ai demeuré environ trois semaines, attendant nouvelles de nos enfants, là où mon frère a pris résolution de demeurer à cause du bon marché des terres (Fr. 7055, f° 220).

Siméon, au contraire, traversa l'Allemagne à pied jusqu'à Francfort, d'où il gagna La Haye en bateau, espérant y trouver pour truchement le mari de sa fille aînée. Celui-ci étant parti pour Bruxelles, Chastelain s'y rendit aussi, ne songeant qu'à découvrir quelque moyen de se faire rejoindre par ses enfants, et fut à diverses reprises jusqu'à la frontière de France. Enfin sa fille cadette et celle de son frère réussirent à s'évader. Il s'établit à une lieue de Middelbourg, dans une petite ville où l'on fabriquait de la dentelle blanche (Fr. 7055 f° 220).

A la fin de juillet, Étienne ex-marchand de dentelles du quartier

Saint-Antoine, adressait de Neuchâtel à son fils, resté à Paris, une lettre qui fut également saisie et par laquelle il l'invitait à quitter la France. Il lui indiquait la route de Besançon et de Lyon comme assez sûre, et lui donnait quelques indications topographiques et des conseils de prudence. Il lui conseillait de ne marcher que la nuit, de se déguiser en mendiant avec sa femme et son fils, et de demander l'aumône sur la route, ce moyen ayant réussi à plusieurs fugitifs. Même en ne faisant que deux lieues par jour, ajoutait-il, il ne leur faudrait que six semaines pour arriver en Suisse (Fr. 7051 f° 261). C'est très probablement Étienne qui est mentionné en ces termes dans l'état des fugitifs dressé le 16 février 1687 : « Quartier Saint-Antoine. Chastelain le père, marchand de dentelles et ses quatre filles ». Biens laissés : « Néant » (Fr. 7051 f° 322).

Par zèle religieux et pour ne manquer aucune assemblée, la veuve Marie Bonnel avait quitté Villiers, vers 1680, et était allée habiter Charenton. Elle y resta jusqu'à ce qu'on la mît à la taille, circonstance qui l'obligea de se retirer au faubourg Saint-Antoine avec un de ses parents nommé Chastelain. Comme elle s'enfuyait à l'étranger, Auzillon la fit prisonnière à Senlis, au mois de septembre 1686, et la conduisit au Grand-Châtelet, d'où elle sortit ruinée. Le 2 janvier 1687, elle demandait de quoi subsister, assurant qu'elle faisait son devoir de catholique. C'était pour mieux cacher son dessein ; car dès le 16 février elle est inscrite parmi les fugitifs qui n'ont laissé aucun bien. Elle rejoignit ses cousins germains les Chastelain et les Bonnel, sortis de France « tous ensemble » avec leurs femmes et leurs enfants (Fr. 7051 f°s 264, 323 et 7053 f°s 180 et 337). On la trouve à Berlin en 1700 avec deux enfants [1]. A la même date, Pierre Bonnel, sa femme et trois enfants, habitaient Prentzlow, ainsi que Zacharie Bonnel, sa femme et trois enfants (Ms. Dieterici). Abraham Bonnel, Marie, sa femme, Samuel, Abraham, Pierre, Paul et Henri, leurs fils, avaient été naturalisés anglais en 1688 (Agnew, III, 51).

Il s'agit très-probablement des Chastelain et des Bonnel,

[1] Une autre Marie Bonnelle, femme de Nicolas Moreau, vigneron, ci-devant demeurant au bourg de Villers-le-Sec proche Paris, laquelle avait abjuré deux ans auparavant avec toute sa famille, fut arrêtée par des paysans, vers le 20 septembre 1687, à deux lieues par delà Guise, proche Boué (Con du Nouvion) avec ses trois enfants qu'elle emmenait à l'étranger, où elle voulait rejoindre son mari. Son procès fut fait par Desforges, lieutenant-criminel au bailliage de Vermandois, séant à Ribemont. Elle avait logé à Guise chez Charles Savary Hostelain, qui avait été de la Religion, et qui ne fut relâché que le 3 janvier 1688 (Arch. de Laon). Au mois de mars de la même année, l'un de ses enfants, prisonnier, demandait par un placet d'être renvoyé à Villiers-le-Bel (O¹ 32).

cousins de Marie, dans ces lignes qu'un espion traçait en Hollande le 23 mars 1686 :

Les personnes de Villiers-le-Bel..., proche Montmorency..., sont arrivées ici, je leur parlai mardi ; ils ont passé six à cheval, savoir les trois beaux-frères et chacun leur femme en croupe, et trois guides aussi à cheval. Ces mêmes guides sont retournés samedi dernier avec trois chevaux, pour aller quérir trois enfants que ces marchands ont laissés à Paris. Ils m'ont dit la route qu'ils ont prise, qui est la même que je vous ai envoyée ; mais ils ont passé la nuit proche d'Amiens sans entrer dedans. Ces guides doivent aller et revenir par la même route, ce sont trois gardes-sel ; d'autres gens de Villiers-le-Bel sont à Paris qui les attendent aussi avec des chevaux. Je tâcherai de savoir le nom de ces gardes (Fr. 7050, f° 264).

D'après *La France protestante*, Zacharie Chastelain, fils de Zacharie, aurait été mis à la Bastille en 1686 avant de passer à l'étranger. Il nous semble qu'il y a là une confusion de prénoms. Le Chastelain embastillé était Étienne, dit Desprès, qui n'avait pas abjuré et semble s'être fait guide. Arrêté sur la frontière avec les demoiselles Lemaistre au mois de juillet (Fr. 7052 f° 182), il fut ramené à Paris. Desgrez, dans le « four » duquel il était détenu, écrivait le 28 que le prisonnier était dans une grande agitation et désirait voir le convertisseur Varet (Fr. 7053 f° 305). Le 5 août, il écrivait encore : « Suivant Chastelain, le curé de Villiers-le-Bel est cause que les protestants s'en sont allés, et que ce qui reste s'en ira avec le temps. Ils l'appellent entre eux un paillard et ne peuvent souffrir ses manières de hauteur » (Fr. 7053 f° 313). A son tour, Seignelay écrit à La Reynie le 31 : « Le nommé Chastelain que vous avez fait arrêter est celui dont il est le plus parlé dans les avis qui viennent de Hollande. Je vous envoie l'ordre pour le mettre à la Bastille » (O[1] 30). Voulant sortir à tout prix, Chastelain ne sut pas se taire. Il dit tout ce qu'on voulut savoir, trahit le secret des évasions, et fut cause de plusieurs arrestations. On lit dans le billet que Seignelay adressait le 5 août à Chauvelin, intendant de Picardie : « Le roi m'ordonne de vous envoyer le mémoire ci-joint contenant la déclaration du nommé Chastelain, au sujet de ceux qui contribuent à l'évasion des sujets de Sa Majesté hors du royaume, et de vous dire que son intention est que vous fassiez arrêter le charron [de Warty], marqué dans ce mémoire, les nommés Landrieux et le Petitpère et les autres qui se trouveront leurs complices » (O[1] 30). Chastelain fut relâché après abjuration par ordre du 31, et La Reynie continua de surveiller sa conduite.

Le 7 septembre, ne perdant pas de vue la déclaration de

Chastelain relative au curé, Seignelay adressait à l'archevêque de Paris un billet ainsi conçu :

Monsieur,

Le roi ayant été informé que le prieur de Villiers-le-Bel est haï de tous ses paroissiens, particulièrement des nouveaux convertis, ce qui empêche que plusieurs qui sont dans les pays étrangers, ne reviennent comme ils feraient s'ils avaient un autre curé, Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire de prendre la peine de parler à l'abbé de Sainte-Geneviève pour l'obliger à le retirer de ce lieu,... et d'ailleurs on peut lui donner un établissement plus considérable et ménager les choses en sorte qu'il ne paraisse point qu'on le retire pour ces raisons [1] (O 1 30).

Bien que trop peu nombreux, les documents relatifs à la famille Tavernier permettent cependant de rectifier une erreur commise par *La France protestante*. Ce n'est pas le voyageur J.-B. Tavernier (voir II, 426) qui fut mis à la Bastille en 1686; mais bien un de ses homonymes, que La Pommeraye, exempt de la prévôté, fut arrêter à Villiers-le-Bel par ordre du 13 janvier, et qu'on relâcha, évidemment après abjuration, en vertu d'un ordre du 29 (O1 30). Nous ignorons le prénom de ce prisonnier. Benoit range au nombre des persécutés Tavernier et le fils de Nicolas Tavernier (tome V), et l'on sait par Léger de la Verbissonne que Nicolas « faisait la charge d'ancien ». C'est ce dernier, sans doute, dont la Bastille put seule vaincre la constance, et qui ne tarda probablement guère à passer à l'étranger. Il semble probable que c'est son fils qui fut arrêté et conduit au For-l'Évêque, le 26 juin 1688, pour n'avoir pas communié à la Pentecôte (O1 32).

Le 26 juillet, Seignelay informait l'archevêque de Paris que le prisonnier avait fait présenter à Sa Majesté plusieurs placets, dans lesquels il prétendait avoir « bien fait son devoir de catholique, excepté le jour de la Pentecôte où il était malade ». Il est collecteur de tailles et chargé de dix enfants, ajoutait le secrétaire d'État, et affirme que sa détention le ruinera entièrement. « Sur quoi Sa Majesté m'ordonne de savoir de vous si vous croyez qu'il puisse être à présent mis en liberté » (O1 32). Tavernier sortit de la Bastille en vertu d'un ordre du 10 août (*Ibid.*). N'étant pas dans une situation qui lui permît de s'enfuir, le pauvre père de famille

[1] Nous ne savons s'il était le même personnage que Ph. Goureau, prieur à Villiers-le-Bel, lequel avertissait La Reynie, le 14 février 1687, des assemblées qui se faisaient tous les dimanches chez un nommé Raguin, serrurier de la rue Sainte-Marguerite au faubourg Saint-Antoine (Fr. 7053, f° 21).

s'efforça de rentrer en possession des biens de son père qu'on avait confisqués. Seignelay écrivait le 10 novembre à M. de Ménars: « Je vous envoie le placet du nommé Tavernier de Villiers-le-Bel, qui demande le bien de son père qui s'est absenté, le roi voulant, avant que de prendre aucune résolution sur ce sujet, savoir si ledit Tavernier fait bien son devoir de catholique » (O^1 32).

Esther et Marthe Hauduroy, fugitives arrêtées à Amiens, furent ramenées à Paris et enfermées au For-l'Évêque le 19 février 1686 (Fr. 7051 f° 305). L'une d'elles est sans doute la demoiselle Hauduroy qui, récemment arrivée à Londres, écrivait, au mois de novembre 1687, à sa mère habitant Paris, qu'elle était passée par Dieppe, etc., et dont la lettre, confisquée par la police, provoqua l'arrestation de Bucquet et de Durand, du village d'Ouville-la-Rivère, qui favorisaient les évasions (O^1 31).

Un nommé Moreau, arrêté à Guise voulant sortir du royaume, demandait en mars 1688 d'être renvoyé à Villiers-le-Bel. Le 17, Seignelay transmettait le placet à l'intendant de Soissons, Bossuet, en lui demandant son avis. Au mois de décembre de la même année, un autre habitant de Villiers-le-Bel, Bonnel, réclamait les biens de sa mère passée à l'étranger (O^1 32).

En 1691 il y avait à Villiers-le-Bel un relai de guides, ainsi que nous l'apprend une lettre du 23 novembre adressée à La Reynie: « J'ai reçu une lettre de M. Clairambault, par laquelle il me mande qu'il vous a donné avis d'un homme qui vient à Villiers-le-Bel pour faire sortir du royaume les femmes nouvelles catholiques ; il est très important de tâcher de l'arrêter » (O^1 35).

On trouve à Berlin en 1698 Jean Tavernier, de Paris, sa femme et trois enfants, et à Magdebourg, la même année, Pierre Tavernier, estaminier (tisseur d'étamine), sa femme et un enfant (Ms. Dieterici). Appartenaient-ils à la famille de Villiers-le-Bel, ou à celle des artistes de Paris?

Le 12 février 1699, Pontchartrain recommandait à Phelypeaux, successeur de l'intendant De Ménars, le village de Villiers, où l'on disait que l'instruction religieuse des enfants était fort négligée (O^1 43). Phelypeaux s'y transporta, fit entendre de sévères menaces aux nouveaux catholiques qui n'allaient pas à la messe, n'en obtint rien, et sollicita l'autorisation d'arrêter quelques-uns des plus rebelles. Le 29 juillet, Pontchartrain lui envoyait les ordres d'emprisonnement demandés. On mit à l'Hôpital-Général Jeanne Guibillon, Madelaine Legros, femme de Roland Troussart, Marie-Anne Hubert, femme d'Isaac Chastelain, et leurs quinze enfants, et à

Bicêtre, Jacques Tavernier, Louis Hauduroy, Job Pellé, Collets et Poupart (Le dernier était de Claye et peut-être aussi Collets). On a vu plus haut (II, 266 et 267) avec quelle inhumanité ils furent traités. Le 5 novembre les hommes furent relâchés, et le 25, les femmes, à l'exception de Mme Chastelain «très ignorante» (!) qu'on garda pour continuer à l'instruire (O[1] 43).

Ces violences accrurent le nombre des émigrés. En 1702, Madelaine, veuve de François Hauduroy, âgée de 75 ans, était assistée à Londres; on la retrouve sur les mêmes listes en 1703 et 1705. Charlotte Hauduroy, âgée de 55 ans, et Marie, figurent sur les mêmes listes d'assistés de 1703 à 1721 (Agnew).

Le guide Jean Bonnel, de Villiers-le-Bel, condamné aux galères en 1700, fut libéré en 1713.

Ouzel (Esaïe), marchand de la rue Saint-Denis, au sujet duquel un secrétaire d'État écrivait à D'Avaux le 22 août 1686 (O[1] 30), et qui fut admis à la cène à La Haye en 1687, est peut-être le même personnage qu'Ésaïe, facturier de bas de Villiers-le-Bel, que nous trouvons réfugié à Berlin en 1700, avec sa femme et trois enfants (Ms. Dieterici). Jean, réfugié à Cassel. Nicolas, de Villiers-le-Bel, passementier, et sa femme, réfugiés à Berlin, 1698, 1700. Noël, de Paris, âgé de cinquante ans, assisté en Angleterre avec sa femme et deux enfants, 1703, 1705.

Chastenay (Mme ou Mlle de) mise aux Nouvelles-Catholiques avec une servante, par ordre du 10 janvier 1693 (O[1] 37).

Chaussé (Mme veuve), expulsée de France en 1688, appartenait à une famille dont un membre avait signé le 14 décembre 1685, chez Seignelay. Un rapport de police de février 1687, la représente comme n'ayant point fait sa réunion, non plus que ses deux filles les plus âgées (Fr. 7051 f° 13). Elle fut nécessairement enfermée dans une prison ou un couvent avant son expulsion. En 1701, «la demoiselle Chaussé», nouvelle convertie revenue d'Angleterre et prétendant vouloir se retirer chez les Nouvelles-Catholiques de Pons, demandait une part des biens de son parent Formont, mort relaps (TT 248).

Chauvelin (Louis), arrêté et conduit à Saint-Lazare par ordre du 14 août 1688 (O[1] 32).

Chauvet (Mme) fut mise chez les religieuses de Saint-Gervais; le 1er octobre 1686, Seignelay mandait à la supérieure de ne lui laisser voir personne, «si ce n'est pas des ordres exprès, ou du

consentement de M. Pellisson» (O 1 30). On la rendit à son mari le 30 septembre 1687.

Chauvet et sa femme, relégués à Dijon le 13 janvier 1686 (O 1 30).

Jacques Chauvet, naturalisé anglais le 28 juin 1682, appartenait sans doute à la même famille.

Cheron. Pierre Cheron, Pasquier Gilbert et Jean Desmarais, rôtisseurs, mis au Petit-Châtelet le 19 mars 1687, pour avoir vendu de la viande en carême (Fr. 7051 f° 239). — Pierre Cheron était sans doute parent des peintres Louis et Sophie Cheron, qui abjurèrent à Paris avant la Révocation. Louis, âgé de trente ans, fit acte de repentance à Londres dans l'église de la Savoie, le 1er octobre 1693 (Ms. de la B. du pr.). La nommée Claude Cheron, enfermée à Sainte-Agnès «pour y être instruite et apprendre à travailler», ne se laissa point séduire par les convertisseurs; en conséquence, et sur l'avis de la supérieure, elle fut envoyée à l'Hôpital-Général par ordre du 17 octobre 1698 (O 1 42). — Une femme Pasquier fut expulsée du royaume par Mons en 1688.

Chervet (Esther), mise au Grand-Châtelet pour la R. le 21 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 295).

Chesne (Françoise), mise au Petit-Châtelet pour la R. le 21 février 1686 (Fr. 7051 f° 293).

Chesnel (La nommée), dite Beaucorps, fut transférée, par ordre du 12 février 1686, de l'abbaye de Saint-Mandé aux Hospitalières du faubourg Saint-Marcel (O 1 30), d'où elle retourna à Saint-Mandé, dont elle ne sortit que par ordre du 5 juillet 1687 (O 1 31). Avait-elle quelque parenté avec les Chesnel de La Rochelle (*Fr. pr.*, 2e édit., II, 384)?

Cheusses (Mme de). Le 16 janvier 1686, le commissaire Fleuri conduisait Mme de Cheuse, Mme de Combel et Mlle Du Ry dans trois monastères; elles ont obéi sans murmurer, écrivait-il, mais en déclarant qu'elles ne changeraient pas de religion (Fr. 17421 f° 20). Le 22, la supérieure des Hospitalières de Saint-Gervais reçut l'ordre de permettre à Mme de Cheuse de voir sa sœur, Mme de Louvrie ou de Lourye, à laquelle elle fut remise, par ordre du 24 août, en sortant du couvent de Notre-Dame-de-Bon-Secours au faubourg Saint-Antoine (O 1 30). On l'expulsa du royaume en 1688.

Nous pensons qu'au lieu de Mme de Cheuse il faut lire Mme de

Cheusses, qui serait alors la femme de Jacques Henri, sieur de Cheusses, dont la fille Louise-Madelaine épousait en 1679 Nicolas de Rambouillet, à Charenton, ou la femme du frère aîné de Louise-Madelaine (*Reg. de Char.*). Les De Cheusses étaient de La Rochelle et alliés aux Marconnay, d'après *La France prot.*, 2e édit., IV, 308 et III, 317. Ils se réfugièrent dans les États de Hanovre à la Révocation, et l'un d'eux était, en 1692, officier dans les troupes danoises au service de la Hollande.

Chevalier. Nos documents mentionnent plusieurs personnages de ce nom.

Au mois de décembre 1685, Jean Chevalier, maître rubannier, et sa femme, âgée de quatre-vingts ans, reçoivent après abjuration un secours de 27 livres; Samuel Chevalier, compagnon, et Marthe Gaudon, sa femme, reçoivent 36 livres aussi après abjuration (Fr. 7050 f° 136).

Le 14 janvier 1686, le commissaire Dumesgnil notait comme ayant promis d'abjurer Gabrielle Chevalier, de la rue Saint-Méderic, Marie et Catherine Chevalier. La dernière était femme de Charles Colard, suisse, qui s'était enfui après avoir été contraint d'abjurer (Fr. 7051 f° 54).

Un Chevalier fut arrêté pour la R., par ordre du 5 mai 1692 (O 1 36).

Chevreau. Le 24 mai 1698, Pontchartrain approuvait D'Argenson d'avoir laissé Chevreau un mois en prison pour la R.

Chifflard (Léa), mise au Grand-Châtelet pour la R. le 18 juin 1686 (Fr. 7051 f° 299).

Chitton (Mlle) ou de Chitton, mise aux Nouvelles-Catholiques en 1695 (*Fr. pr.*, 2e édit., IV, 334).

Choreau, « mauvais catholique », arrêté et conduit à la Bastille par ordre du 27 février 1688 (O 1 32).

Chrestien (Jacques), voir Festu.

Chrestien (Mlle). Le 30 septembre 1688, Seignelay mandait à La Reynie de mettre aux Nouvelles-Catholiques une vieille fille nommée Chrestien, qui était près de Mme Fabrice et n'avait pas encore fait sa réunion (O 1 32. — Voir Fabrice). — C'était vraisemblablement une descendante du poète Florent Chrestien, qui, au siècle précédent, avait défendu la Réforme contre les violentes

attaques de Pierre de Ronsard, et dont le fils, Claude Chrestien, avocat au Parlement de Paris, épousa Marie Gobelin, dont il eut, en 1614, une fille nommée Claire, laquelle aurait pu, sans dépasser les limites de la vie humaine, vivre encore en 1688 (*Reg. de Char.*).

Pierre Chrestien, mis au For-l'Évêque pour la R. le 4 juin 1686 (Fr. 7051 f° 290). Jacques fut naturalisé anglais en 1696; deux David et un autre Jacques le furent également en 1700.

Cibot (Mme). Seignelay écrivait à La Reynie le 3 novembre 1689: « Mandez-moi si vous croyez qu'on doive envoyer hors du royaume la nommée Cibot, qui est aux Nouvelles-Catholiques. Vous savez bien que son mari, marchand de Poitiers, est converti » (O 1 33). La Reynie fut d'avis qu'il fallait d'abord recourir au moyen de conversion le plus énergique, c'est-à-dire l'incarcération dans une forteresse. En conséquence Mme Cibot fut envoyée, le 16 novembre, au château de Guise, où par ordre du 21 mai 1691 elle eut la liberté de se promener « pour le bien de sa santé » (O 1 35), et dont elle ne sortit qu'au bout de huit longues années de souffrances pieusement endurées. Par ordre du 4 décembre 1697, elle fut conduite à Valenciennes et à Mons avec Mme La Sauvagère de La Taillée pour être bannie du royaume (O 1 41).

En 1711, un nommé Cibot, évidemment parent de l'expulsée, était signalé à Poitiers comme opiniâtre et chef de parti, empêchant « les nouveaux convertis » de faire « leur devoir »; le 14 mars, le roi lui faisait ordonner, ainsi qu'à plusieurs autres, d'aller se faire instruire par l'évêque, faute de quoi Sa Majesté y pourvoirait d'une manière qui leur serait « très désagréable » (*Fr. pr.*, 2e édit., IV, 753).

Claye ou de Claye (Mlles). Marie et Élisabeth Claye, âgées l'une, de six, et l'autre, de sept ans, sont portées sur la liste des Nouvelles-Catholiques dressée le 1er février 1687, comme ne pouvant « sans danger être remises à leurs parents » (Fr. 7052 f° 31). Elles étaient sans doute filles de l'un des deux orfèvres, Jean et Jacques de Claye, qui obtinrent, grâce à leur abjuration, l'autorisation d'ouvrir boutique à Paris (A. N., K 1271). La conduite de l'un d'eux semble avoir paru suspecte; car le 26 avril 1688 Seignelay chargeait La Reynie de s'informer si le nommé Claye, orfèvre, nouveau catholique, faisait bien son devoir de catholique. L'une des demoiselles obtint une pension de 200 livres sur la caisse des conversions (O 1 34); Seignelay ordonnait de la lui payer, le 15 août 1690. Le 25 novembre 1691, Pontchartrain réitérait le même ordre à Pellisson. La pensionnaire du célèbre apostat était la nièce de la

sœur Ancelin des Nouvelles-Catholiques (O¹ 35). C'est elle apparemment que concerne cette lettre de Pontchartrain au Prévôt des marchands: « 31 mars 1701. La sœur Ancelin, de la maison des Nouvelles-Catholiques, a une nièce qui est demandée en mariage par le sieur Cordier, qu'on assure être un homme de mérite. Comme la conclusion de cette affaire dépend d'un emploi, elle a supplié le roi de vouloir lui faire donner un bureau de recette de la capitation; si personne ne vous plaisait plus que le sieur Cordier, veuillez vous servir de lui » (O 248).

Clermont (Mme de), obligée, par ordre du 3 février 1686, de quitter Paris et de retourner près de son mari (O¹ 30).

Clermont d'Amboise (Mlle de). Charles-Léonor de Clermont d'Amboise, marquis de Loudon, avait épousé, le 4 avril 1681, dans le temple de Charenton, en présence de Louis de Saint-Delys, marquis d'Heucourt, et de Claude-Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtomer, ses cousins, Madelaine de Mormès, fille de Saint-Hilaire dont le bras fut emporté par le boulet qui tua le maréchal de Turenne (*Reg. de Char.*). Il en eut au moins une fille; car, le 25 mars 1698, D'Argenson reçut l'ordre d'arrêter et de mettre aux Nouvelles-Catholiques la demoiselle de Clermont, qui était à l'Arsenal chez Mme de Saint-Hilaire, sa grand'mère. L'enlèvement eut lieu dans les premiers jours de mai, par le ministère de l'exempt Desgrez (O¹ 42 et *Bullet.*, 3e série, II, 559).

Clinchant. Pontchartrain écrivait le 12 juin 1695 à l'abbesse de Port-Royal: « Le roi désirant être informé de l'état auquel était la demoiselle Clinchant lorsqu'elle s'est évadée de votre maison, de quelle manière elle y était entrée, et s'il est vrai qu'elle eût l'esprit aliéné par des vapeurs » (O¹ 39).

Closroger. Le 26 avril 1688, Seignelay informe La Reynie qu'il va faire conduire hors du royaume les nommées Gardouleau, Le Maistre, Closroger, Anne Janots, auxquelles il avait été donné quelque temps pour se préparer à partir (O¹ 32).

Clouet (Hubert), loueur de carrosses, mis au For-l'Évêque par ordre du 11 juillet 1686, en sortit en vertu d'un ordre du 23 (O¹ 30).

Cochard (Mme), voir II, 284.

Cochard (Matthieu), voir II, 588.

Cochet (Les), voir II, 561.

Cocqueret. Le 13 août 1691, Pontchartrain demandait à La Reynie son avis sur le placet envoyé par Cocqueret, prisonnier à la citadelle d'Amiens (*Bullet.* IV, 209).

Coignard (Jean), marchand de Rouen, parent de Henri Coignard, sieur du Petitchamp, conseiller au Parlement de Normandie, ayant tenté de rejoindre à l'étranger sa femme et ses enfants, fut arrêté le 9 septembre 1686 près du Bourget par Auzillon, en compagnie du guide Vertot, chambellan de Monsieur, et du proposant Jean Chabrol, de Thouars. On le mit au For-l'Évêque, et Sa Majesté ordonna qu'on fît le procès des fugitifs et celui du guide. Par ordre du 26 octobre, Coignard fut transféré au Vieux-Palais de Rouen (O [1] 30 et Fr. 7051 f° 264).

Vertot avoua dans son interrogatoire qu'Emmanuel Peraire, agent de change, rue Herbière à Rouen, lui procurait des fugitifs à conduire; qu'ils étaient convenus de partager les 500 pistoles qu'un nommé Tranchepain promettait pour son évasion; sur quoi Seignelay ordonna, le 22 septembre, d'arrêter aussi Peraire. Vertot, d'abord mis au For-l'Évêque, fut transféré à la Bastille par ordre du 26 octobre, puis, le 4 août 1687, envoyé au château de Ham, où l'on s'empressa de le mettre au cachot. Sur sa plainte, Seignelay l'en fit tirer le 23 septembre. Envoyé ensuite au château de Dieppe, Vertot fut relâché par ordre des 10 et 21 juin 1688, mais avec défense de venir à Paris.

Collavet (Françoise Chappuy, femme de Benoist), dit La Marche, trompette du roi, fut mise dans le couvent des Bénédictines de la rue des Postes, aux frais de son mari, par ordre du 12 mars 1687, et en sortit le 9 juin (O [1] 31).

Collesson de Beronne (Henri-Antoine de), gentilhomme originaire de Ménévillers (Oise), dépendance de l'abbaye de Saint-Martin-au-Bois en Picardie, était ancien capitaine, et fut arrêté, par ordre du 13 juin 1692, sous l'accusation d'avoir fait passer des protestants à l'étranger. On le mit à la Bastille, où il était encore détenu le 17 novembre, bien que l'ordre de sa libération eût été signé le 10 août. Ce n'est que le 21 avril 1693 qu'on le trouve chez un de ses parents en Picardie, et libre d'aller désormais où il voudra (O [1] 36 et 37).

Il y avait à Paris des protestants du nom de Collesson : Jeanne Collesson, femme du sieur Cardet, marchand, abjura le 11 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 116). Susanne Collesson, fille de Paul, docteur

en médecine à Vitry-le-François, se maria deux fois à Charenton, la première, en 1668, avec Abraham du Pleix, sieur du Fay; la seconde, en 1677, avec Jacques Grostête, sieur de La Buffière, fils de l'ancien de Charenton.

Collets, de Villiers-le-Bel (?), mis à l'Hôpital-Général, en sort avec Tavernier, Hauduroy, Tavernier et Poupart, par ordre du 4 novembre 1699 (O 1 43).

Colleville, voir II, 575.

Colombet, voir Pardieu.

Colonia. Le commissaire Gazon écrivait à la Reynie le 19 novembre 1686 :

Le sieur Colonia, hollandais de nation, que je connais il y a plus de vingt ans, lequel est naturalisé français, s'était retiré chez l'ambassadeur de Hollande; il est maintenant rue Saint-Benoit avec sa nièce catholique à laquelle il a fait une donation d'une maison sise rue Mazarine. Cette nièce... m'est venue dire ce matin qu'elle voyait son oncle dans une disposition de changer de religion, et que, si on lui faisait quelques menaces de l'arrêter, elle croit que cela avancerait sa réunion. J'appréhende que les menaces que l'on lui pourrait faire ne l'obligeassent à se retirer chez ledit sieur ambassadeur, et je crois que vous trouverez plus à propos de s'assurer de sa personne, auquel cas il faudrait, s'il vous plaît, en donner l'ordre (Fr. 7052, f° 286).

Combel (Anne Bellettes, veuve de Pierre), sieur de Massanes, dont la fille avait épousé à Charenton Charles Pineton de Chambrun, sieur de Larcis, en 1676, refusa d'abjurer à la Révocation et fut enfermée le 21 janvier 1686,[1] par ordre du 14, au couvent du Cherche-Midi. Le 29, la supérieure recevait l'ordre de laisser pénétrer près de sa belle-mère le sieur de Chambrun, qui avait abjuré le 13 décembre précédent. Mme de Combel fit peu de résistance; dès le 20 février elle avait signé la profession de foi, et le lendemain elle fut remise entre les mains de Cormier, avocat au conseil, et son ami particulier, pour achever de s'instruire et faire promptement abjuration. Sur sa demande, elle fut rétablie le 1er mai dans les privilèges de veuve de conseiller-secrétaire du roi (A. N., E 1834). Elle n'avait pourtant abjuré que des lèvres; car le 29 juillet de la même année, elle était dénoncée comme recevant, dans son appartement de la rue Neuve Saint-Eustache, de petites assemblées (O[1] 30 et Fr. 17421 f° 47). Elle était encore notée comme mauvaise catholique en 1688.

[1] Voir Mme de Cheusses.

Les Combel étaient alliés aux Bedé et aux Du Cerceau.

COMBES. Le 18 octobre 1686, Desgrez arrêtait à Luzarches, dans la carrosse d'Amiens, une dame de Combes, du Languedoc, en même temps que Pierrette Martine, sa servante, la fille du sieur Breton, et les deux guides flamandes Hélène Crampon et Marie de Courcelle (Fr. 7051 f°s 266 et 269). La dernière, qui était catholique et qu'on mit au Petit-Châtelet le 24 octobre, n'en était pas encore sortie le 14 décembre (f° 285).

En 1692, une nommée Marthe Crampon, de Bruxelles, fut arrêtée avec la demoiselle Ferdinand Vost et Van Bommel, par ordre du 29 février. Tous trois étaient suspects de faire passer en fraude des dentelles (O¹ 36) et des religionnaires.

COMBLES (Mlle de). Susanne, fille d'Isaac de Combles de Nayves, pasteur à Lyon, puis à Metz, où il resta jusqu'à la Révocation, fut mise aux Nouvelles-Catholiques en 1686. Elle est portée sur la liste du 14 décembre comme encore protestante, et servant Mme de Sainte-Hermine, Mlle de Lescours, etc. (Fr. 7051 f° 248). Les lignes suivantes, que Seignelay adressait à Pellisson, nous révèlent qu'elle finit par se laisser gagner: « 15 août 1690. Le roi m'a ordonné de vous dire de payer le plus tôt possible la pension de 300 livres ci-devant accordée à Susanne de Combles, fille du ministre, qui est dans la communauté de la dame des Bordes au faubourg Saint-Germain » (O¹ 34). — Sa sœur Marthe, femme de Vincent de la Huterie de Montoy, se laissa également séduire par la caisse des conversions et reçut en 1702 une pension de 800 livres (*Fr. pr.*, 2e édit., IV, 557).

COMPAN (Mme) fut mise dans une communauté et ses deux filles, aux Nouvelles-Catholiques, par ordre du 28 octobre 1698 (O¹ 42). Nous ignorons ce que devinrent les filles; quant à la mère, au bout d'un an de séjour chez les violentes Miramiones, on la jugeait bonne catholique. Pontchartrain écrivait à D'Argenson le 17 novembre 1699: « Vous pouvez faire rendre la femme de Compan à sa famille, puisque vous êtes content des marques qu'elle a données d'une conversion sincère; vous trouverez avec cette lettre l'ordre pour la faire sortir de la maison de l'Union Chrétienne. » (O¹ 43).

CONIN. Le 22 juillet 1686, Seignelay ordonnait à La Reynie de rendre à Madelaine Conin les cinquante écus pris sur elle lorsque Gazon l'avait arrêtée au Temple (O¹ 30).

CONRART (Les), voir Anciens, II, 47.

Constans. On lit dans un rapport de police du 12 janvier 1686 : «Pour le sieur Constans, l'on ne peut savoir sa qualité, ce qu'il fait ni ce qu'il est» (Fr. 7051 f° 39). Mieux renseignée plus tard, la police découvrit que c'était un avocat du Languedoc, qui faisait à Paris les fonctions de ministre, allant de maison en maison raffermir et consoler les gens de la R. (f° 252). Le 2 mars, La Reynie reçut l'ordre de le faire arrêter partout où on le trouverait, fût-ce même chez l'envoyé de l'Électeur palatin, qui n'avait que le titre de secrétaire (O[1] 30). Par ordre du 23 janvier 1687, Constans fut transféré de la Bastille au château de Saumur (O[1] 31).

Corbeau (Antoine), condamné aux galères perpétuelles en 1687, pour avoir fait évader du royaume plusieurs nouveaux convertis, interjeta appel, le 25 octobre, et obtint des lettres de rémission le 12 juillet 1688, sans doute grâce à l'abjuration (Voir Toffin).

Corderey, arrêté par ordre du 27 février 1688, fut transféré de la Bastille au Châtelet par ordre du 13 octobre suivant (O[1] 32). Seignelay écrivait le 12 septembre 1689 à Harlay : «Je ferai expédier des lettres de commutation de peine pour les condamnés aux galères dont vous m'avez envoyé les noms ; mais à l'égard de Coderey (*sic*), le roi veut qu'il aille aux galères quoique invalide» (O[1] 33). — Ce nom ne se trouve cependant pas dans la liste des galériens de *La France protestante* 2e édit., IV).

Cossart (Mme), née Marguerite Gaudon, mise au Grand-Châtelet pour la R. le 28 février 1686 (Fr. 7051 f° 238), était sans doute parente de Samuel Cossard, de Villiers-le-Bel, perruquier, né en 1671, et assisté en Angleterre en 1705 avec sa femme et trois enfants (Ms. B. du pr.) La femme de Noël Cossard, de près Paris, assistée à Genève en 1694 (*Ibid.*).

Cosson de Chayssac (Barthélemy), ancien prêtre catholique, embrassa le protestantisme et servit de guide aux protestants qui cherchaient un refuge à l'étranger. Pour ce double crime il fut condamné aux galères, et passa d'abord cinq années dans les prisons et les cachots (*Bullet.*, 2e sér., I, 487) ; après quoi on le mit à la Tournelle, d'où il partit avec la chaîne au printemps de 1690. Un de ses comgagnons de chaîne, M. de Lensonnière, qui l'appelait Desséchat, écrivait : « L'illustre M. Dess.... nous ravit par sa profonde érudition et par sa piété» (p. 490); et M. de Laubonière[1], autre

[1] Induit en erreur par les documents, nous l'avons appelé plus haut (II, 580) Laubouinière.

galérien : « Notre ami vous envoie l'Exposition qu'a faite notre très-cher frère M. de Cheissac, qui est un homme admirable » (p. 493). Cette Exposition n'était sans doute autre chose que la pièce imprimée en 1882 par M. De Félice, dans le format in-18, sous ce titre : *Réponse que fit M. Chayssac, ci-devant ecclésiastique romain, à un missionnaire de Marseille, touchant sa foi et sa religion, condamné aux galères pour avoir changé de sentiment et avoir passé des gens de la religion.* Ce galérien fut, dit la *France protestante* (2e édit., VI, 244) « mis au cachot du Fort Saint-Nicolas [1] par suite de ses disputes avec les missionnaires catholiques ; il s'échappa, mais fut repris et transporté au château d'If, où il mourut « l'esprit tourné » en août 1697 ».

Costard (Roger), banquier, fut arrêté et mis à la Bastille par ordre du 15 avril 1686. Le 25, M. de Besmaus était invité à ne le laisser sortir qu'après abjuration (O[1] 30).

Cottereau [Jean], né en 1641 [2] à Nîmes, réfugié en Angleterre. Les connaissances que Cottereau possédait en horticulture lui avaient procuré une place dans la maison du roi Guillaume. Comme il faisait, de temps à temps, des voyages en France afin de surveiller une fabrique de pipes qu'il avait établie à Rouen, on se persuada qu'il profitait de son séjour dans cette ville pour affermir ses coreligionnaires dans leur foi. Il était déjà fortement suspect lorsqu'il eut l'imprudence d'écrire un libelle contre Mme de Maintenon. C'était plus qu'il n'en fallait pour se perdre. Il fut jeté à la Bastille le 6 mai 1698. Au bout de quelques années de détention, « il fut pris de temps en temps de vertiges, qui approchaient fort de la folie ». Les convertisseurs, et notamment le jésuite Riquelet, lui ayant promis de lui faire ouvrir les portes de l'horrible prison, s'il abjurait, il céda ; néanmoins « on crut aussi juste que nécessaire de le laisser à la Bastille et même de l'y oublier. Il y passa dix-huit ans » (*France prot.*, IV, 77), n'en étant sorti que le 12 décembre 1715 (Arsen. F. Bast., 10512). On l'accusait de ne s'être pas agenouillé devant le saint-sacrement passant dans les rues, et de « l'avoir regardé avec mépris ».

Nous lisons dans un rapport rédigé par D'Argenson en 1715 :

Cottereau est né de la R. P. R. et il en est plus entêté que jamais... Il est du nombre de ceux que M. de Pontchartrain m'a fait l'honneur de me

[1] En 1692 ; il y était encore après le mois de mai 1694.

[2] D'après le rapport de D'Argenson, Cottereau était âgé de soixante-deux ans en 1715.

marquer devoir rester toujours à la Bastille. Il y avait du temps qu'il était malade d'une descente, et il se plaignait fort du mal de poitrine. Telle était sa situation en 1712. En 1713, ses infirmités étaient plutôt augmentées que diminuées, ce qui me fit présumer qu'il ne vivrait pas longtemps. L'année dernière, ses infirmités étaient augmentées à un tel point qu'il ne pouvait plus marcher; mais il avait toujours le même entêtement pour sa religion. Il est toujours au même état et dans les mêmes dispositions (*Arch. Bast.*, X, 161).

Il s'éteignit en 1716 sans avoir été relâché.

Le Parisien Samuel Cottereau, sieur du Clos, médecin de Louis XIV et membre de l'académie des sciences, abjura au mois d'août 1685 et entra dans un couvent de capucins, où il mourut en 1715.

Cottin (Marie Bezard, femme de Denis), mise au For-l'Évêque pour la R. le 17 juin 1686 (Fr. 7051 f° 290).

Coullez (Alexandre), voir I, 558.

Coulon (Gabriel), voir Toutin.

Coulon (Mlle). Coulon, orfèvre parisien très pauvre, qui avait perdu sa femme en 1684, se vit enlever sa fille Esther, âgée de dix-neuf ans, que le commissaire Delamare conduisit le 19 décembre 1685 aux Nouvelles-Catholiques. Le père passait pour bon catholique au mois de juin 1686. Sur une liste du 30, Esther était notée comme fort infirme de la vue et bonne à mettre en apprentissage (Fr. 7051 f° 168). *La France protestante* (2e édit., IV, 782) mentionne une Esther Coulon transférée des Nouvelles-Catholiques à l'Hôpital-Général en 1713.

S'il n'y eut qu'une personne de ce nom, elle serait donc restée vingt-huit ans dans la maison de la rue Sainte-Anne. Il semble bien peu probable, à moins de circonstance particulière, que les religieuses aient gardé si longtemps une «non payante». D'ailleurs l'Église de Paris comptait dans son sein d'autres Coulon, notamment Daniel, orfèvre de la rue Mazarine, qui abjura presque en même temps que Sara Varnier, sa femme (Fr. 7051 fos 189 et 270).

Coupigny (Mlle de), âgée de quarante-huit ans, mise aux Nouvelles-Catholiques en 1699, fut, par ordre du 17 mai 1703, transférée comme «très-indocile et très-obstinée» aux Filles de la Providence d'Auxerre (O 250), et conduite la même année aux Nouvelles-Catholiques de Chartres.

Courcelle (Marie de), voir Combes.

Courcerac (Mlle de), mise aux Nouvelles-Catholiques le 22 juin 1686, n'en était pas encore sortie le 1er février 1687; mais dès le mois de décembre précédent, le P. La Chaise lui avait «fait espérer une place pour être religieuse», et le roi avait promis 200 livres pour sa pension (Fr. 7051 f° 248), d'où il appert qu'elle avait abjuré.

Son père, gentilhomme saintongeois, pauvre et chargé d'une nombreuse famille, était aussi enfermé au mois de février 1686, et l'un de ses fils avait abjuré au mois de septembre 1685 (*Fr. pr.*, 2e édit. IV, 797).

Courtiou (Marie Bezard, femme d'Isaac), marchand de vin, rue de la Parcheminerie, demandait, le 12 janvier 1686, cinq à six jours pour se faire «instruire». A force de temporiser, elle resta en liberté jusqu'au 18 juin, probablement sans avoir abjuré; mais le 18 on l'arrêta ainsi que son mari. L'une fut mise à la prison de l'Abbaye; l'autre, au Grand-Châtelet (Fr. 7051 f°s 294 et 299).

Philippe Courtiou fut mis au For-l'Evêque le 19 avril 1686 (f° 290).

Marie Courtiou et son mari, Jean Gédouin, marchand de vin, abjuraient en janvier 1686, et promettaient, le 17, à M. de Blampignon, curé de Saint-Méderic, de faire instruire leurs quatre enfants, dont les aînés étaient âgés, l'un, de huit, l'autre, de dix ans (f° 85).

Cristophe Courtiou, marchand de vin, rue Montmartre, près l'Égout (f° 345), appartenait à la même famille.

Courtois. Le 6 mars 1691, le lieutenant-général de Compiègne recevait ordre de l'arrêter et de l'envoyer à la Bastille (O¹ 35). Le 6 décembre 1697, Pontchartrain ordonnait à D'Argenson de mettre aux Nouveaux et aux Nouvelles-Catholiques le fils et la fille du nommé Courtois, et de l'obliger à payer leur pension (O¹ 41).

Courtomer. Jeanne de Caumont, fille de Jacques-Nompar de Caumont, duc de La Force, et de Marie de Saint-Simon, épousait, en 1682, au château de Laboulaye, son cousin Claude-Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtomer, fils de Léonor de Saint-Simon, et de Marie de La Noue. A la Révocation on la mit au Port-Royal. Le 22 février 1686, Seignelay la disait en «de bonnes dispositions», et invitait l'évêque de Toulon à l'aller voir pour achever l'œuvre que l'archevêque de Sens avait commencée. Elle en sortit après

avoir abjuré, par ordre du 7 septembre (O[1] 30). Le marquis avait moins tardé à embrasser la religion du roi. Dès le 16 octobre 1686, le P. Ch. Bordes écrivait de Saint-Magloire : Le marquis de Courtomer demande à être payé de ce que lui doit Béringhen père; il travaille en Normandie avec toute son illustre famille à réparer les scandales. — La marquise l'aidait à catholiciser leur entourage; car elle reçut, en 1688, une pension de 2000 livres (O[1] 32) et, deux ans plus tard, le don d'une rente de 1200 livres: «Aujourd'hui 3 juillet 1690, le roi étant à Versailles, bien informé que le feu sieur marquis de Courtomer et sa femme, avaient constitué au profit du consistoire de Charenton une rente de 1200 livres, sous les noms de Caillard et Grostête [deux anciens], laquelle rente appartient à Sa Majesté, aux moyens de la révocation de l'Édit de Nantes et de la suppression du consistoire et du temple de Charenton qui s'en est ensuivie, et voulant Sa Majesté traiter favorablement dame Jeanne de Caumont La Force, femme de Claude-Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtomer, Sa Majesté a accordé et fait don et remise à la dite dame de Courtomer de la rente de 1200 livres, tant principal et arrérages d'icelle, qui peuvent en être dus, etc » (O[1] 34). — Ainsi récompensée de son prosélytisme, la marquise s'efforçait en 1691 de triompher de la constance de son père enfermé à la Bastille pour la R., bien qu'il eût abjuré en 1686 ; elle l'y alla voir et lui fit envoyer l'archevêque de Sens. Lorsque le duc de La Force fut sur le point de céder, on lui permit (24 mai) d'aller demeurer chez sa fille, qui le conduisit à la messe. L'année suivante, elle se plaignait que l'Hôtel-Dieu l'empêchait de jouir du don de la rente de 1200 livres (Fr. 17,425 f° 22). Celui-ci ne faisait que demander l'application des édits du 21 août 1684 et de décembre 1689, attribuant aux hôpitaux les biens des consistoires. En 1694, on obligea la marquise de donner à l'Hôpital-Général une indemnité de 6000 livres, dont son père voulut bien payer une partie (*Bullet.*, III, 70).

Cousin (Les), famille de banquiers parisiens, originaires de Meaux, dont plusieurs membres passèrent à l'étranger, et dont un, Jean, fut condamné aux galères à Montélimart en 1685, sans doute pour tentative d'évasion. Abraham et sa fille Susanne, femme de Jean Robethon, furent arrêtés comme ils approchaient de la frontière, et enfermés dans les prisons de Saint-Quentin à la fin d'octobre 1685. Susanne abjura pour obtenir la liberté, et réussit bientôt après à s'enfuir avec son mari (Fr. 7053 f° 154). Moïse, son frère et l'associé

de son mari, habitait la rue des Lavandières; il figure avec sa femme Marie Crommelin, leur fille et leur fils Moïse, âgé de deux ans et demi, comme fugitif sur la liste du 16 février 1687 (Fr. 7051 f° 319). Isaac et sa femme Anne Crommelin se réfugièrent en Irlande.

Coustil, dit Beaulieu, guide, figure sur la liste des prisonniers du Petit-Châtelet dressée le 12 mars 1687 (Fr. 7051 f° 239).

Couvreur ou Le Couvreur (Marguerite), non payante, mise aux Nouvelles-Catholiques le 30 août 1686, était encore protestante et servait les autres détenues au mois de décembre (Fr. 7051 f° 248). La liste des non-payantes la mentionne comme pouvant demeurer aux Nouvelles-Catholiques (Fr. 7052 f° 24).

Antoine Couvreur, laquais du sieur Lagaise, avait abjuré avec ses maîtres après le 9 janvier (Fr. 7051 f° 63). Parmi les religionnaires non convertis au 12 février», on trouve Madelaine Le Couvreur, femme de Louis Gigoust, solliciteur d'affaires, du faubourg Saint-Germain (*Ibid.*, f° 34). Enfin il y avait, en avril 1685, au faubourg Saint-Antoine, proche les Enfants trouvés, une dame Le Couvreur, qui, sous l'inspection de Bezard, ancien du quartier, tenait en pension des enfants orphelins entrenus par le consistoire (Fr. 7050).

Crampon, voir Combes.

Craner, voir Buisset.

Créquy (Mme de). La mère Garnier, supérieure des Nouvelles-Catholiques, écrivait au mois de janvier 1687: «Nous avons mis Mlle Bernon dans la chambre de Mme la maréchale de Créquy»; d'où nous concluons que la maréchale était alors aux Nouvelles-Catholiques, ou venait d'en sortir. Le maréchal, François de Bonne, duc de Lesdiguières était catholique, et avait, semble-t-il, épousé une protestante.

Creseline (Daniel), mis au Grand-Châtelet pour la R. le 22 novembre 1686, y fit abjuration (Fr. 7051 f° 283).

Crespin. Seignelay signait le 14 janvier 1686 des ordres pour conduire dans des couvents la dame de Cheusses, la dame de Combel, la demoiselle du Ry, la demoiselle du Vidal et la demoiselle Crespin, qui refusaient d'abjurer. La dernière, dont le mari avait signé entre les mains du commissaire Gorillon, était destinée

aux Ursulines de la rue Sainte-Avoye; mais elle n'y alla point; car La Reynie écrivait à De Harlay, le 17: «La demoiselle Crespin, femme du sieur Crespin qui demeure au quartier du Marais, ne put hier soutenir l'effort des larmes et des prières de toute sa famille, et elle prit le parti de promettre [à l'homme de police qui voulait l'emmener] de faire profession de la R. C. entre ci et mercredi prochain» (Fr. 17421 f° 19 et 7051 f° 61). — Charles Crespin, naturalisé anglais en 1682, avec Jeanne, Marie, Claire et Marie (Agnew, *sic*), était peut-être Charles, sieur de Limbertière, qui avait épousé Anne de La Fons à Charenton en 1681.

Crommelin (Les). Vers le milieu du XVIe siècle, vivait à Courtray un négociant en toiles, nommé Armand Crommelin, dont la postérité presque phénoménale dépassait, en 1712, le chiffre de trois cent trente personnes. Les membres de cette famille, considérable à tous égards, se répandirent en Hollande, en Angleterre, en Irlande, en Amérique, en Suisse et en France, notamment à Paris, Lyon, Rouen, et surtout à Saint-Quentin, où Jean Crommelin, dernier fils d'Armand, établit l'industrie linière à laquelle il fit faire de grands progrès.

En 1595, Jean épousait, au château royal de Folembray, Marie de Sémery, fille de Jacques [1], de laquelle il eut quinze enfants, entre autres, 1° Pierre, 2° Jean et 3° Adrien, qui ne quittèrent point Saint-Quentin, mais dont une partie des descendants appartient à l'Église réformée de Paris.

1° Pierre, né en 1596 et filleul de Catherine, sœur d'Henri IV, épousa Marie Desormeaux, et lui laissa en mourant, âgé de quatre-vingts et quelques années, sept enfants, entre autres, Marie et Jeanne. Marie, née en 1632, épousait à Charenton, en 1653, Jean Rondeau, sieur de Monville, banquier à Paris, mort avant 1669, dont elle eut six fils et deux filles: Marie, mariée à Charenton, en 1676, à Jacques Du Vidal, et veuve sans enfants en 1712; Jeanne, mariée à Delas, dont il restait un fils en 1712; Henriette, mariée à De Belmont, receveur des traites à Saint-Quentin; Anne, mariée à Gline, receveur des traites à Argenteuil, près Paris, tous deux morts sans enfants avant 1712; Madelaine, mariée à Samuel Vauquet, d'Amiens, et réfugiée à Amsterdam avec son mari et plusieurs enfants; Marianne, mariée à De Golancourt, seigneur dudit lieu, receveur des traites à Saint-Quentin avant De Belmont, et retiré

[1] La famille De Sémery, demeurée protestante, existe encore: l'un de ses membres est pharmacien à Paris.

dans sa terre, sans enfants; Jean, né en 1663, marié à Susanne Crommelin, sa cousine issue de germain, fille d'Abraham Crommelin et de Marie Boileau; il s'établit à Saint-Quentin et eut plusieurs enfants; Pierre, né en 1664, mort garçon. La veuve de Rondeau, remariée à Pierre Catelan, conseiller-secrétaire du roi et des finances, en eut une fille nommée Catherine, et mourut en 1681, âgée de quarante-neuf ans.

Jeanne Crommelin épousait à Charenton, en 1657, Jacques Le Maistre, sieur de La Trésorerie et de La Thibaudière, âgé de vingt-neuf ans. Préférant la fortune à sa religion, il mérita le triste honneur d'être mis en tête de la liste des négociants de première catégorie qui avaient donné parole d'abjurer avant d'être mandés chez Seignelay. Son fils, qui venait le second, n'eut garde d'obéir à l'invitation. Grâce à l'abjuration, le père devint fermier-général; il mourut en 1706, quelques années après sa femme, laissant plus de 1,500,000 livres à ses enfants. Il en avait eu dix: Pierre (1658), inhumé en 1675; Jacques (1660), Catherine-Jeanne (1661), inhumée en 1663, (Louis (1662), inhumé en 1663, Jean (1664), Marie-Jeanne (1666), mariée à son cousin André Crommelin, qu'on retrouvera tout à l'heure; Jeanne, mariée au marquis d'Ezenet; Isaac, marié à Judith Le Maistre, sa cousine germaine, dont il eut deux fils; il mourut peu de jours après son père; Susanne-Madelaine, mariée à De Guillereau, seigneur de Bléré; Pierre-Henri, marié à la fille d'Étienne Demeuves, fameux banquier de Paris (Selon *La France protestante*, VI, 535 b, il abjura et laissa deux filles, mariées dans la famille de Ségur).

2° Jean, né le 9 mars 1603, épousa, en 1623, Rachel Taquelet, du Câtelet, âgée de quatorze ans, dont il eut quinze enfants, entre autres: Louis (1625), Abraham (1629), Catherine (1632), Jacob (1642) et Daniel (1647). Il mourut en 1659, et sa femme, qui habitait Paris, en 1686. — Louis épousa, en 1648 ou 1649, Marie Mettayer, fille du pasteur de Saint-Quentin, et mourut en 1669. Il laissa huit enfants, entre autres: Anne, qui épousa, en 1674, à Charenton, Isaac Cousin (à la Révocation, ils passèrent en Hollande, puis à Lisburn, en Irlande, où le frère d'Anne avait établi une manufacture de toiles); Catherine, mariée, à Charenton en 1672, à Jérémie Burgeat, marchand, qui signa le 14 décembre chez Seignelay. (Ils firent une grande fortune à Paris et y demeurèrent après la Révocation, malgré l'exemple que leur donna leur mère et belle-mère, Marie Mettayer.) Venue à Paris, à la fin de 1685, pour trouver les moyens d'évasion qui lui manquaient à Saint-Quentin, elle fut contrainte de

feindre d'abjurer au commencement de 1686; mais deux mois plus tard, elle réussit à sortir du royaume, et rejoignit sans doute son père et son frère, tous deux réfugiés en Angleterre. En 1688, Catherine demandait les biens abandonnés par sa mère (TT 251). Elle mourut à Paris, laissant deux garçons, dont l'aîné épousa la plus âgée des filles d'André Crommelin, son parent, et deux filles, dont l'aînée n'eut point d'enfants de Du Candal, son mari); Louis, fondateur de la grande manufacture de Lisburn, où il attira une partie de sa famille et un grand nombre d'ouvriers réfugiés; Samuel-Louis, domicilié dans la maison paternelle à Saint-Quentin, mari de Judith Truffet, de Laon, qui, à la Révocation, emmena ses quatre garçons en Hollande, où elle mourut. Bientôt parti pour les rejoindre, le mari fut arrêté le 14 novembre 1685, avant d'être sorti du Vermandois, et amené au Grand-Châtelet de Paris, d'où il sortit le 17 décembre, évidemment au prix d'une abjuration (*Bullet.*, VII, 486 et Fr. 7051 f° 295). L'année suivante il était signalé comme relaps réfugié en Angleterre, et conformément à un mémoire du P. Bayes de l'Oratoire, le roi ordonna, le 1er juin 1686, la saisie des effets laissés par le fugitif (O 1 30). Après avoir rejoint son frère à Lisburn, il épousa en secondes noces la sœur du lieutenant-général Belcastel, tué en Espagne, à la bataille de Villaviciosa.

Abraham épousait, en 1658, à Saponay, Marie Boileau, veuve de Paul Guenault, apothicaire et parent de feu Pierre Guenault, médecin du roi. Au bout de quatre ou cinq ans de séjour à Paris, Abraham regagna Saint-Quentin, où il mourut en 1673, laissant entre autres enfants: Marie, mariée à Moïse Cousin, banquier à Paris et associé à Daniel Robethon. Moïse, sans doute parent d'Isaac, et domicilié rue des Lavandières, signa chez Seignelay, et s'enfuit après la Révocation, avec sa femme, son fils Moïse, âgé de deux ans, et sa fille Marie, âgée de quinze mois, il laissait à Meaux quelques maisons et héritages (Fr. 7051 f° 319).

Catherine, femme de François de Coninck, d'Anvers, qui lui laissa en mourant à Rouen (1662) quatre enfants, épousa en secondes noces Robert Oursel, du Havre, dont elle eut encore trois enfants. Elle se trouvait à Paris, près de son frère Jacob, lorsque Marie Taquelet, leur mère, mourut, en 1686, âgée de soixante-dix-sept ans. Sans doute celle-ci avait reçu les sacrements, ou du moins n'avait pas fait acte de protestantisme à ses derniers moments; car elle fut inhumée dans le cimetière de Saint-Sulpice.

Jacob, né en 1642 et destiné au saint ministère, suivit sa mère à Rouen, en 1653. Il resta deux ans au collége de Quevilly, et en

sortit par le conseil de son beau-frère François de Coninck, qui voulait l'établir en Hollande; mais ce projet avorta par suite du peu de soumission que Jacob témoignait à ses maîtres. La mort de son père ramena le jeune homme en France, au commencement de l'année 1660. Il demeura chez son frère Louis environ deux ans et demi, puis chez sa mère, qui lui céda son négoce en 1663, au moment où il épousait Élisabeth Testart, de Saint-Quentin. Il leur naquit huit enfants dans cette ville: Camille (1664), Cyprien (1666), sorti de France en 1680; Jacob (1667), passé à l'étranger en 1685, puis rentré en France, d'où la persécution le chassa de nouveau; Élisabeth (1668), morte presque en naissant; Élisabeth-Catherine (1670), Daniel (1671), fugitif en 1693, après la mort de son grand-père Testart; Marianne (1672) et Madelaine (1674). En 1674, Jacob vint ouvrir une maison de banque à Paris (rue de la Chanverrerie), où il lui naquit encore quatre enfants: François (1675), mort à cinq ans; Catherine (1677), Susanne-Marie (1680) et Jean-Baptiste (1685), mort en 1686. Mandé chez Seignelay avec les principaux négociants, notamment Burgeat, Cousin, André Crommelin, Demeuves, Foissin, Le Maistre, Rondeau, Seignoret, Testart, ses parents ou alliés, Jacob signa la promesse d'abjuration le 14 décembre 1685. Sa femme ne put se résoudre à l'imiter; elle s'enfuit emmenant cinq de ses filles, et gagna La Rochelle d'où elle se sauva comme par miracle. Après être demeurée quelques mois en Angleterre, elle y laissa, chez des parents, ses quatre plus jeunes filles, et passa en Hollande avec Élisabeth-Catherine. L'aînée, Camille, restée près de son père (Fr. 7051 f° 318), épousa Daniel Jannot, de Saint-Quentin, en 1688, et mourut en 1691. Le 29 avril 1686, le commissaire Delamare accusait le banquier Crommelin d'avoir fait plusieurs recouvrements pour Thort, négociant en eaux-de-vie, réfugié à La Haye, qui lui avait confié des billets avant son départ (*Arch. Bast.*, VIII, 366). Loin de prospérer durant les douze années de son séjour à Paris, Jacob avait perdu environ 50,000 écus; aussi résolut-il, en 1686[1], de retourner à Saint-Quentin et d'y reprendre le commerce des toiles; heureuse résolution qui lui permit de doter cinq filles et un fils, et d'emporter de quoi vivre à son aise à l'étranger. Dès que ses enfants avaient été en âge de se passer d'elle, Mme Crommelin était revenue près de son mari, puisqu'en 1700 l'évêque de Noyon les dénonçait tous deux au roi

[1] Se trompant sur ses intentions, la police le dénonçait le 25 avril comme se disposant à passer à l'étranger.

comme mauvais catholiques, sans oublier leur belle-sœur, Marie Boileau, veuve d'Abraham Crommelin, qu'il jugeait plus opiniâtre encore dans son hérésie. Enfin Jacob, accompagné de sa femme, se retira en Hollande, «où, dit-il, la Providence les conduisit comme par la main en l'année 1703» (*Bullet.*, VII, 491).

Daniel épousait à Charenton, en 1674, une sœur de la femme de Jacob, Anne Testart, dont il eut, en 1675, un fils nommé Charles (*Reg. de Char.*). Il s'établit à Paris et, selon le mémoire rédigé en 1712 par son frère Jacob, sut y attirer celui-ci «sous la flatteuse espérance que cette double fraternité rendrait leur société avantageuse de toute manière; mais la discorde la fit rompre avant huit mois, et ledit Daniel ayant resté à Paris jusqu'en l'année 1680, Nicolas Van Horn lui persuada de s'intéresser avec lui dans la livraison d'un nombre de nègres aux Espagnols de l'Amérique, où se voyant trompé et en risque de la vie par la mauvaise foi dudit Van Horn, il se trouva fort heureux d'être mis à terre à Cadix, d'où il repassa en Angleterre, où il prit quelques terres à ferme pendant dix ou douze années, jusqu'à ce que finalement il s'embarqua à Londres avec son fils aîné et ses deux neveux Delachambre et Oursel, pour aller négocier à la Jamaïque où ses dits neveux moururent d'une maladie contagieuse, peu de jours après leur arrivée. Lui et son fils en échappèrent et se retirèrent à la Nouvelle York, où sa femme les suivit avec son fils cadet nommé Isaac, qui y mourut avec sa mère, en 1702 ou 1703. Il y a marié avantageusement son fils Charles à une fille unique dont il y a des enfants» (*Bullet.*, VII, 492).

3° Adrien épousait à Charenton, en 1641, Susanne Doublet, dont il eut neuf enfants, entre autres: Marie, Jeanne, André (1657) et Jean, dit de Bercy, le dernier de tous. Marie, femme de Jean Pigou, d'Amiens, réfugiée en Angleterre avec toute sa famille avant la Révocation, était marraine à Londres en 1683. Jeanne, épousa François Amonnet, réfugié à Londres avec toute sa famille en 1681 (voir Amonnet). Jean épousa (1687 ou 1688) Marie-Esther Foissin, de Paris, qui, après lui avoir donné cinq enfants, quitta Saint-Quentin pour se retirer en Angleterre, près de ses belles-sœurs Marie et Jeanne. Il obtint en 1699 un certificat de catholicité constatant qu'il avait rempli son devoir pascal[1].

[1] *Certificat de catholicité pour le sieur Crommelin de Bercy, marchand de la ville de Saint-Quentin, pour obtenir un passeport, pour aller au mois d'octobre prochain, dans les pays étrangers, pour son négoce et affaires.*

Je, soussigné, prestre, curé de la paroisse de Sainte-Catherine, en la ville de

D'abord employé à Paris chez son beau-frère Amonnet, marchand de dentelles, André reprit le commerce de celui-ci et s'y enrichit en peu d'années. Le 4 février 1685, il épousait au temple de Charenton sa cousine Marie-Jeanne Le Maistre, qu'il perdit avant 1712. Il fut compris, ainsi que son beau-père, son associé Leroy (Roye, Heroy), et son cousin-germain Jacob Crommelin, dans la première catégorie des négociants que le procureur-général et le lieutenant-général de police préparaient à faire une abjuration commune chez le secrétaire d'État Seignelay. Mais tandis que son beau-père et son cousin n'osèrent résister à de si puissants convertisseurs, André Crommelin se montra résolu à n'obéir qu'à sa conscience. Aussi dès le soir du 5 décembre, cinq jours avant la réunion des soixante-trois signataires, fut-il mis à la Bastille, dans la chambre du sieur de La Noue, lieutenant du roi, et sévèrement interrogé sur «ses mauvaises intentions», ainsi que sur celles de deux hommes qui venaient de quitter la France, et que Seignelay parlait d'y faire revenir «pour les arrêter».

Cependant la Bastille effraya le prisonnier; il mollit bientôt sous les verrous, à en juger par les faveurs qui lui furent accordées: le 17 décembre, autorisation de donner procuration à sa femme pour continuer ses affaires; le 29 janvier 1686, permission de s'entretenir avec elle. Bien qu'elle paraisse lui avoir conseillé la résistance, il abjura le 5 février entre les mains du sieur Gobillon, curé de Saint-Laurent (Fr. 7055 f° 437). Le lendemain, Seignelay adressait ce billet à La Reynie: «Le sieur Crommelin, qui est à la Bastille, ayant consenti à se faire catholique, je vous prie de me faire savoir si vous croyez qu'on puisse le faire sortir». De son côté, M. de Besmaus écrivait le même jour à La Reynie, en lui envoyant l'abjuration d'André: «Vous ferez pour sa liberté ce qu'il vous plaira; il en a grand besoin et m'a promis que sa femme ferait ce qu'il faut». On se borna toutefois à lui accorder, le 15 mars, la liberté de la cour de la Bastille et l'autorisation de voir sa famille. Le 25 avril, Mme Crommelin demandait instamment qu'on lui rendît son mari, et le P. Gerbais, comprenant qu'une détention prolongée si fort au-delà du moment de l'abjuration, ôtait tout crédit aux promesses d'élargissement que ses collègues et lui prodiguaient

Saint-Quentin, certifie que le sieur Jean Crommelin de Bercy, marchand, colonel de la bourgeoisie de ladite ville, a fait son devoir paschal, et prend le soin d'envoyer ses enfants à la messe. Fait ce 5 septembre 1699. HUET.

Signature légalisée par le greffier de la ville, Jean Watier (TT 235, apud *Bullet.* VIII, 465).

pour opérer des conversions, joignait ses instances à celle de la malheureuse femme. « M. Crommelin, qui a fait sa réunion il y a longtemps, dit-il dans sa lettre du 27 avril, demande la liberté avec bien de l'insistance ; il prétend que ses affaires périront sans ressource, si on le retient plus longtemps prisonnier ». En juin, Mme Crommelin présentait un placet au roi ; à la fin d'août, André lui en adressait un autre ; rien n'y fit : le 26 décembre 1686, Crommelin était encore à la Bastille, d'où il ne devait sortir que pour être relégué hors de Paris. La Reynie avait même proposé de l'expulser du royaume ; mais Seignelay se contenta du bannissement (O[1] 30). Enfin, le 12[1] janvier 1687, environ un an après l'abjuration, le roi donna l'ordre de le tirer du donjon, en lui faisant commandement de se rendre à Saint-Quentin et de n'en point sortir sans permission.

Pendant que son associé gémissait à la Bastille, Leroy était passé à l'étranger, sans qu'on pût découvrir s'il avait ou non laissé des biens en France (Fr. 7051 f° 319). Son absence expliquait et justifiait tout à la fois les plaintes réitérées de Crommelin et de sa femme sur le déplorable état de leurs affaires.

La libération accompagnée de bannissement n'était donc pour celui-ci qu'un palliatif. A force d'instances, il obtint, le 11 avril 1687, la permission de se rendre à Aurillac, en Auvergne, et dans d'autres villes où il avait des manufactures, à l'exclusion de Paris, et à charge de retourner à Saint-Quentin après son voyage (O[1] 31). Il revint toutefois plus tard à Paris, où il paraît avoir été arrêté de nouveau. Seignelay adressait, le 27 septembre 1689, le billet suivant au lieutenant général de police :

« Un homme qui était envoyé par le ministre Du Bourdieu, qui est à présent à Londres, de concert avec le comte de Schrewsbury, secrétaire d'Etat d'Angleterre, pour venir observer ici ce qui se passait à l'égard des flottes du roi, me fit avertir de la commission qu'il avait ; je le renvoyai en Angleterre et étant encore revenu envoyé par les mêmes gens pour prendre de nouveaux éclaircissements, il reçut d'eux de l'argent à Paris par les mains d'André Crommelin, contre lequel par conséquent il y a preuve qu'il entretient correspondance avec les ennemis de Sa Majesté, et qu'il paie les sommes qui lui sont ordonnées par les espions que les Anglais peuvent avoir en France ; le roi m'a ordonné de vous donner cet avis, et j'estime qu'il sera bon d'arrêter ce Crommelin sous

[1] Le 7 d'après les *Archives de la Bastille*, VIII, 342).

quelque prétexte, pour l'interroger sur ce sujet et tâcher de découvrir s'il y a quelque autre marchand à Paris chargé des mêmes correspondances» (*Reg. du Secr.*, O[1] 33).

Il résulte de ce billet qu'André, en rapport d'affaires avec l'étranger, avait payé une lettre de change à quelque chevalier d'industrie qui, s'efforçant de tirer de l'argent du ministre français aussi bien que du ministre anglais, avait compromis l'honnête négociant. Il en résulte sans doute aussi que la correspondance d'André avec les Crommelin d'Irlande, d'Angleterre et de Hollande, n'avait pas été étrangère à la prolongation exceptionnelle de sa captivité et à son bannissement. Toutefois il semble qu'on n'aurait eu nul besoin de prétexte pour l'arrêter de nouveau, si Seignelay avait ajouté une foi entière à l'accusation qu'il formule ici.

André survécut à sa femme, qui lui laissa «plusieurs enfants, fils et filles». La puinée épousa Jacques Du Candal, banquier à Paris, et l'aînée fut mariée au fils aîné de Jérémie Burgeat. Il existait en 1712 des enfants issus de ce dernier mariage (*Bullet.*, VII, 495.)

«En 1708, dit *La France protestante* (IV, 123 b), le roi confirma André Crommelin dans sa noblesse. Cette faveur semble prouver qu'on le regardait comme sincèrement réuni; mais on n'était pas aussi certain des bonnes dispositions des enfants qui étaient restés auprès de lui, puisqu'en 1713 nous trouvons encore deux domoiselles Crommelin enfermées aux Nouvelles-Catholiques avec quatre filles d'un autre marchand de Paris appelé Paul Foissin.» — Est-ce bien à l'ancien prisonnier qu'on accorda cette faveur? Nous ne savons. Quant aux deux demoiselles mises aux Nouvelles-Catholiques, elles peuvent avoir appartenu à quelque autre branche de l'innombrable famille, sur laquelle les frères Haag n'avaient en 1853 que des documents tout à fait insuffisants. En effet, le 4 novembre 1699, Pontchartrain, invitait M. Bignon, intendant de Picardie, à donner à Crommelin, marchand de Saint-Quentin, l'ordre de rappeler sa fille qui était à Paris dans l'intention de s'évader (*Reg. du Secr.*, O[1] 43).

Nous ne savons pas non plus quel était le triste personnage au sujet duquel Seignelay écrivait, le 2 décembre 1683, au procureur-général De Harlay: «Le nommé Crommelin de la R. P. R. a fait présenter au roi un placet, par lequel il se plaint de ce que, étant venu de Saint-Quentin à Paris à l'insu de ses parents pour faire abjuration, quelques gens de la R. P. R. lui ont calomnieusement suscité une accusation de crime d'adultère, pour raison de quoi il a été mis prisonnier au Petit-Châtelet où il est depuis trois mois, sans qu'on fasse aucunes poursuites contre lui, ce qui retarde sa con-

version, sur quoi Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire de tenir la main à ce que le procès intenté contre lui soit incessamment jugé» (*Reg. du Secr.*, O[1] 27).

Nous regrettons davantage de ne pas mieux connaître la nommée Crommelin de la R. P. R., qui s'était mise en marche pour sortir du royaume, et que Lieven, maître de l'hôtellerie du Saumon à Courtray, devait aller prendre au logis de la Belle Image à Arras, pour lui faire franchir la frontière. Arrêtée à Chauny, au mois de mars 1686, elle fut mise dans les prisons de Saint-Quentin, et l'intendant Chauvelin reçut l'ordre de ne la relâcher qu'après qu'elle aurait fait abjuration (*Reg. du Secr.*, O[1] 30, 14 mars).

Crosnier (appelé aussi La Crosnière), accusé d'avortements et soupçonné de conduire les protestants hors du royaume, fut envoyé de Paris le 24 mai 1687 au château d'Angers, pour y être détenu toute sa vie. Il s'enfuit en 1695, fut repris à Bourg-la-Reine, et enfermé au château de Vincennes, dont il blessa le commandant, dans un accès de fureur. Il y mourut en 1709, muni des sacrements (Ravaisson IX, 2 etc.).

Crux (Mme de), marquise de Courboyer, née Louise de Machecoul, eut un fils qui épousa, en 1684, Françoise de Saint-Martin, fille du conseiller au Parlement de Paris, et plusieurs filles avec lesquelles elle essaya de passer à l'étranger. Averti de leur arrestation par Fautrier, intendant de Lille, Louvois l'invita, le 4 mars 1686, à envoyer la mère aux Nouvelles-Catholiques de Paris, et les filles à Port-Royal (Arch. Guerre).

Cuisy (Mlle de), habitant avec sa mère le village de Dammard près La Ferté-Milon et parente du sieur de Grimpré, fut arrêtée à Laon comme fugitive vers le milieu de l'année 1686, et remise en liberté sous la caution de sa mère. Au mois d'août, Grimpré leur rendit visite en se dirigeant vers la frontière. La mère et la fille s'étant peu après décidées à le suivre, furent arrêtées à Sedan le 15 octobre, sur les avis du commissaire Delamare, et sans doute ramenées prisonnières à Paris (Fr. 7051 f° 266 et 7052 f° 275).

Cuningham (Mlle), anglaise, endoctrinée par le curé de Saint-Séverin, et mise à Port-Royal dans les premiers jours de février 1687, fut, paraît-il, une proie facile pour les convertisseurs; car dès le 13 juin, il était question qu'elle se fît religieuse, et Seignelay offrait de payer une pension de 300 livres au couvent qui consentirait à la recevoir à ce prix (O[1] 31).

CUTIN. On lit dans un rapport du commissaire Gazon du 16 juin 1688: Demoiselles Renée et Jeanne Cutin, qui tenaient maison garnie *au petit Saint-Paul,* rue du Colombier, faubourg Saint-Germain, ne paraissent plus depuis plus d'un an [elles figurent déjà sur un État des fugitifs du 16 février 1687]. L'on dit qu'elles se sont cachées et qu'on les trouve tous les soirs à mendier leur vie dans les rues, les coiffes baissées (Fr. 7051 f°s 4 et 315).

Des demoiselles du même nom obtinrent, le 19 novembre 1686, la permission de voir leur sœur détenue au couvent des religieuses anglaises au faubourg Saint-Victor (O^1 31). Elle y était encore enfermée le 30 octobre 1691, et demandait à en sortir pour épouser un ancien catholique de Picardie. Seignelay demandait à ce sujet l'avis de La Reynie (O^1 35).

CUVILLE (Olivier de), marchand mercier, rue du Petit-Lion, arrêté par ordre du 31 décembre 1685, et mis à la Bastille, fut envoyé le 5 janvier 1686 à l'Hôpital-Général, d'où on le tira, en vertu d'un ordre du 14, pour être conduit à l'archevêché et mis en liberté après qu'il y aurait fait abjuration. Sinon, il devait être reconduit à la Bastille, où il retourna, en effet le 20 (O^1 29, 30; Fr. 17420 f° 215; 17421 f° 24 et Ms. Bast. 10471).

CUVILLIER (Alexandre), arrêté dans sa fuite au commencement de 1687, fut condamné aux galères; mais le roi consentit à commuer sa peine, sans doute grâce à l'abjuration (Fr. 17421 f° 171).

D'ABÈRE (Le béarnais) étant venu à Paris en 1685 «pour se plaindre de ce qu'on logeait des soldats chez la noblesse, contre ses justes et anciens priviléges, n'y reçut point d'autre satisfaction que d'être envoyé à la Bastille, et d'apprendre qu'on avait exilé son frère, qui s'était piqué de persévérance» (Benoit, V, 837).

DAILLON (Benjamin de), pasteur à La Rochefoucauld, condamné à 3000 livres d'amende en 1684, sous le prétexte habituel d'avoir toléré des relaps dans son temple, en appela au Parlement de Paris, qui le fit tirer de la Conciergerie au mois d'avril 1685. Le temple resta condamné; c'était tout ce qu'on voulait pour le moment.

DALAIS, parisien, relégué à Dinan le 11 décembre 1685 (Fr. 7050 f° 149).

DALCONNAT, dit le marquis Desportes, et sa femme, emprisonnés le 5 mai 1692 (O^1 36), deux jours après Lardeau, et sans doute

pour assemblées religieuses. La marquise fut transférée du donjon de Vincennes aux Filles Saint-Chaumont le 15 octobre 1701. Le marquis mourut dans le donjon le 17 février 1710 (Fr. 14061).

D'Aliès de Caussade (Jean), septième enfant d'Antoine, enfermé en 1691 dans le collége Louis-le-Grand. Après avoir obtenu à la fin de 1685 la permission de rester à Paris, sous prétexte de suivre un procès, son père s'était enfui en Suisse, l'année suivante, et y avait appelé successivement six de ses enfants (voir II, 485). Mme D'Aliès, qui n'avait pu le rejoindre, fut privée de la tutelle de son fils et de l'administration des biens de son mari, confiée à l'apostat convertisseur Samuel D'Aliès, sieur de La Tour (*Fr. pr.*, 2e édit., I, 138). — Plusieurs membres de la même famille, Bernard et Zacharie, étaient avocats à Paris; en 1682, Zacharie faisait baptiser son fils Daniel, dont Bernard, suppléant Daniel, bourgeois de Saint-Antonin, était parrain. C'est sans doute au sujet d'Antoine et de Bernard ou de Zacharie, que Seignelay écrivait le 8 novembre 1685 à La Reynie: « J'ai rendu compte à Sa Majesté de ce que vous m'écrivez au sujet du frère du sieur Dalliez, qui est venu dans sa maison avec plusieurs personnes de la R. P. R., et elle veut que vous le fassiez avertir qu'il ait à les en faire sortir, et qu'au cas qu'il y reste quelqu'un après l'échéance du temps ordonné, vous ne lui donniez que 24 heures pour s'en aller, au bout duquel temps il faudra procéder contre ceux qui resteront par des condamnations d'amende, ainsi qu'il est porté par les ordonnances de Sa Majesté » (O 1 29).

Dangeau (Mlle de), voir Peray, II, 350 etc.

Danglebernes (Mlle), transférée de la Bastille au château d'Angoulême, avec le nommé Pinet, par ordre du 27 mars 1689. Pinet, écrivait Seignelay, est une espèce de fol, et la demoiselle n'est guère plus sage. C'est la Bastille qui les avait mis dans cet état.

Danville, fort mauvais catholique de Villefagnan, en Angoumois, arrêté à Paris par ordre du 12 avril 1687 (O 1 31).

Dardignave. Le 2 février 1694, le roi ne se souvenant plus des motifs de la détention de Cardel, Dardignave et Mercat, prisonniers à la Bastille, fit écrire à ce sujet à M. de Croissy, par l'ordre duquel ils avaient été arrêtés. Pour Cardel, le motif était la fondation de manufactures de soie en Allemagne, où il s'était établi en

1674. Quant à Mercat, c'était un proposant qui faisait en 1689 les fonctions de ministre à Paris. Il ne paraît pas douteux que Dardignave était aussi prisonnier pour la R. Entré à la Bastille, en vertu d'un ordre du 12 octobre 1689, il en sortit le 25 novembre 1697 [1], par ordre du 12 octobre (*Arch. Bast.*, IX, 182, 188).

Dargent. Parmi les quatre-vingt-neuf protestants marchands de vin que comptait Paris en 1685, se trouvaient quatre Dargent : Pierre, domicilié rue Montorgueil ; Isaac, rue Jacob ; Étienne l'aîné, rue Guisarde (à la Croix-Rouge en 1703) ; Étienne le jeune, rue Férou. Trois au moins firent preuve d'attachement à leur religion.

La maison de Pierre, ayant plusieurs issues, avait servi à maintes reprises de lieu d'assemblée, lorsque Seignelay ordonna, le 21 avril 1688, de la surveiller avec soin, parce qu'il pouvait s'y en tenir encore.

Isaac, fils de Jacques, marchand à Sancerre, et de Marie Garnier, avait épousé à Charenton en 1681 Marie Roumieu, fille d'Adam, orfèvre à Rouen, laquelle lui avait donné deux enfants : Nicolas en 1683 et Jacques en 1684. Le 7 juillet 1700, Isaac, que *La France protestante* nomme à tort Claude, fut mis à la Bastille et sa fille, aux Nouvelles-Catholiques. C'est à son sujet que Pontchartrain écrivait, le 12 août, au lieutenant de police D'Argenson :

> Le nommé Dargent... dont vous m'avez fait l'honneur de me renvoyer le placet, témoigne un grand désir de connaître les vérités de la religion catholique et de s'y soumettre. Sa femme est fort instruite de son côté, et ses enfants vont assidument au catéchisme. Ainsi je ne doute plus de la *conversion extérieure* de toute cette famille, et j'espère qu'avant la fin du mois on pourra rendre le mari aux affaires de son commerce qui souffre beaucoup de son absence (*Notes de René d'Argenson*, p. 27).

Isaac recouvra, en effet, la liberté le 2 septembre [2].

Par ordre du 14 juin 1703, Étienne l'aîné fut arrêté avec l'horloger Dubois, de la rue Mazarine, comme coupable d'assistance au culte chez l'envoyé de Danemark (O 250). — Nous ne savons rien d'Étienne le jeune.

Un troisième Étienne, fils de Jean, apothicaire à Sancerre, et de Jeanne Jacquet ou Saguier, était né en 1648 et avait épousé à Charenton, en 1673, Louise Foubert, de Gien, qui lui donna un fils en 1676. Il était horloger comme Dubois et habitait la même

[1] M. Ravaisson dit à tort 1694, le ms. de la Bastille 10,484 porte bien : 25 novembre 1697.

[2] Voir à la B. n. les papiers Delamare, 21,623, f° 360.

maison, près de la porte de Bucy, à l'enseigne des Castors du Canada. Des assemblées furent tenues chez eux en 1688 par le pasteur du Désert Cottin, et en 1689 par le comte de Vivans. — Le 24 avril 1686, en récompense de sa conversion, le nommé Isaac Dargent était autorisé à continuer de faire des boîtes de montre, et l'on défendait aux horlogeurs de l'inquiéter (A. N., E. 1834).

Plusieurs membres de cette famille passèrent à l'étranger ; on en cite deux enrôlés dans les gardes du roi Guillaume. Un Jacques fut naturalisé anglais en 1700. Jacques et Jean figurent en 1756 et 1762 au nombre des directeurs de l'hôpital français de Londres. D'autres restèrent à Paris : Marie-Anne épousait en 1728 Pierre Van Robais à la chapelle de l'ambassade de Hollande, et Louise-Renée épousait François Tronchin en 1726. Le 1er décembre 1775, Marie-Anne, veuve de Jean-Baptiste-François de Saint-Eustache, obtenait la permission de vendre une maison de la rue Villedo, à condition d'en employer le prix à l'acquit de la dot de sa fille Mme de Blagny, soit 80,000 livres, et le reste à payer les dettes de son mari (O 120).

Daspic, emprisonné en 1697 comme complice de la célébration de mariages frauduleux, voir II, 502.

D'Auersay ou des Clergeries (Mme Rebondy), femme d'un gentilhomme poitevin réfugié à Londres, fut enfermée quelque temps au monastère du Colombier, près de Rennes, d'où son mari, revenu en France, essaya vainement de l'enlever. Venue ensuite à Paris, sous prétexte de se convertir et en réalité pour chercher à s'évader, elle fut arrêtée par ordre du 19 février 1686 ; elle tomba malade en prison, et le roi, touché de son état, la fit mettre, au mois d'avril 1688, dans une maison particulière pour y être traitée le mieux possible. Comme elle assura le contrôleur-général qu'elle avait assisté à un prêche à Paris, on lui dépêcha La Reynie pour lui demander des détails sur cette assemblée. Le 14 juin, Seignelay émettait un doute sur la sincérité de la nouvelle convertie, et invitait l'ambassadeur de France en Angleterre à faire observer le mari. Le 23 août on envoya Mme Rebondy au couvent des Pénitentes d'Angers, en la dispensant (2 octobre) de porter l'habit de pénitente (O 1 30 et 32).

D'Auzy (Mlle). En 1688, une demoiselle d'Auzy, vendéenne, prisonnière aux Ursulines d'Abbeville en 1687, fut expulsée du royaume (TT 235). Par ordre du 1er avril 1690, une autre fut conduite aux Nouvelles-Catholiques de Paris (O 1 34). Toutes deux

appartenaient sans doute à la famille poitevine, de Louis d'Auzy, sieur de Saint-Romans (*Fr. pr.*, 2e édit., I, 596).

Davezay (Mme de), expulsée du royaume en 1697.

David. Seignelay écrivait le 23 avril 1686 à M. de Nointel, intendant de la généralité de Tours :

On a arrêté à Paris le nommé David, fils du sieur David, médecin de la R. P. R. demeurant à Gien (Fr. 7053, fo 166). Le roi veut que vous avertissiez son père de le faire revenir en son pays, moyennant quoi il sera mis en liberté après qu'il aura fait abjuration (O 1 30).

Les choses ne se passèrent pas comme l'entendait le roi ; aussi le jeune homme fut-il enfermé dans le couvent des Augustins par ordre du 31 mai.

En 1718, René David, de Paris, demandait la permission de vendre son bien, c'était donc un nouveau converti. En 1728, sa fille était enfermée aux Nouvelles-Catholiques de Lyon (*Fr. pr.*, 2e édit., V, 171).

Deburge (Jacob), mis au Grand-Châtelet pour la R. le 1er mars 1686 (Fr. 7051 fo 293), était sans doute l'horloger dont la sœur avait épousé en 1648 Charles Du Ry, architecte du roi (*Reg. de Char.*).

Delaborde (Le capitaine), arrêté avec Amonnet et conduit dans les prisons de Tournay, fut ramené à Paris le 6 mai 1686.

Delfosse (La nommée), mise à l'Hôpital-Général par ordre du 8 février 1688 pour s'être fait baptiser plusieurs fois après avoir fait abjuration (O1 32).

Delorme (La nommée), détenue à Vincennes et relâchée par ordre du 10 juillet 1689 (O1 33), appartenait sans doute à la famille des architectes parisiens.

Une dame Delorme arrêtée le 15 mars 1686 et menée au couvent de la Visitation Sainte-Marie, au faubourg Saint-Germain (Fr. 7053 fo 168), est probablement celle qui fut expulsée du royaume en 1688 (TT 251).

Delorme (Nicolas), de Paris, prosélyte, assisté en 1691, 1693 1701 et 1702 à Genève, où il cherchait à donner des leçons (Ms B. du prot.).

Voir Du Candal.

Demarque. Seignelay écrivait à La Reynie le 8 février 1688 : » Sa Majesté veut bien que la nommée Demarque (Marie), que vous avez ci-devant eu ordre de faire mettre à l'Hôpital-Général, soit mise en liberté et qu'il lui soit fait commandement de sortir incessamment du royaume; il sera bon aussi que vous receviez la caution qu'on veut donner pour sa retraite» (O[1] 32).

Denis (Mlle), «non payante», arrivée aux Nouvelles-Catholiques le 14 août 1686 (Fr. 7052 f° 24), figure comme encore protestante et attachée au service de Mlle de Peray, sur la liste du 14 décembre (Fr. 7051 f° 248).

Dernier (Guillaume), voir II, 571.

Dersigny. Les extraits des Registres de Charenton mentionnent plusieurs membres de cette famille : 1° Jacques Dersigny, peintre, fils de Guillaume, horloger, et de Madelaine Vollant, marié en 1644 à Élisabeth Du Coudray[1], qui lui donna Jean-Paul (1649) et Madelaine ; 2° Valentin, marchand, qui eut de Marie Le Gendre, sa femme, une fille présentée au baptême en 1670 par le peintre Jacques Dersigny ; 3° Jean, fils de Jean, et de Susanne Faure (aliàs Favereau), né en 1651, et 4° son frère Étienne, né en 1654. Jacques habitait la rue de Seine; il abjura le 4 janvier 1686, à l'âge de soixante-dix-huit ans; sa fille ne suivit son exemple que le 23, et sa femme, que le 25 (Fr. 7055 fos 370 et 429). Ajoutons trois homonymes : Isaac, ouvrier en soie de la rue de Seine, âgé de trente-trois ans, natif de la paroisse Saint-Sulpice ; Jean, ouvrier en soie, âgé de soixante-dix ans, natif de Guise, et Jean, son fils, âgé de quarante ans, de même profession, qui tous abjurèrent le 18 novembre 1685[2] (Fr. 7051 f° 347 et 7055 fos 296 et 298).

C'est dans doute Jean-Paul, âgé de trente-six ans, ou plutôt Jean, âgé de trente-quatre ans, lors de la Révocation, que les papiers de La Reynie désignent sous le nom de Dersigny neveu, beau-frère d'un procureur nouveau converti nommé Trahan. Ce Dersigny, mari de Susanne Abreval et domicilié aussi rue de Seine, avait deux filles, l'une âgée de douze ans, l'autre de sept. Il songeait à fuir, et le commissaire Gazon l'accusait d'avoir fait disparaître «ses meilleurs effets». Le 7 janvier 1686, un oncle qui logeait chez lui le quitta pour être plus libre d'abjurer, et se retira chez Trahan, où se trouvaient déjà Susanne, sans doute nouvelle catholique, et ses deux filles qui ne voulaient point le devenir. Mandé le lendemain

[1] Voir Thuyard. [2] Voir Ouatbout.

chez La Reynie, qui lui signifia l'ordre de rappeler sa famille (Fr. 7051 f° 47), le courageux huguenot ne se laissa nullement effrayer, si bien que, dans un billet du 8 informant le procureur-général que la dragonnade produit à Paris son effet habituel, La Reynie disait: «Je n'ai trouvé que le sieur Dersigny du faubourg Saint-Germain qui ait été déraisonnable» (Fr. 17421 f° 6). La garnison envoyée chez lui n'ayant pas plus de succès que les menaces du lieutenant de police, Desgrez l'arrêta le 16 janvier 1686, par ordre du 15, et le conduisit à la Bastille en même temps que La Combe (Fr. 17421 f°s 18 et 20). Là il faiblit bientôt; le 7 février M. de Besmaus écrivait au procureur-général que, grâce à trois ou quatre visites de l'abbé De Lamon, Dersigny et sa servante avaient pris la résolution de se réunir (Fr. 7053 f° 460). Les deux filles, qui étaient aussi à la Bastille, furent transférées le 10 au couvent de la rue Sainte-Avoye, «pour y être instruites pendant un an», moyennant 300 livres de pension que le père paierait pour chacune (O¹ 30). Il sortit de la Bastille le 17 février, et obtint le 18 septembre, l'autorisation de reprendre ses filles. Mais la supérieure des Ursulines protesta que cet ordre avait été surpris par des parents mal convertis, et supplia La Reynie d'y pourvoir.

Nous vous conjurons, écrivait-elle le 20, par le zèle que vous avez pour le salut des âmes, d'empêcher que ces pauvres filles ne sortent avant le temps prescrit. Que si le prix de 300 livres paraît trop fort, nous le diminuerons ce qu'il vous plaira, quoique le père ait plus de 300,000 livres de bien, à ce qu'on dit (Fr. 7053, f° 69).

De Salve, pasteur du Désert.

Des Bergeries. Pierre Girard, sieur des Bergeries, des Grœtz et autres lieux, était ancien militaire et avait épousé en 1672 Élisabeth, fille de Charles Regnard, sieur de Limoges, célèbre avocat de Boulogne-sur-Mer, et sœur de François, qui fut pasteur dans sa ville natale, et y revint avant la fin du siècle en qualité de pasteur du Désert. Dans le moment d'épouvante qui suivit la Révocation, M. et Mme des Bergeries feignirent d'abjurer, et firent passer en Hollande, par l'entremise de Beck, leur fille, recherchée en mariage par son cousin Philippe-Alexandre de Chalandos, sieur du Breuil, qui la suivit bientôt. Puis ils tentèrent à leur tour d'échapper à l'hypocrisie par la fuite, et de gagner le landgraviat de Hesse, avec l'aide des guides Foucault dit Lespine, et Lefèvre, cabaretier de Boué-sur-Noirieu, près du Nouvion-en-Thiérache (Aisne). Convaincus du «crime d'évasion», auquel Mme des

Bergeries avait ajouté le «crime de blasphème et de lèse-majesté divine», en refusant de s'agenouiller «devant l'idole» et d'assister «à la messe, crainte de commettre idolâtrie», ils furent condamnés par sentence du 6 juillet 1686, le mari, aux galères perpétuelles, la femme, à faire amende honorable en chemise devant le portail de la cathédrale de Boulogne, puis à être enfermée à perpétuité, après avoir été rasée par la main du bourreau sur la place du Marché. En outre, leurs biens étaient confisqués au profit du roi. Le jugement portait qu'une aumône de 1000 livres serait prélevée sur ces biens en faveur de l'hôpital de la ville, et que pareille somme serait consacrée chaque année à «faire instruire en la R. C. et R.» leurs deux fils Charles et Louis. Il ordonnait, en outre, l'arrestation de Lefèvre[1] et de Lespine, et une information contre Veaux et autres complices (*Bullet.*, II, 448).

Les condamnés interjetèrent appel devant le Parlement de Paris, plutôt pour gagner du temps que dans l'espoir d'un adoucissement de la sentence. Tentés par les convertisseurs qui leur offraient la liberté, ils succombèrent et promirent par écrit à l'évêque de Boulogne «de faire tous les actes de catholicité», à condition d'être relâchés. Le 17 juillet, celui-ci demandait leur grâce par l'entremise de l'intendant de Picardie. Cependant les appelants furent amenés à Paris et mis à la Conciergerie; le 30 août Seignelay priait le procureur-général d'activer la révision de leur procès (O[1] 30). On les gracia le 30 avril 1687 (Fr. 17,421 f° 174); mais d'après *La France protestante* (V, 275 *a*), leurs biens demeurèrent confisqués.

Cette confiscation ne fut probablement que temporaire; car le 13 février 1690, Mme des Bergeries et sa sœur Madelaine, veuve du sieur de La Charmoie, obtinrent l'autorisation de partager les biens de la fugitive Jacqueline Regnard, fille unique de feu David Regnard, sieur de Bertingen, avocat, et ceux de Louis-Philippe et de Marie Girard des Bergeries, aussi fugitifs. M. et Mme des Bergeries passaient donc pour bons catholiques; mais au fond ils étaient restés protestants. Quand François Regnard rentra en France au péril de ses jours (1697) et dressa la liste des protestants du Boulonnais, en tête de laquelle il se plaça, il mit en seconde ligne le sieur des Moulins, mari d'une de ses sœurs, et en troisième ligne le sieur des Bergeries et ses trois enfants (*Ms. de la Biblioth. du prot.*). Cependant trois années plus tard, Mme des Bergeries

[1] Lefèvre était déjà depuis plusieurs mois en prison. Voir Dufour.

était considérée comme assez catholique pour qu'on pût lui confier ses trois nièces, filles de Conrart, ancien de Charenton, marié à Susanne Regnard. Toutefois on ne les luî laissa guère; elles furent envoyées à l'Union Chrétienne par ordre du 28 juillet 1700 (O¹ 44).

Des Champs (Élisabeth), parisienne âgée de treize ans et orpheline de père et de mère (celle-ci avait abjuré deux mois avant sa mort), fut menée aux Nouvelles-Catholiques le 20 décembre 1685 par le commissaire Delamare. Elle était notée pour apprendre un métier sur la liste du 30 juin 1686.

Des Champs de Marsilly (Marie-Claire), nouvelle catholique élevée chez Mme de Miramion, épousa en 1685 Philippe Le Vallois, marquis de Villette, veuf de sa première femme (*France protestante*, VII, 54 *b*).

Deschênes (Françoise), voir Pigeon.

Des Fontaines (Mlle) abjura aux Nouvelles-Catholiques. Elle était notée au mois de mai 1686 comme servant les autres, et au mois d'octobre comme femme de chambre de Mlle de Peray (Fr. 7052 f° 25).

Desfourneaux (Mme) transférée de l'Union Chrétienne aux Filles bleues de Saint-Denis, par ordre du 3 mars 1685 (O¹ 29).

Deshayes (Marie), mise au Grand Châtelet pour la R. le 18 octobre 1686 (F 7051 f° 283).

Désimberts (Nicodème), capitaine au régiment de Picardie, qui s'était signalé au siége de Namur, ayant été cassé de sa charge en qualité de protestant, résolut de se venger, et alla proposer à Guillaume III d'assassiner Louis XIV. Loin d'imiter la conduite de celui-ci, qui, en 1691, avait envoyé contre lui l'assassin Grandval[1], Guillaume adressa une exposition détaillée des projets de Désimberts au roi de France, qui le fit arrêter comme il débarquait à Calais (Arsen. F. Bast. 10505). Le capitaine en perdit la raison, et n'en fut pas moins enfermé à la Bastille le 29 décembre 1696. Il guérit et abjura au bout de quelques années, sous la promesse mensongère d'être relâché. On l'envoya (24 mars 1689) dans un château fort des Pyrénées, où il mourut dans le délire et le désespoir (*Fr. pr.*, 2e édit., V, 400 et Ravaisson, X, 140).

[1] Michelet, *L. XIV et le duc de Bourgogne*, p. 66.

Des Loires. Josué Adam, sieur des Loires, capitaine de cavalerie, appartenait à une famille des environs de Champdeniers en Poitou, et refusa d'abjurer à la Révocation. En conséquence, le 11 décembre 1685, Seignelay ordonnait à l'intendant Arnoul de l'arrêter, après avoir fait une dernière tentative pour l'amener au catholicisme[1]. Des Loires ne l'attendit pas, et s'enfuit à l'étranger. On le retrouve comme capitaine dans l'armée du prince d'Orange[2]. Sa femme, Susanne des Villattes, partie pour le suivre, fut arrêtée près de Luzarches le 7 avril 1686. Elle était fille de Pierre des Villattes, sieur de La Boule, et parente de Mme de Villarnoul et de M. de Verdelle, qu'on mit aussi à la Bastille. Mme Des Loires fut transférée à Poitiers le 17 juin, puis remise à son beau-frère, nouveau converti, après qu'il eut signé l'engagement suivant :

Par devant les notaires garde-notes du roi à Poitiers, soussignés, fut présent Hercule Adam[3], seigneur de Saint-Denis, demeurant ordinairement en sa maison noble de Puyraveau, paroisse de Saint-Denis, étant de présent en cette ville de Poitiers, lequel a volontairement promis et s'est obligé de représenter pendant six mois prochains venants, pardevant Mgr Foucault, conseiller du roi en ses conseils,... commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté en la généralité de Poitiers, la personne de damoiselle Susanne Des Villattes, femme épouse de Josué Adam, écuyer, sieur des Louères, nouvellement convertie à la R. C. A. et R., de présent reléguée dans le couvent des religieuses des Serrisiers en Bas-Poitou, faute de laquelle représentation se soumet de payer la somme de 20,000 livres,... au cas que ladite damoiselle s'absente du royaume, à l'entretien de quoi ledit sieur de Saint-Denis, comparant, a obligé tous ses biens présents et futurs quelconques... Poitiers l'an 1686, le 14 août[4].

Après l'expiration du délai de six mois, Mme Des Loires, abandonnant un revenu de la valeur de 2000 livres, reprit la fuite et réussit à rejoindre son mari. « Hercule Adam, mis en possession des biens de M. et de Mme Des Loires, en faisait tenir secrètement le revenu à son frère, après avoir prélevé la pension d'un fils et d'une fille, que ce dernier avait laissés en France et qui étaient retenus dans des couvents par les soins de l'évêque de Luçon. La délicatesse du sieur de Saint-Denis fut connue et on lui demanda compte des revenus des biens des fugitifs, et, comme ni lui ni sa femme ne paraissaient à l'église, l'intendant fit mettre Mme de Saint-Denis à l'Union Chrétienne de Poitiers, au mois de septembre 1701 »

[1] P. Clément, *Relation d'un voyage en Italie*, p. 320.
[2] *Mém. de Bostaquet*, p. 281.
[3] Hercule, frère de Josué, avait épousé Anne de Villattes, sœur de Susanne. (*Des Villattes en Fr. et aux Pays-Bas* par MM. le comte de La Boutelière et Enschedé, Harlem, 1881, in-8°, p. 10.)
[4] *Ibid.*, *Pièces justif.*, p. 85.

(Lièvre, III, 12. et Fr. 7052 f°s 162, 288; 7055 f°s 20, 26 et O[1] 30). Bien qu'elle allât tous les jours à la messe, Mlle des Loires voulut revoir une dernière fois ses vieux parents, et leur rendit visite en 1723 (*Bullet.*, 3e sér., IX, 149).

Des Loires chargé avec Regnon, De Chaligny (Lièvre, III, 346) et De La Brandonière, de porter à la cour les plaintes des Églises du Poitou à l'approche de la Révocation, était évidemment un membre de la même famille. Ces trois députés de la noblesse furent mis à la Bastille le 7 novembre 1685, sans avoir pu voir le roi (*Bullet.*, 3e sér. IV, 594), Louvois écrivait à M. de Besmaus le 23 du même mois :

> Le roi trouve bon que vous donniez la liberté de la cour de la Bastille à M. de La Brandonière, pour lui donner lieu de se faire instruire, et que vous lui disiez qu'après qu'il aura fait son abjuration et qu'il l'aura rendue publique, il peut espérer que Sa Majesté oubliera sa faute et lui fera rendre sa liberté.

La Brandonière ne tarda pas à plier et à être élargi, et son exemple entraîna ses deux amis, qui sortirent de la Bastille en vertu d'un ordre du 23 décembre, sous la caution de Pardaillan ou de quelque autre personne connue, à condition de revenir dans la forteresse si, dans un mois, ils n'avaient abjuré avec tous les membres de leurs familles. Le même jour, Louvois donnait à l'intendant Foucault l'ordre de retirer les garnisons qui étaient dans leurs maisons (*Arch. Bast*,, VIII, 355, 360).

Les consciences ne se crurent nullement engagées par un acte auquel elles n'avaient pris aucune part, et contre lequel elles n'avaient cessé de protester intérieurement ; aussi quatre ans plus tard, retrouvons-nous Chaligny à la Bastille, en compagnie de trois autres gentilshommes poitevins, La Primaudaye (entré le 12 février 1689 et sorti le 13 novembre 1690), Antoine Prévost, sieur de La Javelière [1] et Majou [2] de Lousigny, au sujet desquels Louvois écrivait à M. de Besmaus le 25 avril 1690 :

[1] Nous trouvons La Javelière à la Bastille avant le 10 octobre 1689; il n'en sortit avec Grimaudet et Majou que le 29 novembre 1690. Suivant Du Junca, aucun d'eux n'était converti.

[2] D'après M. Lièvre (III, 96), les Majou avaient hérité de tous les biens d'une branche fugitive de la famille, et, suivant une coutume fort répandue, en faisaient sans doute parvenir le revenu aux véritables propriétaires dans l'exil. Samuel Majou, fermier de M. Le Tonnellier, conseiller au Grand-Conseil, mis à la Bastille en juin 1689 et mort en 1700, s'exprime ainsi dans son testament, daté du 12 janvier 1696 et publié en 1854 par M. Paul Marchegay :

« Notre roi envoya des régiments de dragons exercer des cruautés incroyables sur ceux qui ne voulurent pas donner des actes devant les curés, portant qu'ils renonçaient à l'hérésie et erreurs de Calvin,

Je vous ai ci-devant mandé que le roi trouvait bon que vous laissassiez visiter par M. Des Mahis, chanoine d'Orléans [ministre apostat], les quatre prisonniers du diocèse de Luçon qui sont à la Bastille pour le fait de la R.

Visités ensuite par le P. Bordes de l'Oratoire, ils plièrent de nouveau et furent relâchés par ordre du 13 novembre (VIII, 367). Chaligny passa en Angleterre.

Quant à La Brandonière, s'il ne retourna pas à la Bastille, c'est parce que La Reynie qui avait reçu, le 21 juillet 1689, l'ordre de l'arrêter comme un homme dont l'esprit était dangereux, ne réussit pas à le saisir (IX, 171, 176). La Javelière, et son beau-frère La Tillière étaient encore signalés en 1696 comme suspects de protestantisme (*Fr. pr.*, VIII, 324a).

Desmahis (Paul), natif d'Aubigny en Berry, mis à la prison de l'Abbaye pour la R., le 12 avril 1686, eût été rendu à ses parents s'il avait consenti à faire abjuration (O[1] 30, 23 avril). Il n'y consentit pas, et ce refus lui coûta sans doute la vie. «Il est mort dans sa religion, dit un rapport de police, la nuit du lundi au mardi 9 juillet, et a été enterré par Hullin, fossoyeur de Saint-Sulpice» (Fr. 7051 f° 294). — Il ne semble pas avoir été parent de la famille parisienne des Grostête, dont un membre, pasteur apostat, avait le titre de sieur des Mahis.

Desmarais, voir Cheron.

Des Marchais, ancien, voir Pasteurs et anciens, II, 103.

Desmaretz. Seignelay écrivait à La Reynie, le 18 avril 1685: «Je vous envoie l'ordre pour faire mettre au Refuge la nommée Susanne Desmaretz; si vous trouvez qu'elle ne doit pas être mise dans cette maison, prenez la peine de me renvoyer l'ordre et de me marquer quelque autre maison où elle puisse être mise» (O[1] 29).

Des Minières. Regnier, sieur des Minières, chargé par la noblesse du Poitou de porter plainte à la cour contre les dragonnades, fut emprisonné à Angoulême peu après la Révocation. Arrêté une seconde fois au mois de mai 1687, il fut envoyé au château de Saumur, puis relâché par ordre du 4 septembre et confié à M[me] de Peray (O[1] 31). En 1690, on le retrouve à la Bastille

et qu'ils embrassaient les cérémonies de l'Église romaine. La violence du dragon nous fit tomber en cette lâcheté comme les autres, dont nous demandons pardon à Dieu. Nous n'avons point assisté au service», c'est-à-dire à la messe. Voir *Fr. pr.*, VII, 181.

entre les mains du P. de l'Oratoire, Samuel d'Aliès, sieur de La Tour, nouveau converti, qui ne sut le détourner de sa foi. En conséquence, le prisonnier fut transféré par ordre du 29 septembre 1692 au château de Loches, et en 1694 à l'abbaye de Lareau dans le Haut-Poitou, où il dut mourir quelques années après.

Mme des Minières, retirée à Paris, possédait le château de La Débuttrie, où des ministres furent reçus en 1698. La dame de La Mothe à qui Mme des Minières en avait confié la garde, ayant été condamnée à être rasée et détenue à perpétuité pour avoir donné asile aux pasteurs du Désert, Mme des Minières s'enfuit en Angleterre (*Bullet.*, IX, 225), l'année suivante avec un de ses enfants.

Ruben Régnier, sieur des Minières, qui épousait en 1672 Madelaine Falaiseau, fille aînée de l'ancien de Charenton, et qui passa à l'étranger en 1686 avec sa famille composée de sept filles et deux fils, était sans doute le fils du fidèle confesseur poitevin.

DESPORTES, voir Dalconnat.

DESROSIERS. Le chirurgien Pasquier Desrosiers fut mis au Grand-Châtelet le 14 décembre 1686 (Fr. 7051 f° 238). — Susanne Pasquier et Jeanne Grippon, ses nièces, avaient abjuré au mois de janvier de la même année (f° 63).

DESVALLONS. La liste des protestants de la paroisse Saint-Sulpice mandés chez le lieutenant de police après le 23 octobre 1685, contient le nom de Desvallons, logé à l'hôtel d'Écosse, quai Malaquais (Fr. 7051 f° 44). Le procureur-général daigna travailler en personne à la conversion de cet avocat huguenot, « aussi vertueux que son fils était vicieux » (*Bullet.*, IV, 206), et La Reynie crut un moment que l'entreprise réussirait. Il écrivait à Harlay le 28 décembre :

> J'exécuterai l'ordre que vous me faites l'honneur de me donner touchant le sieur Desvallons, et je suis persuadé qu'après la peine qu'il vous a donnée de lui faire voir des livres après vous avoir entendu, il voudra bien à la fin que vous le persuadiez (*Corresp. adm.*, IV, 338).

Desvallons n'eut garde de le vouloir et fut sans doute livré aux dragons ; après quoi on le mit à la Bastille, le 26 janvier 1686, sous prétexte de « discours fort insolents sur la personne de Sa Majesté ». Il n'en sortit, par ordre du 4 janvier 1691, que pour être envoyé au château de Guise, en compagnie de Bernier, Mallet et Paradez, comme lui « mauvais catholiques ». La résolution du prisonnier qui

avait victorieusement subi un séjour de cinq ans à la Bastille, faiblit dès qu'on l'eut transporté au plus fort de l'hiver sous un climat plus rude. Ayant abjuré, Desvallons fit remettre à Pontchartrain plusieurs mémoires et placets, si bien qu'on lui rendit la liberté après le 20 mai 1691. Cependant, cinq années plus tard, nous le voyons rangé parmi les inconvertissables que le roi songeait à faire conduire à la frontière. Son abjuration fit obstacle à cette expulsion, ainsi qu'il résulte des billets suivants adressés par Pontchartrain à La Reynie :

12 décembre 1696.

Sa Majesté veut bien que le sieur Desvallons soit conduit hors du royaume, ainsi que vous le proposez, supposé qu'il n'ait pas ci-devant fait abjuration; car, s'il l'a faite, Sa Majesté veut qu'il soit enfermé dans un château.

30 décembre 1696.

Le roi ne veut point que Desvallons soit envoyé hors du royaume, et j'ai expédié un ordre pour l'envoyer au château de Pont-de-l'Arche (O [1] 40).

Il y mourut en 1698, âgé de soixante-seize ans (*Mercure hist.* de juin 1698, p. 637).

Pour ce qui concerne son fils, faux dénonciateur de Cardel, voir Renneville, *L'Inquisition française*; les *Premiers pasteurs du Désert*, I, 197; et Ravaisson, *Arch. de la Bast.*

Devienne (Élisabeth), allemande, mise aux Feuillantines par M. et Mme Roger Costard, pour y être instruite dans la foi catholique, leur fut rendue âgée de 14 ans, par ordre du 6 novembre 1686, après qu'elle eut fait sa première communion (Fr. 7055 f° 37).

D'Haussy, voir Aubert.

Dibon, voir Buisset.

Dicq, voir chap. II, 576.

Diot (Les enfants). Seignelay écrivait à La Reynie le 3 novembre 1689 : «Vous pouvez faire enlever les enfants de la nommée Diot et leur faire apprendre un métier. Sa Majesté paiera ce qu'il faudra pour cela» (O [1] 33). Les Extraits des registres de Charenton ne mentionnent qu'Antoine Diot, fils du conseiller Guillaume, baptisé en 1680.

Diracq. A côté d'un L'Islot-Touchimbert, transformé à tort en Bernon de l'Islot, *La France protestante* (2e édit., II, 868) mentionne parmi les Rochellois, qui, en 1685, faisaient encore profession

ouverte de protestantisme, « Diracq, gentilhomme des environs de La Rochelle ». Ce gentilhomme était Hector de Saint-Georges, sieur de Diracq, né en 1641, qui avait fait en 1663 la campagne de Portugal comme cornette du régiment de Briquemault. Au printemps de l'année 1686, comme il se dirigeait vers la frontière avec son domestique Jérôme Bidelle, en compagnie de son cousin Philippe de Saint-Georges, sieur de Sceaux, et de Jacques de Genest, il fut arrêté et enfermé dans les prisons de Ham. Après avoir été condamnée aux galères, toute la troupe abjura et fut graciée au mois de juillet. Le commissaire Dyeure, dressant l'État des nouveaux convertis récemment arrivés dans le quartier de la Harpe, écrivait le 20 novembre :

En la maison de la Tête noire, tenue par Marie Lefebvre, femme de Jean Maréchal, sont logés : le sieur de Diracq, gentilhomme de près de La Rochelle, qui a été prisonnier à la Conciergerie et a eu sa grâce du roi, etc. (Fr. 7051, f° 16).

Découragé par ce premier insuccès Hector de Saint-Georges, n'essaya plus de sortir de France (Lièvre III, 249 et *Fr. pr.*, IX, 83 a).

Divri, voir Heck.

Dolon de La Goupillière (Mlles). Le comte de Dolon de la Goupillière, arrêté et mis à la Bastille par ordre du 11 décembre 1685, transféré le 18 septembre 1686 à Saint-Magloire chez les Pères de l'Oratoire qui, même avec l'aide de l'évêque d'Autun, ne purent entamer sa fidélité, retourna bientôt à la Bastille, où la comtesse lui rendit visite, par autorisation du 9 mai 1687. Leurs biens étaient saisis, et, malgré son abjuration, Mme de Dolon n'en pouvait toucher les revenus ; elle obtint, le 24, l'entière jouissance des siens. Le mari, au contraire, tint bon jusqu'au bout, et se fit expulser du royaume en 1688. C'est sans doute son fils et lui que nous voyons en Angleterre sous les ordres de Schomberg, dans les dragons rouges de Louvigny, l'un, cornette, et l'autre, capitaine (Agnew, III, 150).

Ses filles firent preuve de la même constance. Dans le courant de l'année 1686, l'une d'elles, réfugiée en Hollande, remit au guide Leduc une lettre pour ses deux sœurs, logées à l'hôtel d'Écosse, rue Guénégaud. Elles n'attendaient pour partir que la visite de leur frère, qui devait les voir en rejoignant son régiment. (Fr. 7053 f° 144). On se hâta de les enfermer[1]. L'une, momentanément sortie des

[1] Les demoiselles d'Aliès de Caussade écrivaient le 8 octobre 1689 : « Vous savez les premières alarmes que nous donnèrent l'enlèvement de nos amies Mlles d'Olon et l'emprisonnement de notre cher oncle M. de Vivans » (*Bullet.*, 4e sér., I, 29).

Nouvelles-Catholiques, en vertu d'une permission du 28 juillet 1689 (O¹ 33), croyait pouvoir se dispenser d'y retourner. Elle fut déçue dans son attente : Pontchartrain écrivait à l'intendant Miroménil le 21 décembre 1690 : « La demoiselle de Dolon, qui était à Paris dans la maison des Nouvelles-Catholiques il y a un an, demanda permission d'aller au Mans, ce qui lui fut accordé pour six semaines, et au lieu de revenir elle y est restée depuis ce temps. Le roi ne voulant pas souffrir dans la province cette fille, qu'on n'a encore pu obliger de faire sa réunion, Sa Majesté m'ordonne de vous écrire de lui faire dire de partir du lieu où elle sera aussitôt qu'on lui aura parlé, pour se rendre auprès de ses sœurs dans la maison des Nouvelles-Catholiques, à faute de quoi Sa Majesté prendra d'autres résolutions à son égard » (O¹ 34). — Le même jour, ses sœurs étaient autorisées à se rendre des Nouvelles-Catholiques chez la dame Chardon, nouvelle convertie devenue convertisseuse, « pour s'instruire s'il était possible ». Les menées de la dame à laquelle on avait déjà confié notamment Mme de Bessé-Bataillère, qui refusait d'abjurer, demeurèrent sans résultat. Pontchartrain écrivait à La Reynie le 31 janvier 1691 : « Les demoiselles de Dolon étant dans une aussi mauvaise disposition qu'elles sont, le roi veut qu'elles sortent du royaume. Je vous envoie un ordre pour les faire sortir par Valenciennes. Il faut garder l'aînée » (O¹ 35). — Pendant ce temps, Mme de Dolon se fit donner les biens de sa famille et ceux d'Élisabeth Voisin de Bretigny, fugitive.

Une demoiselle de La Goupillière, mariée à M. de La Garanterie, avait abjuré en 1641. *La France protestante* (2e édit., II, 662) signale une correspondance échangée à ce propos entre elle et le savant pasteur Samuel Bochart de Caen. — Dès 1683, une dame ou demoiselle de La Goupillière entrait avec Mlle de Venours dans la maison des dames françaises de Harlem qu'elle quitta en 1685 (*Bullet.*, 2e sér., XIII, 320, 519 ; 3e sér., IV, 452). — En 1686 ou 1687, une dame Dolon, peut-être la comtesse, était en rapport avec le guide Lombard, dit Brion, comme si elle eût voulu s'enfuir.

Dompierre (Madelaine de). Une fille de Marie Conrart[1] et de Jean de Dompierre (*Reg. de Char.*), seigneur de Jonquières près Noyon, Madelaine de Dompierre, née vers 1643, avait épousé Philippe de Parenteau, sieur de Sainte-Maison, seigneur de Grand-Rozoy près Soissons, et capitaine au régiment de Piémont, âgé de quarante-sept ans au moment de la Révocation. Elle fut mise au

[1] Voir Anciens.

couvent des Ursulines de Clermont en Beauvoisis, par ordre du 15 juin 1686 (O[1] 30), tandis que son mari était enfermé dans la prison de Laon, puis transféré en 1687 à l'abbaye Saint-Vincent de la même ville. Remis tous deux en liberté, sans doute au prix de l'abjuration ou d'une promesse d'abjuration, ils élurent domicile à Paris, ne songeant désormais qu'à passer à l'étranger. Arrêté à Tourville près Dieppe, en compagnie de trois de ses filles, âgées de treize, seize et vingt ans, M. de Sainte-Maison prétendit qu'il ne voulait que leur montrer la mer. On n'eut garde de le croire, d'autant plus que peu après, c'est-à-dire le 7 septembre 1688, Mme de Sainte-Maison fut arrêtée dans les mêmes parages, avec une de ses filles âgée de onze ans, une nièce âgée de vingt-huit ans, et Esther Lefèvre de Parfondru (quarante-deux ans), veuve de David Laumonnier. Toute la famille se retrouva dans les prisons de Dieppe (TT 314).

Mme de Sainte-Maison considéra certainement cet insuccès comme un châtiment de sa duplicité, et résolut de réparer sa faute par une confession sincère de sa foi. On la remit dans le même couvent, où son zèle, son ardeur, la vivacité de sa repentance, devinrent bientôt un danger pour les religieuses chargées de la convertir. C'est Seignelay lui-même qui nous l'apprend dans son billet du 4 janvier 1689, adressé à l'intendant De Ménars: «M. l'évêque de Beauvais m'a écrit que la demoiselle de Dompierre, qui est au couvent des Ursulines de Clermont, ne fait aucun progrès dans cette maison pour son instruction, et qu'au contraire il est dangereux pour les religieuses qu'elle y demeure plus longtemps. Sur cela le roi m'a ordonné d'expédier un ordre pour la faire transférer dans la maison des Nouvelles-Catholiques, et je vous l'envoie, afin que vous preniez la peine, s'il vous plaît, de le faire exécuter» (O[1] 33). — Mme de Sainte-Maison persévéra même entre les mains de Fénelon, qui, non-seulement dut s'avouer impuissant, mais demander qu'on débarassât les Nouvelles-Catholiques de l'intrépide huguenote. Le 12 septembre 1689, Seignelay écrivait à La Reynie: «Pour la demoiselle de Dompierre, étant en l'état auquel vous dites, il n'y a qu'à la mettre hors de la maison des Nouvelles-Catholiques et la faire sortir du royaume». On lui permit, le 20, de s'embarquer à Calais (O[1] 33). — Ainsi sa résolution lui épargna, comme inutile, l'épreuve la plus terrible, c'est-à-dire l'envoi dans une prison d'État. Madelaine de Dompierre est du petit nombre des personnes qui eurent l'honneur d'être expulsées sans avoir, au préalable, fait un séjour dans un château fort tel que ceux d'Amiens,

Abbeville, Montreuil, Montdidier, Péronne, Guise, Ham, Pont-de-l'Arche, Angers, Saumur, Nantes, Angoulême, etc., où quelques-uns des plus énergiques avaient faibli. Elle se retira à La Haye, près de son frère Jacques, qui y avait conduit sa femme Catherine Muisson et leurs cinq enfants. Deux des fils de Madelaine servirent en Hollande, l'un comme capitaine d'infanterie, l'autre comme major de cavalerie.

Isaac de Dompierre de Jonquières fut admis à la cène à la Haye en 1686, après rétractation de son abjuration. Anne fit aussi acte de repentance le 1er janvier 1690, à Londres, dans l'église de la Savoye. Le 19 novembre 1687, les créanciers du sieur de Jonquières, fugitif, opéraient la saisie de ses biens (Fr. 7051 f° 324).

Doné ou d'Aunay (Mlle ou Mme) Jeanne-Marguerite Doné ou d'Aunay, enfermée aux Nouvelles-Catholiques en 1700, y contracta une maladie de langueur, qui l'obligea d'adresser un placet au roi dans les premiers mois de l'année 1701. Elle fut autorisée, le 14 avril, à en sortir pour quinze jours, à condition d'être mise chez quelque ancienne catholique qui voulût bien répondre d'elle (O 248).

Peut-être était-elle fille du comte d'Aulnay, expulsé du royaume en 1688. Voir II, 403.

Donon (Le sieur de), enfermé à la Bastille au mois d'octobre 1686, comme étant réputé «le moins traitable des protestants» (*Fr. pr.*).

Dorain (Bernard), tailleur mis au For-l'Évêque par ordre du 14 février 1686, pour avoir «fait le ministre» (O1 30).

Dorteville. Deux enfants enlevés de chez lui avant le 8 mai 1685, furent mis aux Nouveaux-Catholiques par ordre du 13, aux frais du roi (O1 29).

Drelincourt-Duclos, arrêté et emprisonné avec Mel et Georget, par ordre du 5 août 1689, appartenait évidemment à la nombreuse famille parisienne du pasteur de ce nom. Voir Mel.

Drevon (Mme de). Marie de Vesc, fille du sieur d'Epeluche et femme de M. de Drevon, gentilhomme d'Orange, avait pris le nom de Marie Regnault pour sortir plus facilement du royaume. Elle fut arrêtée sous ce nom à Paris au mois de décembre 1685, et mise au For-l'Évêque le 13 janvier 1686. Le vicaire de Saint-Sulpice la trouvait «dans un grand endurcissement sur le fait de la R.», et demandait qu'elle fût transférée au couvent des Filles du Saint-Sacrement, rue Cassette, ou au couvent du Précieux-Sang, de

Vaugirard, où l'on paierait sa pension (O¹ 30, Fr. 7055 f°s 11 et 12).

Drouin (Élisabeth de Belher, veuve de), fugitive arrêtée à Guise, en 1686, avec Gabriel Le Brun, son cocher, Élisabeth de La Monnière, Élisabeth Dupré et Jeanne Dubois.

Druet, voir Festu.

Dubois. Il y avait à Paris plusieurs familles de ce nom, sur lesquelles les extraits des registres de Charenton et les papiers de La Reynie ne donnent que des renseignements insuffisants. Benjamin, étudiant à Genève en 1680 (Bordier, *Fr.pr.* V, 530); Jacques, sieur de Saint-Mandé, dont la femme, Diane de Poligny, fut inhumée en 1685; André, marchand de vins de la rue Sainte-Anne (Fr. 7051 f° 341); Dubois, potier d'étain du quartier de Bucy, rue Dauphine (Fr. 7052 f° 222); Isaac, maître menuisier du quartier des Halles. Nous ignorons lequel des quatre fut mis à la Bastille le 22 septembre 1685 et en sortit le 6 novembre (Ravaisson). Peut-être était-ce Isaac, noté comme fugitif, au commencement de 1687, avec sa femme, Françoise Langlois. La vente de leurs meubles, saisis, produisit 398 livres (Fr. 7051 f°s 308 et 319). Une demoiselle Dubois, sœur du beau-frère de la dame Francome, était accusée, le 29 octobre 1686, de se préparer à s'enfuir avec deux enfants (Fr. 7052 f° 148); c'est elle évidemment qui fut arrêtée le même jour dans le carrosse de Lille avec les demoiselles Bernon. Jeanne fut aussi arrêtée la même année à Guise avec la veuve Drouin. Pierre, natif d'Alençon, et arrêté près de Paris (voir Pitel), et Philippe, qui épousait à Londres en 1688 Marie Jamet, ouvrière en linge de la Grande rue du faubourg Saint-Antoine (Fr. 7051 f° 215), semblent, aussi bien que celle-ci, avoir appartenu au troupeau de Charenton (Agnew, in-f° II, 100). La police signalait en 1688 des assemblées rue Glacière près Saint-Sulpice, dans une maison appartenant à Mme Dubois, dont le mari, réfugié en Angleterre, avait autrefois été lecteur à Charenton (O¹ 32).

Seignelay ordonnait, le 27 février 1695, de mettre en liberté Dubois, garde de feu M. le maréchal d'Humières, arrêté pour avoir favorisé l'évasion de quelques religionnaires (O¹ 39).

Dubois (Louis), voir Buisset.

Du Bois de Nemetz (Mme et Mlle). Arrêtée le 23 mars 1686 avec Mlles d'Orignac et de Saint-Seurin, venues à Paris pour s'évader du royaume, Mlle du Bois de Nemetz fut mise dans un

couvent par ordre du 31 (O[1] 30). Sa mère eut à souffrir la dragonnade en attendant qu'on pût aussi l'enfermer. Le 16 juin 1687, Seignelay ordonnait d'arrêter au Bois de Nemetz la demoiselle de Panilleuse, femme du sieur du Bois de Nemetz et de la conduire aux Nouvelles-Catholiques de Charenton [1]. Comme elle était malade, on ne put l'emmener sur-le-champ. Aussi en signant, le 25 juin, l'ordre d'arrêter le sieur du Bois de Nemetz et de le conduire au château de Saint-Malo, Seignelay ajoutait qu'il fallait laisser auprès de Mme du Bois de Nemetz quelques gardes qui l'amèneraient à Paris, lorsqu'elle serait en état d'y être transférée (O[1] 31). M. du Bois de Nemetz sortit du château de Saint-Malo le 12 juin 1689 (O[1] 33).

Du Bordage (René de Montbourcher, marquis), brigadier des armées du roi, avait épousé en 1669 Élisabeth Goyon de La Moussaye, qui lui donna: Henriette (1672) et René-Maury (1673) (*Reg. de Char.*). Un peu avant le 20 janvier 1686, il tenta de sortir de France avec sa femme, ses enfants et sa belle-sœur Marie de La Moussaye, laissant 50,000 livres de rente qui allaient être confisquées. On arrêta toute la famille près de Mons, et la marquise reçut un coup de mousquet dans la bagarre. Le marquis fut enfermé dans la citadelle de Lille, la marquise, dans celle de Cambrai, et les enfants furent ramenés à Paris pour être élevés dans le catholicisme. On écrivait de Paris à la *Gazette de Harlem*, le 5 février: « On croit que si le marquis du Bordage veut abjurer, il sera promptement remis en liberté » (*Bullet.*, 2e sér., XIV, 403). Comme il s'y refusait énergiquement, malgré les sollicitations de l'abbé de Grancey, Louvois écrivit le 4 mai à l'intendant De Bagnols:

> Sa Majesté veut que le procès de M. du Bordage... soit jugé promptement et sévèrement. Vous devez, dans les conversations que vous aurez avec les juges, leur faire entendre *l'intérêt qu'ils ont* de se conformer dans leurs jugements à l'édit du mois d'octobre dernier (Arch. de la Guerre 774).

Le fugitif fut condamné aux galères, peine bientôt commuée en celle de la détention perpétuelle. Il abjura vers le 20 septembre à Lille et recouvra aussitôt la liberté, mais à condition de ne pas voir la marquise, qui « était demeurée dans une extrême opiniâtreté ». En récompense il obtint le brevet de maréchal-de-camp le 24 août 1688. A ce moment la marquise avait aussi abjuré.

[1] Par ordre du 23 novembre 1686, Mlle de La Panilleuse fut transférée de l'abbaye de Sainte-Périne, de la Villette, au couvent des Hospitalières de Saint-Gervais (O[1] 30).

Dubourg (Jacques), âgé de vingt-cinq ans, maître orfèvre dans la cour neuve du Palais, n'abjura le 27 décembre 1685 que pour être débarrassé de la garnison qui le ruinait. En envoyant la déclaration du malheureux à La Reynie, le commissaire Delamare priait celui-ci de faire ôter cette garnison (Fr. 7051 f°s 190, 192 et 7055 f° 353). C'est lui sans doute que le guide Pigeon conduisit plus tard à l'étranger.

Une nommée Dubourg fut arrêtée et mise aux Madelonnettes par ordre du 28 janvier 1687 (O¹ 31).

Le 14 octobre 1699 entrait à la Bastille Étienne-Simon Du Bourg, natif de Saint-Malo, ci-devant lieutenant au régiment de Tulle et domicilié rue Vieille-du-Temple, chez M. Godart des Petits-Marais, accusé d'avoir favorisé l'évasion des religionnaires notamment de La Trémollière, en fabricant de faux passeports. Il fut relâché par ordre du 13 janvier 1700 (O¹ 44; Fr. 8119 f° 115 et Arsen. F. Bast, 10,510) avec ordre de quitter Paris et de n'en pas approcher à plus de trente lieues.

Du Breuil (Matthieu Gangnot, sieur), gentilhomme âgé de soixante-dix ans qui avait passé sa vie à Paris, ayant fait un voyage dans le Midi quand éclata (1683) le mouvement de résistance organisé par Brousson, fut arrêté à Toulouse comme complice du soulèvement, puis relâché faute de preuves. Le 12 janvier 1686, Mme Gangnot, sa belle-sœur, le conduisit chez un commissaire de police, qui, ne pouvant le décider à abjurer, écrivit à La Reynie qu'un mot de lui ferait assurément plus d'effet (Fr. 7051 f° 39). Du Breuil n'en tint compte, aussi le mit-on à la Bastille le 14 février. Dès le 4 mars, M. de Besmaus annonçait que le prisonnier prenait plaisir à raisonner avec l'abbé De Lamon, et, le 6 avril, que son opiniâtreté allait prendre fin (Fr. 7053 f°s 443 et 451). Il fut relâché par ordre du 12 mai. — Son frère, qui tenait une académie dans la rue de Seine, fut arrêté le 8 décembre 1686, pour crime d'assemblée tenue dans sa maison.

Un autre sieur du Breuil, L'Huilier de Chalandos (la terre de Chalandos était près de Crécy-en-Brie) et sa femme, passèrent en Hollande avec le concours de Beck, résident de Brandebourg à Paris (Fr. 7052 f°s 290-296). Au mois de juin 1686, un membre de la même famille, la demoiselle du Breuil, qui logeait rue de Lamoignon, se retirait chez l'envoyé de Danemark pour y attendre une occasion de fuite (Fr. 7051 f° 25).

Mentionnons encore Mme du Breuil, belle-sœur de Mme de Villar-

noul; puis Dubreuil, chevalier du guet, rangé parmi les Parisiens qui devaient être mandés chez Seignelay le 14 décembre 1685; Dubreuil, notaire de Paris, déporté en Amérique et mort sur mer en 1688 (*Fr. pr.*, 2e édit., V, 600); enfin Dubreuil, banquier, arrêté comme «mauvais catholique», par ordre du 14 avril 1698, pour ce qui s'était passé à l'enterrement de sa femme, et mis au For-l'Évêque (O[1] 42). C'est sans doute l'une de ses filles qui, en 1712, plaidait en revendication d'héritage contre son frère et sa sœur, qu'elle accusait de l'avoir dépouillée durant sa minorité (TT 425).

Jean Dubreuil, qui recevait assistance en Suisse le 27 septembre 1698, mérite aussi d'être cité. Né à Rouen et délaissé en bas âge par ses parents, sans doute passés à l'étranger, il fut conduit à Paris par un oncle jésuite, qui le fit élever dans la religion romaine. Mais Dieu lui ayant fait la grâce de reconnaître, par la lecture de l'Écriture sainte, la vérité de la religion dans laquelle il était né et avait été baptisé, il s'enfuit à Lausanne et demanda d'être admis dans l'Église réformée. Comme on ne recevait de prosélytes qu'à Berne, on l'y envoya (Ms. Bordier, *Vaud*).

Du Buisson (Mlles). Les deux filles de Du Buisson, mises aux Nouvelles-Catholiques par ordre du 16 novembre 1684 (O[1] 28), recouvrèrent la liberté en avril 1685 (O[1] 29).

Marie Dubuisson, originaire de Dieppe et âgée de 59 ans, fut mise à la Salpétrière le 24 juin 1699, comme confirmant dans l'erreur les enfants des nouveaux catholiques (voir II, p. 615). On l'enferma ensuite aux Nouvelles-Catholiques; car le 3 août 1701, Pontchartrain invitait l'intendant D'Herbigny à faire payer par les débiteurs de la nommée Dubuisson ce qu'elle devait à l'établissement, pour le temps qu'elle y était restée (O 248). Reconduite à l'Hôpital-Général comme inconvertissable, elle y faiblit peut-être. D'Argenson écrivait, en effet, le 22 octobre 1702: Elle paraît moins indocile depuis six mois, et demande à retourner chez les Nouvelles-Catholiques pour s'instruire. Il semble même qu'il n'y a pas moins de charité que de justice à lui accorder cette grâce (Ms. Clairambault 984 f° 111)[1].

Du Candal. Tous les protestants qui appartenaient à la magistrature, n'imitèrent point l'inviolable fidélité des Béringhen et des Le Coq; quelques-uns adorèrent le veau d'or, ou firent passer les ordres de la cour avant ceux de leur conscience. De ce nombre

[1] Note communiquée par M. N. Weiss.

fut Jacques Du Candal, conseiller-secrétaire du roi, audiencier à la chancellerie. Il était fils d'Isaac, trésorier des Églises Réformées, mort en 1635, et avait épousé, en 1648, Susanne de Béringhen, sœur de Jean, ancien de Charenton, laquelle lui donna : Marie (1649), femme du fameux apostat Jean Du Vigier; Isaac (1650), Pierre (1657), Armand (1660), mort jeune, et Catherine.

Il remplit les fonctions de commissaire royal dans les synodes provinciaux de l'Ile-de-France en 1643, 1649, 1677, 1679 et 1681. En décembre 1685, son nom figurait sur un Mémoire de ceux qui n'avaient pas abjuré et pouvaient être mandés devant les hauts magistrats convertisseurs (Fr. 7051 f° 44). Plus courtisan que huguenot, il ne résistait déjà plus que mollement le 8 janvier 1686, lorsque La Reynie, passant en revue les non convertis du quartier Saint-Antoine, écrivit au procureur-général : « Du Candal, ci-devant grand audiencier, est bien disposé ; il a passé par les mains de l'évêque d'Orléans, et il a encore huit jours du terme que le roi lui a accordé » (Fr. 17421 f° 6). Quatre jours après, Seignelay autorisait La Reynie à lui laisser ses enfants, s'il était bien assuré de sa conversion (O[1] 30). Non-seulement Du Candal abjura, ainsi que ses enfants demeurés près de lui, mais il contribua à l'abjuration de sa fille Marie.

Seignelay écrivait, le 12 février, à La Reynie : « Je vous envoie un mémoire qui a été donné au roi, par lequel on remarque que la dame de Lorme, la dame du Vigier et la dame de Théobon, demeurent opiniâtres dans la R. P. R., parce qu'on ne les presse point. Sa Majesté m'ordonne de vous dire de vous appliquer à la conversion de ces femmes et que, s'il est nécessaire, vous les fassiez mettre dans des couvents » (O[1] 30). La dame du Vigier était Marie Du Candal ; elle avait épousé, en 1673, Jean Du Vigier, sieur de Saint-Laurent, conseiller au parlement de Bordeaux, qui vendit sa conscience pour rétablir sa fortune ruinée par le jeu, désola la Guyenne et la Saintonge, dont il fit fermer tous les temples avant la Révocation, et reçut en récompense, outre une forte somme d'argent bientôt dissipée, une pension de 3000 livres et une charge de président (Benoit, V, 674 et 706). *La France protestante* (IV, 529) cite un exemple frappant de sa cupidité. C'est de la femme de ce triste personnage que La Reynie fut chargé de presser la conversion. N'obtenant rien, il demanda, pour mettre la rebelle au couvent, un ordre que Seignelay lui expédia le 14 mars. La vue de la lettre de cachet, les exhortations de son père et de ses frères, les larmes de ses deux filles (dont l'aînée avait dix ans) aussi menacées du

couvent, obligèrent la pauvre femme à plier. Par une lettre datée du 21 mars, Du Candal annonçait à La Reynie que Mme du Vigier et ses deux filles[1] avaient abjuré la veille (Fr. 7053 f° 98). En somme, la femme de l'apostat ne fut jamais catholique; sa conversion et celle de ses filles étaient encore suspectes en 1697.

La dame de Lorme mentionnée dans le billet du 12 février était Marie de Béringhen, sœur de Mme du Candal et de Jean de Béringhen; elle avait épousé Jacques Amproux, sieur de Lorme, intendant des finances, qui mourut en 1679 et fut inhumé en présence de son frère Benjamin, conseiller au Parlement, et de son neveu Armand de Saint-Martin. Mme de Lorme, n'ayant pas pour céder en apparence les mêmes raisons que sa nièce, résista. En conséquence le roi ordonna au maréchal de Bellefont de la mettre hors de chez lui. Elle fut arrêtée le 15 mars, et conduite chez les Visitandines du faubourg Saint-Germain, rue du Bac, où nous la retrouvons encore le 17 décembre 1686 (Fr. 7051 f° 236). On l'expulsa du royaume comme inconvertissable, en 1688 (TT 251), et ses biens furent partagés la même année entre ses neveux Du Vigier, Isaac, Pierre et Catherine du Candal, Frédéric de Béringhen, fils de Jean, Mlle de Béringhen, petite-fille mineure de Jean, et Aymar Le Coq des Forges, sieur de Germain, âgé de trois ans, fils de Pascal Le Coq et d'Élisabeth de Béringhen, fille de Jean (O[1] 32).

Avant son arrestation Mme de Lorme avait confié au duc de La Force deux cassettes, dont le roi fit «forcer les serrures», le 13 juin 1691, pour voir si les papiers qui s'y trouvaient ne contenaient «rien de contraire au bien du royaume» (*Bullet.*, II, 567). Il ordonnait en même temps qu'on les rendît au duc après examen, nonobstant l'opposition des créanciers de Mme de Lorme, Sa Majesté ne voulant point que son autorité servît à trahir la foi du dépôt». Seignelay écrivait le 27 août à M. de La Massaye, colonel du régiment de l'Ile-de-France: «Le roi n'a point voulu permettre qu'on ait violé la foi du dépôt... Je suis fâché de n'avoir pas eu occasion de vous faire plaisir». On ne découvrit absolument rien dans ces papiers, qui furent rendus à M. de La Force par ordre du 25 mars 1692. Mme de Lorme devait être parente des Amproux de Lorme et La Massaye, dont l'un marchait sur les traces de Du Vigier (voir La Massaye).

Du Cerceau de Tilly, voir Boisroger.

[1] Corriger la *Fr. pr.*, V, 357 a.

Du Chateaunet, transféré, comme «opiniâtre», d'une prison de Paris au château de Saumur, par ordre du 23 janvier 1687.

Du Chemin. On enleva, en mars 1685, les quatre petits garçons de ce libraire, pour les mettre aux Nouveaux-Catholiques.

Duchesne, médecin, mis à la Bastille le 27 novembre 1688, n'en sortit que le 13 septembre 1689. Son père, mort en 1645 âgé de quatre-vingts ans, avait été médecin du roi.

Il y avait d'autres Duchesne à Paris: Gédéon, sculpteur, marié en 1671 à Charlotte Pierret, fille d'Abraham, peintre-architecte, qui lui donna Jean (1673), Anne-Charlotte (1674), François (1675), Marie (1676), Camille (1678). — Françoise, âgée de vingt-deux ans, fugitive, désavoua publiquement son abjuration à Londres dans l'église de la Savoye, le 13 novembre 1698; Susanne, âgée de vingt-trois ans, fit également acte de repentance le 23 avril 1699; Pierre, âgé de vingt-deux ans, qui s'était borné à ôter son chapeau lorsqu'il rencontrait des processions ou des prêtres portant l'extrême onction, fit aussi reconnaissance publique au même lieu, le 30 juin 1700. Il laissait en France une rente de 186 livres, qui fut confisquée (TT 163). — Deux filles de l'horlogeur Duchesne furent mises aux Nouvelles-Catholiques en mars 1701, et leur frère aîné, aux Nouveaux-Catholiques. Le 31 du même mois, Pontchartrain ordonnait à D'Argenson de surveiller la conduite du père (O 248).

Duclos (Jean), voir II, 576.

Du Clusel, voir Vivans, II, 345.

Du Faur (Mlles). Comme tous les protestants demeurés en France, Anne de Guéribalde[1], veuve de Jean Du Faur, sieur de Courcelles-le-Roi, et dame de Bondarroy (arrond. de Pithiviers), avait abjuré des lèvres après la Révocation. Elle habitait la rue des Marais-Saint-Germain, où elle élevait les filles de son fils Jean-Louis Du Faur. Seignelay jugeant « dangereux de les lui laisser plus longtemps, à cause de la mauvaise disposition où elle était sur le fait de la R.», on lui en enleva deux le 19 juillet 1688, pour les conduire aux Nouvelles-Catholiques. La troisième les y rejoignit le 5 septembre. Par ordre du même jour, la dame de Bondarroy fut mise elle-même à l'Union Chrétienne, d'où elle sortit le 13 octobre

[1] Du mariage de sa belle-sœur Madelaine Du Faur et de Pierre de Jaucourt, baron d'Espeuilles, naquit Madelaine de Jaucourt, femme d'Armand De Mormès, marquis de Saint-Hilaire, dont la fille fut enlevée à sa grand'mère Mme de Saint-Hilaire le 11 mai 1698 (voir Saint-Hilaire).

(O[1] 32). Elle y fut remplacée le même jour par une de ses petites-filles, qui retourna près de ses sœurs aux Nouvelles-Catholiques le 19 avril 1689. Deux d'entre elles « bien instruites » furent rendues à leur grand'mère le 30 juin. Le 4 juillet, La Reynie reçut l'ordre de les renvoyer dans la maison de leur père, en mettant près d'elles une fille catholique en qui l'on pût avoir confiance (O[1] 33).

DUFOUR et DUVAL, voir II, 467.

DUGARNIER, voir Du Vigneau, II, 308.

DU GAST (Marie), voir Villarnoul, II, 360.

DU HAMEL. Il y avait à Paris plusieurs protestants de ce nom : Guillaume, sieur de Roquefort; puis Du Hamel, le jeune, horloger de la place Dauphine, chez le sieur Neveu, qui signait la déclaration d'abjuration le 26 octobre; Marie, âgée de vingt-sept ans et femme d'un orfèvre, mise au Grand-Châtelet le 21 février 1687 (Fr. 7051 f° 236). Elle quitta ensuite la France avec ses cinq enfants, et se réfugia en Angleterre, où elle reçut assistance en 1703 et 1705. Nous n'avons pas la preuve qu'Isaac, naturalisé anglais en 1682, Pierre, naturalisé dans le même pays en 1687, Jacques du Hamel Saint-Pierre et sa femme, ainsi que Madelaine Du Hamel, assistés en Angleterre en 1703, fussent de la même famille. Pour Jacques, sieur du Parc, enfermé à la Bastille en 1700, voir Meyer.

DU LAURENT (Isaac), mis au Grand-Châtelet le 19 août 1686.

DU MESNIL, voir II, 587.

DU MOULIN (M[lle]). Il résulte d'une lettre signée Claire Du Moulin et datée de Châtillon-en-Brie, près Rozoy, le 11 janvier 1686, qu'une dame Du Moulin, sa parente, passée à l'étranger par les soins de Jean Beck, résident de Brandebourg à Paris, avait gagné Ursel (Fr. 7052 f° 287). Le 9 juillet de la même année, Seignelay écrivait à M. De Ménars, intendant de la généralité de Paris : « J'ai rendu compte au roi de ce que vous m'avez écrit au sujet des sieurs de La Charmoie et de Fleix et de la demoiselle du Moulin. Sa Majesté veut que vous les fassiez mettre en prison... A l'égard de la Cène qu'on prétend qu'ils l'ont faite, il est important de suivre cela et de tâcher d'en avoir des preuves pour faire le procès aux coupables » (O[1] 30).

Le 12 janvier 1687, Seignelay ordonnait au geôlier des prisons de Coulommiers de remettre au porteur la demoiselle du Moulin pour être conduite aux Nouvelles-Catholiques. Elle n'avait pas

encore communié le 1er février, et sortit des Nouvelles-Catholiques en vertu d'un ordre du 13 avril (O[1] 31).

Elle n'avait sans doute rien de commun avec Marie du Moulin, fille du célèbre controversiste et pasteur de Paris, laquelle était en relation épistolaire avec Conrart et Mlle de Scudéri (*Bullet.*, X, 388), et qui, selon Mme du Noyer, devint directrice du pensionnat fondé par la princesse d'Orange en faveur des demoiselles réfugiées sans fortune (*Fr. prot.*, IV, 430 *a*). Nous pensons, au contraire qu'elle s'appelait, en réalilté, Claire Raquet de Mollien (*Bullet.*, II, 412), et appartenait à la famille briarde dont Bossuet demandait, plus tard, l'incarcération de deux demoiselles (voir ci-dessus, II, 610).

Le sieur de La Charmoye fut transféré en septembre 1686 des prisons de Provins au château de Guise, et relâché par ordre du 17 avril 1687 (O[1] 30 et 31).

Du Moustier (Jean), pasteur de Bellesme en Anjou, banni de France à la Révocation, obtint, le 7 octobre 1685, la permission d'emmener avec lui sa femme, l'enfant qu'elle allaitait, et deux autres qu'elle avait eus d'un premier mariage. Comme il traversait Charleville, il fut arrêté avec ses collègues, Cottin, de Houdan, Augier, de Châlons, et Superville, de Loudun. On les relâcha bientôt, mais en prétendant garder leurs familles. Mme du Moustier put cependant suivre son mari avec son dernier enfant; mais les deux autres, dont l'un n'avait que deux ans, furent retenus et envoyés à Paris. On les mit au For-l'Évêque en compagnie de la dame Vignault, le 4 février 1686 (*France protest.*, IV, 435 et Fr. 7051 f° 305).

Duparc-Hamel, gentilhomme normand, arrêté à Paris vers la fin de juillet 1700, et transféré, le 8 août, de chez l'exempt Savery à la Bastille, en sortit le 4 octobre. En 1703, nous retrouvons à la Bastille un Duparc qui venait d'abjurer entre les mains de l'abbé Gilbert, l'un des grands vicaires de Paris (*Arch. Bast.*, X, 256, 262, 266).

Du Passage (Philippe-Benjamin de Mazières, écuyer, sieur), domicilié à l'hôtel De Thou, rue Saint-André, était suspect depuis le commencement de l'année 1689, pour s'être trouvé inscrit sur les tablettes du pasteur du Désert Paul Cardel. On l'arrêta, le 11 février 1692, dans une assemblée présidée par le ministre Malzac, dans la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois. L'interrogatoire le désigne comme « le gentilhomme écarlate » qui avait mandé

et fait venir le pasteur. Il fut transféré du For-l'Évêque à la Bastille, le 26 février, et obtint le 2 septembre la permission de se promener dans la cour du château. On l'envoya le 20 janvier 1693 au couvent de l'Oratoire (O[1] 37). Il était sans doute parent d'André de Mazières, sieur de Voudron en Aunis, décédé à Paris en 1662 (*Reg. de Char.*).

Dupin, libraire, voir II, 140.

Dupin, marchand de dentelles, voir II, 196. — Une autre demoiselle de ce nom fut enfermée à Saint-Chaumont, où l'on décidait, le 27 avril 1705, de la laisser encore quelque temps avant de lui faire apprendre le métier de lingère (O 252).

Du Pineau (Geneviève), arrêtée à Paris, en vertu d'un ordre du 12 février 1686, et conduite chez les Pénitentes d'Angers (O[1] 30).

Du Plessis (Mme). Tandis que le ministre Abraham Boulay, sieur du Plessis, natif d'Alençon, sortait de France à la Révocation et allait fonder (1686) l'Église française de Kœnigsberg, sa femme, retenue à Paris, était mise au Grand-Châtelet avec ses trois jeunes enfants, le 3 janvier 1686, et en sortait le 6 (*France prot.*, 2e édit., II, 585 et Fr. 7051 f° 295). Elle est sans doute la même personne qu'une dame Du Plessis qui, dans le même temps, fut mise au couvent de la rue Bellechasse (Fr. 7053 f° 178).

Il y avait à Paris d'autres Duplessis assez nombreux, notamment François, qui étudiait à Leide en 1685 et fut naturalisé anglais en 1696; Marie, lingère, arrêtée dans sa fuite avec Pitel, Madelaine et Jeanne Guesdin, et Pierre Dubois (M 665); Duplessis, emprisonné au château de Caen avec Dicq en 1696; et peut-être aussi Philippe, dont la femme était assistée à Londres avec deux enfants en 1703.

Dupré (Élisabeth), voir Drouin.

Dupret, sa femme, ses filles et ses domestiques, de la R. P. R., mis à la Bastille en 1686, pour avoir voulu sortir du royaume (*Mém. de Linguet et de Dusaulx*, p. 462).

Dupuy, transféré de Vincennes à la Bastille le 11 août 1690, fut relâché le 4 octobre avec ordre de sortir de Paris (O[1] 34). C'est sans doute lui qui fut naturalisé anglais en 1700, sous le nom de Philippe. Judith, femme de Thomas Bazin, quincaillier, abjure en décembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Dupuis (Anne), de Paris, âgée de soixante-trois ans, assistée en Angleterre en 1705. Dupuis ingénieur, fugitif en 1686, avait

laissé à Saint-Quentin entre les mains d'un autre ingénieur deux chevaux de carrosse et de l'argenterie, qu'on ordonna de saisir (O[1] 30). Veuve de Pierre, âgée de soixante-onze ans, assistée en Angleterre en 1703.

Du Quercy (Veuve), voir Nezero.

Durand. Anne Potineau, veuve d'Isaac Durand, mise au Châtelet pour la R. le 28 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 303). Marianne Durand, fugitive, arrêtée à Louvre en Parisis, 1686.

Durand (Pierre), bordelais, banquier à Paris rue du Grenier-Saint-Lazare, et gendre du banquier Étienne Margas, figure avec Lafargue et Henri Lasseur, autres bordelais, gendres du même Margas, dans la seconde catégorie des négociants mandés chez Seignelay, le 14 décembre 1685. La police s'était imaginé qu'il suivrait, ainsi que ses deux beaux-frères, l'exemple de son beau-père; comme il n'obtempéra point à l'invitation qu'il avait reçue, il fut arrêté le 19 et mis au Grand-Châtelet, dont il sortit le 17 janvier 1686. Sa fille écrouée dans la même prison le 28 janvier, en sortit le 3 février (Fr. 7051 f° 295; 7052 f° 223 et O[1] 29).

Madelaine Durand, fille, du quartier de l'Ile, reçut un don de 30 livres après avoir fait abjuration (Fr. 7050 f° 138). Voir Morand.

Durand (Tifaine), voir Nezero.

Du Ry (La famille des), architectes du roi, alliée aux Ponchart, aux Mounier, aux Hatton (aliàs Hauton), aux Wolf, aux De Lamberville, aux De Burges, à la famille du paysagiste Rousseau et à celles des architectes Petit et De La Fonds, jouit d'une grande notoriété au XVII[e] siècle.

Marié en premières noces (1631) à Corneille des Martins, sans doute parente des peintres de ce nom, Mathurin Du Ry, fils de Charles, et de Camille Métivier, épousait, en 1635, Marguerite Aubert[1], fille de feu Samuel, lapidaire, ancien de Charenton, et de feu Marie Girom. Il mourut en 1674, âgé de soixante-douze ans, et fut inhumé dans le cimetière des Saints-Pères, en présence des cinq

[1] Marie Aubert, mariée à Charenton, en 1665, à Gaspard Hatton, fils de Pierre, docteur en médecine, et d'Élisabeth Du Ry, fut conduite de la Bastille à Mons et expulsée du royaume, par ordre du 2 mars 1688. Elle était veuve alors (*Reg. du Secr.*, O[1] 32). Nous ignorons le degré de parenté qui unissait cette vaillante protestante, que le grand roi n'avait pu réduire, à la femme de Mathurin Du Ry. — Nous ne connaissons pas davantage Anne Aubert, de Paris, veuve âgée de soixante-quatre ans, naturalisée anglaise en 1682.

fils qui lui survécurent, Paul, Jacques, Samuel, Alexandre et Théodore. Il avait eu de sa seconde femme seize enfants : Camille (1637), mort à l'âge de six mois, Camille (1638), Marie (1640), Marguerite (1642), Charles (1643), décédé avant son père, Paul (1644), Jacques (1646), Florence (1647), Théodore (1648), inhumé en 1652 ainsi que Susanne, Samuel (1652), Susanne (1653), Madelaine (1655), Alexandre (1657), Élisabeth (1659) et Théodore (1661).

Le 16 janvier 1686, le commissaire Fleuri annonçait au procureur-général qu'il venait de conduire dans trois monastères Mme Combel, Mme de Cheuse et Mme du Ry. Elles ont obéi sans murmurer, disait-il, mais en promettant bien de ne pas changer de religion (Fr. 17421 f° 20). Le 29, il écrivait à La Reynie : « Sa Majesté a été informée que la veuve Du Ry, de la rue Neuve Saint-Eustache, qui a été mise dans un couvent, a laissé des enfants dans sa maison qui sont fort opiniâtres, et Sa Majesté désire que vous fassiez mettre les filles où vous jugerez à propos » (O 1 30). Aucune des six filles de Marguerite Aubert n'était-elle mariée ? — Quoi qu'il en soit, l'ordre d'emprisonnement ne tarda pas à être partiellement exécuté. Dès le 2 février, une demoiselle du Ry fut mise aux Nouvelles-Catholiques (O 1 30), et, le 19, le couvent des Ursulines recevait l'ordre d'en mettre une en liberté, soit celle des Nouvelles-Catholiques transférée aux Ursulines, soit plus probablement Mme du Ry elle-même ou une autre de ses deux filles aînées emprisonnée quelques jours après la première. Les renseignements relatifs aux quatre autres sont plus précis ; elles furent enlevées et placées dans des couvents séparés par ordre du 26 mars, et l'une d'elles fut, par ordre du 11 avril, transférée de la Visitation Sainte-Marie de Saint-Denis dans un autre couvent. Florence abjura le 17 avril chez les Ursulines de Saint-Denis (Fr. 7055 f° 438, et 7053 f° 218) et en sortit par ordre du 6 mai (O 1 30). Dans sa lettre du 1er mai Desgrez disait en parlant de Susanne : « J'ai appris que celle qui est à Sainte-Avoye est fort entière et ne se fléchit point ; je hirai (*sic*) pour être plus certain ». Elle abjura le 22 août et sortit du couvent par ordre du 24 (Fr. 7051 f° 446 et O 1 30). Madelaine, âgée de trente ans, abjura le 25 avril dans le couvent des Feuillantines de la rue Saint-Jacques (Fr. 7055 f° 441) et en sortit par ordre du 29 (O 1 30). Dans sa lettre du 1er mai, Desgrez disait au sujet d'Élisabeth : « Quand j'irai à Vincennes, je verrai aux chanoinesses de Saint-Augustin à Picpus la cadette qui est aussi fort résolue à ne pas changer ». Elle finit cependant par abjurer aussi et fut remise en liberté par ordre du 19 juin.

La première bataille était perdue; Mme du Ry avait dû plier aussi bien que ses filles; mais aucune d'elles ne resta dans le pays où la violence imposait aux consciences un joug insupportable. En 1688, Marie et Susanne, probablement réfugiées près d'un de leurs frères, étaient naturalisées en Angleterre (Agnew, III, 49 b). Nous ignorons si elles rejoignirent plus tard leurs sœurs et leur mère, établies en Hollande, à Montfort, où Mme du Ry mourut au mois de janvier 1697, âgée de soixante-seize ans.

Probablement plusieurs des cinq frères n'avaient pas attendu la Révocation pour quitter la France; tous passèrent à l'étranger, s'y marièrent et y fondèrent des familles: l'un en Angleterre; un second, officier dans le régiment de La Melonnière, en Irlande, et les trois autres en Hollande. Paul, ingénieur militaire de mérite, fut chargé de réparer les fortifications de Maëstricht, et appelé, en 1687, à Cassel, par l'électeur de Hesse, qui le nomma architecte de la ville, conservateur des bâtiments et professeur de l'académie. Il épousa, en 1681, une fille de Philémon Cadet de Moriambert. Son fils Charles marcha dignement sur ses traces; mais tous deux furent éclipsés par le fils de celui-ci, Simon-Louis, le plus grand architecte de l'Allemagne au XVIIIe siècle (voir *La France prot.*).

Le 24 mars 1686, Desgrez arrêtait et conduisait aux Nouvelles-Catholiques deux demoiselles du Ry, qui ne laissaient voir encore «aucune apparence de changement» au mois de décembre, ni le 1er février 1687, et ne voulaient payer que 200 livres chacune. Elles furent transférées par ordre du 4 août 1687, la cadette, au château de Nantes, véritable enfer où elle contracta une surdité qui dura plusieurs années, — l'aînée, à la citadelle de Montreuil, dont elle sortit par ordre du 5 octobre, après avoir abjuré sous l'influence de la duchesse d'Elbeuf, que Seignelay félicita au nom du roi d'avoir opéré cette conversion. Haag les a crues filles de Mathurin; c'était une erreur. Ces victimes du fanatisme impitoyable étaient deux sœurs nommées Marie et Judith, or aucune des filles de Mathurin ne s'appelait Judith. Elles étaient donc filles de quelqu'un de ses parents, soit de son frère Charles, architecte, soit de Jean, aussi architecte, soit de Jacques, chirurgien, etc. Les extraits des registres de Charenton ne permettent pas d'élucider à fond la question. — Les papiers de La Reynie mentionnent trois sœurs Dury, deux ouvrières à la journée, et la troisième, maîtresse, qui demeuraient en janvier 1688 chez les dames Hugas, marchandes de dentelles, rue Thibaut-aux-Dez, et dans la même maison deux sœurs Bouras. A la date du 28 octobre 1687, les registres du Secrétariat mentionnent

l'ordre du saisir chez la veuve Du Ry, du quartier Montmartre, les biens appartenant à sa fille qui peuvent être entre ses mains (O[1] 31).

Du Saussoy. Seignelay écrivait à La Reynie le 7 mars 1688 :

Lorsque l'officier qui est chargé de conduire plusieurs religionnaires hors du royaume, a été aux prisons de Saint-Éloi pour prendre la nommée Du Saussoy, que vous m'aviez mandé avoir l'esprit faible, il l'a trouvée, à ce qu'il dit, entièrement folle; sur quoi le roi a donné ordre qu'elle soit reçue aux Petites-Maisons, supposé qu'elle ait l'esprit assez aliéné pour cela, ou bien à l'Hôpital-Général (O[1] 32).

Y avait-il quelque rapport entre cette malheureuse et le nommé Dussauzay, marchand de bois, mort relaps en 1703, de la femme duquel Pontchartrain ordonnait de surveiller la conduite ?

Dusquerque (Mlle), apparemment des environs de Mantes, fut mise aux Nouvelles-Catholiques par ordre du 23 novembre 1685 (O[1] 29), en même temps que ses deux frères étaient conduits aux Nouveaux-Catholiques, d'où ils s'évadèrent deux fois (voir Nouveaux-Catholiques).

Du Tens et Lombard. Le commissaire Delamare écrivait le 20 mars 1685 :

Deux ministres d'Angers viennent d'être mis à la Conciergerie et condamnés à l'amende honorable et au bannissement, pour avoir reçu des relaps dans le temple.

De son côté, Claude écrivait à son fils, le 25 mai :

MM. les ministres de La Rochelle sont sortis [de la Bastille], mais ils ne sont pas encore entièrement hors d'affaire. Ceux d'Angers sont ici dans la Conciergerie et on y attend ceux de Tours.

Les ministres d'Angers, Du Tens et Lombard (consacré en 1673 au synode de Bellesme), avaient été conduits à Paris enchaînés comme des brigands. «Du Tens... de qui presque personne n'avait espéré tant de constance, parut être tout différent de lui-même au milieu de ces tourments : heureux si, après des marques si éclatantes de son courage, il n'avait pas en mourant renoncé au fruit de sa fermeté, par une ouverte profession de l'irréligion socinienne» (Benoit, V, 757). Du Tens et Lombard refusèrent avec Le Cène, De Lortie, Souverain, Colomiès, Majou, etc., de condamner le pajonisme, et de signer la confession de foi que les synodes hollandais imposaient à quiconque voulait entrer dans leur Église. Ils entrèrent

sans doute tous deux dans l'Église anglicane, la seule qui fût assez large, pour les recevoir, mais seulement après réordination.

Les ministres de Tours qui les remplacèrent à la Conciergerie, étaient Du Vidal et Sequeville, poursuivis sous le même prétexte. Le temple de Tours resta condamné comme celui d'Angers. Du Vidal en fut quitte pour une amende de quatre livres et son collègue fut acquitté ; celui-ci se retira en Angleterre et Du Vidal en Hollande.

Du Thry, guide hollandais, arrêté conduisant à l'étranger deux filles du sieur de La Sablière de Rambouillet, fut mis au For-l'Évêque, le 18 août 1686 (Fr. 7052 f° 288).

Du Toit. Envoyé de Hollande, par l'un des fils de Du Quesne, qui sollicitait sa mère de le rejoindre, ce guide, sur lequel on saisit des lettres adressées à la veuve de l'amiral, fut arrêté à Paris, par ordre du 30 avril 1692 (O[1] 36).

Du Trige, banquier, mis au For-l'Évêque le 24 avril 1686, n'en était pas encore sorti au mois de décembre suivant (Fr. 7052 f° 236).

Duval (Jacob Regnault, dit), voir Dufour. On lit dans les Registres du Secrétariat, à la date du 13 avril 1685 : ordre de transférer la nommée Duval de la maison du Refuge au couvent de.... (sic) (O[1] 29).

Du Ventre (Jacob). Seignelay écrivait le 26 novembre 1689 à Chamillart, intendant de Normandie :

> On a arrêté à Paris un homme appelé Jacob Du Ventre, natif de Dieppe, et par ses papiers on a reconnu qu'il a grande correspondance avec les protestants français qui sont ès-pays étrangers, et s'emploie à faciliter la sortie de leurs effets. Je vous prie de vous faire rendre compte de la conduite de cet homme. Il a sa belle-sœur à Dieppe, nommée Anne Cappe, que l'on dit être mauvaise catholique (O[1] 33).

Du Ventre fut transféré au château de Ham, par ordre du 14 mai 1690. Les placets qu'il rédigeait pour obtenir la liberté, ne lui valurent (21 mai 1691) qu'une permission de se promener dans le château pour sa santé. Le 9 mai 1692, on rendit à sa nièce plusieurs papiers concernant ses affaires particulières. Il ne fut relâché par ordre du 17 mai 1699 que pour être banni et conduit de Ham à la frontière (O[1] 43).

Du Vidal, voir Du Tens.

Du Vidal (M[lle]). Jacques Du Vidal, conseiller du roi, contrôleur-général des gabelles en Languedoc, et ancien de Charenton lorsqu'il

mourut en 1644, avait épousé, en 1627, Jeanne, fille de Jacques des Champs, ancien de Charenton, et d'Anne Stample, dont il eut treize enfants: Jeanne (1628), qui épousa en 1645 Jean Belettes: Anne (1629,) qui épousa en 1655 Philippe Allix, banquier de Paris, dont le père était marchand à Rouen; Jacques (1630), marié en 1676 à Marie Rondeau, fille de Jean Rondeau et de Marie Crommelin; Gaspard (1631), François (1632), ministre à Tours; Nicolas (1633), Marc (1635), Jean (1637), Élisabeth (1638), Samuel (1639), qui épousa en 1677 Esther de Baubos; Marguerite (1640), qui épousa en 1665 Jean de La Tranchée, baron de Broye; Antoine (1642), Madelaine (1643), morte en 1644 (*Reg. de Char.*).

C'est sans doute Élisabeth que concernait ce mot de Seignelay à La Reynie, du 12 janvier 1686: «Sa Majesté approuve que vous mettiez la demoiselle Vidal aux Nouvelles-Catholiques.» Elle y fut conduite par ordre du 14, et l'on eut bientôt hâte de s'en débarrasser, témoin le nouveau billet de Seignelay du 6 avril: «La mère Garnier m'ayant écrit que Mme Le Coq et Mlle du Vidal ne donnent aucune espérance de leur conversion, qu'au contraire elles retardent par leur mauvais exemple la conversion des autres femmes qui sont dans la maison, Sa Majesté a résolu de les en tirer et de les faire mettre dans des couvents, et je vous envoie les ordres à cet effet». — En présence d'une nouvelle lettre de cachet attestant la résolution arrêtée de ne lui laisser aucun repos, qu'elle n'eût abjuré, Mlle du Vidal sentit son courage faiblir et se résigna presque subitement à pronocer des lèvres la formule que sa conscience détestait. La cour ne sut pas comprendre que des conversions forcées manquaient nécessairement de sincérité, et s'en réjouit comme si elles avaient été libres et volontaires. «Le roi, écrivait Seignelay le 11 avril, a été bien aise d'apprendre la conversion de Mlle du Vidal» (O[1] 30).

Du Vigier, voir Du Candal.

Du Vigneau, voir II, 308.

Euron (Mlle). Le 22 août 1686, Seignelay ordonnait à La Reynie de mettre les demoiselles Jacquinot et Euron aux Nouvelles-Catholiques (O[1] 30). Mlle Euron y alla-t-elle? Car il n'y avait plus de place en ce moment (Voir Jacquinot).

Fabre, mis à la Bastille par ordre du 12 janvier 1686 (O[1] 30).

Fabrice de Gressenich (Mme). Marthe de Menour, fille de feu

Jacques, intendant des jardins du roi, et de Marie Le Coq, avait épousé à Charenton, 1653, Frédéric-Otto Fabrice de Gressenich[1], sieur de Sacy-le-Grand et de Fontaine-le-Comte, maître d'hôtel du roi, dont elle eut au moins huit enfants: Marthe et Marie-Élisabeth (1654 ?), mariées, la première, à Jacques-Martel Goulard, sieur de Vervant, en 1680, la seconde, à Jean de Strada, sieur de Sarlièves, en 1671; Frédéric-Otto (1655), mort jeune; Françoise (1656), Jacques (1657), Godefroy (1658), Théodore (1660) et Frédéric-Otto (1665), né peu après la mort de son père.

Pour avoir fait marier sa fille Marthe dans son château, où elle exerçait cependant les droits de haute, moyenne et basse justice, la dame de Sacy-le-Grand (arrond. de Clermont, cant. de Liancourt) se vit intenter un procès encore pendant en 1681. Bien qu'elle résidât dans sa terre, on n'y célébrait point le culte[2], sans doute pour ne pas surexciter l'animosité de la magistrature et du clergé. En vertu d'un ordre du 20 janvier 1686, demandé par M. Robert, procureur du roi, une dame Fabrice fut enfermée aux Nouvelles-Catholiques de Paris, et non aux Nouvelles-Catholiques de Beauvais, comme dit à tort la seconde édition de *La France protestante*, VI, 358. Cette dame ne pouvait être que Marthe de Menour ou la femme d'un de ses fils. Or les extraits des registres de Charenton ne mentionnent le mariage d'aucun de ses fils. En outre, comme la prisonnière était parente de Mme Le Coq, désignation qui s'applique plus naturellement à Marthe qu'à une de ses brus, si elle en avait, nous n'hésitons pas à penser que c'est bien Marthe qui fut mise aux Nouvelles-Catholiques, et que le commissaire Gazon a commis une erreur dans son rapport du 3 mars 1687, où il dit que Mme Gendrault (Anne de Menour) était tante de Mme Fabrice (Fr. 7051 f° 321); c'est: sœur, qu'il aurait dû écrire[3]. Afin de mettre un terme aux conversations de Mme Fabrice et de sa nièce Mme Le Coq, Marie de Béringhen, femme de François, conseiller au Parlement, on transféra la première des Nouvelles-Catholiques aux Ursulines du Cherche-

[1] Sa mère, Anne Hœufft, était la fille du grand dessicateur de marais. Frédéric-Otto était neveu de Van Gangelt.

[2] *Essai histor. sur les Égl. de l'Aisne*, p. 61. — La copie de la lettre (Bibl. de Leide) dans laquelle Claude conseille à son fils de faire ôter du temple de Clermont le banc honorifique de Mme Fabrice, sans attendre l'ordre du magistrat, est mal datée. Au lieu du 11 janvier 1684 (Claude fils n'était plus en France, à cette date), il faut lire: 11 janvier 1680, l'ordonnance relative à ces sortes de bancs étant de 1679.

[3] M. le comte de Dienne, dans l'incomplète généalogie des Fabrice placée à la fin de son intéressante *Histoire du desséchement des marais de France*, omet Anne de Menour, femme du baron de Gendrault, auquel il fait, à tort, épouser Élisabeth de Menour. Les registres de Charenton sont formels sur ce point.

Midi, le 27 janvier[1]. Fâchée de perdre une pensionnaire qui payait largement, la mère Garnier s'empressa de redemander Mme Fabrice, assurant que son retour produirait « un bon effet pour sa conversion », et qu'on trouverait aisément le moyen d'empêcher l'opiniâtre de voir Mme Le Coq. Mme Fabrice retourna donc aux Nouvelles-Catholiques, par ordre du 3 février 1686 (O1 30). Nous ignorons combien de temps elle y demeura; mais il semble qu'elle était en liberté dans l'automne de 1688. En effet, une lettre de cachet du 30 septembre adressée à La Reynie, contient l'ordre de mettre aux Nouvelles-Catholiques une vieille fille nommée Chrestien « qui est près de Mme Fabrice et n'a pas encore fait sa réunion » (O1 32).

Théodore de Fabrice figure de 1692 à 1697 dans les rôles de l'armée de Hollande, et son père, Godefroi, sieur de Sacy fut officier dans le régiment des gardes du prince d'Orange (Ch. Weiss, I, 296). Un troisième frère était refugié à Genève, ses biens furent saisis en vertu d'un ordre du 2 janvier 1686 adressé à l'intendant Bossuet (Arch. Guerre).

Falaiseau (Mme), voir Anciens, II, 51.

Fallou (Thomas), tailleur d'habits, mis au Grand-Châtelet le 13 février 1687, à la requête de la commission des maîtres tailleurs (Fr. 7051 f° 236).

Fargot. Le 20 juin 1686, Seignelay donnait l'ordre d'aller arrêter à Saint-Pierre-le-Moustier le sieur de Fargot et sa femme, de conduire le mari à la Bastille, et la femme, à l'abbaye de Port-Royal de Paris. Le 5 juillet il ordonnait à l'abbesse de la recevoir (O1 30). A peine M. de Fargot avait-il abjuré à la Bastille (il en sortit le 9 août), qu'il fut saisi d'un remords dont la pieuse manifestation ne cessa qu'avec son dernier soupir (voir ce qu'en dit Th. de Béringhen, ci-dessus II, 388). — Peut-être est-ce le même personnage, que, dès le 11 décembre 1685, Seignelay avait ordonné à l'intendant Arnoul d'arrêter, en même temps que Des Loires, De Chaboissières et De Périgny, après avoir fait une dernière tentative pour les amener à l'abjuration (P. Clément, *Relation d'un voyage en Italie*, p. 320).

Farie de Garlin, voir II, 575.

Fauquet, guide arrêté, 1688, avec Lebel du Poitou (Fr. 7044).

[1] Seignelay écrivait le même jour à la supérieure des Nlles-Catholiques : Le roi étant informé que la dame Le Coq reçoit toutes sortes de gens, ordonne qu'elle ne soit vue de personne (O1 30).

Faure (Mlle), « non payante », mise aux Nouvelles-Catholiques en 1686, y abjura évidemment, puisqu'elle est l'une des trois externes que l'établissement nourrissait « par charité » (Fr. 7051 f° 24).

Jean Faure ou Favre, mis au Petit-Châtelet le 18 mars 1686 (Fr. 7051 f° 293).

Le 14 avril 1701, le roi donnait cent livres à Catherine Faure, femme de Nicolas Picard.

Fauri. Louis de Marolles écrivait à sa femme le 14 mai 1686 : « Je t'avertis que mon jugement a été confirmé ce matin par arrêt de la cour, et que je suis présentement à la Tournelle auprès de M. Fauri, ce qui ne m'est pas une petite consolation ». La liste des galériens insérée dans *La France protestante* (2e édit., VI) ne contient pas ce nom peut-être estropié, qui est bien certainement celui d'un autre galérien de la Tournelle. Ce ne peut être Pierre Mauru, qui ne vint pas à Paris, ni Fauret : les dates ne concordent pas.

Félix. Le commissaire Delamare écrivait, le 5 mai 1686, que Félix, soldat suisse, dénoncé par Bacq comme faisant le métier de guide, était retourné en garnison à Dunkerque (Fr. 7052 f° 147). Le même commissaire écrivait encore, le 31 août, que Félix, revenant de Hollande pour la seconde fois, venait d'arriver à l'auberge du Renard, rue Montorgueil, et négociait le passage de quelques personnes (f° 276). Ce guide ne tarda pas à être arrêté à Lille et fut conduit à Tournay (f° 8). Il dit dans son interrogatoire qu'un de ses amis, français marié en Hollande, faisait passer beaucoup de gens à l'aide d'un passeport qu'il s'était fait donner pour lui et pour la femme de l'ambassadeur dont il était censé l'homme d'affaires. Un rapport de La Reynie, daté du mois de décembre 1686, porte que Félix avait pris son passeport sous le nom de Gaspard Luschot, et que, étant occupé ailleurs, il avait refusé d'emmener Mme Amyraut qui lui offrait mille livres pour la passer avec ses enfants (f° 242).

Fenou (La demoiselle), « mauvaise catholique », arrêtée par ordre du 10 décembre 1692 et envoyée, le 10 janvier 1693, au château de Pont-de-l'Arche, était sans doute fille d'Oudin Fenou, procureur au Parlement, peut-être Marie, qui avait épousé en 1657 Daniel Carton, sieur de La Boulaye, receveur du grenier (*Reg. de Char.*).

Un nommé Fenou, « bon protestant » et probablement père de la prisonnière, mis à la Bastille le 2 septembre 1703, en fut tiré

pour trois mois le 26, afin de se faire « instruire » par le sieur Pollet, vicaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et à condition de retourner en prison s'il ne profitait pas de cette instruction (Ravaisson, XI, 90).

FENOUILLET et sa femme, du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, au Châtelet en décembre 1685 (Fr. 7051 f° 328).

FERDINAND. L'Église de Charenton compta parmi ses membres trois générations de peintres célèbres du nom de Ferdinand, dont *La France protestante* énumère les œuvres.

Ferdinand Elle, originaire de Malines et peintre de la chambre du roi, mourut en 1637; il avait épousé Marie Ferdinand[1], morte en 1649 âgée de soixante-quatre ans, dont il eut: Salomon (1609), Louis (1612), Susanne (1616), mariée en 1641 à Paul Pineau, sieur de Champfort; Pierre (1617), X... (1618), et peut-être aussi Marie, qui épousa en 1630 Pierre Barbot, sieur du Jard; Catherine, mariée à Michel Cassiopin (fils de Jean, peintre du roi), et Louise, femme de Jacques Barbot, banquier natif de La Rochelle, dont le fils épousa en 1682 Constance-Émilie Beck, fille de Jean, résident de Brandebourg à Paris.

Louis Elle, peintre du roi, épousa en 1637 Élisabeth, fille de l'orfèvre Raymond d'Allemagne, qui lui donna: Louis (1639), mort âgé de quatre mois; Jean (1642), Paul (1646), mort âgé de trois semaines; Louis (1649), mort en 1653; Henri (1652), Louis, Pierre (1662), mort-né; Judith (1664), Marie, qui épousa en 1685 Simon Le Juge, peintre en miniature âgé de trente ans, fils de feu Simon, aussi peintre en miniature[2], et eut pour témoin Samuel Bernard, professeur à l'académie de peinture.

Pierre Elle, peintre du roi, mort en 1655, épousa Anne Cattier dont il eut: Marie (1644), Anne (1647), Paul (1648), Louise (1651), mariée en 1669 à Jean Rou, avocat (témoins: Louis Elle-Ferdinand et Jean Beck). Sa seconde femme, Philiberte de Lespine, lui donna encore Louise, mariée en 1679 à Jean Laurent, peintre, fils de Nicolas Laurent.

Louis, fils de Louis, aussi peintre, eut de sa femme Jacqueline David: H... inhumé en 1681; Louis et Susanne (1682), morts en 1683 et 1684; Samuel (1685).

[1] De là le nom de Ferdinand sous lequel ses descendants et lui sont connus. Son fils Louis signait dans les registres de Charenton : Louis Elle-Ferdinand.

[2] Il existait un autre peintre du même nom, Georges Le Juge, marié à Marie Gobille. Leur fille Catherine épousa en 1669 Samuel Loyseau, orfèvre, et abjura le 8 janvier 1686 (Fr. 7055, f° 398).

Louis, fils de Marie-Ferdinand, eut le premier à souffrir pour sa foi. En 1681 il fut exclu, avec ses collègues Testelin, Sébastien Bourdon, Du Garnier et Samuel Bernard, de l'académie de peinture où il professait et dont il était l'un des fondateurs. Agé de soixante-quinze ans lors de la Révocation, le vieillard dut céder à la force : il abjura le 30 décembre (Fr. 7055 f° 362). Marie, sa sœur, veuve de Pierre Barbot, avait signé la formule d'abjuration le 17 novembre (Fr. 7951 f° 350), et Jacqueline David, sa bru, abjura peu après (*Ibid.*, f° 44), tandis que Louis Elle junior, mari de celle-ci, se montrait inébranlable. Le fils, le père et le gendre Le Juge, habitaient ensemble, dans la rue Mazarine, presque à l'angle de la rue Dauphine, une maison remplie de protestants, dont Beck, logé au premier étage, avait fait une officine d'émigration.

Le 16 janvier 1686, le commissaire Gazon écrivait à La Reynie:

> Le sieur Le Juge, gendre de M. Ferdinand, vient de me venir trouver présentement, parce que je lui ai écrit deux ou trois billets pour l'inviter à se rendre chez vous ; il m'a dit que ce serait inutilement, ne désirant point changer de religion et se réunir à l'Église. Le sieur Ferdinand fils, qui n'a point été aussi vous trouver suivant les billets que je lui ai envoyés, m'a dit hier au soir qu'il avait des ouvrages pour M. le Dauphin qui l'en avaient empêché, et qu'il ne finirait pas ces ouvrages de plus de dix jours, qu'ensuite il ferait sa réponse Fr. 7051, f° 47).

Durant ce même mois de janvier, dix-huit à vingt personnes se réunissaient presque tous les soirs, de cinq à sept ou huit heures, au cabaret du *Riche Laboureur*, à l'entrée de la rue des Fossés-M.-le-Prince. Parmi elles se trouvaient Ferdinand, son fils Louis et son gendre Simon Le Juge. La réunion continuait encore au mois de mars, mais ne comptait plus qu'une dizaine d'assistants, entre autres Ferdinand père, Le Juge, Blondel, ci-devant procureur, l'horloger Sarrabat et un véritable nouveau converti, Bruneau, « avocat catholique mais impie », dit la note de police. Ils avaient arrêté entre eux de n'aller pas même aux sermons et d'en détourner toutes les personnes de leur connaissance. De Rozemont le père, de la rue des Marais-Saint-Germain, ci-devant ancien de Charenton, qui n'avait abjuré que quand on lui eut donné une garnison, présidait la réunion, « dogmatisant et fortifiant les autres » (Fr. 7051 f° 41 et 7052 f° 124).

Ferdinand fils avait été arrêté le 2 mars et conduit à la Bastille (O¹ 30), où nous perdons sa trace. L'ordre d'incarcérer Mme Le Juge, sa sœur, signé le 27 février et non exécuté, nous ne savons

pourquoi, fut réitéré le 27 mars, et comprit cette fois le mari et la femme. Mais ils changèrent de quartier et se cachèrent si bien que, durant huit mois, la police ne parvint pas à les dépister. Desgrez, ne les découvrit que le 23 novembre et les conduisit sur-le-champ au For-l'Évêque; le 25, il tranféra M[me] Le Juge chez les Cordelières du faubourg Saint-Marcel (Fr. 7053 f[os] 110 et 168), d'où elle fut envoyée, le 4 août 1687, au château de Nantes, et confiée à De Miane, dont la férocité passait pour dompter les plus inconvertissables. Dès le 17 décembre 1686, M. de La Fontaine, prêtre de Saint-Gervais, chargé de l'instruction de Le Juge, le croyait beaucoup mieux disposé que Tallemant et Veroux, et manifestait l'espoir qu'il serait bientôt catholique (Fr. 7051 f° 243). Il paraît cependant probable que Le Juge était encore en prison le 25 novembre 1687, lorsque Seignelay écrivait à La Reynie :

> Ferdinand, peintre du roi, ayant demandé à se charger de sa fille affligée d'un cancer, laquelle a été conduite au château de Nantes à cause de son opiniâtreté dans la R. P. R., je vous envoie l'ordre du roi pour la lui faire remettre, après qu'il vous aura donné sur cela les sûretés que vous estimerez nécessaire de prendre (O [1] 31).

Où la jeune femme, âgée de vingt et quelques années avait-elle contracté cette incurable maladie? La devait-elle aux brutalités des Cordelières ou à celles de De Miane? Sans doute le malheureux père, qui voulait consacrer ses derniers jours à la pauvre mourante, dut la conduire au sépulcre avant d'y descendre lui-même. — Le Juge fut expulsé du royaume en 1688; deux de ses enfants le rejoignirent, ainsi qu'il résulte de la mention suivante extraite des registres de l'assistance des réfugiés à Londres: «1703, Simon Le Juge, confesseur, et deux enfants». Il figure encore sur la liste de 1705, comme ne pouvant plus travailler. — Thomas Le Juge, de Paris, marchand de vins et joaillier, réfugié à Kœnigsberg, avec sa femme, sept enfants et deux servantes, 1698 (Ms. Dieterici).

Martin Elle, naturalisé anglais en 1696, appartenait sans doute à la même famille.

Fergeau, voir Amian.

Feron (Louis), mis au Petit-Châtelet le 8 février 1687, y mourut bientôt (Fr. 7051 f° 239). François Feron, de Paris, étudiant à Leide en 1697 (Ms. B. du pr.).

Ferrand (M[me]), fille de M. de Bellinzoni, fut promenée de couvent en couvent lors de la Révocation, nous n'avons pas la preuve

que ce fût pour la religion ; cependant il y avait à Paris une famille protestante du nom de Ferrand (en 1666, Marie Ferrand épousait à Charenton le docteur en médecine Jean Porrée). Le 11 avril 1686, Seignelay ordonnait à l'abbesse de Port-Royal de retenir Mme Ferrand dans son couvent, et l'autorisait le 2 juillet et le 24 septembre à la laisser sortir. Le 4 octobre, il invitait la recluse à quitter sur-le-champ Port-Royal, en l'assurant que le roi lui faciliterait les moyens de se retirer dans un autre couvent, si elle en prenait, « ainsi qu'il convenait », la résolution (O[1] 30). On la conduisit, par ordre du 16 janvier 1687, à l'abbaye de l'Eau, près de Chartres, avec une fille pour la servir (O[1] 31). En vertu d'un ordre du 21 mars 1688, elle fut conduite par sa mère à l'abbaye de Chelles, d'où on la transféra, le 6 mai, à Notre-Dame-de-Liesse, au faubourg Saint-Germain.

Ferry (Mlle). Le 7 décembre 1685, le commissaire Delamare conduisait aux Nouvelles-Catholiques Susanne Ferry, parisienne âgée de douze ans, fille d'un luthier et orpheline de père et de mère. Il écrivait à La Reynie le 25 mai suivant : « J'ai eu l'honneur de vous donner un mémoire de deux pauvres petites filles orphelines qui sont aux Nouvelles-Catholiques, Françoise Lanoix et Susanne Ferry, qui ne sont propres qu'à mettre à la Pitié. La mère Garnier voudrait bien en être déchargée, parce qu'elles occupent les places qui pourraient servir plus utilement à d'autres. Si M. Desgrez était occupé à d'autres affaires, il me suffirait, Monsieur, de savoir en quelle prison vous voulez que j'envoie ces femmes ou filles de la R. P. R. ». Le 30 juin, Susanne Ferry était notée pour être conduite à la Pitié, afin d'y apprendre un métier (Fr. 7052 f°s 149 et 156).

Festu. Le 30 juin 1687, Jean Festu, condamné aux galères pour la religion et détenu à la tour Saint-Bernard, où il attendait le passage de la chaîne, fut gracié par le roi (Fr. 17421 f° 202). Le 18 juillet, ce fut le tour de Paul Druet, fugitif arrêté à Péronne, qui paraissait sincèrement converti (f° 206). Le 31, Michel Martin, Claude Baudemont et Claude Barrois, aussi condamnés aux galères pour la religion, virent commuer leur peine (f° 211) ; le 28 octobre, Nicolas Vincent, François Vacheriat, François Mésange, Jacques Chrestien, Christophe Laumont et Nicolas Lemaire, invalides, reçurent la même faveur (f° 215). Seignelay écrivait à Harlay le 31 mars 1688 : Dans le nombre de ceux qui n'ont pu suivre la chaîne parce qu'ils étaient malades, se trouve Druet, qui n'est pas encore converti, et dont on a demandé au roi la liberté ou l'entrée

dans un couvent pour y être instruit; on le dit un peu aliéné (Fr. 17422 f° 28).

FISCHER (Benoit), de Solter, canton de Berne, arrêté à Bapaume, conduisant plusieurs religionnaires, fut transféré à Paris, par ordre du 4 avril 1686, «pour y être interrogé sur son mauvais commerce» (O[1] 30). Dès qu'on l'eut relâché, il recommença, et se fit condamner aux galères en 1689 par le tribunal d'Alsace. On le trouve à Marseille en 1690, et sur l'*Ambitieuse* ou l'*Émeraude* à Bordeaux vers 1696.

FLAMAND. Marie Chevalier, femme de Guillaume Flamand, et ses trois filles, arrêtées dans leur fuite avec douze autres femmes de La Rochelle, furent mises à l'Hôpital-Général, et transférées le 13 avril 1700 aux Nouvelles-Catholiques. Le 26 décembre, la mère et la fille aînée paraissaient assez bonnes catholiques; mais il avait fallu éloigner d'elles les deux autres filles, qui persévéraient avec ardeur dans leur religion (O[1] 44).

François Flamand, ouvrier en soie de la rue de Seine, assisté par le consistoire, noté pour être mandé à la police (Fr. 7051 f° 44), prit la fuite avec sa femme Marie Dersigny, leur fille Susanne, leur fils Jacques et un troisième enfant aussi tout jeune. Ils furent arrêtés à Vervins, dépouillés de leurs hardes, et renvoyés au Grand-Châtelet de Paris où ils entrèrent le 14 novembre 1685. Ils abjurèrent pour sortir de prison et reçurent 40 livres après l'abjuration (*Ibid.*, f°s 295 et 337).

FLANDRINE (Susanne), mise au For-l'Évêque le 4 juillet 1686, n'en était pas encore sortie au mois de janvier suivant.

FLERS (De). Les biens d'Antoine de Pellevé, comte de Flers, gentilhomme normand et ancien capitaine du régiment des cuirassiers du roi, ayant été mis en décret pour cause de religion, le comte se livra, paraît-il, à quelques voies de fait contre l'adjudicataire du bail judiciaire de sa terre, et fut pour ce fait envoyé à la Bastille par ordre du 11 décembre 1689, tandis que son fils Louis, qui mourut en 1722, était mis par ordre du même jour au château de Caen (*Arch. Bast.*, IX, 174).

FLEURY (François), de Touraine, guide qui parlait bon anglais, fut arrêté à Lille (fin janvier 1686) avec Amonnet, et relâché après voir signé un acte d'abjuration. Le 10 août, jour de la Saint-Laurent, il repartait pour la frontière avec quatre femmes, dont l'une était Mme Caron (Fr. 7053 f° 181).

Flinc (De), voir II, 231.

Focart, mis au couvent de la Culture-Sainte-Catherine, y était encore le 23 juillet 1687 (Fr. 7053 f° 164).

Foissin (Les). Seignelay écrivait le 25 août 1681 à M. Robert, procureur du roi :

> J'ai rendu compte au roi de ce que vous m'avez écrit au sujet du nommé Foissin [marchand banquier de la rue Saint-Denis, devant Saint-Leu (Fr. 7052, f° 247)], Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire que son intention est que vous fassiez vos poursuites contre lui conformément à la déclaration du 17 juin 1681 (O 1 25).

Cette déclaration étant celle qui autorisait les enfants de sept ans à embrasser le catholicisme, il s'agissait donc d'obliger Foissin à rappeler en France ses enfants qu'il faisait élever à l'étranger, ou à payer pension à des enfants qu'on lui avait enlevés pour les faire catholiques.

Pierre Foissin, conseiller du roi et fameux banquier originaire de Meaux, auquel le procureur-général lui-même s'était chargé de faire entendre raison sur le chapitre de la religion, est le second sur la liste des négociants de première catégorie mandés chez Seignelay le 14 décembre 1685 (Fr. 7052 f° 216). Il signa, ainsi que son gendre[1] La Trémollière, receveur des tailles de Mantes, tandis que son fils, noté comme disposé à le suivre, se dispensa d'assister à la réunion. Ce fils est sans doute le Foissin qui fut détenu à la Bastille du 18 juin au 13 juillet 1699, et le Pierre Foissin, qui, vers la fin de la même année, se réfugiait avec sa femme, trois enfants et quatre autres personnes, à Magdebourg, où il fut nommé conseiller de son Altesse Électorale[2].

Le 10 juin de la même année, M. de La Bourdonnaye recevait l'ordre de faire arrêter «la veuve de feu Trémollière, absentée de Paris depuis quinze jours» avec toute sa famille (O1 43). Pendant qu'on la cherchait sur la route d'Angleterre, Mme de La Trémollière se dirigeait vers la frontière de l'Est, emportant «200,000 livres de bons effets» (*Arch. Bast.*, X, 215). Le 23, D'Argenson informait Pontchartrain qu'elle était arrivée en Suisse, accompagnée du nommé Seudre qui devait l'épouser. La malheureuse femme n'avait pu emmener que son fils aîné; ses quatre autres enfants (un garçon de dix ans, une fille de douze, une de quatorze et une encore en

[1] *Mercure hist.*, août 1699, p. 196.

[2] *France prot.*, 2e édit., VI, 570. Nous ignorons qui était Élie Foissin, naturalisé anglais en 1698 (Agnew, III, 58).

nourrice) qu'elle avait confiés au guide Lambrini de Genève, avaient été arrêtés à Seissel près du fort de l'Écluse. Le 15 juillet, Pontchartrain chargeait le résident français de la voir, de l'apitoyer sur le sort de ses enfants ramenés à Paris, et de lui « remontrer le tort qu'elle se ferait d'épouser un homme sans naissance, sans mérite et sans bien », qui d'ailleurs « était le principal auteur de sa retraite » (O[1] 43).

La fugitive demeurant insensible à la sollicitude ministérielle, celle-ci se manifesta bientôt d'une façon différente, si ce n'est plus sincère. Sous prétexte de l'évasion de l'une de ses filles, Foissin père fut mis à la Bastille, le 30 juin, pour avoir assisté à une assemblée et fait passer en Hollande des fonds appartenant à des fugitifs (voir II, 605). Le 9 juillet, on mit sa plus jeune fille aux Nouvelles-Catholiques; le 15, on le relâcha après qu'il eut pris l'engagement que sa femme, ses deux garçons et ses deux filles ne quitteraient pas la France. D'Argenson écrivait le 18 : « L'aîné des fils[1], qui était en pension chez un maître d'école, s'en est absenté cette nuit, et le père, en ayant été informé ce matin sur les dix heures, m'en est venu sur-le-champ donner avis, accompagné du maître de pension[2] ». D'Argenson menaça le maître de le faire arrêter s'il ne retrouvait son élève. Celui-ci s'était réfugié au Palais-Royal où la police n'osa le reprendre, par respect pour le prince qui l'habitait; mais D'Argenson pénétra près du fugitif, et s'assura qu'au lieu de vouloir embrasser l'état militaire par dégoût de l'étude, il ne songeait qu'à passer à l'étranger pour la Religion. Le père, nullement héroïque, alla trouver son Altesse Royale à Saint-Cloud, et obtint d'elle que l'enfant fût remis à D'Argenson le 19. Il poussa le zèle jusqu'à vouloir que le fugitif fût conduit à Saint-Lazare, où l'on faisait bonne garde (O[1] 43). Le jeune homme y entra le 20 et n'en sortit que le 3 février 1700. On le mit au collège des jésuites le 21 avril (O[1] 44).

Fatigué de l'exil, et peut-être racolé par les agents du résident français de Genève, La Tremollière fils revint en France et demanda du service dans les troupes, par un placet que Pontchartrain envoyait, le 21 septembre 1701, au nouveau ministre de la guerre, Chamillard. « Il n'est pas indifférent de le bien traiter », écrivait-il à son collègue (O 248). — En définitive, on le mit au

[1] D'Argenson entendait sans doute par là l'aîné de ceux qui demeuraient avec le père.

[2] *Notes de R. d'Argenson*, p. 9.

collége des jésuites, d'où il s'évada vers le 10 octobre 1702 dans le dessein de retourner à l'étranger (O 249).

Six années après sa sortie de la Bastille, Foissin continuait à être aussi mal noté que possible, témoin ce billet de Pontchartrain au lieutenant de police D'Argenson :

12 mai 1706. Le roi est toujours dans les mêmes sentiments à l'égard du sieur Foissin et de ses filles, et le père et la mère n'ont pas jusqu'à présent assez marqué leur retour à la R. C. pour se fier à eux; ainsi il faut insister à ce qu'ils donnent à leurs filles pour leur établissement d'autres effets que les rentes sur la ville dont ils ont déposé les contrats pour sûreté de leur stabilité dans le royaume (O 253).

En 1713, il y avait encore aux Nouvelles-Catholiques quatre demoiselles Foissin, parentes des demoiselles Crommelin[1]; leur mère, la veuve Marie Foissin était à la Bastille.

Follet (Philippe), mis au Petit-Châtelet pour la R. le 7 ou le 17 novembre 1685, n'en était pas encore sorti le 19 février 1686 (Fr. 7051 f°s 293 et 303). Nous ignorons s'il est le même personnage que Folliet, marchand horlogeur de Paris, mais Génevois d'origine, que, le 26 août 1701, D'Argenson recevait l'ordre de traiter comme Français en ce qui concernait la religion (O 248).

Fontan (Veuve Matthieu), voir Lecointe.

Fontenilles (La dame de), mise dans un couvent par La Reynie, avec une fille pour la servir, en vertu d'un ordre du 25 octobre 1688 (O[1] 32).

Forant (Mme). Marguerite Richier de La Rochelongchamps, veuve de Forant, l'illustre marin huguenot, nommé chef d'escadre après avoir abjuré à Paris en décembre 1685, fut enfermée aux Nouvelles-Catholiques, peu après la mort de son mari, décédé à Brest le 20 août 1692, et ses enfants remis à leur tante qu'on croyait mieux convertie. Finalement déclarée «bonne catholique» par la mère Garnier, elle reçut, le 30 octobre 1693, l'autorisation de retourner «en son pays», et, le même jour, Pontchartrain lui adressa le billet que voici : «Le roi se fera un plaisir de vous donner des marques de sa protection, et du souvenir qu'il a des services de M. Forant; à l'égard de vos enfants, Sa Majesté n'a encore rien décidé sur leur sujet» (O[1] 37). Pontchartrain écrit, en 1694, que Mme Forant est dans de bonnes dispositions, mais que Mme Richier,

[1] *Essai sur l'hist. des Égl. de l'Aisne*, p. 125.

sa mère, fait beaucoup de mal. Elle plia devant la menace d'être envoyée dans un couvent (*Bullet.*, 2e sér., XVI, 321).

Foret (David), mis au Grand-Châtelet le 26 septembre 1686 (Fr. 7051 f° 275), appartenait peut-être à la famille des peintres de ce nom. Anne Goffin, sa femme, mise à la prison de l'Abbaye, donnait au mois de décembre « quelque espérance de conversion » (f° 236). Renée Courbard, femme d'Étienne Forest, de Paris, âgée de trente-six ans, faisait acte de repentance à Londres le 17 novembre 1687, et son mari, âgé de quarante ans, le 26 février 1688 (Ms. Égl. de la Savoye).

Foucart, de Montpellier, transféré en 1687 de Saint-Martin-des-Champs aux Blancs-Manteaux (Fr. 7055 f° 166), paraît différent de Focart, puisqu'il figure sur la même liste.

Foucault (Pierre), voir Lespine.

Foucault (Mme) et sa femme de chambre, mises aux Nouvelles-Catholiques, figurent sur la liste du 1er février 1687 (Fr. 7052 f° 31).

Foucher, expulsé du royaume en 1688.

Fouchereau (Judith), mise au For-l'Évêque pour la R. le 4 avril 1686 (Fr. 7051 f° 290).

Fougières (Jeanne de), voir Louvigny.

Foulon, enfermé dans un couvent 1699.

Fouque (Philippe), tailleur de Paris, condamné aux galères par le Parlement de Metz en 1686.

Fouquet (La nommée), voir II, 589.

Fourneret, détenu à la Bastille, obtint le 14 août 1688 la permission de s'y promener et de voir ses parents. Il en sortit par ordre du 4 octobre 1690 (O 1 32 et 34).

Fournier (femme), voir Pitan.

Fradin (Mlle), voir de Thors, II, 403.

Francion (Henri), de Saint-Marcellin. Le 14 octobre 1697, D'Argenson recevait l'ordre de presser le procès de Francion, détenu à Vincennes, que son « opiniâtreté dans la R. » rendait « indigne d'aucun égard » (O 1 41). Le prisonnier fut transféré à la Bastille pour y être « instruit », par ordre du 29 juin 1699 (O 1 43).

François (René), de Ropie, près Saumur, condamné aux galères par le Parlement de Paris, en 1685 (*France prot.*, 2e édit., VI, 273).

Fromentin, tiré du For-l'Évêque le 30 août 1688, et mis en liberté pourvu d'un sauf-conduit pour six mois (O 1 32).

Furet (Madelaine), mise au Grand-Châtelet le 31 janvier 1686.

Gagemont (Louis Prévost, sieur de), gentilhomme poitevin des environs de Melle, ruiné par les dragons, vint à Paris avec sa parente Mme d'Olbreuse, qui partait pour l'étranger (voir Sainte-Hermine aux Prisons), fut arrêté le 18 avril 1686 et mis à la Bastille[1]. Il prétendit qu'il ne songeait pas à fuir, mais à retourner chez lui au bout de sept à huit jours (Fr. 7053 f° 273). On le relâcha le 11 août; mais le 11 mai 1687 Louvois ordonnait à l'intendant Foucault de le faire arrêter de nouveau, et de l'envoyer à Pierre-Encise. En attendant qu'on pût l'envoyer à Lyon, on le jeta dans les affreux cachots du château de Bougouin, près Niort, où son courage succomba d'après M. Lièvre (III, 205) et *La France protestante* (VII, 90 a). Le 30 avril 1695, il fut transféré de Pierre-Encise au château de Saumur, pour y rester jusqu'à ce qu'il donnât «des marques d'une meilleure disposition sur le fait de la religion». Au mois d'août 1700, on était résolu à l'envoyer au château de Nantes; atroce châtiment qui lui fut épargné, grâce à une indisposition qui ne permettait pas de le faire voyager. Le 18 août 1701, Pontchartrain écrivait au comte de Roucy[2] :

J'ai obtenu du roi que M. de Gagemont sortira du château de Saumur pour aller passer trois mois à Poitiers, où sa fille espère de le convertir; mais s'il ne profite pas de ce temps pour sa réunion, il sera renvoyé en prison. Ainsi c'est à ceux qui s'intéressent pour lui de lui faire entendre raison, afin qu'on ne soit pas obligé d'en venir à cette extrémité.

Daniel Janvre de La Bouchetière et Charles Vernon de Bonneuil, s'étaient aussi portés caution du prisonnier, sans grand succès comme on va voir. En effet, Pontchartrain écrivait à l'intendant Pinon, le 1er mai 1703 :

[1] Il semble donc probable que l'ordre, donné à Foucault en février, de l'envoyer au château de Pierre-Encise, n'avait point reçu d'exécution, peut-être grâce à la protection de Mme d'Olbreuse.

[2] Protestant moins zélé que son père, qui obtint en 1683 la permission d'aller servir le roi de Danemark, le fils aîné de Frédéric-Charles de La Rochefoucauld, comte de Roucy et de Roye, n'attendit pas la Révocation pour abjurer. Claude écrivait le 2 février 1684 : « Le comte de Roucy va changer de religion » (Bibl. de Leide). En récompense de son apostasie, le roi lui accorda une pension de 12000 livres vers le 12 février 1685 (*Mém. de Sourches*).

Vous avez près de Poitiers le sieur de Gagemont, gentilhomme nouveau catholique très opiniâtre, qui n'était sorti de prison que sur les assurances qu'il avait données à feu M. l'évêque de Poitiers de se faire instruire. Mais comme Sa Majesté est informée qu'il n'a point changé de sentiment, ce qui est d'un très mauvais exemple, elle m'ordonne de vous écrire que si, après le mois que M. le maréchal de Chamilly lui a donné, il ne se met pas à son devoir, elle veut qu'il soit arrêté et envoyé au château de Saumur, suivant l'ordre que je vous adresse à ce sujet.

Le 23 janvier 1704, Pontchartrain félicite Chamilly d'avoir réussi à persuader M. de Gagemont et Mme Duquesne[1] (*Arch. Bast.*, VIII, 382, 445, 460, 461). Enfin, dit M. Lièvre, « la mort mit fin, en 1708, à cette longue lutte d'une conscience convaincue contre la force brutale». M. de Gagemont n'avait que soixante-sept ans et en avait passé près de vingt en prison.

Sa femme, Marie L'Huilier de Chalandos, fit preuve d'une grande constance au milieu des persécutions. Elle lui donna, suivant *La France protestante*, trois fils (Louis, Charles-Constantin et Alexandre) et trois filles (Louise, Marie, Charlotte), et seulement un fils et quatre filles d'après M. Lièvre.

Galdi (Laurent), voir Bosc.

Gallerand, ci-devant secrétaire de l'abbé de Polignac, ambassadeur en Pologne, arrêté pour cause de religion, fut mis à la Bastille du 24 février au 10 juillet 1699 (Arsen. F. Bast., 10519).

Gallet (Mlles). Une demoiselle Gallet, de Blois, mise aux Nouvelles-Catholiques de cette ville, en fut, au dire de Seignelay, « violemment » tirée par sa mère et ses deux sœurs, et toutes quatre s'enfuirent à Paris dans le dessein de passer à l'étranger. Le 13 septembre 1687, La Reynie recevait l'ordre de les arrêter, en s'abouchant avec l'horloger Gribelin, de la porte Dauphine, qui connaissait leur domicile, puis de mettre la mère au For-l'Évêque, et les filles, aux Nouvelles-Catholiques. » (O¹31). L'opération réussit-elle ?

L'Église de Charenton comptait parmi ses membres une famille du même nom. Le 23 août 1686, l'exempt Auzillon arrêtait à Senlis Marie Gallet[2], Sanson, une dame Anne Sanson (peut-être Mme Fumichon), la veuve Marie, leur domestique, et le guide anglais Philippe Pers qui les conduisait ; toute la troupe, d'abord enfermée

[1] Non la femme de l'amiral, morte en 1697.

[2] Une Marie Gallet, femme de l'avocat Philippe Bazanier, présentait au baptême, en 1649, un enfant de Loride des Galinières. Une Geneviève Gallet avait épousé à Charenton Abraham d'Agar, dont elle eut un enfant en 1673.

chez lui, fut ensuite mise au Grand-Châtelet, et le 30 Seignelay ordonnait de relâcher toutes ces personnes dès qu'elles auraient abjuré. Le 6 septembre, un sieur Devarenne écrivait à La Reynie :

Après beaucoup de contestations, nous avons enfin résolu Mme de Fumichon, M. Sanson et Mlle Gallet à faire leur réunion. M. de La Fontaine l'a reçue, et ce qui vous surprendra, mon père a contribué plus que personne à les déterminer; il a signé comme témoin. Nos dames espèrent que vous voudrez bien leur épargner le couvent (Fr. 7053, fo 77).

En 1705, nous trouvons à l'Union Chrétienne une demoiselle Gallet, qu'on envoya, le 22 avril, passer quelques mois aux Nouvelles-Catholiques, parce qu'elle n'était pas assez instruite en la religion, pour qu'on pût la mettre en apprentissage de couturière (O1 252).

Gamonnet, voir Baron.

Ganneron (Mlle), mise aux Nouvelles-Catholiques, fut envoyée par la mère Garnier dans une communauté d'Auxerre ; le 2 août 1688, Seignelay invitait La Reynie à payer pour sa nourriture cent livres par an.

Gardouleau, voir Closroger.

Gargouilleau (Josué), sieur des Loges, marié en 1666 à Marguerite, fille de Pierre Barbot et de Marie Elle, fut envoyé au château de Ham par ordre du 27 septembre 1689, et mis en liberté par ordre du 14 mai 1690, avec ordre de se retirer à Rennes (O1 33 et 34).

Garin, voir Andry.

Garnier. Il y avait à Paris lors de la Révocation au moins cinq familles de ce nom : la veuve Garnier, marchande de bois du faubourg Saint-Antoine, que l'on disait, le 14 janvier 1686, disposée à l'abjuration (Fr. 7051 fo 67) ; Jacques Garnier, sieur de Mehary, qui abjura le 11 janvier 1686 avec ses deux filles, âgées de vingt et vingt et un ans (*Ibid.*, fo 115) ; c'est peut-être l'une d'elles qui fut mise aux Nouvelles-Catholiques par ordre du 5 juillet 1699 (O1 43) ; Garnier, marchand en magasin du quartier Sainte-Opportune, passé à l'étranger en 1685 avec sa femme et deux de ses neveux ; Esprit Garnier, marchand de vins du faubourg Saint-Antoine, aussi passé à l'étranger (Fr. 7051 fos 319, 342) ; André Garnier, du quartier de la Halle, inscrit avec sa femme et ses deux filles sur l'état des fugitifs de mars 1687. Après avoir apposé le scellé sur les quatre

coffres qu'André avait fait venir de Caen, le sergent Durault vendit 1291 livres les effets qu'ils contenaient (*Ibid.*, f° 319). Mentionnons encore Tobie-Noël Garnier et Jacques Garnier, parisien fugitif, arrêtés à Guise en 1686 avec Pierre Morin.

Garsault (De), poitevin, ancien catholique[1], et ci-devant commissaire de la marine, avait épousé une protestante qui refusa d'abjurer à la Révocation. Aussi Seignelay écrivait-il au mari le 30 janvier 1686 :

> Madame votre femme doit aller trouver M. de Ménars puisqu'il la demande, et se mettre en état d'exécuter le plus tôt qu'il se pourra les intentions du roi; car il ne faut pas qu'elle s'attende d'être la seule distinguée de ceux qui sont encore dans la R. P. R. A l'égard de Mlle votre fille, faites promptement ce que je vous ai dit à ce sujet (O 1 30).

Le 24 octobre, la conversion de Mlle de Garsault[2] était si loin d'être achevée, que Seignelay écrivait encore au père :

> J'ai reçu votre lettre et le meilleur conseil que je puis vous donner, c'est de mettre votre fille aux Nouvelles-Catholiques; vous ferez voir par là au roi que vous faites ce qui dépend de vous pour sa conversion sincère (O 1 30).

On ne peut guère douter que M. de Garsault ait suivi ce conseil. Mais avec le temps les choses changèrent. M. de Garsault, gagné par sa femme, qu'il perdit peu après, embrassa la religion proscrite et fut, pour ce crime, mis à la Bastille le 27 juin 1700 par ordre du 10, et le P. Bordes autorisé à l'y voir par ordre du 23. Il fut relâché le 4 septembre, à condition de vivre en bon catholique (*Arch. Bast.*, X, 254 et Arsen. F. Bast. 10523).

Gasse (Jacques), de Paris, expulsé du royaume, le 27 avril 1688, par Dieppe, avec quatre-vingt-treize protestants de Normandie. Tous se réfugièrent en Angleterre (*Proceedings of the huguenot Society of London*, janvier 1887, p. 40).

Gautier, parisien, exilé en Berry, par ordre du 16 décembre 1685 (O 1 29).

Gaudé (Mlle), mise dans un couvent en 1688, était sans doute sœur de Catherine, femme d'Isaac Raveau, procureur au Parlement, dont la fille s'était mariée à Charenton en 1672.

Gendrat (Anne), voir Bareire.

[1] Il avait un frère gentilhomme ordinaire du roi.

[2] Pierre de Civile, oncle du sieur de La Ferté-Civile, avait épousé René de Garsault.

GENDRAULT, voir Menour.

GENEST (Jacques de). Voir III, 104.

GENUIT, voir Lafuitte.

GEORGET et PECEUR, condamnés avec les ministres d'Angers et enfermés au Petit-Châtelet, se plaignaient, au mois de mars 1685, de coucher sur la paille. Le Tellier donna l'ordre d'adoucir la peine qu'on leur faisait dans la prison (Fr. 17420 f° 221).

Ce Georget est sans doute différent de celui qui fut arrêté et enfermé avec Mel et Drelincourt-Duclos par ordre du 5 août 1689 (O 1 33).

GERMAIN. Le roi signait le 9 mars 1686 l'ordre de mettre dans des couvents la dame Germain, la marquise de Théobon et la demoiselle de La Rochegiffart (O 1 30). *La France protestante* (2e édit. IV, 823) mentionne Charles de Germain, sieur de la Tour de Mory, dont la fille, Madelaine, épousait en 1647 Jean de Courtils, sieur de Choqueuse. Nous trouvons à Paris Martine Germain, femme de François Huglas, marchand de la rue des Bourdonnais, laquelle promettait, le 11 janvier 1686, de se réunir (Fr. 7051 f° 95).

GERVAISE, voir Anciens, II, 57.

GILLES (Sara), voir Cochet.

GIRARD, voir Anciens, II, 61.

GIRARDOT, voir Anciens, II, 63.

GIRAUD (Élie), pasteur du Désert, arrêté le 3 mai 1692 (voir II, 578).

GIRAUT. Seignelay écrivait à M. de La Briffe le 16 novembre 1689 :

On m'a donné avis que, sous prétexte de charité, des gens de la R. s'entremettent pour faire mettre en liberté le nommé Giraut, condamné aux galères, qui est à la Tournelle, afin de le faire passer en Angleterre. Le roi m'a ordonné de vous écrire d'avoir attention à cet homme pour éviter les surprises qu'on pourrait faire à son égard en le disant invalide au autrement (O 1 33).

Manque à la liste des forçats pour la foi publiée dans *La France protestante.*

GIVRY (Gardien), voir II, 578.

GOBARD. Seignelay écrivait le 30 août 1686 au procureur-général :

A l'égard de Marie Gobard, Sa Majesté estime que vous pourrez la faire mettre en liberté aussitôt qu'elle aura fait sa réunion (O 1 30).

Le 28 novembre 1689, Gobard, sieur des Graviers, détenu à la Bastille, obtint la permission de se promener dans la cour; il fut mis en liberté par ordre du 4 octobre 1690.

Gobelin. Un membre de l'illustre famille des teinturiers parisiens fut enfermé à la Bastille, comme protestant opiniâtre, par ordre du 19 décembre 1685 (Fr. 17420 f° 193). Le 25, Seignelay écrivait à M. de Ménars, intendant de la généralité de Paris :

Un nommé le sieur Gobelin de Paris, qui a une terre proche Étampes appelée Gillevoisin, a refusé avec opiniâtreté d'entendre ceux qui ont voulu lui faire connaître les erreurs de sa religion, sur quoi Sa Majesté l'a fait arrêter et conduire à la Bastille, et elle m'ordonne de vous écrire qu'il sera bien nécessaire, quand vous serez de ce côté et que vous aurez des troupes, que vous chargiez beaucoup cette maison pour obliger cet homme à être plus docile (O 1 29).

Le 27, M. de Besmaus reçut l'ordre de laisser pénétrer près de Gobelin M. de Brissac, major des gardes, et le sieur Acéré, banquier nouveau converti (O 1 29).

Le prisonnier dragonné ne sortit de la Bastille que le 18 septembre 1686 (*Arch. Bast.*, VIII, 342).

Godart (Rachel), d'Asnières près Bourges, retirée de Bourges à Paris «à cause des dragons», fut arrêtée par Desgrez le 4 septembre 1686, mise le lendemain au Grand-Châtelet, et relâchée par ordre du 23 janvier 1687 après avoir fait abjuration (O 1 31; Fr. 7051 f°s 236, 269, 283). Au commencement de l'année 1700, Godart, marchand de bois, était emprisonné; sa femme en profita pour s'enfuir à l'étranger, après avoir détourné tout le bois qui se trouvait dans son chantier (O 1 44).

Godeau (Mme). Au mois d'avril 1686, La Reynie écrivait à Mme Le Coq des Moulins, nouvelle convertie et parente de l'ancien de Charenton : «M. le commissaire Gazon m'a dit ce matin qu'il avait eu l'honneur de vous parler en faveur de la dame Godeau, qui est sortie des Nouvelles-Catholiques, où elle a été de son bon gré et y a fait son abjuration et sa première communion; elle est maintenant sur le pavé, sans aucun argent pour s'en retourner en son pays qui est au-delà de Poitiers» (Fr. 7053 f° 80). — Pourquoi la police a-t-elle recours à la charité d'une nouvelle convertie, plutôt qu'à celle du clergé ou du roi, pour payer le voyage de la dame Godeau?

Évidemment parce qu'elle sait que le clergé n'a consenti à ouvrir sa bourse qu'afin de décider le roi à signer la Révocation, et que le roi se soucie bien plus de déterminer, c'est-à-dire d'acheter des abjurations, que de venir en aide à ceux qui ont abjuré.

Godin, marchand parisien, Desmousseaux, graveur, demeurant dans une académie du faubourg Saint-Germain, et la femme de celui-ci, s'enfuirent au mois de mars 1686, en compagnie de la fille du libraire Périer, de la rue de la Calandre, et d'Anne-Marie Vincent [1], jeune fille de dix-huit à vingt ans, qui habitait chez son parent Périer. Arrivés à Maubeuge à force d'argent, ils trouvèrent le passeur très perplexe et mal disposé, parce que les passages étaient trop bien gardés. Cet homme, que le commissaire Delamare nomme François Marchipon, reçut cependant dix pistoles, pour les avoir logés une nuit; mais il refusa de les conduire. Desmousseaux, sa femme et Mlle Périer revinrent à Paris, tandis que le reste de la troupe, continuant le voyage, fut arrêté et conduit à Lille (Fr. 7052 f° 84).

Anne Godin avait épousé en 1680 Antoine Ecmann, marchand, fils d'Édouard, graveur en bois (*Reg. de Char.*).

Jeanne Godin, boutonnière âgée de quarante ans, demeurant rue Transnonnain, qui recevait du Consistoire quarante sous par semaine, implorait, le 14 janvier, la charité du roi en faisant valoir l'abjuration qu'elle avait faite le 15 novembre à Saint-Nicolas-des-Champs (Fr. 7051 f° 99).

Goilart (Mme et Mlle). Au nombre des seize personnes de La Rochelle arrêtées comme elles passaient à l'étranger, se trouvaient Mme Goilart et sa fille, que l'on mit à l'Hôpital-Général, d'où elles furent, par ordre du 13 avril 1700, transférées aux Nouvelles-Catholiques, qui les confièrent à Mme de La Rousselière, en vertu d'un ordre du 13 juillet (O[1] 44).

Goupil, marchand d'Alençon caché à Paris, fut arrêté, le 27 juin 1686, par le commissaire Poiret, aux mains duquel il trouva moyen d'échapper. Repris sur-le-champ, il prétendit avoir abjuré à Alençon (Fr. 7051 f° 28).

Gousset ou Gosset (Charlotte), de Blois, âgée de trente-cinq ans, arrêtée à Paris avec Madelaine Pitan, veuve du procureur Ch. Péraux, fut mise le 28 janvier 1686 aux prisons royales de

[1] Nièce de Marie Vincent, de Rouen, servante de De Laet, rue Geoffroy-l'Asnier.

l'Abbaye, et Seignelay fit ordonner, le 23 avril, à ses parents de la retirer lorsqu'elle aurait fait abjuration (Fr. 7051 f[os] 280, 294 et O[1]30). Mais elle n'abjura point et fut expulsée du royaume en 1688.

Anne Gousset, réfugiée (1686).

Gouzon, voir D'Aubaïs.

Gralin. Le 1[er] août 1686, Seignelay ordonnait à La Reynie d'arrêter Gralin, charron de Warti, Landrieux, Petitpère fils et autres qui, d'après l'interrogatoire de Chastelain, contribuaient à l'évasion des protestants (*Arch. Bast.*, VIII, 420). Voir Émigration II, 454.

Grandchamp, parisien, exilé en Bourgogne, par ordre du 16 décembre 1685 (O[1] 29). Dans l'espoir qu'il se convertirait, Seignelay avait ordonné le 22 novembre de n'envoyer point de gens de guerre dans sa maison de Petitval; mais cet espoir fut déçu (O[1] 29).

Grandon, mis à la Bastille en 1690 (*Fr. pr.*, X, 436)

Granger, apothicaire d'Alençon, et sa femme, sans doute accusés d'avoir favorisé les évasions, étaient enfermés en 1688 dans les prisons de Paris; après avoir écrit, le 26 avril, à la Reynie de les relâcher, s'il ne les trouvait point coupables, Seignelay lui ordonnait, le 10 juin, de les laisser en prison, aussi bien que les guides Lespine, Northal et De Serre (O[1] 32).

Grave (De). Établi en France, bien qu'il fût né en Angleterre, sans doute de parents réfugiés, Jean de Grave repassa le détroit, avec sa femme Catherine Lefebvre, lorsque l'Édit de Nantes eut été révoqué. Ne pouvant emmener ses deux enfants, il les confia, ainsi que leur gouvernante nommée Richer, à sa compatriote M[me] Vion, aubergiste et guide à Paris, qui s'engageait à les lui conduire; mais ayant été arrêtée elle ne put tenir sa promesse. Le 6 mars 1686, les enfants et la demoiselle Richer furent enfermés chez deux sergents au Châtelet, Claude de La Haye et Pierre Brémon. Plus tard, ceux-ci demandaient qu'on leur payât la pension des trois prisonniers sur le prix des meubles et d'un vaisseau de De Grave, dont la vente avait, disaient-ils, produit une somme considérable (Fr. 7053 f[os] 361 — 368).

Gravet (Charles), de la rue Saint-Martin, était natif d'Orléans; il avait épousé une demoiselle Le Maistre, originaire de la même

ville et sœur des dames Alexandre et François Mariette. Il n'abjura point à la Révocation, mais sa femme montra moins de courage. Toutefois on les arrêta tous deux le 18 mai 1686. Le mari fut mis au For-l'Évêque et refusa d'indiquer son emploi (Fr. 7051 f° 32). Au mois de janvier 1687, il était noté comme n'ayant aucune disposition à faire abjuration; il fut transféré par ordre du 23 à l'abbaye de Marmoutier (O¹ 31).

L'avocat Jean Gravet avait épousé Marie Le Maistre (*Fr. pr.*, VI, 535).

Un nommé Bourdon Gravet fut mis au Petit-Châtelet pour la R. le 5 février 1686 (Fr. 7051 f° 303).

Nous ignorons lequel des trois fut arrêté au mois de juillet 1690 et relâché par ordre du 31 janvier 1691 (O¹ 35)

Un Gravet s'enfuit à l'étranger avec sa femme nommée Lemaire (Le Maistre?), quand on détruisit le temple de Charenton (Fr. 7051 f° 308).

Grignon ou De Graignon, voir Petitot.

Grigou, protestant de Tours, arrêté à Paris, sur le juste soupçon qu'il cherchait à sortir du royaume, fut relâché en vertu d'un ordre du 10 août 1699 (O¹ 43).

Grillart (Anne), expulsée du royaume avec Marthe Amonnet, le 13 avril 1693 (O¹ 37).

Grimaudet. En 1674, Pierre Grimaudet, médecin de Paris, originaire de Blois ainsi que sa femme Élisabeth Falaiseau, assistait comme témoin au mariage de Jacques Falaiseau, frère de l'ancien de Charenton. Il abjura forcément comme tout le monde à la Révocation, puis se repentit de sa faiblesse et se fit mettre à la Bastille le 12 février 1689. Il fut envoyé le 2 mars au château d'Angoulême, puis relégué à Mauriac en Auvergne le 21 août de la même année, et à Clermont-Ferrand le 16 janvier 1690. Enfin, le 6 décembre, il obtint la permission de se retirer à Blois. Le 16 mai 1691, nous le retrouvons à la Bastille conférant avec le P. Bordes, auquel Seignelay écrivait le 21 juin :

> A l'égard de Grimaudet, il a demandé avec instance d'aller à Blois, son pays, et il a obtenu cette grâce; mais il faut qu'il s'en contente et qu'il s'abstienne d'aller ailleurs (O¹ 35).

De Blois il retourna encore à la Bastille, dont il ne sortit que le 28 janvier 1692. Seignelay écrivait le même jour à l'évêque de Blois:

Le sieur Grimaudet, nouveau catholique, est depuis trois ans à la Bastille, et ayant promis au P. Bordes de tenir dorénavant une conduite dont on aura lieu d'être content et qu'il vous donnera pour cela des sûretés, Sa Majesté a bien voulu le faire mettre en liberté, et je vous en donne avis afin que vous puissiez prendre parole de lui qu'il suivra vos conseils sur sa religion, et que dans la suite vous ayez attention sur sa conduite (O [1] 36).

On lui permit, le 21 avril 1693, de revenir à Paris quand il voudrait (O[1] 37).

Après six années de contrainte et de demi-hypocrisie, la conscience du malheureux protesta de nouveau. En conséquence, l'évêque le fit enfermer au mois d'octobre 1699 dans un des couvents de Blois, l'abbaye de Bourgmoyen, où il resta jusqu'au 26 mai 1700, c'est-à-dire jusqu'à ce que son surveillant fût content de lui. Cet évêque devait être le collègue de Fénelon dans la mission de Saintonge, Bertier, qui aurait dû se mieux souvenir de ce que son ami avait écrit sur les communions forcées : « Si peu qu'on les presse, on leur fera faire des sacriléges innombrables ; les voyant communier, on croira avoir fini l'ouvrage ; mais on ne fera que les pousser par les remords de leur conscience jusqu'au désespoir ».

Mme Grimaudet, transférée en 1687 du monastère de Royallieu dans celui de Notre-Dame de Soissons, et l'année suivante dans celui de Longpré, était très probablement la femme du médecin.

Un homonyme de celui-ci, le chirurgien-barbier Pierre Grimaudet, de Montélimar, qui avait épousé à Charenton Susanne Truffault, fille de feu Jean, procureur fiscal en Normandie, et habitait la rue des Cinq-Diamants, figure avec sa femme et ses deux enfants sur l'État des fugitifs dressé le 16 février 1687. On ne lui connaissait aucun bien (Fr. 7051 f° 326). Ils passèrent en Angleterre, où sa veuve et ses deux enfants étaient assistés en 1705 (Ms. B. du pr.).

Jean de Grimaudet et sa femme, née Dauger, réfugiés en Prusse (Bordier, *Fr. pr.*, V, 151). François et Susanne Grimaudet, fugitifs, dont les biens furent accordés à leur beau-frère Charles-Isaac Drouin, sieur de La Borde, mari de leur sœur Marguerite (*Ibid.*, V, 505).

Grimault, voir II, 506.

Une veuve Élisabeth Grimault, du quartier Saint-Martin, était notée, le 14 janvier 1686, comme assez bien disposée sur le point de la religion (Fr. 7051 f° 54).

Plusieurs Grimault (Paul, Simon et sa femme, Marie, leur fille) furent naturalisés anglais en 1682, et Abraham en 1700 (Agnew, III, 32, 37 et 63) ; Isaac, en 1685. Cinq membres de la famille parisienne

firent acte de repentance à Londres : Élisabeth, âgée de seize ans, le 26 décembre 1687 ; Augustin, âgé de vingt-huit ans, le 3 avril 1698 ; Énoch, âgé de soixante-sept ans, Esther, sa femme, âgée de soixante ans, et leur fils Jacques, âgé de vingt-cinq ans, le 2 octobre 1698 (Ms. Égl. de la Savoye). Énoch et sa femme figurent sur les listes des assistés en 1703 et 1705.

Grimpré, voir Émigration, II, 465.

Grinfils, voir Simon.

Grozilliers (Mlle des). Le 23 septembre 1699, Pontchartrain donnait l'ordre de mettre à l'Hôpital-Général la demoiselle des Grozilliers, à cause de ses emportements dans la maison des Nouvelles-Catholiques (O[1] 43). — Nous ne connaissons de cette famille parisienne que Marie Grousillier, qui avait épousé en 1644 le peintre Jacques de Riberolles (Reg. de Char.)

Guedin (Jeanne), fugitive arrêtée en 1686 avec Pitel, etc.

Guenon de Saint-Hilaire. Matthieu Chaigneau, originaire de Marennes, fut naturalisé anglais en 1687 avec sa femme Marie et trois de ses enfants : Matthieu, Pierre[1] et Susanne (Agnew, III, 42). Son fils, Guenon de Saint-Hilaire, se disposait à le rejoindre lorsqu'il fut arrêté à Paris par ordre du 3 mars 1700, et mis à la Bastille d'où il sortit le 17 avril 1701, par ordre du 14, avec ordre de se retirer à Bordeaux, et à condition que Guenon, son oncle, échevin de Saintes, répondrait de sa stabilité dans le royaume (*Arch. Bast.*, X 253 et *Bullet.* II, 173).

Josias Chaigneau, qui avait quitté le château de Labellonière à Saint-Savinien, près Saint-Jean d'Angely, pour se réfugier en Angleterre, était sans doute de la même famille (*Fr. pr.*, 2e édit., III, 1000).

Guérin (Marguerite), mise aux Nouvelles Catholiques le 17 septembre 1686, figure comme « non payante » sur la liste du 14 décembre, et comme fille d'une « fort méchante catholique » (Fr. 7051 f° 248 et 7052 f° 24).

Voir Le Riche.

Guerineau. La Reynie écrivait au procureur-général, le 5 décembre 1685, en pleine fièvre de conversion :

[1] Un autre Pierre Chaigneau reçut aussi des lettres de naturalisation en 1688 (Agnew, III, 49).

J'ai parlé à Guerineau; mais je ne sais, Monsieur, si ce que je lui ai dit sera de quelque utilité. J'ai fait cependant tout ce que j'ai pu pour bien exécuter vos ordres et pour suivre le plan qu'il vous a plu de me donner (Fr. 17,420, f° 178).

Guerineau, domicilié rue de la Chanverrerie, était l'un des principaux négociants qu'on s'efforçait d'intimider pour les amener à signer le 14 un acte d'abjuration chez Seignelay (Fr. 7052 f° 222). Il résista comme La Reynie l'avait prévu, et un mandat d'arrêt fut lancé contre lui. « Je ne sais, écrivait encore, le 12, La Reynie, si M. le procureur du roi aura fait exécuter le décret contre Guerineau » (Fr. 17420 f° 186). L'emprisonnement est à peu près certain ; car Guerineau n'assista point à l'assemblée du 14. C'est lui, sans doute, qui fut naturalisé anglais en 1696, sous le nom de Théophile Guerineau.

Guibillon Jeanne, Madelaine Legros, femme de Roland Troussart, Marie-Anne Hubert, femme d'Isaac Chastelain, toutes de Villiers-le-Bel, enfermées à l'Hôpital-Général, en 1699, avec quinze enfants.

Guichet (Mlle). Le 22 avril 1691, Pontchartrain signait l'ordre de transférer des Miramiones aux Nouvelles-Catholiques la fille Guichet, mauvaise catholique qui avait ci-devant fait abjuration, et que Mlle de La Moussaye avait voulu emmener hors du royaume. Il écrivait à la mère Garnier, le 8 avril 1692 : « Le roi ne veut pas que la nommée Guichet sorte encore de votre maison ; il faut la garder quelque temps et la bien affermir dans la R. » (O¹ 35 et 36.)

Guidon (Marthe), parisienne, expulsée du royaume en 1688.

Guignard (Mme). On lit dans une note de police : « La femme de Guignard, secrétaire de M. Le Coq, demeurant chez son maître au faubourg Saint-Germain, est opiniâtre, quoique son mari soit converti, il serait à propos de la faire enfermer en quelque monastère » (Fr. 7052 f° 124).

La Reynie répondit à cette note, le 2 avril 1686 : « Vous direz au sieur Guignard qu'y ayant ordre de ne laisser pas une seule femme de la R. sans l'enfermer, la sienne ne peut pas demeurer en cet état, et qu'il faut nécessairement qu'elle ait fait sa réunion dans vingt-quatre heures au plus tard » (Fr. 7053 f° 110).

Le commissaire ajoute en marge : « Mlle Guignard m'a dit que vingt-quatre heures ne lui suffisaient pas et qu'elle n'avait nul dessein de se réunir à l'Église ». Sur quoi La Reynie donna

l'ordre d'emprisonner la courageuse femme. Nous ignorons où on l'enferma d'abord, mais elle fut mise aux Filles de la Croix le 5 août (Fr. 7051 f° 264); elle obtint, le 2 octobre, la permission d'en sortir momentanément, et fut transférée par ordre du 4 août 1687 à la citadelle de Nantes, où on n'envoyait que les plus inconvertissables (O[1] 30 et 31). Le 2 décembre de la même année, le P. Bordes recommandait de nouveau à La Reynie «le pauvre Guignard» fortement disposé à «bien user de la grâce et de la justice qu'on lui ferait» (Fr. 7053 f° 122).

Guillard (Jacques), mis au For-l'Évêque pour la R. le 18 février 1686 (Fr. 7051 f° 305), fut envoyé le 6 mai à la Bastille, en même temps que la personne arrêtée avec lui (O[1] 30).

Pierre Guillard, natif de Cozes (Charente-Inférieure) et cordonnier dans la rue de Seine, fut arrêté avec Attainville et Caillot, pour l'affaire de l'assemblée du faubourg Saint-Germain. On le mit au For-l'Évêque le 8 décembre 1686. Françoise Mahiou, sa femme, saisie par la police dans la maison où se tenait l'assemblée, fut enfermée dans la prison de l'Abbaye. Elle avait, paraît-il, abjuré à Saint-Eustache (Fr. 7051 f° 280). Dans la supplique qu'il fit écrire le 29 mars 1687, Guillard prétend s'être justifié du soupçon d'assemblée, dans l'interrogatoire qu'on lui a fait subir il y a trois mois, et se déclare prêt à abjurer entre les mains de la duchesse de Luynes, qui l'est venue voir deux jours auparavant. Il abjura le jour même au For-l'Évêque. L'acte d'abjuration porte la mention suivante: Ne sait signer (Fr. 7051 f°s 236, 244, 280, 286, 305; 7053 f° 389; 7055 f° 447).

Nous ignorons si Jacques et Pierre Guillard étaient parents de leur homonyme du faubourg Saint-Marcel, lequel reçut, étant malade en 1682, la visite de deux moines qui rouèrent sa femme de coups (Fr. 7050 f° 61). — Étienne et Paul Guillard, fugitifs dont les rentes furent confisquées (TT 429 et 433).

Guillemot et sa femme, de Paris, relégués à Menestrou-sur-Cher en Berry, le 19 décembre 1685 (O[1] 29).

Guilomeau, dit de Vormes, gendarme écossais, arrêté et mis à la Bastille par ordre du 13 juin 1692, sur le soupçon de favoriser l'évasion des protestants. Il fut relâché le 24 juillet, à condition de quitter Paris et de rejoindre sa cornette (O[1] 36 et *Arch. Bast.*, IX, 488, 489). Il entrait de nouveau à la Bastille le 13 juin 1696 (Arsenal, F. Bast. 10,505).

Guineau (Gédéon), l'un des trois protestants de Paris qui n'avaient pas encore abjuré, mis à la Bastille le 9 janvier 1687 (O[1] 31).

Guiran, voir Alizon.

Guy, voir Dicq.

Guybert. Les quatre pasteurs de La Rochelle, Guybert, Le Blanc, Tandebaratz et De Laisement, condamnés, le 12 septembre 1684, au bannissement perpétuel et à la confiscation de leurs biens, sous le prétexte mensonger d'avoir souffert une relapse dans leur temple, en appelèrent au Parlement de Paris et se constituèrent prisonniers le 9 octobre à la Conciergerie, d'où ils furent transférés à la Bastille le 2 janvier 1685[1]. On leur rendit la liberté, le 17 mai, en cassant le jugement; mais le temple de La Rochelle était démoli: c'était tout ce qu'on voulait (Benoit, V, 753, *Bullet.*, XI, 267, *Fr. pr.* V, 241, VI, 455 *b*, et 2e édit., II, 597; Ravaisson, *Arch. de la Bast.* VIII, 309). Le 13 avril, Courcier, théologal de Notre-Dame, avait été autorisé à se rendre à la Bastille pour essayer de convertir le ministre Le Blanc.

Tandebaratz revint en France et y abjura vers 1700.

Guyon (Mme), nouvelle catholique, enfermée dans le couvent Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, en sortit par ordre du 7 septembre 1688 (O[1] 32).

Hamon, originaire de Caen et ci-devant greffier du bureau des trésoriers de France, venu d'Alençon à Paris avec sa femme et sa belle-sœur après avoir vendu sa charge, fut arrêté chez la dame de La Fontaine, rue Neuve-Saint-Eustache, le 9 janvier 1688, sur le soupçon qu'il voulait passer à l'étranger. Le 19, La Reynie était autorisé à le relâcher sous caution (O[1] 32). — Louis Hamon, condamné aux galères perpétuelles, en 1687, pour avoir fait évader de France plusieurs de ses coreligionnaires, interjeta appel le

[1] « Paris 10 janvier 1685. Je ne sais si je vous ai mandé que le lendemain du jour de l'an, les quatre ministres de La Rochelle, dont trois avaient été environ trois mois dans la Conciergerie et le quatrième depuis peu de semaines, en furent transférés dans la Bastille, où tout le monde les put aller voir librement » (*Bullet.*, 2e sér., XII, 71).

25 septembre, et obtint des lettres de rémission, le 12 juillet 1688, sans doute grâce à l'abjuration (voir Toffin).

Haran, banquier de la rue de la Chanverrerie, figure dans la seconde catégorie des négociants mandés chez Seignelay le 14 décembre 1685; comme il ne paraissait pas disposé à s'y rendre, La Reynie s'efforça de l'effrayer le 26 novembre, et le lendemain des poursuites étaient commencées par le procureur du roi contre cet « opiniâtre ». Rien n'y fit, aussi Haran fut-il exilé le 19 décembre à Azay-le-Ferron en Touraine (O[1] 29). En 1700, le ministre Leclerc tenait des assemblées chez ce prétendu nouveau converti, qui habitait alors la rue Bertin-Poirée.

Hatton, veuve, expulsée du royaume en 1688, voir II, 290.

Harques (Élisabeth), enfermée dans un couvent de La Villette, dont la supérieure reçut, le 27 mai 1685, l'ordre de la retenir jusqu'à nouvel avis.

Hauduroy, voir Chastelain.

Hauteville. Pontchartrain écrivait à D'Argenson, le 29 juin 1699; « Si vous pouvez découvrir où se retire le nommé Hauteville, marchand de Dieppe, il faudra le faire arrêter » (O[1] 43).

Hébert (Samuel), compagnon orfèvre, mis au Grand-Châtelet pour la R. le 3 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 395), est probablement le personnage au sujet duquel Châteauneuf écrivait à La Reynie, le 6 décembre de la même année: Hébert, qui travaille depuis huit ans chez Lebel, orfèvre, fait-il son devoir et mérite-t-il sa part des biens de sa mère sortie du royaume? (Fr. 7053 f° 468).

Heck, voir II, 472.

Hélot, fugitif, arrêté au commencement de septembre 1699, et envoyé à l'Hôpital-Général, prétendit avoir été incité à la fuite par Louis Brulefer, de Lizy-sur-Ourcq, qui voulait faire passer à l'étranger sa nièce âgée de douze ans.

Hérost (Anne), voir II, 443.

Herpin. Desmarais-Herpin, nommé enseigne de vaisseau le 28 février 1670, lieutenant de port le 1er janvier 1682, capitaine du port de Belle-Isle le 3 décembre 1691, fut destitué le 5 février 1693 et arrêté à Versailles en vertu d'un ordre du 15 avril, parce qu'on craignait qu'il n'allât servir à l'étranger. Mis à la Bastille le 18, il en sortit le 9 juillet, par ordre du 7, à la sollicitation de son frère.

Il fut rétabli lieutenant de vaisseau le 24 novembre 1701, lieutenant de port le 13 août 1707, et mourut le 1er février 1709 (*Arch. Bast.*, X, 1).

Hersant (Mlle), enfermée à Penthemont le 7 février 1683 aux frais de ses parents (O 1 27), était sans doute fille d'Henri Hersant, joaillier, âgé de cinquante-huit ans, qui demeurait sur le quai de l'Horloge, *au Saphir*, avec sa femme Charlotte Guy et quatre enfants. Son fils Henri, âgé de trente-deux ans, tenait aussi boutique de joaillerie, proche le *Saphir*. Toute la famille abjura le 25 novembre 1685, et l'un des deux joailliers signa le 14 décembre chez Seignelay (Fr. 7052 f° 214 et 7055 fos 314 et 316).

Henriette Hersant, femme de l'avocat Coquelard, de la rue Bertin-Poirée, et sa fille Henriette, n'abjurèrent qu'après le 15 janvier 1686, c'est-à-dire grâce à la dragonnade (Fr. 7051 f° 116).

Les Extraits des Registres de Charenton mentionnent Élisabeth Hersant, qui fut en 1670 marraine d'un fils du peintre Abraham Pierret, et Suzanne Hersant, femme de Bonaventure Champion, marchand, dont le fils Bonaventure Champion, peintre, épousait en 1673 Marie Bauche, veuve du peintre Charles Michelin.

Mme du Plessis-Rambouillet fut confiée en 1687 à une dame Hersant, qui se flattait d'être plus habile convertisseuse que la duchesse d'Aumont.

Adam Hersant, de Paris, ouvrier en soie, Marie Olivier, sa femme, et Pierre Jourdain, gantier, aussi de Paris, furent arrêtés à Rouen, voulant passer en Hollande sous la conduite de Pié-Noël (Tourlet, invent. TT).

Un Hersant était réfugié à La Haye dès le 23 février 1685 (Lettres de Claude). Catherine, veuve Hersant, âgée de 75 ans, Charlotte, âgée de 32 ans, Jean, âgé de 61 ans et un de ses enfants, tous de Paris, étaient assistés en Angleterre, la première en 1703, les autres en 1705 (Ms. B. du pr.).

Le 26 mai 1700, Pontchartrain ordonnait d'arrêter Hersan, conseiller au Châtelet et de le conduire à la Charité de Charenton (O 1 44).

Heucourt. Élisabeth Le Comte-de-Nonant, fille unique de Josias, sieur d'Apremont, avait apporté en dot à Louis de Saint-Delys, marquis d'Heucourt (Somme), le fief de Wargnies, où l'évêque d'Amiens fit interdire l'exercice dès 1680. En 1682, le marquis ayant abandonné la Picardie, remplissait les fonctions de commissaire royal au synode de Quevilly. On lit dans les *Mémoires*

de Bostaquet : «Les marquis d'Heucourt et d'Orbec paraissaient inébranlables lorsqu'on apprit que les cuirassiers marchaient sur Rouen ; mais ils succombèrent» (p. 97). Le premier obtint, le 16 janvier 1686, la permission de séjourner à Paris (O [1] 30). Le 26, Mme d'Heucourt ayant fait abjuration, les troupes qui saccageaient sa maison et sa terre de Bondoufles dans le Hurepoix, à six lieues de Paris, reçurent l'ordre de se retirer. On devine ce que pouvait valoir une conversion arrachée par de semblables moyens. Bientôt la marquise se repentit de sa faiblesse, et manifesta ses véritables sentiments d'une manière qui blessa l'ambitieuse favorite. Louvois écrivait à l'archevêque de Paris le 15 avril : «Monsieur, ce billet est pour vous donner avis que j'envoie à M. de La Reynie les ordres du roi pour faire arrêter Mme d'Heucourt, et la conduire à l'abbaye de Port-Royal. C'est Mme de Maintenon qui l'a demandé au roi» (*Bullet.*, 2e sér., VII, 312). Par ordre du 23 mai, la marquise sortit de Port-Royal et retourna près de son mari (O [1] 30), qui laissait moins paraître son antipathie pour les cérémonies du culte catholique. L'usage qu'elle fit de sa liberté nous est révélé par un billet fort curieux, que Seignelay adressait à son oncle Colbert de Croissy, le 8 septembre 1687 : «Le roi ayant été informé que le ministre de l'ambassadeur de Hollande va souvent chez Mme d'Heucourt, qu'il s'y fait quelque sorte d'assemblée de nouveaux convertis, et qu'étant ensemble ils prennent des assignations pour se trouver en d'autres lieux à la campagne, où, sous prétexte de promenade, il se rencontre un nombre considérable de personnes qui confèrent avec ce ministre sur des matières de religion, Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire de prendre ses ordres pour parler à l'ambassadeur, afin qu'il empêche la mauvaise conduite de son ministre à cet égard» (O [1] 31). A ce billet était jointe une lettre de cachet pour arrêter la marquise et l'envoyer au château de Guise. M. et Mme d'Heucourt, accompagnés de leurs filles Marie-Élisabeth, âgée de vingt et un ans, et Madelaine, âgée de dix-sept ans, sortirent du royaume en 1688 ; ils firent reconnaissance publique de leur faute à Londres, le 1er juillet, dans l'église de la Savoye. Leurs biens furent confisqués, et ceux du marquis, donnés à l'abbé de Feuquières, neveu de sa mère (TT338). La terre de Sancourt appartenant à la marquise, fut donnée par moitié à ses neveux François et Pierre de Civile-Villerets, frères, et à ses quatre nièces, Susanne Morin du Loudon, marquise de Clermont, Françoise Morin du Loudon, veuve d'Arthur Lohier de Convains, la comtesse d'Estival, et Élisabeth Morin du Loudon, veuve de Christophe Prévost, sieur de la Boutière (TT 225 et 226).

C'est sans doute le frère du marquis, Henri-Robert de Saint-Delys, qui fut dénoncé comme fort mal converti. Celui-ci avait épousé en 1670 Marie Justel, que nous voyons détenue au château de Lafère sous le nom de Mme de Saint-Delys, et qui en sortit par ordre du 25 septembre 1687, pour être remise au marquis d'Heucourt son beau-frère.

Hibon (Esther), veuve de Matthieu Frontin, mise au For-l'Évêque pour la R., le 18 février 1686 (Fr. 7051 f° 305).

Hilaire (Deux demoiselles) et leur femme de chambre, figurent comme payant leur pension sur la liste des Nouvelles-Catholiques, dressée le 1er février 1687 (Fr. 7052 f° 31).

Hilfled, expulsé du royaume en 1689, voir II, 290.

Houdry. Deux fugitives de ce nom furent arrêtées à Lafère le 22 octobre 1685. F. Houdry signa le 14 décembre chez Seignelay (Fr. 7053 f° 154).

Hubert (Mlle). Le 25 novembre 1699, Pontchartrain ordonnait à Phelypeaux de laisser à l'Hôpital-Général «pour y être instruite» Marie-Anne Hubert «très ignorante» (O 1 43). Cinq années plus tard (26 novembre 1704), le roi la fit mettre aux Nouvelles-Catholiques, parce que sa conversion paraissait suspecte (O 251).

Hudel, proposant poitevin, mis à la Bastille en 1690, en sortit par ordre du 29 septembre 1692, avec ses compatriotes Des Minières et La Gaillarderie. Tous trois furent envoyés au château de Loches. Hudel passa un quart de siècle dans diverses forteresses, et aussitôt relâché, reprit ses courses missionnaires (O 1 35 et Lièvre).

Huet (Mlle), enfermée dans un couvent en 1687, pouvait être la fille ou la sœur de Jean Huet, imprimeur-libraire, qui avait épousé, en 1674, à Charenton Susanne Rondeau, fille d'Isaac, ouvrier en drap d'or et de soie.

Huibrechts, voir Plat.

Hulain (Antoine), de Landouzy-la-Ville, condamné à Laon aux galères, sans doute en qualité de guide, interjeta appel et fut écroué au Châtelet de Paris le 30 octobre 1686. Le Parlement de Paris confirma la sentence, le 18 décembre 1686. Hulain mourut à la peine (Reg. d'écrou, du Palais de justice).

Humfrey, guide, qui avait conduit Massanes à l'étranger, arrêté le 5 juillet 1687, par ordre du 24 juin (O 1 31). Voir II, 431.

Huvé, voir Bernard.

Ibussy (Mlle d'), enfermée dans quelque couvent de Paris, fut remise à son oncle, M. d'Ibussy, en vertu d'un ordre du 2 février 1686 (O1 30).

Imbert, dit Petitval, voir II, 579.

Isabelle ou Isabeau, femme de chambre de la demoiselle Gachon, mise à l'Hôpital-Général le 14 octobre 1699, mérita par sa constance d'être envoyée le 9 décembre aux Nouvelles-Catholiques (O1 43).

Jacob (Pierre), bourgeois de Paris, marchand de soie, rue du Plat-d'Étain près le cloître Sainte-Opportune, et sa sœur Marie, fugitifs, furent arrêtés à Lafère le 22 octobre 1685 et ramenés à Paris. On mit Marie aux Nouvelles-Catholiques; elle figure sur la liste du 14 décembre 1686 comme encore protestante et servant Mme de Sainte-Hermine et d'autres recluses (Fr. 7051 fo 248). Quant à Pierre, il fut conduit le 18 novembre au For-l'Évêque, où il se trouvait encore le 19 février 1686. Il n'en sortit qu'après avoir abjuré; mais dans l'intervalle ses marchandises avaient été mises sous scellé, ses meubles vendus, et il était en outre condamné à payer 400 livres au sergent Roger, envoyé en garnison chez lui. Il demanda que la somme fût diminuée. Sa femme, Susanne Daniel, lui avait donné au moins une fille, Susanne, mariée en 1662 à Charles Drelincourt, docteur en médecine (Fr. 7053 fos 154, 407 et 7051 fos 290, 305).

En 1686 des assemblées étaient signalées chez la dame Jacob, brasseuse, dans une grande maison de la petite rue Taranne, ayant deux entrées, l'une, rue Taranne, et l'autre, rue du Sabot (Fr. 7052 fo 118).

Jacques, voir Heck.

Jacquinet, détenu à Vincennes, mis en liberté par ordre du 10 juillet 1689 (O1 33).

Jacquinot (Mlle). Le marquis de Seignelay, qui présidait avec un calme imperturbable à l'enlèvement des enfants et à l'emprisonnement des parents, paraît cependant avoir eu comme une velléité d'attendrissement à l'égard de Mlle Françoise Jacquinot « extraordinairement prévenue de sa religion » (Fr. 7051 fo 236), et mise au For-l'Évêque, pour refus d'abjuration, le 4 juillet 1686 (Fr. 7053 fo 168). Il écrivait à La Reynie le 26 décembre: « La demoiselle

Jacquinot, opiniâtre, est petite-fille du [premier] valet de chambre de Henri IV et fort délicate, et semble mériter quelque considération; il vaudrait peut-être mieux la mettre dans un couvent que dans un château » (O[1] 30). Dès le 22 août, le roi avait ordonné qu'on la conduisît aux Nouvelles-Catholiques; mais la place manquait: il fallut longtemps attendre. Au mois de janvier 1687, La Reynie reçut de la mère Garnier le billet suivant: «Nous avons préparé une chambre à Mlle Jacquinot, qui n'est pas celle de Mme de La Massaye, parce qu'elle n'a pas eu agréable de changer de demeure; mais nous avons mis Mlle Bernon dans la chambre de Mme la maréchale de Créquy... Nous n'avons pas un pauvre coin où nous puissions mettre personne à présent» (Fr. 7053 f° 35). Enfin Desgrez conduisit la prisonnière à son nouveau domicile le 31 janvier 1687, par ordre du 12 (O[1] 32). Quand Fénelon et les Nouvelles-Catholiques eurent acquis la conviction qu'ils ne triompheraient pas de la constance de la pieuse demoiselle, Seignelay ne recula nullement devant le traitement qui lui avait d'abord paru excessif. Par ordre du 4 août, la courageuse huguenote fut envoyée, avec Mlles Guignard, Monyer aînée et cadette, de Saint-Seurin, du Ry cadette, Le Juge et de Larroque, au château de Nantes, où on la nourrit sur le pied de quinze sols par jour, aux dépens du roi. On l'autorisa, le 28 octobre, à dépenser une somme de 400 livres qu'elle avait sur la banque de Lyon. Nous la retrouvons encore dans le même château le 6 février 1688, inscrite à raison de 500 livres par an. Elle fut peu après expulsée du royaume et ses biens, donnés à sa nièce Marie-Anne (O[1] 32).

Jandun. Philippe Duhan, seigneur de Jandun en Champagne, conseiller d'État et privé, était venu à Paris, dans le dessein de passer à l'étranger, avec sa femme Marie Dauger, fille du gouverneur de Mézières et de Charleville. Tous deux furent arrêtés par ordre du 8 décembre 1686 et conduits à la Bastille, d'où Mme de Jandun fut transférée au couvent des Filles Sainte-Marie de Reims. Philippe quitta la France en 1687 et se retira à Berlin, où le rejoignirent sa femme et son fils Charles-Égide, né à Jandun le 14 mars 1685 (O[1] 30; Fr. 7052 f° 285, 7053 f° 166 et *Fr. pr.* IV, 381).

Philippe appartenait sans doute à la famille parisienne de Jean Duhan, seigneur de Jandun, avocat au Parlement, secrétaire de Turenne, puis conseiller du roi, marié en 1654 à Judith Carton, fille de Florent Carton, receveur-général des gabelles à Saint-Quentin, et l'année suivante à Marthe Croyé, qui lui donna Henri-Charles (1656), Jean (1657), Charles (1666) Daniel (1669).

Jean pouvait être frère d'Eusèbe, mercier, mort en 1677 âgé de soixante-dix-sept ans, à qui sa femme Abigaïl Coulomb avait donné au moins six enfants.

Janots (Anne), voir Closroger.

Jaucourt (Mlles de), voir II, 356.

Joigny (Mme de). Le 29 janvier 1686, Seignelay ordonnait de mettre dans un couvent la dame de Joigny, qui s'appelait autrefois Mlle de Marans et qui était toujours près de Mlle de Chabot. On la mit aux Nouvelles-Catholiques. Le 1er février 1686, La Reynie recommandait à la supérieure d'avoir « grand soin » de la marquise de Joigny, et de faire tout ce qu'elle pourrait « pour l'obliger à se convertir ». La marquise sortit du couvent, par ordre du 25, sans doute après abjuration (O1 30). — Aurait-elle quelque chose de commun avec Philippe Leclerc de Juigné, sieur de Vrigny-Joigny, qui avait épousé la veuve de Louis de Refuge, laquelle mourut protestante en 1687 ? (*France prot.*, VI, 472 b).

Jollivet (Élisabeth), mise au Grand-Châtelet pour la R., le 2 août 1686 (Fr. 7051 fos 238, 275, 283).

Joly (Pierre), avocat au Parlement, né en 1638, fils de Jacob, procureur au Parlement, et de Marie d'Asnières, avait épousé en 1668 Anne Damain, fille de Nicolas, sieur de Beauvoir, et d'Élisabeth Tassin. Il fut l'un des derniers à abjurer, n'ayant donné parole au procureur-général que le 15 janvier 1686, ainsi que Davin (Damain?) qui demeurait avec lui, c'est-à-dire pendant que la dragonnade fonctionnait à Paris (Fr. 7051 fo 85). Il sut pourtant inspirer assez de confiance pour qu'on l'acceptât le 2 mars, ainsi que son oncle Tassin, ancien de Charenton, comme caution de sa belle-sœur Élisabeth Damain, veuve de Charles Brunier, enfermée à la Bastille, puis au Châtelet. Mme Joly, refusant de suivre l'exemple de son mari et celui de sa sœur, qui avait plié pour sortir de prison, fut enfermée dans un couvent par ordre du 27 mars (O1 30). — Nous ignorons si Louise Joly, attachée au service de Mme de Médan et dont l'abjuration eut lieu le 5 janvier, appartenait à la même famille, (Fr. 7055 fo 377). — Madelaine et Louise Jolly, condamnées à Laon, comme fugitives, à être rasées et enfermées à perpétuité dans des couvents de Chartres, et leurs biens confisqués, interjetèrent appel et furent écrouées au Châtelet de Paris le 30 octobre 1686. Le Parlement confirma la sentence (Reg. d'écrou du Palais de justice).

Josse, relégué à Clamecy, rappelé par ordre du 21 juillet 1686 (O¹ 30).

Jouhault, mis à la Bastille pour la R., le 1er février 1686 (Arsenal, Ms. Bast. 10472).

Jourdain (Pierre), voir Hersant.

Joyeux (Jean), soldat au régiment des gardes suisses, guide, mis au For-l'Évêque pour la R. le 18 février 1686, s'empressa d'abjurer, et demanda le 24 la liberté qui lui fut accordée le 25. Mais sur les observations de La Reynie on le garda, et il fut transféré le 23 janvier 1687 au château de Saumur, d'où il ne sortit que par ordre du 1er octobre 1688 (Fr. 7051 f° 305, 7053 f° 398 et O¹ 31, 32). — Étienne et sa femme, Marie, naturalisés anglais en 1700 (Agnew).

Julien (Geneviève), mise aux Nouvelles-Catholiques le 17 mai 1686, figure comme «non payante» encore protestante et servant les autres, sur la liste dressée le 14 décembre. Peut-être était-elle parente d'Étienne Julien, de la rue Soly, qui avait abjuré ou signé le 16 janvier (Fr. 7051 fos 170, 248 et 7052 f° 24), ou de l'avocat Julien enfermé à la Bastille en 1699 (*Fr. pr.*, X, 436).

Jumet (Jean), marchand de Paris, condamné aux galères par le Parlement de Bretagne, le 13 octobre 1686. Libéré en 1698 (*Fr. pr.*, 2e édit., VI, 289).

La Baritaudière, voir Le Maistre.

La Barre (De), gentilhomme des environs de Chevreuse (arrond. de Rambouillet), fut mis à la Bastille, le 10 décembre 1690, pour la R. et pour des discours insolents qu'il n'avait pas tenus. En effet, Pontchartrain écrivait le 19 au bailli de Chevreuse :

> Par l'interrogatoire qui a été fait à M. de La Barre à la Bastille, il a paru qu'il peut y avoir eu de la chaleur contre ce gentilhomme de la part de ceux qui l'ont accusé, et le roi l'a fait mettre en liberté (*Arch. Bast.*, IX, 234, 235).

Mme de La Barre, veuve d'un audiencier de la chancellerie, habitant le quartier Saint-Antoine, fut arrêtée et mise dans un couvent par ordre du 14 février 1686 (O¹ 30).

L'Église réformée de Paris comptait dans son sein plusieurs autres familles du même nom, descendant de Josias de La Barre, joaillier du duc d'Orléans, et de François de La Barre, orfèvre

demeurant aux galeries du Louvre. Le premier eut de Renée du Chesne, sa femme: Josias (1621), Paul (1629), Isaac (12 janvier 1631), Henri (8 décembre 1631), Jacques (1633), Marguerite (1635), Jean (1636), Benjamin (1638), Anne, mariée en 1668 à Louis Le Vasseur, docteur en médecine. — Du mariage de François et de Marguerite Carré naquirent François (1628), qui eut pour parrain Josias, et pour marraine Marie Bahuche, femme de Boulle, menuisier en ébène; François (1630).

Les extraits des Registres de Charenton mentionnent encore: Joseph (1648) et Josias (1650), fils de Pierre de La Barre, orfèvre.

Joseph, aussi orfèvre, abjura, ainsi que sa femme Marie et Marie Villot, leur servante, le 16 janvier 1686 (Fr. 17420 f° 193). Nous ignorons quel était l'orfèvre du même nom qui avait donné, dès le 18 octobre 1685, promesse d'abjurer.

Citons encore Judith de La Barre, veuve de François Roussel et âgée de soixante-six ans, qui abjura le 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

La marquise de La Barre (Anne Vallée, femme d'Anne de Chivré) et ses filles Françoise et Élisabeth, âgées de vingt-neuf et trente ans, rétractèrent leur abjuration à Londres, le 29 mai 1687, dans l'église de la Savoye. En 1698, une autre marquise de La Barre, bru de la précédente, Marguerite Bodin, femme d'Henri de Chivré, réussit à sortir du royaume avec ses deux filles (*Bullet.*, 3e série, II, 559). — Mme de Médan et Mlle de Chivré établies à Rotterdam en 1702 (B. *Fr. pr.*, IV, 335, *Bullet.*, IX, 309).

La Berlière, voir Le Maistre.

La Bizardière (Savigny de), de Châtellerault, mis au For-l'Évêque comme relaps le 18 octobre 1685, n'en sortit que par ordre du 3 mars 1686 (O 1 30 et Fr. 7051 f° 305).

La Boulaye (Mlle de). Le 14 août 1686, Seignelay écrivait à La Reynie: « Le roi m'ordonne de vous envoyer l'ordre ci-joint pour faire mettre dans un couvent la demoiselle de La Boulaye, qui loge chez la dame Crespé, à l'hôtel de Clamart, rue des Quatre-Vents, au faubourg Saint-Germain » (O 1 30). Mlle de La Boulaye fut arrêtée le 16 et menée à l'Abbaye-au-Bois (Fr. 7053 f° 168), d'où elle sortit par ordre du 9 février 1687 (O 1 31). Elle était, suivant *La France protestante*, IV, 542 b, fille de Philippe Eschallard, seigneur de La Boulaye en Poitou, baron de Châteaumur, gouverneur de Fontenay-le-Comte, mort en 1616, et par conséquent âgée de plus de soixante-dix ans.

Claude fit passer en Hollande par l'entremise de son fils 6000 livres appartenant à Mme de La Bou [laye] qu'il appelait « notre bonne et ancienne amie ».

La Boulonnière (Marie de) était enfermée aux Nouvelles-Catholiques à la fin de l'année 1698. Le 15 décembre, Pontchartrain ordonnait à l'intendant D'Ableiges de faire payer sa pension par ses parents, et, en cas de refus, de saisir les biens qu'ils avaient près de Niort (O[1] 42). Elle sortit de la maison de la rue Sainte-Anne, par permission du 22 août 1699, pour être confiée à son oncle et à sa tante Derval, demeurant à Tonnerre (O[1] 43). Le sieur de la Maisonfort, habitant du Havre la réclamait au mois de septembre 1701 (O 248).

Un La Boulonnière-Domanchin abjurait à Paris le 29 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 359).

Il y avait une famille Derval à Paris (Reg. de Char.)

La Brandonière (De), voir Des Loires.

La Capelle, voir II, 471.

La Chapelle, mis à Vincennes par ordre du 31 août 1686, et transféré de la prison Saint-Martin à la Bastille avant la fin de l'année, est évidemment un personnage différent de La Capelle (O[1] 30 et Fr. 7051 f° 264).

La Chasteaudière (Pierre Vaslet de), avocat de Niort, arrêté par l'intendant du Poitou, fut envoyé à la Bastille où il entra le 19 décembre 1690, en même temps que M. de La Maisonneuve. Le 16 mai suivant, le roi invitait M. de Besmaus à permettre au P. Bordes de l'Oratoire de conférer avec les sieurs de Châteaudière, Hudel et Grimaudet. La Châteaudière sortit de la Bastille sous caution le 23 novembre 1691 par ordre du 20, à la sollicitation de Mme Chardon et de l'évêque de Valence, et en prenant l'engagement de travailler au plus tôt à sa conversion (*Arch. Bast.*, X, 236, 241). Selon M. Lièvre (III, 347), on le retrouve en 1698 dans la prison de Niort et en 1699 dans celle d'Angoulême.

La Chaumerlière (Mme de), emprisonnée 1689, voir II, 563.

La Chesnaye (Mme de), envoyée chez les Hospitalières de Blois, par ordre du 13 septembre 1699 (O[1] 34).

La Combe. Le 15 janvier 1686, le commissaire Poiret écrivait qu'il attendait pour le lendemain ou surlendemain un grand effet

des édits relatifs à la conversion des domestiques, et qu'il n'avait dans son quartier qu'une famille obstinée, celle du sieur La Combe, ancien commis aux aides (Fr. 7051 f° 91 et 17,421 f° 18). Le même jour Seignelay signait l'ordre d'arrêter et de conduire à la Bastille ce protestant indocile, sans doute Jean de La Combe, qui, avec Frégeville, avait assisté en qualité de témoin, à l'inhumation du proposant Bayle en 1684 (Reg. de Char.), et dont la femme s'appelait Élisabeth Beauchamp. Le 18 janvier, M. de Besmaus annonçait à la Reynie que M. et Mme de La Combe étaient disposés à abjurer avec leur famille, ainsi que leur parent Meusnier, banquier, sa femme et une parente de M. de Gillevoisin, entre les mains du curé de Saint-Michel, «leur bon ami». «L'amitié que ce curé a pour eux de longue main, écrivait-il, leur fait souhaiter de faire cette action entre ses mains» (*Arch. de la Bast.*, VIII, 386). Sans doute Mme de La Combe n'abjura point; car elle fut mise dans un couvent par ordre du 27 mars, et nous ignorons ce qu'elle devint ensuite. Quant au mari, après avoir plié pour sortir de la Bastille, il fit passer ses deux filles à l'étranger, méfait pour lequel il faillit être arrêté de nouveau en 1699; mais D'Argenson fut d'avis de le ménager à cause de son grand âge et parce qu'il promettait de prendre des mesures pour le retour des fugitives (X, 223 et O[1] 43, 28 octobre). L'année suivante, feignant de vouloir les ramener en France, il obtint la permission de les aller chercher en Hollande et ne revint pas (O 248, lettre du 19 mars 1701). Nous ignorons si c'est lui qui fut naturalisé anglais en 1700. Il possédait dans la rue du Colombier (aujourd'hui rue Jacob) vis-à-vis de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, une maison de la valeur locative de 1400 livres qui fut saisie, et n'était plus louée que 560 livres en 1722 (TT 14, 409 et 433).

Un Jean Lacombe, parisien figurait au nombre des étudiants de Leide le 14 décembre 1689; deux ans plus tard on trouve sur la même liste un Philippe-Jacob de Lacombe, également parisien. La veuve Marthe Lacombe, 61 ans, était assistée en Angleterre en 1703 et Jean-Louis de Lacombe en 1705.

La Contaudière (Mme de), voir II, 578.

La Coste (Françoise Denis, femme de Pierre), mise au Grand-Châtelet pour la R., le 18 octobre 1686 (Fr. 7051 f°s 275, 283).

La Coudrière (De). Le 5 décembre 1686, Louvois ordonnait à La Reynie de faire arrêter à Paris, Jean Babault, sieur de La Coudrière, gentilhomme du Poitou, accusé de faire passer des

religionnaires hors du royaume (*Arch. Bast.*, VIII, 440). Il demeurait rue Neuve-Saint-Eustache et avait épousé Madelaine Jodouin. Tous deux s'enfuirent sans pouvoir emmener leur fille. Bulteau, l'un de leurs locataires, auquel ils l'avaient confiée, réclamait plus tard 200 livres pour l'entretien de l'enfant. Leur maison fut confisquée (TT 14).

La Croix (De). Trois femmes ou filles de la province, signalées le 25 mai 1686 comme venant d'arriver chez Divri, aubergiste fort suspect de travailler aux évasions, furent arrêtées le lendemain; mais l'une d'elles était trop malade pour qu'on la conduisît en prison. On la laissa chez Divri en donnant des ordres pour la faire « instruire », parce qu'elle était « encore de la R. P. R. ». Cette fugitive, nommée Catherine, était fille de Pierre de La Croix, marchand à Caen. Seignelay ordonna le 31 mai à M. de Gourgues d'avertir les parents de cette demoiselle de la retirer près d'eux lorsqu'elle aurait fait abjuration (O¹ 30 et Fr. 7052 f°s 160, 161).

La tempête ayant forcé un vaisseau hollandais de relâcher à Dunkerque, on arrêta l'un des passagers nommé Jacques de La Croix, natif de Montpellier. En sa qualité de Français réfugié en Hollande et faisant route pour l'Angleterre, il fut condamné aux galères perpétuelles, et amené à Paris dans la tour Saint-Bernard, pour y attendre le passage de la chaîne. Sur le conseil de l'exempt Auzillon, son parent, il fit abjuration et recouvra la liberté par ordre du 30 juin 1689 (O¹ 33 et Fr. 17,423 f° 25).

Outre le peintre Jean-Baptiste de La Croix, mort avant 1639, les Extraits des Registres de Charenton mentionnent plusieurs personnages de ce nom : Marthe de La Croix, mariée en 1668 à Jean-André du Clédat, sieur de Castillon; Christophe de La Croix, sœur de Merval, inhumé en 1674, David de La Croix, sieur de Merval, conseiller-secrétaire du roi, marié à Marguerite Hœuft, laquelle lui donna Marie, qui épousa en 1667 Alexandre du Vesc, sieur de Lalo, conseiller au Parlement de Grenoble. David épousa en secondes noces (1656) Marie Muisson dont il eut un fils nommé Louis-Henri (1653). A son tour, Marie Muisson se remaria en 1669 à François Morin, sieur de Sendat, guidon des gendarmes du roi. Le 3 mars 1687, le commissaire Gazon annonçait que Louis-Henri de La Croix, capitaine au régiment de Conty, beau-fils de Morin et neveu du conseiller Muisson, était passé, lui sixième, à l'étranger, laissant probablement des biens considérables (Fr. 7051 f° 231). En effet, on saisit dans la rue Saint-Martin une maison qui

lui appartenait (TT 14). Il servit en Angleterre sous Schomberg avec Masclari (*Mém. de Bostaquet*, p. 182).

Un La Croix, fruitier à Paris, abjura lors de la Révocation, moyennant la somme de quarante-cinq livres (Fr. 7050 f° 135).

Enfin Louvois écrivait à M. de Besmaus le 3 juin 1686, au sujet d'un prisonnier mis à la Bastille le 15 mars :

> Le roi ayant vu par une lettre de M. de La Croix, capitaine au régiment d'Enghien, la disposition où il est de se convertir, Sa Majesté m'a recommandé d'expédier l'ordre ci-joint pour le faire mettre en liberté, que vous n'exécuterez qu'après qu'il aura fait abjuration (*Arch. Bast.*, VIII, 331, 415).

Ce capitaine s'appelait Henri-David, il fut admis la même année à la Cène à La Haye, après avoir fait acte public de repentance ; en 1692, il épousait en Angleterre Madelaine, fille de Théodore Le Coq, écuyer, seigneur de Saint-Léger et des Moulins, et de Madelaine Muisson.

Mentionnons encore Isaac de La Croix, fils de Jacques, Judith, sa femme, Isaac, Jean et Jacques, leurs fils, naturalisés anglais en 1685 ; Moïse La Croix, naturalisé anglais en 1687 ; David de La Croix, âgé de 60 ans, et sa fille, assistés à Cantorbéry en 1703.

La Crosnière, voir Crosnier.

Lades (Marquis et Pierre), fugitifs arrêtés en Vermandois, mis au Grand-Châtelet pour la R. le 14 novembre 1685. Tous deux y abjurèrent ; Marquis en sortit le 4 décembre, et Pierre, le 15 (Fr. 7051 f° 295).

La Ferrière (Mlle de) fut mise aux Nouvelles-Catholiques le 7 août 1685. Pellisson payait pour elle 150 livres de pension, par ordre du roi. La liste du 14 décembre 1686 la mentionne de la manière suivante : « Serait un sujet pour la maison de Saint-Cyr, étant bien demoiselle et pauvre » ; et celle du 1er février 1687 nous apprend qu'elle était âgée de onze ans, n'avait pas encore communié et ne pouvait être sans danger remise à ses parents (Fr. 7051 f° 248, 7052 f°s 25 et 30). — Elle n'était sans doute point parente de Gédéon de La Ferrière, sieur du Tertre, qui, en 1641, assistait comme ancien au synode de Mer.

La Ferté-Civile, voir Caron, II, 297.

La Fie le Comte (Le sieur de), relégué à Alençon, en fut rappelé par ordre du 3 mars 1686 (O^1^ 30).

La Fontaine (Les De). Jacques Le Maçon, sieur de La Fontaine, petit-fils du célèbre pasteur de Londres[1], était conseiller du roi, intendant et contrôleur-général des gabelles, et ancien député pour agir aux affaires de l'Église; il habitait la rue des Marais Saint-Germain, et n'avait pas encore abjuré au mois de janvier 1686, non plus que ses voisins Pressigny, Le Coq de Saint-Léger, Morin et Rozemont. Il fut mis au Grand-Châtelet «pour la R.» le 31 du mois, et en sortit le 19 mars après abjuration (Fr. 7051 f° 295).

Il avait épousé en 1664 Madelaine d'Angennes, dont il eut douze enfants. Mme de La Fontaine fut conduite à la Bastille le 13 février avec ses deux filles aînées: Anne-Marie (1665) et Louise-Catherine (1667). Pour en avoir plus facilement raison, le convertisseur Gerbais fit séparer la mère de ses filles, que l'on transféra le 20 aux Nouvelles-Catholiques (O[1] 30). Le 27 avril, il écrivait à La Reynie: «La mère Garnier me vient de mander que l'aînée des demoiselles de La Fontaine paraissait être en de bonnes dispositions; il serait de la générosité du roi de faire quelque chose pour ces deux demoiselles, supposé qu'elles se réunissent. Elles sont toutes deux jeunes, ont du mérite et de la qualité, et se trouvent dans un dénuement entier par le désordre des affaires de leur père et par des engagements où s'est jetée leur mère». Quant à celle-ci, ajoute le convertisseur, «elle n'a pas encore voulu prêter l'oreille depuis plus de deux mois et demi qu'elle est à la Bastille, et je ne sais quelles mesures on peut prendre pour l'obliger d'entendre; c'est une opiniâtreté sans pareille» (Fr. 7053 f° 136).

Cependant M. de Besmaus, gouverneur de la Bastille travaillait aux conversions, même en dehors de la Bastille et aux Nouvelles-Catholiques, avec autant d'ardeur qu'un prêtre, ainsi qu'il résulte des lignes suivantes, non datées mais évidemment des premiers mois de 1686: «Je vous supplie, écrivait-il à La Reynie, de m'envoyer un billet pour voir Mlle de Lespinay, qui m'en prie instamment. M. de Lamon avait commencé à la toucher et Mlles de La Fontaine. Elles sont bien fâchées de m'avoir quitté. Je ne gâterai rien si vous me permettez de les voir toutes trois, et je vous en rendrai compte» (Fr. 7053 f° 454). Les deux demoiselles de La Fontaine abjurèrent peu après, ainsi que les D'Angennes leurs cousines-germaines, afin de recouvrer la liberté; Anne-Marie sortit des Nouvelles-Catholiques le 26 juin 1686, et sa sœur, un peu avant ou après. Le 12 août, on les conduisit à leur mère toujours à la

[1] Voir De Schickler, *Égl. du Refuge*.

Bastille; mais ni leurs larmes, ni les exhortations du P. De La Tour d'Aliès[1] ne purent la faire faiblir. Avant la fin de l'année Anne-Marie et Catherine, accompagnées de leurs cousines D'Angennes, étaient réfugiées à La Haye; elles firent reconnaissance publique de leur faute en 1687. Elles passèrent ensuite dans le Brandebourg avec leurs cousines; Anne-Marie y épousa Frédéric de Wulcknitz, seigneur de Cuchern, chevalier de l'ordre de Saint-Jean (Erman et Reclam, IX, 118).

Dans l'espoir d'amollir Mme de La Fontaine, on permit aussi à son mari de lui rendre visite, le 31 octobre 1686. Enfin l'entrevue n'ayant point produit le résultat désiré, la prisonnière fut envoyée, le 4 août 1687, à la citadelle d'Amiens (O[1] 31), d'où elle sortit, par ordre du 13 mai 1688, pour aller passer trois mois près de son mari (O[1] 32). Il est probable qu'elle avait abjuré, sans quoi elle eût été expulsée du royaume; mais elle courut aux assemblées dès qu'elle fut rentrée à Paris. Au mois de novembre 1690, le roi eut avis sans l'intermédiaire du lieutenant de police, qu'il se faisait des assemblées d'une quarantaine de nouveaux catholiques chez le sieur et la dame de La Fontaine, rue des Marais, le long du jardin de l'hôtel de Liancourt; qu'un nommé Pressigny en était le personnage principal, et qu'une femme étant venue à mourir, on avait répandu le bruit pour éviter d'appeler un prêtre, qu'elle était morte subitement (O[1] 34).

Le 5 septembre, nous retrouvons M. et Mme de La Fontaine à la Bastille, où on les avait conduits pour les obliger à représenter leur fils fugitif, réfugié en Suisse (un autre avait été mis dans le collège des Jésuites) (O[1] 37). «Ils assurèrent, disent les *Mémoires de la Bastille*, qu'ils n'avaient point eu de part à son évasion... et montrèrent qu'ils se résoudraient plutôt à mourir dans leur prison qu'à rappeler leur fils. Ils faisaient l'un et l'autre profession ouverte de la R. P. R. Ils avaient déjà passé une fois par la Bastille à cause de la religion, et cette seconde épreuve à laquelle ils résistèrent encore dut les rendre célèbres parmi les autres protestants de Paris». Ils n'en sortirent que le 30 septembre 1694 en vertu d'un ordre de la veille (*Arch. Bast.*, X, 3).

La Force, voir II, 326.

La Fortune de Tilladet, voir Roger.

[1] Il demandait le 7 avril 1686 la permission de voir à la Bastille Mme de La Fontaine. «Comme elle est, disait-il, ma cousine germaine, je prends grand part à sa conversion et j'espère y pouvoir contribuer» (*Bullet.*, 4e série, I, 28).

La Fredonnière (Mme de) avait suivi à l'étranger son mari Coutance de La Fredonnière, dont les biens furent donnés à leurs enfants le 16 avril 1686; en outre, un sieur de La Fredonnière obtint, le 29 juillet, un brevet de 600 livres de pension. Étant rentrée en France, Mme de La Fredonnière fut arrêtée, et transférée des prisons de Vendôme à l'abbaye de Port-Royal, par ordre du 3 juin. Le 26 août 1687, le P. Bordes informait La Reynie qu'elle avait obtenu la permission de choisir le couvent où elle serait mise, et demandait pour elle une pension de 600 livres, qui, selon *La France protestante*, 2e édit., IV, 858, lui aurait été accordée en 1686. Il y a évidemment là une confusion.

La Fresnaye (Mme de), voir II, 246.

La Fuitte et Genuit, voir II, 287.

La Gaillarderie, voir II, 577.

La Garrigue (Jean de), béarnais âgé de trente-cinq ans et capitaine de vaisseau, avait épousé à Charenton, en 1684, Marie-Jeanne de Lussan, fille de Henri, apothicaire du roi, laquelle lui donna une fille la même année. Au mois de janvier 1686, Mme de La Garrigue, habitant la rue des Filles-Dieu, quartier Saint-Eustache, était signalée comme protestante opiniâtre, tandis que sa mère, Jeanne Aubertin, fille du célèbre pasteur et veuve depuis 1681, avait signé (Fr. 7051 fos 119 et 120). Mme de La Garrigue fut mise dans un couvent, par ordre du 20 février.

La Gastevine (Le sieur de), prisonnier pour la R. à la Conciergerie, fut relâché le 4 avril 1686, à la demande de M. de La Case, enseigne aux gardes, après avoir fait abjuration (Fr. 17421 fo 60).

Laget (Mlle), «non payante», mise aux Nouvelles-Catholiques le 29 juillet 1686. «M. de Saint-Sulpe doit la retirer» (Fr. 7052 fo 24).

La Girardière (De), gentilhomme poitevin, enfermé à la Bastille, est mis en liberté par ordre du 17 novembre 1689 (*Arch. Bast.*, IX, 174).

La Grange (La femme du cordonnier), mise à l'Hôpital-Général et autorisée à en sortir au commencement de mars 1690, était encore prisonnière le 12 (O1 34).

La Guipière (Mme), expulsée du royaume en 1688.

La Haye (Denise de), peut-être fille de Charles, sieur de La Jurie, lieutenant de l'artillerie, mort en 1659, fut transférée des Filles repenties chez les Cordelières du faubourg Saint-Marcel, par ordre du 4 juin 1686, et par ordre du 15, chez les Bénédictines de la rue des Postes, d'où elle sortit, par ordre du 16 novembre (O¹ 30).

La Haye (Étienne), perruquier âgé de vingt-quatre ans, nouveau converti, absenté de Paris à dessein de passer en Angleterre. Le 8 avril 1699, Pontchartrain ordonnait à M. de Louvigny de l'arrêter à Harfleur ou à Montivilliers, et de l'envoyer à la Bastille (O¹ 43).

La Héronnière (Le sieur de), détenu à la Bastille, fut mis en liberté par ordre du 28 avril 1687 (O¹ 31).

La Hogue (Marthe de), voir II, 586.

Laisement (De), voir Guybert.

La Javelière, voir Des Loires.

Lalo (Alexandre de Vesc de), de la maison d'Épeluche, ex-conseiller au Parlement de Grenoble, se trouvant au faubourg Saint-Germain de Paris en 1685, fut relégué le 16 décembre avec sa femme Marie de La Croix à Guéret (O¹ 29), «où il ne trouvait pas seulement, dit Jurieu, qui le voulût servir pour de l'argent. Après l'y avoir détenu quelques mois, Mme de Lalo étant tombée dans de très fâcheuses incommodités, on l'envoya en Dauphiné; on traduisit M. de Lalo au Château-Trompette, où on l'enferma entre quatre murailles, sans lui laisser autre commerce que celui d'un moine qui l'allait tourmenter en mille manières tous les jours, et qui, ne pouvant rien avancer, le quitta en lui disant de se tenir prêt pour être transporté aux Pyrénées» (*Lettres pastor.*, I, 90). M. de Lalo fut, en effet, expulsé du royaume en 1688.

La Loupe. L'entourage même de Madame subit la persécution comme tout le reste. On écrivait, en effet, de Paris à la *Gazette de Harlem*, le 12 juillet 1686: «Mlles Patie et de La Loupe, qui étaient auprès de Madame, sont à l'Abbaye-au-Bois (*Bullet.*, 2e s., XV, 403).

La Maisonneuve (De) emprisonné 1690, voir II, 572.

L'Amandé (Charlotte), parisienne, orpheline de père et de mère, âgée de douze ans, menée aux Nouvelles-Catholiques le

14 janvier 1686, par le procureur du roi, était notée le 30 juin pour apprendre un métier (Fr. 7052 f° 168).

La liste des réfugiés à Berlin dressée en 1698 et 1700 mentionne : Daniel Lamandé, passementier, sa femme et un enfant ; la veuve Lamandé, passementière, et la veuve d'André Lamandé (Ms. Dieterici).

La Mas (Jonas), d'Ancy-le-Franc, mis à la Bastille 1690 (*Fr. pr.*, X, 436).

La Massaye (Mlle de). Henri Amproux, sieur de Lorme de La Massaye, seigneur de Mouchamps en Poitou, essaya de préserver ses coreligionnaires de la violence des dragons, et prit la fuite au moment où l'intendant Foucault allait l'incarcérer et raser sa maison par ordre de Louvois. Arrêté quelques mois après (5 janvier 1686), il fut mis à la Bastille[1]. Là il plia et, voulant tirer parti de son apostasie, il pria Louvois de le conduire à la messe. Il obtint le 3 février 1687 une pension de 1500 livres (O 1 31). « Au fond, écrit Foucault dans ses *Mémoires*, il n'était point converti ». Cependant il se fit ensuite convertisseur, de sorte qu'on lui confia sa sœur, dont Fénelon et les Nouvelles-Catholiques n'avaient rien pu obtenir, et plus tard deux de ses nièces nouvelles catholiques (Voir aux *Anciens* Des Marchais, et Lièvre, III, 1).

Mlle de La Massaye fugitive n'était point encore arrivée à Paris, que déjà (5 mars 1686) l'ordre était donné de l'arrêter et de la mettre dans un couvent (O 1 30). Elle fut conduite le 26 mai par l'exempt Auzillon (Fr. 7053 f° 159) dans la maison des Filles du Précieux sang de Vaugirard, auxquelles elle devait le 17 juillet sa pension de trois mois, réclamée par la sœur Marie de Saint-François (Fr. 7053 f° 37). Par ordre du 19 juin, elle avait été transférée le 28 aux Nouvelles-Catholiques, où elle était notée en décembre comme ne voulant pas même parler de religion, et disposée à payer à raison de 400 livres par an. Elle y resta au moins un an, témoin la lettre suivante que Seignelay adressait à Foucault le 16 juin 1687 : Mlle de La Massaye qui est dans la maison des Nouvelles-Catholiques de Paris, témoigne beaucoup d'envie d'être près de M. de La Massaye, son frère, qui est en Poitou, et on croit que ce gentilhomme, qu'on dit être bon catholique, pourrait mieux que personne contribuer à sa réunion. Je vous prie de me mander s'il fait son devoir de catholique, et si vous croyez qu'il n'y ait point d'inconvénient à lui envoyer sa sœur ; auquel cas il serait nécessaire que

[1] Voir Monginot.

vous prissiez la peine de lui dire que, s'il veut répondre d'elle et prendre des mesures pour la faire conduire chez lui, Sa Majesté lui en fera donner la liberté » (O[1] 31).

Nous ignorons quel membre de la famille concernait le billet suivant adressé le 4 février 1693 à M[me] de La Massaye: « Sa Majesté veut bien que M. votre fils revienne en France, mais il faut que ce soit en se faisant catholique et non autrement; que s'il prend ce parti, vous pouvez bien lui dire de venir, qu'il sera favorablement traité et qu'il pourra espérer toute sorte de protections de Sa Majesté. Il en sera de même de M. de La Muce[1], s'il veut faire sa réunion » (O[1] 37).

Et le 12 mars:

« Je suis fort réjoui du parti que M. votre fils prend de revenir en France pour y faire sa réunion » *Ibid.*

Susanne de Lorme, l'une des plus touchantes victimes de l'intolérance du temps, paraît appartenir aussi à la famille poitevine. Pierre de Lorme, passé en Angleterre, avec sa femme Madelaine et leurs enfants (1685), n'avait pu emmener sa fille aînée Susanne, mise à douze ans dans le couvent de Sainte-Anne, près Saumur, non loin du manoir paternel. Le père Anselme se chargea d'activer la conversion de la petite hérétique, et lui fit souffrir mille maux; après quoi il l'envoya dans un couvent de Paris, où elle resta deux mois livrée à tous les mauvais traitements imaginables (*a victime to pitiless tortures*). Il la confia ensuite à deux briquetiers des environs de Saumur, hommes grossiers et violents, qu'il chargea de la contraindre d'abjurer. Ils ne réussirent qu'à la torturer. Pendant ce temps, le père ruiné par l'émigration, mendiait en Angleterre des secours qui lui permissent de revenir en France pour y chercher sa fille. Il la retrouva et l'emmena en l'absence des deux brutes qui la gardaient; mais la pauvre enfant, constamment rouée de coups, avait l'épine dorsale déjetée, et resta infirme toute sa vie. Elle vécut avec son frère Paul de Lorme, qui ne se maria point, en souvenir de sa fiancée, Adèle de La Chesnaye, que la mort lui avait ravie (Agnew, III, 205).

Lambert (Zacharie), parfumeur âgé de soixante-onze ans, signe un acte d'abjuration du 17 au 19 novembre 1685. Marie Lambert, au contraire, fut mise au Grand-Châtelet pour la R., le 27 septembre 1686 (Fr. 7051 f[os] 275, 347). Jacques Lambert

[1] Charles Goyon, baron de Marcé, épousa Henriette de La Muce-Ponthus.

de Paris, admis à la sainte-cène à La Haye en 1641 (Ms. B. du pr.).

La Melonnière (Isaac de Monceau, sieur de), lieutenant-colonel du régiment d'Anjou, «homme de mérite et bien fait, disent les Mémoires de Sourches, mais de la R. P. R. et fort opiniâtre», appartenait à l'une des familles les plus considérables et les plus nombreuses de Paris. Il avait épousé en 1679 Anne Addée, fille de Louis, sieur de Grandchamp, et d'Anne Bothereau. Il avait trois enfants lors de la Révocation : Louis-Isaac (1680), Susanne-Anne (1683) et Marianne (1685). — On lit dans un rapport de police non daté, mais de peu antérieur au 25 décembre 1685 : «Les sieurs de Grandchamp [1], La Melonnière, Ferrière, Frégeville, d'Antin, Marmier et plusieurs autres chefs de famille travaillent avec soin à leur instruction» (Fr. 7044 f° 181), c'est-à-dire, si l'on supprime l'euphémisme, se préparent à subir l'abjuration obligatoire. Les renseignements donnés au pouvoir furent bientôt moins optimistes, Louvois écrivait à La Reynie le 26 janvier 1696 :

Le roi ayant eu avis que M. de La Melonnière... projette de sortir du royaume, l'intention de Sa Majesté est que vous le fassiez arrêter et mener à la Bastille, et je vous adresserai par l'ordinaire de demain les ordres de Sa Majesté pour l'y faire recevoir.

Si ses ordres furent expédiés, il semble qu'ils ne reçurent pas d'exécution, à en juger par cette nouvelle lettre du même au même :

Versailles 6 mars 1686.

J'ai vu aujourd'hui M. de La Melonnière, qui m'a paru avoir l'esprit fort embarrassé quand je lui ai parlé du retour de sa femme ; il m'a dit qu'il ne croyait point la pouvoir faire revenir, qu'elle était partie à son insu, qu'elle était à Londres, qu'elle avait caché ses enfants à Paris, et qu'il n'avait pu découvrir où ils étaient que depuis deux ou trois jours ; je lui ai demandé en quoi consistait sa famille ; il m'a dit qu'il y avait un garçon de sept à huit ans, que sa femme avait mis sous un nom emprunté dans une pension ; je lui ai demandé quel nom, il m'a dit que c'était celui de Doglas qui est un nom fabriqué à plaisir, qu'il allait le retirer avec une de ses filles et qu'il le tiendrait chez lui ; qu'à l'égard de l'autre petite fille, il la laisserait en nourrice où elle était ; je l'ai congédié en lui disant qu'il était difficile que le roi pût croire qu'il fût converti de bonne foi tant que sa femme demeurerait hors du royaume.

[1] Probablement Samuel-Maximilien, né en 1657 et frère de Mme de La Melonnière, dont le père vivait encore en 1684 (*Reg. de Char.*).

Cinq jours après, La Reynie mit le petit garçon chez les Jésuites, en assurant le père qu'on le lui rendrait dès que M[me] de La Melonnière serait de retour (*Arch. Bast.*, VIII, 388, 396).

Deux mois plus tard, La Melonnière tenta de sortir du royaume avec plusieurs de ses amis, sous la conduite du guide Jacques Alglave, marchand de la ville de Binche. Les fugitifs, poursuivis par Desgrez, approchaient de la frontière le 27 mai 1686; tout-à-coup, entendant sonner le tocsin qui ameutait contre eux les populations des environs d'Avesnes, ils se jetèrent à l'eau pour passer une rivière où un de leurs valets faillit se noyer. L'exempt s'empara du guide resté prudemment sur le bord, et le fit écrouer le lendemain au For-l'Évêque (Fr. 7053 f° 302). Arrêtés à Mons, La Melonnière et ses compagnons furent emprisonnés à Maubeuge; le 4 juin Seignelay ordonnait d'y envoyer Alglave pour être confronté avec eux (f° 304). On le remena ensuite à Paris, et malgré les placets dans lesquels il attestait son innocence et sa catholicité de père en fils jusqu'à la quatrième génération (f° 279), il fut transféré, par ordre du 19 août, au Vieux-Palais de Rouen (O[1] 30). — Plus heureux dans une seconde tentative, La Melonnière, qui avait fait vendre ses meubles, en juin, à quatre lieues de Paris (Fr. 7053 f° 286), gagna l'Angleterre. Le 29 mai 1687, il faisait à Londres, dans l'Église de la Savoye, reconnaissance publique de sa faute. Le prince d'Orange le nomma colonel et en fit son aide-de-camp. Ce fut l'un des réfugiés qui se distinguèrent le plus en Irlande. Janiçon et Du Ry furent officiers dans son régiment. De 1703 à 1706, il figura parmi les commissaires chargés d'assister les réfugiés.

La Monnière (Élisabeth de), voir Drouin.

La Mothe, voir La Capelle et Villarnoul.

La Motte, voir Parisiens émigrés.

Lamotte. Pour prendre les guides sur le fait, les gens de la police feignirent parfois d'être protestants et de vouloir s'enfuir à l'étranger. L'exempt Auzillon s'étant abouché avec André Lamotte et Antoine Langrand, apprit d'eux qu'ils avaient reçu comme à compte 50 écus, pour conduire prochainement à la frontière Jeanne Sassery. Il obtint de se joindre à la fugitive, moyennant 20 écus qu'il paya sur le champ. Le départ eut lieu sans encombre le 4 octobre 1686. Près du Bourget, Auzillon se démasqua, arrêta toute la troupe et la conduisit au Petit-Châtelet. Jeanne Sassery, encore prisonnière au mois de décembre, avait déjà faibli et abjuré.

— Lamotte et Langrand, catholiques de naissance, furent transférés au château de Saumur, par ordre du 23 janvier 1687. On ne les relâcha que le 1er octobre 1688 (Fr. 7051 fos 264, 286, O1 30 et 31).

Un autre Lamotte, ex-lieutenant des troupes royales, fut arrêté aussi comme guide le 3 juin 1689 (O1 33).

La Motte (Laumonnier, sieur de), voir II, 583.

La Motte d'Aunoy (La dame de) fut transférée des Ursulines de Blois aux Hospitalières du faubourg Saint-Marcel, par ordre du 13 juillet 1687 (O1 31).

La Motte (Baron de). Au mois d'août 1685, lorsque les missionnaires bottés furent entrés à Montauban comme dans une ville prise d'assaut, l'évêque, l'intendant La Berchère et le marquis de Boufflers, convinrent de convoquer chez le marquis les quatre principaux personnages de la ville, et de les faire agenouiller par force et par surprise tandis que l'évêque leur donnerait l'absolution (Benoit, V, 852). Ces quatre personnages étaient les barons de Montbeton, de Mauzac, de Viçose et Élie de Bar, baron de La Motte et de La Garde. Celui-ci «évita le piège en ne se trouvant point au rendez-vous; mais il en fut puni par la ruine de deux belles maisons qu'il avait, et enfin la misère et la prison extorquèrent de lui une signature» (*Ibid.*, 854), mais seulement quelques mois plus tard.

Résolu à quitter Montauban et peut-être la France, il eut soin, avant son départ, de mettre en sûreté les papiers du consistoire ainsi que les registres de baptêmes et de mariages. Il fut enfermé à la Bastille dans les premiers jours de novembre. L'intendant, qui brûlait de s'emparer des biens de l'Église, s'entendit avec Châteauneuf et celui-ci avec M. de Besmaus, pour faire remettre secrètement au prisonnier une lettre de son homme d'affaires relative aux papiers enlevés et qui demandait une réponse. Nous ne savons si le baron donna dans ce nouveau piège; mais, dès le 8 janvier 1686, on lui accordait la liberté de la cour parce qu'il se montrait disposé à faire abjuration, et on l'assurait qu'il sortirait dès qu'il l'aurait faite. Le 13, Louvois invitait La Berchère à ôter les gens de guerre qu'il avait mis chez le baron, et à les y renvoyer le 15 février si d'ici-là il n'avait point de nouvelles de l'abjuration de ce gentilhomme (*Arch. Bast.*, VIII, 358, 362).

Un autre De La Motte, ingénieur, peut-être parent du baron, fut mis à la Bastille le 11 décembre 1685, et relâché, non le 7 janvier 1686, comme il est dit dans les *Archives de la Bastille*, VIII, 342,

mais par ordre du 8[1]; il abjura le 12. Serait-ce La Motte-Michel, qui épousa, en 1694, Marguerite Allenet (*Fr. pr.*, 2e édit., IV, 1043), et dont l'abjuration fut, selon la *France protestante*, VIII, 323 a, récompensée par un prompt avancement?

La Moussaye. Les Goyon de La Moussaye étaient l'une des familles les plus considérables de la Bretagne et habitaient Paris. Une dame de ce nom obtint en 1691 une pension de 1500 livres à titre de nouvelle convertie. Une autre, Marie Goyon, dame de La Moussaye, qui avait tenté de s'enfuir avec sa suivante Marie Guichet (voir Nlles-Cath.) et son parent le marquis du Bordage, fut mise en 1687 à la Bastille, où la demoiselle Descartes eut, le 25 avril, la permission de la voir. Sa constance défiant les efforts de tous les convertisseurs, il fallut l'expulser du royaume au mois de février 1691. Le roi ne lui permit pas d'attendre une saison plus favorable, ainsi que Pontchartrain l'en informait le 18:

J'ai parlé au roi, Mademoiselle, sur ce que vous souhaitez rester encore à Paris pendant quelque temps; Sa Majesté voulait que vous en partissiez dès demain et elle vous a donné avec beaucoup de peine encore huit jours seulement; ainsi il faut que vous vous disposiez à partir sans y manquer lundi 26 de ce mois, auquel jour je vous enverrai un officier qui vous accompagnera jusque sur la frontière.

Elle se retira en Hollande, où elle mourut en 1717, laissant la réputation d'un modèle de piété et de bienfaisance (O[1] 31, 35 et *Fr. pr.*, V 347 a).

Un ordre du 31 octobre 1687 enjoignait à M. de La Falluère, premier président de Bretagne, de faire saisir la somme de 28,000 livres que M. de La Moussaye Carcouet devait à Lecoq (O[1] 31).

Lamy (Pierre), tisserand, transféré au château de Saumur par ordre du 5 août 1689 (O[1] 33). — Sa femme, Marie Le Clerc, âgée de quarante-sept ans, et sa petite-fille, âgée de treize ans, avaient abjuré le 2 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 82).

Landrieux, voir Gralin.

Lange (Marie Jacques, femme de), mise au Grand-Châtelet le 6 septembre 1685 (Fr. 7051 f° 299).

Langey (René de Cordouan, marquis de), seigneur de Mimbré, Téligny, La Roche etc., et colonel de la cavalerie étrangère, était

[1] Arch. Guerre.

fils de Jacques de Cordouan, sieur de Mimbré, et d'Anne de La Noue-Téligny, petite-fille de Bras-de-Fer. Il épousa en 1653 Marie de Saint-Simon, marquise de Courtomer, qui lui fit au bout de quelques années un procès scandaleux et obtint l'annulation de leur mariage[1]. Elle devint ensuite femme du duc de La Force. A l'heure de la mort, « elle eut, dit Rou, un véritable remords de tout le mal qu'elle avait fait à son premier mari, elle reconnut son péché et l'avoua hautement avec tous les regrets qu'on saurait imaginer ». Le marquis eut de sa seconde femme, Diane de Montaut, sœur du maréchal de Navailles, sept enfants : Philippe-René (vers 1662), marquis de Langey, colonel du régiment royal des cuirassiers; Diane-Judith (1663), Henri (vers 1664), comte de Langey, colonel de cavalerie et exempt des gardes-du-corps du roi; Augustin-Benjamin (vers 1666), sieur de La Noue, guidon des gendarmes; Anne-Henriette (vers 1667), Jacqueline (vers 1668), morte au bout de huit jours.

Animé d'une sincère piété, le marquis mérita par sa fermeté d'être rangé parmi les confesseurs de la foi réformée, tandis que ses fils, sacrifiant leur conscience à leur avenir, qui dépendait de la cour, abjurèrent, sauf un seul, sans la moindre difficulté. Le père, la mère, un des fils et la fille aînée, furent arrêtés par ordre du 18 mars 1686. On mit le père et le fils à la Bastille, dans des chambres séparées, sans les laisser communiquer entre eux, le roi ne voulant pas même qu'ils sussent qu'ils étaient tous deux dans la même prison. La mère fut envoyée à l'abbaye de Penthemont, et la fille, chez les Récollettes du faubourg Saint-Germain. Le fils abjura promptement ainsi que la mère, qui sortit de Penthemont par ordre du 17 mai, et y fut remplacée par sa fille. Quant au marquis, les visites de son fils (17 mai), celles du duc de Montausier, nouveau converti, celles des convertisseurs, notamment de l'abbé Deschamps et de l'abbé de Feuquières, celles de la marquise, qu'on évita toutefois de laisser coucher à la Bastille, demeurèrent inutiles (O 1 30). Pour voir si un régime plus doux ne l'amollirait pas, on le transféra, le 24 mars 1687, à l'abbaye de Saint-Victor (O 1 31). Il fallut se résigner à l'expulser de France. Le 27 février 1688, le capitaine de La Pommeraye reçut l'ordre de le conduire à Mons, en compagnie du marquis de Thors, aussi enfermé à Saint-Victor, du chevalier de Saint-Hermine, détenu à la Bastille, du comte

[1] Voir les détails très scabreux dans les *Historiettes* de Tallemant et dans les *Mém. de Jean Rou.*

d'Aulnay, prisonnier à l'Oratoire, et de la famille de M. de Saint-Martin, ex-conseiller au Parlement (O[1] 32).

Mlle Judith de Langey imita la constance de son père. Vainement la marquise la tira de Penthemont (26 juin 1686) pour la garder un moment près d'elle, et la conduire ensuite dans un autre couvent. Seignelay dut ordonner à La Reynie (28 janvier 1687) de la renvoyer aux Récollettes, parce que les religieuses chez qui elle était demandaient d'en être déchargées, n'espérant rien de sa conversion. Le 5 avril, on l'envoya chez les Miramiones dont les efforts furent aussi infructueux. Sans doute Mlle de Langey fut expulsée avec son père; car celui-ci priait Jean Rou de lui chercher un logement à La Haye, « tant pour lui que pour sa fille aînée qui ne voulait pas l'abandonner, le tout en attendant que Mme la marquise, après quelque ordre mis à leurs affaires, pût » le suivre, comme elle fit bientôt[1]. Les fils s'empressèrent de réclamer les biens des fugitifs, et l'aîné, de demander qu'on lui conservât son droit d'aînesse (TT. 251).

Arrivé à La Haye le 19 mars 1688, le marquis de Langey s'empressa de rendre ses devoirs au prince d'Orange, descendant comme lui des Châteaubriant, et son allié par Louise de Coligny, femme du Taciturne. Le prince lui fit accorder une pension par les États-Généraux. Quittant la France en fugitive, la marquise rejoignit son mari et sa fille. Le 30 septembre, elle fut réintégrée dans l'Église et admise à la communion, après avoir fait reconnaissance publique de sa faute et rétracté son abjuration. Selon *La France protestante*, elle serait rentrée dans le royaume après la mort de son mari, et aurait reçu une pension de 4000 livres en récompense de son apostasie; et sa fille Judith, revenue avec elle, aurait été gratifiée d'une pension de 2000 livres.

Langle (Mme de). Marie Amesincq, femme de Samuel Baux, sieur de Langle, pasteur à Charenton, fut mise à la Bastille par ordre du 5 juillet 1682. Le 8, un de ses coreligionnaires en transmettait la nouvelle au secrétaire d'État Williamson :

> Mlle de Langle, femme d'un de nos pasteurs, qui devait s'en aller en Angleterre[2], fut arrêtée lundi par ordre du roi et menée à la Bastille; on l'accuse d'avoir invité une femme de la R. dont le mari a changé [Baron, sieur du Pont], de la suivre en Angleterre avec quatre petits enfants, de quoi elle se justifie fort; on l'interrogea hier. Tout le monde est consterné de cet emprisonnement (*State paper office*).

[1] *Mém. de Rou*, II, 192.
[2] Elle allait rendre visite au frère de son mari, Jean-Maximilien de Langle, chanoine de Canterbury depuis 1678.

Le 9 on permit à Mme de Langle de voir son mari, et on la mit en liberté le 24 (*Arch. Bast.*, VIII, 233).

Cet emprisonnement hâta sans doute l'éloignement de Samuel de Langle qui se retira en Angleterre bien avant la Révocation, puisque dès le 29 septembre 1683, Claude déplorait son absence ainsi que celle de Tessereau, son autre meilleur ami (Bibl. de Leide).

Langrand, voir La Motte.

Lanoix (Françoise), parisienne âgée de douze ans, orpheline de père et de mère, fut conduite le 20 janvier 1686 aux Nouvelles-Catholiques par le commissaire Delamare. Son père était rubanier. Le mieux pour elle, dit la liste du 30 juin, est d'être mise à la Pitié pour apprendre un métier (Fr. 7052 f° 168).

Marguerite Lanoix, âgée de trente ans, servante de Jean Clauzier de la rue Saint-Denis, ne fit abjuration qu'après le 9 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 60).

La Panilleuse, voir Du Bois de Nemetz.

La Pénissière (De). Salomon Juliot de La Pénissière, gentilhomme poitevin, écuyer du prince de Condé et, en cette qualité, domicilié à Paris, avait épousé, le 6 août 1681, Gabrielle, fille de Gilbert, ministre de Charenton. Malgré le procès scandaleux qu'ils avaient fait à leur père et beau-père en 1685 (voir ci-dessus I, 558), M. et Mme Juliot de La Pénissière songeaient à quitter la France et à emmener un petit garçon de Le Coq de Germain [1]. Mais à peine Juliot s'était-il abouché avec le Suisse qui devait les conduire à l'étranger, qu'il tomba entre les mains de la police. Le 29 avril 1686, Seignelay écrivait à la princesse de Carignan : « Le roi ayant été informé que la femme et deux enfants du sieur Juliot de La Pénissière de la R. P. R. se sont retirés à l'hôtel de Soissons [rue des Vieilles-Étuves], dans la chambre du nommé Cal votre tapissier, Sa Majesté m'a ordonné de vous en donner avis et de vous dire que le meilleur moyen de procurer la conversion de cette femme et de ses enfants étant de la faire mettre dans la maison des Nouvelles-Catholiques, Sa Majesté ne doute point que vous ne vouliez bien donner ordre à quelqu'un de vos gens de les y conduire » (O [1] 30). La princesse s'empressa de faire disparaître Mme de La Pénissière et ses enfants, et de répondre qu'ils ne se trouvaient point dans l'hôtel.

[1] Cet enfant était caché chez Mme Cappe, rue du Cherche-Midi.

De son côté, le capitaine Desgrez demandait, le 30 avril, qu'on lui ôtât trois prisonniers qu'il venait d'enfermer dans « son four », notamment M. de La Pénissière, qui pleurait comme une femme (Fr. 7053 f° 222). « Je vous supplie, Monsieur, écrivait-il encore à La Reynie, le 1er mai, que je sois débarrassé du sieur de La Pénissière; depuis hier matin il n'a pas mangé et je ne puis en venir à bout, n'ayant autre chose à me dire que, si sa femme savait où il est et qu'il n'est pas mort, il serait content. Ce sont des pleurs sans cesse, et d'où vient [dit-il], qu'il est plus maltraité que les autres, puisqu'il se soumet d'obéir aux volontés du roi et qu'on ne le veut pas entendre? Si l'on ne se presse à la cour, sa femme pourrait bien échapper; car je sais qu'elle cherche à se tirer d'affaire » (*Ibid.* f° 220). En effet, passée de l'hôtel de Soissons dans une maison située en face, avec son cousin Dupuy qui n'avait pas abjuré (Fr. 7051 f° 32), Mme de La Pénissière songeait toujours à quitter la France. Le 4 mai, Desgrez revient à la charge : Je crains, écrit-il, que M. de La Pénissière ne soit emporté par la fièvre et ne meure chez moi, s'il y reste encore deux jours (*Ibid.*, f° 254). La Reynie ne se laissant pas émouvoir, M. de La Pénissière demeura au moins un mois chez Desgrez, bien que, dès le quatrième jour, il se fût déclaré prêt à se soumettre aux ordres du roi, et que Seignelay eût ordonné, le 13 mai, de le mettre à la Bastille. Le 30, le prisonnier demanda qu'on fît venir l'enfant qu'il avait laissé à La Jonquière, sur quoi Seignelay ordonna, le 4 juin, au curé du lieu, de remettre l'enfant au porteur de sa lettre. M. de La Pénissière ne fut relâché, par ordre du 8 juin, qu'après avoir révélé la retraite de sa femme et à condition d'abjurer. On prit en outre des précautions pour l'empêcher de s'absenter.

Douze ans plus tard, au mois d'avril 1698, Mlle Marie-Gabrielle Juliot de La Pénissière, alors jeune fille de quinze ans et fille unique (*Mercure hist.*, mai 1698, p. 530), fut arrêtée avec une femme de chambre, à vingt pas derrière sa mère qui se dirigeait vers l'Angleterre. On la mit aux Nouvelles-Catholiques (*Bullet.*, 3e sér., II, 559). Elle était réclamée au mois d'octobre par la demoiselle Laurenceau, et Pontchartrain écrivait, le 21 de ce mois, à la sœur Ancelin, supérieure de la communauté : « Sa Majesté est satisfaite d'apprendre que Mlle M.-G. Juliot de La Pénissière est bien convertie, et veut qu'elle reste aux Nouvelles-Catholiques, afin que son père ne puisse la voir et qu'on achève de l'instruire ». D'Argenson fut autorisé, le 9 novembre, à la confier à la dame Laurenceau « en ayant soin qu'elle ne la rendît pas à ses parents » (O1 42),

mauvais catholiques. Salomon alla mourir à Londres, selon M. Lièvre, *Hist. des prot. du Poitou*, III, 96.

La Perle, voir Vion, II, 443.

La Perrine (Mlle de), voir Peray, II, 350.

La Pierre (Marc-Conrad Sarrasin, marquis de) neveu d'Herwarth et conseiller au parlement de Grenoble, mandé à Paris par lettre de cachet avant l'arrivée des dragons. Il s'y rendit en août 1685 avec un de ses enfants. « Au bout de six mois, on lui proposa de changer de religion, il refusa; on lui ôta son fils: ce coup lui fut plus terrible que tous les autres. Il prit la résolution de se tirer de Paris; il en partit avec M. de Vicques et quelques autres gentilshommes. On les arrêta à Landrecy. Les autres prirent peur et changèrent. M. de La Pierre ne le voulut point faire. Il y eut ordre du roi de le traduire dans la citadelle de Cambray, on l'y traduisit » (Jurieu, *Lettres past.*, I, 91). Selon *La France protestante,* il fut expulsé du royaume en 1688.

La Planche, voir Maupin.

La Planche. Trois sœurs, couturières non mariées, qui devaient avoir abjuré à Maubeuge, Marie, Charlotte et Marguerite de La Planche, arrêtées avec huit autres personnes, le 8 décembre 1686, pour l'affaire de l'assemblée du faubourg Saint-Germain, furent enfermées à l'Abbaye pendant qu'on leur faisait leur procès. A leur sortie de prison, l'année suivante, elles allèrent demeurer, rue Mazarine, dans la maison de la demoiselle Colonia, tout près de l'agence d'émigration de Beck, et ne tardèrent pas à passer à l'étranger (Fr. 7051 fos 12, 280). Charlotte fit acte de repentance à Londres dans l'église de la Savoie en 1699; elle avait alors trente et un ans.

Laporte (Claude), mis au Châtelet pour la R., le 14 novembre 1686 (Fr. 7051 fo 283).

La Primaudaye, voir Des Loires.

Lardeau, voir Anciens, II, 98.

Largentier (Jacques), sieur de Chesnoy et de La Gaudine, capitaine au régiment de Montdejeu, et ancien de l'Église de Sézanne, qui le délégua au synode provincial de Clermont en Beauvoisis (1667), appartenait à une famille noble de la Champagne. Il

avait épousé en 1650 Susanne du Fay, fille de Daniel, sieur de Bugnot et d'Élisabeth de Loynes, qui lui donna six fils. Il les fit sortir de France avant la Révocation. Sa veuve et sa fille Charlotte furent mises au Grand-Châtelet pour la R., le 16 janvier 1686, et en sortirent le 18, après avoir promis d'abjurer (Fr. 7051 f° 295).

La Roche (Jean de), peintre en miniature, avait épousé en 1682 Marguerite, fille de Jacques Coulonges, chapelier de Lyon, et en avait deux enfants : Marguerite (1683) et Jean (1684). Il gagna la Hollande à la Révocation, tandis que sa femme, restée à Paris en attendant qu'elle pût le rejoindre, abjurait. Au mois de novembre 1686, la police intercepta une lettre du mari, qui invitait sa femme à se rendre à Guise et à s'adresser au chirurgien Gabet ou Gaberet, lequel se chargeait de lui faire franchir la frontière. En conséquence, Mme de La Roche fut arrêtée à Louvre en Parisis le 13 novembre, et mise au Petit-Châtelet avec son dernier enfant (Fr. 7051 f°s 269, 285 et O¹ 30). — Daniel de La Roche, marchand de vin rue de La Mortellerie, fit des difficultés pour abjurer (Fr. 7051 f° 206).

La Rochegiffart (Mlle Marguerite de), dont la famille possédait la terre de Montaigu en Bas-Poitou, n'était pas encore arrivée à Paris, où elle se rendait avec Mlle de La Massaye, pour chercher le moyen de s'évader du royaume, que Seignelay avait déjà signé, le 5 mars 1686, l'ordre de l'arrêter et de l'enfermer dans un couvent. Le 26 août 1692, elle était dénoncée à la police comme élevant dans la R. P. R. ses neveux, enfants du comte de Saint-Gilles, gentilhomme de Bretagne, qui, faisant des assemblées et ne s'acquittant d'aucun devoir de catholique, avait reçu, le 19 juin 1686, l'ordre de quitter Paris et de se retirer dans ses terres (O¹ 36). Le fils fut mis chez les Jésuites par ordre du 30 octobre. Mlle de La Rochegiffart n'existait plus le 29 décembre 1693 (O¹ 37). — Le sieur de Saint-Gilles, mousquetaire, arrêté par ordre du 17 juillet 1686, nous ne savons pour quel motif.

La Roche-Logerie (Mlles de). Trois demoiselles Moysan de La Roche-Logerie, poitevines, dont le père venait de mourir en Hollande[1], étaient détenues en 1698 dans le couvent de Saint-Chaumont ou de l'Union Chrétienne, après avoir passé par les Nouvelles-Catholiques ; en 1700 une quatrième fut mise aux

[1] « Il disait, lit-on dans les *Mém. de Foucault*, qu'il aurait souhaité endurer le martyre pour sa religion ».

Nouvelles-Catholiques (*Fr. prot.* VII, 432). Celles-ci, la trouvant trop attachée à sa religion, voulaient s'en débarrasser comme d'une opiniâtre, et reçurent, le 17 novembre, l'ordre de la garder (O¹ 44). Leur mère, domiciliée dans la paroisse de Saint-Eustache, les redemanda en 1702; le 28 octobre, Pontchartrain s'enquérait auprès de D'Argenson si toutes les quatre étaient assez bonnes catholiques pour pouvoir être remises en liberté (O 249). Le 10 janvier 1703, Pontchartrain autorisait les trois de Saint-Chaumont à retourner près de leur mère, si elles trouvaient quelqu'un qui répondît qu'elles resteraient en France. Elles ne furent relâchées que par ordre du 27 juin (O 250).

En 1701, le médecin Moysan, peut-être frère des deux pasteurs de ce nom, était prisonnier au château de Nantes.

En 1705, nous trouvons sur la liste des assistés d'Angleterre Jacques Moysan, de Paris, âgé de 48 ans, atteint de consomption, Rachel, sa femme et un enfant de onze ans.

La Ronde (Esther de), fugitive, arrêtée avec quinze autres personnes de La Rochelle, fut mise à l'Hôpital-Général, d'où on la transféra aux Nouvelles-Catholiques, par ordre du 13 avril 1700 (O¹ 44).

Larriou (Pierre), mis au Petit-Châtelet le 8 décembre 1686 (Fr. 7051 f°s 236, 285) pour crime d'assemblée. Voir II, 524.

Larroque (Mlle de). Charlotte et Jeanne, filles de Matthieu De Larroque, savant pasteur de Rouen mort en 1684, essayèrent à la Révocation de passer à l'étranger avec Jeanne de Gennes, leur mère; toutes trois furent arrêtées, et Charlotte, mise aux Nouvelles-Catholiques, d'où elle sortit, après avoir abjuré ou promis d'abjurer, par ordre du 28 janvier 1686. Persistant dans le dessein de quitter la France, elle se réfugia dans une officine d'émigration, où les agents de La Reynie la découvrirent et lui donnèrent une garnison, entre les mains de laquelle elle rédigea un placet dont voici l'analyse: « Charlotte De Larroque, fille majeure de Rouen, ayant formé le dessein de demeurer à Paris depuis sa conversion, s'est retirée chez Beck résident de l'électeur de Brandebourg et y a été arrêtée depuis quelques jours. Une garnison est depuis longtemps dans ladite maison, et ne peut en ce qui la concerne y être que par suite du préjugé qu'on a qu'elle aurait voulu sortir du royaume, à quoi elle n'a garde de penser et dont elle offre de donner répondant sûr et bien connu; elle demande qu'on l'y

autorise et qu'on ôte la garnison; elle offre pour caution Louis Chastillon, peintre et dessinateur pensionné du roi dans son académie de physique » (Fr. 7053 f° 429).

Sans se laisser séduire par ces protestations, la police remit Mlle Charlotte de Larroque aux Nouvelles-Catholiques, d'où on la transféra, par ordre du 4 août 1687, au château de Nantes. Non moins malheureuses dans une nouvelle tentative d'évasion, sa mère et sa sœur furent arrêtées une seconde fois sur la frontière.

Lascaris (La comtesse de) figure sur la liste des recluses aux Nouvelles-Catholiques du 17 octobre 1686, avec cette mention: « venue de Hollande » (Fr. 7052 f° 25).

Lassay (Mlle de), enfermée dans un couvent du Cherche-Midi, fut rendue à son père par ordre du 14 mars 1687 (O 1 31).

La Taillée. Le 2 juin 1687, Mlle de Chauffepié vit arriver dans le couvent de Niort, où elle était enfermée, «la demoiselle La Sauvagère de La Taillée», qui « ayant signé une abjuration forcée, n'en voulait rien tenir» (*Bullet.*, VI, 258). Mme de La Taillée fut ensuite envoyée à Paris, puis au château de Guise avec la nommée Cibot et Jeanne Bernard, par ordre du 16 novembre 1689. Le même jour, Seignelay écrivait au commandant du château :

Le roi envoie au château de Guise trois religionnaires opiniâtres qu'on n'a pu jusqu'à présent convertir ; il faut que vous leur fassiez voir quelque ecclésiastique pour tâcher de les instruire, et au surplus qu'elles n'aient point d'autre commerce; leur dépense sera payée comme celle des femmes qui sont déjà à Guise (O 1 33).

Mme de La Taillée fut expulsée du royaume avec Mme Cibot, par ordre du 4 décembre 1697 par Valenciennes, Mons et Bruxelles (O 1 41). Jeanne Bernard l'avait été dès le 8 janvier 1691.

La Touche-Chevrault (Mlle de), petite-nièce de Dangeau, mise aux Nouvelles-Catholiques en mars 1698 (*Mercure historiq.* d'avril, p. 418).

Latour (Jeanne), mise aux Nouvelles-Catholiques le 3 août 1686, est portée sur la liste des « non payantes » comme devant être retirée par Mme de Charolais (Fr. 7052 f° 24), et sur la liste du 14 décembre, comme n'ayant pas encore communié (Fr. 7051 f° 248). Nous ignorons si c'est elle que concernait la lettre qu'un secrétaire d'État écrivait à l'évêque de Condom le 26 août 1705: « Le roi trouve bon que la dame de La Tour sorte de la maison

des Nouvelles-Catholiques, ainsi que vous le proposez pour être remise dans sa famille, et j'écris à la supérieure de faire sur cela ce que vous désirez. Vous savez que le roi ne souffre en aucun lieu du royaume des religionnaires qui font ouvertement connaître leur opiniâtreté. Ainsi, supposé que cette femme ne se rende pas à la raison dans un certain temps que vous lui marquerez, elle ne doit pas espérer de demeurer paisible dans son opiniâtreté ; et il faudra que vous soyez le premier à en avertir, afin qu'on puisse la faire renfermer ».

Un Latour, arrêté avec le pasteur du Désert Cardel, fut mis à la Bastille le 2 mars 1689, et transféré le 10 au couvent des Blancs-Manteaux. Pontchartrain signait, le 31 décembre 1690, l'ordre de le faire sortir de la Bastille et de Paris.

La Trémollière, voir Foissin.

Latroy (Pierre), cordonnier de Paris, fugitif arrêté non loin de la frontière de l'Est, fut emprisonné à Besançon, et y abjura le 19 mars 1886 (*Bullet.... de la Société des travaux historiq.*, 1890, nº 1, p. 126.

L'Aubonière (Kerveno de). L'ordre d'envoyer dans des couvents de Paris, où l'on espérait les convertir, Kerveno de L'Aubonière, gentilhomme poitevin enchaîné sur les galères de Marseille, et sa femme, prisonnière à Rouen, fut donné en 1692, à la sollicitation du pasteur apostat Grostête des Mahis, devenu convertisseur, et à celle d'une nouvelle catholique zélée, Susanne Chabot, sœur de Mme de L'Aubonière, et femme d'Alexandre de Goyon, seigneur des Coulandres. Le supérieur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés ayant refusé de répondre de M. de L'Aubonière, la famille trouva un autre couvent qui consentait à s'en charger ; en conséquence l'ordre d'envoi fut maintenu le 28 octobre, mais il ne paraît pas avoir été mis à exécution, sans doute parce que l'attitude des deux époux rendit évidente l'inutilité de ce transfert. M. de L'Aubonière mourut à l'hôpital de Marseille le 28 septembre 1693 (Lièvre, III 132 ; *France prot.*, 2e édit., VI, 289, et Reg. du Secrét., O1 31).

Laumont, voir Festu.

Launay (De). Sur un état des prisonniers de la Bastille du 17 décembre 1686 figure « à cause de la R. » un M. de Launay sur le compte duquel nous ne possédons aucun renseignement. Nous ne

pensons pas qu'il appartînt à la famille du peintre Daniel de Launay, parrain en 1661 d'un enfant de son confrère Michelin, mais plus probablement à celle de Louis de Launay, comte d'Entragues, qui épousa en 1677, Marie-Susanne de La Vespière de Liambrune (*Reg. de Char.*), et qui, après avoir abjuré en 1681, s'enfuit en Hollande à la Révocation et servit dans les gardes du roi Guillaume (Fr. 7051 f° 252 et *Fr. pr.*, VI, 427). — Jean Launay, autre fugitif dont les rentes furent saisies (TT 156, 433).

Laure (Mlle de), âgée de onze ans, mise aux Nouvelles-Catholiques le 4 octobre 1686, n'avait pas encore communié le 1er février 1687, et ne pouvait «sans danger être remise à ses parents.» Sa mère payait pour elle une pension de 150 livres. Une demoiselle de Laure figure ensuite parmi les personnes que les Nouvelles-Catholiques nourrissaient par charité comme externes (Fr. 7052 f°s 25 et 30).

Laurent, voir II, 483.

Laurier, (Julien), mis au Petit-Châtelet le 21 février 1687 (Fr. 7051 f° 239).

Lautrec (Étienne de), marchand, transféré du Petit au Grand-Châtelet le 21 novembre 1685, et à la Bastille le 4 février 1686, par ordre du 1er, en sortit le 3 mars. Son parent César de Lautrec, mis à la Bastille par ordre du 1er février, en sortit le 18 mars, en vertu d'un ordre du 17 (O^1 30, Fr. 7051 f° 295 et *Arch. Bast.*, VIII 381).

Lauzon (Susanne), arrêtée par ordre du 14 avril 1688 et conduite à l'Union Chrétienne ou dans quelque autre couvent de Paris.

Lauzun (Mme de) voir La Force, II, 331.

La Vaiserie. Seignelay écrivait le 9 juillet 1685 à la supérieure des Ursulines de la rue Saint-Jacques: «Le roi voulant prendre soin de Mlle de La Vaiserie de la R. P. R., qui a dessein de se convertir et d'entrer dans votre maison pour y être pensionnaire, Sa Majesté m'ordonne de vous écrire que son intention est que vous la receviez, et de vous dire que Sa Majesté fera régulièrement payer sa pension pour tout le temps qu'elle y sera» (O^1 29). — Le 9 octobre 1687, le même secrétaire d'État ordonnait d'enfermer, dans des couvents hors Paris, deux demoiselles de La Vaiserie qui n'appartenaient pas plus que la précédente à l'Église de Charenton.

Lavigne (Anne Regnauldin, veuve) arrêtée avec Jeanne Roger, Marguerite Gaudon femme Cossart, Edmée Simon et Marguerite de

Neuchâtel, fut mise au Grand-Châtelet le 28 février 1686 (Fr. 7051 f° 238).

Lebeau (Jacques), catholique d'Etreux, travaillait aux évasions; arrêté en Vermandois et mis au Grand-Châtelet le 14 novembre 1685, il en sortit le 26 décembre (Fr. 7051 f° 295).

Lebel (Enfants), enfermés dans des couvents en 1686, voir II, 439, n.

Lebert, voir II, 571.

Le Berthon (Jacob), fils d'un médecin de Châtellerault, étudia la théologie à Genève, et rejoignit à La Haye son oncle Orillard, au moment de la Révocation. Ne trouvant point à se placer comme pasteur, il se fit militaire. Ramené prisonnier en France, il prit du service dans l'armée. Puis venu à Paris, il fut jeté à la Bastille comme huguenot en 1700 (*Fr. pr.*).

Leblanc, voir Guybert.

Leblanc (Charlotte). Au mois de janvier 1678, Seignelay écrivait au procureur du roi: «Charlotte Leblanc, fille d'un orfêvre, voulant abjurer l'hérésie de Calvin, s'adressa, il y a quelque temps à M. Colbert, qui la fit mettre aux Nouvelles-Catholiques, où elle fit abjuration entre les mains de M. l'évêque de Xaintes. Elle fut mise, quelque temps après, entre les mains de Madame la maréchale de Humières pour être affermie dans la religion; mais ayant disparu dix jours après sans qu'on ait pu savoir où elle était allée, le roi m'a ordonné de vous dire que vous ayez à vous informer si elle s'est retirée chez ses parents, et en cas qu'ils l'aient fait enlever, que vous leur fassiez faire leur procès comme séducteurs et ravisseurs, et si, au contraire, elle y est retournée de bon gré, que vous fassiez informer contre elle comme relapse» (O[1] 22 Depping, *Corresp. adm.* IV, 321).

Le Breton (Mlles). Le 26 octobre 1686, Seignelay informait M. de Nointel, intendant de la généralité de Tours, qu'on venait d'arrêter à Paris un marchand nommé Le Breton et sa femme, venus de Tours depuis quelques mois, accusés d'avoir fait sortir leur fille du royaume et de vouloir la suivre. Les demoiselles Le Breton de Tours, que nous voyons enfermées aux Nouvelles-Catholiques de Paris antérieurement au 15 juin 1699, et qu'il fut question d'envoyer aux Nouvelles-Catholiques de Tours, appartenaient probablement à la même famille (O[1] 43).

L'Église de Paris comptait plusieurs familles de ce nom, au moment de la Révocation.

Hercule Le Breton, graveur du roi, né en 1651 du mariage de Julien, fourbisseur, et de Marie Marot, avait épousé à Charenton en 1679, Anne Secar ou Escar, de Sancerre; il abjura du 17 au 19 novembre avec sa femme et trois enfants (Fr. 7051 f° 347). Sa sœur Marie n'abjura qu'après le 15 janvier 1686 (*Ibid.* f° 116).

Un Le Breton de la rue des Vieux-Augustins abjurait à la fin de 1685 (*Ibid.* f° 105).

Françoise Le Breton, veuve de Pierre Malau, de la rue Sainte-Marguerite au faubourg Saint-Antoine, abjurait le 4 janvier 1686 (*Ibid* f° 58).

Un guide nommé Le Breton, arrêté avec La Capelle, près de Saint-Denis le 11 mai 1686, conduisant Mlle de Villarnoul, fut mis le lendemain dans les prisons ordinaires (O 1 30).

Une demoiselle Le Breton fut, par ordre du 27 décembre 1687, transférée des Ursulines de la rue Sainte-Avoye dans un autre couvent (O 1 31).

Lebrun (François), guide, arrêté et conduit à la Charité de Charenton, par ordre du 22 mai 1686, puis bientôt relâché, était dénoncé de Hollande comme étant sur le point de retourner à Paris (Fr. 7052 f° 8); aussi l'ordre de l'arrêter une seconde fois et de le mettre au For-l'Évêque, fut-il donné le 24 août (O 1 30), avant son retour. — Lebrun, lieutenant d'infanterie dans l'armée du prince d'Orange en Angleterre (Agnew, III, 151). — Gabriel Lebrun, cocher de la veuve Drouin, arrêté avec elle à Guise, en 1686. — Judith Lebrun, de Paris, âgée de trente-deux ans, et sa fille, assistées en Angleterre, 1705.

Leclerc (Salomon), pasteur à Orléans, mis à la Bastille à la Révocation et en 1697. Voir *Les premiers pasteurs du Désert*, I, 410.

Il y avait à Paris d'autres Leclerc: Abraham, tailleur d'habits, et son frère Edmond, du quartier Saint-Marcel, reçurent à eux deux 36 livres pour prix de leur abjuration (Fr. 7050 f° 140). Élisabeth, de la rue de l'Égout, non mariée, abjura le 12 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 56). Susanne, femme de Jean Brigues, ouvrier en soie de la rue de Charenton, avait abjuré le 10 (f° 74), et Marie Leclerc, femme de Pierre Lamy, tisserand, le 2 (f° 82). Une nommée Leclerc sortit de la Bastille le 19 avril 1689 (Arsenal, ms. Bast. 10471).

Le 20 novembre 1697, Pontchartrain ordonnait à D'Argenson

de donner à Leclerc et à sa famille « tous les secours possibles pour leur instruction » (*Arch. Bast.*, X, 156).

Leclerc de Juigné, voir II, 398.

Lecointe. Madelaine de Lanave, veuve de Nicolas Lecointe, marchand à Elbeuf, Jacques Le François, apprenti drapier et sa sœur Marguerite, arrêtés en Franche-Comté comme ils essayaient de passer à l'étranger, furent mis au For-l'Évêque le 18 février 1686. Ils abjurèrent avant le 5 mars et demandèrent, ainsi qu'Esther Triboulet, veuve de Matthieu Fontan, les effets qu'on leur avait saisis. Pour sa part, la dame Lecointe réclamait :

Un collier de perles	3000	livres
Deux bagues garnies de diamants . . .	850	»
Cent-vingt louis d'or	1200	»
Une tasse d'argent	21	»
Un billet de	2986	»
»	642	»
»	362	»
»	643	»
»	362	»
»	359	»
»	412	»
Une lettre de change de 800 écus . . .	4800	»
» 683 » . . .	4098	»
	19735	livres

(Fr. 7051 f° 305 et 7053 f° 438).

La veuve de Nicolas Lecointe réussit à passer à l'étranger. Un nommé Coustard s'était chargé de solliciter le paiement des lettres de change qu'elle lui avait remises, formant un total de 9947 livres, sur lesquelles il lui avait avancé 1500 livres pour son voyage (Fr. 7055 f° 28).

André Lecointe, marchand drapier d'Elbeuf, âgé de cinquante ans, avait abjuré à Paris le 25 décembre 1685 entre les mains du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, abjuration attestée et signée par ledit curé et par l'exempt Auzillon (Fr. 7055 f° 350). Marie Frontin, sa femme, réfugiée en Brandebourg, avec sa fille Marie et son fils Charles, y fonda une manufacture de draps. — La veuve de Jean Lecointe, âgée de soixante-douze ans, assistée en Angleterre, 1703.

Lecomte (La dame), de Nîmes, arrêtée à Paris le 26 octobre 1686, voulant sortir du royaume (O¹ 30). Il y avait à Paris une nombreuse famille du même nom. Abraham Lecomte, fugitif, dont les rentes furent confisquées (TT 156, 429). Jean-Baptiste Lecomte, de Paris, reçoit à Genève en 1704 un viatique pour se rendre à Zurich (Ms. B. du prot.). Jean Lecomte, de près Charenton, reçut à Genève en 1709 un viatique pour l'Allemagne (*Ibid.*).

Le Coq, voir II, 101, 268.

Le Coq (Isaac), de Coulongue, condamné aux galères par le conseil souverain d'Artois, le 23 août 1685.

Seignelay écrivait à Harlay le 16 janvier 1687 : « Le nommé Isaac Le Coq, nouveau converti, qui est dans les prisons de la Tournelle depuis le mois de juin dernier, a fait présenter un placet au roi, par lequel il expose qu'il est âgé de soixante-trois ans, et que ses infirmités ont jusqu'à présent empêché qu'il n'ait été attaché à la chaîne. Prenez la peine, s. v. p., de donner les ordres pour le faire visiter » (Fr. 17421 f° 141).

On l'envoya aux galères, où il mourut.

Le Coq de Germain (Mme), voir II, 269.

Le Coq des Forges (Mlle). Deux filles de Théodore Le Coq, sieur des Forges, conseiller, maître d'hôtel ordinaire du roi et ancien de Charenton, mort en 1669, toutes deux enfermées dans des couvents par ordre du 1er février 1686 (O¹ 30), eurent dans une égale fidélité des destinées bien différentes.

Françoise, l'aînée, femme de Paul Du Plessis-Rambouillet, arrêtée le 5 février et conduite au monastère des filles de Bellechasse, fut remise le 27 novembre à la duchesse d'Aumont, puis confiée, le 8 mai 1687, à la dame Hersant (O¹ 31). On l'expulsa du royaume, par ordre du 26 avril 1688 (O¹ 32). Pour l'autre, voir II, 247.

Ledet, voir Segray.

Leduc (Pierre). Un rapport de police du mois de décembre 1686 portait que Leduc devait emmener Mme Joly, demeurant avec sa sœur Mme veuve Bruguier au bout de la rue de Savoie (Fr. 7050 f° 242). Ce guide, mis au Grand-Châtelet le 16 mars 1687, fut transféré au château d'Angers le 24 août et relâché le 1er octobre 1688, avec défense de venir à Paris. Il dit dans son interrogatoire que Marguerite de La Fricaudière venait fréquemment de Hollande

à Paris pour emmener des fugitifs, et logeait habituellement rue de la Monnaie, chez un gantier, proche le *Saint-Esprit.* Il avoua qu'il avait apporté une lettre à deux demoiselles Dolon, logées à l'hôtel d'Écosse, rue Guénégaud (Fr. 7053 f° 144).

Lefèvre. Il résulte d'un placet adressé au duc d'Orléans (TT 154) par Louis Lefèvre, bourgeois de Paris, que son père avait eu quatre enfants d'un premier mariage: Isaac, Jean, Pierre, Marie, et quatre d'un second: Héléodore, Louis, Marguerite et Madelaine. L'aîné, avocat au Parlement de Paris, fut le célèbre confesseur qui mourut aux galères en 1702. Jean et Pierre passèrent à l'étranger lors de la Révocation. Marie fut plusieurs années dans le couvent des Ursulines de Nevers. Louis demanda les biens de toute la famille en déclarant qu'il avait épousé une ancienne catholique (voir Girardot, aux Anciens).

C'est sans doute d'Héléodore que parle *La France protestante* (VI 496 b) dans le paragraphe suivant qui débute par une inexactitude: «Isaac Lefèvre avait deux(!) frères, dont l'un fut assez heureux pour gagner le Danemarck. L'autre, qui était resté en France, travaillait en 1701 comme compagnon orfèvre chez Jacques Sevu [Seheult] de Paris, nouveau catholique ainsi que lui. Soupçonné de vouloir passer dans les pays étrangers, il fut arrêté le 3 juin et jeté à la Bastille, une visite domiciliaire ayant amené la découverte de quelques livres protestants et de plusieurs lettres de réfugiés, d'une lettre de son frère Isaac entre autres, portant tous les caractères d'obstination et de révolte qui convenait à un hérétique endurci qui voulait s'ériger en martyr ou en confesseur de la vérité. Elle l'exhortait à passer au plus tôt dans les pays étrangers, en fuyant de cette terre de malédiction qui était en proie à la violence et toute teinte du sang des saints. Il finit par se convertir après plusieurs années de détention, et obtint sa liberté par son apostasie».

Il y avait à Paris d'autres Lefèvre protestants. Celui de la rue de Béthisy, qui demeurait *au Soleil d'or*, signa chez Seignelay le 14 décembre 1685. Antoine, maître ouvrier en soie de la rue de Seine, âgé de soixante ans et natif de Saint-Pierre près Vervins, avait abjuré le 18 novembre après avoir été mandé à la police (Fr. 7051 f° 44 et 7055 f° 290). Les fils de Nicolas, Pierre, âgé de dix-huit ans, et Nicolas, âgé de quinze ans, signèrent avec leur père le 11 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 76). Denise, femme de Pierre du Corbier, savetier (Fr. 7051 f° 75), et Marie, femme de Jean Le Pare, âgée de quarante ans, abjurèrent également. Anne, fille de Jacques

(Fr. 7050 f° 138), Marie, femme d'Isaïe Delaulne, compagnon chapelier, et Louise, veuve de Louis Bertault, maître menuisier, âgée de soixante-douze ans (Fr. 7050 f° 136), touchèrent pour prix de leur abjuration, la première, 20 livres, la seconde, 18, et la troisième, 60. Marie Le Fèvre, aussi parisienne et âgée de 29 ans, rétractait son abjuration à Londres le 30 juin 1698 (Arch. de l'Égl. de la Savoie). Josué Lefèvre, apothicaire et sa femme, Henriette, étaient naturalisés anglais en 1681. Tobie Lefèvre, de Paris, jeune garçon, assisté à Lausanne en 1698. Voir Dufour.

Lefranc, voir Briet.

Lefrançois, voir Lecointe.

Legendre (Jean-François), demeurant rue de Béthisy, *à la ville de Beauvais*, député du commerce de Rouen, signa chez Seignelay le 14 décembre 1685. — Anne Legendre, femme d'Hector Marmier, de la rue Thibault-aux-Dez, promit, le 11 janvier 1686, d'abjurer, ainsi que Jeanne Naquet, sa servante, et Jacques Courot, son laquais (Fr. 7051 f° 150). — Noelle Legendre, au contraire, fut mise au Grand-Châtelet le 16 février 1687 (f° 238).

Legout, voir Monginot.

Le Goux de Périgny, exilé à Noyers, rappelé le 10 août 1686 après avoir promis d'abjurer (O[1] 30).

Legros, de Villiers-le-Bel, enfermé à l'Hôpital-Général, en sort avec Guibillon, par ordre du 25 décembre 1699 (O[1] 43).

Le Heritter, voir II, 439.

Lejeune. Il y avait à Paris plusieurs familles protestantes de ce nom. Abraham Lejeune (1637), lapidaire, fils de feu Paul, capitaine d'infanterie, et de Madelaine Carbonnel, épousa Esther de Massouverain, fille de feu Gabriel, médecin du roi, et de Jeanne Le Coulon. — Daniel Lejeune, sieur de Mimbues, avocat, témoin du mariage de sa sœur Madelaine avec Jacob d'Agar en 1675, abjura au mois de novembre 1685 (Fr. 7055 f° 277). Robert Lejeune (1628), avocat, fils de feu Nicolas et d'Antoinette Drelincourt, épousa en 1688 Élisabeth Ponsard, et fut témoin en 1676 du mariage du ministre Drelincourt, de Fontainebleau. Il demeurait rue du Cimetière-Saint-André, et signa le 12 janvier 1686 un acte d'abjuration (Fr. 7051 f° 87). — Susanne Lejeune, veuve de Pitan (voir ce mot) mérita d'être rangée parmi les confesseurs. — Nous

ne savons qui était Marie Lejeune, femme....., mise au Grand-Châtelet le 7 mai 1686 (Fr. 7051 f° 299), ni quel était Lejeune qui fut expulsé avec sa femme en 1688. C'était sans doute, non Pierre, ministre d'Espence (*Fr. pr.*, VI, 528 b), mais l'un des deux frères, que l'exempt Desgrez accusait le 18 août 1686 de chercher à s'enfuir (Fr. 7053 f° 201), très probablement celui que l'exempt Auzillon dénonçait le 28 novembre comme tenant une agence d'émigration et faisant de nombreuses copies de l'ouvrage de Claude (*Les Plaintes*, etc., voir Émigration), que le dernier guide arrivé de Hollande lui avait apporté. Il tomba malade de chagrin lorsqu'il vit arrêter l'ancien Gervaise avec lequel il devait partir (Fr. 7053 f° 185), et fut particulièrement surveillé par la police, ainsi que Pradal, à la suite d'une assemblée tenue chez lui au moment de l'arrestation du baron de Serres, c'est-à-dire au commencement de janvier 1687 (Fr. 7053 f° 146). — Pontchartrain ordonnait le 23 juin 1699 d'arrêter la mère de Lejeune, laquelle se trouvait à Lyon sous le nom de Latran (O[1] 43). Voir II, 607.

La veuve du joaillier Abraham Lejeune de Paris, réfugiée à Berlin, 1698 (Ms. Dieterici).

Lejuge (M. et Mme), voir Ferdinand.

Le Maçon (Jacques), sieur de Barville, mis au Grand-Châtelet pour la R. le 31 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 302), peut-être fils de Jacques le Maçon, sieur de La Fontaine, arrêté le même jour, et dont le fils nommé Jacques était né le 12 février 1671.

Lemaire. Après une assez longue résistance, le coutelier Lemaire, de la rue Sainte-Marguerite au faubourg Saint-Antoine, se laissa ébranler par le convertisseur Bruzeau et reçut 100 livres pour prix de son abjuration et de celle de sa famille (Fr. 7050 f° 135 et 7051 f° 67).

Une famille du même nom, composée de Pierre, horloger, de Jean, son fils aussi horloger, de la fille et de son mari, Gavet, et de leur servante, Périnon, figure sur l'État des fugitifs dressé le 16 février 1687 (Fr. 7051 f° 322). La vente de leurs meubles produisit la somme de 796 livres 7 sols, sur laquelle il fut payé 100 livres 5 sols pour le loyer dû au propriétaire, 420 livres 10 sols au sergent Durot qui était resté deux ans en garnison dans l'appartement, et 143 livres 15 sols pour les frais de l'apposition du scellé. Le reste alla grossir le fonds des confiscations. C'est sans doute le père ou le fils qui fut enfermé, par ordre du 6 mars 1686, dans une abbaye près de Paris.

Le 11 janvier 1686, Susanne Lemaire, âgée de quarante ans, femme de Nicolas Bonel, menuisier de la Grande-rue du faubourg Saint-Antoine, feignit d'abjurer (Fr. 7051 f° 75) en attendant qu'elle pût prendre la fuite. Elle figure avec deux jeunes enfants, sur l'État des fugitifs dressé le 14 janvier 1688 (Fr. 7051 f° 215). Le mari était resté à Paris.

Le 20 janvier 1699, Pontchartrain ordonnait d'arrêter Lemaire, bourgeois de Châteaudun, qui allait fréquemment au prêche de l'envoyé de Brandebourg, et de l'interroger en faisant diligence pour arrêter celui qu'on soupçonnait d'être ministre (O 1 43). Voir II, 180.

Lemaire (Nicolas), voir Festu.

Le Maistre (Les). Il y avait à Paris lors de la Révocation plusieurs familles protestantes de ce nom, sur lesquelles on ne possède que des renseignements insuffisants.

Jacques, sieur de La Trésorerie et de La Thibaudière, né en 1628, qui signa chez Seignelay le 14 décembre 1685 et devint fermier-général grâce à son abjuration, était fils de Denis Le Maistre, docteur en médecine à Orléans, et de Catherine Monceau. Il épousa en 1657 Jeanne Crommelin qui lui donna dix enfants (Voir Crommelin). — Son frère Daniel, sieur de La Bretonnière, né en 1639, épousa en 1671 Judith Boutinon, fille de Samuel, sieur des Hayes, lieutenant de l'artillerie de France, et de Judith Carton.

Les Extraits des Registres de Charenton mentionnent, en outre, Jean ou Isaac Le Maistre, sieur de La Brangerie, originaire de Gien, marié à Charlotte Mariette en 1654, dont la fille épousait en 1682 Benjamin Chazeray, sieur du Chesnois, d'Orléans; puis Rodolphe Le Maistre, parrain de Godefroy Fabrice en 1658; et Samuel Le Maistre, chirurgien de Hambourg, fils de feu Samuel, chirurgien à Gergeau, marié en 1670 à Marie Belhomme, veuve de Jérémie Le Prestre.

Trois filles de Denis Le Maistre, marchand d'Orléans, et d'Andrée Babault, étaient mariées à Paris. Deux avaient épousé Alexandre et François Mariette, et la troisième, Charles Gravet, de la rue Saint-Martin.

Les papiers de Harlay nous apprennent qu'à la fin de novembre ou au commencement de décembre 1685, Robert Le Maistre et son fils se faisaient instruire (c'était l'euphémisme officiel), et qu'on pouvait presque les compter pour convertis. Nous ne savons à quelle famille ils appartenaient, non plus qu'une dame dont un

rapport de police du 15 mai 1685 parlait en ces termes : « La veuve Le Maistre[1], parente de Tassin, ancien de Charenton [et demeurant chez lui rue du Battoir], est partie ce matin par le carrosse de Valenciennes, avec une fille d'environ dix-huit ans, assez bien faite, et huit jeunes gens dont le plus âgé paraît être de vingt ans ou environ, tous bien faits et assez bien mis. Ce sont néanmoins, à ce qu'on prétend, gens de métier, comme perruquiers, orfèvres, etc. Cette veuve est âgée d'environ quarante-cinq ou quarante-six ans, assez petite, plus maigre que grasse, le visage rond, Elle doit passer par Senlis, Roye et Cambray » (Fr. 7052 f° 188). Les Ms. de la Bastille nous apprennent qu'elle était partie dans le dessein de rejoindre son fils, perruquier à Brême (Arsen. 10,469).

Le 19 mai, le capitaine Prévost reçut l'ordre de courir après le carrosse de Valenciennes et d'arrêter tous ceux qu'il contenait; le 22, il fut chargé d'aller prendre dans les prisons de Péronne la veuve Le Maistre et Marie Chabin[2] pour les transférer à la Bastille, en remettant Chardin en liberté. Après avoir subi l'interrogatoire de La Reynie, ces deux femmes furent relâchées par ordre du 16 juin et confiées à la garde de Jean de Béringhen et de Tassin, anciens de Charenton, qui devaient répondre d'elles (O[1] 29). La veuve Le Maistre, accusée plus tard de connivence avec les guides, auxquels elle aurait adressé nombre de fugitifs, fut bientôt remise en prison. On l'expulsa du royaume par ordre du 26 avril 1688. Ses deux filles, Françoise, âgée de vingt-huit ans, et Jeanne, âgée de dix-huit, furent aussi arrêtées avant d'avoir franchi la frontière.

Françoise, native de Pont-de-Rouy en Bretagne et venue à Paris comme domestique, se trouva pendant sept à huit mois sans condition par suite de la Révocation. Elle était en relation avec une dame Du Plessis[3], qui avait chez elle une parente âgée de dix-huit à vingt ans, Valérie de La Baritaudière, fille d'un gentilhomme poitevin de Fontenay-le-Comte. La communauté de foi et l'ardent désir de passer à l'étranger rapprochèrent la demoiselle et la servante. Un Gascon nommé Thibaude, établi en Hollande et mari d'une tante de Françoise, exerçait le lucratif métier de guide. Ses

[1] Marie de La Combe, veuve d'Étienne Le Maistre (*Bullet.*, 3e sér., IV, 450). — En 1684, Jean de La Combe, âgé de vingt-quatre ans, assistait comme témoin à l'inhumation du proposant Joseph Bayle, frère du célèbre écrivain (*Ext. des Reg. de Char.*)

[2] Fille de service, de Mer près Blois, qui était restée quatre ans chez Jean de Béringhen, ancien de Charenton.

[3] Serait-ce la femme d'Abraham Boulay, sieur du Plessis, retenue et emprisonnée à Paris lorsque son mari, pasteur natif d'Alençon, quitta la France ?

nièces le virent dans son logis de la rue de la Huchette, y conduisirent Mlle de la Baritaudière, et le supplièrent de les emmener toutes trois. L'oncle ne put ou ne voulut se charger que de Valérie. On convint qu'elle se déguiserait en garçon et passerait pour son valet. Ils furent arrêtés à Lille, mais on relâcha Thibaude comme étranger et catholique. Mlle de La Baritaudière ne tarda pas à recouvrer aussi la liberté et à s'enfuir à La Haye, auprès de son oncle La Berlière, ci-devant major du régiment de Bourgogne, qui avait pris du service dans l'armée hollandaise, après avoir passé dix mois à la Bastille. Réfugiée ensuite à Londres, Mlle de La Baritaudière se souvint des demoiselles Le Maistre et leur envoya, pour les conduire hors de France, un jeune homme qui lui inspirait une entière confiance. Françoise et Jeanne, n'ayant pas terminé leurs préparatifs de départ, adressèrent ce jeune homme au guide Dumont, de la rue de Béthisy, qui lui donna deux femmes à passer (Fr. 7052 f° 178). Parties à leur tour en compagnie du guide Étienne Châtelain de Villiers-le-Bel, les sœurs Le Maistre se laissèrent arrêter à Lille en 1686, et trouvèrent dans les prisons de cette ville le guide Boucher, garçon chirurgien, à qui Valérie avait remis une lettre pour elles. Ramenées à Paris, où elles arrivèrent au milieu de la nuit, elles subirent sur le champ l'interrogatoire du commissaire Delamare, après quoi Desgrez conduisit Françoise au Grand-Châtelet, et Jeanne, au For-l'Évêque. Françoise avoua que son amie Esther Nicole, qui avait longtemps habité Paris, devait lui envoyer de Guernesey, où elle était réfugiée depuis six mois, de faux baptistères pour obtenir des passeports par l'entremise du suisse de l'ambassade anglaise. Desgrez écrivait le 28 que les deux sœurs avaient une grande aversion pour l'Église romaine, et qu'elles étaient cousines de Mariette, marchand de vin passé en Angleterre. Il affirmait le 18 août que Françoise, toujours au Grand-Châtelet, avait la ferme intention de sortir de France une fois qu'elle serait en liberté (Fr. 7061 f° 201). En conséquence, Seignelay signa, le 29, l'ordre de la transférer au château de Péronne (O¹ 30), d'où elle ne sortit le premier octobre 1668 (O¹ 32) que pour être expulsée du royaume (TT 235). Jeanne ne fut transférée du For-l'Évêque aux Nouvelles-Catholiques que le 27 février 1688 (O¹ 32), bien que, le 22 janvier 1687, Seignelay eût autorisé La Reynie à l'y envoyer sur la demande de la mère Garnier, qui espérait la convertir (O¹ 31). Nous ignorons ce que devint Jeanne; quant à Françoise, elle épousait à Londres David Pouget en 1695 (*Fr. pr.*).

Les biens de Pierre Lemaistre, fugitif, notamment une maison de la rue des Boucheries, furent donnés à son fils Pierre en 1689.

Laurent Lemaistre, de Paris, reçut à Genève en 1707 un viatique pour la Suisse (Ms. B. du prot.).

Lémery (Nicolas), célèbre chimiste, sur le compte duquel nous n'avons découvert que quelques détails inconnus à *la France protestante*, fut l'un de ceux qu'on essaya de convertir par la famine bien avant la Révocation, témoin la lettre adressée à La Reynie le 7 avril 1683:

> Sa Majesté veut que vous fassiez poursuivre le nommé Nicolas Lhémery, apothicaire, pour avoir tenu sans permission des fourneaux et laboratoires, et que vous lui fassiez, s'il se peut, défendre de faire dorénavant les fonctions d'apothicaire.

En conséquence, Nicolas se fit recevoir médecin avant la fin de l'année. Son frère Louis, venu à Paris au mois d'octobre 1685, dans le dessein de s'y cacher ou de s'enfuir, s'y trouvait encore lorsqu'on dressa la liste des personnes mandées chez Seignelay le 14 décembre. On les y inscrivit tous deux:

Lémeri aîné, avocat [procureur] } au faubourg Saint-Germain
Lémeri cadet, médecin-chimique[1] } (Fr. 7052 f° 222).

Mais ils n'obéirent ni l'un ni l'autre à l'ordre de comparution. Nicolas n'abjura sans doute, le 8 janvier 1686, que contraint par la dragonnade. Quelques années plus tard, des plaintes s'élevèrent contre lui et le firent exiler de Paris. Seignelay écrivait à La Reynie le 11 avril 1689:

> Sa Majesté veut bien éloigner les trois médecins nouveaux catholiques qui tenaient à Paris une conduite suspecte; mandez-moi où vous croyez qu'on puisse envoyer le nommé Esmery.

Et le 19 du même mois:

> Vous trouverez ci-joint un ordre pour reléguer le sieur Emery, médecin,

S'il eût continué à mériter l'animadversion du clergé, il ne serait certainement pas entré, comme il fit, à l'académie des sciences en 1699. Son frère Louis semble avoir été plus zélé protestant, bien qu'il eût été aussi contraint d'abjurer. Arrêté avec sa femme, ses enfants, un valet et une servante, près de Neuilly, dans la maison

[1] La Reynie le range parmi les nouveaux convertis du quartier de la place Maubert (Fr. 17421 f° 6).

de Mme d'Ollonne, un peu avant le 20 mars 1686, il fut relâché, ainsi que toute sa famille, par ordre du 28, grâce à un certificat d'abjuration collective qu'il put exhiber sur-le-champ. En 1689, il fut exilé à Semur, puis emprisonné à Rouen en 1696 «pour sa mauvaise conduite». — Louis devint chirurgien de l'hôpital de Cassel.

Outre un troisième Émery, que nous trouvons enfermé à Vincennes, le 31 août 1688, «pour l'affaire des bois de Bourgogne», il semble qu'il y en ait eu un quatrième, protestant comme les deux premiers, auquel la liberté de la cour de la Bastille et la permission de voir ses parents furent accordées le 14 août 1688, et qui sortit de la Bastille par ordre du 27 décembre 1690. C'est probablement ce dernier qu'un billet de Pontchartrain à La Reynie du 3 février 1685 accusait de faire passer des religionnaires hors du royaume. — Agnew cite un Lémery parmi les officiers de cavalerie du roi Guillaume (III 151), et trois Émery naturalisés anglais, Louis, Paul et Etienne, les deux premiers en 1687 (p. 43), et le dernier en 1691 (p. 53).

Le Monnier (Isaac), secrétaire des finances du duc d'Orléans, était fils de David, sieur du Chesnoy, et de Madelaine des Marets, morte veuve et âgée de soixante-huit ans en 1685. Il avait épousé en 1671 Marguerite-Marie Gervaise, fille de Louis, ancien de Charenton, qui lui donna Louis (1672) et Abel-Daniel (1679). On le voit en 1674 présenter au baptême, avec Marie-Judith de Gorris, Isaac-François, fils de Pierre Petit, ci-devant maréchal de la cavalerie légère, et de Susanne Le Monnier. Ayant l'âme vénale, il profita de la Révocation pour dénoncer ses coreligionnaires et chercher, en décembre 1686, à obtenir la prime promise pour l'arrestation d'un ministre (Fr. 7050 f° 88).

Un Le Monnier, arrêté et mis au For-l'Évêque par ordre du 20 décembre 1687, ne sortit du Châtelet que par ordre du 3 janvier 1689 (O¹ 31 et 33); nous ignorons si c'était le gendre de Gervaise ou un homonyme. Nous ne savons pas davantage quel était le personnage du même nom qui fut tiré de l'Hôpital-Général par ordre du 4 novembre 1699 (O¹ 43).

Antoine Le Monnier, assité à Londres, en 1703, avec sa femme Judique Le Preux; Esther épouse à Londres, en 1692, Lucas Boistoult, dessinateur; Étienne, naturalisé anglais en 1697; Jean, de Norwich, épouse à Londres, en 1703, Françoise Pierre; Marie-Marthe, marraine de Thomas, fils de Benjamin Fourdrinier, à Londres en 1698 (Agnew); Susanne, femme du sieur Petit, fugitive,

dont les biens furent donnés, en 1687, à son fils Du Quesne Mosnier, capitaine de navire (O[1] 31).

Leneuf ou Lenud (Abraham), du Havre, condamné aux galères par le Parlement de Paris, en 1689. Libéré 1698 (*Fr. pr.*, 2e édit., VI, 295).

Le Noble, fugitif arrêté à Philippeville avec Grimpré, le 3 septembre 1686.

Lenoir (Barbe), détenu au château de Vincennes, relâché par ordre du 16 août 1693 (*Bullet.*, IV, 212).

Lenormand (Judith Lebeau, veuve de Jean), pauvre vieille femme de soixante-dix ans, dont la Reynie demandait l'envoi à l'Hôpital-Général, le 17 janvier 1686.

Léonard (Jean), de Bertrée en Luxembourg, condamné aux galères par le Parlement de Paris, en 1687. Envoyé en Amérique (*Fr. pr.*, 2e édit., XI, 296).

Lepetit, voir Gralin.

Le Plastrier, voir II, 594.

Le Riche (Jeanne), dite Guérin, femme d'un protestant réfugié en Hollande et pourvue d'une pension de 400 livres, sans doute en sa qualité de nouvelle convertie, fut arrêtée à Versailles et enfermée à la Salpétrière le 2 mars 1692. Elle n'en sortit que le 26 janvier 1698 (Ms. Clairambault 984 f° 38 [1]).

Lernoult (Adrien), dont le père, Pierre, fort riche, était réfugié en Angleterre et y avait été naturalisé en 1682 (Agnew), fut enfermé en 1686 chez les Pères de l'Oratoire, tandis que ses sœurs furent mises chez les Hospitalières de Calais (M 675). Le frère et les sœurs avaient sans doute été arrêtés en essayant de rejoindre leur père; rien n'établit qu'ils fussent parisiens. Deux Adrien furent naturalisés anglais en 1688; l'un, le 5 janvier; l'autre, le 21 mars.

Leroux (Claude), voir II, 533.

Leroux. Seignelay écrivait au procureur-général le 20 janvier 1686 :

Le nommé Leroux, prisonnier de la Conciergerie, ayant demandé d'être mis en liberté à cause de l'abjuration qu'il a faite avec toute sa famille, il a représenté qu'il n'est détenu que pour dettes qu'il pourrait acquitter s'il avait

[1] Note communiquée par M. N. Weiss.

la liberté, sur quoi le roi m'ordonne de vous écrire de prendre la peine d'examiner quel expédient il y aurait à prendre pour soulager cet homme en parlant à ses créanciers, ou par quelque autre moyen que vous trouverez le plus à propos (O[1] 30).

Françoise Leroux, femme de Pierre Deslandes, ancienne femme de chambre de la princesse de La Trémoille, et sa fille Frédérique, âgée de sept ans et demi, abjurèrent le 16 octobre 1685. Elles étaient notées comme ayant besoin de secours (Fr. 7052 f° 331).

Alexandre Leroux, naturalisé anglais en 1700, appartenait peut-être à la même famille (Agnew).

Leroy (Mme), voir Lespine, II, 457.

Leroy, guide arrêté le 29 octobre 1686. Leroy, guide des demoiselles Amonnet, arrêté au mois d'août 1694 (voir Amonnet). Mme ou Mlle Leroy de La Rochelle, mise aux Miramiones en 1700 (O[1] 44). Une dame Leroy, sans doute née Berthault, de la rue Saint-Martin, s'adressait en 1686, au guide Lespine pour passer en Hollande, où elle avait déjà envoyé sa fille (Fr. 7050 f° 248). François Leroy, de Paris, admis à la cène à La Haye en 1693, aprés avoir rétracté son abjuration. Leroy, associé d'André Crommelin, aussi admis à la cène au même lieu le 16 février 1687 (Ms. B. du pr.). Anne Leroy, de Paris, âgée de 74 ans, rétracte à Londres son abjuration le 12 juin 1687 (Ms. Égl. de la Savoye). Jacques Leroy, de Paris, âgé de soixante-trois ans, Marie Blondel, sa femme, et un enfant malade, assistés à Londres en 1705 (Ms. B. du pr.). Élisabeth Lefèvre, de la rue de Charenton, veuve de Nicolas Leroy et son fils avaient signé la profession de foi le 27 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 181),

Le Royer (Veuve), voir III, 58.

Lescaille (François), protestant originaire de Liège, arrêté au mois de juin 1686, pour avoir participé à l'évasion de ses coreligionnaires. Desgrez se plaignait de son « opiniâtreté extraordinaire ». On le transféra du Petit-Châtelet à la citadelle d'Amiens, en vertu d'un ordre du 19 août (Fr. 7053 fos 286, 374).

Lescours de Savignac (Mlle de). Le 6 octobre 1685, Louvois annonçant à De Gourgues, intendant de la généralité de Limoges, l'envoi de la lettre de cachet qu'il avait demandée pour M. de Lescours, ajoutait : « Je ne doute point que Sa Majesté ne lui accorde une pension quand il aura fait abjuration ». La mère et la sœur du jeune comte furent également persécutées : le 10 mars 1686,

Louvois ordonnait à De Gourgues[1] de saisir toutes les propriétés de Mme de Lescours, de mettre cette dame dans un couvent et sa fille dans un autre[2]. La prison assouplit promptement le fils, qui reçut une pension de 200 livres le 7 mai (O[1] 30); nous ignorons si c'est lui qui se réfugia ensuite en Allemagne et devint premier gentilhomme de la chambre du duc de Brunswick (*France prot.*, VII, 31 a). Mlle de Lescours dut aussi s'empresser d'abjurer, dans le dessein de recouvrer sa liberté et de passer à l'étranger; car nous la voyons arrêter à Paris le 24 mai par Desgrez, qui la conduisit le même jour aux Nouvelles-Catholiques (Fr. 7053 f° 168). Elle payait sa pension à raison de 400 livres. Elle est portée sur la liste du 14 décembre comme « nouvelle réunie, de bon exemple, zélée pour la religion et travaillant à l'instruction des autres » (Fr. 7051 f° 248).

Lesobre (Susanne), voir Bezard, ancien.

L'Espérance (La veuve), conduite chez les filles de l'Union Chrétienne par ordre du 18 février 1693 (O[1] 37).

Lespinay (Mlle de), sans doute angoumoise et fille de François de Lespinay et de Lidie de Chabot de Saint-Aulaye, fut mise à la Bastille avant le 12 février 1686, et, par ordre du 20, transférée le 22 aux Nouvelles-Catholiques (O[1] 30), où elle payait sa pension à raison de 400 livres. Elle y reçut la visite de M. de Besmaus, gouverneur de la Bastille qui travaillait aux conversions comme un véritable prêtre[3] (Fr. 7053 f° 454). Mlle de Lespinay abjura avant la fin de l'année. La liste dressée aux Nouvelles-Catholiques le 1er février 1687, la mentionne comme étant de bon exemple et travaillant à l'instruction des autres (Fr. 7051 f° 248). Elle obtint une pension de 600 livres le 26 juillet 1688 (O[1] 32).

Lespine, voir II, 455.

Lesueur (Pierre), sieur de Colleville, conseiller au Parlement de Normandie et commissaire royal dans plusieurs synodes de cette province, transféré du Val-Richer à la Bastille, par ordre du 18 mai 1690, y passa plus de deux années et demi. Il fut envoyé à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs au mois de décembre 1692 (*Fr. pr.*, VII, 47 a).

[1] Il passa de la généralité de Limoges à celle de Caen entre le 15 mars et le 15 juin 1686.

[2] Papiers Bordier, Bibl. du prot.

[3] Voir La Fontaine.

Le Tellier (La nommée), arrêtée par Auzillon après septembre 1686, fut mise au Petit-Châtelet (Fr. 7051 f° 264). Le Tellier (Charles-François), de Paris, chirurgien et perruquier, prosélyte, assisté à Lausanne en 1696, en vertu d'une attestation de Zurich (Ms. Vaud. B. du prot.).

Levesque de Fouroulte, voir II, 404.

Levier, guide, catholique, arrêté à Lafère, le 22 octobre 1685, avec Caussin, deux demoiselles Houdry, Jacob, sa sœur et Louis Aquin (Fr. 7053 f° 154).

Liambrune (Mme de), voir II, 563.

Lieven. Dès le 14 mars 1686, le roi avait donné l'ordre d'arrêter Jacob Lieven, maître de l'hôtel du Saumon de Courtray, « accusé de faire un grand commerce pour la sortie des sujets du roi hors du royaume ». Le 20 mai, sa présence était signalée à Paris, et l'ordre d'arrestation réitéré. Plus tard, on le voit noté comme devant venir prendre la nommée Crommelin *à la Belle Image* à Arras. Il ne fut arrêté qu'en septembre 1689 par ordre du 25, et sortit de la Bastille par ordre du 25 mars 1692 pour être expulsé de France avec la dame Bouay (Fr. 17421 f° 54 et O 1 30 et 36, et *Arch. Bast.*, IX, 172, 180). A la paix de Ryswick, les ambassadeurs hollandais demandèrent qu'on terminât « l'affaire de Jacob Lieven cum sociis pour des cautions etc. » (*Actes et mém. de la paix*, IV, 363).

Lirée (Mlle de), « non payante », entrée aux Nouvelles-Catholiques le 2 août 1686.

L'Isle du Gast (Louis de), fils de Paul, et de Catherine de Jaucourt, propriétaire d'une terre dans les environs de Mayenne, épousa en 1664 sa cousine Marthe de Jaucourt, fille de Jean-Louis, chef de la branche de Vau-Jaucourt. Mme de l'Isle du Gast s'enfuit en Angleterre à la Révocation. Son mari se préparait à la suivre; il commença par lui envoyer ses deux fils, que la police de Paris arrêta au passage, le 2 février 1686, en compagnie de Vion et de Mme Mallet. Préférer à toutes choses la liberté de la conscience et du culte était alors un crime d'État; aussi quatorze jours après l'arrestation des fils, Seignelay ordonna-t-il de saisir le père et de l'envoyer au château de Loches (O 1 30). Les enfants furent mis

d'abord au chemin de Vaugirard, chez Le Jeune (Fr. 7051 f° 166), qui leur fit faire abjuration; après quoi on les conduisit, le 27 février, au collége des Jésuites. Le 3 mars, Seignelay consultait l'intendant De Nointel sur la fortune de M. de l'Isle du Gast, afin de fixer le chiffre de la pension que celui-ci devait payer aux Jésuites. Le 30 juin 1689, quand on voulut les envoyer aux Jésuites de La Flèche, ceux de Paris réclamèrent l'entier acquittement de cette pension. — Rien ne put faire fléchir M. de l'Isle du Gast. Expulsé de France, il se réfugia en Hollande, où sa femme le rejoignit. Il y mourut le 28 décembre 1695, gratifié d'une pension de 500 livres par la princesse d'Orange.

L'Église de Charenton comptait parmi ses membres Jean de l'Isle du Gast, représentant d'une autre branche de la même famille. Marié vers 1650 à Marguerite Trouvé, il en eut au moins[1] cinq fils et deux filles, Élisabeth et Madelaine (1657), dont l'une fut enfermée dans un couvent par ordre du 6 mars 1686. Desgrez, chargé le 26 de la mener abjurer dans quelque église, la reconduisit au couvent après qu'elle eut «fait, dit-il, sa réunion plutôt mal que bien», consentant à peine à se mettre à genoux et refusant absolument de «lire son acte de foi» (Fr. 7052 f° 122). On se contenta de ce simulacre forcé, et Mlle de l'Isle fut relâchée par ordre du même jour (O[1] 30). — C'est sans doute la même demoiselle de l'Isle que nous trouvons installée à l'hôtel de La Force en 1689, et que Seignelay fit arrêter par ordre du 25 septembre, comme entretenant une correspondance clandestine avec la duchesse incarcérée au château d'Angers. Envoyée au château de Ham le 16 octobre, Mlle de l'Isle y demeura huit ans. On l'expulsa du royaume en 1697; mais elle ne put dépasser Tournay, parce qu'elle n'était point porteur de l'ordre d'expulsion. On la reconduisit à Ham, d'où elle sortit de nouveau par ordre du 20 novembre pour être définitivement conduite à la frontière.

Une demoiselle de L'Isle fut enlevée à ses parents en 1698. Voir II, 356.

L'Islot-Touchimbert (De), voir Touchimbert.

Loiseau (La nommée), que Seignelay ordonnait, le 22 août 1686, d'enfermer dans un couvent, était sans doute fille de l'orfèvre parisien, Samuel Loiseau, marié en 1669 à Catherine Lejuge, fille du peintre Georges Lejuge et de Marie Gobille.

[1] Voir *La Fr. pr.*

Lojon (Susanne), voir II, 588.

Lombard (pasteur d'Angers), voir Du Tens.

Lombard (Charles), frère du suivant. Voir II, 439.

Lombard (André), né à Nîmes en 1638, admis au saint ministère en Angleterre en 1661, y prêcha cinq années, après quoi il revint en France voir sa mère et reçut vocation de l'Église de sa ville natale. Au bout de deux ou trois ans, il fut à Londres pour y demander son congé, et en rapporter ses meubles et ses livres. A son retour, il apprit qu'on l'avait interdit comme étant sorti sans permission, et parvint cependant à se faire réintégrer dans ses fonctions. Envoyé à Calvisson en décembre 1678, il y passa six mois à opérer des réconciliations, puis six autres mois à Lyon, et trouvant sa place prise quand il revint à Nîmes, fit un voyage à Paris dans la pensée de demander au roi l'autorisation de retourner à Londres; mais des amis l'en dissuadèrent et l'engagèrent à «prêcher à Charenton par provision et en attendant qu'un ministre [Gilbert] qui était en Poitou et sur lequel on avait jeté les yeux fût arrivé à Paris». C'est à ce moment (mai 1680) qu'il fut arrêté et mis à la Bastille où on l'interrogea le 21. Il en sortit par ordre du 2 janvier 1681 (*Arch. Bast.*, VIII, 208). Suivant M. Gagnebin, il desservit l'Église de Middelbourg pendant les trois premiers mois de 1685, puis se rendit à Copenhague, de là à Londres où il fut employé quelque temps par l'Église de La Savoie. Revenu en Hollande, il fut nommé pasteur à Flessingue en août 1687 et déchargé de ses fonctions à cause de ses infirmités en août 1690 (*Pasteurs de France réf. en Holl.*, p. 52).

Longueval (Mme Ve de) et ses 2 filles emprisonnées en 1687.

Loqueneur (Hubert), condamné au bannissement du présidial de Laon pour neuf ans, comme ayant tenté de s'évader du royaume avec sa femme Louise Venant, Jean Hoquet, son valet, et Marguerite Moreau, sa servante. Tous les quatre furent écroués au Châtelet de Paris le 30 octobre 1686. (Reg. d'écrou du Palais de Justice.)

Loquet (La nommée), vieille femme de Paris, qu'on avait contrainte d'abjurer à la Révocation, tenait si peu de compte de cette abjuration, que Seignelay crut nécessaire de la séparer de sa famille, et de la faire enfermer en quelque endroit par ordre du 9 mai 1688. (O1 32).

Lorcher (Edmée), femme de chambre des demoiselles Catillon, arrêtée sortant avec elles du royaume et mise au Grand-Châtelet le 14 novembre 1685. Comme elle était catholique, elle fut relâchée par ordre du 20 novembre et sortit le 27 (Fr. 7051 f° 295).

Lormier, voir Baurin.

Lorrain, orfèvre sur le quai des Orfèvres, noté le 17 octobre 1685 comme ayant fait emballer tous ses meubles pour s'enfuir, fut emprisonné peu après (Fr. 7052 f° 300).

Loubiart, voir Briet.

Lousigny (Majou, sieur de), voir Des Loires.

Louvigny (Henri de), conseiller-secrétaire du roi, né en 1606 et marié à Antoinette Bigot de La Honville, fut inhumé à Charenton en 1648, non loin de la petite maison que ses parents y avaient acquise comme pied à terre. Un seul de ses enfants, Nicolas, marié en 1676 à Jeanne de Bennes, et associé de Guiraud et de Leduc dans la direction des manufactures royales de fer du Nivernais, sacrifia sa fortune à sa religion. Il fut arrêté, comme il tentait de sortir de France, en compagnie de sa mère, âgée de soixante-dix ans, de sa femme, de sa belle-sœur, dame de La Guipière, et de Jeanne de Fougières, sa belle-mère. Tous furent enfermés au château de Ham et expulsés du royaume en 1688, témoin le billet que l'intendant Bossuet adressait le 11 avril à Seignelay :

> Suivant la lettre qu'il vous a plu de m'écrire du dernier mars, que le sieur de Louvigny [frère du prisonnier] m'a rendue, j'ai fait conduire hors du royaume sa mère et ses autres parents qui étaient dans le château de Ham, et il en a été de même à l'égard des autres religionnaires qui étaient dans cette généralité (O 1 32).

Nicolas, dont les biens avaient été donnés à son frère Louvigny d'Orgemont, intendant de la marine au Havre, fut naturalisé anglais le 10 juillet 1696, et figure de 1703 à 1706 au nombre des distributeurs des aumônes qu'on appelait la royale bonté. Agnew (III, 150) mentionne deux Louvigny parmi les officiers du prince d'Orange : l'un, colonel des dragons rouges ; l'autre, lieutenant des dragons bleus.

Luc-Brachetière. Nous ne connaissons la famille de Luc-Brachetière que par les deux billets suivants de Pontchartrain à D'Argenson :

« 12 novembre 1700. Je vous envoie l'ordre pour faire mettre à la Bastille le sieur de Luc-Brachetière; à l'égard de ses fils, vous avez bien fait d'en charger le sieur Drouard, et vous devez faire mettre la fille aux Nouvelles-Catholiques » (O [1] 44). Suivant M. Lièvre, III, 342, le prisonnier fut relâché avant la fin de l'année.

« 8 juin 1701. Vous pouvez faire sortir des Nouvelles-Catholiques Mme de Luc-Brachetière, après que vous aurez pris des assurances pour empêcher son évasion » (O 248).

Lucas (Catherine), entrée aux Nouvelles-Catholiques le 19 janvier 1683, figure comme « non payante » servant les autres et encore protestante sur la liste du 14 décembre 1686 (Fr. 7051 fº 248).

Par ordre du 8 juin 1695, une demoiselle Lucas fut conduite aux Nouvelles-Catholiques (O [1] 39). Était-ce la même? Je les compte pour deux. Le même jour, son père était envoyé aux Nouveaux-Catholiques.

Il y avait à Paris plusieurs familles de ce nom : d'abord celle du libraire Étienne Lucas, marié à Claudine de Bracque en 1676; puis Jacob Lucas, menuisier de la rue Traversière, qui signait la profession de foi avec Marie My, sa femme, et leur fille âgée de douze ans (Fr. 7051 fº 182), et un autre Lucas, maître orfèvre du quartier du commissaire Delamare, qui avait signé le 19 (Fr. 17420 fº 195).

Susanne Lucas, envoyée dans les prisons ou dans un couvent d'Amiens fut expulsée du royaume en 1688 (TT 235)

Lucé (Mlle de), emprisonnée dans un couvent en 1688, abjura, et reçut en 1694 une pension de 200 livres pour entrer dans un couvent.

Lulier ou Luillier (Marie-Marthe), mise au For-l'Évêque le 20 mai 1686, pour avoir vendu un passeport à une fugitive arrêtée à Vincennes (Fr. 7051 fº 290 et O [1] 30).

Lustik ou Listik (Jean Wenzell, dit), natif de Limpurg, près Mayence, arrêté par Desgrez, le 16 août 1699, et conduit à la Bastille en qualité de ministre, « qui avait des desseins sur Metz » et travaillait à faire sortir deux femmes du royaume (O [1] 43). Or, d'après C. de Renneville et les *Archives de la Bastille*, ce Lustik, âgé de cinquante-huit ans, était un insigne fripon, qui se disait

catholique, protestant, prêtre ou ministre, selon qu'il convenait à ses intérêts. En réalité, c'était un Bernardin de l'ordre de Citeaux qui travaillait aux évasions. Il faillit mourir à la Bastille de trente-deux blessures que lui fit son camarade de chambre, le curé de Livry, dans un accès de démence. On ne le relâcha que le 20 novembre 1714. (*L'Inquisition fr.*, I, 455 et IV, 400 et Arsen. F. Bast. 10520).

LUTRAT (Nicolas), voir II, p. 231.

LUYA (Jacques), génevois, mis au Petit-Châtelet le 8 décembre 1686, avec Attainville, etc., pour l'assemblée du faubourg Saint-Germain. Il n'avait pas abjuré (Fr. 7051 f° 285).

MAHIOU, voir Maupin.

MAILLARD DE PLAINCHAMP (Charles), né à Montdidier, avocat au Parlement de Paris, fut expulsé du royaume en 1688, après être resté deux années en prison. Réfugié en Hollande, il étudia la théologie à Groningue et devint pasteur. En 1695, il n'était encore que candidat au saint ministère. Il remplit les fonctions d'aumônier de la garnison de Louvain. Ce poste venant à lui manquer, il se trouva sans subsistance et demanda un secours le 29 juillet 1698 (*Gazette de Harlem*). Il épousa le 21 septembre Marthe de Courcelles, native d'Amiens, déjà réfugiée en 1687, et mourut le 8 avril 1727. Son frère Daniel avait été pasteur d'Abbeville.

MALANDIN. A la requête de Jean Malandin, son mari, et de Marie Matthieu, sa mère, Marie Mory fut écrouée au Petit-Châtelet pour la R. le 4 janvier 1686; elle n'en était pas encore sortie le 14 décembre (Fr. 7051 f°s 236, 285, 303).

MALCHAR (Mlle) figure sur la liste des Nouvelles-Catholiques du 14 décembre 1686 comme nouvelle convertie et servant Mme de Saint-Hilaire (Fr. 7051 f° 248).

MALLET, voir II, 566.

MALNOE (Jean de), sieur de la Pardière, et Élisabeth de Maumusseau, sa femme, eurent trois fils qui passèrent à l'étranger lors de la Révocation: Jean, sieur de la Ménardière, naturalisé anglais en 1688 et inscrit au nombre des étudiants en théologie de Leide

en 1690; Benjamin, pasteur de Lassay en 1670 et Daniel, avocat au Parlement de Paris[1].

Daniel épousa en 1666 Amélie-Charlotte Drelincourt, fille du célèbre pasteur, laquelle lui donna: Claude-Charlotte (1667), Charles (1669), Benjamin (1670), présenté au baptême par son oncle Benjamin, Daniel (1672), inhumé l'année suivante en présence de son oncle Jean, Susanne-Amélie (1673). Il était chargé de toutes les affaires des protestants de Bretagne et de Normandie, et habitait la rue du Mûrier proche la porte Saint-Marcel. Au mois de juin 1685, le commissaire Delamare l'accusait d'envoyer à son beau-frère Pierre Drelincourt, «évêque en Angleterre»[2], des hardes et de la vaisselle d'argent «pour en faciliter le passage en faveur des particuliers» retirés de France (Fr. 7052 f° 365). Le 29 novembre, Seignelay répondant à La Reynie qui lui avait écrit au sujet de Malnoé, l'invitait à faire observer ce personnage suspect, de peur qu'il ne prît la fuite (O[1] 29), et le même jour il donnait l'ordre de l'arrêter ainsi que sa femme, et de les conduire tous deux à la Bastille. Le 11 décembre, le convertisseur Gerbais était autorisé à voir Malnoé, à qui l'on accordait, le 13, la liberté de la cour. Le 15, Seignelay ordonnait de relâcher le mari et la femme quand ils auraient fait abjuration. Malnoé et son fils aîné, Charles, mis aussi à la Bastille, ne faiblirent qu'un mois plus tard et s'enfuirent peu après qu'on leur eut rendu la liberté. Ils figurent sur l'état des fugitifs dressé le 27 décembre 1687. Mme de Malnoé ne les suivit pas et se plaignait de ce qu'ils avaient emporté quinze mille livres (Fr. 7051 f° 12). «En considération de la conversion sincère d'elle et de ses enfants à la R. C.», elle obtint, le 15 juin 1688, le don des biens des Drelincourt, ses frères et nièces, fugitifs, et le 14 mai 1690, une gratification annuelle de six cents livres (O[1] 34). On lui permit en 1715 de vendre une partie de ces biens, rarissime faveur accordée à quelques nouveaux convertis qui la méritaient par un zèle au-dessus de tout soupçon. Sans respect pour la mémoire paternelle, la malheureuse avait entraîné dans sa chute sa vénérable mère, veuve du fidèle ministre qui avait combattu l'Église persécutrice durant un demi-siècle. Marguerite Bolduc, âgée de soixante-dix-huit ans et demeurant rue Princesse, dans la paroisse Saint-Sulpice, abjura le 5 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 379). Delamare notant que plusieurs ballots étaient préparés dans son appartement, l'avait

[1] Dont *La France protestante* (IV, 317 et 2e édit., V, 501) a fait deux personnages, à cause des orthographes diverses: Malnoé, Mazeneau et Mazoneau, que le nom a revêtues dans les papiers de La Reynie.

[2] Il était doyen d'Armagh.

crue partie pour l'Angleterre le 18 octobre (Fr. 7052 f° 299). Peut-être, en effet, était-elle partie et fut-elle arrêtée comme tant d'autres avant d'avoir pu franchir la frontière.

Malo. Seignelay écrivait à la Reynie, le 27 février 1688 :

> Sa Majesté fera incessamment conduire hors du royaume tous ceux qui se trouvent encore de la R. P. R., et comme vous marquez par votre mémoire qu'à l'égard du nommé Malo (aliàs Mulot), horlogeur, sourd et âgé de quatre-vingts ans, M. le procureur-général veut bien le faire mettre à l'infirmerie des Petites-Maisons, prenez la peine de lui en parler (O 1 32).

Nous ignorons dans quelle prison Malo fut enfermé ; mais pour qu'on le gardât en France et qu'on le mît aux Petites-Maisons, il fallait évidemment qu'il eût l'esprit dérangé. Il sortit des Petites-Maisons, en vertu d'un ordre du 12 juillet, après s'y être converti ! Toutefois le 21 mai 1690, Pontchartrain recommandait à La Reynie de le surveiller comme mauvais catholique (O 1 34).

Malzac, pasteur du Désert, arrêté 1692, voir II, 529.

Mangeot ou Menjot, médecin du roi, à qui sa fermeté valut, le 23 décembre 1685, un ordre de relégation à Limoges. La vue de la lettre de cachet changea soudain sa résolution, si bien que, le 3 janvier 1686, La Reynie fut invité à le laisser à Paris, puisqu'il était sûr de lui, c'est-à-dire de sa prochaine abjuration (O 1 29).

Marcé (Mlles de). Claude-Charles Goyon, baron de Marcé, vicomte de Terchant, qui mourut en 1693, avait épousé en premières noces (1662) Marie d'Appelvoisin, dont il eut Élisabeth-Marie, femme de Théodore de Béringhen, convertie en 1687 ; Claude-Marguerite, femme de Paul d'Espagne, sieur de Vénevelles, et une autre fille, ces dernières réfugiées en Angleterre (1686). Il épousa en secondes noces (1678) Henriette de La Muce-Ponthus, dont il eut encore, outre un fils nommé César-Benjamin, trois filles (dont l'une s'appelait Ursuline-Marguerite) qui furent mises aux Nouvelles-Catholiques, par ordre du 19 janvier 1690, et n'y restèrent que trois mois. Ponchartrain écrivait le 20 avril au lieutenant de police : « Le roi trouve bon que vous fassiez rendre à M. de Marcé ses trois filles. Il faut que vous lui fassiez entendre que Sa Majesté compte bien qu'il sera instruit en la R. C., et qu'il tiendra à l'avenir une telle conduite sur la religion qu'on aura sujet d'être content de lui et de sa famille » (O 1 34).

M. de Marcé avait sans doute abjuré pour la forme (autrement

il eût été enfermé) et n'en tenait compte ; la baronne semblait mieux convertie et avait obtenu dès 1687 une pension de 1000 livres. Elle racheta plus tard par sa fidélité un moment de faiblesse et d'apparente soumission à des ordres tyranniques, que la conscience devait tenir pour nuls et impies. En 1699, au moment où elle venait de se faire donner les biens de son frère Olivier, la baronne fut signalée comme mauvaise catholique. Pontchartrain écrivait le 15 juillet à D'Argenson : « Le roi étant informé que le sieur marquis de Trechan, qui est un jeune enfant de douze à treize ans, fils de Mme de Marcé, a une grande inclination pour la R. C., dont il est détourné par sa mère, qui a mis près de lui un gouverneur luthérien, Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire d'envoyer prendre cet enfant chez sa mère, et de le faire mettre au collége des Jésuites. Il loge avec Mme de Marcé, sa mère, rue de Grenelle, chez Mme Amproux, veuve du conseiller au Parlement » (O[1] 43). L'ordre de mettre aux Jésuites le jeune De Marcé fut réitéré le 3 mars 1700. Le 14 mai 1701, le roi fit défendre de l'envoyer à l'académie, parce qu'il n'avait pas encore fait sa première communion et qu'on jugeait « dangereux de le mettre en cet état à portée d'être vu et conduit par sa mère » (O 248). Il ne fut autorisé que le 6 juin 1703 à entrer dans l'académie de Rochefort (O 250).

Mme de Marcé fut mise elle-même aux Nouvelles-Catholiques en 1704, et l'une de ses filles, envoyée dans un couvent de Bretagne en 1709.

Marchand (Jacob) et sa sœur, du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, enfermés au Châtelet en décembre 1685 (Fr. 7051 f° 328).

Marchand (Pierre et Girard), voir Du Vigneau.

Marconnay (Mlle de). Au mois d'octobre 1684, Gédéon de Refuge, comte de Couesme et mari de Louise de Chaumont de Lecques, était détenu au Petit-Châtelet. Le jésuite Robinet, envoyé pour le convertir, échoua dans sa tentative. Le mois suivant, le roi envoya M. de Refuge et sa femme à la Bastille. Le mari en sortit bientôt, sans doute au prix d'une abjuration ; la comtesse, transférée en 1686 dans un couvent d'Orléans, semble avoir imité son exemple. Mais, dans la crainte qu'ils ne s'enfuissent, on les interna tous deux à Rouen en 1688. Ce fut sans doute, dit *La France protestante* (VIII, 398), pour donner des gages de sincérité au gouvernement que le comte de Refuge publia *La Paix de Dieu pour*

être annoncée à tous les chrétiens, par G.-C. de Refuge réuny à l'É. C., Paris, 1690, in-12. En 1688, nous trouvons deux de leurs filles emprisonnées à la Visitation de Chaillot, et un ordre du 15 juin pour les remettre à la dame de Bourdonné, chanoinesse de Remiremont, leur tante (O[1] 32). Sans doute l'ordre ne fut pas exécuté; car, le 22 mai 1689, Seignelay invitait la supérieure de la Visitation à garder encore les deux demoiselles de Refuge (O[1] 33).

Françoise de Refuge, sœur de Gédéon, épousa en 1655 Louis de Marconnay, sieur de Châteauneuf. Ce huguenot poitevin se laissa ruiner par les dragons avant de signer; mais il faiblit en 1688. Mme de Marconnay fut enfermée en 1686 dans le couvent Sainte-Marie de Loudun, où elle ne reçut, dit Benoit, que des honnêtetés et des caresses. Mais tout fut inutile : Mme de Marconnay persista. Nous la trouvons aux Nouvelles-Catholiques de Paris en 1700. Le 22 décembre, le roi trouva bon qu'on la remît à son mari, à condition qu'il répondrait, ainsi que le sieur de La Massaye, qu'elle ne sortirait point du royaume, et qu'elle retournerait aux Nouvelles-Catholiques si elle n'avait abjuré dans deux mois (O[1] 44). Elle n'avait point encore abjuré le 30 août 1701 ; car à cette date Pontchartrain écrivait à d'Argenson : « M. de Marconnay ayant demandé au roi la permission de mener sa femme en province, Sa Majesté a bien voulu sur ses instances, et sur ce que M. de La Massaye [l'apostat convertisseur] a bien voulu en répondre, lui permettre de l'y mener pour trois mois, à condition que, si elle ne profite de ce temps pour s'instruire, elle sera ramenée aux Nouvelles-Catholiques de Paris» (O[1] 45). — Elle finit par céder en 1702, selon *La France protestante*. D'après M. Lièvre (III, 156), elle passa en Hollande où s'étaient retirés deux de ses enfants, Samuel Philémon et Marie, expulsés de France en 1688 comme inconvertissables.

Maréchal (Jean), voir Toutin.

Margas (Étienne), riche banquier, avait épousé Marie Abillan ou Abilly, qui lui donna: Marie, mariée en 1680 à Philippe de Sarazin, sieur de Montaigu; Jeanne, mariée en 1684 à Lasseur, banquier; Charlotte, mariée la même année à Paul Lafargue, bordelais, aussi banquier, et une quatrième fille mariée à Pierre Durand[1]. Marguerite Margas, qui épousa en 1668 Charlemagne

[1] Voir ce nom.

Grimaudet, marchand de Rouen, était sans doute la sœur du banquier parisien (*Reg. de Char.*).

Étienne Margas, de la rue Saint-Julien-des-Ménétriers, figure dans la première catégorie des négociants mandés chez Seignelay le 14 décembre 1685, et trois de ses gendres, Lasseur, Lafargue et Durand, dans la seconde catégorie. Comme il ne paraissait nullement disposé à embrasser le catholicisme, on le menaça de faire dévaster sa maison de campagne: « Ce vieillard, disait la police, ne voudra pas voir dégâter la belle maison qu'il a fait construire à Chatou » (Fr. 7052 f° 216). Pour éviter le dégât, il promit, en effet, d'abjurer, ce qui permit à Seignelay d'écrire à La Reynie le 29 novembre:

> Vous pouvez assurer Margas, que moyennant la parole qu'il a donnée, on n'envoiera point de troupes à sa maison de Chatou.

Seignelay ne se fiait qu'à demi à cette promesse d'abjuration, aussi adressa-t-il, le 30, un autre billet au lieutenant de police:

> J'envoierai demain à Chatou dans la maison du nommé Margas, pour lui faire craindre qu'elle ne serve au logement des troupes.

Margas tenant décidément plus à sa religion qu'à sa maison, il fallut passer de la menace à l'action. On se demande comment Seignelay put écrire sans rougir ce billet du 11 décembre:

> J'ai envoyé quatre gardes de la prévôté chez le nommé Margas à Chatou, avec ordre de s'y faire payer une demi-pistole chacun par jour et de se faire nourrir. Il y a lieu de croire qu'une charge aussi forte l'obligera enfin à prendre sa résolution.

Cependant ni Margas ni aucun de ses gendres ne parurent chez le ministre le 14. En conséquence, Margas fut arrêté le 19 et mis à la Bastille; le 21, on arrêta aussi Durand, mais non Lafargue et Lasseur, qui s'étaient cachés en attendant de pouvoir prendre la fuite. Ce que le pillage n'avait pu faire dans l'esprit de Margas, la Bastille le fit avec une rapidité surprenante; le prisonnier prit la résolution d'obéir au roi. Le 25 décembre, l'ordre était donné d'ôter la garnison de la maison de Chatou, et Margas fut relâché le 31. On lui permit l'année suivante d'aller avec sa femme aux eaux de Bourbonne-les-Bains, pour un asthme (Fr. 7051 f° 26); et le roi se montrait disposé à lui accorder une nouvelle faveur, comme l'attestent les lignes suivantes, adressées à La Reynie le 10 juin 1686:

Je vous envoie un placet présenté au roi par le nommé Du Thuilé, qui demande une rente de vingt livres, ci-devant donnée au consistoire de Houdan par Jean Margas, afin que vous preniez la peine de vous informer si ce Margas est celui qui s'est converti, parce qu'en ce cas Sa Majesté serait plus aise de lui donner qu'à un autre (O 1 30).

Nous trouvons sur un État des fugitifs dressé le 16 février 1687, Lafargue, de la rue du Grenier-Saint-Lazare, et son associé Lasseur. Lafargue avait emmené sa femme et un enfant de six mois (Fr. 7051 f° 313).

Philippe Margas, naturalisé anglais en 1688, était en 1703 l'un des distributenrs des aumônes désignées sous le nom de « royale bonté ». Samuel Margas fut naturalisé anglais en 1698, et Jacques, en 1700.

En 1758, Jacques et Jacqueline Margas passaient à l'étranger avec une demoiselle Bezard.

Paul Lafargue, banquier rue du Grenier-Saint-Lazare, se réfugia à Kœnigsberg en 1686, avec sa femme et un enfant de six mois. Son associé Lasseur et Moïse Lafargue, originaire de Bordeaux, passèrent aussi à l'étranger. Ils ne laissèrent aucun bien (Muret, *Geschichte*, etc., p. 228).

Marguerit, voir Heck.

Margueritte (Judic), originaire de Touraine et âgée de 28 ans, venue à Paris dans le dessein de rejoindre son oncle, réfugié en Angleterre, fut enfermée à la Salpétrière le 27 octobre 1700. En 1704, on la jugeait bonne catholique et digne d'approcher des sacrements. Elle fut relâchée peu après (Ms. Clairambault 984 f° 123[1].

Marie (Veuve).

Mariet, voir Mariette, Parisiens émigrés.

Marmier, frère du banquier parisien, expulsé par ordre du 26 avril 1688 (*Corresp. adm.* IV, 355).

Marolles. Arrêté dans sa fuite et condamné aux galères perpétuelles, Louis de Marolles en appela au Parlement de Paris, et fut enfermé à la Conciergerie le 14 mars 1686. Après la confirmation de la sentence, il fut transféré à la Tournelle pour y attendre la chaîne. Son zèle et sa piété remplissaient d'admiration et de

[1] Note communiquée par M. N. Weiss.

remords tous les nouveaux convertis qui pouvaient l'approcher, aussi le roi fit-il défendre que l'on continuât à lui rendre des visites. Nous n'avons guère à ajouter à l'article de *La France protestante* que ces deux lettres de Seignelay au procureur-général :

6 août 1686.

Sa Majesté est informée qu'il y a à la Conciergerie un gentilhomme condamné aux galères que tout le monde va voir, et elle désire que vous donniez les ordres nécessaires pour le tirer de là et le mettre en quelque endroit où il puisse être sûrement jusqu'au départ de la première chaîne.

7 août 1686.

Sur ce que vous prenez la peine de me marquer que le gentilhomme condamné aux galères dont je vous ai écrit, n'est pas dans la Conciergerie, Sa Majesté désire que vous vous informiez s'il est encore à la Tournelle, et que vous donniez les ordres nécessaires pour empêcher qu'on ne le voie, parce qu'elle est informée que cela fait un mauvais effet parmi les nouveaux convertis qui le vont visiter [1].

Marolles se trompait en disant que la première condamnation aux galères prononcée pour cause de religion par le Parlement de Paris, était la sienne; dès 1684, ce Parlement avait déjà condamné à la même peine Abraham Janoir ou Janois, de Diers-Saint-Julien en Champagne, pour discours inconvenants contre le catholicisme, et Jean Mesnil, de Blois, l'année suivante. Mme de Marolles s'enfuit en Hollande. Voir II, 469.

Maron (Marie-Louise), «non payante», mise aux Nouvelles-Catholiques le 28 août 1686, figure sur la liste du 14 décembre comme encore protestante et chargée du soin des malades (Fr. 7051 f° 248 et 7052 f° 24).

Martigny (Mme de), femme du Seigneur de Celle, élection d'Eu, demeurant à Paris, ne fut pas mise aux Nouvelles-Catholiques, parce qu'on ne voulut pas lui faire perdre un procès qu'elle poursuivait ; mais dans l'espoir de vaincre ce qu'on appelait son opiniâtreté et celle de sa fille, on lui ôta et on enferma celle-ci en 1700 (*Corresp. adm.*, IV, 423).

Martin (Mlle). Le 14 août 1698, Pontchartrain ordonnait à la sœur Ancelin, supérieure des Nouvelles-Catholiques, de nourrir gratuitement Mlle Martin, de Vendôme, et de ne plus rien exiger

[1] Voir Introduction, p. 99.

d'elle pendant les six mois et peut-être plus qu'elle devait passer encore dans la maison de la rue Sainte-Anne (O[1] 42).

Martin (Les) étaient nombreux dans l'Église réformée de Paris au XVII[e] siècle. Voici les principaux de ceux que nous trouvons dans les Extraits des Registres de Charenton :

Charles, peintre et valet de chambre du roi, décédé en 1645 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, inhumé à Saint-Marcel.

Jean, imprimeur, qui eut de Louise Berjon, sa femme : Charles (1626), Abraham (1631), Pierre (1634). C'est sans doute ce Pierre, bourgeois de Paris, qui épousa Olympe Barquet, laquelle lui donna : Anne, mariée en 1683 à l'orfèvre Louis Du Garnier, fils du peintre Louis Du Garnier et de Marguerite Du Cloux. Après une tentative d'évasion qui ne réussit point, Louis et sa femme furent contraints d'abjurer (Voir Du Vigneau).

Samuel, apothicaire de Marie de Médicis, décédé en 1653 à l'âge de quarante-neuf ans. Il eut de sa femme Françoise Vallet : Bernardin (1629) et Jacques (1631). Après avoir parcouru pour s'instruire l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne et les Pays-Bas, Bernardin devint apothicaire du prince de Condé et épousa Catherine Royer, qui lui donna trois filles mariées en 1680 : Françoise, à Zacharie Aliés, avocat au Parlement de Paris ; Rachel, au banquier Antoine Yvon ; Catherine-Susanne, à Pierre Bussière, apothicaire du prince de Condé. Bernardin habitait la rue Neuve-Saint-Lambert (aujourd'hui rue de Condé) devant l'hôtel de Condé, et n'abjura lors de la Révocation qu'après avoir été mandé dans les bureaux de la police avec son gendre La Bussière (Fr. 7051 f° 45). Il a publié la *Relation* de ses voyages, une *Dissertation sur les dents* (1679) et un *Traité sur l'usage du lait* (1684). Au mois de juillet 1681, le prince lui avait conseillé de vendre au plus tôt son privilége, étant dans l'impossibilité de le maintenir plus longtemps dans ses fonctions.

Claude, docteur en médecine, mort en 1658, avait épousé en 1639 Anne Regoumier, dont il eut : Anne-Marie, mariée en 1682 à Guy Mesmin, docteur en médecine. Anne-Marie abjura le 9 janvier 1686, en l'absence de son mari fugitif (Fr. 7051 f° 127). D'après *La France protestante,* Samuel et Claude étaient probablement frères, et fils de Jean Martin, célèbre médecin de Henri IV.

Bernard, sieur de Montjourdin, avocat au conseil privé, fils de Jean, sénéchal de Jarnac, épousa en 1642 Anne Chapuzeau, fille de Charles, avocat au Conseil.

Pierre, sieur de Chanfort, eut de son mariage avec Françoise Durant un fils, nommé aussi Pierre (1683).

Gaspard, fils de feu Gaspard, pasteur à Courthezon, et de Marie Contaud, épousa en 1671 Marie de Rozier.

Nos documents en mentionnent encore plusieurs autres : E. Martin, qui signa, le 14 décembre 1685, chez Seignelay ; un sieur Martin, intendant du duc de Rohan, qui promettait le 15 janvier 1686 d'abjurer le lendemain (Fr. 7051 f° 129) ; Jeanne Martin, veuve de Jean Gardon, maître rubanier, laquelle reçut 90 livres après avoir abjuré avec ses enfants à la fin de 1685 (Fr. 7050 f° 136) ; un Martin et sa femme, prisonniers pour dettes, qui promettaient d'abjurer si on leur rendait la liberté, et dont le commissaire Delamare appuyait la demande (Fr. 7052 f° 197). Parmi les prisonniers pour la R., nous trouvons encore Martin, avocat de Nîmes (voir Alizon), et un Martin, garçon chirurgien, qui se faisait appeler Louis Auzière et avait travaillé une quinzaine dans la boutique de François, chirurgien au faubourg Saint-Marcel. Interrogé par le commissaire Delamare, il prétendit avoir abjuré à Beaumont-sur-Oise le 7 janvier 1686, et avoir assisté à la messe les deux dimanches qu'il avait passés à Paris. Il demandait à entrer aux Nouveaux-Catholiques ; mais on le confia à un prêtre de son pays, nommé Cerière, qui voulut bien se charger de l'instruire. Chaque fois que Cerière entamait la question religieuse, le compagnon faisait son sac et se mettait en mesure de partir pour la Flandre, pays qu'il avait, disait-il, grande envie de voir. On craignait qu'il voulût passer à l'étranger, et l'acte d'abjuration qu'il portait n'étant pas à son nom, on le mit à la Bastille, où il abjura le 17 mai, pour être relâché (Fr. 7052 f°s 67, 151). Edme et Ésaïe, enfermés à la Bastille en 1697 (Fr. pr. X, 436). Martin, embastillé par ordre du 22 juin 1700, avec Saint-Amand et Migeon. Michel, condamné aux galères (voir Festu). Martin, «protestant opiniâtre» mis à l'Hôpital-Général le 11 juillet 1703, et sa fille aux Nouvelles-Catholiques (O 250). Madelaine Le Clerc, de Paris, veuve de Pierre Martin, âgée de quarante-six ans, rétracta à Londres son abjuration le 25 mars 1687 (Ms. Égl. de la Savoye). Jean Martin, de Paris, étaminier, réfugié à Berlin avec sa femme et trois enfants, 1700 (Ms. Dieterici). Sara Patru, femme de Jean Martin, maître coutelier de Paris, âgée et malade, assistée à Genève en 1689 (Ms. B. du prot.).

Martine, servante de la dame Le Comte, arrêtée par Desgrez à Luzarches, dans le carrosse d'Amiens, le 18 octobre 1686, et mise

aux Nouvelles-Catholiques le 28 novembre, n'avait point encore abjuré le 17 décembre; mais elle ne tarda guère, et la police la déclara bientôt «très-bonne catholique» (Fr. 7051 f°s 246, 248 et 269).

Une dame Le Comte fut mise aux Miramiones le 19 novembre 1686; il y a apparence qu'elle était la maîtresse de Martine et qu'on les avait saisies fuyant ensemble.

Martines, voir Combes.

Masclari (Madelaine), fille de l'ancien de Charenton que rien ne put contraindre à renier sa foi, montra moins de courage que son père. Revenue de l'exil avec lui, par ordre du 29 avril 1686, elle fut arrêtée le 24 mai (Fr. 7053 f° 68), et mise, le 25, aux Nouvelles-Catholiques, où elle abjura en février ou mars 1687 (voir Anciens).

Masclari de Champmoreau (Charlotte, fille de Pierre) et nièce de l'ancien de Charenton, fut mise aux Nouvelles-Catholiques le 24 juin 1699, et rendue à sa mère en vertu d'un ordre du 6 janvier 1700 (O¹ 43 et 44).

Masclé (Abraham), voir II, 231.

Massanes, voir Anciens.

Masson, transféré de la Bastille à Versailles par ordre du 25 mars 1686 (O¹ 30), est peut-être la même personne que l'horloger Masson, du quartier Saint-Antoine, fugitif avec sa femme au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 323).

Materon (Mlle Susanne), sœur des tapissiers Pierre et Jean, «non payante» aux Nouvelles-Catholiques, où elle était entrée le 2 juillet 1686, fut rendue à ses frères, qui la cautionnèrent, et retourna le 21 novembre aux Nouvelles-Catholiques. Elle n'avait encore «ni confessé, ni communié» le 14 décembre (Fr. 7051 f°s 14 et 248).

Matheis (Jean-David), tanneur, suisse, du canton de Berne, mis aux Nouveaux-Catholiques en 1700, y abjure au bout de deux mois, et reçoit le 8 décembre un secours de 100 livres (O¹ 44).

Maturin, dit Lestang, pasteur du Désert, voir II, 566.

Mauduy (Louise Gédoin, veuve), mise au Grand-Châtelet pour la R. le 29 janvier 1686, en sortit le 3 février après abjuration

(Fr. 7051 f° 295). — Gédoin, pasteur de Senlis, un moment réfugié à Paris. Antoine Gédouin, marchand de vin protestant de la rue Saint-André-des-Arts (Fr. 7051 f° 341). Anne Gédouin, femme d'Étienne Ollier, lecteur de Charenton, reçut 34 livres après abjuration (Fr. 7050 f° 140). Au moment de sortir des Nouvelles-Catholiques pour se marier, Madelaine Gédoin demandait quelque grâce à Sa Majesté (22 février 1703 — O 250).

Mauguier (Mlle), mise aux Nouvelles-Catholiques par ordre du 2 mars 1694 (O^1 38).

Maulard. Le 25 mai 1686, le commissaire Delamare demandait que l'exempt Desgrez lui fût adjoint, pour arrêter le lendemain trois femmes venues de province et cachées dans l'auberge de Divry (voir Heck). Le 26, Delamare en arrêta deux et laissa la troisième, Catherine de La Croix, trop malade pour être emmenée. Les deux autres étaient Madelaine Maulart, âgée de vingt-sept ans, fille du receveur du grenier à sel de Saint-Cosme-sur-Loire, et sa tante Madelaine Salomon, avec laquelle elle demeurait à Châteaudun. Celle-ci était âgée de soixante ans et fille de Paul Salomon, ministre à Moustiers-en-Vendômois, décédé depuis cinquante-cinq ans; elle habitait Châteaudun depuis quarante ans et y vivait de son bien. On les mit toutes deux au For-l'Évêque. Le 31 mai, Seignelay ordonnait à l'intendant De Creil de les faire retirer par leurs parents, dès qu'elles auraient fait abjuration. Mais elles se pressèrent si peu, qu'il dut renouveler, le 23 janvier 1687, l'ordre de les relâcher lorsqu'elles auraient abjuré (O^1 30, 31 et Fr. 7052 f°s 147, 155, 160). Les deux Madelaine furent conduites à Mons et expulsées du royaume par ordre du 2 mars 1688. — Il y avait aussi des Salomon à Paris, et l'un d'eux était peintre.

Maupin, voir Attainville.

Maurice (Jacques), voir Heck.

May (Mlles). On trouve dans la maison des Nouvelles-Catholiques jusqu'à trois pauvres petites musulmanes enlevées à leur père, qu'elles ne revirent jamais. C'était un Turc qu'on rendit aux Algériens et dont on garda les filles. « Le roi en fait prendre soin par charité », écrivait Seignelay au premier président, le 24 avril 1686 (O^1 30). On les avait mises toutes trois aux Nouvelles-Catholiques le 13 mai 1685; mais l'une d'elles, étant « affligée des écrouelles », fut envoyée aux Incurables. Les deux autres, Marie et Ursule May, âgées de six et sept ans, étaient encore détenues, le

1[er] février 1687, dans la succursale de Charenton, sous la conduite des sœurs De Croy et Chevalier. Comme elles étaient « fâcheuses », de « mauvais exemple » et ne payaient pas, on les fit conduire à l'Hôpital-Général (Fr. 7051 f° 248 et 7502 f[os] 24 et 30). On les mit ensuite en apprentissage; mais l'une des deux, également atteinte des écrouelles, fut mise aux Incurables, à la charge du roi, par ordre du 21 mars 1694 (O [1] 38).

Mazel (La dame), enfermée dans un couvent de Paris, par ordre du 14 mars 1686, était peut-être la femme de Pierre de Mazel, commandant d'un régiment de cavalerie légère, qui avait épousé, en 1677, Marthe Soulet, fille de Charles, avocat au Parlement, et de Marie Theveneau (Reg. de Char.) Pierre Mazel était l'un des officiers dont Turenne s'était servi, en 1669, pour arrêter Le Roux de Marcilly sur le territoire suisse; il avait abjuré depuis. Un autre protestant du même nom, Pierre Mazel, était marchand de vin, dans la rue de l'Échaudé au faubourg Saint-Germain; nous ignorons s'il était marié (Fr. 7051 f° 345).

Mazurier. L'ambassadeur D'Avaux ayant envoyé de Hollande à Paris, pour qu'on les convertit, cinq enfants de pauvres réfugiés, neveux de Mazurier, crocheteur, rue des Gravilliers, se récria quand il sut qu'on les avait mis à l'Hôpital-Général, et fit aussitôt demander qu'on les en tirât (2 décembre 1686). Outre qu'il est peu propre à l'instruction, « ce lieu, disait-il, effraie tous ceux qui le connaissent » (Fr. 7053 f[os] 86 et 88).

Mehermant, médecin, arrêté et mis au For-l'Évêque, par ordre du 15 février 1690.

Mel, arrêté avec Georget et Drelincourt-Duclos par ordre du 5 août 1689 (O [1] 33), fit preuve d'une inviolable fidélité à sa religion, et tomba malade par suite de sa détention prolongée, si bien que Ponchartrain écrivit à La Reynie, le 4 juin 1692 :

Je vous envoie l'ordre que vous demandez pour faire sortir du Châtelet le nommé Mel. Je crois qu'il serait nécessaire de le faire mettre chez quelque chirurgien pour y être traité de sa maladie; afin que, s'il en revient, on sache où le trouver pour le faire sortir du royaume, puisque vous désespérez de sa conversion.

Sa Majesté n'avait pas de ces scrupules compatissants, témoin le nouveau billet de Pontchartrain, daté du 4 août :

Le roi veut que le nommé Mel reste en prison jusqu'après la Toussaint.

Il y resta, n'en guérit pas moins et fut expulsé du royaume par la voie de Mons, en vertu d'un ordre du 2 novembre (O[1] 36).

Melon (Mme). Après la Révocation une dame Melon fut arrêtée à Paris, où elle était venue dans le dessein d'y prendre deux enfants du pasteur B. de Brissac, sieur du Vigneau, pour les conduire hors du royaume (Fr. 7051 f° 252). On la mit, le 7 septembre 1686, aux Nouvelles-Catholiques, où nous la voyons figurer comme «non payante» et servant ses coreligionnaires plus favorisées de la fortune. Elle aida bientôt Mme Brunier à s'évader de la maison (Fr. 7051 f° 264). En récompense de cette bonne action, le capitaine Desgrez la transférait à la Bastille, par ordre du 4 novembre (O[1] 30). Elle n'en sortit définitivement que le 8 septembre 1687, pour être conduite à l'Hôpital-Général. Elle y demeura plus d'un an, n'en étant sortie que par ordre du 22 septembre 1688. Deux années d'emprisonnement n'avaient point modifié sa manière d'être et d'agir; car le 20 novembre 1691, la police eut avis qu'une demoiselle de Villarnoul, qu'on recherchait avec ardeur sur les indications de ses deux sœurs converties, se trouvait à La Rochelle, devant l'hôtel de ville, entre les mains d'une dame Melon (O[1] 35).

Melot (Pierre), bourgeois de Paris, âgé de soixante ans, interrogé à la Bastille, le 13 mai 1707, déclara qu'il avait fait abjuration par devant le curé de la paroisse Saint-Michel à Saint-Denis; que sa fille était, depuis 1691, au couvent de la Providence à Auxerre, pour la religion; que son fils aîné, Louis, était au service des Hollandais; que le second, Pierre, était cuisinier à Londres, et le troisième, Nicolas, sorti du royaume depuis huit ou dix ans, exerçait la profession d'horloger à Amsterdam (Ms. Clairambault 516 f° 397).

Menour (Jacques de), sieur de La Vallée et de La Barauderie, contrôleur ordinaire des guerres, puis surintendant des maisons et jardins du roi (1591-1637), avait épousé (1626) Marie Le Coq, fille de Pascal, médecin du roi, laquelle vécut jusqu'en 1684. Outre quatre fils, dont deux au moins n'existaient plus à la Révocation, il en eut quatre filles qui toutes méritent une mention dans le martyrologe protestant. L'aînée, Marie, née en 1629, femme de Jean de Béringhen (voir Anciens), fut expulsée du royaume après avoir fait preuve d'une invincible fidélité. Anne, née en 1631, mariée en 1657 à Charles Gendrault, sieur de Cherman, se cacha d'abord et s'enfuit ensuite à l'étranger. Seignelay écrivait le 3 janvier 1686: « Il fau-

drait aussi s'assurer de la veuve Gendrault, qui se cache et change de logement tous les quatre jours; elle a tâché de suborner un de ses fermiers pour lui faciliter le voyage en Angleterre ou en Hollande, et l'a prié de retirer chez lui tous ses meubles, à quoi il n'a voulu consentir (Fr. 7044 f° 225). Le commissaire Gazon écrivait, de son côté: «Mme Gendrault, tante [lisez : sœur] de Mme Fabrice, s'est rendue invisible et l'on ne sait où elle est passée. Elle a une terre de 90,000 livres et un fils en Hollande» (Fr. 7051 fos 231 et 311). En mars 1687, il écrit encore qu'elle s'est absentée depuis dix-huit mois. C'est sans doute son fils qui se fit naturaliser anglais en 1686 sous le nom de Jacques Gendrault (Agnew, III, 41). — Marthe, mariée à Fabrice de Gressenich, resta deux ans aux Nouvelles-Catholiques (voir III, 124). — Élisabeth, née en 1635, qui paraît être restée fille, ne montra pas plus de dispositions à recevoir la religion qu'il plaisait au roi de lui imposer. Nous ne savons d'elle que ce qu'en disent les deux billets suivants que Seignelay adressait à La Reynie: «18 septembre 1686. On sait que la demoiselle de Menou, parente du sieur de Béringhen, se tient cachée à Paris, par la crainte qu'elle a, à ce qu'on dit, d'offenser Dieu en embrassant la religion catholique. Il faut tâcher de découvrir où elle peut être et la faire arrêter et mettre dans un couvent». — «24 octobre 1686. Sa Majesté a permis à la demoiselle de Menour de venir dans une maison qu'elle a près de Fontainebleau, où l'aumônier de Mme la princesse de Conty espère la convertir» (O¹ 30).

Mercat, proposant, de Duras en Agenois, qui faisait à Paris les fonctions de ministre, passa dix ans (5 mars 1689—21 avril 1699) à la Bastille, où il finit par abjurer pour recouvrer la liberté (*Les premiers pasteurs du Désert*, et *Arch. Bast.*, X, 183).

Mercier (Louise), voir II, 615.

Méré (Mlle de), enfermée au couvent des Filles de la Croix, au faubourg Saint-Antoine, par ordre du 2 mars 1692 (O¹ 36).

Mésange (François), voir Festu.

Mesbrinck de Grandval (Daniel), gendarme du roi, arrêté en Vermandois, conduisant des fugitifs, mis au Grand-Châtelet pour la R. le 14 novembre 1685, et en sortit le 13 mai 1686 (Fr. 7051 fos 295, 302).

Mesnard (Jean). A ce que nous avons dit de lui dans les chapitres précédents nous ajouterons ici quelques détails. Né à Paris

en 1644 du mariage de Jacques Mesnard, tailleur de M. le Prince, et d'Anne Périlleux, Mesnard alla faire à Genève ses études théologiques, et fut déclaré apte au saint ministère par le synode tenu à Clermont-en-Beauvoisis en 1667; après quoi, il passa en Angleterre, où il reçut la consécration, et servit, de 1668 à 1670, l'église de Thorney-Abbey (île d'Ély)[1]. Obligé de revenir en France pour raison de santé, il n'avait que vingt-six ans lorsque le consistoire de Charenton, sans doute frappé de son rare talent de prédication, le choisit pour successeur de Daillé, à la fin de l'année 1670, probablement après le 5 novembre; car Allix et Daillé fils signèrent seuls ce jour-là l'approbation de la réponse de Claude à l'ouvrage d'Arnauld sur la perpétuité de la foi. Le synode provincial tenu au commencement de l'année suivante, confirma cette vocation, qui fut ratifiée sans la moindre difficulté par le secrétaire d'État La Vrillière, bien que le pasteur et commissaire royal D'Allemagne l'eût combattue au sein du synode, sous prétexte que l'ordination anglicane n'avait en France aucune valeur.

Jacques Mesnard mourut à près de quatre-vingts ans, et fut inhumé le 5 avril 1684, en présence de son fils Jean et de son petit-fils Paul Souchet, marchand à Paris. Il avait deux autres fils: Philippe, sieur d'Aïr (1656), pasteur à Saintes, puis à Copenhague et à Londres après la Révocation, et Jacques (1659), dont le sort est moins inconnu que ne le pensait Haag, puisqu'on sait que, après avoir abjuré, il était passé en Hollande pour rétracter son abjuration, circonstance qui valut au pasteur de Charenton un séjour à la Bastille suivi d'un long exil. *La France protestante* ne parle pas de la sœur des trois frères, Anne, mariée à Antoine Guérin, pasteur de Bois-le-Roi, dont la fille épousa en 1683 Paul Souchet susmentionné (Reg. de Char.).

Abraham Mesnard, tailleur de la rue Duphot, à qui Rachel de Choisy, sa femme, avait donné, en 1672, Louis-Henri (dont le parrain fut Guy-Henri de Bourbon-Malauze, et la marraine, Charlotte de Roye de La Rochefoucauld), et, en 1674, César, était-il aussi fils de Jacques, ou seulement son neveu? — Nous ne savons. Dans le dernier cas, il serait l'auteur de la lettre suivante, datée de Paris le 1er mai 1686 et adressée à M. Guenon l'aîné à Saintes:

J'avais jusques à présent eu quelque espérance d'avoir un passeport pour les hardes de mon cousin d'Aïr (pasteur à Copenhague et gendre de Guenon de Latour), pour ce que l'on me l'avait ainsi fait entendre; mais M. l'envoyé

[1] De Schickler, *Égl. du refuge*, II, 252.

de Danemark me fit dire avant-hier que l'on le lui a refusé et que le roi n'en veut plus accorder, pour qui ni pour quoi que ce soit; il est même à craindre que ce que ces Messieurs ont en France soit perdu pour eux, etc. (*Bullet.*, II, 173).

Jean Mesnard épousa, le 18 novembre 1677, Louise, fille d'Abraham Mariette, marchand de vins de la rue de l'Égoût, et de Louise Le Maistre. De ce mariage naquirent, suivant les extraits des registres de Charenton: Anne-Louise (1678), morte en 1682; Jean-Alexandre (1681), Susanne (1682), Élisabeth-Louise (1684), et Henriette, baptisée le 18 février 1685. Il ne lui serait donc resté que quatre enfants lorsqu'il sortit de France; mais ces extraits sont incomplets: on a vu plus haut qu'il en avait un cinquième âgé de sept ans, dont les papiers de La Reynie n'indiquent pas le nom. Cet enfant, qui ne peut être né qu'en 1679, était une fille, que M. Agnew (III, 52) appelle Marie. Un huitième, nommé Pierre, naquit hors de France. Trois seulement, Marie, Susanne et Pierre, furent naturalisés anglais avec leur père et leur mère en 1690; évidemment les autres n'existaient plus.

Il nous reste à mentionner un dernier Mesnard, qui sans doute n'appartenait pas à la même famille:

Isaac, marchand de vins de la rue de La Chaise (*aliàs* rue de La Planche, laquelle donnait dans la rue de La Chaise). Il figure avec Mariette sur la liste des P. R. de la paroisse Saint-Sulpice qui durent être mandés dans les bureaux de la police entre le 23 octobre et le 28 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 44). Sa femme s'empressa moins encore d'abjurer, témoin le billet que La Reynie adressait le 28 décembre au procureur-général:

La dame Mesnard, prisonnière au For-l'Évêque, prendra aussi un très bon parti lorsqu'elle se conformera à ce que vous jugerez qu'elle peut faire, et nous exécuterons tout ce que vous ordonnerez (Fr. 17420 f° 208).

Mesnil (Jean), de Blois, condamné aux galères par le Parlement de Paris le 5 juin 1685. Jacques, fugitif, dont les rentes furent confisquées (TT 156, 453).

Mestrezat, voir II, 531.

Meusnier. Les Extraits des Registres de Charenton mentionnent cinq personnages de ce nom, quatre architectes: Philippe, Abraham, Isaac, Jean, et Philippe, peintre, mais sans indiquer la filiation des trois derniers, que *La France protestante* donne cependant pour frères d'Abraham.

Philippe, maître maçon, eut de Marthe Mizier, sa femme:

Abraham, architecte, marié en 1655 à Nicole Ecman, fille de feu Edouard, graveur, et de Marie Sovice, qui lui donna : Élisabeth (1673) et Marie-Madelaine (1674) ; Judith, mariée en 1658 à David Bertrand, sculpteur et peintre, dont la fille Charlotte-Judith fut présentée au baptême en 1662 par Isaac Meusnier, maître maçon. Le second Philippe, c'est-à-dire le peintre, probablement frère aîné de Judith et d'Abraham, avait épousé Marie Latriche, qui lui donna une fille nommée Élisabeth, mariée en 1680 à Nicolas Dorigny, entrepreneur des manufactures de La Ferté-sous-Jouarre, et peut-être aussi un troisième Philippe, célèbre peintre d'architecture, qui orna la chapelle de Versailles en 1680, quitta la France à la Révocation et y revint en 1700. De nouvelles faveurs récompensèrent son abjuration. Il mourut à Paris en 1734, âgé de soixante-dix-huit ans.

Quant à Jean, architecte-sculpteur, il épousa Élisabeth Miquelot, qui lui donna : Jeanne (1675), dont le parrain fut Abraham, puis Marie (1676). Enfermé dans les prisons de Saint-Martin au mois de janvier 1683, sous prétexte de dettes, Jean s'échappa ainsi que ses compagnons, par un trou qu'ils firent à la muraille ; mais persuadé que sa religion était tout son crime, il se réfugia aux Nouveaux-Catholiques et y abjura le 29 septembre. Sa femme suivit son exemple trois mois après. Compris dans la poursuite relative au bris de prison, il fut obligé de se tenir caché et sollicita un arrêt d'acquittement qui lui permît de gagner sa vie (Fr. 7052 f° 197).

Abraham et son beau-frère Bertrand habitaient ensemble dans la rue Michel-Le-Comte ; mandés tous deux chez Seignelay le 14 décembre 1685, ils n'y allèrent ni l'un ni l'autre (Fr. 7052 f° 222). Dès le 25 septembre, le convertisseur Léger avait donné avis au commissaire Delamare, que le sieur Meusnier, architecte, de la rue du Petit-Lion, sans doute Isaac, vendait ses meubles sous prétexte de se retirer à Metz, mais que son fils, nouveau converti, assurait que c'était dans le dessein de passer à l'étranger (Fr. 7052 f° 342). Sur un rôle des personnes qui offraient de l'argent pour sortir du royaume, nous trouvons à la date du 28 août 1686, « la femme du nommé Musnier, maçon » (Fr. 7050 f° 258).

Il y avait encore à Paris d'autres Meusnier protestants, entre autres, celui au sujet duquel La Reynie écrivait à Harlay les trois billets suivants :

30 novembre 1685.

Meusnier, banquier, vient de me dire bien nettement qu'il ne peut croire autre chose que ce qu'il croit, ni professer autre chose que sa religion quand il entrera dans l'Église catholique.

4 décembre 1685.

M. Meusnier, banquier négociant, que je croyais tout à fait éloigné, m'est venu dire qu'il avait étudié depuis la dernière conversation, et que dans la fin de la semaine il pourrait parler plus précisément.

19 décembre 1685.

J'ai parlé à Meusnier, banquier, et il est plus ferme que jamais (*Arch. Bast.*, VIII, 355).

Il fut mis à la Bastille par ordre du 11 janvier 1686. Le 13, quand Desgrez alla l'arrêter, il le trouva tout prêt, «muni d'une grande résolution pour demeurer dans la religion, et son paquet disposé pour la Bastille» (O[1] 30). Mais le seul aspect de la forteresse fit évanouir cette belle résolution. Le 16, Meusnier se déclarait prêt à abjurer, et Seignelay signait l'ordre, exécuté quelques jours après, de le remettre en liberté. Le 18, M. de Besmaus écrivait :

Mme Meusnier vient de sortir d'ici ; je suis fâché que le sieur De La Noue ne l'ait pas laissé parler à son mari, car c'est elle qui l'a fait résoudre (Fr. 7053 f° 461).

Philippe Meusnier, marchand drapier, nouveau converti, obtint, le 23 février 1686, un passeport pour l'Allemagne, où il prétendait que l'appelait son commerce (O[1] 30). Il était assez bien en cour pour que Seignelay lui écrivît le 15 mars :

Je vous envoie un ordre du roi pour prendre Mlle votre fille où elle se trouvera. J'ai été bien aise de trouver occasion de vous rendre ce petit service.

Mais cette faveur fut annulée par le billet que Seignelay adressa, le 19, au procureur-général :

Il fut expédié le 15 de ce mois un ordre du roi portant permission à M. Le Meusnier de reprendre sa fille, qu'il disait lui avoir été enlevée, et comme Sa Majesté n'a pas eu intention en donnant cet ordre, de prendre connaissance du procès qui est entre lui et les parents de sa fille, au sujet de son éducation et de son établissement, Sa Majesté m'a ordonné de vous dire qu'elle n'empêche en aucune manière que les parents ne fassent leurs poursuites en justice sur ce sujet, ainsi que s'il n'y avait point d'ordre expédié (O[1] 30).

Le 12 mai, M. D'Avaux informait Seignelay que Meusnier se disposait à se retirer en Hollande, et qu'il y faisait passer tout ce qu'il pouvait de marchandises et d'argent. Enfin, le 5 novembre, cet ambassadeur donnait avis que Meusnier avait quitté la France avec

sa famille. Il se réfugia à Halle, et maria, en 1691, sa fille Susanne au célèbre pasteur David Ancillon (*Fr. pr.*, 2e édit., I, 234). Sa fille Madelaine était encore à Halle en 1700 (Ms. Dieterici). Un autre Philippe Meusnier, de Paris, fabricant d'horlogerie, se réfugia en Saxe (Tollin, *Geschichte der französischen Colonie von Magdeburg*, II, 23).

Un Meusnier, habitant Paris, avait épousé la sœur du célèbre confesseur Louis de Marolles, ainsi qu'il résulte d'une note écrite de la main de La Reynie, au mois de décembre 1686 : « Ce n'est pas le mari de Mme Meusnier qui est à la chaîne, mais son frère nommé Marolles » (Fr. 7050 f° 242). Ces alliances des Meusnier, des Bertrand et des Marolles, expliquent pourquoi Mlles Madelaine Meusnier, Marie et Juliette Bertrand, désavouèrent publiquement leur abjuration à La Haye, le 13 octobre 1686, en même temps que Marie Gommeret, femme du galérien Marolles, son fils Louis et sa fille Marguerite [1]. Ces six personnes avaient évidemment quitté la France ensemble.

Une demoiselle Esther Meusnier, enfermée en 1687 chez les religieuses de Sainte-Claire à Péronne, fut expulsée du royaume l'année suivante.

Marie Cahais, veuve de Pierre Meusnier, fugitive du quartier Saint-Antoine, avait donné une maison à sa fille Catherine, mariée au nommé Prou (Fr. 7051 f° 323) ; on la trouve à Berlin en 1700 (Ms. Dieterici).

Susanne et Marie-Madelaine Meusnier, orphelines, filles de David, ébéniste, reçurent en 1685 soixante livres après leur abjuration (Fr. 7050 f° 139).

Un Meusnier, non Parisien, se trouvait à la Bastille au mois d'octobre 1692 ; il fut relâché par ordre du 27, et on lui donna deux louis d'or pour retourner en son pays (O1 36). Un autre Meusnier fut mis à la Bastille en 1704 (O1 48). Voir III, 160.

Enfin Pontchartrain écrivait le 7 octobre 1689 au concierge de la tour Saint-Bernard : « J'écris à M. le procureur-général d'empêcher que le nommé Meusnier, condamné aux galères, ne parte avec la chaîne, et de le faire rester à Paris ». Cette grâce était motivée par un placet que Meusnier avait adressé au roi (O1 42).

MEYER (Rodolphe), du canton de Zurich, ancien lieutenant dans un régiment suisse, accusé avec Jacques du Hamel, sieur du Parc,

[1] J. Bonnet, *Hist. des souffrances du bienheureux martyr Louis de Marolles*, p. XI.

ex-capitaine au régiment de Flandre, de favoriser les évasions, sous prétexte du commerce des dentelles. Ils prenaient dix louis par personne. Meyer demeurait chez l'envoyé de Brandebourg et était lecteur de son prêche. L'exempt Aulmont l'arrêta au Bourget le 20 juillet 1700; il sortit de la Bastille le 17 octobre. Du Hamel, arrêté le 8 août, fut relâché le 4 octobre (Arsen., F. Bast., 10524).

Michon (Élisabeth), expulsée du royaume par ordre du 2 mars 1688.

Migeon, voir II, 539 et 616.

Mijon (Anne), voir Plastrier.

Milsonneau (M[lle]). Le 22 février 1700, Pontchartrain ordonnait à D'Argenson de mettre aux Nouvelles-Catholiques M[lle] Milsonneau, de la généralité d'Orléans, que sa mère, veuve, redemandait, le 11 mai. La prisonnière étant tombée malade, M[me] Milsonneau n'obtint l'autorisation de l'emmener, le 28 juillet, qu'en prenant l'engagement de la ramener aux Nouvelles-Catholiques après sa guérison (O[1] 44). Il s'agit très probablement de la fille d'Isaac Milsonneau, avocat au Parlement de Paris et bailli de Chatillon-sur-Loing, qui, en 1673, avait épousé à Charenton Anne-Marie Crommelin (Reg. de Char.). La famille Milsonneau s'est perpétuée à Chatillon au moins jusqu'en 1770 (*Bullet.*, VII, 495).

Mirat, voir I, 489.

Mirmand (Gabrielle de), fille d'un magistrat nîmois et sœur d'Henri, l'un des personnages les plus considérables et les plus actifs du Refuge, avait épousé... De Comte. Venue à Paris dans le dessein de s'enfuir, elle fut arrêtée le 26 octobre 1686, mise le 19 novembre chez les Miramiones (O[1] 30), et se prêta pour en sortir à tout ce qu'on exigea d'elle, allant à la messe fêtes et dimanches, malgré ses incommodités. Au mois de janvier 1687, argüant de ses infirmités, elle demandait qu'on lui rendît sa servante, encore mieux convertie qu'elle-même. M[me] de Miramion, pourrait, ajoutait-elle, apprécier la conduite de la servante aussi bien que celle de la maîtresse (Fr. 7053 f° 118). Hypocrite par nécessité, M[me] de Comte s'enfuit dès que la chose fut possible, et mourut à Delft, le 2 janvier 1702, réconciliée avec l'Église qu'au fond du cœur elle n'avait jamais quittée (*Bullet.*, VII, 201).

Moivre (De). Exclu de sa profession par l'arrêt du 15 septembre 1685, un chirurgien de Vassy en Champagne s'était retiré à

Paris, près de son fils, étudiant, qui suivait les cours d'Ozanam, et allait devenir l'illustre mathématicien Abraham de Moivre, ami de Newton et de Leibnitz. D'après *La France protestante* (VII, 433 a), l'étudiant aurait été enfermé au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, et n'en serait sorti pour être expulsé du royaume comme inconvertissable, que le 27 avril 1688. Ayant constaté que Abraham et son frère Daniel furent naturalisés anglais le 5 janvier 1688, M. Agnew (in-f° II, 211) propose de substituer la date du 27 avril 1687 à celle du 27 avril 1688. Substitution aussi impossible qu'inutile: la date du 27 avril 1688 est exacte; mais Haag a pris le fils pour le père. En effet, le 9 décembre 1687, Seignelay ordonnait de mettre à Saint-Martin-des-Champs «le chirurgien Moivre». Par conséquent Abraham et son frère avaient gagné l'Angleterre à une date antérieure et sans avoir été expulsés du royaume. M. Agnew ne dit pas si le père rejoignit ou non ses fils. Il semble d'ailleurs résulter de la formule employée par le secrétaire d'État, que De Moivre ne sortit du couvent qu'après abjuration.

Mollien (De) voir Neuville.

Monceau (Élisabeth de), fille de Daniel, sieur d'Antin, et de Madelaine-Judith Domanchin, enlevée à l'âge de deux ans (1686) et envoyée dans le couvent des Ursulines de Montargis, où elle resta jusqu'à sa vingtième année (*Fr. pr.*).

Monché, arrêté par ordre du 12 mai 1698, pour avoir été au prêche chez milord Portland, ambassadeur d'Angleterre (O [1] 42).

Mondreville (Mlle de), envoyée aux Nouvelles-Catholiques le 24 juin 1699 par l'intendant de la généralité de Paris (O [1] 43), fut transférée au château de Saumur en 1701 (O [1] 45).

Monginot. La famille noble des Monginot de La Salle, l'une des plus considérables de Paris, fut aussi l'une de celles qui donnèrent, à la Révocation, des preuves éclatantes de fidélité religieuse.

François de Monginot, médecin distingué, qui prôna l'emploi du quinquina contre la fièvre, était né en 1625 et fils de François, médecin du roi, et d'Anne Chenevix. Il épousa en 1658 Madelaine Le Goux, dont il eut, sans parler de deux enfants morts jeunes, un fils nommé aussi François (1660), qui, en récompense de son abjuration, obtint en 1689 la jouissance des biens paternels, et deux filles: Anne (1662), qui épousa en 1680 David du Plessis, sieur de La Perrine, et Susanne (1664), mariée en 1681 à Gédéon Mesnage, sieur de Cagny et de Couvert, fils de Louis Mesnage et de Marie

de Barberie de Saint-Contest. Le 20 janvier 1686, Seignelay ordonnait à La Reynie de prendre avec la dame du Plessis, évidemment nouvelle convertie, les mesures nécessaires pour enfermer la mère de celle-ci au couvent de Saint-Eutrope dans le parc de Chanteloup (Seine-et-Oise). Ramenée à Port-Royal, Mme Monginot y abjura le 20 avril suivant et en sortit par ordre du 29 (Fr. 7055 f° 439).

Tandis que son frère s'illustrait dans la médecine, Etienne de Monginot, présenté au baptême en 1627 par Étienne Gobelin, se distinguait dans les finances, devenait fermier-général et consacrait une notable partie de sa fortune à venir en aide aux protestants exclus des fermes et gabelles par le règlement du 11 juin 1680. Il avait épousé en juillet 1657 Catherine Lemonon, fille du médecin du duc de Longueville, dont il eut onze enfants entre autres: Catherine (1658), mariée en 1677 à César Caze, Madelaine (1671) et Marie, qui épousa en 1684 Pierre-Antoine de Jaucourt, marquis d'Espeuilles, déjà nouveau catholique suivant *La France protestante*, VI, 51. Dès le 23 mars 1682, La Reynie recevait l'ordre d'empêcher les réunions d'une société de dames organisée par Mme d'Herwarth et Mme de Monginot, pour assister les pauvres de la religion. Le commissaire Delamare écrivait en mars 1685:

> L'on a su d'une nourrice de Mme Caze, fille de M. Monginot, que M. et Mme Monginot ont fait passer beaucoup d'argent en Angleterre et à Genève depuis deux ans; qu'il ont établi en Angleterre le sieur Goubert, leur beau-frère [Jean, naturalisé en 1687 (Agnew, III, 43)], pour prendre le soin de leurs affaires en ce pays, et qu'ils avaient le dessein d'y faire passer l'un de leurs enfants (Fr. 7052, f° 330).

Dans le courant de l'année Caze et sa femme s'enfuirent à l'étranger.

Le 29 novembre, François Monginot fut exilé à Noyon pour refus d'abjuration. Le 1er décembre, lorsqu'on chassa de Paris tous les protestants qui ne l'habitaient que depuis un an au moins, Mme de Cagny et sa sœur Mme Du Plessis, approchant du terme de leur grossesse, obtinrent l'autorisation d'y demeurer jusqu'après leurs couches. Le 16, Seignelay écrivait à M. Robert, procureur du roi:

> J'envoie à M. de La Reynie les deux ordres dont vous m'avez écrit, pour reléguer Monginot, médecin à Dinan, de Noyon où il était [1].

Le 30, Mme Monginot reçut l'autorisation de suivre son mari au fond de la Bretagne (O[1] 29). Pour se rendre de Noyon à Dinan, il fallait traverser Paris, où les convertisseurs s'empressaient plus que

[1] *La France prot.* confond ici les deux frères.

jamais autour du docteur. L'un d'eux, M. Dodun, écrivait à M. Arnaud, le 2 janvier 1686 :

Je vous l'avais bien dit, Monsieur, que pendant qu'on laisserait M. Monginot le médecin avec Mme sa femme et M. de Cagny, son gendre, loin de le gagner, il perdrait toutes les bonnes dispositions dans lesquelles il était. Aussi n'a-t-il point profité de la conférence qu'il a eue aujourd'hui avec Mgr l'archevêque, et tout le fruit a été qu'en sortant il a dit qu'il voulait partir. Le sieur de Cagny les doit mener par Caen, qui est dans le pays où est situé son bien. Le sieur de La Massaye dont je vous écrivis, ne les quitte point et est leur conseil; ainsi voilà des gens qui se sont fortifiés les uns les autres, et il ne faut rien attendre d'eux pendant qu'ils seront de la sorte. Mais si on éloigne la femme, qu'on arrête M. de Monginot et qu'on en fasse de même des sieurs de Cagny et de La Massaye, et qu'ils n'aient nul commerce les uns avec les autres, je suis persuadé qu'avant qu'il soit quinze jours, on aura toute la famille dudit Monginot. Je suis même obligé de vous dire que les sieurs de Cagny et de La Massaye[1] ne se cachent pas trop du dessein qu'ils ont de se retirer dans les pays étrangers (Fr. 8119, f° 25).

Il semble donc qu'au moment d'entreprendre le long voyage de l'exil au milieu de l'hiver, Monginot ait éprouvé un peu d'hésitation; c'est ce qui résulte encore d'un rapport au dos duquel Louis XIV écrivit de sa main : Louvois, Seignelay et Châteauneuf. Ce rapport, conservé dans les papiers Rulhière, débute ainsi :

3 janvier 1686. Vous savez, Monseigneur, en quel état vous laissâtes hier M. Monginot le médecin; mais depuis ce temps-là j'ai reçu le billet dont voici copie que j'ai cru que vous seriez bien aise de voir. Celui qui l'a écrit suit de près la Jambe-de-Bois que vous avez vu, qui l'informe de toutes les démarches du sieur Monginot, et de ce qui se passe dans son domestique, on peut faire fond là-dessus et y compter sûrement[2] (*Bullet.*, XIII, 236).

En présence de cette hésitation et conformément au conseil donné par M. Dodun, l'ordre d'exil à Dinan fut annulé. On crut plus sûr et plus expéditif de mettre le docteur à la Bastille, où il entra le 5, en même temps que le marquis de Cagny. Le 15, Monginot y reçut la visite de son frère Étienne, qui venait d'abjurer et dont le *Mercure Galant* de février annonça l'abjuration et celle de toute sa famille. Le même jour, M. de Cagny reçut celle de son oncle ou de son cousin de Saint-Contest, aussi nouveau catholique. Le 30, un nommé Bernier fut également autorisé à conférer avec Monginot (Fr. 17421 f° 31). C'était apparemment le médecin Paul Bernier, qui, trois ans plus

[1] Voir La Massaye.
[2] Note ajoutée en marge par Rulhière : « Un vil espionnage rendait compte de tout ce qui se passait dans leurs familles ».

tard, allait être arrêté avec le pasteur du Désert Paul Cardel et enfermé à son tour dans le terrible donjon (O[1] 33).

Le 1[er] février, M[me] François de Monginot et sa fille M[me] de Cagny reçurent l'ordre d'aller demeurer chez Étienne. Cependant l'hésitation du prisonnier se prolongeait de manière à faire craindre une capitulation de conscience. M. de Besmaus écrivait le 4 mars à La Reynie :

> M. de Monginot me prie de lui permettre de voir M. l'abbé Pageot et de m'adresser à M. de Longueil, conseiller, son ami, pour le trouver. Il chancelle toujours et ne laisse de conférer avec M. de Lamon. Je crois que, si vous l'approuvez, il s'expliquera avec lui. Il me demande aussi s'il ne pourrait pas parler à M. de Cagny en ma présence (Fr. 7053, f° 451).

Le 1[er] avril, on lui dépêchait, pour « tâcher de le persuader » un sieur Alliot, médecin de la Bastille. Le 6 mai, M[me] de Monginot et M[me] de Cagny demandaient à voir leurs maris, afin de les décider par leurs larmes et leurs importunités à signer comme elles pour se tirer de prison (O[1] 30 et Béringhen, *Cinquante lettres*, p. 206).

Les supplications des parents et des amis, les procédés plus habiles que scrupuleux des convertisseurs, tout fut inutile. La foi de M. de Monginot se raffermit dans la souffrance, grâce aux exhortations de ses compagnons de captivité, Sainte-Hermine et Théodore de Béringhen[1]. Au mois de mai 1687, on voulut voir si quatorze mois de prison n'auraient pas lassé sa constance, et on autorisa encore M[me] de Monginot à lui rendre visite. Ce fut la dernière tentative ; on le rangea dès lors parmi les opiniâtres dont il fallait débarrasser la Bastille. Par ordre du 4 août 1687, il fut envoyé au château d'Angers en même temps que MM. de Verdelle et de Romeron. Le lieutenant de roi d'Angers fut averti par une lettre du 28 octobre que la famille du docteur paierait sa nourriture. — Les convertisseurs de la Bastille ne réussirent pas mieux auprès de M. de Cagny[2], qui reçut le 23 mars 1686 la visite du nouveau catholique Prévost, sieur de L'Islot-Touchimbert. On trouve dans les *Cinquante lettres* celle que Théodore de Béringhen lui avait fait parvenir malgré les geôliers (voir Béringhen). M. de Cagny sortit du donjon, par ordre du 4 août 1687, pour être transféré au château de Loches, en même temps que MM. de Béringhen,

[1] Voir à l'art. Béringhen la lettre à Sainte-Hermine relative à Monginot.

[2] Bien que M. de Besmaus écrivit à Seignelay le 24 janvier 1686 : « M. de Cagny, le plus éclairé de tous ceux qu'on voit ici, ne durera pas longtemps » (*Arch. Bast.*, VIII, 363).

Saint-Jean, Amonnet, de Vrigny et de Cahanel. — L'année suivante, Monginot et son gendre, que rien n'avait pu contraindre à faiblir, furent expulsés du royaume avec Th. de Béringhen. Celui-ci et M. de Cagny, qu'il dépeint comme un «homme éloquent et puissant par les Écritures», firent à tour de rôle les fonctions d'aumônier sur le vaisseau qui les emportait. Le 5 mai 1688, sur les quatre heures du soir, le vaisseau étant à la hauteur de Douvres, Monginot et Cagny s'y firent aborder par une barque de pêcheur avec MM. de Saint-Jean, de Cahanel, Foucher, la veuve Gabaret et sa fille. En descendant dans la barque Monginot tomba à la mer et en fut retiré par Cahanel. M. de Cagny servit dans l'armée de Guillaume en Irlande et fut tué au siége de Limerick (*Mém. de Bostaquet*, p. 282), tandis que Monginot fils, demeuré en France et capitaine au régiment du Maine, se faisait donner le 10 octobre 1689 la jouissance des biens de son père. Le 30 juin, Seignelay avait autorisé La Reynie à mettre où il voudrait les enfants de Mme de Cagny, que la mère Garnier des Nouvelles-Catholiques voulait envoyer à Charenton avec une gouvernante. Leur grand-mère n'avait encore pu rejoindre son mari, lorsque Seignelay, indigné de ce qu'elle ne faisait aucune profession de catholique, écrivit le 12 septembre de la même année au lieutenant de police :

A l'égard de la dame Monginot, il faut que vous la fassiez avertir sous main et sans que cela paraisse venir de vous, que le roi est informé de sa mauvaise conduite, qu'il pourrait bien lui en arriver mal et qu'elle ferait mieux de sortir du royaume; si elle prend ce parti, il faudra la laisser aller; que si elle se cache dans Paris, il faudra la faire arrêter (O [1] 33).

En 1688, Mme de Cagny et les sœurs de son mari demandaient la main levée de la saisie de leurs biens qu'on avait confondus avec ceux de M. de Cagny (TT 251).

Bien qu'ils eussent abjuré avec trop de facilité, M. et Mme Étienne Monginot n'étaient pas meilleurs catholiques; Mme fut dénoncée le 28 juillet comme ayant fourni à plusieurs fugitifs l'argent nécessaire pour faire le voyage (Fr. 7053 f° 305). Étienne, qui avait obtenu (15 février 1687) le don des biens de sa fille Mme Caze, passée à l'étranger avec son mari, voulut aussi recouvrer la dignité et la paix de sa conscience; il s'enfuit avec sa femme; tous deux firent acte de repentance à La Haye en 1688, et furent naturalisés anglais avec leurs fils Étienne, Paul et Jacques le 31 janvier 1690. En 1689 leur fille Madelaine communiait aussi à La Haye après avoir fait acte de repentance. Les deux autres

enfants, Pierre et Marie, restés en France, furent mis dès 1690 en possession des biens de la famille, sauf une maison dont la vente présenta ce caractère «touchant»[1] que presque tout le prix en fut absorbé par des créances privilégiées. Il résulte de l'interrogatoire subi le 7 octobre 1699 par la femme Sonnin (aliàs la Soanem), qu'elle avait conduit à Londres Mme de Jaucourt, marquise d'Espeuilles, et sa fille, petite-fille de Monginot (Ravaisson, X, 233 et Arsen., F. Bast. 10519).

Monnoie, voir II, 539.

Montaigu (Mlle), enfermée dans un couvent en 1686.

Monteil (Jacques de), nîmois, avait été pourvu en 1658 de l'office de conseiller-trésorier de France en la généralité de Paris; en sa qualité de protestant le Parlement le repoussa d'abord et ne l'accepta que grâce à une lettre de jussion (O¹ 2 f° 147). Le 16 mai 1686, le commissaire Gazon fit arrêter le même personnage et l'envoya au For-l'Évêque, sous l'accusation d'exhorter les gens de la R. et les nouveaux convertis qu'il visitait secrètement dans leurs maisons (Fr. 7051 f° 290). Il fut transféré à Sainte-Geneviève le 31 (O¹ 30), où nous le trouvons encore le 23 juillet 1687 (Fr. 7053 f° 164). Par ordre du 4 août il fut envoyé avec Le Coq et Focart au château de Saint-Malo. On l'expulsa ensuite du royaume comme inconvertissable (Fr. 7051 f° 322 et 8119 f° 33).

Montgommery. Louis de Montgommery, comte de Chanteloup, marié en 1675 à Anne Le Coq, fille d'Aymar, sieur de Germain, et en secondes noces à une Courtomer, dont il eut une fille unique, feignit d'abjurer à la Révocation; mais, dès le 29 novembre 1686 l'intendant de Normandie écrivait à la Cour :

J'apprends que, dans l'évêché de Coutances, M. de Montgommery, personne de qualité, n'y fait aucun devoir de bon chrétien, non plus que Mme sa femme... On me mande même de ce pays-là qu'il se fait quelques assemblées chez ledit sieur de Montgommery, et que, dans le domestique, les instructions de la R. P. R. s'y donnent comme avant la Révocation de l'édit de Nantes. Il me paraît qu'il est de conséquence d'y mettre ordre et d'appeler le mari à la cour ou de l'envoyer au donjon de Caen.

De Gourgues écrivait encore le 24 décembre: « Un garde ira mettre à exécution les ordres du roi concernant M. et Mme de Montgom-

[1] C'est l'expression dont Pontchartrain se servit dans sa lettre à La Reynie du 16 mars 1691.

mery, et M. l'évêque de Coutances en aura communication». Montgommery fut arrêté de nouveau par ordre du 10 janvier 1688 et conduit au château de Caen, puis dans les prisons de Rouen. Sa seconde femme étant morte à Chanteloup (1690), sans vouloir donner aucune marque de catholicité, il la fit enterrer de nuit dans l'église de la paroisse, mais on l'exhuma sur les plaintes du clergé. En 1706, comme il se préparait à passer à l'étranger, on le mit à la Bastille; il y mourut en 1710, après avoir repoussé le P. Riquelet, accouru pour le confesser. On lui fit de pompeuses funérailles à l'église Saint-Paul, afin de faire croire qu'il s'était converti (*Bullet.*, XII, 415).

Sa fille, enfermée en 1696 dans un couvent de Normandie, fut mise aux Nouvelles-Catholiques de Paris au commencement de l'année 1699 (O 1 43). La supérieure de l'établissement écrivait le 18 avril 1700, que Mlle de Montgommery était bien instruite et qu'il était nécessaire de la remettre à la comtesse de Courtomer, pour apprendre autre chose que la religion. Elle sortit des Nouvelles-Catholiques par ordre du 26 (O 1 44).

Le comte de Chanteloup avait une sœur au sujet de laquelle le *Mercure historique* de mai 1700 p. 518 s'exprime de la manière suivante: «Les motifs de la conversion de Mme Élisabeth Montgommery, veuve du marquis de La Vieuville en Bretagne, qu'on vient de donner au public, ont beaucoup plus surpris que le changement de Mme la comtesse d'Auvergne.

«Cette marquise qui avait témoigné d'abord beaucoup de fermeté, et qui résista même longtemps à la persécution, se vit enfin contrainte au mois de mars de l'année dernière de faire profession de la R. C. R. Un de ses amis qui savait combien elle avait eu en horreur cette religion, la pria de lui apprendre les raisons d'un changement si inopiné.....: c'est ce qui a donné lieu à ces motifs de conversion qu'on vient d'imprimer. La marquise lui raconte d'abord qu'au mois de septembre 1694, elle fut arrêtée par ordre du roi et conduite au château de Saint-Malo. Comme on voulait à quelque prix que ce fût, qu'elle fît ce qu'elle vient de faire, on l'accusa d'avoir des intelligences avec les ennemis du royaume, accusation qui faisait pitié. Deux femmes déposèrent contre elle. Elle prouva que l'une de ces femmes, qui avait été réformée, et qu'elle avait reçue chez elle, parce qu'elle témoignait avoir de bons sentiments pour la religion protestante, avait été chassée de sa maison à cause d'un vol, et que l'autre était une de ces infâmes qui suivent les régiments... Ces deux témoins étaient

fort récusables. Cependant comme à l'égard des Réformés on ne garde aucune forme de justice, on reçut leur témoignage... La prison parut affreuse à la marquise de Vieuville. On la menaçait d'ailleurs de la traiter comme criminelle d'État. Les maux présents et d'autres plus grands qu'elle avait à craindre et dont on l'intimidait à tous moments, ébranlèrent enfin sa constance, et ayant fait paraître qu'elle voulait bien se faire instruire, elle fut mise en liberté, elle fut déclarée très fidèle à l'État, et ses filles à qui on avait fait changer de religion lui furent rendues. Elle eut des entretiens fort fréquents avec des ecclésiastiques, elle lut les livres des missionnaires et la *Doctrine catholique* de l'évêque de Meaux. L'évêque de Rennes la mit enfin entre les mains d'un jésuite qui n'eut pas de peine à lui prouver que Calvin était un hérésiarque, et tous les calvinistes des hérétiques qui seraient damnés éternellement. Elle se confessa au bon père, de qui elle reçut l'absolution, et le jour de Pâques elle communia dans sa paroisse ».

Une autre demoiselle de Montgommery, qui après la destruction du temple de Pontorson fréquentait celui de Rennes, était réfugiée à Londres en avril 1686, avec une femme de chambre et un laquais (*Bullet.*, 3e sér., IV, 178).

Signalons encore un chevalier de Montgommery, capitaine de frégate, conduit à la Bastille le 24 novembre 1700 (*Bullet.*, XII, 416); une dame de Montgommery entrée avant le 10 novembre 1685 dans la *Société des dames françaises* de Harlem (*Bullet.* 3e sér., IV, 482); la comtesse de Ducé, veuve de Louis de Montgommery, réfugiée en Angleterre, et Susanne de Montgommery, veuve en 1684 de Henri de Goyon, comte de Quintin. Elle abjura au mois de janvier 1686 entre les mains de l'archevêque de Paris (*France prot.*, VII, 483 b).

Montmorency (Jean de), vicomte de Villeroy, fils de Pierre, sieur d'Acquet, et de Judith Le Fournier, avait épousé à Charenton en 1671 Jeanne de Pas-Feuquières, veuve de Louis d'Aumale. Ils habitaient le quartier Saint-Honoré et furent arrêtés tous deux par ordre du 14 février 1686, le mari, pour être conduit à la Bastille, et la femme dans un couvent (O1 30 et Fr. 17421 f° 42). Le mari fut relâché le 11 mars, d'après les *Archives de la Bastille*, VIII, 381. (Voir *France prot.*, VII, 493 b).

Montpouillan (Mlle de), mise, au mois d'août 1700, dans le couvent des Bénédictines anglaises, d'où elle sortit par ordre du 22 juin 1701 (O 248), était peut-être la marquise de Montpouillan,

femme d'Armand de Caumont, mort lieutenant-général à La Haye au mois de mai 1701 (*Fr. pr.*, III, 268 b).

Monyer (Mlles). Trois sœurs, les demoiselles Marie, Marguerite et Hélène Monyer, d'Orléans[1] (Fr. 2051 f° 266), venues à Paris pour s'échapper du royaume, en compagnie de Madelaine Salomon, âgée de soixante ans et fille d'un ministre de Moutiers en Vendômois, entrèrent le 29 janvier 1686 dans l'agence d'émigration tenue par Mme de Rieux (voir Caron). Elles y restèrent cachées pendant sept mois, à raison de 12 sous par jour, et en sortirent le 1er septembre. Desgrez les arrêta le 24 et les conduisit le lendemain aux Nouvelles-Catholiques (Fr. 7051 f°s 269 et 246). « On les instruit toujours et on en espère », disait la liste du 17 décembre. Cette espérance était si peu fondée, que, le 4 août 1687, il fallut envoyer les deux aînées au château de Nantes, et la plus jeune, à la citadelle de Montreuil (O[1] 31). Nous les retrouvons toutes trois au château de Nantes le 6 février 1688, notées comme ayant quelques revenus pouvant servir à leur subsistance (O[1] 32). Il semble qu'elles ont dû être expulsées du royaume.

Morand. Marianne Durant, fugitive et veuve de Jacques Morand, marchand de vin, fut arrêtée par Desgrez à Louvre en Parisis, le 13 novembre 1686 (Fr. 7051 f° 269).

Moreau, détenu à la Bastille, fut mis en liberté par ordre du 10 décembre 1692; c'est sans doute le même qui fut arrêté avec Chartier par ordre du 27 avril 1701, comme favorisant l'évasion des nouveaux catholiques (O 248). Nicolas, du bourg de Villers-le-Sec, passé à l'étranger (voir Bonnelle).

Morel, sorti de la Bastille par ordre du 9 mai 1687 (O[1] 31), était sans doute parent de Catherine Morel, « prétendue femme de Belin, laquelle, quoique convertie, ne faisait aucun exercice de la R. C. », et que la police eut ordre d'observer à partir du 26 août 1701 (O 248).

Morin (Pierre), de Paris, fugitif arrêté à Guise en 1686, avec Laurent, Tobie Noël et Jacques Garnier, tous parisiens (Invent. Tourlet TT).

Morisset. Du mariage d'Isaac Morisset, secrétaire de la chambre, et de Catherine Bizet naquirent trois enfants : Alexandre

[1] *La France protestante* en fait à tort les filles de Jacques Mauger, graveur en médailles.

(1624), Françoise (1625), qui eut pour parrain Jean de La Fontaine, sieur de Baffour, et pour marraine Françoise du Candal, et Susanne, non mentionnée dans les extraits des Registres de Charenton.

Alexandre, sieur de la Grand'maison, épousa en 1651 Marguerite d'Abancourt, qui lui donna Marthe, mariée en 1673 à René de Chartres, sieur de Guignard, capitaine d'infanterie (*Reg. de Char.*). Alexandre et ses deux sœurs obtinrent, à la fin d'octobre 1685, l'autorisation de séjourner une quinzaine à Paris, lieu de leur naissance. Sur leur refus d'abjurer, on les emprisonna. Alexandre fut écroué au Petit-Châtelet le 19 février 1686 (Fr. 7051 f° 293), puis à la Bastille. Dans sa lettre à La Reynie du 28 juin, le P. Gerbais l'appelle « opiniâtre et petite tête », demande qu'on supprime toutes les visites qu'il reçoit, qu'on le tire de la salle où il est avec dix autres et qu'on lui donne une chambre particulière, afin que les convertisseurs puissent lui parler plus aisément (Fr. 7053 f° 138). Envoyé à la fin d'août chez les Nouveaux-Catholiques, Morisset s'y conduisit de telle sorte que, sept mois plus tard, ceux-ci supplièrent qu'on les en déchargeât « à cause de son opiniâtreté » (*Ibid.*, f° 166). Les Célestins (proche l'Arsenal), qui le reçurent ensuite par ordre du 17 avril 1687, le déclarèrent inconvertissable, si bien que Seignelay ordonna, le 4 août 1687, de le transférer au château d'Angoulême, en compagnie de Masclari, de Gervaise et de Virazel (O[1] 31). Morisset n'ayant pas de bien, le roi payait sa pension à raison de quinze sols par jour. Cet intrépide protestant fut très probablement banni et expulsé du royaume. C'est sans doute lui qui fut naturalisé anglais en 1698, et qui présentait au baptême, avec Susanne Reseau, François Carrilier, fils de François et de Marie Morisset, dans l'église de la Nouvelle-York, en 1696.

Le 18 février 1686, sa sœur Françoise avait été mise au For-l'Évêque, où nous perdons sa trace (Fr. 7051 f° 305).

Le même jour, Susanne entrait au Grand-Châtelet (*Ibid.*, f° 299). On la transféra le 30 août aux Nouvelles-Catholiques, auxquelles elle se déclara prête à payer sa pension quand elle aurait reçu d'un chanoine les 4000 à 5000 livres qu'il lui devait. Nous ignorons si le chanoine auquel La Reynie fit parler, consentit à s'exécuter. Susanne fut transférée à la citadelle de Montreuil, par ordre du 4 août 1687, et expulsée du royaume en 1688.

Un nommé Morisset, garçon du cabaretier Barbot de la rue Tirechape, abjurait le 15 janvier 1686; un autre, demeurant avec

sa femme et deux enfants, rue Saint-Jean-de-Beauvais, dans la maison de l'avocat et ancien Papillon, figure dès le 30 décembre 1685 parmi les fugitifs qui n'ont point signé d'abjuration (Fr. 7051 f° 186).

MORLAT (Jean), de Paris, condamné aux galères en 1688, par lettres de commutation de peine.

MOTET (La dame), arrêtée le 10 novembre 1686, avec son petit neveu et ses deux nièces, par l'exempt Desgrez, qui les fit garder cinq jours *à la ville de Montpellier*, rue de Seine, sans doute à titre de fugitifs (Fr. 7051 f° 269).

MOYSAN, voir La Rochelogerie.

MUISSON, voir II, 367.

MUTEL (Mlle). Il y avait des Mutel à Paris : le conseiller au Parlement Jean Mutel fut inhumé au cimetière des Saints-Pères, le 14 avril 1648, et, le 18 janvier 1685, Seignelay ordonnait de mettre Mutel à Saint-Lazare. (Fr. 17420 f° 13).

François Mutel, ministre de Coucy-la-ville (Aisne), étant malade et ne pouvant gagner la frontière dans le délai fixé par l'édit révocatoire, obtint, à la fin d'octobre, la permission de résider huit jours à Paris. Il se réfugia en Hollande. Sa fille Susanne, travestie en Suisse, essaya de gagner la frontière avec un guide suisse nommé Stoudal ; elle fut arrêtée à Bondy le 18 avril 1686, mise le 1er mai au Grand-Châtelet, où on l'inscrivit comme ayant fait abjuration (Fr. 7051 f° 299), et transférée, par ordre du 16, aux Nouvelles-Catholiques, où elle se trouvait encore le 23 juillet 1687 (Fr. 7053 f° 164).

NADAU, voir Bareire.

NANCRET (Le marquis de), d'une famille considérable du Languedoc, fut mis à la Bastille le 20 mai 1686, et en sortit le 5 juin, très probablement grâce à l'abjuration. L'une des filles du marquis ayant abjuré en 1684, l'évêque de Montpellier lui avait procuré une pension de 600 livres ; au mois de mai 1685, la sœur aînée de la pensionnaire songeant aussi à se convertir, l'évêque s'occupait de lui faire obtenir une pension du même chiffre, et

exprimait l'espoir que leur frère suivrait bientôt leur exemple : espoir déçu, car ce frère fut mis à la Bastille le 20 juin (*Bullet.*, I, 166 et Arsen. Ms. Bast. 10472).

Naudin (La veuve) et sa fille, ainsi que Susanne et Marie Nezereau, Tifaine Durand et la veuve de Quercy (ou de Quervy), toutes de La Rochelle, furent mises à l'Union Chrétienne de Paris au mois d'avril 1700. Le 3 août de l'année suivante, l'intendant Begon était invité à chercher les moyens de leur faire payer leur subsistance (O 248). Nous ignorons si la veuve Naudin, ainsi qu'Élie, naturalisé anglais avec ses trois enfants en 1682, et Armand, aussi naturalisé anglais en 1697, appartenaient à la famille de Théodore, docteur en médecine à Paris.

Neau (Mlle). Pontchartrain écrivait le 5 mars 1701 à D'Argenson : « Le roi veut bien accorder les 100 livres de pension que vous demandez pour faire recevoir maître tailleur, le garçon qui se présente pour épouser la nommée Anne Neau, qui est aux Nouvelles-Catholiques » (O 248). — Jacques Neau, d'origine montalbanaise, tailleur dans la rue de Seine, à *l'hôtel de Besançon*, avait abjuré le 11 janvier 1686.

Nesle. Le 20 février 1686, Seignelay informait La Reynie qu'il avait donné l'ordre d'arrêter à Rouen Nesle et sa famille, partis de Paris par les batelets de Poissy (O^1 30).

Netz (François de), sieur de Fresne, fils de feu Philippe, auditeur en la chambre des comptes, et de Catherine Leconte, épousait en 1639 Françoise Millet, qui lui donna onze enfants. Il fut ancien de Charenton. Un de ses fils, dont la femme avait réussi à passer à l'étranger, fut pour ce fait mis à la Bastille, par ordre du 14 mai 1686 (O^1 30 et *Fr. pr.*).

Neuchatel (Marguerite de), mise au Grand-Châtelet par ordre du 28 février 1686 (Fr. 7051 f° 238).

Neuville (Mlles de). Les deux plus jeunes demoiselles de Neuville, demeurant à Cuisy, paroisse d'Ussy près La Ferté-sous-Jouarre, et deux demoiselles Raquet de Mollien (voir II, 445, 446 et 465), du même lieu, furent mises aux Nouvelles-Catholiques, à la sollicitation de Bossuet, les premières, par ordre du 28 novembre 1699, et les secondes, un peu plus tard (voir Chalandos). Toutes quatre furent transférées au château de Saumur en 1701, et

réclamaient encore la liberté le 30 novembre 1712 (*Bullet.*, 2e sér., III, 171). — Mme de Neuville, exilée en 1686.

Neveu ou Nepveu. Les Extraits des Registres de Charenton ne mentionnent que Marie Neveu, mariée à l'architecte Jean de Villiers, dont un fils, nommé Daniel, naquit en 1630. La famille Neveu, dont la position était modeste, paraît avoir été assez nombreuse au moment de la Révocation : Daniel, l'un des deux cents perruquiers de Paris, n'abjura que tardivement, le 29 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 361). Martin, ouvrier en soie, et Esther, orpheline, reçurent le 4 janvier 1686, l'un, 36 livres, et l'autre, 20 livres, en récompense de leur abjuration (Fr. 7050 f° 139). Un autre avait déjà pris la fuite ; Delamare écrivait, en effet, le 27 décembre : « Il ne reste plus dans mon quartier que treize chefs de famille [encore protestants], y compris Dupin et Neveu, qui sont absents » (Fr. 7051 f° 190). Le même jour, Labbé, commissaire du faubourg Saint-Antoine ordonnait à cinq fidèles de son quartier, que rien n'avait pu effrayer ni séduire jusque-là, de se rendre le lendemain à dix heures, rue du Bouloi, dans les bureaux du lieutenant de police. L'un d'eux était Pierre Neveu, concierge du temple de Charenton ; un autre, Paul Chupin, enlumineur, aussi portier du temple. Le 28, désespérant de pouvoir résister plus longtemps, ils allèrent signer au logis du commissaire (Fr. 7051 fos 181, 182). Susanne Pelletier, femme du second, qui demeurait dans la grande rue Saint-Antoine, n'abjura que le 10 janvier (f° 74). Elle figure, avec son mari et deux jeunes enfants, sur la liste des fugitifs dressée après le mois de février 1687 (f° 215). Pierre Neveu, venant d'Angleterre et admis dans l'Église d'Amsterdam le 4 mai 1698, était très probablement l'ancien concierge du temple. Le 2 janvier 1686, le commissaire Delamare annonçait que tous les protestants de son quartier avaient signé, à l'exception de quelques-uns, entre autres, Neveu, ouvrier en gaze de la rue de Charenton, qui vendait ses meubles dans le dessein de s'enfuir avec sa femme et ses cinq enfants (f° 130). Au commencement d'avril 1688, Marie Picot, veuve d'Étienne Neveu, enfermée à la Conciergerie pour la R., adressait un placet au roi pour être expulsée du royaume. La Reynie, consulté à ce sujet, répondit que Mme Neveu n'avait été amenée à Paris qu'à la suite du procès qu'on lui avait fait à Montfort-[l'Amaury]. Sur quoi Seignelay pria le procureur-général de l'informer du motif de la détention de cette femme, et demandait si elle n'avait point jusqu'alors fait abjuration (O1 32 et Fr. 17422 f° 30).

Le docteur Nepveu, professeur à l'école de médecine de Marseille, n'appartient point à cette famille ; il est originaire de l'Artois. C'est par son obligeante entremise que nous avons obtenu les renseignements qui suivent. Aubin et Jean Neveu, réfugiés à Amsterdam en octobre ou novembre 1685, furent inscrits le 16 janvier 1686 comme bourgeois venus de Paris et fabricants de soie. Aubin fut reçu membre de l'Église le 27 du même mois. Il avait épousé Anne Baron, dont il eut Anne, avant de quitter la France, et Louis (1687) à Amsterdam. Il mourut en 1704, et sa femme, vingt ans après. Anne Neveu, de Paris, femme de Jean Massé, naturalisée en Hollande le 29 mai 1710, était sans doute leur fille. — Aubin-Estienne et Jean, tous deux de Paris, suivirent leurs parents à Amsterdam ; le premier fut admis dans l'Église le 28 novembre 1687 ; il avait épousé sans doute avant de quitter la France, Anne Le Sire, de Rouen, dont il avait trois fils : Aubin-Estienne, Daniel et Abraham. Toute la famille reçut des lettres de naturalisation le 29 mai 1710. Jean, né en 1674, épousa en 1707, Marie de Long, née à Rouen en 1684. L'un de leurs descendants, Jean, né à Amsterdam en 1719, fut gouverneur-général de la Guyane hollandaise (1769-1779), jusqu'à sa mort. Pierre Neveu, de Saint-Denis, fut appelé, le 16 décembre 1720, comme pasteur de l'Église wallonne de Southampton ; le 12 août 1722, il est qualifié « docteur en théologie »[1]. Plusieurs membres de cette famille existent encore dans les Pays-Bas.

Pour en finir avec les serviteurs du temple, nous plaçons ici Mesureur, Ollier et Lesuis. Pierre Mesureur, âgé de soixante ans[2], ex-petit concierge du temple et demeurant dans la rue de Charenton, signa la profession de foi le 22 décembre 1685, en promettant de faire abjuration (Fr. 7051 f° 179). Il abjura, en effet, le 2 janvier (f° 84). Il avait habité une maison dépendante du temple, à côté de l'une des portes faisant face au bourg de Charenton, dans le coin à main droite avant d'entrer, et tenu un cabaret dans une autre maison située vis-à-vis et de l'autre côté de la Ruelle du Temple. Il avait alors à son service Madelaine Risoul, arrêtée quand on commença la démolition du temple et envoyée aux Nouvelles-Catholiques (Fr. 7052 f° 308). — Abraham Mesureur, parisien de

[1] Godefray, Reg. de l'Égl. wall. de Southampton, 1820, p. 37 etc.

[2] Voici les noms, à nous connus, des concierges antérieurs : en 1628, Milet (*Bullet.*, XII, 368) ; en 1630, Bellanger (*Ibid.*, 372) ; vers 1650, Rambour (Tallemant des Réaux, III, 450) ; en 1671 il y en avait trois : la veuve Moïse Payen, Jacques Cossart et Pierre Bonner.

naissance et âgé de dix-huit ans, apprenti serrurier de la rue des Mauvais-Garçons, paroisse Saint-Sulpice, abjura le 30 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 322).

Étienne Ollier (1652), bourgeois de Paris, demeurant rue Aubry-le-Boucher, et maître de musique, employé comme second lecteur au temple de Charenton, abjura le 19 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 340) et reçut en récompense la somme de trente-quatre livres (Fr. 7050 f° 140).

Jean Lesuis (Lesuire), chirurgien du consistoire, demeurant au faubourg Saint-Marcel, et poursuivi par ses confrères qui voulaient faire fermer sa boutique pour cause de la R., alla déclarer à Delamare, au mois d'octobre 1685, qu'il désirait se convertir, et demander une surséance d'un mois pour se faire instruire (Fr. 7052 f° 318).

Neveu (Jacob), de Paris, reçoit à Genève en 1698 un viatique pour la Hollande (Ms. B. du prot.).

Nezereau, voir Naudin.

Nioland (Mlle) figure sur la liste des recluses aux Nouvelles-Catholiques dressée le 1er février 1687.

Noblet (La demoiselle), «qui avait été à feu Mlle de La Rochegiffart», mise aux Nouvelles-Catholiques par ordre du 29 décembre 1693 (O¹ 37), fut expulsée du royaume l'année suivante (O¹ 38).

24 décembre 1685, abjuration de Michel Noblet, maître graveur de la rue de Harlay, âgé de quarante-neuf ans (Fr. 7055 f° 347).

Noel, voir Morin.

Noel (François), mis à la prison de l'Abbaye pour la R. le 7 mars 1686 (Fr. 7051 f° 294).

Noguet (Jacques), mis au Grand-Châtelet pour la R. le 31 janvier 1686, et relâché le 13 février (Fr. 7051 f° 295).

Noirot, prisonnier à la Bastille, obtint, le 14 août 1688, la liberté de voir ses parents et de se promener dans la cour. Il fut relâché par ordre du 16 mai 1689 (O¹ 32 et 33).

Noiset, voir Gruslé.

Norrois (Mlle Jacobé de), enfermée dans un couvent en 1699.

Northal. Seignelay écrivait à La Reynie le 2 mars 1688:

Je vous envoie un placet présenté à Sa Majesté par le nommé [Eufroy] Northal, prisonnier au Châtelet, accusé de l'évasion d'une femme de la R. P. R., qui se prétend innocent.

Au mois de mai suivant, l'envoyé d'Angleterre demandait que ce prisonnier, sujet anglais, fût jugé et relâché s'il n'était point trouvé coupable. Il fut mis en liberté par ordre du 28 octobre avec Lespine et De Serres, et après tous les autres guides (O¹ 32).

Obré-Robigny (D'), détenu au château de Saumur, manquant de toutes choses et se trouvant dans un extrême besoin, écrivait, le 18 mai 1692, à Lardeau, procureur au Parlement, pour le supplier de lui envoyer l'argent qu'il lui avait demandé, et qu'il ne pouvait demander à nulle autre personne (Fr. 7055 f° 208).

Olivier (Thomas), mis à la Bastille en 1697 (*Fr. pr.*, X, 436).

Oppenor (Jean), ébéniste flamand, et sa femme, ci-devant de la R. P. R., partis de Paris le 21 juillet 1694 dans le coche d'Auxerre, furent arrêtés dans cette ville par ordre du 22, comme cherchant à sortir du royaume. Ils prétendirent n'avoir jamais été protestants et furent relâchés le 5 août (O¹ 38).

Orbec (Mlle d'). Guy de Chaumont, marquis d'Orbec, demeurant à Orbec, diocèse de Lisieux, était âgé de trente ans lorsqu'il épousa Jeanne de Caumont-La-Force, dans le temple de Charenton, le 8 avril 1673. Il en eut un fils et cinq filles, d'après *La France protestante* (2e édit., IV, 255). Vers la fin de 1685, le comte de Lauzun annonçait que le marquis, sa femme et seize enfants (lisez : six) se convertiraient dans huit jours[1] (Fr. 7053 f° 51). Guy de Chaumont reçut pour prix de son apostasie une pension de 2000 livres (O¹ 42). En revanche, trois de ses filles luttèrent courageusement pour conserver leur foi, et donnèrent toutes les peines du monde aux convertisseurs. Selon *La France protestante*, Marie-Madelaine et Judith furent enfermées dans le couvent de La Chaise-Dieu, et Jeanne-Charlotte mourut dans la maison des Nouvelles-Catholiques de Caen. En outre, trois demoiselles d'Orbec furent mises aux Nouvelles-Catholiques de Paris: l'une, par ordre du 27 juillet 1699, au sujet de laquelle la sœur Ancelin, supérieure, recevait de Pontchartrain le billet suivant, daté du 29 janvier 1699: « J'écris à l'intendant de Rouen afin qu'il avertisse M. le marquis

[1] Il avait d'abord paru inébranlable et ne succomba que quand les cuirassiers marchèrent sur Rouen.

d'Orbec de faire conduire sa fille qui est chez vous à l'abbaye de La Chaise-Dieu, et d'y payer sa pension. Ainsi vous en serez bientôt débarrassée » (O[1] 43).

Fermement attachée à sa religion, M[lle] d'Orbec ne rapportait rien à l'établissement, le marquis mettant beaucoup plus d'empressement à toucher sa propre pension qu'à payer aux couvents celles de ses filles, c'était une double raison pour s'en défaire au plus tôt. Elle fut remplacée par ses deux sœurs, âgées, l'une de seize ans, l'autre, de dix-sept, envoyées à Paris par ordre du 12 février 1699. La marquise était à ce moment notée comme mauvaise catholique; toutefois, en 1712, lorsqu'elle eut perdu son mari, elle obtint du roi une gratification annuelle de 1500 livres.

Orignac (M[lle] d'). René de Saint-Léger, sieur d'Orignac en Saintonge, fit d'abord preuve de constance et de fidélité, puis il se laissa séduire par les arguments du ministre apostat Des Mahis, fils de Grostête, ancien de Charenton. Son fils cadet sortit de France et prit du service en Brandebourg. Sa fille était venue à Paris avec M[lle] de Saint-Seurin, dans l'intention de passer à l'étranger. On leur écrivait de province à l'adresse du sieur Palm, secrétaire de l'envoyé de Suède à l'hôtel de Hollande, près le collége-des-Quatre-Nations. Le nouveau converti Labbé, demeurant chez un pâtissier de la rue de Seine, pouvait aussi donner de leurs nouvelles. Seignelay ordonna, le 23 mars 1686, d'arrêter et de conduire dans un couvent ces «protestantes fort opiniâtres» (O[1]30). On les mit à l'Annonciade de Pincourt (Popincourt). Mais comme elles trouvaient moyen de déjouer la surveillance et de correspondre entre elles pour s'exciter à faire leur devoir; on les sépara. M[lle] d'Orignac entra, le 27 juin, dans la maison des Nouvelles-Catholiques (Fr. 7051 f° 248), où son oncle lui rendit visite le 30 (O[1] 30). La Reynie écrivait en marge de la liste des détenues, du 17 octobre : « N'a pas de quoi payer, s'en défaire aux Nouvelles-Catholiques et la mettre en quelque autre couvent». Une autre liste, du 17 décembre, la mentionne de la manière suivante : «Proteste toujours de ne pas vouloir changer. M. de Barrière, son oncle, bon catholique, doit arriver ici au premier jour; il a quelque pouvoir sur l'esprit de cette demoiselle et il désire beaucoup de la voir changer ; mais il a peu d'espérance. — M. de Barrière est de retour; elle paraît mieux disposée. Elle demande qu'on la mette à Saint-Denis aux Annonciades » (Fr. 7051 f° 246). On l'y transféra le 31 janvier 1687, par ordre du 23. Les religieuses de l'Annonciade

n'ayant pas plus d'empire sur elle que les Nouvelles-Catholiques, on la conduisit, par ordre du 4 août, dans la citadelle d'Amiens. Elle fut expulsée de France en 1688 et se retira en Angleterre avec sa mère. Est-ce celle-ci qui, sous le nom de Mme Bénigne d'Orignac, de Saintonge, fit reconnaissance de son abjuration dans l'église de Leicesterfields à Londres, le 25 décembre 1717 (*Bullet.*, 3e sér., IX, 613)?

Nous ignorons quelle était la dame de Dorignac à laquelle Louis XIV faisait promettre quelque secours par l'évêque de Poitiers, le 13 octobre 1700.

Orléans (Mlle). Claude Orléans, chandelier du quartier Saint-Antoine et zélé protestant, étant passé en Hollande à la fin de l'année 1685, sa femme, Susanne Chabrié, et leur fille Marie-Madelaine, âgée de quatorze ans, essayèrent de le rejoindre au mois de janvier 1686. Arrêtées près de Maubeuge, elles furent ramenées à Paris et mises, le 21, au Grand-Châtelet, d'où Marie-Madelaine fut transférée, le 13 février, aux Nouvelles-Catholiques, qui la notaient, le 30 juin, pour apprendre un métier. La mère encore au Châtelet le 19 février, bien qu'elle eût fait abjuration, fut relâchée peu après et disparut. La fille également. Tous trois figurent, en mars 1687, parmi les absents n'ayant laissé aucun bien (Fr. 7051 fos 295 et 322).

La veuve de Daniel Orléans recevait à Genève, en 1702, des bas, des souliers et un viatique (Ms. B. du prot.).

Ory ou Oury (Jean), marchand de vin au faubourg Saint-Antoine, mis au Grand-Châtelet pour la R., le 7 décembre 1685, n'en était pas encore sorti le 19 février suivant (Fr. 7051 fos 295, 302, 343).

Ouatboud[1] (Abraham), Catherine Dersigny, sa femme, leur fille Susanne, et Jeanne Bayard, veuve de Jean Ouatboud, fugitifs arrêtés par la maréchaussée du Vermandois, furent mis au Grand-Châtelet pour la R. le 14 novembre 1685, et en sortirent le 25 (Fr. 7051 fo 295).

Oudin (Marguerite), dite la Moreau, mise au Grand-Châtelet pour la R., le 7 novembre 1686 (Fr. 7051 fo 283).

Ouri (Mlle), fille d'un horloger nouveau réuni, fut enlevée le 12 novembre 1698 et mise aux Nouvelles-Catholiques (*Mercure historiq.* de décembre).

[1] Mot picard, qui signifie : Garde-bois.

OUZEL[1]. Contraint par la misère d'abjurer avec sa fille et sa femme Jeanne Pellé, Jacques Ouzel, ouvrier en dentelles, reçut en novembre 1685 quatre-vingts livres des mains du commissaire de police (Fr. 7050 f° 136). L'un de ses parents, Étienne, fut mis à la Conciergerie et condamné aux galères en 1687, pour avoir contribué à l'évasion de ses coreligionnaires. Il obtint des lettres de rémission le 12 juillet 1688, sans doute grâce à l'abjuration (O[1] 32 et Fr. 17422 f° 58). Voir Toffin.

PAGNERET (Marie), âgée de onze ans, aux Nouvelles-Catholiques dès le 4 juin 1686 et sans doute auparavant, y était encore le 1er février 1687. Notée comme non payante, fille d'une mère assistée, et propre à mettre en métier (Fr. 7052 f°s 24 et 36).

PAIN (Élie), bon marchand de la rue des Bourdonnais, veuf de Marie Fouquier qu'il avait épousée en 1668, signa chez Seignelay le 14 décembre 1685 (Fr. 7050 f° 147 et 7052 f° 223), et fut naturalisé anglais en 1698. — Un autre Pain, arrêté dans sa fuite, fit preuve de plus de constance. Seignelay écrivait, le 7 septembre 1686, au procureur-général, que Sa Majesté voulait bien faire grâce à ce prisonnier qui n'avait pas abjuré avant de s'enfuir, mais seulement quand il aurait embrassé la religion romaine. Nous le trouvons encore enfermé le 17 novembre 1687. A cette date, Charles Gueudeville demande par un placet qu'on lui confie le « nommé Pain, religionnaire opiniâtre, sur l'esprit duquel on n'a rien pu gagner depuis deux ans qu'il est dans les prisons » (Fr. 7053 f° 505). Ce prisonnier s'appelait Isaac (O[1] 30, 30 août 1686), et ne doit pas être confondu avec Daniel, marchand de Poitiers, qui avait obtenu au mois d'octobre 1685 la permission de séjourner une quinzaine à Paris avec sa femme Susanne Colery.

Pierre Pain et sa femme Marguerite, naturalisés anglais le 5 janvier 1688.

PAPUS, arrêté et mis au For-l'Évêque par ordre du 30 août 1693. Nous ignorons si c'est le même qui fut arrêté par Desgrez et conduit au château de Vincennes par ordre du 9 octobre de la même année. Ce dernier fut transféré en 1697 au couvent de Notre-Dame-des-Vertus. Il abjura la même année et reçut une pension de 500 livres (O[1] 37 et 41).

[1] Voir I, 531

Paradez (Jean), voir II, 566 et *Pasteurs du Dés.* I, 259.

Pardieu (Jean de), bourgeois de Paris, natif de Vitry-le-François, ci-devant employé dans les fermes de Touraine, Meaux et Champagne, demeurant rue de la Huchette en 1686 (il avait habité Noyon antérieurement, II, 552), et rue Jean-Pain-Molle en 1697, avait abjuré avec Madelaine Hulon, sa femme, le 30 janvier 1686, c'est-à-dire pendant la dragonnade. Il avait alors un fils qui, depuis plusieurs années, servait le comte de Lynange, près Worms. Ses relations s'étendaient jusqu'en Picardie, à Noyon et au-delà, puisque Leroy, du Ronsoy près Péronne, l'invitait en 1688 à lui rendre visite. Sa femme passa bientôt à l'étranger : il existe, en effet, à l'Arsenal plusieurs lettres de Madelaine Hulon, datées d'Allemagne en 1693, par lesquelles elle demande qu'on lui écrive. Pardieu, Jean Colombet, du faubourg Saint-Honoré et Noémie Martin, femme de celui-ci, furent arrêtés en 1697 comme impliqués tous trois dans l'affaire des mariages du curé de Nids (Colombet était notamment accusé d'avoir fabriqué de faux extraits mortuaires); on les interrogea du 24 au 29 avril. Malgré ses soixante-dix ans et des infirmités qui le mettaient en danger de mourir à tout moment, Pardieu fut enfermé à Vincennes, où il resta deux ans. Transféré à la Bastille par ordre du 12 avril 1699, il ne fut mis en liberté, après conversion plus ou moins sincère, que le 19 avril 1704 (O 1 43; *Mém. sur la Bast.* et Arsen. F. Bast. 10511). Son arrivée en Picardie désappointa vivement Michel Censier, marchand à Esmery, et son débiteur, lequel avait longtemps cru que l'absence ou la mort du créancier lui tenait lieu de quittance du principal et des intérêts. Comme il refusait de payer, Pardieu présenta contre lui au lieutenant-général du bailliage de Chauny une requête qui est conservée aux Archives de la Somme (B. 690. Note due à l'obligeance de M. N. Weiss).

Parent (Marie), femme dénuée de tout secours et mère de quatre enfants, fut mise aux Nouvelles-Catholiques au commencement de novembre 1685. Elle y abjura quinze jours après, et reçut en sortant 18 livres pour acheter des habits. La Reynie fit, en outre, payer 11 livres pour la nourriture de ses « quatre enfants abandonnés pendant qu'elle était aux Nouvelles-Catholiques » (Fr. 7050 f° 135).

Paris, voir Girardot, anciens.

Paris (De), marchand du quartier de la place Maubert, mis au Petit-Châtelet en décembre 1685 (Fr. 7051 f° 329).

Pasquier, voir Cheron.

Pasté (Marie), mise au Grand-Châtelet pour la R. le 25 septembre 1686 (Fr. 7051 f° 283).

Paul (Mme), femme d'un conseiller au Parlement de Toulouse, indignée de la conduite de son mari, qui avait abjuré à la Révocation pour conserver sa place, vint à Paris, sans doute pour trouver le moyen de sortir du royaume. L'ayant trouvée cachée, on la mit aux Nouvelles-Catholiques dans les premiers mois de 1686. Le 15 mars, le convertisseur Gerbais adressait à La Reynie la lettre suivante: « Mme Paul est butée à ne point faire sa réunion, et même à ne point donner de parole tant qu'elle sera enfermée dans les Nouvelles-Catholiques. Elle a cependant toujours écouté fort honnêtement et m'a toujours laissé concevoir de très bonnes espérances, de manière qu'à mon avis il n'y a qu'un peu de patience à prendre. Mais comme sa grossesse va en augmentant, et qu'on appréhende des accidents auxquels elle est sujette en cet état, qui apporteraient du trouble dans la maison des Nouvelles-Catholiques, où même elle ne pourrait pas recevoir les soins convenables, il me semble que le plus sûr serait de la remettre entre les mains de M. son mari, qui est parfaitement bon catholique, et où je pourrais continuer de la voir; cela servira à adoucir son esprit et à la disposer à conclure sa réunion dans moins de temps. Aussi bien ne pourrait-on pas user de *rigueur plus grande* en l'état où elle est, et si, par malheur, elle n'avait pas fait son devoir lorsqu'elle sera délivrée, il sera toujours temps de la renfermer sans plus de ménagement» (Fr. 7053 f° 132). — Si modérée que soit cette lettre, elle laisse entrevoir les rigueurs auxquelles les convertisseurs de tout ordre recouraient à l'occasion *sans ménagement*.

Conformément à l'avis du P. Gerbais, Mme Paul fut remise, le 20 mai 1686, à son mari, accouru à Paris dès qu'il avait appris son arrestation. Sur une liste des étrangers qui faisaient encore profession du protestantisme le 22 décembre de la même année, nous trouvons Mme Paul, logée à l'hôtel des Romains, rue Sainte-Marguerite, au faubourg Saint-Germain, ainsi que le sieur d'Alba et sa belle-sœur, du Périgord. Seignelay ordonnait, le 10 juillet 1687, d'arrêter ces deux dames et de les conduire aux Nouvelles-Catholiques; mais, le 18, il autorisait La Reynie à laisser la dame d'Alba entre les mains de son beau-frère jusqu'à ce qu'elle fût accouchée, et à remettre Mme Paul à son mari pour l'emmener avec lui à Toulouse. Mais en même temps il ordonnait à l'intendant

Bâville de la mettre dans un couvent après ses couches, si elle n'avait pas fait sa réunion avant ce temps-là. En 1689, nous retrouvons Mme Paul aux Nouvelles-Catholiques, d'où, en vertu d'un ordre du 3 novembre, elle fut conduite à Melun pour accoucher. Le 16, M. Paul, ex-conseiller au Parlement, fut invité à payer la pension de sa femme aux Nouvelles-Catholiques et à Melun. Le 8 mai 1690, Mme Paul, toujours fidèle à sa foi, fut transférée de Melun au château de Loches, et le geôlier eut l'ordre de l'y garder «très étroitement». Cependant on permit à son mari de l'y voir, le 29 mai, et de lui donner une servante ancienne catholique. Le 3 novembre 1692, elle fut tirée du château pour aller passer, chez M. de Miroménil, intendant de la généralité de Tours, trois mois, au bout desquels elle devait retourner à Loches si elle ne s'était point résolue à l'abjuration. Le 30 décembre, elle était autorisée à séjourner jusqu'après ses couches dans une ville du département de M. de Miroménil et désignée par lui; mais non à retourner à Toulouse. Le 10 janvier 1693, Pontchartrain lui faisait encore défendre de retourner en son pays et de venir à Paris tant qu'elle n'aurait pas fait abjuration; il ne lui laissait le choix qu'entre le château de Loches et la ville désignée par M. de Miroménil. Enfin, au bout de six années de lutte, la pauvre femme eut un moment de faiblesse; le 19 février, Pontchartrain écrivit à M. de Miroménil, qui avait été le tentateur: «Le roi a été bien aise d'apprendre qu'enfin Mme Paul a fait sa réunion; elle peut s'en retourner avec son mari quand elle voudra». — Le vieux roi, devenu jésuite, éprouva-t-il plus de satisfaction lorsqu'il apprit la victoire remportée à Nerwinden par le maréchal de Luxembourg?

Mme d'Alba, plus résolue, avait choisi la meilleure part. Après qu'elle eut accouché d'un fils chez la veuve Rencevet, rue des Ciseaux (Fr. 7051 f° 13), on l'envoya aux Nouvelles-Catholiques qui n'en purent rien obtenir. Elle fut expulsée du royaume par ordre du 26 avril 1688, en même temps, que Mmes du Plessis-Rambouillet, Reynier, Le Jeune, Gardouleau, Ravenel, Morisset, Gousset, Le Maistre, Closroger, Anne Janots (O1 32).

Peceur, voir Georget.

Pellé. Job. Pellé nouveau réuni et chef de famille de Villiers-le-Bel, accusé de n'aller pas à la messe, fut mis à Bicêtre un peu avant le 24 août 1699 (voir II, 267). C'est sans doute une de ses filles qui, après avoir été longtemps aux Nouvelles-Catholiques «sans vouloir écouter les instructions», fut envoyée à Auxerre en

1706, ayant trois mois pour choisir entre la conversion et l'Hôpital-Général (voir Bessé-Bataillère).

Peray (Les de), voir II, 349.

Perrin (Pilota), voir Villarnoul, II, 359.

Perrot (Anne), fugitive arrêtée par Desgrez le 4 septembre 1686, et mise le 5 au Grand-Châtelet, s'y trouvait encore le 23 janvier 1687, lorsque La Reynie reçut l'ordre de la relâcher dès qu'elle aurait fait abjuration (O¹ 31 et Fr. 7051 f°s 269, 283).

Pers, voir Émigration II, 472.

Pesson (Prévost), soldat, mis à la Bastille par ordre du 15 avril 1686 (O¹ 30), en sortit le 4 juillet avec Sécherye (*Arch. Bast.* VIII, 382).

Petcofski (Lucie), fille de Zacharie, écrivain du comte de Kœnigsmark, était enfermée, en 1687, chez les Filles de la Croix de la paroisse de Saint-Gervais, et se disait abandonnée de sa mère à cause de sa conversion (Fr. 7052 f° 5). Voir II, 219.

Petel (Pierre), du Havre, condamné aux galères à Dunkerque, jugement confirmé par le Parlement de Paris en 1689. Sur la *Forte* à Saint-Malo en 1698. Petel abjura et fut relâché à la fin de janvier 1699 (*Bullet.*, 2e sér., VI 197).

Petit (Mlle de). La célèbre Mme du Noyer, auteur des *Lettres historiques et galantes* qui contiennent plus d'un détail de l'histoire huguenote à la fin du XVIIe siècle, était née à Nîmes, en 1663, du mariage de Jacques de Petit et de Catherine Cotton. Elle fut élevée par sa tante maternelle, Marguerite Cotton, femme du sieur de Saporta (voir *France prot.*, art. Anne-Marguerite de Petit). Au mois de décembre 1685, Mme de Saporta et sa nièce se dirigèrent vers Paris. Arrivée à Lyon, Mlle de Petit s'enfuit à Genève, déguisée en marmiton, pendant que sa tante venait à Paris. Bientôt fatiguée d'être à charge à un de ses oncles réfugié en Hollande, Mlle de Petit revint en France et fit son entrée à Paris le 22 décembre 1686. Sa tante avait reçu le 18 octobre une gratification de 1500 livres à titre de nouvelle convertie, ce qui ne l'empêcha pas d'être arrêtée avec sa nièce, par ordre du 26 juin 1687. On les mit toutes deux dans un couvent, d'où elles sortirent le 10 juillet, avec le dessein de quitter la France à la première occasion. Elles ne tardèrent pas

à se mettre en route ; mais au moment où elles allaient s'embarquer à Dieppe, la police mit la main sur elles, les fit ramener à Paris et enfermer dans la maison de la rue Sainte-Anne. Seignelay écrivait à La Reynie, le 8 février 1688 : « Puisqu'il est dangereux de laisser plus longtemps la dame Saporta et la demoiselle Petit dans la maison des Nouvelles-Catholiques, je vous envoie des ordres pour les faire conduire à l'Union Chrétienne ». A peine y étaient-elles entrées que l'ordre fut donné de les expulser du royaume. Dès lors Mlle de Petit faiblit et promit tout ce qu'on voulut ; elle épousa, le 18 mai, le capitaine Du Noyer, sans qu'on exigeât d'elle, à ce qu'elle assure, ni confession ni abjuration. Mme Saporta alla vivre près d'elle. La jeune épouse reçut une pension de 600 livres, portée l'année suivante à 900. Son mariage ne fut pas heureux. Le supplice de Brousson, qu'elle avait connu, la fit rentrer en elle-même et passer en Hollande avec ses deux filles en 1701.

Nous trouvons encore aux Nouvelles-Catholiques, où elle entra par ordre du 21 novembre 1703, Marie Petit, femme de Léveillé, évidemment d'une autre famille.

Petit, capitaine de marine, de La Rochelle, ancien catholique marié à une protestante et passé en Hollande pour la religion en 1687, fut arrêté à Mons l'année suivante, comme officier du prince d'Orange, et bientôt envoyé à la Bastille. Il résistait encore aux convertisseurs en 1697 ; mais il ne tarda pas à succomber. Pontchartrain écrivait au curé de Saint-Paul, le 28 mai 1698 :

> Sur ce que vous m'avez mandé de la conversion de Petit, le roi veut bien le faire mettre en liberté après que vous serez bien assuré de la sincérité de sa conversion, et que vous aurez su de lui où il prétend se retirer.

Le prisonnier sortit de la Bastille le 19 juin (*Arch. Bast.*, IX, 298, 311, 348). Nous ignorons s'il appartenait à la famille parisienne de Pierre Petit, maréchal-général des logis de la cavalerie, auquel Susanne Le Monnier, sa femme, donna deux enfants : Isaac-François (1674), Pierre (1676), ou à celle de l'avocat au Parlement Pierre Petit, qui avait épousé à Charenton en 1637 Marie Guillemard.

Trois parisiens du nom de Petit passèrent à l'étranger ; l'un avant la Révocation, témoin le mot de Claude à son fils dans sa lettre du 16 juin 1684 : « Mille baise-mains à MM. Caze et Petit ». Augustin, âgé de vingt-quatre ans, rétractait son abjuration à Londres le 15 novembre 1699 (Ms. Égl. de la Savoye). Marie, prosélyte, âgée de trente-cinq ans, assistée en Angleterre, 1705. Anne

Petit, de Paris, jeune fille de quinze ans, à laquelle son père n'envoie plus rien, assistée à Genève en 1700 (Ms. B. du prot.).

Petitfrère (Susanne) est au nombre des malheureux que la paresse ou la misère réduisirent à abjurer avant la Révocation, pour puiser dans la caisse de Pellisson. Conduite aux Nouvelles-Catholiques par le commissaire Delamare, elle reçut une gratification de 200 livres le 21 septembre 1685, et quatre jours plus tard, le même commissaire écrivait à La Reynie : « Je fus hier aux Nouvelles-Catholiques ; je donnai à la mère Tardif, en l'absence de la mère Garnier, qui est aux champs, les 50 livres pour habiller Susanne Petitfrère. Toutes les sœurs sont si édifiées de cette petite fille, qu'elles demandent à la garder dans la communauté » (Fr. 7053 f° 342 et O 1 29). Elle ne paraît pourtant pas être restée aux Nouvelles-Catholiques ; car son nom ne se rencontre sur aucune des listes de 1686.

Petitot, voir II, 305.

Philbert (Gédéon), fils d'un banquier lyonnais, sans doute Claude, compromis par les papiers du pasteur du Désert Malzac[1], s'était retiré depuis la Révocation près de deux oncles banquiers à Amsterdam. Sur l'avis qu'il traversait la France et se rendait à Gênes, chez un beau-frère, pour correspondre avec la flotte anglaise qui était dans la Méditerranée, on le fit arrêter à Marseille, en vertu d'une lettre de cachet du 24 novembre 1694. Amené à la Bastille par ordre du 6 janvier 1695, il traversa toute la France en litière et la figure couverte d'un masque de fer. Il ne tarda pas à être relâché, à condition de sortir du royaume (*Arch. Bast.*, X, 62, 66). Voir Le Coq de Germain.

Picault (Philippe), mis au Grand-Châtelet pour la R. le 28 mai 1686 (Fr. 7051 f°s 275, 283), était sans doute parent de Jean Picot, sieur de La Ménitaye, mort en 1680 âgé de cinquante ans.

Pierre-Buffière (Mlle de), issue d'une des plus illustres familles du Limousin, et peut-être fille de Benjamin, marquis de Chambret, mort à Paris en 1684, et de Louise Aubery, fut mise aux Nouvelles-Catholiques en même temps que Mlle Chambon, par ordre du 26 avril 1688, bien qu'elle déclarât comme sa compagne avoir déjà fait abjuration (O 1 32 et *France prot.*, VIII, 239 b). Peut-être est-elle la même que Louise de Pierre-Buffière, qui parvint un peu plus tard

[1] *Les premiers past. du Dés.*, I, 305, 321.

à sortir de France. Elle était parente d'Anne-Catherine de Pierre-Buffière placée à Saint-Cyr en 1703.

Pierret, fugitif, arrêté dans le carrosse d'Amiens par Desgrez le 18 octobre 1686, appartenait sans doute à la famille des peintres et architectes (Fr. 7051 f° 269). — Madelaine Pierret, servante d'Olympe Fouquet, femme du sieur Sénégat, abjurait avec sa maîtresse le 9 janvier 1686 (f° 63).

Pigeon, voir Émigration II, 473.

Pinart (Jean), voir Toutin.

Pineau (Geneviève), d'Angers, venue à Paris pour échapper aux dragons, comme sa parente Renée s'était réfugiée à Nantes, fut arrêtée par ordre du 10 février 1686 et envoyée chez les Pénitentes d'Angers. Renée, malade et en danger de mort, repoussa le prêtre et le magistrat qui lui demandaient de se confesser et de recevoir les sacrements (19 août 1687). Le *Bulletin* (IV, 511) a publié le procès-verbal du refus.

Pinet, arrêté et mis à la Bastille le 5 août 1687, fut transféré au château d'Angoulême par ordre du 27 mars 1689, à titre d'« espèce de fol » (O 1 31 et 33).

Pinson, mis au Petit-Châtelet le 18 juin 1686 (Fr. 7051 f° 293).

Piron (Jean), de Beu près Dreux, condamné aux galères par le président de la maréchaussée, jugement confirmé par le Parlement de Paris en 1690. Sur la *Vieille-S.-Louis* à Marseille, en 1698. Mort le 5 avril 1706.

Pitan. L'Église de Paris comptait au XVIIe siècle plusieurs familles de ce nom.

Jean Pitan, orfèvre, et Madelaine Leclerc, sa femme, eurent au moins cinq enfants : Madelaine, mariée en 1643 à Alexandre Blair, fils du professeur en théologie de l'académie d'Orthez, Jacob (1621), Étienne (1629), Abraham (1633), mort jeune, et Abraham (1637).

Pierre Pitan, peintre, inhumé en 1645, était sans doute frère du précédent. Sa femme, Anne Lebas, lui donna Madelaine (1633) et Pierre (1643), marchand miroitier de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, qui signa, le 25 novembre 1685, avec Marie Durand, sa femme, une formule d'abjuration copiée de sa propre main (Fr. 7055 f° 315). C'est sans doute lui qui fut naturalisé anglais en

1698 (Agnew, III, 61). Jacques, aussi naturalisé anglais, en 1701 (*Ibid.*, p. 67), était peut-être son frère.

Jean Pitan le jeune, orfèvre du roi, mort avant la Révocation, avait eu de sa femme Susanne Lejeune, au moins quatre enfants: Jean (1647), Madelaine (1656), Susanne, mariée en 1674 à Balthasar Caron, fils du directeur du commerce des Indes, et Nicolas. Ce dernier, classé parmi les négociants de troisième catégorie, signa chez Seignelay le 14 décembre 1685, et se fit donner, le 9 septembre 1687, les biens de son frère Jean, et ceux de sa sœur Susanne, passés tous deux à l'étranger, donation confirmée par un brevet du 26 avril 1688 (O[1] 32). Il reçut en outre une pension de 400 livres en 1698. En le mandant chez Seignelay pour la réunion du 14 décembre, la police l'avait noté, ainsi que Dorigny, Chardin, Montoron et Grimpré, de la manière suivante: « Ne fera pas grande cérémonie à cause du désordre de ses affaires » (Fr. 7052 f° 224). Pellisson en faisait moins de cas encore, puisqu'il l'accusait de faire métier d'abjuration et d'avoir touché la prime à plusieurs reprises (Fr. 7053 f° 488).

La mère de ce misérable, Susanne Lejeune, veuve Pitan, fit, au contraire, preuve d'une constance invincible. On la mit à l'Abbaye pour la R. le 28 février 1686 (Fr. 7051 f° 280), et Seignelay donna le 5 mars l'ordre de lui faire son procès (O[1] 30). On reconnut bientôt qu'elle était « hors de toute espérance de conversion », et que de plus elle empêchait celle de ses compagnes (Fr. 7051 f° 236). Seignelay écrivait le 30 septembre à La Reynie:

Je vous prie de me mander où vous croyez qu'on puisse faire mettre les nommées Susanne Lejeune et Marie Aubert, qui sont à Saint-Germain-des-Prés (O[1] 30).

La veuve Pitan fut transférée le 23 janvier 1687 au château d'Angers (O[1] 31), où elle était encore le 18 juin, lorsque Seignelay écrivit à l'évêque du lieu:

Les trois femmes que vous demandez être mises en liberté étant détenues pour avoir fait passer des religionnaires hors du royaume [Jeanne Brochon, M[me] Vanderburg et une autre], le roi a remis à quelque temps d'ici à prendre sa résolution sur cela. A l'égard des nommées Pitan et Fournier, comme elles n'ont été envoyées à Angers qu'à cause de leur opiniâtreté dans la R. P. R., la détention des autres ne doit pas les empêcher de faire leur devoir, puisque sur le premier avis que vous donnerez de leur conversion, Sa Majesté les fera mettre en liberté, et elles seront même secourues de ses bienfaits suivant leurs besoins (O[1] 31).

La veuve Pitan fut très probablement expulsée du royaume.

C'est peut-être sa fille qui fut enfermée à l'Abbaye pour la R. le 28 janvier 1686, sous le nom de Madelaine Pitan, veuve de Charles Pereaux, procureur en la cour (Fr. 7051 f° 294), en même temps que Susanne Lejeune.

Pitel (Antoine), marchand de vins de Paris, sa femme Madelaine Guesdon, Jeanne sa sœur, Marie Duplessis, lingère, Pierre Dubois et le guide Jacob Tiriol, de Bruxelles, qui les conduisait aux Pays-Bas, furent arrêtés près de Paris au mois de septembre 1686. Le mois écoulé, Pitel fut transféré de la prison de Saint-Martin-des-Champs au Grand-Châtelet, et ramené le même jour à Saint-Martin (Fr. 7051 f°s 264, 269, M 665 et Tourlet invent. TT).

Pizet, parisien, relégué à Baugé le 19 décembre 1685 (O^1^ 29).

Plaque ou Platte des Brosses, transféré de la conciergerie du Palais à la citadelle du Havre, par ordre du 5 juin 1686, fut mis en liberté par ordre du 1er octobre 1688 (O^1^ 30 et 32).

Planchut, bourgeois de Montpellier, âgé de 45 ans, venu à Paris porteur d'une requête contre l'arrêt du Parlement de Toulouse (du 15 mars 1682) interdisant le culte à Montpellier, fut mis à la Bastille (*Fr. pr.*). Il était chargé de présenter cette requête à Ruvigny et à D'Aliès, représentant des consistoires de Nîmes, Uzès et Montpellier. Mis à la Bastille par ordre du 28 novembre 1882, il en sortit par ordre du 12 décembre suivant (*Arch. de la Bast.*, VIII, 237).

Plastrier, voir II, 594.

Plat. Isaac Dubois, maître menuisier, Françoise Langlois, sa femme, et leur beau-frère Charles Francome, marchand de la rue Troussevache, étant passés à l'étranger (Fr. 7051 f°s 319, 326), une sœur de Dubois voulut les rejoindre avec ses deux enfants (Fr. 7052 f° 48), et fit marché avec un guide anglais et catholique, le capitaine Plat, qui avait déjà conduit Mme Dubois. Au jour dit, Plat la fit monter avec ses enfants dans le carrosse de Lille, où montèrent ensuite Mlle Ancelin, fille d'un apothicaire en chambre, deux sœurs, les demoiselles Bernon, de La Rochelle (Fr. 7051, f° 269) et le peintre Pierre-Paul Huibrechts (?), âgé de soixante-six ans, natif d'Anvers et résidant à Ypres. Il allait y monter lui-même avec son beau-frère Van Vine ou Van Tine, lorsque Desgrez parut et les arrêta tous, le 29 octobre 1686. Dans un premier interrogatoire sommaire, Plat avoua qu'il avait déjà fait deux

voyages et passé huit personnes. On découvrit par des lettres dont il était porteur, qu'il avait quelque commerce avec le sieur de La Girardière, capitaine de la garnison d'Ypres (O[1] 30). Dans un second interrogatoire (4 novembre), il dit s'être associé avec Mollaire, consul hollandais de Bordeaux, qui lui procurait les fugitifs moyennant le tiers du bénéfice, et avoir obtenu de Molle (*aliàs* Mau), secrétaire de l'ambassade de Hollande, les passeports nécessaires. Il décharge entièrement son beau-frère et Huibrechts de toute participation à son industrie (Fr. 7052 f° 50). De son côté Huibrechts déclara que, en venant à Paris pour vendre quelques toiles et voir son ancien élève Van der Meulen, il avait rencontré à Louvre Plat, qu'il connaissait depuis huit ans; que celui-ci était en compagnie de son beau-frère Van Vine et de La Girardière, capitaine suisse de la R. P. R., cassé pour s'être permis de dire que le roi avait tort de maltraiter les protestants; que, logé dans la même maison que Plat, il l'avait vu souvent recevoir la visite du capitaine et l'avait soupçonné dès lors de faire le métier de guide, ce qui ne l'avait pas empêché d'accepter pour s'en retourner une place que Plat lui offrait dans sa voiture (Fr. 7052 f° 58). Le 18 novembre, Desgrez retirait Huibrechts des Gobelins, où il était sous la garde du sieur Vandremeulle (lisez: Van der Meulen), pour le mener au Châtelet. Comme le commissaire Delamare répondait de la sincérité du peintre, celui-ci fut sans doute promptement relâché, tandis qu'on gardait les autres prisonniers. Le 30 décembre, le roi accorda 400 livres de pension à Mlle Francome de Londres, qui avait fait arrêter Plat, et lui en fit expédier l'ordonnance à Londres (Fr. 7052 f° 44). Quant à Plat, il fut condamné aux galères et jugé invalide dans la visite qui en fut faite (Lettre de Seignelay à Harlay du 5 février 1687. Fr. 17421 f° 150). Toutefois le roi refusa de commuer sa peine (f° 176).

Pochet (Louise), mise à la Salpétrière pour cause de religion le 8 août 1695. L'évêque de Meaux payait sa pension. La Reynie écrivait le 13 janvier 1698: Il paraît juste qu'elle soit encore gardée (Ms. Clairambault 984 f° 48 [1]).

Poignant (Mlle), «non payante» mise aux Nouvelles-Catholiques, le 2 juillet 1686, figure comme encore protestante sur la liste du 14 décembre de la même année. On cherchait à s'en débarrasser; car cette dernière liste porte qu'elle est de Saintonge et n'a aucune

[1] Note communiquée par M. N. Weiss.

retraite à Paris. Serait-elle identique avec Poignette, gouvernante des enfants de Villette, dont Mme de Maintenon disait dans une lettre du 22 octobre 1681 : « Poignette est bonne catholique... On ne voit que moi dans les églises conduisant quelque huguenot. »?

Poisson (La veuve), de la rue des Petits-Carreaux, recevait chez elle des enfants pour les instruire; le 28 avril 1685, on lui ôta deux jeunes garçons qu'on envoya en apprentissage avec ordre de leur inculquer la religion catholique, et une jeune fille qu'on mit à l'Hôpital-Général pour refus d'abjurer (O¹ 29). Le 20 septembre, le commissaire Delamare dénonçait la veuve Poisson comme continuant à tenir une assemblée de jeunes filles protestantes et même de catholiques, sous prétexte de leur montrer à coudre (Fr. 7052 f° 345).

Poisson (Mlle). Le 9 juillet 1686, Louvois ordonnait à Fautrier intendant de Lille, de renvoyer à Paris la demoiselle Poisson. arrêtée dans sa fuite, après qu'elle aurait fait abjuration (Arch. Guerre).

Polignac (Mme de), obligée de quitter Paris par ordre du 2 mars 1686 (O¹ 30). Les Polignac étaient alliés aux Coligny et aux Clermont-Gallerande.

Pottin (Jean), accusé d'avoir contribué, avec l'aide du secrétaire de l'ambassade de Hollande, à l'évasion de plusieurs protestants, d'avoir recélé une femme de la R. P. R., et de s'être mis en devoir de faire sortir du royaume un enfant de trois ans appartenant à Laurent, marchand de Rouen, fut mis au Petit-Châtelet le 26 novembre 1686. Le 14 décembre, il était rangé parmi ceux qui avaient fait abjuration; cependant il resta encore en prison près d'une année « pour fait de religion ». Il fut chassé de Paris en vertu de la lettre de cachet que voici :

Il est ordonné à Jean Pottin de sortir incessamment de la ville de Paris, lui faisant Sa Majesté défenses d'y rentrer jusqu'à nouvel ordre, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de désobéissance. Fait à Versailles ce 24e jour de décembre 1687. Signé : Louis, et plus bas : Colbert [de Croissy] (O¹ 31 Fr. 7051, f° 241 et 7053, f° 120).

Il est sans doute le même personnage que Jean Pottin, receveur des tailles de l'élection de Nemours, à qui Anne Boullier, sa femme, donna une fille nommée Anne, mariée en 1669 à Pierre de La Primaudaye, sieur de La Barre (*Reg. de Char.*).

POUCHET (Jean), dit Faverte, de la R. P. R., natif de Bolbec-en-Caux et bourgeois de Harfleur, mis au Grand-Châtelet le 12 février 1686, pour avoir plusieurs fois changé de nom et s'être trouvé porteur de lettres chiffrées (O^1 30 et Fr. 7051 f° 299). Il avait abjuré.

POULLIOU (Daniel et Samuel), fugitifs, de Moëze en Saintonge, furent arrêtés à Paris le 29 mars 1686. Le 10 avril, leur parent Tomeur, capitaine des galiotes du canal de Versailles, intercédait en leur faveur auprès de La Reynie. Il demandait que Daniel fut tiré du Grand-Châtelet et mis dans une prison plus douce, où il pût conférer avec quelque religieux, ayant l'intention de se faire catholique. Quant à Samuel, enfermé à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés où il avait abjuré, et de qui l'on exigeait caution pour lui rendre la liberté, Tomeur représentait que le nouveau converti n'en pouvait fournir, étant à cent lieues de son pays et sans connaissances à Paris. La Reynie eut égard à la requête de Tomeur, l'intendant Foucault reçut un ordre du 23 avril portant qu'il devait avertir les parents de Samuel de le faire revenir près d'eux (O^1 30; Fr. 7051 f° 299 et 7053 f° 114).

Un nommé Poulliou fut transféré de Vincennes à la Bastille par ordre du 29 juin 1699, pour voir s'il profiterait des instructions, et le mois suivant M. de Saint-Mars exigeait qu'il lui dît tout ce qu'il savait concernant la religion et les ministres rentrés en France (O^1 43).

POUPAILLARD (Pierre), sieur de Pavilloy [1], médecin de l'université de Valence, avait quitté Gergeau avec sa femme après avoir été contraint d'abjurer à la Révocation, et était venu se loger dans la rue Guénégaud, tandis que sa fille était à Orléans. Au mois de janvier 1689, la police saisit une lettre venue de Londres et portant la suscription suivante: A M. Pavilloy, docteur en médecine à Paris, rue Mazarine, faubourg Saint-Germain, *à la petite Bastille*. Elle était datée du 3, et l'auteur, Étienne de Saint-Mesme, y racontait son arrivée à Londres en compagnie de deux autres fugitifs (Fr. 7055 f° 120). Deux mois plus tard (2 mars 1689), le sieur de Pavilloy assistait, avec son collègue Bernier et plusieurs autres personnes, à une assemblée tenue chez un malade par le pasteur du Désert Cardel, lorsque la police survint et arrêta tout le monde.

[1] *La France prot.*, (2e édit.) l'appelle tout à la fois Bonpaillard (II, 862) et Bompaillard (II, 813) et semble en faire deux personnages.

Conduit aussitôt à la Bastille, Poupaillard y reçut, entre autres visites de convertisseur, celle du capucin Vincent et de son compagnon (13 décembre 1692). Il fut transféré au château de Pont-de-l'Arche par ordre du 2 janvier 1693 (*Bullet.*, XII, 473). Sa constance, sa piété, sa douceur, lui concilièrent bientôt la faveur de son geôlier; car Pontchartrain crut devoir y mettre bon ordre en écrivant le 13 janvier 1694 à M. Davignon :

J'ai appris qu'un prisonnier nommé Pavilloy, médecin, qui est au Pont-de-l'Arche, sort souvent sous prétexte de rendre visite aux malades des paroisses des environs, ce qui est entièrement contre l'intention du roi, et je vous en donne avis afin que vous y donniez ordre s'il vous plaît (*Bullet.*, IV, 372).

Peut-être s'était-on aperçu que c'étaient les malades nouveaux catholiques que le médecin recherchait de préférence. Pendant qu'il était en prison, Marie Bezard, sa femme, peu désireuse de souffrir pour sa religion, avait obtenu la séparation de leurs biens (Fr. 7055 f° 111).

Poupardin (Hector), de Gien-sur-Loire, marchand de vins, aux frais duquel Louise Mercier enseignait la lecture et le catéchisme (voir II, 615), fut arrêté le 28 août 1700, chez Eudes, rue de Vaugirard, comme ayant vendu tous ses meubles et préparant sa fuite. Il fut mis à la Bastille le 30, et n'en sortit que le 11 novembre 1702, sous promesse de se faire « instruire en la R. C. », et à condition que les 12,000 livres qu'il venait d'hériter d'une cousine, dont le plus proche héritier était sorti du royaume, seraient placées en rente sur la ville, et que le tailleur Guérin répondrait de sa stabilité (O 249 et *Arch. Bast.*, X, 257, 263).

Poupart, voir II, 609.

Poyon (Marguerite-Emée), « de la R. P. R. », mise au Petit-Châtelet le 21 mars 1686 (Fr. 7051 f° 293).

Pressoir (Barthélemy), de Poissy, condamné aux galères par le Parlement de Paris, en 1685.

Prévost. On rencontre à Paris au moment de la Révocation divers personnages du nom de Prévost. L'un, compagnon horloger, peu digne de l'intérêt de la postérité, « ayant besoin d'outils », promettait, le 16 octobre, d'abjurer, assurant que son père, sa mère et ses trois sœurs suivraient son exemple (Fr. 7052 f° 335). Le 20, en effet, abjuraient en l'église Saint-Louis, rue Saint-Antoine, François Prévost, horloger de Rouen demeurant au faubourg Saint-Antoine,

Rachel Pantin, sa femme, et leurs enfants : Rachel, Madelaine, Esther et François, domiciliés place Dauphine chez l'horloger Langlois. Le 21 novembre, Prévost père, âgé de soixante-dix ans, recevait de la police 60 livres, et Prévost fils, 30 livres « pour acheter des outils ». Le 7 décembre, le père touchait encore 100 livres (Fr. 7050 f°s 134 et 138).

Le 8 janvier 1686, abjurait un autre Prévost, bourgeois du quartier de la place Maubert (Fr. 17421 f° 6).

Sur le quai de la Grenouillère demeurait une veuve Prévost, marchande de bois, « fort accommodée », dont la fille Madelaine (*aliàs* Marie), âgée de vingt-sept ans, sortit de France et épousa un officier suisse vers la fin de l'année 1686 (Fr. 7051 f° 4). Cette veuve finit par se retirer chez un de ses gendres à Saumur ; le 17 mai 1703, l'intendant de la province recevait l'ordre de la surveiller, dans la crainte qu'elle ne passât aussi à l'étranger (O 250).

Cinq demoiselles Prévost goûtèrent les douceurs de l'incarcération dans des couvents. Le 14 décembre 1686, la supérieure des Nouvelles-Catholiques affirmait que l'une d'elles, « non payante », détenue depuis le 29 juin (Fr. 7052 f° 24), soit rue Sainte-Anne, soit dans la succursale de Charenton, ne pouvait être sans danger rendue à ses père et mère, mauvais catholiques (Fr. 7051 f° 248). Seignelay ordonnait, le 5 juillet 1687, de faire conduire à la Visitation de Provins deux filles du sieur Prévost, et, le 17 septembre 1689, de faire sortir de ce couvent celle qui voulait être bénédictine. Le 7 juillet 1687, la police arrêtait deux autres demoiselles Prévost, sœurs, et les menait aux Nouvelles-Catholiques. Étaient-elles toutes filles du quatrième Prévost, mari de la sœur de Jean Mallet, avocat au Parlement de Paris ? Nous le pensons ; car sa famille était nombreuse, d'après le *Mercure historique* du mois de juin 1699, p. 655.

Quoi qu'il en soit, Mme Prévost, présente à l'assemblée tenue le 16 avril 1690 chez son frère, et qui se termina par l'arrestation du pasteur du Désert Mathurin, exprima toute son indignation aux agents de La Reynie, et fut, pour ce double fait, arrêtée le 9 mai avec son mari. On les envoya au château de Guise comme « fort mauvais catholiques ». Ils ne tardèrent pas à en vouloir sortir. Le 19 mai 1691, Pontchartrain adressait au lieutenant de police de nouveaux placets de M. et de Mme Prévost, en lui demandant avis sur la réponse qu'il y fallait faire. Au mois d'août, Prévost expédiait encore un autre placet. Quatre ans plus tard, on voulut le

mettre en liberté tout en gardant sous les verrous Mme Prévost plus attachée encore que lui au protestantisme (O[1] 39, 27 juin 1695); mais il refusa de sortir sans elle. Le 17 février 1696, Pontchartrain défendit de laisser pénétrer près d'eux leurs enfants, parce que celui qui les avait vus précédemment était revenu de Guise dans des *sentiments contraires à la religion* catholique (O[1] 40). Enfin, le 17 mai 1699, fut signé l'ordre de mettre en liberté ces courageux prisonniers et de les faire sortir du royaume par la frontière la plus prochaine, à condition, dit le *Mercure historique* « de laisser leurs biens avec tous leurs enfants qui leur avaient été enlevés». En 1702, la passeuse Lesprit apportait au fils, resté à Paris, une lettre du père, réfugié en Hollande (Ravaisson, X, 350). Une lettre du 29 août 1706 nous apprend qu'un nommé Prévost et sa femme, quittèrent les pays étrangers et revinrent à Paris avec un passeport dont Sa Majesté voulait qu'on examinât l'origine; ce sont probablement les anciens hôtes du château de Guise, qui durent s'empresser de terminer l'affaire qui les amenait et de repasser la frontière[1].

Madelaine Prévost, «demoiselle, suivante de Mme de La Contaudière», avec laquelle elle fut arrêtée le 11 février 1692, en même temps que le ministre Malzac, était sans doute leur fille. On la mit d'abord au Grand-Châtelet, puis à la Bastille, d'où elle fut transférée au château de Vincennes, par ordre du 6 avril 1695[2].

Au nombre des fugitifs nous trouvons un Prévost et sa femme. Salomon Prévost fut naturalisé anglais en 1700, et Isaac en 1701.

PROU (Mme), voir II, 585.

QUENTIN (Marguerite), voir II, 616.

RACOLET (Jean), de Noyers, en Vexin, condamné aux galères par le parlement de Paris le 28 mars 1685. Mort à la peine.

RAGUET ou RAQUET (Élisabeth), fut mise au couvent de Sainte-Périne de la Villette avant le 10 juin 1685, aux frais du roi (O[1] 29), et n'en sortit que par ordre du 8 septembre 1692 pour aller aux Nouvelles-Catholiques (O[1] 36).

Nous n'oserions affirmer qu'elle soit la sœur des demoiselles Raquet de Mollien, d'Ussy près de La Ferté-sous-Jouarre, dont Bossuet demandait en 1699 l'envoi aux Nouvelles-Catholiques

[1] *Les premiers pasteurs du Désert*, I, 294. [2] *Ibid.*, I, 311-317.

(*Bullet.*, IV, 318), et dont le père, Jacques de Raquet, avait présenté au baptême, en 1676, une fille du ministre F. Le Sueur à La Ferté-sous-Jouarre (*Bullet.*, II, 412)[1]. Peut-être était-elle plutôt fille de Pierre Raguet, joaillier, âgé de quarante-sept ans, et de Marie Berchère, âgée de quarante-trois ans, qui abjurèrent le 21 décembre 1685 avec leurs enfants: Marie (quinze ans), Pierre (treize ans), Madelaine (douze ans), Marguerite (onze ans), Marie-Anne (dix ans) et Jeanne (un an). (Fr. 7055 f° 342). Lorsque Raguet demanda, en 1686, l'autorisation d'aller en Hollande pour ses affaires, le commissaire Delamare s'empressa (21 avril) d'indiquer à La Reynie les raisons qui s'opposaient à l'obtention de cette autorisation: 1° Raguet, d'abord l'un des plus opiniâtres, avait changé subitement au moment où l'on désespérait de lui; 2° en revanche, il ne faisait absolument rien pour convertir aucun de ses nombreux parents; 3° avant sa conversion on avait remarqué que sa boutique se dégarnissait visiblement, et depuis elle ne s'est pas regarnie, d'où l'on peut inférer qu'il a caché une partie de ses marchandises; 4° enfin il n'a pas mis le pied à l'église et n'a fait aucun acte de catholicité depuis son abjuration (Fr. 7052 f° 138). (Voir Neuville).

Raillard. Le 10 septembre 1699, Pontchartrain ordonnait d'arrêter le cabaretier Raillard, du hameau de La Ramée entre Dammartin et Lizy-sur-Ourcq, parce que sa maison servait d'asile aux protestants qui voulaient passer à l'étranger (O¹ 43).

En 1652, Charlotte Raillard avait présenté au baptême avec Pierre Elle, peintre du roi, une fille du peintre Jacques de Louvain (*Reg. de Char.*).

Rambault (Étienne), sans doute fugitif, fut arrêté près d'Amiens et transféré des prisons de cette ville au For-l'Évêque, où il entra le 15 février 1686 (Fr. 7051 f° 306).

Rambouillet. Plusieurs membres de la famille considérable des Rambouillet, sieurs du Plessis et de La Sablière, ont donné des preuves non équivoques de leur attachement à l'Église réformée. Nicolas, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, se retira en Danemark à la Révocation. Sa femme, Anne Le Moutonnier, veuve de Gilles de Briqueville, marquis de Colombières, fut enfermée dans le couvent de Bellechasse le 5 février 1686 par ordre du 1er (O¹ 30 et Fr. 7053 f° 168). On l'en tira le 27 novembre pour la remettre à

[1] Les *Mém. de Bostaquet* mentionnent un réfugié du nom de Miolens, capitaine sous les ordres de Schomberg (p. 247).

la duchesse d'Aumont. Comme celle-ci ne réussissait point à la convertir, Mlle du Plessis-Rambouillet fut conduite, le 8 mai 1687, chez Mme Hersant, qui se flattait d'être plus habile que la duchesse.

Le frère de Nicolas, Antoine, célèbre financier, marié à Marguerite Hessein, la fameuse Mme de La Sablière qui accueillit La Fontaine et le garda vingt ans, eut trois enfants : Anne (1655), Nicolas (1656) et Marguerite (1658). Antoine fut inhumé en 1679 dans le cimetière des Saints-Pères ; sa veuve, de mœurs peu rigides, ne se piqua point de fidélité à sa religion. Elle abjura quelques mois avant la Révocation et obtint, à ce prix, une pension de 2000 livres. Elle demandait, le 23 janvier 1686, que ses petits-enfants fussent mis dans des colléges ou des couvents pour être instruits en la R. C. — Sa fille aînée, au contraire, mariée à Muisson, conseiller au Parlement, se laissa emprisonner et n'abjura que pour pouvoir passer à l'étranger. Tandis que Marguerite, mariée à Guillaume Scot, sieur de La Mésangère, conseiller au Parlement de Rouen, et en secondes noces à Guillaume de Nocé, qui fut le compagnon de débauches du Régent, restait en France, Nicolas, sieur du Plessis et de Lancey, ne se montra pas moins zêlé que sa sœur aînée.

A la fin de l'année 1685, le commissaire chargé des conversions de la rue des Fossés-Montmartre, signalait la famille de M. de La Sablière, logée à l'hôtel de Rambouillet, comme persistant dans la R. P. R., ainsi que la gouvernante des enfants, Susanne Thibaut, native de Marans près La Rochelle. Cette famille se composait du père, âgé de trente ans, homme instruit, qui correspondait avec Bayle, de la mère, Louise-Madelaine Henri, de La Rochelle, âgée de vingt-quatre ans, et de trois enfants : Renée-Madelaine (1680), Anne-Marguerite (1683) et Marie-Henriette (1684), en nourrice dans un village de la Beauce, près de la terre de La Sablière, à quatre lieues de Chartres (Fr. 7051 f° 169). Nicolas de La Sablière fut mis à la Bastille par ordre du 12 janvier 1686 (Fr. 17421 f° 13). Peut-être sa femme s'enfuit-elle aussitôt, après avoir confié ses deux filles aînées à l'ambassadeur de Hollande, qui devait les lui envoyer le plus tôt possible. Un billet de Seignelay, du 2 avril, nous apprend que le guide auquel on les remit pour leur faire traverser la frontière, se laissa découvrir et arrêter :

En faisant recherche dans Paris de quelques gens de la R. P. R. qui s'étaient cachés à dessein de sortir du royaume, on a trouvé dans une auberge deux enfants du sieur de Rambouillet de La Sablière, qui étaient depuis deux mois entre les mains du nommé De Try, hollandais, lesquels lui avaient été remis par le sieur Mau, secrétaire de l'ambassade de Hollande (O[1] 30).

En réalité Du Thry était fils d'un réfugié de Bordeaux ; dès le 23 décembre 1685 il était accusé d'avoir, étant chez la dame Gaillard de la R. P. R., domiciliée rue des Lavandières, abusé d'un passeport qui lui avait été accordé pour se rendre en Hollande, en le donnant à un nommé Galdi (O¹ 29). Du Thry fut donc mis au For-l'Évêque, et on lui fit son procès (Fr. 7051 f° 288). Renée-Madelaine fut envoyée chez les religieuses de la Croix au faubourg Saint-Antoine, et Anne-Marguerite, âgée de deux ans et demi, dans une maison particulière de la rue Bourg-l'Abbé (Fr. 7053 f° 166). Elles ne revirent jamais leurs parents. M. de La Sablière feignit très probablement d'abjurer pour sortir de la Bastille, et alla retrouver sa femme à Londres. Il était, de 1703 à 1706, l'un des distributeurs de la «royale bonté», et devint en 1718 l'un des directeurs de l'Hôpital français. — Par un brevet du 1er janvier 1688, les biens de M. et de Mme de La Sablière furent donnés à leurs filles (O¹ 32). Renée-Madelaine, mariée à Trudaine, prévôt des marchands de Paris, et sa tante Marguerite, obtinrent en 1704 les biens de M. et Mme Muisson, aussi fugitifs. — Nous ignorons quel était le sieur de Rambouillet, nouveau converti, qui fut inhumé en 1699 dans le cimetière Saint-Antoine (II, 512).

Ramson, dit Gebert, arrêté par ordre du 5 mai 1692 (O¹ 36), sortit du donjon de Vincennes le 1er avril 1695 pour être conduit à la frontière de Flandre (Fr. 14061).

Rapin, mis, le 13 janvier 1686, à la Bastille, où il se trouvait encore le 17 décembre, était sans doute frère de Daniel, sorti de France le 25 octobre 1685, et parent des Rapin-Thoiras (Fr. 7051 f° 252).

Ravenel (La nommée), peut-être Marie Ravenel, femme de Maurice Doudart, sieur de l'Isle, dont le fils était receveur des tailles de l'élection de Paris (1669), expulsée du royaume, par ordre du 26 avril 1688 (O¹ 32). Les Extraits des Registres de Charenton mentionnent Paul de Ravenel en 1680.

Rebours (Henri). Faisant en personne une tournée de convertisseur, La Reynie rencontra le 28 décembre 1685, une opposition telle qu'il n'en avait pas encore vue :

J'ai trouvé aujourd'hui, écrivait-il au procureur-général, un menuisier du faubourg Saint-Antoine qui m'a parlé avec une hardiesse extraordinaire et en

des termes bien forts, et je ne sais même si l'esprit de cet homme n'est pas altéré. Je le ferai observer de plus près afin de connaître un peu mieux la situation.

Ce menuisier, qui s'appelait Rebours, paya chèrement le plaisir d'avoir dit de si cruelles vérités au lieutenant de police ; il fut arrêté par ordre du 31 décembre et envoyé à l'Hôpital-Général le 5 janvier 1686 (Fr. 17420 f°s 208, 215 et 17421 f° 3).

Refuge (De). Au mois d'octobre 1684, le bourguignon Gédéon de Refuge, comte de Couesme, détenu au Petit-Châtelet, manifestait, au dire du geôlier, le désir de se convertir. On lui envoya le jésuite Robinet, qui ne réussit pas à lui faire embrasser le catholicisme (O[1] 28). En conséquence, M. de Refuge fut transféré le mois suivant à la Bastille, ainsi que sa femme, Louise de Chaumont de Lecques. Il en sortit après le 14 février 1685 (*Arch. Bast.*, VIII, 308) ; la comtesse, au contraire, était encore captive en 1686, et fut envoyée dans un couvent d'Orléans. Tous deux figurent sur la liste des nouveaux convertis du quartier Saint-André, dressée le 26 décembre 1686 (Fr. 7050 f° 232). Le roi, ne se faisant pas illusion sur la sincérité de cette conversion, les relégua à Orbec près de Lisieux, le 15 juin 1688, dans la crainte qu'ils ne s'enfuissent à l'étranger. D'Orbec ils réussirent à gagner Rouen, qu'on leur ordonna de quitter, et où on leur permit de retourner le 24 octobre. Enfin le 7 août 1689 ils eurent l'autorisation de revenir à Paris. Le comte reconnut cette faveur en se faisant controversiste (Voir III, 207).

D'après *La France protestante* (VIII, 399 b), une dame de Refuge mourut protestante en 1687, et ses biens furent donnés à ses nièces nouvelles catholiques, Marie-Madelaine et Louise-Angélique de Refuge. Ce sont sans doute ces deux demoiselles que nous voyons détenues au couvent de la Visitation de Chaillot en 1688, et que Seignelay ordonnait le 15 juin de remettre entre les mains de la dame de Bourdonné, chanoinesse de Remiremont, leur tante. Le 22 mai 1689, nous les retrouvons incarcérées à Chaillot jusqu'à nouvel ordre.

D'autres membres de la même famille n'avaient pas attendu la Révocation pour abjurer. On écrivait de Paris le 18 novembre 1684 : « Mme de Refuge a suivi le bon exemple que lui a donné son mari, elle s'est faite catholique » (*Bullet.*, 2e sér., XII, 70).

Rège (De), de Douai, condamné aux galères par le Parlement de Paris le 19 janvier 1689. Sur la *Victoire* ou l'*Heureuse* à Saint-Malo en 1698.

Regnaudet, voir Attainville.

Regnault (Marie), mise au For-l'Évêque pour la R. le 4 février 1686 (Fr. 7051 f° 281).

Anne Regnault, fugitive, avait abandonné une petite rente (TT 156).

Jacob Regnault, voir Duval.

Un Regnault relégué à Clermont, prit la fuite avant le 14 janvier 1686, et ses biens furent confisqués par ordre de ce jour (O[1] 30).

Régnier. Tandis que Pierre Régnier, de Bergerac, âgé de vingt-trois ans, abjurait le 16 octobre 1685 (Fr. 7052 f° 331), et que Judith Alexandre, âgée de cinquante-cinq ans, veuve de Barthélemy Régnier, huissier de feu la reine-mère, était rangée au mois de décembre parmi les nouveaux convertis (Fr. 7051 f° 358), une dame du même nom, enfermée dans quelque prison ou couvent, n'avait pas encore abjuré en 1688. Seignelay écrivait le 26 juin à La Reynie : « J'expédierai un ordre pour faire sortir du royaume la nommée Régnier », et le 11 juin « Sa Majesté trouve bon que la nommée Regnier soit remise à son mari pour trois mois, après lequel temps, si elle ne fait point sa réunion, je vous prie de m'en donner pour avis prendre de nouveau les ordres de Sa Majesté sur ce qui concerne cette femme » (O[1] 32). S'agit-il de la femme de Louis Régnier, sieur de La Planche, de Marie Régnier, femme de Siméon Le Page, orfèvre, ou de quelque autre encore ?

En 1703, Madelaine de Regné, fille, de Paris, était assistée en Angleterre.

Renaud, transféré de Vincennes à la Bastille par ordre du 16 juillet 1689 (O[1] 33).

Renouard. Quatre personnages du nom de Renouard sont mentionnés par nos documents : l'un, garçon de cabaret du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, s'enfuit à l'étranger avec son camarade Cornadeau, sans laisser aucun bien (Fr. 7051 f° 320). — Paul Renouard, marchand de vin, rue Mazarine, *à la Croix blanche*, détenteur de deux caves, âgé de vingt et un ans et natif d'Auxerre, n'abjura que le 13 janvier 1686, sans doute après avoir été dragonné (Fr. 7055 f° 414), tandis que sa mère Anne Bedeuil, avec laquelle il demeurait, avait signé dès le 12 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347 et 7055 f° 288).

Nicolas Renouard, receveur des aides à Bar-sur-Aube, ayant été révoqué pour la R. en 1680, vint à Paris avec sa femme et sept enfants, et chercha vainement dans le commerce des vins les

moyens de subvenir aux besoins de sa nombreuse famille. L'abbé de Cordemoy n'eut pas honte de profiter de la situation précaire du malheureux pour lui ravir sa fille Madelaine, âgée de dix ans et demi, qui abjura en 1682 et entra de suite chez M[me] de Miramion pour y être instruite en la R. C. Le père, qui n'avait su préserver sa fille des piéges du convertisseur, finit par s'y laisser prendre lui-même, et abjura vers le commencement de 1685. Abandonné de ses anciens coreligionnaires, il tomba dans la plus affreuse misère. Sa nouvelle Église n'eut garde de lui venir en aide ni de lui faire rendre son ancien emploi, dans l'espoir que M[me] Renouard, vaincue par la famine, consentirait enfin à embrasser le catholicisme, cause de tous ses malheurs. Quand le propriétaire eut fait vendre leurs hardes pour se dédommager des loyers non payés, le commissaire Delamare qui guettait depuis longtemps sa proie, avertit La Reynie que la résolution de la pauvre femme paraissait ébranlée, et qu'un secours arrivant dans cette circonstance pourrait la déterminer à l'abjuration (Fr. 7052 f° 191).

David Renouard, bourgeois de Paris, de la rue des Petits-Champs au quartier Saint-Martin, est noté de la manière suivante dans la première catégorie des notables commerçants mandés le 14 décembre chez Seignelay: «Homme bien fait et d'esprit, qui a de la fortune, ne prendra pas de fausses mesures et suivra ses cousins Formont» (Fr. 7052 f° 216). Il signa chez Seignelay comme tous les autres, et s'enfuit quelques jours après. Le 22 décembre, Seignelay annonçait son arrestation à La Reynie, et écrivait à M. Robert, procureur du roi: «J'ai rendu compte au roi de ce que vous m'avez écrit au sujet du nommé Renouard, qui a été pris voulant s'en aller déguisé en Suisse, et Sa Majesté m'ordonne de vous dire qu'elle estime nécessaire pour l'exemple de retenir cet homme en prison, et de faire craindre à sa famille qu'on ne lui fasse son procès, afin que la crainte retienne les autres qui pourraient prendre des résolutions pareilles». Marie Garnault, femme du fugitif, fut arrêtée le même jour que lui, à Joigny, se dirigeant aussi vers la Suisse. «La femme de M. Renouard, écrivait La Reynie à De Harlay le 22, a été prise et amenée chez le sieur Auzillon, où le mari cherche avec elle le moyen de ne pas entrer en prison et de donner des sûretés pour éviter une semblable équipée. Elle était avec un valet et un Suisse, qui la conduisait et qui la devait faire sortir du royaume sans savoir par quel endroit» (Fr. 17420 f° 199). Renouard n'hésita pas; il consentit à abjurer sur le champ et consigna les valeurs qu'on exigea pour lui rendre

la liberté. A sa demande et sur sa promesse de représenter sa femme à toute réquisition, celle-ci lui fut rendue le 24. Sous cette obéissance passive, Renouard cachait la ferme résolution de tenter une seconde fois de passer à l'étranger en prenant mieux ses mesures. La police en fut instruite : le guide anglais Philippe Pers, dit Le Père, arrêté le 23 août 1686, confessa s'être rendu dans la rue des Petits-Champs aboutissant à la rue Saint-Martin, chez le banquier Renouard, dont la sœur (?) préparait sa fuite et appréhendait d'être arrêtée une seconde fois (Fr. 7052 f° 37). Cependant, si nous ne nous trompons, la seconde évasion réussit. C'est sans doute le banquier Renouard que nous trouvons réfugié à Zurich et signant avec Daillé et quelques autres, le 19 avril 1686, une lettre adressée à Émilie de Hesse, princesse de Tarente, pour la remercier de leur avoir rendu M. de Mirmand, qu'elle voulait retenir près d'elle, tandis qu'il pouvait être ailleurs bien utile aux pauvres réfugiés (*Bullet.*, VII, 57). Hypothèse confirmée par un document des Archives (TT 138, III), où nous voyons non seulement que David Renouard, sa femme et ses enfants étaient passés à l'étranger; mais encore que Jacques Verron demandait les biens de Marie Garnault, sa sœur utérine.

Restaurant, voir Alizon.

Retel (Jean), du Havre, condamné aux galères par le Parlement de Paris, le 10 décembre 1689.

Ribot (Mme), du quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, était enfermée au Châtelet en décembre 1685 (Fr. 7051 f° 328).

Ribeyre de Ricarville (Laurent), mis le 12 février 1691 à la Bastille, d'où il sortit le 28 février 1695 (Arsenal, Fonds Bast. 10504), était un protestant besogneux et peu attaché à sa religion, dont la femme s'appelait Susanne de Simoni[1]. Séduits par les promesses du clergé, tous deux avaient abjuré en 1683 et reçu pendant un an douze livres par mois, après quoi on les avait oubliés. Delamare écrivait, le 26 avril 1685, qu'ils étaient dans la plus grande misère, et que le mari sollicitait une place de piqueur dans les bâtiments du roi (Fr. 7052 f° 249). Des rapports de police de 1695 et 1697

[1] Sa mère, Jeanne Fandin, âgée de quatre-vingts ans, veuve en premières noces de Matthieu Le Barbier, écuyer, seigneur de Vaucelles, capitaine de vaisseau et gouverneur de la citadelle de Niort, veuve en dernières noces de Pierre de Simoni, capitaine et ingénieur de la Martinique, abjura le 20 octobre 1685 l'église Saint-Louis-Saint-Antoine, avec sa fille Madeleine, âgée de trente ans, instruite par Pilon et Léger (Fr. 7052, f° 304).

nous apprennent qu'il avait fait passer des gentilshommes verriers dans les terres de l'Électeur palatin, et qu'il s'était mêlé de beaucoup d'affaires par rapport à la religion. Le lieutenant de police était d'avis de le garder et de l'enfermer dans un château, proposition agréée par Pontchartrain qui écrivit en marge : *Bon.* A peine relâché, le prisonnier se mit au service de la police. Il dénonça Maranville, personnage qui débitait des nouvelles et parlait librement ; il le fit arrêter et mettre à la Bastille le 2 mars 1701 (Ravaisson, X, 343, 344, 346, 349). Le 17, l'exempt Aulmont transmettait à D'Argenson un mémoire que lui avait remis Ricarville concernant une conversation tenue le 8 aux Cordeliers. Le 18 avril, Ricarville dénonçait Richard, protestant et marchand de vins, qui fut mis à la Bastille par ordre du 27. On feignit d'arrêter aussi le dénonciateur afin que les protestants continuassent de se fier à lui. Le 5 juillet, le guide Pigeon se rendit chez Lecointe, autre agent secret de la police, qui lui avait donné rendez-vous. Ribeyre de Ricarville s'y trouva également ; jouant le rôle d'un fugitif, écouta la proposition que lui fit Pigeon de le conduire à Amsterdam, il feignit d'hésiter par crainte de la Bastille où il avait déjà été. Cette réunion amena l'arrestation des guides Pigeon et Sandras (voir Pigeon).

Le 8 février 1702, Aulmont déposait un autre rapport où l'on voit que Ricarville continuait de jouer le même personnage : La femme Lesprit, passeuse de religionnaires, doit partir mardi avec deux hommes, trois femmes de Ricarville. M. de Ricarville a fait marché à quarante écus pour son passage, la moitié payable en partant, le reste à la frontière. D'Argenson écrivit en marge l'ordre de conduire la femme Lesprit à la Bastille, et de feindre d'arrêter aussi Ricarville, qui, le 27, demandait qu'on se souvînt du service qu'il avait rendu. Il reçut le 10 mars une gratification de cinquante livres, et le 15 avril, une autre de cent livres (*Ibid.*, 357, 359). Sans doute l'espion jouait double jeu ; car il ne tarda pas à retourner réellement à la Bastille, où il fut camarade de chambre du ministre Mestrezat, qui y mourut en 1705 (*Ibid.*, 237). Le 28 juillet de la même année, nous retrouvons Ricarville prisonnier à Ham, se plaignant d'être détenu dans une caserne sans en sortir pour prendre l'air, ni pour entendre la messe, ni pour recevoir les sacrements. On donna l'ordre d'adoucir sa détention. Il fut relâché le 11 octobre 1708, et mourut, nanti de tous les sacrements, à la fin de février 1709 dans la maison des religieux de la Charité à Charenton (*Ibid.*, 364 et 366). Peut-être aurions-nous dû le compter parmi les malheureux auxquels le fanatisme du grand roi fit perdre la raison.

Richer (Mlle), voir Grave.

Richet (Ruth Louvet, femme), mise au Grand-Châtelet pour la R. le 3 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 295), assistée en Angleterre, 1705, à l'âge de cinquante-deux ans.

Rieu (Un nommé), ouvrier, et son compagnon, tous deux du Languedoc, furent arrêtés à Paris le 29 avril 1686, et trouvés porteurs de certificats d'abjuration qu'on crut faux et qu'on envoya à Bâville pour les faire vérifier (O¹ 30).

Rieux (Mme de), voir II, 447.

Risoul (Madelaine). Seignelay écrivait à La Reynie, le 20 juillet 1685 : « On a donné avis au Roi que la veuve de Pierre Risoul de la R. P. R., a deux enfants âgés de onze à douze ans, qui sont à Charenton entretenus par le consistoire; sur quoi Sa Majesté m'a ordonné de vous informer si cela est véritable, afin qu'en ce cas elle donne ordre que ces deux enfants soient élevés en la R. C. A. et R., conformément à une déclaration expédiée depuis peu» [celle du 12 juillet 1685].

Renseignements pris chez les anciens, nul ne connaissait la veuve Risoul, qui, du reste, avait abjuré depuis trois ans (Fr. 7052 f° 339). Cependant le commissaire Delamare s'exprime ainsi dans un rapport du 19 octobre : «L'avis que l'on a donné au roi est véritable. J'ai fait observer aujourd'hui la maison du nommé Mesureur, petit concierge du temple de Charenton. Cet homme loge dans une maison qui dépend du temple, à côté de la porte qui fait face au bourg de Charenton, dans le coin à main droite en entrant, et il tient cabaret dans une autre maison vis-à-vis et de l'autre côté de la rue qui conduit au temple. L'on a vu aujourd'hui Madelaine Risoul aller et venir de l'une de ces maisons à l'autre, pour servir ceux qui sont venus boire dans ce cabaret. On l'appelle dans le logis Madelon, et l'on a su d'elle adroitement que son nom est Risoul et qu'elle est de Saint-Quentin. Elle paraît âgée de treize à quatorze ans, assez grande pour son âge, de jolie taille, le visage plein, ouvert et riant, le teint blanc, les cheveux châtain-clair et tirant sur le blond, vêtue en paysanne» (Fr. 7052 f° 308).

En vertu d'une lettre de cachet du 20 octobre, elle fut conduite aux Nouvelles-Catholiques, où nous la trouvons encore le 30 juin 1686, notée avec peu d'exactitude de la manière suivante : « Née à Charenton, âgée de treize ans, amenée le 22 octobre 1685 par M. le commissaire Delamare. On ne connaît ni son père ni sa mère. On

la croit illégitime. Pour apprendre un métier» (Fr. 7052 f° 339). Elle est désignée sur une autre liste comme «la fille du concierge de Charenton, mise aux Nouvelles-Catholiques quand on démolit le temple.»

Rivière (Madelaine), «non payante» mise aux Nouvelles-Catholiques le 2 mai 1686 (Fr. 7052 f° 24), figure sur la liste du 14 décembre comme encore protestante et servant Mlles des Forges, d'Orignac, de La Massaye, de Boisragon et de Saint-Laurent (Fr. 7051 f° 248). Elle est encore mentionnée sur la liste du 1er février 1687. On la retrouve aux Nouvelles-Catholiques de Caen en 1688. Nous ignorons s'il existait un lien de parenté entre elle et le sieur Rivière, marchand de dentelles rue des Bourdonnais qui, mandé chez Seignelay le 14 décembre 1685, n'y alla point. Mis à la Bastille en février 1698 (*Mercure hist.*, février p. 216), il n'en sortit qu'au bout de vingt-deux mois. « Une jeune femme d'environ vingt-cinq ans, sortit en même temps du Châtelet, après plusieurs mois de prison, où elle avait été mise pour avoir dit au magistrat qu'on devait leur permettre de se retirer, si on ne voulait pas les laisser vivre en liberté de conscience» (*Ibid.*, février 1700, p. 193).

3 mars 1698, ordre à Baville d'arrêter Rivière marchand de Languedoc. Le 9 Pontchartrain écrit au même intendant qu'il l'a fait arrêter à Paris comme soupçonné d'être un émissaire des protestants de son pays. Il entre à la Bastille le 18, et en sort par ordre du 3 janvier 1700 (*Arch. Bast.*, X, 159).

Robeline (Nicolas), voir Cochet.

Robethon, voir Cousin et Anciens.

Rochemont (Mlle de), élevée à Genève, mise aux Nouvelles-Catholiques en 1681, y abjura et demanda les biens de son frère Jacques, sorti du royaume (TT 251).

Rodelouze (De). Pontchartrain écrivait à D'Argenson le 24 mai 1698: « Si vous êtes sûr que Mme de Rodelouze médite d'envoyer ses enfants [hors du royaume], il faut les faire mettre dans des collèges ou couvents et la faire aussi arrêter, si elle n'a pas encore fait sa réunion» (O 1 42).

Roger. Nous connaissons sept protestants de ce nom qui habitaient Paris au moment de la Révocation: Jeanne, Samuel, Jean, Edme, Abraham, Daniel et Étienne.

Jeanne, arrêtée le 21 février 1686 et mise au Châtelet, est sans doute la même personne que Mlle Roger, « non payante » entrée le 16 août aux Nouvelles-Catholiques (Fr. 7051 f° 228 et 7052 f° 24).

Samuel, marchand de blé, s'enfuit avec son fils quelques jours avant la publication de l'Édit révocatoire. Une lettre écrite de Lafère, le 22 octobre, nous les montre détenus dans les prisons de Saint-Quentin, en compagnie de plusieurs autres fugitifs avec lesquels ils avaient été arrêtés (Fr. 7053 f° 154).

Jean, peut-être frère de Samuel et comme lui marchand de grains, avait épousé Rachel Croyer, qui lui donna: Marguerite, mariée en 1678 au ministre Allix, de Charenton; Susanne, mariée en 1680 à Pierre Leblanc, marchand à Rouen; Anne-Marie, mariée en 1682 à Jacquelot, ministre de Vassy. Les biens de Mme Leblanc, fugitive, furent donnés à sa fille le 3 septembre 1688 (O 1 32). Nous ne savons à quelle famille appartenaient Madelaine, mariée en 1680 à Jacques Robethon, procureur au Parlement, Marie, qui épousa en 1685 Jean Le Clerc, sieur de Virly, avocat, et Jeanne, mise au Grand-Châtelet le 28 février 1687 (Fr. 7051 f° 238), et le Roger qui sortit du For-l'Évêque en vertu d'un ordre du 16 mai 1689 (O 1 33). Jean, domicilié sur le quai de l'Ecole, et rangé dans la seconde catégorie des négociants mandés chez Seignelay le 14 décembre 1685, était noté comme « fort riche et fort intéressé,... soigneux de sa fortune » (Fr. 7052 f° 223). Une réunion de ses coreligionnaires, dénoncée par Delamare, eut lieu chez lui le 4 octobre (Fr. 316); il est permis de soupçonner qu'on y parla moins du devoir de rester fidèle à sa croyance que de la nécessité de se soumettre aux ordres du roi. Claude, en effet, dans sa lettre à son fils du 21 septembre, parle d'un « parti qui se formait dans le troupeau pour composer », et il ne serait pas impossible que le parcimonieux beau-père d'Allix et de Jacquelot ait été plus ou moins à la tête de ce parti. Il va sans dire qu'il se rendit chez Seignelay et y donna sa signature, qui équivalait presque à une abjuration (Fr. 7050 f° 147). Il fut cependant arrêté et enfermé au Châtelet, par ordre du 5 juillet 1694; mais probablement pour quelque spéculation sur les blés, à un moment où la famine était telle qu'on vit des soldats condamnés à mort pour avoir dérobé quelques pains. Pontchartrain écrivait à La Reynie le 7 juillet:

Sa Majesté espère que vous tirerez de Roger et de la procédure que vous avez commencée contre le nommé Fenouillet [marchand de la rue des Bourdonnais, qui eut pour associé Ribert], tous les éclaircissements possibles sur

leur conduite, et que, s'il y a lieu, ces deux hommes serviront d'exemple (O 1 38).

Les scrupules religieux finirent pourtant par l'emporter en lui sur l'amour du gain. Au mois de novembre 1698, M. de Bonrepos, ambassadeur de France en Hollande, donnait avis que le marchand de blé Roger devait quitter Paris incessamment pour s'établir auprès de son gendre [Jacquelot], ministre de l'Église française de La Haye. D'Argenson, reçut le 19 du mois, l'ordre d'arrêter le marchand s'il se mettait en état d'exécuter son dessein (O 1 42).

Edme Roger, prosélyte, dont le zèle apostolique eut pour récompense un emprisonnement qui ne finit sans doute qu'avec sa vie (voir II, 585).

Daniel Roger et quatorze autres orfèvres, n'obtinrent que grâce à leur abjuration l'autorisation d'ouvrir boutique à Paris (Arch. K. 1271). Sa femme, Marguerite Mayeu, abjura du 17 au 19 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347).

Étienne, manufacturier de bas, établi à Stargardt, avec sa femme et un enfant en 1700 (Ms. Dieterici). Roger, garçon de boutique de Lamouche, fugitif au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 320).

Nous ne pouvons affirmer que les suivants appartenaient à l'Église de Paris : Jacques Roger, sa femme Julie et Antoine leur fils, naturalisés anglais en 1682; Isaac Roger et Esther sa femme, naturalisés anglais en 1697.

Mentionnons encore Abraham Roget, lapidaire, qui reçut 80 livres après son abjuration (Fr. 7050 f° 140).

Romeron (De). Le 9 janvier 1687, Seignelay ordonnait d'arrêter les trois personnes de la R. P. R., qui étaient encore à Paris, savoir: Achille de Romeron, avocat, Gédéon Guineau, marchand, et Madelaine Charles, veuve de Jacques Rousseau. Le sieur de Romeron fut transféré de la Bastille au château d'Angers par ordre du 4 août, et entretenu à raison de quinze sols par jour, que le roi payait pour lui, parce qu'on ne lui connaissait pas de biens (O 1 31).

Rondeau. Il y avait à Paris plusieurs familles de ce nom. Notons d'abord Marguerite Rondeau, sage-femme, mise en prison le 20 janvier 1683 pour affaire de baptême; puis, Isaac, ouvrier en drap d'or et de soie, dont la fille Susanne épousait en 1674 Jean Huet, imprimeur libraire. Daniel, marié à Charlotte Bonenfant, dont la fille Anne épousa en 1678 Jean Malide, capitaine de cavalerie. Jacques, natif de Sedan, ministre au Plessis-Marly, qui épousa en

1680 Marguerite De Marre[1], veuve de Jacques Jaupitre, sieur de Brinay. Élie Rondeau père, qui signa le 14 décembre 1685 chez Seignelay. C'est lui sans doute qui fut naturalisé anglais en 1696. D'après les extraits des registres de Charenton, Jean, sieur de Monville, banquier, aurait eu d'un premier mariage avec Marguerite Leroy, Susanne, qui épousa en 1675 Isaac Sarrau, ministre à Bordeaux, et de sa seconde femme Marie Crommelin, Marie, mariée en 1676 à Jacques du Vidal. Il eut très probablement aussi un fils nommé Jean, retiré avant la Révocation en Angleterre, où il fut naturalisé avec Anne, sa femme, et son fils Henri, le 21 janvier 1685.

Rossignol (Jeanne), voir Cochet.

Rou (Jean), homme de lettres parisien, passé à l'étranger en 1677, fut rejoint plus tard par son frère Salomon, qui fournit le seul exemple connu d'un dragonné se rebiffant contre les dragons. Marié et établi à Poitiers, il en avait deux logés chez lui, qui l'insultèrent un matin qu'il était au lit avec sa femme, il leur administra la plus verte des corrections; l'un des deux eut, paraît-il, les jambes cassées, et l'autre demeura un mois sur la litière. A leurs cris le commandant accourut, se jeta sur l'homme en chemise et le laissa demi-mort de coups de canne; après quoi il le fit traîner en prison. Salomon fut ensuite arrêté à Tournay comme il allait franchir la frontière, au mois de mars 1686. Malgré l'exhortation que lui adressa son frère, il faiblit pour obtenir la liberté, et fit reconnaissance publique de sa faute à La Haye, le 30 septembre 1688 (*Mém. de Jean Rou*, I, 218).

Rouillon (Jeanne), mise au Petit-Châtelet pour la R. le 28 janvier 1686, s'y trouvait encore le 19 février suivant (Fr. 7051 f° 303).

Une fugitive du nom de Madelaine Rouillon avait abandonné à Paris une toute petite rente (TT 30).

Marthe Rouillon avait épousé Jean Duval, sieur des Ormeaux, dont elle eut deux filles: l'une, mariée en 1678 à Ésaïe de Montbail, et l'autre, en 1685, à Daniel de La Primaudaye, sieur d'Egoulan.

D'Argenson recevait, le 14 octobre 1697, l'ordre de presser autant que possible le procès d'un nommé Rouillon, mis à Vincennes avec Francion et le guide Serres (O[1] 41).

[1] Un placet du mois de janvier 1683 demandait les biens de Marguerite de Marre, veuve de Jacques Rondeau, passé en Angleterre avec sa femme et ses enfants, à la faveur d'une permission accordée pour lui seul (Aff. étr. — France 968. Note communiquée par M. N. Weiss).

Rouleau (Charles), sieur de La Barre, mis au Grand-Châtelet pour la R. le 2 février 1686, sorti le 23 mars (Fr. 7051 f° 295).

Rousseau. Le 24 avril 1685, La Reynie recevait l'ordre de mettre aux Nouveaux ou aux Nouvelles-Catholiques les enfants en bas âge de la nommée Rousseau, et d'engager par d'autres moyens les plus âgés à changer de religion (O[1] 29).

Sur une liste des «obstinés» du 16 janvier 1686, se trouve Madelaine Rousseau, de la rue Charlot, femme de Laurent Crespin, bourgeois de Paris, native de Paris et âgée de quarante-sept ans (Fr. 7051 f° 108). C'est sans doute elle qui fut mise à la Bastille, par ordre du 18 mars 1686 (O[1] 30). Or Jacques Rousseau, le célèbre peintre du roi, dont Madame racontait une si touchante histoire[1], habitait aussi la rue Charlot (Fr. 7051 f°s 7 et 323). La veuve de Laurent Crespin était-elle sa sœur, et sont-ce ses neveux et nièces que l'on enferma dans des couvents? Nous ne savons. Quant à lui, voici ce qu'en écrivait Seignelay à La Reynie, le 31 décembre 1685: «Sa Majesté désire que vous continuiez vos soins pour tâcher de convertir Rousseau, peintre, et elle sera bien aise que cette conversion réussisse, parce que c'est un homme habile» (Fr. 17420 f° 215). La conversion réussit si peu, qu'au mois de février 1687 Rousseau et sa servante Olympe Carré figuraient au nombre des fugitifs (voir *La France protestante*).

Jean Rousseau, maître chirurgien de la rue des Vieux-Augustins, fugitif après le 11 février 1687 (*Ibid.* f° 217), et attaché à l'électrice douairière de Saxe, appartenait-il à la même famille? On le retrouve à Berlin, en 1700, avec sa femme, six enfants, sa belle-sœur et deux parents (Ms. Dieterici). Signalons encore la nommée Rousseau, nouvelle convertie du quartier Sainte-Opportune, qui reçut après son abjuration un secours de six livres (Fr. 7050 f° 138), et un petit garçon nommé Richard Rousseau, sieur des Guaissières, natif de Nantes, qu'on avait mené à Paris sans doute pour le faire passer à l'étranger, et qu'Auzillon conduisit chez les jésuites de La Flèche (Fr. 7053 f° 116).

Jacques Rousseau, chirurgien de Paris, admis à la cène à La Haye en 1687, devint premier valet de chambre du roi de Pologne et se retrouve aussi à Berlin en 1700, avec sa femme, trois enfants, sa belle-mère et une servante (Ms. Dieterici).

[1] Voir la préface de *Clément Marot et le Psautier huguenot.*

Élisabeth Rousseau, 54 ans, veuve d'un chirurgien, assistée en Angleterre en 1703 et 1705.

François, Jacques et Jean Rousseau naturalisés anglais en 1682.

Rouvray (Mlle de), voir Villarnoul.

Roye (De), voir II, 423.

Rozel. Le 25 septembre 1686, l'exempt Desgrez arrêtait Joachim Rozel et sa femme, et conduisait le mari au Petit-Châtelet. Un placet adressé par la femme au lieutenant de police révèle les souffrances qu'ils avaient déjà endurées : «Supplie humblement Madelaine Pitard, femme de Joachim Rozel, native de Saint-Julien près Mortagne (Orne), a eu le malheur de prendre naissance de père et mère de la R. P. R., et encore plus d'avoir contracté mariage avec ledit Joachim Rozel, natif de Berville, près ladite ville de Mortagne dans le pays de Perche, il y a dix ans ou environ à Charenton». Retirés à Berville, ils ont été obligés de revenir à Paris, «à cause de la charge des cavaliers que l'on appelle les dragons, qui ont été jusqu'au nombre de dix en leur maison, l'espace de trois semaines, où ils ont consommé tous leurs biens, vendu leurs meubles et les ont réduits en la dernière nécessité, et quoique la suppliante conseillât audit Rozel, son mari, d'obéir à Dieu et au roi et de se réunir à l'Église catholique et romaine,... ledit Rozel aurait rejeté ses remontrances, persévéré et voulu demeurer dans l'erreur, la menaçant de l'abandonner si elle s'en séparait, l'avait obligée de le suivre et menée à Paris avec leur famille». Bien qu'elle ait abjuré entre les mains de l'abbé Varet, elle demeure en captivité chez Duval, sergent à verge, et demande la liberté (Fr. 7053 f° 418). — Le mari abjura aussi au Petit-Châtelet, mais inutilement; car voici comment la police s'exprimait sur son compte, le 17 décembre 1686:

Joachim Rozel, homme violent, venu de province. On a placé ses enfants. Sa femme s'est retirée en son pays; ses frères sont en quelque sorte de démence. Le prisonnier est bon à enfermer (Fr. 7051, f° 241).

Il fut envoyé, par ordre du 23 janvier 1687, au château de Saumur, et n'en sortit que par ordre du 1er octobre 1688 (O1 31 et Fr. 7051 fos 269, 285).

Rozel de Beaumont, voir Beaumont.

Ruppin (Le sieur de), relégué à Dijon par ordre du 13 janvier 1686 (O1 30). Voir Erman et Reclam, III passim.

Sacrelaire et Sadier furent emprisonnés à Paris en 1698 avec la veuve Baron, pour avoir fait sortir des enfants du royaume (*Fr. pr.*, IV, 365 a).

Sadier. Du mariage d'Isaac Sadier, pasteur à Compiègne (1649), Chauny (1653), Eppes (1666-1681), et de Madelaine Dyeure, naquit à Nogentel, près Château-Thierry, Anne Sadier, qui en sortit fort jeune. On ne permit pas à son père de l'emmener lorsqu'il quitta la France à la Révocation; mais elle s'efforça de le rejoindre et fut emprisonnée à Arras. Elle y abjura le 16 février 1686 dans l'église Sainte-Marie-Madelaine, entre les mains du révérend P. Agathange de Béthune, prédicateur capucin. L'acte d'abjuration, signé de l'évêque Guy de Sève de Rochechouart, est daté du 13. Non découragée par un premier échec, Anne se préparait à faire une seconde tentative lorsqu'elle fut arrêtée, le 21 novembre de la même année, dans l'officine d'émigration de Beck (O¹ 30). Elle dit dans son interrogatoire que son père avait été quinze ans ministre chez un de leurs parents, David de Proisy, sieur d'Eppes près Laon; qu'elle avait une tante appelée Mme Hoitre, demeurant à Faucoucourt près Laon, et un oncle à Crespy-en-Laonnois, nommé M. de Bièvre. Elle déclara, en outre, qu'elle était restée près de sept ans à Paris pour suivre un procès, et qu'elle avait eu l'honneur de servir quelque temps Mlle Chabot, de la rue des Tournelles. Son procès fut commencé; mais Mlle Chabot fit tous ses efforts pour la tirer de prison. Anne promit d'être bonne catholique, et, le 19 décembre, elle assura sa protectrice qu'elle tiendrait parole (Fr. 7055 fos 30, 32-34). Toutefois nous trouvons Anne et Marie Sadier réfugiées en Brandebourg, où elles placèrent sur l'État 700 rixdales (Erman et Reclam, I, 323).

Saint-Amand, voir Migeon.

Saint-Germain. Seignelay écrivait le 23 avril 1686 à l'intendant Miroménil :

> On a arrêté à Paris la nommée Anne Aubry, femme du nommé Saint-Germain, perruquier de la ville de Châlons, faisant profession de la R. P. R.; le roi veut que vous avertissiez son mari ou ses parents de la faire revenir et de s'en charger, moyennant quoi elle sera mise en liberté après qu'elle aura fait abjuration (O¹ 30).

Mademoiselle de Saint-Germain (il y avait à Paris une famille protestante de ce nom) paraît avoir aussi été enfermée en 1700. « Rien n'est mieux, écrivait Pontchartrain à D'Argenson, le 21 avril,

que ce que vous proposez pour l'instruction de cette demoiselle; parlez-en à M[me] de Parabère de la manière que vous l'entendrez» (O[1] 44).

SAINT-GILLES, voir La Rochegiffart.

SAINT-HILAIRE (M[lle] de). Judith Frichet avait épousé à Charenton (1648) Pierre de Mormès, seigneur de Saint-Hilaire, lieutenant général de l'artillerie, lequel eut le bras emporté par le boulet qui tua Turenne, et fut inhumé, le 21 janvier 1680, dans le cimetière des Saints-Pères. Malgré l'illustration de son mari et les services qu'il avait rendus à la France, M[me] de Saint-Hilaire fut arrêtée par Desgrez, le 13 mars 1686, et menée dans le couvent des Nouvelles-Catholiques (Fr. 7053 f° 168). Sur la liste du 17 décembre, elle est notée comme « assez bien disposée présentement » (Fr. 7051 f° 246), et sur celle du premier février 1687, comme encore protestante. On lui avait donné pour la servir M[lle] Malchar, nouvelle convertie, et elle était convenue de payer 600 livres de pension; mais elle se ravisa et ne paya point. D'après *La France protestante* (VII, 511 *b*), elle serait sortie de la maison de la rue Sainte-Anne sans avoir fait abjuration[1]. Le 2 août 1687, nous la trouvons en compagnie d'une de ses filles, M[me] de Liambrune, à l'Arsenal où elle demeurait, et fort suspecte, ainsi que sa dite fille, de vouloir passer à l'étranger. Le 12, elle fut renvoyée de Liambrune (près Noyon) à Paris, avec M[me] de Clermont d'Amboise, son autre fille. Cependant on lui confia, l'année suivante, une demoiselle de Villarnoul qu'il fallut expulser peu après, et, en 1693, Marie-Bénédicte de Jaucourt qui venait d'abjurer. Au mois de mai 1698, par ordre du 25 mars, Desgrez lui enleva sa petite fille, M[lle] de Clermont d'Amboise, qu'il conduisit aux Nouvelles-Catholiques (O[1] 42 et *Bullet.*, 3[e] sér., II, 559). En 1700, elle reçut l'ordre de quitter l'Arsenal et de se retirer dans une maison de campagne, «parce qu'elle ne faisait pas les devoirs de bonne catholique» (*Mercure historique*, mai 1700, p. 518).

M[me] de Saint-Hilaire avait deux fils: Armand, né en 1651, auquel son père céda en 1665 sa charge de lieutenant-général de l'artillerie, et dont le *Mercure galant* annonçait l'abjuration en janvier 1686; Pierre, né en 1657, que le *Mercure historique* de juillet 1687 a confondu avec le père dans les lignes suivantes: «Enfin le sieur de Saint-Hilaire, personnage connu de tous les

[1] Nous avons rencontré plusieurs exemples du même cas.

gens de service, *et qui perdit un bras dans la même occasion où M. de Turenne fut tué*, après avoir résisté jusqu'ici à tous les assauts qu'on lui avait donnés pour lui faire changer de religion, s'est fatigué du couvent où il était renfermé, de sorte qu'il a fait profession de la R. C. Après cela il ne faut point douter qu'on lui rende sa charge qui lui avait été ôtée, et qu'on n'augmente ses pensions. Mais c'est à savoir s'il ne fera pas comme beaucoup d'autres, qui, après avoir satisfait en apparence aux ordres de la cour, ont épié l'occasion de sortir du royaume. Il passe chaque jour beaucoup de ces gens-là en Angleterre».

Saint-Jean-de-Védas. Louis de Sarret, seigneur de Saint-Jean-de-Védas (Hérault), qui avait eu pour ministre Arnaud dit le jeune en 1673 et 1674, essaya de recueillir dans son château les débris de l'Église de Montpellier; mais un arrêt du 14 juin 1683 lui défendit de faire prêcher ailleurs que dans une salle de ses appartements, et d'y admettre aucune autre personne que les membres de sa famille (*Fr. pr.*, 2[e] édit., III, 901). Malgré les seize compagnies de dragons venues à Montpellier, à la fin de septembre 1685, pour y opérer les conversions, il restait encore des protestants dans cette ville le 3 octobre. Louis de Sarret avait trouvé moyen de s'enfuir sans signer. Il sortait de Paris, le 7, et se dirigeait vers la frontière, lorsque Desgrez l'arrêta par-delà Saint-Denis, en compagnie du médecin Bellory (Fr. 7051 f° 269). Il fut transféré du For-l'Évêque à la Bastille par ordre du 4 novembre (O[1] 30). L'apostat Brueys, le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois et les sieurs Pouget et Fagis, eurent dès le 18, la permission de le voir, et M. de Besmaus écrivait le 17 janvier 1686 qu'il donnait «quelque espérance» de conversion (Fr. 7053 f° 448). D'Argenson lui-même lui rendit visite et perdit sa peine: il fallut transférer l'invincible prisonnier au château de Loches, le 4 août 1687; il fut expulsé du royaume avec Th. de Béringhen par ordre du 21 mars 1688. Il se réfugia en Angleterre.

Saint-Laurent (M[lle] de), voir Sainte-Hermine.

Saint-Martin, voir II, 372.

Saint-Paul, mis à l'Hôpital-Général, le 17 mars 1700, pour avoir tenté de faire passer à l'étranger la demoiselle de Roche-moisin (O[1] 44). Nous trouvons en Angleterre un Saint-Paul, enseigne dans l'armée du prince d'Orange (Agnew, III, 151), et une

demoiselle de Saint-Paul, membre de la Société dite du Poitou en 1718.

Saint-Quentin. Seignelay écrivait le 1er mai 1686 à M. de Morangis, intendant :

On a arrêté à Paris [dès le 29 avril et peut-être un peu auparavant] une fille qui dit s'appeler Rachel de Saint-Quentin, être née en Hollande, venue en France depuis dix-huit ou vingt ans, et retournée au bourg d'Ornessy, élection de Clamecy, lieu de la naissance de son père, qui était français et qui avait épousé une hollandaise; elle dit que son père et elle se sont retirés en Hollande depuis dix-huit mois, non pour fait de religion, car elle prétend être catholique, mais pour jouir des biens de sa mère. Et pour justifier qu'elle est catholique, elle a représenté une attestation de l'archevêque de Paris par laquelle il est certifié que Judith Dufour de la ville de Paris a fait abjuration au mois de décembre 1685, ce qui paraît une surprise, et il y a apparence que cette fille prétendait sortir du royaume sous un nom supposé. Je vous prie de vous faire rendre compte par quelqu'un du lieu, si on connaissait cette fille, et si ce qu'elle a déclaré est véritable (O [1] 30).

Saint-Seurin (Mlle de), fille de Jean Bretinauld, sieur du Plassay [1], venue à Paris avec Mlle d'Orignac, dans le dessein de s'évader, fut arrêtée par ordre du 23 mars 1686, et mise à l'Annonciade de Pincourt. Le 19 novembre, Seignelay faisait donner avis à la supérieure de ce couvent, du commerce qui existait entre Mlle de Saint-Seurin et Mlle d'Orignac, enfermée aux Nouvelles-Catholiques. Le 17 décembre, Mlle de Saint-Seurin était notée comme ne donnant «aucune espérance de conversion», et faisant «beaucoup de peine à la communauté» (Fr. 7051 f° 253). Le 9 janvier 1687, Seignelay ordonnait qu'on payât sa pension sur les biens de ses père et mère; le 28, on la mit à la Bastille, d'où elle fut transférée, le 4 août, au château de Nantes. Le 12 novembre, Seignelay écrivait au comte de Morveaux: «La demoiselle de Saint-Seurin, détenue à Nantes, ayant du bien à Saint-Jean-d'Angely suffisamment pour la faire subsister, Sa Majesté donnera ordre de faire payer 800 livres par an pour elle et une fille catholique, que vous lui donnerez, s. v. p., pour la servir. Elle fut probablement expulsée du royaume en 1688.

Pour une demoiselle La Motte-Fouqué de Saint-Seurin enfermée à Lyon, voir *Bullet.*, 3e sér., VI, 133.

Sainte-Hermine (Les), voir II, 405.

[1] Auquel son gendre La Motte-Fouqué, avait vendu les baronnies de Saint-Seurin et de Tonnay-Boutonne, en Saintonge.

Salmon (Thérèse), âgée de 30 ans, évadée de la maison des Nouvelles-Catholiques, mise à l'Hôpital-Général, par ordre du 6 octobre 1699 (O[1] 43). D'Argenson émettait le 22 octobre 1702, l'avis qu'on pouvait la rendre à ses parents (Ms. Clairambault 514 f° 112).

Salomon (Mlle), voir Maulard.

Salve (De), pasteur du Désert, voir II, 566.

Sandras, voir Pigeon.

Sanson, voir Pers.

Saponay. Le 14 février 1686, Seignelay ordonnait à La Reynie d'arrêter le comte et la comtesse de Saponay, et de mettre l'un, à la Bastille, et l'autre, dans un couvent. Cet ordre concernait très probablement les parents des deux demoiselles inhumées à Paris en 1660 et 1682, c'est-à-dire Josué de Vieilmaisons, sieur de Saponay (Aisne), et Madelaine de Lanfernat, sa femme.

Le 21 octobre de la même année 1686, La Reynie écrivait à Harlay: «Le vicomte de Saponay et sa femme ont abjuré au Marais pour n'être pas mis à la Bastille et au couvent» (Fr. 17421 f° 47). Le vicomte devait être Jean-Jacques de Vieilmaisons, qui avait épousé Marie de Vieilmaisons, de la branche de Cus, dont il eut deux filles jumelles, Madelaine-Élisabeth et Marie-Anne, baptisées à Charenton en 1675. Ce sont elles sans doute, qui, vingt-trois ans plus tard, furent mises aux Nouvelles-Catholiques, par ordre du 14 août 1698, et qui témoignèrent assez de fermeté pour que Pontchartrain écrivît, le 27, à D'Argenson: «Si les [deux] demoiselles de Saponay ne changent point de disposition sur le fait de la R., le roi donnera, lorsque vous le jugerez à propos, des ordres pour les faire enfermer dans quelque château». Un autre billet du même au même semble indiquer que la résistance était moins vive à la fin de l'année: «2 décembre 1698. Vous pouvez faire sortir de la maison des Nouvelles-Catholiques la demoiselle de Vieilmaisons, pour la sollicitation de son procès» (O[1] 42). — Notons encore la fugitive Marie de Vieilmaisons, qui abandonna une rente de 2000 livres.

Saporta (Mme de), voir Petit.

Sasserie. Les Extraits des Registres de Charenton ne mentionnent que Jean Sasserie, sieur du Clos-Roger, inhumé en 1673,

à l'âge de quarante ans, en présence de ses frères Alexandre et Jacob, sieur de La Plaine.

Jeanne Sasserie, fugitive conduite par les guides Lamotte et Langrand, arrêtée près du Bourget, par Auzillon, le 4 octobre 1686, appartenait sans doute à la même famille. Un proposant l'accompagnait dans sa fuite. Malgré son abjuration, elle fut transférée au château d'Angers, par ordre du 23 janvier 1687 (O[1] 31 et Fr. 7051 f[os] 241, 264, 285).

Alexandre se réfugia en Angleterre, où il présentait au baptême en 1683 avec M[lle] ou M[me] Seignoret, Alexandre, fils de Philippe Guide. Il avait épousé Marie Beauchamp, et obtint en 1685 l'autorisation nécessaire pour construire un temple à Thorpe le Soken (De Schickler, *Égl. du Refuge*, II, 349).

Sault (De). On lit dans les Mémoires de Foucault, à une date antérieure au 6 septembre 1685 : « Le sieur de Sault, gentilhomme de Béarn, a été mis à la Bastille pour mauvais discours, par mon avis ».

Sauvage (Isaïe), voir Bonnaire.

Scalberge, médecin de Chartres, était rendu à la liberté en 1695, tandis que ses filles étaient envoyées à l'abbaye de Saint-Cyr et dans un couvent de Nogent-le-Rotrou. En 1700, le père était de nouveau emprisonné.

Scellier (Pierre). Seignelay écrivait à La Reynie, le 18 octobre 1689, de tirer de la Bastille trois particuliers du village de Conteville qui y avaient été conduits depuis peu, c'est-à-dire le 25 septembre. L'un d'eux s'appelait Bouillé ; un second, relâché seulement le 13 novembre, s'appelait Pierre Scellier ; le nom du troisième n'est pas indiqué (*Arch. Bast.*, IX, 166-173).

Schenœuvre (M[me]). Mandée devant le procureur-général, M[me] Schenœuvre, femme d'un marchand, ne s'était laissé ni convertir ni intimider ; le magistrat crut que la prison serait plus efficace et fit part de son dessein à La Reynie, qui lui répondit le 27 décembre 1685 :

> Je suis très persuadé, Monsieur, que ce que vous jugerez nécessaire à l'égard de la femme de Schenœuvre ne saurait produire qu'un très bon effet.

En vertu d'un ordre du 30, la dame fut mise à la Bastille (O[1] 29 et Fr. 17420 f[os] 207, 211), dont elle ne sortit que par ordre du 29 août 1686 (*Arch. Bast.*, VIII, 342).

SÉCHERYE (Le sieur de), mis à la Bastille le 15 avril 1686 (O[1] 30) avec Prévost Pesson; ils en sortirent ensemble le 4 juillet suivant (Ravaisson, VIII, 382).

SEGRAY (Ésaïe Ledet, seigneur de), voir II, 532.

SEHUT ou SEHEULT[1]. Trois orfèvres de ce nom obtinrent du roi, grâce à l'abjuration, la permission d'ouvrir boutique à Paris· Abraham, en 1682; Jacques et Pierre, en 1686[2]. Un quatrième, Jean, quitta la France avant la Révocation et fut naturalisé anglais le 18 janvier 1683.

Pierre, orfèvre de la rue Neuve-des-Fossés au faubourg Saint-Germain, n'abjura vers la fin de 1685 qu'après avoir été mandé dans les bureaux de la police. *La France protestante* (2e édit., IV, 506) fait de lui deux personnages (Pierre Sehin et Pierre Féhut), qu'elle range avec Madelaine Sehin parmi les cinq joailliers parisiens (il y en eut davantage) qui allèrent demander la liberté de conscience aux pays étrangers. Cependant l'État des fugitifs dressé le 8 février 1687, porte ce qui suit: « Madelaine Sehut, âgée de vingt-six ans, fille de Pierre Sehut, orfèvre, s'est retirée d'avec ses père et mère et est passée en Hollande. Il y a apparence que ç'a été du consentement de ses père et mère, quoiqu'ils disent que non, et qu'elle leur a emporté la valeur de plus de 3000 livres » (Fr. 7050 f° 3).

Jacques fut naturalisé anglais le 20 mars 1686, et Matthieu en 1687 (Agnew, 41, 45).

En cette même année, Jean, autre fugitif de Paris, fut arrêté à Calais, au moment où il allait s'embarquer avec sa femme (Tourlet, invent. TT).

L'orfèvre parisien Tertullien Sehut se réfugia à Berlin où on le trouve dès 1698 (Ms. Dieterici). Au mois de juin 1700, sa femme et ses quatre enfants, partis pour le rejoindre, furent arrêtés à Valenciennes et ramenés à Paris, par ordre du 10; on mit les deux garçons aux Nouveaux-Catholiques, les deux filles aux Nouvelles-Catholiques, et la mère à la Bastille, d'où elle écrivait à son mari le 5 juillet:

Depuis dix-huit jours je suis enfermée dans une tour où je n'ai la liberté de voir ni parents, ni amis, ni de parler à personne qu'à la personne qui m'apporte à manger, dont je n'en goûte guère, et si ce n'était que se serait offenser

[1] Le nom de Sehut, qui, en patois picard, signifie: sureau, est encore porté actuellement par plusieurs familles.

[2] Arch. Nation., K 1271 ancien, qui doit être 1243 nouveau.

Dieu, je ne mangerais point du tout. Et je passe les jours et la plus grande partie des nuits à pleurer et à lamenter mon malheur, qui ne finira pas si tôt à ce que je puis voir, à moins que tu ne prennes la résolution de revenir en France pour faire la volonté du roi en tout ce que l'on te dira, de te faire bon catholique et moi aussi, afin que l'on nous remette ensemble et que l'on nous donne notre pauvre petite famille. Ainsi, mon cher mari, consulte-toi bien si tu veux me tirer d'ici, que voilà le parti que tu as à prendre; car autrement je puis dire que je suis privée du plaisir de te voir pour toujours... et que je suis une femme perdue.

La police garda cette lettre qui n'indiquait pas au destinataire le moyen pratique de rentrer en France, et remit à la prisonnière un modèle tout fait qu'elle n'eut qu'à copier. Après quoi on lui permit de voir Abraham Seheult, de la rue Saint-André-des-Arts, parent de son mari, Chenel, de la rue Saint-Louis, et à deux reprises la supérieure des Nouvelles-Catholiques (Arsen., F. Bast., 10524). Celle-ci demandait à être débarrassée des deux filles; mais Pontchartrain lui ordonna le 17 novembre de les garder (O[1] 44). D'après les ms. Dieterici, Mme Seheult et un de ses enfants étaient à Berlin à la fin de 1700. Le 28 juillet de la même année, Louis Seheult adressait à sa mère, restée en France, une lettre datée de Nordholland, à laquelle son père ajoutait une page où il avertissait sa compagne qu'il allait partir pour Londres (Arsen., F. Bast. 10524). Nous ne savons s'il s'agissait de Tertullien ou de quelque autre. En 1710, Louise Odry, femme d'un Sehut réfugié, obtint la permission de vendre une propriété, permission qu'on n'accordait qu'aux nouveaux convertis dont la conversion ne paraissait point suspecte.

Jacques-Tertullien et Pierre-Daniel Scheult (Seheult?) faisaient abjuration à Londres, le premier, le 24 juillet 1709; le second, le 13 mars 1711 (*Proceedings*, juillet 1890.

Sénegat (Paul) marchand de la rue de la Chanverrerie, fils de David, du Pont de Larn, épousa en 1669 Olympe Fouquet, fille de Jean, orfèvre, et de Marie Noiret, qui lui donna plusieurs enfants, dont un seul est mentionné dans les extraits des registres de Charenton. Invité comme négociant de la seconde catégorie à se rendre chez Seignelay le 14 décembre 1685, il n'y alla point (Fr. 7052 f° 223). Il fallut pourtant qu'il abjurât. Sa femme ne l'imita le 9 janvier que grâce à la dragonnade et ne tarda pas à s'enfuir. Une de ses filles la rejoignit bientôt, et au mois de février 1687, un commissaire de police dénonçait le mari comme préparant aussi son départ, en convertissant une partie de ses marchandises en argent ou en billets. Empêché par la surveillance dont il était l'objet, il

favorisait l'évasion de ses coreligionnaires, et fut pour ce motif envoyé au château de Ham, où il demandait la liberté dans les premiers jours de 1701. Il lui fut répondu qu'il ne serait relâché qu'après avoir donné des marques d'une véritable conversion (O 248). Le galérien Jean Sénegat, né aussi à Pont de Larn, appartenait évidemment à la même famille, peut-être même était-il frère de Paul.

Sequeville, voir Du Tens.

Serguières (Jacques), de Rougen en Languedoc, guide, arrêté par-delà Saint-Denis conduisant six personnes en Cambrésis (notamment Pierre Carrière et Renée Talas), fut mis au Grand-Châtelet le 30 novembre 1686 (O¹ 30 et Fr. 7051 f°s 269, 295), et condamné aux galères le 4 décembre suivant. Les hommes furent envoyés à la Tournelle et la femme, à la Salpétrière (Reg. d'écrou du Palais de justice). Serguières, n° 8976, sur la *Sirène* à Saint-Malo en 1698, sur l'*Héroïne* en 1707. Mort à la peine le 10 janvier 1711.

Serres (De). A la fin de 1686, un gentilhomme nommé D'Angennes donnait avis à Seignelay qu'il avait connu des guides pendant son séjour en Hollande, entre autres, le sieur de Serres, baron flamand. Il ajoutait que de Serres et Haller étaient arrivés à Paris depuis douze ou quinze jours, munis de passeports de Gand, afin d'emmener hors du royaume des coreligionnaires qui avaient fait consigner à Amsterdam 3000 livres pour le prix de leur passage, et que le départ devait s'effectuer dans trois ou quatre jours. Il offrait non seulement de les observer et de les suivre jusqu'à la frontière, mais de les arrêter si on voulait bien lui en donner l'ordre (Fr. 7050 f° 260). Grâce à cette dénonciation, le baron de Serres, fils d'un vivandier de l'armée d'Espagne et fort déterminé à tout faire pour de l'argent, fut arrêté à Saint-Denis, conduisant un homme et une femme. Arrêté une première fois à Lille, il avait réussi à se tirer d'affaire par ses beaux discours. A Paris, on le lâcha moins aisément. Mis au Petit-Châtelet le 17 janvier 1687, il demandait le 5 février « quelque subsistance » ; le 19, il se plaignait d'être injustement détenu et suppliait La Reynie de hâter son jugement, « étant destitué de tout secours humain ». Il se disait gentilhomme et cependant réduit à vivre comme le dernier des malheureux. Il ne fut relâché que par ordre du 28 octobre 1688 (O¹ 31, 32 et Fr. 7051 f° 237 et 7053 f°s 19, 146).

C'est très probablement d'un autre personnage qu'il est question dans les ordres suivants adressés par Pontchartrain à D'Argenson :

14 octobre 1697. Quant aux nommés Rouillon, De Serre et Francion, qui sont à Vincennes, il faut travailler à leur procès aussi diligemment que la procédure judiciaire le peut permettre.

30 octobre 1697. Il faut juger avec rigueur le procès des nommés Francion et De Serre, puisque leur opiniâtreté dans leur religion les rend indignes d'aucuns égards, et vider cette affaire le plus tôt que vous pourrez.

Un sieur Serres et sa femme, nouveaux convertis, âgés de quatre-vingts ans, et assistés jusque-là par le consistoire de Charenton, reçurent en 1686 le prix de leur conversion (O[1] 30).

Sevet (Jeanne), vieille femme, de Bersy en Poitou, fugitive arrêtée au Bourget le 9 septembre 1686, en compagnie de Jean Chabrol, de Thouars, de Coignard, de Rouen, et du guide Vertot (*Arch. Bast.*, VIII, 424).

Simon. Par une lettre du 3 mars 1687, Seignelay informe Harlay que Daniel Simon, marchand du bourg d'Espence, condamné aux galères et écroué à la Tournelle, a fait présenter au roi un placet affirmant qu'il a fait abjuration dans les prisons de Sainte-Menehould (O[1] 31). C'en fut assez, Simon fut mis en liberté par ordre du 10 avril (Fr. 17421 f°s 157 et 175), ainsi que Jonathan Grinfils, maître de navire anglais, aussi détenu à la Tournelle, qui se sauva par l'abjuration.

Michel Simon ne sortit de la Conciergerie, au mois de novembre 1685, que pour y être réintégré bientôt après.

Édmée Simon, mise au Grand-Châtelet le 28 février 1687 (Fr. 7051 f° 238).

François Simon, savetier, reçut 12 livres pour prix de son abjuration (Fr. 7050 f° 138).

Sonnin (Mme), voir Heck.

Soret (Anne Gossevin, femme de Pierre) ayant abjuré le 16 février 1686 et fait sa communion pascale en l'église Sainte-Croix de Cambray, partit ensuite avec les Delahaye pour aller chercher à l'étranger son mari fugitif; elle fut arrêtée en chemin et mise à la prison de l'Abbaye le 16 septembre (Fr. 7051 f° 280 et 7053 f° 405).

Souchay des Boullays (Marie) et sa sœur furent enfermées dans un couvent en 1686. Elles étaient sans doute sœurs de Paul Souchay, marchand, fils de Paul, sieur des Aulnais, ancien de

Dangeau en 1681, qui épousait à Charenton, en 1683, Marie-Anne Guérin, fille d'Antoine, ancien ministre de Bois-le-Roi, en présence de Mesnard, ministre, oncle de l'épouse.

Soulard (Mme). Les listes dressées aux Nouvelles-Catholiques le 14 décembre 1686 et le 1er février suivant, mentionnent Mme Souillard ou Souillat comme n'ayant encore « ni confessé ni communié ». Il s'agit probablement de Marie, fille du peintre Samuel Bernard et sœur du célèbre financier, laquelle épousa en premières noces (1670) Thomas Boullay, procureur au Parlement, et en secondes noces (1679) Étienne Soulard, banquier. C'est le même Soulard qui, revenu d'Angleterre avec sa troisième femme, anglaise, fut mis à la Bastille comme suspect le 1er juin 1697, par ordre du 29 mai, et au sujet duquel Pontchartrain écrivait à D'Argenson le 3 octobre :

Puisque Soulart (beau-frère de Samuel Bernard et de M. Hébert de la compagnie des Indes) ne se trouve point coupable, il faut essayer de le convertir ; voyez si vous y pourrez parvenir.

On y parvint sans trop de peine: après avoir abjuré « de bonne foi », dit Du Junca, et communié dans la chapelle de la Bastille, Soulart fut relâché par ordre du 20 novembre (O¹ 41 et *Arch. Bast.*, X, 153).

Louis Soullard fut naturalisé anglais le 20 mars 1686. Un Souillard et sa femme réfugiés étaient à Berlin en 1698 (Ms. Dieterici).

Soulet. Le 15 janvier 1686, le commissaire Dyeure informait La Reynie que Jérôme-Joseph et Charles Soulet, fils d'un ci-devant avocat au Conseil, venaient d'abjurer entre les mains de Baillot, curé de Saint-Landry. Le père, ajoutait-il, donne quelque espérance (Fr. 7051 f° 85). Ce dernier était Joseph Soulet, originaire de Tours, marié en 1645 à Anne Theveneau, fille de feu Étienne, procureur au Parlement, et de Marie Marchant. Leur fille Marthe avait épousé en 1677 Pierre de Mazel (voir ci-dessus p. 215). Les espérances conçues par les convertisseurs étaient prématurées; la dragonnade même ne put vaincre l'antipathie de M. et de Mme Soulet pour la religion catholique ; il fallut que Seignelay ordonnât le 14 février de mettre le mari à la Bastille et la femme dans un couvent. En voyant arriver la police chargée de l'arrêter, Mme Soulet abjura sur-le-champ. Soulet se laissa conduire à la Bastille ; mais, dès le 21, il était dans les mêmes dispositions que Masclari, fils de l'ancien de Charenton, c'est-à-dire résolu à faire ce qu'on exigeait de lui. Il abjura le 24 à la Bastille, entre les mains du curé de Saint-Benoît (Fr. 17421 f°s 47, 48), et fut relâché par ordre du lendemain (O¹ 30).

SOUNIN (Marguerite de Beusze, femme), mise à la Bastille 1699 (*Fr. pr.*, X, 436.)

SOURY (La nommée), mise au Grand-Châtelet pour la R. le 25 juin 1686 (Fr. 7051 f°s 275, 283).

SOUSTELLE (Galéot de Cambis ou de Combis, seigneur de), d'abord militaire, puis pasteur à Romorantin, avait épousé en 1649 sa cousine-germaine Marie de Villeneuve. Il ne lui fut pas permis d'emmener ses enfants, lorsqu'il partit pour l'exil (*Fr. pr.*, 2e édit., III, 643 et I, 63). La demoiselle de Soustelle, dénoncée le 22 avril 1686, comme étant venue à Paris chercher l'occasion de sortir du royaume (O^{1} 30), était sans doute sa fille. Elle ne dut pas tarder à être arrêtée. Une demoiselle de Soustelle, détenue chez les Ursulines d'Orléans, n'en sortit que par ordre du 2 août 1690.

STOUDAL. Le 18 avril 1686, Auzillon arrêtait à Bondy le guide suisse Jean-Jacques Stoudal, conduisant Susanne Mutel, fille du ministre de Coucy-la-ville. Le lendemain, le prisonnier fut transféré du Grand-Châtelet au château de Doullens, d'où il s'évada au mois d'août 1688 (O^{1} 30, 32 et Fr. 7053 f° 374.)

SUAU (De). Au nombre des gentilshommes du Limousin se trouvait Suau, « fameux huguenot fort attaché à sa religion », dit l'intendant De Gourgues, et dont la maison, située sur les confins du Poitou, « était une petite Genève ». Il y avait un exercice et retira chez lui Amblard, pasteur de Saint-Claux, quand le culte eut été interdit dans cette localité voisine. Nommé baptiseur par l'intendant, Amblard n'en tint compte et refusa d'en faire les fonctions, sous prétexte qu'il était au service du sieur de Suau[1]. L'intendant se plaignit que la résistance de cette famille empêchait la conversion du reste des protestants, et fit entendre des menaces dès le mois de juillet 1685. Au mois d'octobre, il reçut l'ordre d'arrêter Suau et le sieur de Londigny ou de Louvigny, autre huguenot zélé, et

[1] La suppression du ministère entraînant, dans l'esprit du roi, le danger de la damnation pour les enfants morts sans baptême, le conseil d'État rendit, au mois de mai 1685, un arrêt portant qu'il serait choisi un certain nombre de pasteurs chargés uniquement de baptiser sans faire aucune autre fonction et qu'on empêcherait soigneusement de visiter les malades. Colbert de Croissy recommandait à De Gourgues de « préférer les plus ignorants, les moins habiles et les moins accrédités, afin que l'on prît moins de confiance en eux ». N'admettant pas l'absolue nécessité du baptême, les pasteurs refusèrent avec empressement ce ministère tronqué, se laissèrent condamner à l'amende et à la prison, et passèrent à l'étranger plutôt que de se plier aux fantaisies et aux caprices du royal fanatisme.

de les envoyer au château d'Angoulême; mais tous deux s'étaient absentés à temps, et Mme Suau, présidant le culte dans sa maison, y donnait asile à des protestants de La Rochefoucauld. De Gourgues lui envoya une garnison, dans l'espoir que la crainte du pillage et de la ruine ferait revenir le fugitif, et mit sa fille aux Nouvelles-Catholiques d'Angoulême, d'où elle ne sortit, la petite vérole s'y étant déclarée, que pour être confiée aux Ursulines, qui réclamèrent bientôt l'assurance du paiement de sa pension. De Gourgues écrivait le 30 novembre que Suau et Londigny se tenaient cachés à Paris. Colbert de Croissy lui répondit, le 20 décembre, que le roi venait de donner l'ordre de mettre Suau à la Bastille, et approuvait la conduite tenue à l'égard de sa fille. Une lettre du 3 février 1686 nous montre Mme Suau prisonnière et continuant à résister aux sollicitations du chevalier de Villefort, qu'il fallut remplacer par un autre convertisseur. (Papiers Bordier, Biblioth. du prot.)

Susdat, Suisse, mis au Grand-Châtelet le 1er mai 1686 (Fr. 7051 f° 299).

Talas (Renée), fugitive arrêtée par Desgrez le 4 septembre 1686, condamnée le 4 décembre à être rasée, enfermée à perpétuité et ses biens confisqués (Reg. d'écrou du Palais de Justice). Elle donna des marques de constance qui déplaisaient fort à Seignelay. Aussi écrivait-il le 8 novembre à La Reynie:

A l'égard de la nommée Talas, le roi veut que vous fassiez incessamment exécuter le jugement rendu contre elle, étant important d'ôter de devant les yeux des autres prisonniers un exemple pareil (O 1 30 et Fr. 7051 f° 269). On la mit à la Salpêtrière.

Tallemant. Gédéon-Tallemant des Réaux, célèbre auteur des *Historiettes*, avait épousé sa cousine Élisabeth de Rambouillet, qui lui donna trois filles, dont une seule vivait encore en 1685. Protestante plus fervente que son père et sa mère, qui abjurèrent sans grande difficulté (le père dès le 17 juillet 1685), elle fut enfermée dans un couvent par ordre du 27 mars 1686, et expulsée du royaume le 21 mars 1688 (O 1 32). Elle se retira en Angleterre. Son oncle Paul Tallemant, sieur de Lussac, avait quitté la France et gagné la Suisse dès 1685 (*Bullet.* IX, 345). Il était en 1695 bourgeois de Vevey.

Son cousin-germain François Tallemant montra le même zèle

et la même résolution. Inutilement enfermé au Châtelet le 1er août 1686, puis dans les prisons de Montfort l'Amaury, au For-l'Évêque, à la Bastille, il fut envoyé le 23 janvier 1687 au château de Saumur. On l'expulsa du royaume le 2 mars 1688 (O¹ 32).

En revanche, un autre François Tallemant devint abbé. La meilleure raison qu'il donnait de son abjuration, « c'est qu'il était toujours à la portière du vent en allant à Charenton » (*Historiettes*, VI, 302).

Taloman (La demoiselle), mise dans un couvent de Paris par ordre du 14 mars 1686 (O¹ 30).

Tandebaratz, voir Guybert.

Tardif. Parmi les jeunes filles enlevées à leurs parents avant la Révocation, il faut mentionner Anne-Isabelle Tardif, fille de Jean-François Tardif, et d'Anne Chaumont. Agée de onze ans ou environ et enfermée depuis deux ans, au faubourg Saint-Victor, en la Pitié, maison dépendante de l'Hôpital-Général, elle déclarait par devant notaire le 14 novembre 1672, qu'elle ne voulait pas retourner près de ses parents, mais continuer de demeurer en la Pitié et persévérer dans la foi catholique (Fr. 7055 f° 234). — Peut-être son père était-il parent de Jacques Tardif, avocat et ancien de Charenton, inhumé en 1642 au cimetière des Saints-Pères, à l'âge de soixante-douze ans.

Taret. Le 2 mars 1686 Seignelay ordonnait à La Reynie de mettre à la Bastille le sieur Taret de Sasillac, et l'informait que Taret de Loubens, gentilhomme de Gascogne, était toujours de la R. (O¹ 30). Le même jour, Seignelay, mieux renseigné adressait ce nouveau billet au lieutenant de police : « Je vous envoie un ordre pour faire arrêter Taret de Loubens, qui est chez André, maître d'armes, au bout du quai des Augustins, sur ce qu'on a avis qu'il est de la R. P. R. (Ravaisson, *Arch. Bast.*, VIII, 394).

Tartereau. Le 21 janvier 1687, Seignelay invitait Harlay à faire visiter Tartereau, évidemment nouveau converti, attaché depuis peu à la chaîne (Fr. 17421 f° 144). Il fut mis à l'Hôpital-Général, au lieu d'aller aux galères (f° 146).

Taupin (La nommée), conduite à l'Hôpital-Général par ordre du 20 février 1686 (O¹ 30).

Tavernier, voir Chastelain.

TESSON (Nicole), voir II, 585.

TESTART (Jacques), bourgeois de Paris, appartenait à une famille nombreuse et considérable, originaire de Saint-Quentin. On le trouve noté de la manière suivante, en tête de la seconde catégorie des négociants mandés chez Seignelay le 14 décembre 1685 : «Bon marchand de draps de soie. Un peu éloigné et têtu, mais qui suivra l'exemple» (Fr. 7052 f° 223). Il signa, en effet (Fr. 7050 f° 63), faisant passer ses affaires commerciales avant celles de sa conscience. Le commissaire Poirée écrivait à La Reynie, le 16 janvier 1686 : «Catherine Béraud, femme de Jacques Testart, est malade et néanmoins se fait instruire, son mari étant poursuivi pour avoir reçu dans sa maison Charles Testart, marchand à Tours, Rachel Béraud, sa femme, et sa fille. Ils feront bientôt leur devoir». Après avoir abjuré comme tout le monde, Catherine Béraud fut prise de remords et s'enfuit dans les premiers jours de l'année 1687, avec ses deux garçons et sa parente Marie Testart, femme du sieur des Boisfrancs. Elle fut arrêtée à Saint-Denis par Auzillon, et La Reynie reçut le 4 janvier l'ordre de lui faire son procès (O¹ 31). Jacques Testart s'empressa de présenter un placet dans lequel il demandait qu'on lui rendît sa femme et ses enfants ; l'une, parce que son absence nuisait au crédit et aux affaires de la maison ; les autres, parce qu'ils perdaient leur temps et n'apprenaient rien en prison (Fr. 7053 f° 424). On ne les lui rendit toutefois que le 18 juillet et moyennant une forte caution. Cependant Jacques réussit à passer en Angleterre avec sa femme et son fils Antoine ; tous trois reçurent le 31 janvier 1690 leurs lettres de naturalisation (Agnew, in-f°, II, 62). De 1703 à 1706 Jacques fut à Londres l'un des commissaires distributeurs de la «royale bonté» parmi les réfugiés.

Isaac Testart, réfugié avant la Révocation avec sa femme Marie-Madelaine Crommelin, faisait baptiser à Londres, le 24 juin 1683, une fille qui eut pour parrain Amonnet, et pour marraine Marie Crommelin, femme de Jean Pigou (Agnew, in-f°, II, 109).

On lit dans une lettre de Hollande du 23 mars 1686, qui semble venir de l'ambassade de France : «La famille Testart est arrivée : Le père vient par le moyen du fils qui est à Saint-Quentin» (Fr. 7050 f° 264). Il s'agit ici de Pierre Testart, habitant Paris bien que sa maison de commerce fût à Saint-Quentin, de sa femme Rachel Crommelin et de ses fils Charles, Jean et Jean-Étienne (*Bullet.*, VII, 488 et 489). Pierre fut admis à la cène à La Haye en 1687.

Élisabeth Testart, femme de Jacob Crommelin, négociant à Paris, dans le quartier de la Halle, s'enfuit en 1686 avec cinq de ses filles, n'en laissant qu'une auprès de son mari (Fr. 7051 f° 318). Son exemple fut suivi par Testart de la rue Troussevache, qui emmena ses deux filles. Madelaine Testart, femme de Samuel Crommelin, se réfugia en Hollande avec son mari (*Fr. pr.*, 2e édit., IV, 914). Philippe Testart, infirme, âgé de 53 ans, et sa femme étaient assistés à Londres en 1703.

Élisabeth Testart, veuve de Pierre Piquet de Longueval, fugitive qui faisait sa demeure ordinaire à Blois et à Romorantin, fut arrêtée avec deux de ses filles au commencement de février 1687 (O 1 31). — Mentionnons encore Marie Testas, naturalisée anglaise en 1688.

Testu (Le sieur), ci-devant trésorier des revenus casuels, mis à la Bastille pour la religion le 7 juillet 1686 (*Arch. Bast.*, VIII, 382. Arsen. F. Bast, 10472) et transféré à la Conciergerie par ordre du 16 mai 1687 (O1 31), était sans doute parent de Marie Testu, âgée de soixante-dix-huit ans et veuve de Pierre Martel, laquelle fut emprisonnée à Amiens, après avoir abjuré à Angerville, au pays de Caux, « à cause des soldats qu'elle avait dans sa maison » (*Bullet.*, II, 342).

Theligny (Le sieur de), détenu à la Bastille, fut mis en liberté par ordre du 2 juillet 1686 (O1 30).

Théobon (Charles Bordeaux de Rochefort, marquis de), avait épousé en 1674 Marie de Caumont, fille du marquis de Castelmoron. On lui interdit en 1684 de célébrer le culte dans son château. Au moment des dragonnades, le marquis s'enfuit de la Guyenne et vint, comme une infinité d'autres, se cacher à Paris, où on ne le découvrit que tardivement logé rue du Sépulcre (aujourd'hui rue du Dragon), dans une portion de maison que lui avait louée le résident de Savoie (Fr. 7051 f° 47).

Seignelay écrivait, le 5 janvier 1686, à La Reynie : « Sa Majesté veut que vous envoyiez chez M. de Théobon pour lui déclarer de la part du roi qu'il peut sortir de Paris pour s'en retourner dans sa province » (O1 30). Cet ordre de rentrer chez lui ne plut nullement au marquis de Théobon, venu à Paris avec le dessein d'emmener sa famille à l'étranger. Aussi ne s'empressa-t-il point d'obéir. Il n'avait point quitté la ville le 10, quand La Reynie reçut l'ordre de lui enlever ses enfants et de mettre les filles aux Nouvelles-Catholiques. On les enferma, le 12, au couvent du Cherche-Midi, et

Seignelay ordonna le 16, qu'on les remît à leur tante Mlle de Théobon, ancienne fille d'honneur de la reine [1]. Le 14, Seignelay adressait au marquis le billet suivant: «Le roi m'ordonne de vous écrire que son intention est que vous alliez chez l'archevêque de Paris, pour conférer avec lui sur les matières de la religion, ne doutant pas, en quelque disposition que vous soyez, que vous ne rendiez ce respect aux ordres que vous recevez de sa part, et elle m'ordonne en même temps de vous assurer de sa protection et de ses grâces, en cas que vous prissiez le parti qui est seul convenable pour votre repos et celui de votre conscience. Je suis etc.». L'éloquence de l'archevêque Harlay de Champvalon, dont les mœurs étaient scandaleuses, fut de nul effet sur le marquis, ainsi que les ordres que le commissaire Gazon lui transmit le 16 ou le 17. Seignelay dut lui écrire de nouveau, aussi bien qu'au marquis de Courtomer et à M. de Bougy: «Versailles 1er février 1686. Le roi m'ordonne de vous écrire de prendre la peine de venir ici dimanche prochain, afin que je puisse vous parler de la part de Sa Majesté, suivant l'ordre qu'elle m'en a donné».

Cependant le clergé s'indignait de la résistance qu'il rencontrait auprès de certaines dames de haut parage, et s'en plaignait directement à Louis XIV, témoin ce billet que Seignelay adressait à La Reynie le 12 février 1686: «Je vous envoie un mémoire qui a été donné au roi par lequel on remarque que la dame de Lorme, la dame du Vigier et la dame de Théobon demeurent opiniâtres dans la R. P. R., parce qu'on ne les presse point. Sa Majesté m'ordonne de vous dire de vous appliquer à la conversion de ces femmes, et que, s'il est nécessaire, vous les fassiez mettre dans des couvents». Le 9 mars, Seignelay ordonnait d'enfermer la marquise, et, le 11, d'arrêter le marquis. Mais tous deux avaient disparu. Le 23, Seignelay invitait de nouveau La Reynie à faire tous ses efforts pour découvrir M. de Théobon, ne pouvant croire qu'il fût chez l'envoyé de Danemark, vu les dénégations de M. de Meyercron (O[1] 30). En effet, M. et Mme de Théobon avaient pris la fuite avec deux domestiques; on les arrêta sur un bâtiment hollandais, et dès le 1er avril, ordre était donné de leur faire leur procès (A. N., E. 1834). Une lettre écrite de Paris le 1er mai, nous apprend que le

[1] Elle devait avoir abjuré dès 1672; car Mme de Sévigné (lettre du 8 juillet) nous la montre s'enfermant dans le couvent Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine, pour y pleurer la mort de son frère tué à la guerre. Elle devint dans la suite comtesse de Beuvron. C'est elle sans doute qui obtint le 8 mai 1679 une pension de 4000 livres, portée à 8000 par un brevet du 12 mars 1686 (O[1] 30).

marquis et M. de Bougy, effrayés par les menaces de la Bastille, venaient de « faire comme les autres » (*Bullet.*, II 173). Mise aux Nouvelles-Catholiques, la marquise n'en sortit que par ordre du 18 septembre (O[1] 30). Néanmoins, le 27 avril 1688, le marquis reçut une pension de 2000 livres et la marquise, une de mille livres (O[1] 32). Ils n'en étaient pas moins demeurés protestants au fond du cœur; car lors de l'arrestation du pasteur du Désert Paul Cardel vers le milieu de février 1689, on trouva sur ses tablettes le nom et l'adresse du marquis de Théobon habitant le grand arsenal (Fr. 7055 f° 90). En 1699, la conversion du marquis était encore si suspecte, que le roi fit écrire à plusieurs reprises à l'intendant De Bezons pour être informé de sa conduite.

Thevalles, voir II, 582.

Thibaude, gascon établi en Hollande et venu à Paris pour emmener Valérie de La Baritaudière, fut arrêté à Lille avec elle au mois de juillet 1686, Il avait épousé la tante de Françoise Lemaistre (Fr. 7052 f° 132).

Thibault (Régnier), mis au For-l'Évêque pour la R. le 8 janvier 1686, n'en était pas encore sorti le 19 février (Fr. 7051 f[os] 281, 290, 305).

Thomas (Louise), anglaise, mise à la prison de l'Abbaye pour la R. le 7 mars 1686 (Fr. 7051 f° 294).

Le 31 août 1687, Seignelay adressait à La Reynie le billet suivant :

On m'écrit de La Rochelle qu'il y a depuis quinze mois à Paris un marchand de la ville nommé Thomas, qui n'a point fait abjuration, et qui se sert de l'acte de celle de son père pour s'empêcher d'être inquiété. Je vous envoie un mémoire qui contient son portrait et son adresse, afin que vous preniez la peine de le faire chercher et le faire arrêter, si vous estimez que cela soit nécessaire pour l'obliger à se convertir (*Arch. Bast.*, IX, 14).

Le négociant de La Rochelle alla-t-il cette fois à la Bastille? — On l'ignore, mais il y fut plus tard, témoin les lignes suivantes :

Pontchartrain à D'Argenson.

30 juillet 1701.

Suivant la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire en m'envoyant l'interrogatoire du nommé Thomas, je ne vois pas qu'il y ait lieu de disposer de l'argent de cet homme, dont le seul crime jusqu'à présent est d'avoir persévéré dans la R. P. R. et d'avoir éludé de faire abjuration. Ainsi je crois

que, pour la sûreté de cette somme considérable, qui d'ailleurs n'est pas en sûreté entre les mains des exempts qui en sont chargés, il faudrait demander au prisonnier ce qu'il entend d'en faire, et l'exciter à la mettre aux gabelles ou en un autre endroit qu'il indiquera (O [1] 248).

THORS (Les de), voir II, 401.

THURET (M[lle]), de Senlis, mise aux Nouvelles-Catholiques par ordre du 1[er] janvier 1699, et rendue à son père le 1[er] janvier 1700 (O[1] 43 et 44).

TIRIOL, voir Pitel.

TOFFIN. Par ordre du 9 mai 1687, Auzillon, guidon de la compagnie du prévôt de l'Ile-de-France, se rendit à Jeancourt (arrond. de S[t]-Quentin) pour arrêter les cinq frères Thomas, Charles, Jacques, Martin et Nicolas Toffin, accusés d'avoir fait évader du royaume plusieurs religionnaires, et les amena au Châtelet de Paris, pendant que la justice informait contre eux à Guise, Noyon, Compiègne et Saint-Quentin. Condamnés aux galères perpétuelles, ils interjetèrent appel le 25 septembre, ainsi qu'Antoine Corbeau, Louis Hamon, Étienne Ouzel, accusés du même crime. Le 16 décembre, la cour ordonna de relâcher Martin, Jacques et Nicolas Toffin; elle sursit pour trois mois au jugement de Hamon et Ouzel, et mit à néant l'appellation d'Antoine Corbeau, de Thomas et Charles Toffin, conduits, dès le 13, à la Tournelle (Reg. d'écrou du Palais de Justice). Toutefois Thomas Toffin figure seul sur la liste des galériens (*Fr. pr.*, 2[e] édit., VI, 346). Faudrait-il y ajouter Charles et Corbeau? Nous ne saurions l'affirmer. Hamon et Ouzel, qui avait fait « une sincère abjuration », obtinrent le 12 juillet 1688 des lettres de rémission (O [1] 32).

TONDU (La nommée), transférée de l'Hôpital-Général aux Nouvelles-Catholiques, par ordre du 14 août 1698 (O [1] 42).

TORSE. Les papiers Rulhière contiennent la note suivante, sans doute adressée à La Reynie: « 3 janvier 1686. Il y a proche les Théatins, à la Grenouillère, un nommé Torse, Suisse de naissance, naturalisé français depuis dix ans, qui, pour ne point se convertir, a repris depuis peu l'habit suisse. C'est un homme à réduire par autorité; car il est mutin et séditieux » (Fr. 7044 f° 226). Le 20, Seignelay écrivait à La Reynie: « Le nommé Torse, Suisse naturalisé Français, cabaretier près les Théatins, continue son commerce quoiqu'il soit de la R. P. R., et Sa Majesté m'ordonne de vous dire qu'il faut l'empêcher s'il ne se convertit » (O [1] 30).

Seignelay était mal renseigné. Thomas Torse, marchand de vin dans la rue des Saints-Pères, tenant plus à sa religion qu'à son commerce, avait quitté celui-ci pour entrer comme enseigne dans un régiment suisse (Fr. 7051 f° 345). Ses deux filles lui furent enlevées et mises aux Nouvelles-Catholiques, par ordre du 21 mars 1688 (O[1] 32).

Jacques Torse, marchand de vin de la rue de Cléry, aussi protestant, était sans doute son parent (Fr. 7051 f° 345).

Seignelay écrivait à La Reynie le 26 avril 1688: « Pour le nommé Force (lise Torse), marchand de vin, il faut que vous examiniez encore s'il a quelque disposition à faire sa réunion, sinon le chasser comme les autres » (Depping, *Corresp. adm.*, IV, 355).

Touchimbert. Louvois écrivait à l'intendant De Gourgues, le 11 novembre 1685:

> J'ai cru devoir vous donner part que les sieurs de Touchimbert frères, gentilshommes de la province d'Angoumois, de la R. P. R., étant venus ici faire des remontrances au roi, Sa Majesté a ordonné qu'ils fussent envoyés à la Bastille (*Bullet.*, 3e sér., IV, 596).

Ces gentilshommes étaient François Prévost, sieur de Touchimbert et de Saveilles, marié en 1658 à Marthe Joly, et auquel on contestait en 1682 son droit d'exercice à Saveilles, et Casimir Prévost, sieur de L'Islot-Touchimbert, marié en 1657 à Marie de Robillard. Ces vieillards, dont le plus jeune était âgé de soixante-huit ans[1], avaient un autre frère, Charles Prévost, sieur de Brassac, marié à Catherine de La Rochefoucauld, qui ne lui donna que des filles d'après *La France protestante.* Casimir avait un fils et six filles, et François, deux fils, lieutenants de vaisseau, qui conservèrent leur grade à la Révocation, on devine à quel prix.

Le 25 décembre, Louvois autorisait le gouverneur de la Bastille à laisser communiquer avec MM. de Touchimbert et de l'Islot une personne qui devait se présenter pour affaires de la part de M. de Soubise (*Arch. Bast.*, VIII, 360). Le 13 janvier 1686, Louvois écrivait encore à M. de Besmaus:

> Le roi se remet à vous de faire ce que vous jugerez à propos pour la liberté que le baron de Touchimbert demande de pouvoir voir son frère et son fils.

[1] C'est l'âge que les Reg. de Char. donnent à Casimir lors de l'inhumation de Diane de Poligny, femme de Jacques Dubois, sieur de Saint-Mandé. Est-il besoin de relever l'erreur de *La France protestante* (VIII, 323a) d'après laquelle l'abjuration aurait valu à Casimir et à son ami La Motte-Michel « un prompt avancement »? On n'a guère d'avancement à cet âge. S'il y eut, en effet, quelque promotion, elle dut être pour le fils de Casimir et non pour celui ci.

Le 14, il autorisait l'entrevue de M. de Touchimbert et de M. de L'Islot; le 15, il ordonnait que M. de Touchimbert fût vu par son frère De Brassac, gentilhomme du Bas-Poitou récemment converti, dont les visites contribuèrent à amollir sa résistance. Le 29, Louvois invitait M. de Besmaus à donner à celui-ci l'assurance qu'on le relâcherait dès qu'il aurait abjuré (*Ibid.*, 362, 364). M. de L'Islot en était exactement au même point. Les deux ordres de sortie furent signés presque en même temps : l'un, le 4 février; l'autre, le 7. Les prisonniers durent sortir ensemble le 9 ou le 10, après s'être engagés par écrit à faire abjuration dans la quinzaine (*Ibid.*, 342, 365).

La cérémonie terminée, le sieur de Touchimbert se retira dans sa province et y vécut longtemps encore, mais toujours suspect en matière de religion. En effet, le 1er janvier 1700, le secrétaire d'État Barbezieux chargeait l'intendant D'Ableiges de l'informer de la conduite de ce nouveau converti (*Ibid.*, 368). Le sieur de L'Islot, au contraire, s'établit à Paris, nous ne savons dans quelle intention. Le 23 mars, il allait à la Bastille solliciter M. de Cagny de suivre son exemple. Un État du 20 novembre 1686 mentionne, parmi les nouveaux convertis logés en la maison de la Tête noire dans le quartier de La Harpe, « le sieur de L'Islot-Touchimbert, gentilhomme proche de La Rochelle, qui a été à la Bastille et qui a abjuré entre les mains du P. La Chaise. Il a trois filles qui sont entrées dans la maison de Mme de Maintenon proche Versailles », c'est-à-dire à Saint-Cyr (Fr. 7051 f° 16). M. de L'Islot figure en 1692 sur une liste de suspects. Une demoiselle de Touchimbert fut tirée de Port-Royal par ordre du 14 septembre 1689 et conduite chez Mme de Miramion (O 1 33). Le 7 mars 1695 (O 1 39). Seignelay écrivait à la mère Garnier, supérieure des Nouvelles-Catholiques: « J'ai signé une ordonnance de 135,990 livres pour M. de Charenton, et cette somme lui sera payée en rentes sur l'hôtel de ville. Sa Majesté a ajouté à cette grâce qui est très singulière une pension de 500 livres pour Mlle de Touchimbert. Ainsi ils peuvent à présent conclure leur mariage. M. de Charenton ne pourroit (ne pouvoit?) mieux faire que de choisir une demoiselle qui a reçu une si bonne éducation à Saint-Cyr et auprès de vous ». Le brevet de la pension est daté du 11 avril. Voir Prévost.

Tourdelin (La nommée), mise au Refuge par ordre du 1er juin 1687 (O 1 29).

Toutin (Jean), de Rouen; Jean Viart, de Neuilly, près Langres; Jean Maréchal, parisien; Gabriel Coulon, de Bourbonne, et Jean Pinart, d'Aunoy près Coulomniers, arrêtés dans leur fuite et condamnés aux galères en 1687 avec six autres à Châlons, furent graciés à la Tournelle; mais les six autres subirent leur peine (Fr. 17421 f°s 171 et 172). — Pierre Toutin, de Paris, gasier, sa femme, un fils et une servante, réfugiés à Berlin, 1700 (Ms. Dieterici).

Tricot, dit Lapierre, arrêté pour avoir fait venir de Hollande des livres défendus, fut transféré au Grand-Châtelet le 24 août 1700 (Arsen., F. Bast., 10524).

Trouillon (Jean), natif de Melguel près Montpellier, tenait, rue de Seine, au faubourg Saint-Germain, une boutique d'apothicaire sous le sieur Thomasset, *à l'homme de boulle* (Fr. 7052 f° 244). Les registres de l'Église dans laquelle il se réfugia parlent de lui comme ayant «acquis une grande connaissance dans la pratique de la médecine, et ayant exercé son art avec beaucoup de succès», de manière à s'attirer «l'estime de plusieurs personnes de distinction et singulièrement de la maison de Bouillon». Il figure dans la troisième catégorie des notables commerçants mandés chez Seignelay le 14 décembre 1685; mais il n'eut garde de se rendre à l'invitation. Seignelay écrivait, le 24 janvier 1686, à La Reynie: «Le roi sait que la femme du nommé Trouillon, apothicaire à Paris, qui est actuellement auprès de M. le duc et de Mme la duchesse de Bouillon, est une des plus opiniâtres huguenotes qu'il y ait. Et, comme sa conversion pourrait attirer celle de son mari, Sa Majesté veut que vous la fassiez arrêter et conduire aux Nouvelles-Catholiques, suivant l'ordre que je vous en envoie. Vous pouvez en avoir des nouvelles à l'hôtel de Bouillon, où ladite Trouillon demeurait en dernier lieu» (O¹ 30). — Mme Trouillon était une demoiselle Philippe Le Bacle, de Sedan; cette circonstance explique l'origine de ses relations avec les princes de cette ville, et comment sa sœur Élisabeth put devenir femme de chambre de la duchesse[1].

A peine sortie des Nouvelles-Catholiques, sans doute moyennant une promesse d'abjuration, Mme Trouillon rejoignit son mari, qui avait su se dérober aux investigations de la police, et tous deux se réfugièrent à Bâle, où ils furent inscrits dès 1686 au nombre des

[1] Elle épousa en 1657 Louis Loisel, argentier de Turenne.

membres de l'Église française. Ils figurent comme fugitifs n'ayant laissé aucun bien apparent, sur l'état du 1er février 1687 (Fr. 7051 f° 3). Mme Trouillon s'éteignit à Bâle au mois de novembre 1703 ; son mari, élu ancien du consistoire peu avant de mourir, la rejoignit dans la tombe le 24 janvier 1711. Il fut inhumé par le pasteur Ostervald, qu'il avait prié de prêcher le dimanche suivant sur les deux derniers versets du chapitre VIII de l'Épître aux Romains : « Je suis assuré que ni mort, ni vie, ni ange, ni principauté, ni puissance, ni chose présente, ni chose à venir, ni hautesse, ni profondeur, ni aucune autre créature, ne nous pourra séparer de la dilection de Dieu, qu'il nous a montrée en Jésus-Christ, notre Seigneur ». Le *Bulletin* (V, 129) a publié le testament dans lequel le pieux fugitif « loue Dieu du profond de son âme pour tant de bienfaits innombrables qu'il lui a plu d'accorder, pendant tout le cours de sa vie, et d'une manière singulière de la grâce qu'il lui a faite de ne s'être pas laissé ébranler, pour changer de religion, nonobstant toutes les sollicitations, les promesses et les offres qui lui ont été faites à ce sujet ; il proteste devant Dieu qu'il n'en a jamais eu de regret, mais qu'il en a toujours été pénétré de joie et de consolation. Il rend grâces à Dieu de lui avoir donné la force et le moyen de se retirer et d'arriver heureusement avec Mlle son épouse en ces heureuses contrées, où ils ont pu exercer leur religion en pleine liberté, sans interruption jusques à la fin de leur vie ».

Il avait attiré à Bâle sa mère fort âgée, et ne paraît point avoir eu d'enfants. Il légua deux cents francs aux pauvres, 500 écus pour le fonds et l'entretien du ministère de l'Église française, et le reste de sa fortune à sa nièce Marie de Vicques, de Montpellier, devenue la favorite de la duchesse de Wurtemberg.

Troussart (Mme Roland), voir Guibillon.

Truffault (Jacob), jeune garçon évadé de la maison des Nouveaux-Catholiques, arrêté à Douai à la fin de novembre 1700 avec Nicolas Lucas (O1 44). La dame d'Esly, au village de ce nom, près Roye, avait favorisé leur fuite.

Ulrich (Une dame), mise au couvent de la Madelaine, par ordre du 23 septembre 1699, n'en sortit que le 22 septembre 1700, bien que la supérieure eut demandé, dès le 24 avril, qu'on la lui ôtât (O1 43 et 44).

Ussaux (D'). Le roi écrivait à M. de Besmaus le 8 janvier 1686 :

Sur ce que vous m'avez fait représenter que M. d'Ussaux, gentilhomme de la R. P. R. de ma province de Béarn et prisonnier dans mon château de la Bastille [depuis le 14 août 1685], vous a témoigné être dans un dessein sincère de se convertir à la R. et de faire son adjuration entre les mains du P. de La Chaise, je vous écris cette lettre pour vous dire que je vous permets de le mener vous-même à cet effet au P. de La Chaise.

Ayant abjuré le 8, le prisonnier fut mis le 9 en liberté (*Arch. Bast.*, VIII, 361). Il était sans doute venu avec Brasselaye porter plainte contre les violences de Foucault.

Vacheriat, voir Festu.

Vaillant (Paul), marchand épicier de la rue de Bucy, et Marie-Madelaine Boursin, sa femme, âgée de trente-cinq ans, avaient quitté la France pour cause de religion en 1681 et cherché un refuge en Angleterre, où ils furent naturalisés au commencement de 1685 (Agnew, in-f°, II, 52). Peu après, Mme Vaillant commit la faute de rentrer dans le royaume «pour recueillir le reste de leurs effets». Elle logea chez Couté, épicier de la rue Saint-André-des-Arts, et se disposait à repartir lorsqu'on l'arrêta en vertu d'un ordre du 13 juillet (Fr. 7052 f° 358). On la mit à la Bastille pour l'obliger à faire revenir son mari, et Barillon, représentant du roi à Londres, reçut l'ordre d'assurer Vaillant qu'il pouvait se rapatrier en toute sécurité (Fr. 7052 f° 235). Celui-ci, qui était ancien de l'Église de la Savoie, se garda sans doute d'obéir à l'injonction de Barillon. Vainement Mme Vaillant réclama la liberté (14 octobre); il fallut qu'elle consentît à faire abjuration. On ne la relâcha qu'à ce prix, par ordre du 21 décembre (O¹ 29).

Un autre Vaillant, sans doute parent de Paul, sa femme Jacqueline, et ses enfants Paul, François, Isaac, Susanne et Marie, furent naturalisés anglais en 1687 (Agnew, in-f°, II, 56).

Vallière (Pierre), génevois, mis au Grand-Châtelet pour la R, le 25 novembre 1686, se disait tantôt joaillier, tantôt serrurier. En regard de son nom, La Reynie écrivait sur une liste de prisonniers du 17 décembre: «Il semble que cet homme doit être enfermé». Bien qu'il eût abjuré, Vallière fut transféré au château de Saumur, par ordre du 23 janvier 1687 (O¹ 31 et Fr. 7051 f°s 236, 240, 283, 295).

Van Bommel (François), natif de Bolduc, fut arrêté et enfermé chez Desgrez un peu avant le 28 janvier 1692. On sut qu'il se faisait adresser ses lettres sous le nom de Mlle Ferdinand chez un libraire du quai des Augustins, tantôt sous celui de la demoiselle Cornélia et tantôt sous celui de Van Bommel chez Dupuis, rue Saint-Nicaise ; et il y eut ordre de les saisir afin de connaître « le commerce » auquel il se livrait. On fut bientôt fixé, grâce à la saisie de deux lettres adressées à la demoiselle Cornélia, qu'on traduisit du hollandais. Van Bommel travaillait à l'évasion des protestants. En conséquence il sortit de chez Desgrez le 29 février pour aller en prison, peut-être à la Bastille, et le 26 août, le roi ordonnait qu'il y restât (O¹ 36).

Van der Bourg (La demoiselle Barbe-Marguerite), hollandaise, accusée avec Jeanne Brochon, de favoriser l'évasion des protestants, fut mise à la Bastille par ordre du 25 novembre 1686 (O¹ 30). On la transféra au château d'Angers le 23 janvier 1687. Dès qu'elle eut abjuré, l'évêque voulut la mettre en liberté; mais Seignelay, plus sévère, lui ordonna de la garder encore quelque temps. Elle ne fut relâchée que par ordre du 30 juillet.

Le 19 octobre, elle obtint qu'on tirât de l'Hôpital-Général et qu'on lui envoyât à Loudun une négresse qu'on lui avait ôtée avant son abjuration (O¹ 31).

Vandeuvre (Mlle de). Jacques de Paulmier, écuyer, sieur de Vandeuvre et maître de camp de cavalerie, fit abjuration à Paris au mois de novembre 1685. D'Argenson proposait, le 24 juin 1699, d'ôter ses enfants à Mme de Vandeuvre, nouvelle convertie qui faisait « mal son devoir », et, le 29 septembre 1700, de tirer des Nouvelles-Catholiques la fille de cette dame, pour l'envoyer à la Providence d'Auxerre. Le 20 octobre de la même année, Seignelay écrivait à D'Argenson : « Sa Majesté verra si elle peut faire donner une place à Saint-Cyr à la demoiselle Paulmier que vous avez vue aux Nouvelles-Catholiques ».

Cette demoiselle avait aux environs de Caen un frère, que Seignelay ordonnait, le 15 juillet 1699, de placer dans un lieu où l'on « pût l'instruire », c'est-à-dire sans doute dans un collège de jésuites.

Vandru, mis au Petit-Châtelet par ordre du 14 août 1698 (O¹ 42).

Van-Tine, voir Plat.

Vargnes (Mlle de), voir Boisrogues.

Vassé (Le chevalier de), capitaine au régiment du roi-infant, mis à la Bastille le 2 octobre 1686, en sortit le 2 novembre.

Vastel, de Châteaudun, suspect et mauvais catholique, mis le 4 novembre 1690 à la Bastille, d'où il sortit le 19 novembre 1691 (Arsenal, Ms. Bast. 10489).

Vautio, marchand de vins en gros, ayant à Paris cinq ou six caves, emprisonné en 1685, sans doute pour avoir fait passer sa femme et ses quatre enfants en Angleterre, les rejoignit, l'année suivante, sous un déguisement de matelot (Fr. 7052 f° 369).

Vénevelles (De) voir II, 296.

Verdelle (De), voir Vrigny, II, 398.

Verlhac. Deux frères, sieurs de Verlhac [1], gentilshommes de la vicomté de Turenne, arrivés à Paris le 17 mai 1686, figurent comme nouveaux convertis logés dans le quartier de la Harpe chez le tapissier Ollivier, à la date du 26 novembre de la même année (Fr. 7051 f° 14). Au mois de mai 1689, l'ordre était donné à l'intendant de Limoges d'arrêter l'un d'eux, qui était retourné dans sa province et habitait Turenne. L'autre, resté à Paris et domicilié rue Guénégaud, fut saisi et mis à la Bastille par ordre du 16. Ce fut probablement le P. Bordes, chargé de l'instruire (12 novembre 1693), qui, pour le disposer favorablement, lui fit obtenir la permission de se promener dans la cour. Mais la repentance décuplait l'énergie du prisonnier qui voulait racheter sa faute par une inviolable fidélité. Aussi les années s'écoulèrent-elles sans qu'on songeât à le tirer du donjon. Le 25 mai 1698, perclus de rhumatismes et presque paralysé, il sollicitait sans doute vainement l'autorisation d'aller aux eaux de Vichy. Cette autorisation ne s'accordait que dans des cas excessivement rares [2]. En 1700, il revenait à la charge pour se faire envoyer à Bourbon ; le 17 février, M. de Saint-Mars était invité à le faire examiner par un médecin de la Bastille. Mais bientôt M. de Chameirac, capitaine au régiment de Crussol et parent du prisonnier, se porta caution pour lui et le fit mettre en

[1] *La France prot.* a confondu l'un d'eux avec Pierre de Vrillac.

[2] Voir Vivans et La Force.

liberté, « après onze années de prison sans vouloir se convertir ». Il sortit de la Bastille le 11 juin (Fr. 7053 f°s 498, 502 et *Arch. Bast.*, IX 169, 187).

Marguerite de Verlac ou de Verliac, veuve du ministre De La Tour d'Alliez, reçut une pension en Hollande le 5 octobre 1688 (Gagnebin, *Past. de Fr. réf. en Holl.*, p. 30).

Veroux ou Le Verroux (Louis), horloger, arrêté dans sa fuite par le prévôt de Senlis, le 12 janvier 1686, fut ramené à Paris et enfermé au For-l'Évêque, où se trouvaient La Chapelle et Girardot, non moins zélés que lui. Par leurs exhortations, ces trois prisonniers empêchaient la conversion de leurs compagnons. Veroux mérita d'être distingué par La Reynie, qui le notait ainsi : « Séparer; dangereux; docteur opiniâtre ». Il fut transféré au château de Saumur, par ordre du 23 janvier 1687, et probablement expulsé du royaume l'année suivante (O[1] 31 et Fr. 7051 f°s 242, 305).

Vertot, voir Coignard.

Vervant (Mme de), du Poitou, transférée en janvier 1686 des Ursulines d'Angoulême dans l'abbaye de Puyberlan, puis à celle de la Trinité à Poitiers. On lit dans les *Mém. de Foucault*, à la date de mai 1686 : « Mme de Vervant promit de se convertir, pourvu qu'elle parût y avoir été contrainte. A cet effet, elle fut conduite par Mlle Foucault, ma sœur, et mise au couvent de Port-Royal, où elle a fait son abjuration » (*Mém. de Sourches*, II, 320).

Vervins (De). Le 3 février 1687, Seignelay ordonnait à l'intendant Bossuet de faire amener chez les Ursulines du faubourg Saint-Jacques la marquise de Vervins, ancienne douairière, détenue au château de Vervins. Le 27, l'ordre était modifié, et le couvent des Miramiones substitué à celui des Ursulines. Enfin, le 1er mars, Seignelay invitait Mme de Miramion à recevoir la marquise qui devait arriver dans la journée. Il s'agit sans doute de la femme ou de la mère de Louis de Comminges, marquis de Vervins, dans la famille duquel le protestantisme avait évidemment pénétré, bien que le fait ait échappé aux recherches de MM. Piette[1] et Melleville[2].

Viart, voir Toutin.

[1] *Essais histor. sur la ville de Vervins.* [2] *Dictionn. histor. du dép. de l'Aisne.*

Viaut (Marie), transférée des prisons de Poitiers aux Nouvelles-Catholiques de Paris en 1700 (O[1] 44).

Vicaire (La veuve), mise au Petit-Châtelet le 10 mars 1687 à la requête de MM. de l'Hôtel-Dieu, pour avoir vendu de la viande en carême (Fr. 7051 f° 239).

Vicques et de Beaulieu (Hardy de). Du mariage de François Hardy, sieur des Loges, conseiller-secrétaire du roi, mort en 1629, et de Marie Galland, morte en 1644, naquirent François, sieur des Loges (1649), qui épousa en 1678 Élisabeth, fille de Moïse Amyrault, et Auguste, sieur de La Masselinère et de La Fosse, qui épousa, en 1649, Olympe Bedé, fille de David Bedé, sieur de Loisilière, conseiller au Parlement, et de Marie Lebert, dont il eut Olympe-Uranie (1665-1684).

Pierre Hardy, sieur de Vicques, et sa femme Madelaine du Val furent la souche d'une autre famille plus nombreuse. Ils eurent au moins deux fils: François, déjà mort en 1678, qui avait épousé, en 1647, Marguerite du Val, veuve de Paul Cottar, sieur de La Rivière, d'Alençon, et Thomas, marié en 1632 à Marie de Massanes, qui mourut en 1660 et à laquelle il survécut deux ans.

Thomas eut, d'après les registres de Charenton, onze enfants: Antoine (1634), Antoine (1641-1644), Madelaine (1642), Marie (1649), mariée en 1672 à Gaspard de Perrinet, marquis d'Arzeliers, avec lequel elle abjura lors de la Révocation[1]; Théodore (1650), Daniel (1652), Christophe, Thomas, Marguerite, qui épousa, en 1671, Antoine de Massanes, sieur de Villejouan; Marianne, mariée, en 1675, à Paul Arbalestier, sieur de Beaufort en Dauphiné, et Armand (1660).

Christophe, sieur de Vicques et de Beaulieu, épousa en 1663 Marie Guichard, dont il eut: Amélie (1668), Constance (1670), Pierre (1671), Gaspard (1672), Éléonore (1673), Samson (1674), lequel eut pour parrain Samson Pape, marquis de Saint-Auban, Anne (1675), François (1677), Charlotte (1678), Jacques-Daniel (1680).

Thomas, sieur de Beaulieu, épousa, en 1664, Marie de Gillier, dont il eut: Thomas (1665), Diane-Marie (1666), Marianne (1668), Marianne (1672), Gaspard (1675), Élisabeth (1677).

[1] Il reçut le 18 mars une pension de 2000 livres, comme nouveau converti, et s'enfuit à La Haye l'année suivante avec sa femme.

Armand, sieur de Vicques[1], épousa, en 1684, Marie-Olympe Hardy, fille de feu Auguste Hardy, sieur de La Fosse et d'Olympe Bedé, dont il eut avant de quitter la France : Marie-Olympe (1685). A la Révocation, il s'enfuit en Angleterre avec sa femme et sa belle-mère domiciliée dans la Grande-rue Taranne, et fut naturalisé en 1687. L'état des fugitifs dressé au mois de mars 1687 ajoute : « Un des enfants du sieur de Vicques a obtenu le don de leurs biens » (Fr. 7051 f° 311). En 1688 ces enfants obtenaient la confirmation de ce don qui leur avait été accordé le 11 août 1686 (TT 251).

De Londres, Armand envoya, en 1686, un guide à l'un de ses frères, probablement Christophe, pour l'aider à passer à l'étranger (voir les Massanes) ; mais l'entreprise ne réussit point. Arrêté à Landrecies, avec Marc-Conrad Sarrasin, sieur de La Pierre, conseiller au Parlement de Grenoble, le sieur de Vicques fut enfermé dans la citadelle de Cambray. La persévérance lui fit défaut ; il abjura pour être remis en liberté, tandis que son compagnon se fit expulser du royaume (*Fr. pr.*, VI, 307). Soit avant, soit après son arrestation, on enferma ses fils dans des colléges et ses filles dans des couvents, en vertu d'une lettre de cachet du 22 février 1686 (O[1] 30).

Élie Benoit met au nombre des protestants de Paris qui souffrirent pour leur foi en 1685 et 1686, la veuve Hardy de la Fosse (sans doute Olympe Bedé, femme d'Auguste Hardy), Hardy d'Alençon et sa famille (c'est-à-dire François Hardy, mari d'Élisabeth Amyraut, et les siens, Hardy de Vicques et sa femme (probablement Christophe et Marie Guichard), et la dame de Beaulieu (apparemment Marie Gillier, femme de Thomas Hardy).

Nos documents restent muets sur cette famille jusqu'en 1698. A cette date une demoiselle de Beaulieu, fille des susdits, fut arrêtée et conduite aux Nouvelles-Catholiques (*Mercure hist.*, p. 206), d'où elle sortit, au bout de dix-huit mois d'incarcération et de mauvais traitements, par ordre du 10 août 1699. Une pension lui fut accordée le 20 (O[1] 43).

Le 1er avril 1698, D'Argenson fut invité à conduire aux Nouvelles-Catholiques une demoiselle de Vicques âgée de vingt-cinq

[1] C'est sans doute Thomas et Armand que nous trouvons mentionnés dans un *Mémoire de ceux de la paroisse Saint-Sulpice qui peuvent être mandés* à la police, sous le nom des « sieurs de Vicques et de Beaulieu, frères, neveux de M. de Massanes », et habitant la rue Mazarine (Fr. 7051, f° 44).

ans (O[1] 42 et *Bullet.*, 3e série, II, 560), que la sœur Ancelin mena, le 29 janvier suivant, à la communauté de Sainte-Geneviève. C'était Éléonore, fille de Christophe. Le 31 mars, M. de Loisilière, son oncle, demanda qu'on la transférât de Sainte-Geneviève chez Mme Colombet, ancienne catholique de la rue du Sépulcre (O[1] 43). Sans doute les renseignements fournis sur cette dame n'offrirent pas toute garantie à la police; car M. de Loisilière dut faire choix d'une autre personne, la demoiselle Laurenceau, à laquelle on refusa également de confier Mlle de Vicques. Le 10 février 1700, Pontchartrain, saisi d'une nouvelle demande, invitait D'Argenson à s'entendre à ce sujet avec la supérieure des Nouvelles-Catholiques et la sœur Ancelin (O[1] 44). Enfin, le 3 mars, Mlle de Vicques fut remise à Mlle de Laurenceau pour six mois. On la relâcha peut-être au bout de ce temps, mais sans la perdre de vue; car Pontchartrain demandait encore le 5 mai 1701 comment elle se conduisait en matière de religion.

L'intervention répétée d'un oncle en cette affaire donne à penser que le père passait tout au moins pour suspect; en effet, après une enquête sur sa conduite religieuse, ordonnée le 29 juin, Christophe de Vicques entrait à la Bastille le 22 juillet 1699, par ordre du 20. Le 29, Mme de Beaulieu, femme de son frère Thomas, et le sieur de Neuilly, mari d'une fille dudit Thomas, obtenaient en leur qualité de «bons catholiques», l'autorisation de lui rendre visite (O[1] 43). Par ordre du 19 août il fut tiré, le 23, du donjon et conduit chez les P. de l'Oratoire, qui, nous aimons à le constater, se montrèrent touchés de ses souffrances, ainsi qu'il résulte de ce billet de Pontchartrain au cardinal de Noailles: «7 juillet 1700. Sur ce que le supérieur de l'Oratoire demandait que M. de Vicques fût renvoyé dans sa maison pour s'y faire soulager de ses infirmités, vous prîtes la peine de me faire savoir qu'il serait dangereux de le laisser retourner dans sa famille, et suivant votre sentiment, Sa Majesté ordonna [après avoir consenti le 7 à sa mise en liberté] qu'il resterait à l'Oratoire; aujourd'hui le sieur de Vicques présente à nouveau ce placet par lequel il demande permission de se retirer chez le sieur de Mouchy, ancien catholique, avec promesse de ne voir aucun nouveau catholique, pas même ses enfants» (O[1] 44). Le cardinal et le roi demeurèrent inflexibles et sans pitié; une lettre de Pontchartrain atteste que M. de Vicques était encore à l'Oratoire le 26 mai 1701, et qu'il songeait à s'échapper (O[1] 45).

En envoyant à D'Argenson l'ordre d'arrêter Christophe,

Pontchartrain lui avait dit le 20 juillet 1699 : « J'avertirai les officiers des mousquetaires d'avoir une attention particulière sur l'éducation de son fils» (*Arch. Bast.*, X, 217).

Cette recommandation ne produisit qu'un maigre résultat, car le même secrétaire fut obligé de la renouveler et écrivit au marquis de Vins le 3 mars 1700 : «Le roi a été informé que le sieur de Vic, mousquetaire de votre compagnie, nouveau catholique, néglige fort de se faire instruire et ne visite presque plus les ecclésiastiques du séminaire des Missions étrangères qui s'étaient chargés de ce soin. Sa Majesté m'ordonne de vous écrire d'y avoir une attention particulière» (O[1] 44). Nous ignorons quel était le membre de la famille faisant «exactement son devoir catholique», auquel D'Argenson faisait accorder le 30 novembre 1714 l'autorisation de vendre une maison (Fr. 8121 f° 122).

Vignault (Mme), voir Du Moustier.

Vignon (Anne), mise au For-l'Évêque pour la R. le 16 avril 1686 (Fr. 7051 f° 290).

Vildou (Mme de). Susanne Baudouin, veuve de Vildou, arrêtée avec quinze autres fugitives de La Rochelle, et condamnée à être rasée et enfermée à perpétuité, fut transférée de l'Hôpital-Général aux Nouvelles-Catholiques, par ordre du 13 avril 1700, ainsi que ses compagnes, Esther de La Ronde, Mme Goilard et sa fille, Mme Guillaume Flamand et ses trois filles. Elle était encore aux Nouvelles-Catholiques le 7 juillet; mais à ce moment il était question de l'envoyer chez Mme de Mailloc, sa parente, qui avait reçu en 1695 Mlle de Vargnes, autre détenue des Nouvelles-Catholiques. Le P. Bordes en avait fait la proposition à Ponchartrain, et celui-ci demandait l'avis du cardinal de Noailles (O[1] 44).

Villacel (De), enfermé à la Bastille, où le P. Bordes fut autorisé à le voir par une lettre du 8 avril 1686 (O[1] 30).

Villarnoul, voir II, 356.

Villeneuve de Pluviers (La dame de), mise au For-l'Évêque pour la R., le 8 août 1686, sur le soupçon qu'elle cherchait à sortir du royaume (O[1] 30 et Fr. 7051 f° 281).

Le capitaine Louis de Villeneuve, arrêté avec Amonnet, fut conduit dans les prisons de Tournay, et ramené à Paris le 6 mai 1686.

Villerets (De), voir Caron, II, 297.

Villiers (De), voir Vrigny, II, 400.

Vincent (Marie). Le 1er mai 1686, c'est-à-dire environ deux mois après l'arrestation d'Anne-Marie Vincent (voir Godin), eut lieu celle de sa tante Marie Vincent, de Rouen, parente du libraire Périer, et servante de De Laet, de la rue Geoffroy-l'Asnier, lequel était sur le point de partir pour l'étranger. Elle fut arrêtée chez le guide Pitola ou Pilota Perrin, auquel elle apportait pour le conduire à Bruxelles l'enfant dont Mme de Massanes venait d'accoucher. Mise au château de Vincennes par ordre du 15 mai, et transférée au château de Boulogne par ordre du 19 août, elle ne fut relâchée que le 1er octobre 1688, pour être expulsée du royaume (O^1 30, 32 et Fr. 7052 f° 94, 7053 f°s 216, 218, 254, 256, et TT 235).

Vincent (Nicolas), voir Festu.

Vincent (La femme d'Ysbant), bourgeois d'Amsterdam, retournant près de son mari, fut arrêtée à Valenciennes avec sa servante; on les ramena toutes deux au For-l'Évêque. L'ambassadeur de Hollande réclamait, le 31 décembre 1685, leur mise en liberté. La Reynie fit répondre qu'il fallait s'adresser au roi et donner des raisons plus concluantes (Fr. 7050 f° 191).

Vion, voir II, 442.

Virazel (De). Seignelay ordonnait le 14 mars 1686 de mettre à la Bastille le sieur de Virazel, conseiller au Parlement de Guyenne, retiré chez les P. de l'Oratoire, et confirmait cet ordre le 18, étant mieux instruit des « mauvaises dispositions » du personnage (O^1 30). Le prisonnier fut transféré, le 12 mai 1687, au prieuré de Saint-Martin-des-Champs par ordre du 9 (O^1 31 et Fr. 7053 f°s 164, 168), puis envoyé au château d'Angoulême par ordre du 4 août, et traité sur le pied de 1200 livres par an, qu'on prélevait sur ses biens. Il fut expulsé du royaume en 1688 et se réfugia en Angleterre. Milord Gallway écrivait le 20/30 janvier 1693 qu'il s'efforcerait d'emmener M. de Virazel et M. de Sailly en Irlande, pour régler les affaires des six cents familles de réfugiés qu'il voulait y établir (*Bullet.*, X, 69). Sa charge de conseiller fut donnée en 1688 à son fils ou à l'un de ses fils (TT 251). Daniel de Virazel, peut-être fils du proscrit, fut incorporé comme capitaine dans l'armée du roi Guillaume le 25 juin 1690 (Agnew, III, 179). En 1695, une dame de Virazel, habitant la rue des Ciseaux à Paris, réfutait des mémoires

où elle était calomniée, dans une lettre adressée le 2 janvier à La Reynie (Tourlet, invent. TT).

VIRIOT. Marie Picart, veuve de Daniel Viriot, avocat, venue à Paris au mois d'octobre 1685 avec permission, fut mise à la Bastille pour refus d'abjurer, et n'en sortit que par ordre du 10 juillet 1689 (O^1 33 et *Fr. pr.*, 2ᵉ édit., III, 401).

Il y avait une famille Viriot à Vitry-le-François et une à Paris. En 1635, Susanne Viriot, fille de Théodore, docteur en médecine, et de Marie Mauclerc, avait épousé à Charenton Siméon Faulconnier, sieur de Fontanes.

VIVANS, voir II, 345.

VOREAUX (Jean), de Lemé, village entouré de bois, à trois lieues à l'est de Guise, profita du voisinage de la frontière pour se faire guide. Il fut arrêté à Guise, en 1685, conduisant Jeanne, Marie et Marguerite, filles de Luc Boutin, marchand de Paris (Tourlet, invent. TT et *Fr. pr.*, 2ᵉ édit., III, 35). Il est peut-être le même personnage que David Voreaux qui, condamné aux galères perpétuelles à Laon, sans doute pour avoir essayé de conduire à l'étranger Loqueneur, ainsi que sa femme et ses domestiques, interjeta appel du jugement et fut, en conséquence, écroué au Châtelet de Paris le 30 octobre 1686 (Reg. d'écrou du Palais de Justice). Comme ce guide ne figure pas sur la liste des galériens, c'est évidemment lui qui est encore mentionné dans un rapport de police du 15 janvier 1690, lequel prouve qu'il continuait son périlleux métier : « J'ai su par De Salve, écrivait Desgrez, que le billet qui est dans les papiers que le ministre Cottin a remis au nommé Voreaux, qui logeait *à la Croix de Fer*, rue Bourg-l'Abbé, n'était que pour le faire connaître » (Fr. 7053 fᵒ 236). La famille Voreaux existe toujours et est l'une des plus nombreuses de l'Église de Lemé. — Pierre Voreaux, de Picardie, qui reçut un viatique à Genève en 1692, était probablement l'un de ses membres (Ms. B. du prot.).

VOYER (Mˡˡᵉ), « non payante », aux Nouvelles-Catholiques en 1686.

VRIGNY (De), voir II, 398.

VRILLAC (De). Deux frères de ce nom, Pierre, sieur de Morsain, et Jacques, sieur de Biard, avocats au Parlement, furent revêtus l'un (1664) après l'autre (1666) de la charge de bailli de La Ferté-sous-Jouarre. Leur sœur Charlotte était femme de François Le

Sueur, pasteur audit lieu de La Ferté. En 1664, Pierre avait épousé à Charenton Marguerite, fille de Barthélemy de Besset, sieur de Fresse, et de Catherine Fenou. Deux ans plus tard, Jacques épousa Catherine, sœur de la femme de son frère. Jacques, ancien de l'Église de La Ferté, prit part aux travaux des synodes de Charenton (1679) et de Lizy (1681). Malgré les larmes et les reproches de sa femme, que Bossuet avait faite catholique, il quitta la France peu avant la Révocation, et le sieur de Louville, gentilhomme de la manche du duc d'Anjou, s'empressa de demander la confiscation de 10,000 livres qu'il lui devait, et qu'il n'avait refusé de payer, disait-il, que « pour ne pas contribuer à son évasion » (TT 248).

Réfugié à La Haye, Jacques reçut par l'entremise de sa femme une lettre de Bossuet dont voici quelques lignes :

A Meaux ce 17 octobre 1635.

Monsieur,

Autant que j'eus de joie quand M. le bailli de La Ferté[1] me vint dire de votre part que vous vouliez rentrer dans l'Église[2], autant fus-je surpris et affligé, quand j'appris qu'au lieu d'exécuter ce pieux dessein, vous étiez sorti du royaume. Est-il possible que vous ayez cru qu'on ne peut se sauver dans une Église où vous êtes forcé d'avouer que vos pères se sauvaient avec les nôtres avant votre Réformation?... Mais je ne veux point me jeter sur la controverse, je vous écris seulement pour vous inviter à revenir et à ramener ceux que vous pourrez, même M. Le Sueur; vous me trouverez toujours les bras ouverts, et je n'oublierai rien de ce que je pourrai faire pour votre service. Je joins mes prières avec les larmes de Mlle de Vrillac, etc.

Le fugitif confia la lettre à son ami Jean Rou, qui répondit sous son nom. — Quelques mois plus tard, le 3 avril 1686, l'évêque de Meaux reprit la plume et fit une nouvelle tentative. C'est dans sa seconde lettre que se trouve le passage bien connu où, arguant du supplice de Servet, il demande aux protestants s'ils osent dire que les princes ne doivent jamais se servir du glaive pour abattre les ennemis de l'Église[3]. Jean Rou, très versé dans l'histoire ecclésiastique, répliqua avec une grande modération, toujours sous le nom de son ami, et accumula les exemples pour établir que l'Église n'a point le droit de persécuter, à moins de fouler aux pieds les principes de son fondateur. Fort de l'approbation de

[1] Ce bailli aurait-il été Pierre ou un fils de celui-ci?

[2] M. de Vrillac affirme, au contraire, qu'on s'est mépris lorsqu'on a voulu faire croire à M. de Meaux qu'il avait donné parole de se réunir.

[3] Voir *Les premiers pasteurs du Désert*, II, 80.

Claude, il livra bientôt à l'impression ses deux lettres et les deux de Bossuet sous ce titre : *La séduction éludée, etc.*

Avec les principaux réfugiés de Hollande, Jurieu, MM. de Béringhen, de Chenaille, de Vrigny, Jacques de Vrillac travailla dès 1694 à obtenir que les puissances protestantes obligeassent Louis XIV à annuler l'Édit révocatoire. On sait que la paix de Ryswick ruina ces espérances, et détruisit les dernières illusions des malheureux qui ne pouvaient oublier la France [1]. Bossuet, qui n'avait pu ramener le fugitif, voulut du moins s'emparer de ses biens pour les consacrer au service de l'Église persécutrice. La lettre que Pontchartrain lui adressa le 9 novembre 1699 ne laisse aucun doute à cet égard :

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite concernant le nommé De Vrillac de La Ferté-sous-Jouarre, qui s'est absenté et qui a laissé un bien assez considérable que vous voudriez appliquer aux dépenses à faire pour l'instruction des nouveaux catholiques. Mais comme la confiscation ne peut avoir lieu que quand il aura été condamné, il faut attendre qu'il ait été rendu un jugement contre lui ; après quoi je le proposerai au roi selon nos instructions (O [1] 42).

Walscot (Charlotte), de Paris, et Salomon Woinesson, de Châtillon-sur-Loire, publication de bans à Londres le 20 avril 1701 (*Proceedings*, juillet 1890).

Witt (De). Seignelay écrivait à La Reynie le 29 avril 1686 : « Je vous prie de me mander qui est le sieur De Witt, qui se mêle de faire sortir des sujets du roi hors du royaume ; s'il y a des preuves de ce qu'on dit, il ne faut point tarder à le faire arrêter ». Et le 6 mai : « Sa Majesté m'ordonne de vous faire savoir que son intention n'est pas qu'il soit rien fait contre le sieur Witt » (O[1] 30). Pierre Witt, emprisonné à Vincennes le 15 novembre 1695, en sortit le 26 octobre 1697, à condition de se retirer en Hollande.

Zell (Un envoyé du duc de), enfermé à la Bastille en 1686, pour refus de changer de religion (Ch. Weiss, I, 95).

[1] Voir *Les premiers pasteurs du Désert*, II, 274 et suiv.

XXX

PARISIENS ÉMIGRÉS[1]

Abard (René), de Paris, réfugié à Genève, assisté par la *Bourse française* en 1682 (B. *Fr. pr.*).

Adam (Claude), de Nanteuil (les Meaux), reçu à la paix de l'Église, à Londres le 18 septembre 1698 (*Proceedings*, juillet 1890).

Addée de Grandchamp (Susanne), fugitive à la fin de 1686, mourut en Angleterre en 1688 (B. *Fr. pr.*). Le capitaine Daniel Addée, originaire de Lorraine), aussi réfugié, épousait en Angleterre Louise de La Ferrière en 1695 (Agnew, in-f°, II, 80 et 102).

Agar (D'), famille parisienne descendant d'un dominicain converti en 1626. Quatre de ses membres figurent dans les warrants de naturalisation anglaise du 14 octobre 1681 : Jacob, peintre de portraits, de l'Académie royale de Paris, rayé comme protestant, plus tard peintre du roi de Danemark et de la reine Anne d'Angleterre; Isaac, ingénieur militaire et capitaine aux gardes de Charles II; Théodore, lieutenant, et Abraham, exempt des gardes du corps (De Schickler, *Égl. du Refuge*, II, 312). Théodore, sa

[1] Parmi les personnes notées par la police comme faisant leurs préparatifs de fuite, il faut citer la sage-femme Gerlain, sans date; au mois d'octobre 1685, la veuve Fouquet, l'orfèvre Le Lorrain, Le Borelle, Taret, Tissier, brodeur; le 18 août 1686, l'horloger La Varenne, le marchand de dentelles Pariset, et son beau-frère Louis Porcher qui n'avait pas abjuré, Rouget, maître maçon, Roger, la veuve Thibaut, les époux Dupont, fruitiers; le 12 septembre, La Roque, marchand de Nantes, avec sa femme et quatre enfants; le 13 décembre 1687, la nommée Galet et sa fille, qu'elle avait « tirée par violence » des N^{lles}-Catholiques de Blois; en janvier 1693, Dupin, maître de français; en 1699, la nommée Dolus.

femme Marie Baudier, catholique, furent définitivement naturalisés le 21 janvier 1685, et leur fille Marie, le 9 septembre 1698. Agnew mentionne encore Henri d'Agar, naturalisé à Londres le 9 septembre 1698 (B. *Fr. pr.*)

Agasse (Étienne), orfèvre de Paris, reçu habitant de Genève le 14 mars 1682 (B. *Fr. pr.*).

Agoureau (Marie d'), de Paris, prosélyte âgée de vingt ans, reçue membre de l'Église de la Savoye à Londres, le 12 avril 1685.

Alexandre. La veuve du joaillier de ce nom habitait Berlin en 1698 (Ms. Dieterici). Elle ne quitta la France qu'après avoir été contrainte d'abjurer, ainsi que l'attestent les extraits des rapports adressés à La Reynie par le commissaire Hémon :

14 janvier 1686. Alexandre erre par la ville, ne revient pas coucher; très difficile à rencontrer. La veuve Alexandre a signé chez le procureur du roi il y a dix jours; mais je n'ai pu lui faire faire de profession de foi. Elle ne veut rien faire et remet à quinze jours; elle a même dit à quelques personnes qu'elle ne pouvait se convertir dans le cœur.

18 janvier 1686. Après que j'ai eu beaucoup pressé la veuve Alexandre, de la rue du Mouton, pour sa profession de foi,... elle a enfin fait son abjuration entre les mains de M. le grand pénitencier; elle doit aller demain à l'archevêché pour retirer le certificat imprimé de sa profession de foi qu'elle m'apportera.

Son fils Jean-Louis n'est pas visible et ne veut rien faire du tout (Fr. 7051 f°s 113 et 103).

Nous ignorons si André et Salomon Alexandre, naturalisés anglais le 11 mars 1700, appartenaient à la même famille. — Pierre Alexandre, de Paris, sieur de Ramboulet, jeune homme, réfugié à Francfort-sur-le-Mein, 1687 (Ms. de la biblioth. du prot.).

Allaire (La veuve), qui avait promis de signer, écrivait le commissaire Labbé, le 15 janvier 1686, s'en est allée dans son pays. Un crocheteur porte ses meubles à l'hôtel de Schomberg (Fr. 7051 f° 66). — Il paraît probable qu'elle s'enfuit à l'étranger.

Allard. Outre Jacques, mandé chez Seignelay le 14 décembre 1685 comme négociant de première catégorie, nous trouvons plusieurs autres personnages de ce nom dans les extraits des registres de Charenton, notamment Anne, femme de Guillaume Mariette. Toutefois nous ne saurions affirmer positivement que Ursin et François, naturalisés anglais, le premier en 1687, le second en 1701, et Isaac assisté en Angleterre en 1703, fussent de la même famille.

Allix (Pierre), pasteur de Charenton, réfugié en Angleterre, y fut naturalisé le 5 janvier 1688 avec sa femme, Marguerite Roger, et ses trois fils Jean, Pierre et Jacques.

Il y avait à Paris une famille de teinturiers du même nom, qui fournit aussi son contingent à l'émigration. Née en 1631 et filleule d'Étienne Gobelin et de Mme Henri Gobelin, Susanne Allix de La Rairie, dont le mari (nom inconnu) était aux galères pour la R. depuis 1686 ou 1687, recevait, en 1706, avec sa fille Anne, l'assistance publique en Angleterre. — La veuve de Jean Allix, âgée de soixante-douze ans, était également assistée à Londres en 1702.

Amel (Antoine du), tailleur, de Paris, réfugié à Francfort-sur-le-Mein, 1687 (Ms. de la biblioth. du pr.).

Amian, voir Emprisonnés.

Amonnet, voir Anciens.

Amyot, voir Emprisonnés.

Amyrault (Moïse), sieur de Champrobin, avocat, demeurant rue Pavée, dans le quartier de la Harpe, était fils du célèbre professeur de Saumur. Il passa en Hollande à la Révocation, tandis que Marie Théard, sa femme, abjurait avec les deux enfants qui lui restaient, Élisabeth et Moïse, âgé de trois ans. C'est sans doute ce dernier qui fut naturalisé anglais en 1700 avec Jacques Formont, Marie Amyrault et ses enfants Henri et Marie-Anne; et c'est très probablement Marie Amyrault, qui, devenue veuve, fut assistée à Londres avec sa fille de 1702 à 1705. D'après les papiers de La Reynie, elle offrit au guide Félix en 1686 mille livres pour la passer avec ses quatre enfants; Félix refusa, étant occupé ailleurs (Fr. 7050 f° 242).

Anard (Jacques), sieur de La Badouaire, fugitif, possédait une rente de 59 livres qui fut confisquée (TT 439).

Andrieu (La veuve Jacob), fugitive, possédait avec les héritiers de Jacques Devaux, aussi fugitifs, 173 livres de rente sur l'Hôtel-de-Ville, qui furent confisquées (TT 118, 156 et 423).

Androuet du Cerceau (Paul), horloger, demeurant avec le sieur Clément, son beau-frère, dans la cour du Palais, abjura le 21 décembre 1685, après avoir été instruit par le sieur Du Hamel (Fr. 7052 f° 304). Ayant persévéré dans la religion protestante, sa femme fut enfermée, en 1686, dans un couvent où on la détenait

encore l'année suivante, bien qu'elle fit valoir son origine hollandaise pour réclamer la liberté. Une demoiselle Androuet du Cerceau passa dans les pays étrangers en 1686; la même année, son parent Jacques fut admis à la sainte cène à La Haye, après avoir fait reconnaissance publique de la faute qu'il avait commise en abjurant.

Angennes (D'), voir Emprisonnés.

Arbauld (Susanne), voir Emprisonnés.

Arbunot (Jacques), naturalisé anglais en 1697, appartenait certainement à la famille parisienne de ce nom, alliée aux Bauche, aux Des Essarts, et qui eut pour principal représentant le peintre et sculpteur Jacob Arbunot, marié à Charenton vers 1675, et auquel sa femme donna au moins trois enfants: Daniel, Philippe et Anne.

Armand (Joseph), de Saint-Denis, reçut de Bonrepos à La Haye, en 1698, 9 livres pour rentrer en France (Aff. étr.-Holl., 177).

Arthuys (D'), voir Emprisonnés.

Arzeliers (Gaspard Perrinet, marquis d'), capitaine au régiment de Sault, commissaire de l'Édit en 1685 dans le Dauphiné, abjura lors de la Révocation, ainsi que sa femme, Marie Hardy, fille de Thomas, sieur de Vicques, et de Marie de Massanes, qu'il avait épousée à Charenton en 1672. En qualité de nouveau converti, il reçut le 18 mars 1686 une pension de 2000 livres, qui ne l'empêcha point de se retirer à La Haye, l'année suivante avec sa femme (*Fr. pr.*).

Asselin (Mlle Jeanne), de Paris, âgée de vingt six ans, s'enfuit après avoir donné sa signature, et fit acte public de repentance à Londres le 17 novembre 1687 (Ms. de l'Église de la Savoye).

Aubé (La veuve), pauvre femme de la rue Saint-Nicolas, fugitive à la fin de 1686 (Fr. 7051 f° 215). D'après le carton TT 158 des Archives, elle aurait laissé en France quelque bien.

Aubertin (Marie), fille du pasteur de Charenton et veuve de Nicolas Houssemaine, bailli de Villebon, était âgée de 60 ans lorsqu'elle quitta la France, avec sa nièce Anne-Aimée, âgée de 16 ans et fille du banquier Edme Aubertin. Ayant abjuré avant de passer à l'étranger, elles firent acte de repentance à Londres, dans l'église de la Savoye le 29 août 1686, et furent naturalisées le

5 janvier 1688. On les trouve au nombre des assistés de 1703 à 1705 (Ms. de la Savoye et Agnew).

Aubry (Jacques), naturalisé anglais en 1697. C'est lui sans doute, ou son père, qui était laboureur à Nanteuil-les-Meaux et assistait comme témoin, en 1672, au mariage d'Antoine Du Houx, sieur des Épinolles. En 1698, Antoine Aubry et Madelaine, sa femme, étaient aussi naturalisés en Angleterre. Antoine est-il le même personnage qui signait, sans prénom, le 14 décembre 1685 chez Seignelay? C'est ce que nous ne sommes pas en mesure de décider. Dans tous les cas, le signataire devait être parent des Aubry de Nanteuil et de Meaux, dont la famille subsiste encore.

Audouville (Antoine), d'Antony près Paris, âgé de soixante-dix-sept ans, et sa femme, assistés en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.). Jeanne, veuve d'Antoine, 79 ans, de Paris, assistée à Londres, 1708 (*Fr. pr.*, 2e édit., V, 419).

Aufrère, voir Anciens.

Aussy (Mme d'), veuve en 1672, puis remariée au baron de Neuville et retirée avec ses deux filles en Hollande, y fut bientôt surnommée la Sapho d'Amsterdam (B., *Fr. pr.*, V, 277). Elle appartenait évidemment à la famille parisienne des d'Aussy, alliée aux Vivans et aux Guéribalde.

Bachelet (Jean), marchand banquier rue Saint-Denis, passé en Hollande à la fin de 1686. On mit le scellé dans sa maison (Fr. 7051 fos 7 et 327).

Bachelier, ouvrier en dentelles du quartier Saint-Denis, passé en Hollande, à la fin de 1686, avec sa femme et quatre enfants, laissa un héritage à Villiers-le-Bel (Fr. 7051 fo 327). Anne, veuve d'un marchand de Paris, assistée à Londres en 1703. Les ms. Dieterici mentionnent à la date de 1698 : Jean, maître pelletier de Paris, et sa femme, réfugiés à Berlin; Nicolas aussi maître pelletier de Paris, et sa femme, réfugiés à Bernau ; Paul, ouvrier en soie de Paris, réfugié à Berlin.

Barbot (Jacques), rochelais, banquier à Paris, marié en 1682 à Constance-Émilie Beck, fille du résident de Brandebourg, dont il eut deux filles en France : Constance-Émilie (1683) et Anne-Élisabeth (1684), fut mandé chez Seignelay le 14 décembre 1685, comme

négociant de la troisième catégorie; mais il n'y alla point et s'enfuit. Il fut naturalisé anglais le 5 janvier 1688. — Jean Barbot, sieur de Jarre, demeurant rue du Sépulcre au faubourg Saint-Germain, et secrétaire du président de La Barroire, n'abjura que contraint le 17 novembre 1685 (Fr. 7055 f°s 282 et 289). Le 20 mars 1686, il fut naturalisé en Angleterre, où il épousa, deux ans plus tard, Charlotte-Susanne Drelincourt (voir Beck).

Barbut (Marthe), femme d'Armand Gast, étant passée à l'étranger, son frère, Pierre Barbut, bourgeois de Paris, nouveau converti, sollicita le don des biens de la fugitive (TT 251).

Barickhausen (Barckhausen? Henri-Jacques de), de Paris, reçu à la paix de l'Église à Londres le 14 juillet 1700 (*Proceedings*, juillet 1890).

Baril (Josué), fils de l'apothicaire du roi, et sa sœur Élisabeth, passèrent en Angleterre lors de la Révocation, voir II, 578.

Barnier (Esther), veuve d'un horloger de Paris, âgée de quatre-vingt-deux ans, assistée à Londres en 1705 et 1706 (B. *Fr. pr.*).

Baron, sieur du Pont (Mme), voir I, 464.

Barré (La veuve) de la rue des Francs-Bourgeois, passée à l'étranger à la fin de 1686 (Fr. 7051 f° 323).

Basange, joaillier de Paris, sorti de France avant la Révocation, habitait depuis neuf ans Manheim, lorsqu'il fut arrêté en 1685 par ordre de l'Electeur, comme complice des prétendues intentions criminelles de Cardel, sur la dénonciation calomnieuse de Desvallons. Ce fut un de ses parents restés à Paris qui joua un rôle dans le fameux procès du collier (Ravaisson, IX, 279). La famille qui subsiste encore en Allemagne, n'avait point conservé le souvenir de l'injuste arrestation de l'un de ses membres.

Basile, banquier de la rue Saint-Denis, chez lequel le scellé fut apposé en son absence, le 8 février 1687.

Bauche (Barthélemy), de Paris, âgé de quatorze ans, fait acte public de repentance à Londres dans l'Église de la Savoye (Ms. de la Savoye). Marianne, brodeuse de Paris, âgée de quarante ans, assitée à Londres de 1703 à 1705.

Baudoin (Claude Richard, veuve de Jean-Baptiste), de Paris, et sa fille Marguerite, âgée d'environ dix-huit ans, réfugiées à Zurich

en 1694. Marguerite épousa Jeán Formont. Toutes deux furent inhumées près de lui dans le temple français de Bâle: la première, âgée de 82 ans, le 5 juin 1719; la seconde, le 22 juillet 1729 (*Bullet.*, 3e sér., IX, 610). David Beaudouin, l'un des commissaires distributeurs de «la royale bonté» en Angleterre (1703-1706), appartenait sans doute aussi à la famille parisienne dont l'un des principaux membres avait été menuisier du roi sous Louis XIII.

Baudry (Paul), fugitif, possédait une rente sur l'Hôtel-de-Ville, qui fut confisquée après son départ (TT 429).

Bauffre (Élisabeth-Anne), de Paris, fait acte de repentance à Londres, dans l'église de la Savoye, le 21 octobre 1688, non pour avoir abjuré, mais pour être simplement entrée dans une église catholique afin de faciliter sa fuite.

Pierre de Bauffre, aussi de Paris, qui a signé sans abjurer, fait acte de repentance dans la même église, le 23 août 1688 (Ms. de la Savoye).

Bauman (Daniel), allemand, tailleur de la rue de Seine, sa femme et sa fille, luthériens, passés en Allemagne à la fin de 1686 (Fr. 7051 f° 3).

Baume, famille d'artistes parisiens au XVIIe siècle. Pierre, orfèvre, marié en 1666 à Marie-Madelaine de Lafonds, établi à Amsterdam en 1670. Marguerite, assistée à Londres en 1710; Marie-Madelaine, en 1721 (B. *Fr. pr.*).

Bazanier (Anne), sœur de Madame Samuel Lardeau (voir Anciens), fugitive à la fin de 1686, épouse à Londres en 1692 Antoine de Martin de La Bastide (Agnew, in-f°, II, 101).

Bazin (Madelaine), veuve de Buisson de Barré, de la rue des Francs-Bourgeois, fugitive après février 1687 (Fr. 7051 f° 125). — Jean Bazin de Limeville, réfugié en Hollande, où il épousa en 1693 Marie Petitot, fille du peintre. Il mourut à La Haye en 1708. Madelaine Bazin, sa sœur, passée en Hollande avec son mari Jean Remy de Montigny, et leurs douze enfants (*Fr. pr.*, VI, 433 b).

Beauchamp (Samuel), voir Anciens.

Beaumont (Esther), de Paris, veuve d'un tailleur et âgée de soixante-cinq ans, assistée en Angleterre en 1705.

Beck, voir II, 443.

Bedé, sieur de Longcourt (Benjamin), avocat au Parlement de Paris, passé en Angleterre avant la Révocation; il était à Londres dès 1679, ainsi que son frère Samuel, sieur de Loisillière, et leur sœur Olympe, veuve d'Auguste Hardy, sieur de La Fosse (B. *Fr. pr.*).

Béhours (Mlle Jeanne), de Paris, âgée de trente-cinq ans, assistée à Londres en 1705.

Belhomme. Bien qu'il y eut des protestants de ce nom à Paris (voir III, 17), nous ne pouvons affirmer que celui qui s'établit à Berlin en 1672 et devint membre du consistoire, appartînt au troupeau de Charenton. Voir B. *Fr. pr.*, II, 216.

Beliard, famille d'orfèvres parisiens, dont plusieurs membres quittèrent la France à la Révocation. David et sa femme possédaient une rente qui fut confisquée après leur départ (TT 156 et 433). Jeanne, infirme, et Louise sa sœur, figurent sur les listes de l'assistance publique à Londres de 1703 à 1708. La plus jeune mourut en 1708, âgée de soixante-dix ans, fit acte de repentance en détestant son abjuration, dans l'église de la Savoye, le 1er mars 1701.

Bellot (Claude), de Paris, assisté à Genève en 1685 (B. *Fr. pr.*).

Beloir (Melchior), de Paris, maître de langues, assisté à Londres, avec sa femme et un enfant, en 1703. Susanne, veuve d'un médecin de Paris, âgée de soixante-quinze ans, aussi assistée à Londres en 1703; elle est encore sur la liste de 1710 (B. *Fr. pr.*).

Bennes (Paul de) et Anne Babaut, sa femme, passés à l'étranger. Leurs biens confisqués sont donnés à leur fille Susanne, nouvelle catholique, en 1687. On trouve des familles de ce nom dans les extraits des registres de Charenton: Jeanne de Bennes épousait en 1676 Nicolas de Louvigny. Jeanne Babaut, fille d'Isaac, ministre à Gien, épousait à Charenton en 1647 Daniel de Chalandos, sieur des Fontaines. Cependant Bordier affirme (*Fr. pr.*, I, 633) que Paul et sa femme, ainsi que Susanne, étaient tous trois de Gien, ce qui ne prouve pas qu'ils n'ont point habité Paris.

Benoit (Élie), ministre et historien de l'Édit de Nantes, réfugié à Delft, était parisien de naissance. Les rentes appartenant à un autre fugitif du même nom et du même prénom, et à sa femme René Quillet, furent confisquées (TT 156). Françoise Benoit, de Paris, âgée de dix-sept ans, et nouvelle catholique, faisait acte de

repentance à Londres dans l'église de la Savoye le 17 août 1684, et Étienne Benoit, aussi de Paris, était admis à la cène à La Haye, après avoir déclaré publiquement qu'il détestait son abjuration (Ms. de la biblioth. du prot.).

Berchère (Louis), de Paris, fils de Claude, et de Madelaine Loyseau, fut naturalisé anglais en 1685 avec ses fils Jacques-Louis et Jean. Susanne, fille de Louis et de Susanne de Louvain, qui épousa Baril à Londres, était probablement sa fille (Agnew, in-f°, II, 54, 77 et 100).

Berger (Françoise), de Paris, âgée de cinquante-neuf ans, assistée en Angleterre en 1705, ainsi que Pierre, âgé de cinquante ans, infirme, ayant avec lui deux enfants (Ms. de la B. du pr.).

Béringhen, voir II, 34 et 379.

Bernard (Gabriel), fils du peintre et frère du célèbre financier parisien Samuel, était banquier lui-même et avait épousé en 1682 Anne-Hélène Clergeau, avec laquelle il quitta la France à la Révocation. Ils habitaient Halle en 1698 et avaient huit enfants, deux servantes et une nourrice, également réfugiées (Ms. Dieterici). D'après *La France protestante* (2e édit., II, 366), plusieurs neveux de Gabriel cherchèrent un refuge en Brandebourg; l'un d'eux fut pasteur de l'église de Werder à Berlin, où sa sœur épousa un Maillette (lisez : Maillet ?) de Buy. Quelques-uns devinrent officiers dans l'armée prussienne. Mentionnons encore Jeanne Bernard, confesseuse, expulsée de France en 1691 ; Susanne, veuve Bernard, âgée de cinquante-sept ans et infirme, assistée à Londres en 1705, en même temps qu'Étienne Bernard, de Paris, tailleur, âgé de soixante-dix ans ; Marie Bernard, de Paris, âgée de cinquante-trois ans, qui fit acte de repentance à Londres le 26 octobre 1686, et Marie-Madelaine Bernard, aussi de Paris, fille d'un tailleur, qui fit également acte de repentance à Londres avec sa sœur Susanne, âgée de douze ans, le 25 juillet de la même année, bien qu'elles n'eussent point abjuré formellement (Ms. de l'Église de la Savoie).

Benot (Nicolas), de Paris, prosélyte, reçoit à Genève en 1706, un viatique pour aller en Allemagne (Ms. B. du prot.).

Berthe, fugitif, avait abandonné sur le quai Pelletier, une maison qui fut confisquée en 1688 (TT 14).

Bertheau (Charles), ministre de Charenton, épousait à Londres, en 1787, dans l'église de Threadneedle-Street, dont il était pasteur,

Susanne Amonnet. Sa sœur, Marthe Bertheau, y épousait aussi, en 1691, Claude Mercier, lieutenant de cavalerie, qui appartenait peut-être à la famille parisienne de ce nom. Dorothée Bertheau, fille de Matthieu, chapelier à Amsterdam, rejoignit son père. Enfin, Marthe, veuve d'un tanneur de Paris et âgée de cinquante-six ans, était assistée à Londres en 1703.

Bertin (Jacob), de Paris, reçoit à Genève, en 1690, une livre sur la collecte de Hombourg (Ms. Court). Jacques, aussi de Paris, venant de Brandebourg, assisté à Lausanne en 1698, à Genève en 1603 (B., *Fr. pr.*).

Bertrand, voir III, 23.

Beuvry (Simon), cordonnier de la Grande rue du faubourg Saint-Antoine, et sa femme Charlotte Legrand, passés à l'étranger après le mois de février 1687 (Fr. 7051 f° 215).

Bezard, voir Anciens.

Bibaud, ci-devant intéressé dans l'une des cinq grosses fermes de France, passa d'abord en Hollande, où il dirigea l'œuvre du rachat de « nos pauvres frères captifs à Alger » (synode de La Haye, septembre 1688), puis en Suisse, où il faisait une aumône de dix livres par semaine aux pauvres honteux, réfugiés comme lui (Combe, *Les Réfugiés*, p. 120). Il était beau-frère de Pelissari, trésorier-général de la marine.

Biet, voir III, 26.

Bigot de la Honville (Isaac), réfugié en Hollande, ainsi que Pierre Bigot de la Rainville, sieur de Morogues (B. *Fr. pr.*). Tous deux appartenaient à l'une des familles de robe les plus considérables de Paris.

Billaud (David) et sa femme, fugitifs, dont les rentes furent confisquées (TT 429).

Bivelat (Marie), âgée de quarante-quatre ans, fille d'un ébéniste parisien, assistée en Angleterre en 1705 et 1710 (Ms. de la Biblioth. du prot.)

Blanchard, deux frères fugitifs dont les biens furent confisqués (TT 158).

Blondeau (La femme de F.), de Cormeil, près Paris et un enfant, assistés à Genève en 1706 reçoivent un viatique l'année suivante (Ms. B. du prot.).

Blondel (Jacques), de Paris, fait réparation publique de son abjuration, à Lausanne le 8 février 1698 (B. Ms. Vaud). Jacques Auguste, fils d'un avocat au Parlement de Paris, étudiant à Leide en 1691, passa ensuite en Angleterre où il devint un médecin célèbre (B., *Fr. pr.*).

Blot (Pierre), de Paris, serrurier, âgé de cinquante-cinq ans, assisté en Angleterre en 1705, avec sa femme et deux enfants (B., *Fr. pr.*).

Boncourt (Paul Didier, sieur de), réfugié en Hollande avec sa femme Marthe Du Cormier et deux de leurs fils, reçut de Guillaume d'Orange un régiment de cavalerie (B., *Fr. pr.*). Son nom ne figure pas dans les extraits des registres de Charenton, mais bien celui de son beau-père Ésaïe du Cormier, et de deux de ses beaux-frères, Daniel et Ésaïe du Cormier. Marthe était assurément parisienne. La veuve Boncourt était assistée à Londres en 1703.

« Bonhomme, riche fabricant de toiles de Paris, l'un des plus habiles de sa profession et qui possédait des secrets particuliers pour la teinture, transporta son industrie en Angleterre plusieurs années avant la Révocation de l'édit de Nantes. Le ministre anglais George Savile s'en félicite dans sa correspondance avec le résident britannique à Paris, octobre 1681 (Agnew, II, 136). Jusqu'à la Révocation, les Anglais tiraient de France pour des sommes considérables de toile à voile. En 1669 ils en avaient importé pour 462,000 livres sterling, soit près de 12 millions » (*Fr. pr.*). La fille de Bonhomme l'accompagna en Angleterre.

Marthe Bonhomme, veuve âgée de soixante-dix ans, assistée en Angleterre, 1703.

Bonneau (Abraham), marchand, fils du banquier parisien Honoré Bonneau et d'Anne Le Mercier, quitta la France pour la religion et s'établit à Stockholm, où il mourut en 1687. Son fils y devint secrétaire d'État (B., *Fr. pr.*, IV, 1801). Marguerite, sœur d'Abraham, avait épousé en 1668 Du Vidal, pasteur de Tours. (Reg. de Char.). Henri, âgé de soixante-treize ans, et sa fille, assistés en Angleterre en 1703 (Ms. Bibl. du prot.).

Bonnel, voir III, 59.

Bonnet (Jean), de Charenton, fait acte de repentance à La Haye en 1687. Susanne Le Maire, femme de Nicolas Bonnet,

menuisier de la Grande rue Saint-Antoine, fugitive avec deux enfants après février 1687. Pierre Daniel, compagnon tailleur, à Berlin en 1700 (Fr. 7051 f° 215 et Ms. Dieterici).

Bonvillette (La demoiselle), fugitive, dont on saisit une rente (TT 156).

Bordier, voir III, 32.

Bordigny (Pierre de), parisien, étudiant à Leide en 1686.

Bot (Jean), envoyé en Hollande, au commencement de 1686 par sa tante Marie Gion, nouvelle catholique, qui parlait publiquement contre la messe et méditait sa fuite (Fr. 7052 f° 128).

Bothereau de Lormois (Théodore), parisien fugitif en 1687, ainsi que sa tante Madelaine Bazin, veuve de Buisson de Barré (B., *Fr. pr.*).

Bott (Jean de), ingénieur militaire, né à Paris en 1670, passa en Hollande à la Révocation (B., *Fr. pr.*).

Bouay, voir III, 33.

Bouché (Jacques), de Paris, âgé de vingt-cinq ans, et son frère Nicolas, âgé de dix-neuf ans, firent acte de repentance à Londres le 30 juillet 1699 (Ms. de l'égl. de la Savoye).

Boudan (Jacques), maître de langues de la rue de Seine, Judith de Lestre, sa femme, et leur petite fille, fugitifs au mois de février 1687 (Fr. 7051 f° 3).

Bouillon (Marguerite Favry, dame), fugitive dont les rentes furent confisquées (TT 429, 433).

Bouilly de Beauregard (Jean-Pierre), parisien naturalisé anglais en 1698; sa mère Marie-Anne Thomasset, avait été l'objet de la même mesure en 1697. Dorothée Froment, veuve de l'ancien de Charenton, Philippe Bernard, sieur de Bouilly, fugitive en 1699 (O^1 43).

Boulemont (Catherine de), de Paris, prosélyte âgée de trente ns, reçue membre de l'Église de la Savoye à Londres, en 1685.

Boullay (Abraham, Susanne et Jean), fugitifs dont les rentes furent saisies.

Boulogne (Marie), de Paris, reçut de Bonrepos à La Haye en 1698, 5 livres pour revenir en France (Aff. étr. Holl. 177).

Bourcard (Jean-Jacques), de Paris, réfugié à Bâle sans avoir abjuré, ancien de l'Église française de cette ville, ainsi que son ami Trouillon, dont il écrivit le testament en 1710 (Combe, *Les réfugiés*, p. 97).

Bourgeois, voir III, 37.

Bourguignon (Pierre), de Paris, ouvrier en soie, sa femme et trois enfants, fugitifs, habitaient Berlin en 1700 (Ms. Dieterici).

Bournet (La dame), à laquelle un de ses parents avait fait une rente de 300 à 400 livres, absente au mois de février 1687. La vente de ses meubles produisit, défalcation faite de tous frais, la somme de 300 livres (Fr. 7051 f° 321).

Boursin (Edme), orfèvre de Paris, et Madeleine Boursin, sa femme, assistés à Londres en 1703-1706; Aimé et sa femme, idem en 1703; Madelaine (peut-être la femme de Vaillant), idem en 1710. Jean Boursin, bourgeois de Paris, obtint, le 15 janvier 1689, le don des biens qu'il avait donnés en mariage à sa fille Marguerite, sortie du royaume (O^1 33 et *Bullet.*, 3e sér., IV, 450).

Bouthillier (Philippe), parisien, étudiant à Leide en 1692 (B., *Fr. pr.*).

Bouxin, voir III, 38.

Bozon (Nicolas), de Paris, âgé de quarante-six ans, reçu à la repentance à Londres le 8 mai 1698, dans l'église de la Savoye.

Braconnier, charcutier de Paris, réfugié à Berlin où il porta son savoir-faire et ses produits encore estimés aujourd'hui sous le nom de boudins français (B., *Fr. pr.*).

Brandin (La veuve de Jean), fugitive. Sa maison de la rue Geoffroy-l'Angevin, estimée environ 5000 livres, fut confisquée et louée 330 livres (TT 156 et Fr. 7051 f° 307). Susanne Brandin, veuve de Tobie Bonhomme, signa l'acte d'abjuration le 9 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 63).

Brebès (J.-B.), de Paris, réfugié à Berlin avec sa femme et un enfant; ingénieur de S. S. E. en 1698 (Ms. Dieterici).

Brest (Élisabeth), de Paris, âgée de trente-huit ans, assistée en Angleterre en 1705 (Ms. de la B. du pr.).

Breton, voir III, 41.

Briant (François), de Paris, professeur à Kœnigsberg en 1698 (Ms. Dieterici).

Bridou (Jean), passementier de Paris, réfugié à Berlin avec sa femme et un enfant, 1700. Guillaume, perruquier de l'Électeur de Brandebourg; Marie, sa veuve et leur fille étaient encore à Berlin en 1698 (B., *Fr. pr.*). Le comte de Schwerin, ambassadeur de l'Électeur en France, avait envoyé à ses frais sept ou huit familles, Belhomme, Fournol, Bridou, de passementiers et cordonniers, dans la terre de Landsberg; mais les habitants du lieu refusèrent de leur fournir des aliments pour de l'argent. Ils furent obligés de s'établir à Berlin, 1670. Ce fut le résultat de l'intolérance luthérienne (Erman et Reclam, I, 350).

Brion (Claude), de Paris), malade, assisté à Genève en 1685 (Ms. B. du prot.).

Brion (Philippe), de Paris, reçut à La Haye, en 1698, 6 livres de Bonrepos pour rentrer en France (Aff. étr. Holl., 177).

Briquemault, voir III, 41.

Brissac (Marie, Anne et Madelaine de), filles de défunt Étienne de Brissac et de Sara Braconnier, retirées en Angleterre au commencement de 1687, avec Guillaume Reten, écossais, maître tailleur à Paris, époux de Marie. Elles possédaient dans la rue du Colombier la moitié de l'hôtel de Brissac, valant plus de 40,000 livres; l'autre moitié appartenait à leur mère (Fr. 7051 f°s 4 et 315).

Pour Brissac, sieur du Vigneau, voir II, 308.

Brisson (François), de Paris, sa femme et sa belle-mère, réfugiés à Wesel, 1700 (Ms. Dieterici). Jacques, naturalisé anglais en 1697; Pierre et sa femme Catherine, naturalisés anglais en 1684 (Agnew, in-f°, II, 52).

Broschot (Mme), réfugiée en Hollande après la Révocation. Le roi donnait à sa fille, nouvelle catholique, 400 livres de pension pour subsister, parce que la mère avait emporté tous leurs biens (*Corresp. adm.*, IV, 514).

Brotier, gentilhomme poitevin, domicilié rue de Seine, fugitif à la fin de 1686 (Fr. 7052 f° 240).

Buisson (Susanne), de Paris, assistée à Londres en 1705 (Ms. B. du pr.).

Buiz (Jean), de la rue de Seine, près la barrière des Entrées, propriétaire de la moitié d'une maison estimée 3000 livres, fugitif au commencement de 1687.

Bussière ou Buissière (Pierre et Paul), frères[1], natifs de Courthezon dans la principauté d'Orange. Paul vint s'établir à Paris et entra au service du prince de Condé comme apothicaire; il épousa en 1680 Catherine-Susanne, fille de Bernardin Martin, dont il eut un fils nommé Jean, et une fille. En 1707, Paul, chirurgien distingué à Copenhague, se voyant avancé en âge, sans enfants et possesseur d'un bien assez considérable, appela près de lui son neveu Jean, auquel il laissa sa fortune (TT 250).

Cagny, voir Monginot, III, 226.

Caillard (Anne), de la rue des Deux-Portes, fugitive en 1687, n'ayant laissé aucun bien (Fr. 7051 f° 326). Elle était fille de Jacques, avocat au Parlement de Paris, et de Marie Grostête. Trois de ses frères, Pierre, Jean et Louis, passèrent aussi à l'étranger; mais Jean, sieur de La Monnerie revint d'Allemagne en France (1698) et reçut une pension de 1000 livres en 1700. Les biens des fugitifs furent partagés entre leur sœur Marie, femme de l'avocat Chardon, et leurs frères Jacques, avocat, et Abraham, prêtre (O^1 32). Jean obtint, le 31 mai 1699, la permission de vendre une maison sise à Paris, qu'il possédait en commun avec Mme Chardon (O^1 43).

Caillin (Paul), garçon de boutique de François Huglas, fugitif à la fin de 1685 (Fr. 7051 f° 97).

Caillot (Pierre), de Paris, armurier, prosélyte âgé de vingt-six ans, et sa femme assistés en Angleterre en 1705 (Ms. B. du pr.).

Callart (David), maître d'école à Paris, et Susanne Aufeau, de Paris, publication de bans à Londres le 11 janvier 1702 (*Proceedings,* juillet 1890).

Cambre (Jacques), garçon de boutique d'Élie Pain, marchand de la rue des Bourdonnais, fugitif à la fin de 1685 (Fr. 7051 f° 97).

Campot (Laurent), tapissier de la Grande-rue du faubourg Saint-Antoine, fugitif au commencement de 1687, ainsi que sa femme Marie-Madelaine Hanoteau et deux jeunes enfants (Fr. 7051 f° 215).

[1] Bordier ne mentionne pas cette parenté dans la *Fr. pr.*

Carel (Anne Le Coq, femme de), fugitive dont les rentes furent confisquées (TT 156).

Caret (Jean), de Paris, célibataire et marchand, réfugié à Königsberg, 1700 (Ms. Dieterici).

Carita, voir Breton, III, 41.

Carlat (Esther), de Paris, âgée de soixante-douze ans et veuve d'un tailleur, assistée en Angleterre en 1705 (Ms. B. du pr.).

Caron, voir II, 297.

Carpentier (La femme de Bernard), de Paris, assistée à Genève en 1702 et 1703 (Ms. B. du prot.).

Carré, voir III, 48.

Cary (Jacques), de Paris, âgée de quarante ans, assisté à Londres en 1705 avec sa femme et trois enfants (Ms. B. du pr.).

Carz (La veuve de), protestante mal convertie, âgée de soixante ans, qui tenait chambre garnie dans la rue Quincampoix, à l'enseigne du Fort de Meulan, est partie précipitamment après avoir vendu ses meubles en gros, et a dit à ses voisins qu'elle allait à Gien pour y marier une de ses nièces. On soupçonne avec quelque raison qu'elle a pris la route de Flandre pour sortir du royaume (O[1] 42). Cette dépêche du 9 juin 1698, adressée à M. de Bouville, est accompagnée, dans le registre, de l'ordre, envoyé à Magalotti, d'arrêter la fugitive, si elle passait à Valenciennes.

Catillon, voir II, 308.

Cauche. Pontchartrain écrivait à D'Argenson, le 26 novembre 1704 : « Vous pouvez faire mander au nommé Cauche, horloger, qui est en Hollande, qu'il peut revenir pourvu qu'il se fasse catholique, qu'il sera aidé et protégé autant qu'il se pourra » (O 251).

Caux (Pierre de), fugitif dont les rentes furent confisquées (TT 156, 433).

Cavalier, nom d'une famille de Sauve (Gard), dont un membre fut directeur de la Compagnie des Indes, fait inconnu à *La France protestante* et qui explique pourquoi nous dépassons ici la date de 1700. Ce Cavalier, dont nous ignorons le prénom, ayant laissé une fortune de plus d'un million, sa veuve la partagea avec les frères

du défunt, Jean et Simon, comme lui établis à Paris. Jean était négociant, et Simon habitait à l'angle de la rue Montmartre et de la rue Saint-Pierre (auj. Paul Lelong). Jean mourut à son tour, âgé de soixante-treize ans, le 21 juin 1749, à Genève, chez la demoiselle Élisabeth Cavalier. Par son testament, rédigé l'année précédente et déposé chez le notaire Prévost de la rue Saint-Denis, il avait institué Simon son légataire universel. Les Johannot, neveux et héritiers de sa défunte femme, prétendirent que l'émigration de Jean, passé en Suisse pour cause de religion, entachait de nullité ce testament, et pour empêcher Simon de s'évader avec l'héritage, consistant tout entier en valeurs de portefeuille, ils demandèrent que le scellé fût mis dans son appartement. Simon, au contraire, appuyé par la Compagnie des Indes, soutint que Jean n'était pas un réfugié, qu'il était mort accidentellement à Genève en se rendant aux eaux d'Aix, où son médecin l'avait envoyé. Malgré l'attestation donnée par celui-ci, nous inclinons fortement à penser que Jean Cavalier avait bien réellement quitté la France afin de pouvoir mourir tranquille dans la profession de son culte (TT 386).

Caze (César), sieur du Vernay, né en 1641, avait épousé au temple de Charenton, 4 avril 1677, Catherine, fille d'Étienne Monginot, sieur de La Salle, dont il eut plusieurs enfants. La république de Genève leur octroya la bourgeoisie gratuite (B. *Fr. pr.*).

Cellier, nom d'une famille de libraires parisiens, dont plusieurs membres passèrent à l'étranger. On trouve des Cellier réfugiés au Cap de Bonne-Espérance (Weiss, *Hist. des réf.*, II, 449). La femme de Charles Cellier (et non Claude, comme dit *La Fr. pr.*), était assistée à Londres, avec un enfant en 1702 (Ms. de la B. du prot.). Susanne Cellier et sa sœur Marie, de La Rochelle (elle pouvait habiter La Rochelle tout en étant originaire de Paris), firent reconnaissance publique à Londres le 13 mai 1688, se reconnaissant coupables d'abjuration (B., *Fr. pr.*).

Chabot (Jacques), marchand du quai de la Mégisserie, Jacques, son second fils, et ses deux filles, fugitifs au commencement de 1686 (Fr. 7051 f° 321).

Chaillou (Mlle Catherine), de Paris, âgée de vingt ans, fait acte de repentance à Londres dans l'église de la Savoye, le 21 juillet 1687 (Ms. B. du pr.).

Chalandos, voir II, 446 et 610.

Chalant et sa femme, de Paris, fugitifs, dont les biens furent donnés à Piati, capitaine suisse, par arrêt du Conseil du 2 juillet 1691 (Fr. 7045 f° 11).

Chalons, voir III, 50.

Champion (Bonaventure), de Paris, âgé de vingt-trois ans, reçu à la paix de l'Église le 10 décembre 1699 à Londres. Daniel, aussi de Paris, âgé de vingt-deux ans, fit acte de repentance, au même lieu le 4 juillet 1700 (Ms. B. du pr.).

Chandiou (Daniel), cordonnier de Paris, réfugié à Ysenburg dans la Hesse-Darmstadt.

Chanson (Jeanne), de Paris, âgée de quarante ans, assistée en Angleterre en 1705 (Ms. de la bibl. du prot.)

Charas, voir III, 52.

Charbonneau (Jacques), de Juay (Jouy?) près Paris, reçu à la paix de l'Église à Londres le 26 avril 1696 (Ms. Égl. de la Savoye).

Charderet (Henri) et sa femme Élisabeth Hamal, fugitifs dont les rentes furent saisies (TT 156).

Chardin, voir III, 53.

Chardinal (Jean), brodeur de Paris, et sa femme, réfugiés à Berlin, 1698 (Ms. Dieterici).

Chardon, voir III, 54.

Chartier (Jean), de Paris, étaminier, réfugié à Berlin avec sa femme et trois enfants (Ms. Dieterici).

Charton (Jacques), de Villiers-le-Bel, retondeur de draps, âgé de trente-six ans, admis à la cène à La Haye en 1694, assisté en Angleterre avec sa femme et un enfant, en 1705 (Ms. B. du pr.)

Chastelain, voir III, 58.

Chatillon (La sœur de), demeurant chez Dutuyau, marchand de bois à la Tournelle, passée à l'étranger à la fin de l'année 1701 avec la passeuse Lesprit (Ravaisson, X, 350).

Chaussé (Veuve), expulsée, voir III, 67.

Chauvet, voir III, 67.

Chauveu (René), de Paris, reçoit à Genève en 1694 un viatique de 3 écus pour la Holl. (Ms. B. du prot.).

Cheminon (Mme), de Paris, assistée à Genève en 1694 (Ms. B. du prot.).

Cheminon (Laurent), de Paris, assisté à Genève avec deux enfants en 1709 (Ms. B. du prot.).

Chenailles (Claude Vallée, sieur de), fils de Claude et de Madelaine Herwarth, conseiller du roi, épousa au temple de Charenton Marguerite de Monceau en 1682. Beau-frère de Claude Serrière, mari de Susanne de Monceau, il demeurait chez celui-ci (quartier de la Mortellerie), passant une partie de l'année à Paris, et l'autre, à Orléans (Fr. 7051 f° 206). Il s'enfuit à la Révocation avec sa femme. Leurs biens furent confisqués, et le sieur d'Éguilly fut en 1704 débouté de ses prétentions à cet égard (O 251).

Chenevix, nom d'une famille parisienne (alliée aux Gobelin et aux Monginot), dont quatorze membres passèrent à l'étranger. Jean, retiré en Brandebourg en 1681, avec son fils Étienne-Salomon, fut conseiller de cour à Berlin. Son frère Paul, qui l'avait accompagné, devint général au service de Venise; il rentra en France en 1698 et obtint la restitution de tous les biens de la famille. Susanne, leur sœur, veuve du colonel Jean Rheinberg de Streiff, mourut à Berlin en 1729, âgée de quatre-vingt-quinze ans. Philippe, leur frère, pasteur à Clermont, puis à Nantes, se retira en Angleterre avec sa femme Anne de Boubers, une fille et un fils nommé Paul. Nous ne pouvons que mentionner les autres: Henri, mort à Berlin en 1715, à l'âge de quatre-vingt-dix ans; le major Chenevix, qui prit part à la bataille de Blenheim (1704); Philippe et Madelaine, naturalisés anglais (1682), ainsi qu'une autre Madelaine (1690) et Jean (1697).

Cheron (Louis), voir III, 68.

Chesneau (François), naturalisé anglais (1682), ainsi que Pierre (1688). Nous n'avons pas la certitude qu'ils fussent parisiens. Toutefois les extraits des registres de Charenton mentionnent en 1614 le baptême de Daniel Chaisneau, fils d'Étienne, fabricant de talons de bois.

Cheusses (Jacques-Henri, sieur de) mariait sa fille Louise à Nicolas de Rambouillet dans le temple de Charenton en 1679. Une partie de cette famille se réfugia en Angleterre (TT 316 et Ch. Weiss II, 295, mentionne un officier de ce nom réfugié en Danemark).

Cheval (La veuve de Jean), de Paris, réfugiée à Berlin, avec ses trois filles et sa sœur, 1700 (Ms. Dieterici).

Chevalier (Jérémie), de Paris, admis à la cène à La Haye en 1689 (Ms. B. du pr.).

Chrestien, voir III, 69.

Chupin (Paul), enlumineur de la rue de Montreuil, ex-portier du temple de Charenton, fugitif au commencement de 1687, avec sa femme et deux jeunes enfants (Fr. 7051 f° 215). Élisa naturalisée anglaise en 1696.

Cibot, voir III, 70.

Claude (Les), voir II, 11.

Clément (Paul) et sa femme, de Paris, assistés à Genève en 1699 et 1702 (Ms. B. du prot.).

Cleron (Pierre), soldat invalide, et sa femme, fugitifs au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 315).

Closroger, voir III, 71.

Coignard (Élisabeth), fugitive parisienne dont les rentes furent confisquées (TT 156).

Colardeau (Antoine), de Paris, reçu à la paix de l'Église à Londres le 4 décembre 1698 (*Proceedings*, juillet 1890).

Colignon (Nicolas-Colins), de Paris, reçu à la paix de l'Église à Londres en 1701 (*Proceedings*, juillet 1890).

Collet, sieur des Communes (Louis et Benjamin), fugitifs dont les rentes furent saisies (TT 156).

Collin (Anne), veuve de Saint-Brice, demeurant avec les sieurs de La Plaine, dans la cour de Maure, et originaire de Châlons, fugitive à la fin de 1686 (Fr. 7051 f° 313).

Collineau (Jacques), fourbisseur, et sa femme, fugitifs à la fin de 1686 (Fr. 7051 f° 322).

Colpin, horloger du quartier Saint-Antoine, sa femme et cinq enfants, dont l'aîné n'avait que treize ans, fugitifs à la fin de 1686 (Fr. 7051 f° 322).

Combié (André), de Paris, menuisier, et sa femme, réfugiés à Berlin, 1700 (Ms. Dieterici).

Combier (David), faiseur de bas, réfugié à Magdebourg (Tollin, *Geschichte der franz. Col.*, III, 60).

Conrart, voir Anciens.

Constans (Nicolas), de Paris, passementier, réfugié à Berlin avec sa femme et cinq enfants.

Constant (Jérémie), de Paris, passementier, réfugié à Berlin, 1700 (Ms. Dieterici).

Cordier (Élisabeth), de Paris, tapissière, âgée de soixante-sept ans, assistée en Angleterre en 1705 (Ms. B. du pr.).

Cornadeau, fugitif avec son camarade Renouard, garçon de cabaret (Fr. 7051 f° 320).

Corne (Anne), femme du sieur de Lione, marchand, rue des Cinq Diamants, réfugiée à Genève en 1686 (Fr. 7051 f° 210).

Cornet (Jean), boutonnier de Paris, sa femme et trois enfants, réfugiés à Magdebourg en 1686 (Tollin, *Geschichte der fr. Col.*, III, 196).

Cortraie (Mlle), conduite par Arenfeldt jusqu'à La Villette, fut emmenée à la fin de février 1686 par un danois, qui remit à son confrère une lettre pour Mlle Testart, rue du Plat-d'Étain, et une pour Mme Chardon, rue des Deux-Portes (Fr. 7053 f° 160).

Cossard, voir III, 75.

Coste (Marguerite de), de Paris, reçue à la paix de l'Église à Londres le 4 septembre 1698 (*Proceedings* juillet 1890).

Coullet, marchand tailleur du quartier Saint-Jacques-de-la-Boucherie, et sa femme, fugitifs à la fin de 1686 (Fr. 7051 f° 313). La veuve Coullet assistée à Genève en 1693 (Ms. B. du prot.).

Courcelles (Élisabeth de), de Paris, admise à la cène à La Haye en 1688; assistée en Angleterre, 1705, à l'âge de soixante-cinq ans, malade depuis dix ans et soignée par sa fille. Charlotte et Henri, admis à la cène à La Haye, la première en 1691, le second en 1695 (Ms. B. du pr.).

Coureille (Jacques), marchand de vins près la porte Saint-Germain, Charlotte Richard, sa femme, et deux de leurs enfants, fugitifs au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 314).

Courtillat (Pierre), marchand de vins, rue de la Harpe, et Anne Cauvin, sa femme, fugitifs au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 326).

Courtois, fugitif, dont les biens furent saisis (TT 158).

Cousin, voir III, 79.

Coutelier (Martin), de Paris, prêtre qui veut abjurer, reçoit à Genève en 1706 un viatique pour la Suisse (Ms. B. du prot.).

Crespin, voir III, 80.

Creton (Jean-Louis), de Paris, étudiant à Leide en 1696 (Ms. B. du pr.).

Creusé (Jeanne), veuve d'un joaillier de Paris, âgée de cinquante et un ans, et sa fille Marianne, âgée de vingt-deux ans, assistées en Angleterre en 1705 (Ms. B. du pr.); Anne, assistée au même lieu en 1703; Catherine, femme de Jean Catillon, fait reconnaissance de son abjuration dans l'église de la Savoye à Londres, le 27 janvier 1689 avec son père et sa mère.

Croizette, voir Girardot, II, 71.

Crommelin, voir III, 81.

Cuper (Marie), voir Bordier, III, 33.

Daillé fils, ministre de Charenton, emmena en Suisse Anne, sa fille aînée, et Mme Falaiseau, sa belle-mère. Nous ignorons si les Daillé réfugiés au cap de Bonne-Espérance étaient de la même famille.

Damain, voir Tassin, anciens.

Damiens (Marie), de Paris, réfugiée à Berlin, 1700 (Ms. Dieterici).

Damour (Antoine), de Paris, et sa femme, assistés à Genève en 1691 sur la collecte de Hombourg (Ms. Court).

Dangeau, voir II, 349.

Danthu (Daniel), maître maçon de Bersal (Versailles?) près Paris, réfugié à Magdebourg, 1698 (Tollin, II, 468).

Dargent, voir III, 92.

DAUDET, fils d'un avocat de Paris, réfugié en Angleterre (voir II, 230). Susanne, graveuse de la rue Saint-Louis, fugitive au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 317).

DAUTIÈRES (Les demoiselles), fugitives dont les rentes furent confisquées (TT 156).

DEGRAVE (Jean), natif d'Angleterre, y retourne en 1686 avec sa femme Catherine Lefebvre, laissant à Paris plusieurs enfants (Fr. 7053 f°s 364 et 366).

DELAI (Pierre) et sa femme, de la rue des Vieilles-Audriettes, fugitifs au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 7).

DELALANDE (Pierre), de Paris, reçoit à Genève en 1699, des bas, des souliers, du pain et un viatique pour l'Allemagne (Ms. B. du prot.).

DELANGE, de Paris, reçoit un viatique à Genève en 1705 (Ms. B. du prot.).

DELAPLACE (La femme de Jean), de Montigny près Paris, reçoit à Genève en 1707 un viatique pour le Palatinat (Ms. B. du prot.).

DELARUE, horloger du faubourg Saint-Antoine, âgé de vingt-trois ans, passe en Angleterre en 1683 avec sa mère et sa femme. Celle-ci revient en France en 1685, disant que son mari a mangé en deux ans 500 livres (Pap. Rulhière). Jean-Jacques, fils d'Isaac, assisté à Genève, 1687 (B. *Fr. pr.*).

DELAS (Salomon), de Paris, réfugié à Berlin en 1685 avec sa femme, Marie Couté. Après être rentrée en France, celle-ci demandait, en 1717, la permission d'aller séjourner quelque temps près de son mari malade et âgé de quatre-vingts ans, pour recueillir sa succession (Tourlet, Invent. TT). Jean, étudiant à Berlin, 1700 (Ms. Dieterici). Théodore, âgé de vingt-cinq ans, fait acte de repentance à Londres le 9 octobre 1698 (Ms. de l'Égl. de la Savoye).

DELAUNAY (Pierre), de Paris, ouvrier en soie, âgé de trente-trois ans, fait acte de repentance à Londres, le 17 septembre 1693, avec sa femme et trois enfants en bas âge (Ms. Égl. de la Savoye).

DELORME, voir III, 94.

DELPIC, procureur au Parlement de Paris, fugitif au mois d'août 1699 (O[1] 43).

Denis (Jean), de Paris, orfèvre, réfugié à Francfort-sur-le-Mein, 1686 (Ms. de la biblioth. du prot.).

Denun (Pierre), de Paris, reçoit en 1681 un viatique à Genève où il ne pouvait trouver d'emploi (Ms. B. du prot.).

Derval (Jérémie), secrétaire des finances du duc d'Orléans, et plus tard maître d'hôtel du roi, épousait en 1640 Élisabeth Brunier, fille du célèbre botaniste Abel, qui lui donna : Abel (1641), Élisabeth (1642), mariée en 1668 à Pierre Domanchin, sieur de La Boulonnière, Louise (1643), Jeanne et Madelaine. Jeanne, mariée en 1674 à Jean Barbin, ministre de Marchenoir, le suivit à l'étranger lors du bannissement des pasteurs. Madelaine la rejoignit bientôt. Sur le produit de leurs biens confisqués, les Jésuites missionnaires en Orient se firent donner, par un brevet du 8 mai 1688, la somme de 10,000 livres (O[I] 32).

Des Assises (La veuve), du quartier Saint-Antoine, fugitive au commencement de 1687 (Fr. 7051, f° 322).

Des Bergeries, voir III, 96.

Desbine, médecin, retiré en Hollande avec ses deux fils, en 1683, après la mort de sa femme, qui était catholique. Sa fille Jeanne, élevée dans la religion romaine, refusa de le suivre, et dénuée de tout secours tomba dans une si grande misère qu'elle en perdit l'esprit, et fut portée à l'Hôtel-Dieu au mois de septembre. Le roi lui accorda une pension de 40 écus et la fit recevoir à l'Union Chrétienne, comme incapable de gagner sa vie. En 1686, elle suppliait Sa Majesté de lui continuer cette pension (Fr. 7052 f° 121). Tel est le récit du commissaire Delamare, dont nous ne garantissons pas l'exactitude absolue. Il se pourrait fort bien que Mme Desbine et sa fille fussent d'anciennes protestantes, amenées au catholicisme par quelque convertisseur plus empressé de faire des prosélytes que de les secourir dans leur détresse.

Desbordes (Daniel), de Paris, passementier, et sa femme, assistés à Genève en 1704 (Ms. B. du prot.).

Desbuys, âgé de dix-huit à vingt ans, fils d'un horloger de la rue Mazarine, fugitif en mars 1700. Ordre de l'arrêter si on peut le saisir (O[I] 44).

Deschamps (Isaac), naturalisé anglais le 21 janvier 1685. La veuve de Pierre, âgée de soixante-seize ans, assistée à Londres en

1703. Nous n'avons pas la certitude que ces deux réfugiés appartinssent à l'Église de Paris; mais on y trouve une famille de ce nom, dont un membre, Jacques, fut ancien de Charenton.

Des Essarts (Daniel), de Paris, âgé de soixante-six ans, ci-devant peintre et sculpteur, ayant presque perdu la vue, inscrit avec sa femme, Madelaine Mège, âgée de quarante-deux ans, parmi les assistés d'Angleterre en 1706. Antoine, âgé de cinquante-cinq ans, inscrit parmi les mêmes assistés en 1703, avec deux enfants et la veuve de Pierre, âgée de cinquante-huit ans. Abraham, Jean, Marguerite et Marie, naturalisés anglais, le premier en 1687, les trois autres en 1691.

Des Fontaines, de Paris, fugitif (TT 433), soit Jacques, procureur, soit un de ses parents.

Des Lauriers (Daniel), maître tailleur, et sa femme N. Pochet, fugitifs en 1686. Sara Chapon, veuve de Jacques des Lauriers, maître tailleur de la rue Saint-Martin, Jacques, son fils, et Sara, sa fille, fugitifs au commencement de 1687 (Fr. 7051 f°s 3, 312).

Des Marets, marchand de dentelles, rue du Chevalier-du-Guet, fugitif au commencement de 1687, avec Dumas, son associé (Fr. 7051 f° 321).

Des Minières (Ruben Regnier, sieur), voir III, 101.

Desouches (François), surnommé Bizard, de Paris, jacobin qui vient d'abjurer, assisté et habillé à Genève en 1699 (Ms. B. du prot).

Despolette, parisien, malade, et sa femme nouvellement accouchée, assistés à Genève en 1685 (Ms. B. du prot.).

Despots (François), marchand de vins, rue Saint-Martin, fugitif au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 312).

Des Radrets, qui avait obtenu l'autorisation de faire un voyage dans les pays étrangers, ne revint point. Ses biens furent saisis par ordre du 23 novembre 1685 (Fr. 17420 f° 163).

Des Réaux (Mlle Tallemant), voir III, 285.

Devannes (Daniel), de Paris, dérobé à ses parents et longtemps enfermé dans une maison destinée à l'enseignement des erreurs romaines, fait reconnaissance à Londres dans l'église de la Savoye, le 29 janvier 1693.

Devaux (Jacques) et ses héritiers, fugitifs dont les rentes furent saisies (TT 156, 433).

Dicq (Élisabeth) de Paris, reçue à la paix de l'Église à Londres, le 31 juillet 1698 (*Proceedings*, juillet 1890).

Din (Jacques), fugitif, dont les rentes furent saisies (TT 429, 433).

Dompierre, voir III, 105.

Dorigny, maître sculpteur en bois, rue du Sépulcre, fugitif au commencement de 1687, avec sa femme et ses cinq enfants (Fr. 7051 f° 12).

Devet (Mme), de Paris, reçoit à Genève en 1710 un viatique pour rejoindre son mari, lieutenant au service des Vénitiens (Ms. B. du prot.).

Drelincourt (Charles), pasteur à Charenton, eut onze fils dont trois au moins passèrent à l'étranger: Charles, célèbre médecin, retiré à Leide dès 1668; Antoine, aussi médecin, passé en Suisse avant la Révocation; Pierre, ministre, doyen d'Armagh en Angleterre avant 1685, dont la fille Charlotte-Susanne épousait Jean Barbot à Londres en 1690. Anne-Marie, fille de Laurent, pasteur à Niort, et femme de Timothée Baignoux, pasteur à Poitiers, suivit son mari à Londres, quand les pasteurs furent chassés de France (Agnew). C'est à tort que la seconde édition de *La France protestante* (I, 709) l'appelle Pierre, et le dit réfugié en Hollande; c'est également à tort qu'elle fait de Mme Baignoux la sœur de Laurent Drelincourt (V, 496).

Dreuze (Esther et Marie), de Paris, réfugiées à Köpnick; on y trouve la première de 1686 à 1699, et la seconde, de 1699 à 1712 (Muret, *Geschichte, etc.*).

Dubarle (David) de Paris, passementier, arrivé à Genève en mauvais équipage, y reçoit en 1691 un justaucorps et deux chemises (Ms. B. du prot.).

Dubois, voir II, 497 et 528.

Dubourg, orfèvre de Paris, nouveau converti, fugitif avec sa famille en 1700 (O¹ 44).

Dubreuil, voir III, 111.

Ducé (De), voir II, 426.

Du Cerceau de Tilly, voir Boisroger, III, 30.

Duchateau (Daniel), de Paris, venant des troupes françaises cantonnées à Thonon, assisté à Genève en 1704 (Ms. B. du prot.).

Duchemin. Trois protestants de ce nom quittèrent Paris et la France à la Révocation. Daniel, libraire, âgé de quarante-sept ans, fit acte de repentance à Londres, dans l'église de la Savoye, le 29 mai 1687, et fut naturalisé anglais en 1693. Isaac, fugitif au commencement de 1687, se réfugia à Cassel, et devint le miroitier de S. A. S. (Fr. 7051 f° 317). Jacques, chirurgien et perruquier, réfugié en Suisse, fut admis à l'hôpital de l'évêché à Lausanne, le 6 novembre 1688 (Ms. Vaud).

Duchesne (Antoine), de Paris, prosélyte, âgé de dix-huit ans, reçu membre de l'Église de la Savoye à Londres en 1684.

Duchesne, voir III, 114.

Duchesnoy (Pierre et Roche), de Paris, frères, font abjuration à Londres le 22 décembre 1698 (*Proceedings*, juillet 1890).

Duclos, voir II, 576.

Duclou, famille parisienne, dont six membres au moins sortirent de France à la Révocation. David et Louis, naturalisés anglais, celui-ci en 1682, celui-là en 1684; Marguerite, veuve du peintre Louis Dugarnier, de la place Dauphine, fugitive à la fin de 1686 et naturalisée anglaise le 8 mai 1697. Ses biens furent donnés à son fils Louis Dugarnier, maître orfèvre (O[1] 30), Josué et sa femme assistés en Angleterre en 1703; Anne, âgée de soixante-trois ans, assistée au même lieu en 1705.

Du Condut, sieur de Cluzel, voir II, 283 et 345.

Du Couldray (Eustache), naturalisé anglais le 8 mars 1682, appartenait sans doute à la famille parisienne de ce nom.

Du Cros (Pierre), naturalisé anglais en 1693, appartenait-il à la famille parisienne de ce nom?

Dufour, voir II, 467.

Du Fay (Jacques), parisien réfugié en Angleterre, y épousa en 1685 la veuve de François Amonnet.

Dufresnay (Samuel), naturalisé anglais en 1700, descendait probablement de Samuel, procureur au Parlement et ancien de Charenton en 1604.

Duguet, fugitif dont les rentes furent confisquées.

Duguy (Étienne), de Paris, perruquier, reçoit un viatique à Genève en 1709 (Ms. B. du prot.).

Du Hamel, voir III, 115.

Du Han de Jandun, voir III, 155.

Dumarteret (J.), de Paris, mathématicien, et sa femme, passés à l'étranger pour embrasser le protestantisme, reçoivent à Genève, en 1707 un viatique de 8 écus (Ms. B. du prot.).

Dumas, marchand de dentelles, associé de Des Marets, rue du Chevalier-du-Guet, fugitif au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 321).

Duméný (La veuve), réfugiée à Londres était sans doute parente du parisien Paul Dumesny, menuisier, qui abjura le 21 août 1677 dans l'église des Prémontrés, rue de Sèvres (Fr. 392 f° 182).

Duméný de La Croizette, prosélyte converti par les Girardot de Sozay en 1698, s'enfuit aussitôt à Genève auprès de Pictet.

Du Moulin, voir Beck et III, 115.

Du Moulin (Jacques), de Paris, fils du ministre, reçut de Bonrepos, à La Haye, en 1698, 6 livres pour rentrer en France (Aff. étr., Holl. 177).

Du Noyer (Mme), voir III, 246.

Duperreau (Jean), de Paris, reçu à la paix de l'Église à Londres, le 27 juin 1699 (*Proceedings*, juillet 1890).

Du Perroy (Martin), tireur d'or, passé en Angleterre en 1681, avec deux de ses fils, laissant à Paris sa femme, Madelaine Marchand, avec trois garçons et une fille de seize ans, qui abjura en 1683. Noël, l'un des garçons, âgé de vingt-trois ans, abjura le 2 mars 1684 entre les mains du curé de Saint-Laurent et fut chassé par sa mère. Delamare demanda pour lui la maîtrise gratuite, ce qui équivalait à un don de 200 livres (Fr. 7052 fos 182, 190). Martin

finit par revenir à Paris, et par abjurer en novembre 1685, ainsi que sa femme, Pierre, Philippe et Jean, ses fils, Marie, sa fille. Cette abjuration fut achetée au prix de 200 livres qu'on lui donna pour acheter de l'or, de l'argent et un lit (Fr. 7050 f° 137).

Dupin, voir II, 196.

Du Plessis, voir III, 117.

Du Pont (Guillaume), de Paris, prosélyte, âgé de trente-cinq ans, sa femme Françoise, ses enfants Marguerite, âgée de seize ans, Jean-Baptiste, âgé de neuf ans, et Marie-Antoine, âgée de trois ans, reçus membres de l'Église de la Savoye à Londres, le 4 août 1689.

Du Portail, fugitif, dont les biens furent donnés à son père le 6 avril 1686 (O[1] 30).

Dupré (A.), de Paris, sa femme et un enfant, assistés à Genève en 1709 et 1710 (Ms. B. du prot.).

Dupré (Daniel), de Paris, reçoit à Genève en 1699 un viatique pour l'Allemagne (Ibid.).

Dupuis-Montezier (Daniel), de Paris, reçoit à Genève en 1699 un viatique pour l'Irlande (Ibid.).

Du Quesne, voir II, 415.

Du Ry, voir III, 118.

Dusfeld, réfugié à Berlin, valet de chambre et tailleur de Mme l'Électrice, mort avant 1700. Sa femme et son neveu, aussi tailleur, l'avaient suivi hors de France (Ms. Dieterici).

Dussau (D.), de Paris, sa femme et trois enfants reçoivent à Genève en 1709 un viatique pour l'Angleterre (Ms. B. du prot.).

Dussaut (F.), de Paris, assisté à Genève en 1699 (Ibid.).

Dutemps (Jacques), naturalisé anglais en 1682, appartenait peut-être à la famille parisienne de ce nom, qui était assez nombreuse.

Du Terrier (Joseph-Ysnard), natif de Montpellier, mais ayant passé une bonne partie de sa vie à Paris, inhumé à Lausanne en 1705 (Reg. de Laus.).

Du Tilly (Mme de), voir Saint-Contest.

Du Vert (Jacob), fugitif dont les rentes furent confisquées (TT 156).

Du Vivier (Jacques), ouvrier en soie, fugitif en 1687, avec sa femme Élisabeth Saugé et un petit garçon (Fr. 7051 f° 215), assisté en Angleterre, ainsi que sa femme, en 1705. Il avait alors soixante-huit ans et était infirme.

Elle (Martin), voir Ferdinand, III, 127.

Emery, voir Lemery, III, 193.

Entragues (Louis de Launay, comte d'), qui avait épousé à Charenton Marie-Susanne de La Vespière de Liambrune, en 1677, se réfugia en Hollande, après avoir abjuré.

Eslot (Charles), maître horloger de la place Dauphine, fugitif au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 317).

Esnard (Jacques), fugitif dont les rentes furent confisquées (TT 156).

Espaulet (Mme d') et sa fille, de Paris, reçoivent à Genève, en 1691, quatre livres sur la collecte de Hombourg (Ms. Court).

Estain. Deux marchands de vin de ce nom, l'un du quartier Saint-Eustache, l'autre de la rue Saint-Martin, fugitifs au commencement de 1687 (Fr. 7051 fos 312, 322).

Estrang. Jacques et Antoine, ce dernier marchand dans la rue Saint-Honoré, avaient signé, le 14 décembre 1685, chez Seignelay. Leur parent Daniel, marchand de vins de la rue Saint-Martin, quitta la France, avec sa femme Charlotte et quatre enfants, en 1686 (Fr. 7051 f° 313). Tous furent naturalisés anglais au mois de février 1687.

Eudlin (Jonas), marchand de points de dentelles, rue des Bourdonnais, et sa femme Antoinette Euyard, fugitifs au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 320).

Euyard (Marie et Susanne), marchandes lingères au coin des rues Béthisy et Thibautaudé, et sœurs de Mme Eudelin, fugitives au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 320).

Fabrice, voir III, 124.

Falaiseau, voir Anciens.

Fardoil (Jean), de Paris, tailleur de pierres, réfugié en Brandebourg (Ebrard, *Christian Ernst von Brandenburg*, p. 155).

Faroy (Pierre), de Paris, âgé de trente ans, «en consomption», assisté à Londres 1702 et 1705 (Ms. B. du pr.).

Faugeron, proposant, de Clairac, précepteur du jeune de Serrières, fugitif avec son élève (Ms. B. du pr.).

Fauvre (Esther), fille de défunt Fauvre, avocat, fugitive au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 326), assistée à Northampton en 1705 (B. *Fr. pr.*). Antoine, naturalisé anglais en 1687.

«M. Favin doit être parti», écrivait Claude à son fils le 14 décembre 1685. En effet, il figure au commencement de 1686 parmi les fugitifs du quartier des Halles. La vente de ses meubles produisit 460 livres (Fr. 7051 f° 308).

Fergusson (La demoiselle), qui demeurait en la maison du sieur de La Fontaine, passée en Hollande, d'où elle était originaire, au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 3).

Féron (François), voir III, 129.

Ferriou (Jérémie), de la rue Mouffetard, passé à l'étranger après avoir refusé de signer, à la fin de décembre 1685 (Fr. 7051 f° 186).

Fesveld (Veuve de), réfugiée à Berlin, 1698 (Ms. Dieterici).

Fétizon (Susanne), mère de Jacques Boudan, fugitive au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 3).

Feuquez (Le sieur de), fugitif dont les rentes furent saisies (TT 156).

Feuquières (Mlle), de Paris, réfugiée à Clèves, 1698, 1700 (Ms. Dieterici).

Fèvre (Tobie), de Paris, assisté à Lausanne, 1698 (B., *Fr. pr.*, VI, 528).

Filibert (Jean), de Paris, reçut de Bonrepos à La Haye, en 1698, 9 livres pour rentrer en France (Aff. étr. Holl., 177).

Finet (Thomas), de Paris, âgé de dix-huit ans, fait acte de repentance à Londres le 29 novembre 1688 (Ms. Égl. de la Savoye).

Fleury (Pierrette) et sa fille, de Paris, assistées à Genève en 1691 sur la collecte de Hombourg (Ms. Court).

Foissin, voir II, 605 et III, 132.

Forest, voir III, 135.

Formont (Pierre)[1], marchand banquier, émule des Caron, des Herwarth et des Samuel Bernard, avait des comptoirs ou des correspondants en Espagne, en Italie, en Angleterre, en Hollande, en Prusse, en Autriche, en Suède, en Pologne, en Barbarie; il envoyait ses vaisseaux en Amérique, en Guinée, et avait une part dans la compagnie des Indes-Occidentales. Il faisait surtout le commerce des métaux et des matériaux de construction, dont il était fournisseur pour les bâtiments royaux. En 1678, il achetait la charge de son coreligionnaire Jean Carbonnel, conseiller-secrétaire du roi, et donnait pour témoins de son information de vie et mœurs : le ministre Allix et les secrétaires du roi, Antoine de Rambouillet, Étienne Johannot de Bartillat et François Bellinzani. Excepté de l'arrêt du conseil rendu en 1684 contre les secrétaires du roi qui professaient la religion réformée, il fut autorisé à conserver ses fonctions, « à cause des services considérables qu'il rendait à Sa Majesté ». La faveur royale n'avait point affaibli en lui le sentiment huguenot; dès le mois d'avril 1683, son fils aîné ayant été nommé commissaire de l'Électeur de Brandebourg, c'est-à-dire chargé de lui expédier tout ce qui se publiait à Paris, Formont fit observer que cette qualité serait précieuse « au cas de retraite et de sortie du royaume », et prit sans doute des mesures en conséquence. Outre une fortune immobilière considérable, il possédait dans la rue Saint-Martin, vis-à-vis la rue aux Ours, une grande maison valant de 40 à 45,000 livres, qui fut louée 1400 livres après la fuite de sa famille; la terre de Brevanes, sise en la paroisse de Limeil-Brevanes, proche Villeneuve Saint-Georges; la terre de La Tour, aussi près de Villeneuve Saint-Georges; une grande maison avec jardin et orangerie sise à Chaillot; une maison et plusieurs arpents de vigne, et quelques petites rentes et héritages au village de Vaux, près Saint-Germain-en-Laye (Fr. 7051 f° 312). Il mourut paraît-il au mois d'août 1685, laissant deux fils : Pierre, sieur de

[1] Voir Joret, *Pierre et Nicolas Formont,* Paris, 1890, in-8°, et notre art. du *Bullet.* XXXIX, 668.

Brevanes, Jean-François, sieur de Vaines, et peut-être un troisième, Nicolas. Celui-ci que M. Joret suppose avoir été l'aîné, serait, d'après lui, passé à l'étranger ou aurait cessé de vivre peu après le mois de décembre 1683. De même, selon les auteurs de la *France protestante* (V, 513 a), qui, induits en erreur par un rapport de police où on lit Frémont pour Formont (Fr. 7051 f° 312), ont confondu les Formont avec les Frémont d'Ablancourt[1], Catherine Herwarth, femme de Nicolas, aurait été veuve avant 1685. Cependant Nicolas Formont, banquier, rue Saint-Martin, et sa femme, figurent avec la mention : Néant, sur l'état des biens des émigrés dressé par la police le 16 février 1687 (Fr. 7051 f° 312). En outre, une liste des négociants qui devaient être mandés le 14 décembre chez Seignelay, contient le nom de « Formont, banquier, rue Saint-Martin ou Saint-Julien, proche un faïencier » (Fr. 7052 f° 224). Il n'est pas sûr que ce soit Nicolas ; toutefois celui-ci semble devoir être rangé plutôt parmi les fugitifs que parmi les morts.

Vers la fin de novembre 1685, Pierre, Jean et leur mère, préparant leur évasion, prétendaient avoir obtenu la permission de vendre leurs meubles ; le 26, Seignelay informait le procureur du roi qu'il n'en était rien, et ajoutait : « Vous n'avez qu'à continuer vos poursuites contre eux suivant la rigueur des ordonnances » (O[1] 29). Le 4 décembre, on écrivait de Paris à la *Gazette de Harlem* que Mme Formont, veuve du célèbre banquier et secrétaire du roi, venait de s'enfuir et que sa maison avait été aussitôt occupée militairement (*Bullet.*, 2e sér., XV, 267). Pierre et Jean avaient aussi disparu ; car non seulement ils n'allèrent point chez Seignelay le 14 décembre (non plus que Nicolas), mais leurs noms ont été barrés sur la liste, où ils figuraient de la manière suivante, parmi les négociants de première catégorie dont la catéchisation ou l'intimidation était confiée au procureur général : « Formont, fils aîné du feu sieur Formont, secrétaire du roi et banquier. Formont, fils cadet du même » (Fr. 7051 f° 216). Leur fuite était donc connue avant le 14 décembre. L'un d'eux, déguisé en officier des gardes et accompagné de six personnes déguisées en soldats, se présenta aux gardiens de la frontière et leur demanda s'ils ne venaient pas de laisser passer des voyageurs. Oui, lui répondit-on, mais munis de bons passeports. Ils sont faux, s'écria-t-il, et il faut que je rejoigne ces huguenots. Il partit au galop et sa troupe le suivit

[1] En revanche, Charles Weiss reproduit une lettre où il est parlé des Formont d'Ablancourt (*Hist. des réf.*, II, 431).

(*Bullet.*, 2e sér., XV, 269). Le tour était joué. Mme Amonnet fut accusée de complicité dans la fuite des Formont, et Le Heritter, commis de Spanheim, mis à la Bastille en juillet pour avoir favorisé le transport de leurs effets à Hambourg.

Le 3 janvier 1686, Louvois ordonnait à D'Artagnan de ne point envoyer de gens de guerre dans les terres de Brevanes et de La Tour, parce qu'elles étaient « saisies pour le roi » (Arch. Guerre). On voit dans un arrêté du 6 février publié par M. Joret que, pour éviter la confiscation de leurs biens immeubles, de leurs meubles précieux et effets mobiliaires, qui montaient à des sommes considérables (plus de 200,000 livres, dit M. Joret p. 68), les fugitifs en avaient fait opérer la saisie par des créanciers simulés, auxquels La Reynie donna quinze jours pour justifier de leurs créances, après quoi il mit les propriétés en régie. Le 5 mars, Seignelay écrivait au procureur du roi : « Sa Majesté consent que vous laissiez adjuger les biens des sieurs Formont à leurs parents qui se présentent, sans aucune préférence, pourvu qu'ils en donnent ce que ces biens peuvent valoir[1] » (O1 30). Trois jours auparavant, le même secrétaire d'État avait invité La Reynie à rechercher le maçon qui avait pratiqué une cachette dans la cave de la maison de la rue Saint-Martin (*Ibid.*). On sut par lui que tous les livres de commerce, plusieurs comptes, lettres de change, billets, etc., étaient « amurés » dans cette cave. La Reynie les mit sous scellé. On en retira, par ordre du 22 mars, les papiers concernant les affaires du roi ; le reste fut remis à Seignelay, en vertu d'un ordre du 11 mai. La spoliation fut, non pas complète, comme l'affirme M. Joret, mais aussi complète que possible : grâce à leurs nombreuses relations à l'étranger, les fugitifs étaient parvenus à sauver une partie importante de leur fortune.

Jean-François, qui avait changé son titre de sieur de Vaines en celui de sieur de La Tour, se trouvait à Zurich avant 1690. En 1694 il était âgé de quarante-six ans et donnait l'hospitalité à deux dames de Paris, Claude Baudoin et sa fille, Marguerite, âgée d'environ dix-huit ans, qu'il épousa plus tard. Il eut en 1713 une querelle ridicule à propos de sa place à l'église, avec un nommé Jean Ballon, faiseur de bas, qu'on obligea de lui faire des excuses (Jaccard, *L'Église franç. de Zurich*, p. 233). En 1718, le sieur de La Tour quitta Zurich, avec sa femme et sa belle-mère, pour s'établir à

[1] Les chevau-légers Poncelet et Jean les Corigeux en avaient demandé la confiscation en leur faveur (Aff. étr. — France 968. Note communiquée par M. N. Weiss).

Bâle, où il acheta une fort belle maison du faubourg Saint-Jean, qui porte encore aujourd'hui le nom d'hôtel de Formont. Il mourut subitement en 1720, et fut inhumé dans l'église française, aux pauvres de laquelle il légua 600 livres. Sa femme lui survécut neuf ans, et légua, à son tour, mille livres aux pauvres et cent florins à chacun des deux pasteurs, Pierre Roques et Jean-Rodolphe Ostervald, fils du reviseur de la Bible; elle institua pour son légataire universel David Magnet, pasteur d'Orange, entre les mains duquel s'accrut encore la belle bibliothèque et la remarquable collection de médailles de Jean-François Formont (*Bullet.*, 3e sér., IX, 609).

On ne sait pour ainsi dire rien des autres membres de la famille; voici les seuls renseignements que nous avons pu glaner çà et là. Le 22 septembre 1658, le banquier Margas et Mme Formont la jeune, présentèrent au baptême Marguerite Petitot, fille du peintre célèbre (*Bullet.*, IX, 307). En 1674, Jean Formont, sieur de Montfort, âgé de quarante ans, signait l'acte d'inhumation de Gabriel de Bricqueville (Extr. des reg. de Char.). Pierre Formont père avait, selon M. Joret, un frère à Rouen, nommé Louis, qui exerçait encore en 1703 l'office de receveur des décimes du diocèse, et deux à Dantzig, Daniel et Jean; le dernier était consul de France. Louis-Nicolas, sieur de Bouville, fils de Louis, aurait été conseiller-secrétaire du roi, d'après un document de 1713 (Joret, p. 70). A la date de 1697, on trouve réfugiés à Grambzow Pierre et Jean Fromont ou Formont. Un Jacques Formont fut naturalisé anglais en 1700 et un Pierre Formont en 1701 (Agnew).

Foubert (Salomon), voir I, 331, fut naturalisé anglais en 1685, avec sa femme Madelaine, ses fils Pierre, Henri et sa fille Judith, veuve de Nicolas Durrell. Henri était aide-de-camp de Guillaume d'Orange à la bataille de La Boyne (Agnew, in-fº, II, 355).

Foucher (Pierre), garçon cabaretier, fugitif au commencement de 1687, réfugié à La Haye (Fr. 7051 fº 326).

Fouquet, voir II, 589.

Fouquier (Madelaine), de Paris, âgée de cinquante ans, fille d'un marchand de bois, assistée en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

Fournier (Mlle), qui quitta Paris le 21 avril 1684 avec M. et Mme Puet (Lettres de Claude à son fils), était sans doute fille d'une dame Fournier, envoyée au château d'Angers en 1687 à cause de

son «opiniâtreté» (voir Pitan, III, 249). Il y a lieu de supposer que Jean Fournier, de Paris, passementier, qu'on trouve réfugié à Berlin en 1698, avec trois enfants, appartenait à la même famille (Ms. Dieterici).

Fournol, famille parisienne réfugiée en Brandebourg.

Fourret (Jean), de près Paris, déserteur des troupes de France, arrivé presque nu à Genève en 1705; on lui donna des vêtements (Ms. B. du prot.).

Franchomme (Charles), de Paris, qui, pour faire croire qu'il était catholique, était entré dans une église au moment de la messe, mais après l'élévation, fait acte de repentance à Londres le 30 décembre 1686 (Ms. Égl. de la Savoye). C'est lui qui est signalé en 1687 comme marchand de la rue Troussevache, absent (Fr. 7051 f° 326). Marie, de Paris, âgée de quarante ans, fille d'un avocat, assistée en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

Francœur, de Paris, manufacturier en soie, assisté à Lausanne en 1689 (B. Vaud).

Frémont d'Ablancourt. C'est à tort que Haag (IX, 233 b) donne pour témoin du mariage de Schomberg (1669) Jean-Jacob Frémont d'Ablancourt; les registres de Charenton, fautifs en cet endroit, l'appellent ailleurs (à l'occasion des mariages de Desforges en 1674, et de Dacier en 1683) Jean Jacobé, sieur de Frémont d'Ablancourt, ce qui est bien différent. Bordier a corrigé cette erreur. Jean Jacobé, natif de Vitry-le-François, avait épousé Marie, sœur de Nicolas Perrot d'Ablancourt, qui lui donna deux fils, Jean et un autre, dont leur oncle Perrot fit l'éducation avec un soin tout particulier. Jean, qui demeurait dans l'un des plus beaux appartements[1] du Temple, figure parmi les fugitifs à la fin de 1686; il vendit, avant de partir, une maison par un acte sous seing privé, que la police croyait antidaté (Fr. 7051 f° 323). Il se réfugia en Hollande sans avoir abjuré et devint le favori de la princesse d'Orange. Son frère ne le suivit qu'après avoir fléchi, ainsi qu'il résulte de la très curieuse lettre que nous empruntons à l'*Histoire des réfugiés protestants*, II, 431. Elle était datée du 16 septembre

[1] «Il en avait traité avec les chevaliers sous le nom d'un catholique. Cela donna occasion à M. Simon de dire en plaisantant sur la nouvelle demeure de son ami, que *l'abomination était logée dans le temple*» (*Lettres choisies de Richard Simon*, III, 120).

1686 et adressée à D'Avaux, ambassadeur de France, par l'espion Tillières, qui, afin de détourner tous les soupçons, avait fondé une colonie de réfugiés dont il semblait le père.

J'ai vu une lettre de Mme de Passy écrite de Paris, et une autre du frère de M. de Formont (Frémont), autrement d'Ablancourt. Mme de Passy (Henriette Bardet, rochellaise, femme de Brunet, sieur de Passy) écrit : « Mon mari a été arrêté à cinq lieues de chez lui, etc. ». La lettre du sieur d'Ablancourt porte : « M. l'intendant nous a fait venir chez lui, moi et cinq autres et nous a dit : Vous êtes observés sur ce que l'on a appris que vous vouliez vous en aller. Jugez ce que nous avons répondu sur cela. Il nous a dit : Retournez chez vous et n'en parlez point, et ne pensez point à ce qu'on croit de vous. Nous nous sommes séparés comme cela, mais jugez du reste. De trente-cinq que nous étions, il y en a sept de partis, ayant appris la prise de M. de Passy qui me chagrine beaucoup. » Dans cette lettre il y avait un billet pour M. de Vérace, autrement de Beyde (Budé, seigneur de Vérace), et neuf autres parents de ces Messieurs. Ce M. de Vérace a conçu une grande amitié pour moi, me voyant avec son parent, le sieur d'Ablancourt ; si bien que, nous promenant, il me fit lecture de son billet, qui était conçu en ces termes : « N'appréhendez rien, Dieu sera pour nous et nul ne sera contre... » Les neveux et nièces de M. de Passy, la mère, les frères et l'enfant de M. de Grimpré et quantité de leurs parents sont déjà dans ce pays-ci. M. Claude dit hier à un autre ministre, qui me l'a redit : « Huit ou dix de nos amis doivent partir cette semaine de Paris ». J'enverrai un guide à Charleroi où je sais qu'ils doivent passer. N'est-ce pas une chose admirable que Dieu se sert de nos plus grands ennemis pour nous soulager?

Fresselique (Pierre), de Paris, facturier de bas, réfugié en Brandebourg (Ebrard, *Christian Ernst*, etc.).

Freval (Jean-Baptiste), fugitif dont les biens furent confisqués (TT 158).

Fumechon (Marthe), veuve de Jean Pierre, fugitive dont les rentes furent saisies (TT 156, 429, 433), naturalisée anglaise en 1687, avec quatre enfants : Jean, Pierre, Madelaine et Judith.

Gachon (Mlle de), absentée de Paris en août 1699 ; le 17, on envoyait aux gouverneurs des villes frontières l'ordre de l'arrêter (O^1 43).

Gagnier (Jean), de Paris, ancien prêtre, assisté en Angleterre 1705 (Ms. B. du pr.).

Galdi, marchand en magasin, fugitif à la fin de 1686 (Fr. 7051 f° 319). Laurent Galdi arrêté dans sa fuite en 1689, était peut-être son parent.

Galleran de Boislieux (Étienne), de Paris, prosélyte, âgé de vingt-quatre ans, fait acte de repentance à Londres en 1690 (Ms. Égl. de la Savoye).

Gallet (Philippe), de Paris, prosélyte, âgé de trente-cinq ans, reçu membre de l'Église de la Savoye à Londres, le 24 février 1688.

Galois (Jeanne), de Paris, reçue à la paix de l'Église à Londres, le 3 octobre 1696 (*Proceedings*, juillet 1890).

Gamonnet, assisté à Lausanne le 22 août 1699 (B. Vaud), paraît n'avoir pas été l'un des fils, mais seulement un parent de Jacques, libraire à Paris.

Gandon (Marie), fille de Salomon, et de Marie-Madelaine Moinot, de Paris, et David Le Grand, de Dieppe, publication de bans, à Londres, le 7 juin 1713 (*Proceedings*, juillet 1890).

Gandy (Françoise), veuve de Pierre, de Paris, âgée de cinquante-cinq ans, assistée en Angleterre avec un enfant, 1705.

Ganeron (Ve Abraham), de Paris, réfugiée à Berlin, 1700 (Ms. Dieterici). Élisabeth, de Paris, femme d'un brodeur, confesseuse, assistée à Londres, 1705 (B. *Fr. pr.*).

Gardouleau, voir Closroger III, 71.

Garnier. Plusieurs parisiens de ce nom passèrent à l'étranger. Garnier, marchand en magasin, du quartier Sainte-Opportune, avec sa femme nommée De la Mouche et deux de ses neveux, en 1686; Esprit, marchand de vins du faubourg Saint-Antoine, et André, du quartier des Halles, avec sa femme et ses filles. La vente de leurs hardes produisit 1291 livres. Jacques fut arrêté à Guise avec Morin et d'autres fugitifs en 1686 (Fr. 7051 fos 319 et 342).

Gaucher (Marie), âgée de cinq ans, fille de feu Jean Gaucher, de Paris, et de Marthe, sa femme, décédés à Londres, assistée en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

Gauguet, marchand de vins de la rue des Fourreurs, fugitif avec sa femme, au commencement de 1687, ayant laissé, rue de Lourcine, une maison louée 200 fr., de la valeur de 4000 à 5000 livres (Fr. 7051 fo 319).

Gautereau (Daniel), poitevin habitant Paris lors de la Révocation. Bien qu'aveugle, il avait résolu de quitter la France. Guidé

par son valet, il partit à pied, muni d'une forte somme en papier, et joua du violon sur la route jusqu'en Hollande, où il échangea son papier; après quoi il alla s'établir à Zurich (Jaccard, *L'Égl. fr. de Zurich,* p. 113).

Gautier. Quatre personnes de ce nom furent naturalisées anglaises: Jean, en 1682; Thomas, en 1688; Pascal, en 1690; François, en 1700. Nous ne pouvons affirmer qu'ils appartinssent à la famille parisienne, dont le procureur du roi disait dans un rapport de la fin de novembre 1685: «L'aîné des frères Gaultier avocats est absolu; le cadet, qui a enseigné la philosophie à Genève, m'a donné sa parole pour les deux et même pour toute la famille» Fr. 17420 f° 191). Jeanne, native de Gien et âgée de vingt-trois ans, et sa sœur Marie-Anne, âgée de vingt-et-un ans, demeurant chez Barbot, rue du Sépulcre, abjurèrent à Paris le 17 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 289).

Gaylen, demeurant à Paris, rue Saint-Denis *à la Croix de fer,* s'enfuit en Hollande, où il se trouvait déjà en avril 1686. Il avait emporté 100,000 livres; son frère, riche libraire de Lyon, se préparait à le suivre (Ch. Weiss, II, 430).

Gédouin et sa femme, de la rue Charlot, fugitifs au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 7). Jean-Louis Gédouin, de Paris, âgé de vingt-sept ans, fit acte de repentance à Londres, le 25 décembre 1698 (Ms. Égl. de la Savoye).

Gefroy (J.), de Paris, assisté à Genève en 1705 (Ms. B. du prot.).

Gendrault, voir Menour, III, 216.

Gerou (P.) et sa femme, de Passy près Paris, reçoivent un viatique à Genève en 1705 (Ms. B. du prot.).

Gervaise, voir Anciens.

Gibarcoult (Marguerite), fugitive dont les biens furent saisis (TT 158).

Giberne (Louis), de Paris, passementier, sa femme et un enfant, venant de Hollande, assistés à Genève de 1700 jusqu'en 1705 (Ms. B. du prot.).

Gilet (François), de Charenton, reçoit un viatique à Genève pour passer en Angleterre (Ms. B. du pr.).

Gilon (Adam), lapidaire de la rue du Harlay, passé en Angleterre deux ou trois ans avant la Révocation (Ravaisson, VIII, 347).

Girard, voir Anciens.

Girardin (Jacques), de Paris, réfugié à Magdebourg avec sa femme et un enfant, 1701 (Tollin, *Geschichte*, etc, II, 495; III, 50).

Girardot, voir Anciens.

Girault (Veuve), pauvre femme de la rue Saint-Nicolas, fugitive au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 215).

Glatigny (Paul de), parisien, étudiant à Leide en 1686 (Ms. B. du pr.).

Glizière (Marthe), de Paris, reçue à la paix de l'Église à Londres, le 11 février 1694 (*Proceedings*, juillet 1890).

Gloria (Marie Le Clerc, femme de Jacques), fait acte de repentance à Londres, avec Marie-Madelaine, sa fille, le 24 juillet 1687 (Ms. Égl. de la Savoye).

Goard (Jacques), de Paris, âgé de cinquante-cinq ans, esprit troublé, assisté en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

Gobard (Jacques), sieur de Saint-Ouen, écuyer, qui s'est confessé et a communié dans l'Église romaine, fait acte de repentance à Londres le 17 octobre 1689 (Ms. Égl. de la Savoye).

Godard (Nicolas), de Paris, prosélyte, âgé de vingt-deux ans, reçu membre de l'Église de la Savoye à Londres, le 29 septembre 1692.

Godart, voir III, 141.

Godefroy (Jean), cordonnier de la Grande-rue du faubourg Saint-Antoine, sa femme et une petite fille, fugitifs au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 215).

Godin (Jacques), commis de Falaiseau, fugitif à la fin de 1685 (Fr. 7051 f° 97). On trouve à Berlin, en 1700, la veuve de Jean-Albert Godin, de Paris, notaire impérial, et trois enfants (Ms. Dieterici); c'est sans doute elle qui était assistée à Londres en 1705 sous le nom de Marie, veuve de Jean Godin, avec trois enfants. Jérémie Godin, de Paris, fut admis à la cène à La Haye, en 1692, après acte de repentance. Madelaine des Tarses, femme de Godin,

horlogeur de la rue Saint-Martin, promettait, le 10 janvier 1686, d'abjurer.

Golle (Samuel), ébéniste de la rue de l'Arbre sec, fugitif au commencement de 1687, ainsi que ses sœurs Anne et Susanne (Fr. 7051 f° 320).

Gombard, fugitif dont les biens furent confisqués (TT 158).

Gombault (Pierre), fugitif dont les rentes furent confisquées (TT 429, 433). André et Jeanne Gombault, fille, âgée de soixante-trois ans, assistés en Angleterre, 1703 (Ms. B. du pr.).

Goron (Antoine), maître cordonnier du quartier de la Mortellerie, ne suivit pas sa femme, fugitive au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 317).

Gorrey (Adrien), natif de Paris, plaçait à fonds perdus entre les mains du consistoire de l'Église française de la rue Threadneedle, la somme de 225 livres pour l'usage des pauvres, attendu qu'il avait gagné cette somme en servant l'Église de Charenton (Reg. de l'Égl. fr. de Londres).

Gorris (Jean de[1]), né à Paris en 1505, reçu docteur en médecine le 18 avril 1541, fut bientôt après nommé professeur, puis doyen de la faculté en 1548. Exclu de sa charge comme hérétique en 1568 avec cinq de ses collègues, et réintégré seulement en 1571, il échappa, on ne sait comment, à la Saint-Barthélemy; mais il conserva de l'horrible massacre une frayeur telle que, allant un jour rendre visite à l'évêque de Paris et voyant sa litière entourée par des sergents, il fut frappé d'apoplexie, et ne recouvra point ses facultés dans les quelques années qu'il vécut encore. Il mourut en 1577, laissant plusieurs ouvrages et, d'après *La France protestante*, deux fils: Jean qui, suivit la carrière paternelle, et Louis, avocat au Parlement.

Du second Jean, docteur en médecine, nous ne savons absolument rien, sauf qu'il est peut-être le père des trois personnages suivants: Jean, Jacques et Paul de Gorris, qui nous paraissent avoir été frères. Jean, sieur de Meilleray, né vers 1584, médecin ordinaire de Louis XIII, mourut en 1662. Sa femme, Marguerite Biseul, lui donna quatre enfants: 1° Marguerite, morte en 1662,

[1] Peut-être fils de Pierre, médecin, natif de Bourges, qui se fit agréger en 1511 à la faculté de médecine de Paris (Herminjard, *Corresp. des réformateurs*, I, 209).

mariée en 1641 à Gilles de Lorme, fils du sieur des Bordes, dont elle eut: Thomas (1642), Alexandre (1643), Charlotte, mariée à Henri Justel en 1676, Frédéric (1657); 2° Angélique (1631); 3° Charlotte, mariée à Daniel Martel, sieur de Montpinson en 1656; 4° Marie (1635), inhumée en 1638.

Jacques, né en 1585, graveur des monnaies en 1618, puis procureur-général en la cour des monnaies, mort en 1647.

Paul, contrôleur-général de la marine et des fortifications en Normandie. Bernardine de Lorme, sa femme (exhumée de la terre des Bordes en 1677) lui donna six enfants: Jean (1617), présenté au baptême par De Gorris, médecin du roi, et par Uranie Le Jay, veuve de Lorme; Jacques (1618), présenté au baptême par Jacques de Gorris, graveur aux monnaies, et par Marie de Lorme, femme de Galland; Thomas (1619); Nicolas (1620), présenté au baptême par Nicolas de Lorme, sieur de Clairbois et par Marie de Gorris; Marguerite (1624), présentée au baptême par Gilles de Lorme, et par Marguerite Biseul, femme du médecin de Gorris; Jacques (1627), dont la marraine fut Marie de Gorris, femme de Lauberan de Montigny, ministre à Senlis, décédée à Ablon en 1668, à l'âge de soixante-trois ans.

Nous ignorons à quelle famille appartenait cette Marie et les De Gorris suivants: Aloph, sieur de Naucourt, marié en 1656 à Péronne de Dompierre, dont il eut une fille nommée Susanne-Madelaine, qui se réfugia à La Haye. Veuf en 1665, il se remaria la même année à Judith de La Planche, veuve de Jacques Caille, sieur de Pompoix. — Paul, sieur de la Guerche et sieur des Cochets, capitaine de vaisseau. En 1675, il présentait au baptême avec Gabrielle de Bernières, femme du lieutenant-général Du Quesne, une fille de Thévenin, sieur du Petit-Bois. L'année suivante, il signait dans les registres de Charenton comme témoin du mariage de sa cousine-germaine Charlotte de Lorme, fille de feu Gilles de Lorme et de Marguerite de Gorris, avec Henri Justel, conseiller du roi et âgé de cinquante-six ans. Tandis qu'on gardait certains capitaines de vaisseaux protestants, Forant, Belle-Ile-Erard et d'autres, dont la conversion paraissait probable, De Gorris fut mis à la retraite, avec Guillon et Lavigerie, pour cause de religion, par ordre du 8 février 1681 (Jal, *Du Quesne*, II, 381); il mourut l'année suivante, âgé de soixante-deux ans, et fut inhumé dans le cimetière des Saints-Pères, en présence de ses cousins Philippe Bernard, sieur de Bouilly, et Everte Tassin, avocat au Parlement, tous deux anciens de Charenton.

Judith, sœur de Paul, dont elle hérita la terre des Cochets, présentait au baptême en 1674 Isaac-François Petit, avec Isaac Le Monnier, secrétaire des commandements du duc d'Orléans. En 1682, elle tenait encore sur les fonts Henri, fils de Jacques Le Maçon, avec Louis de Nettancourt. Elle habitait la rue des Marais-Saint-Germain, et figure comme fugitive sur la liste du 8 février 1687. Elle avait assez de fortune pour entretenir un carrosse : ses propriétés valaient cent mille livres environ, au dire de son ancien homme d'affaires Salomon Domanchin, qu'elle avait remplacé par Pressigny. Elle avait donné 20,000 livres en mariage à sa nièce Du Blon ou Leblanc, nouvelle catholique; et avant sa sortie du royaume, elle avait vendu à la dame d'Heucourt 20,000 livres de rentes sur la ville de Paris; mais cette vente n'avait point été ratifiée, et le capital en fut saisi, ainsi que la terre des Cochets (Fr. 7051 f° 311).

Il semble que le billet suivant adressé à D'Argenson le 18 septembre 1701, concerne une dame de Gorris : « Il serait nécessaire que vous prissiez la peine de voir la demoiselle de Corris, nièce de la dame de Riswick, hollandaise qui est morte à Paris pour l'exciter de demeurer en France et d'y embrasser la religion catholique (O 248).

Gosselin (Jeanne), fugitive dont les rentes furent saisies (TT 156).

Gouard (Pierre-Paul), de Paris, âgé de seize ans, fait acte de repentance à Londres, le 15 novembre 1699. Un autre Pierre-Paul Gouard avait été reçu le 12 à la paix de l'Église au même lieu.

Goubert (Jean), voir Monginot, III, 224.

Goujon (Nicolas), cordonnier, rue de Charonne, âgé de trente-cinq ans, sa femme Élisabeth, âgée de vingt-huit ans, abjurent avec deux jeunes enfants, moyennant 15 livres. Passés ensuite en Angleterre, ils font acte de repentance à Londres le 27 novembre 1687 (Fr. 7051 f°s 137, 215 et Ms. Égl. de la Savoye).

Goulay (Les enfants d'Esther), femme de Languetmy (?), fugitifs dont les rentes sont confisquées (TT 156).

Gourdin (Madelaine), de Paris, âgée de trente-huit ans, assistée en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

Gousset, voir III, 142.

Goyon de la Moussaye, voir Béringhen, II, 379.

Grand, famille nombreuse réfugiée à Berlin (Erman et Reclam, II, 47).

Grannon (Pierre), de Paris, prosélyte âgé de dix-sept ans, reçu membre de l'Église de la Savoye à Londres, le 21 avril 1700.

Gravet, voir III, 144.

Grégut, mercier de la rue de la Chanverrerie, feignit d'aller à Fontainebleau, au commencement de novembre 1685, ne revint pas. Sa femme, ses enfants, son garçon de boutique et sa servante le suivirent bientôt. La vente de ses meubles confisqués produisit 3708 livres (Fr. 7051 f°s 145, 308 et 318).

Grignard (Octave), de Paris, âgé de soixante ans, ancien soldat, assisté en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

Grignon, voir Petitot, II, 305.

Grimaudet, voir III, 144.

Grimault, voir II, 506.

Grimot (Étienne), de Paris, reçut de Bonrepos, à La Haye, en 1698, 6 livres pour rentrer en France (Aff. étr., Holl., 177).

Grimpré, voir Émigration, II, 465.

Grimpler (Jean et David), fugitifs dont les rentes furent confisquées (TT 429).

Griot (Susanne), de France, reçoit un viatique à Genève en 1697 (Ms. B. du pr.).

Grivier (Robert), de Paris, reçu à la paix de l'Église à Londres le 12 novembre 1699 (*Proceedings*, juillet 1890).

Grostête, voir Anciens.

Grosyeux (André), rubannier du quartier Saint-Denis, sa femme, leur fils, et leur fille aînée, fugitifs au commencement de 1687, ne purent emmener quatre petits enfants qui furent mis à l'hôpital. La vente de leurs meubles confisqués produisit 150 livres (Fr. 7051 f° 327). Le père de Jean Grosyeux, autre fugitif, dont les biens

furent saisis (TT 158). Un enfant et Jeanne, fille, idiote, âgée de trente-et-un ans, assistés en Angleterre, 1703 et 1705 (Ms. B. du pr.).

Gueny (Jacob), fugitif, dont la maison de la rue des Fossés-Montmartre fut confisquée (TT 14).

Guérin (Catherine et Marie), de France, reçoivent un viatique à Genève en 1697 (Ms. B. du prot.).

Guérin (François), brodeur et sa femme; Jean, boutonnier et un enfant, tous de Paris, réfugiés à Berlin, 1698 (Ms. Dieterici).

Guerineau, voir III, 147.

Gueron (Claude), de Paris, reçoit à Genève en 1699 un viatique pour la Suisse (Ms. B. du prot.).

Guetteville (Jacques de), fugitif dont les rentes furent saisies (TT 156, 429, 433).

Guibert (Nicolas), de Paris, prosélyte et fugitif, admis à la sainte cène à Londres, le 24 mai 1699 (Ms. Égl. de la Savoye).

Guibert (Philippe), de Lyon, établi à Paris, prosélyte âgé de quarante-cinq ans, reçu membre de l'Église de la Savoye à Londres, le 24 novembre 1689.

Guide (Philippe), célèbre médecin, réfugié en Angleterre avant la Révocation. Il y fut naturalisé en 1682 avec sa femme, Louise, fille de Théodore Naudin, docteur en médecine, et de Louise Grostête, et leurs cinq enfants: Philippe, Jacques, Louise, Anne et Philothée. Il en eut un sixième, Alexandre, présenté au baptême par Sasserie et Mlle Seignoret (Agnew, in-f°, II, 151).

Guillard, voir III, 148.

Guillot (Catherine), de Paris, âgée de huit ans, fait acte de repentance à Londres, le 25 avril 1687, pour avoir signé mais non abjuré (Ms. Égl. de la Savoye).

Guion (Pierre), de Paris, assisté à Genève en 1699, 1700, 1701 (Ms. B. du prot.).

Guy, voir Dicq, II, 576.

Hamel (Élisabeth), fugitive dont les rentes furent confisquées (TT 429).

Hanesse (Pierre et Jacob), de Paris, étudiants à Francfort-sur-le-Mein, 1687 (Ms. de la biblioth. du prot.).

Haran (Thomas), vannier de la Grande rue du faubourg Saint-Antoine, fugitif au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 215), assisté en Angleterre avec sa femme et un enfant, 1703.

Hardy (Élisabeth), de Paris, reçue à la paix de l'Église à Londres le 12 novembre 1699 (*Proceedings*, juillet 1890).

Hauduroy, voir Chastelain, III, 58.

Haunelin (Louis), de Paris, passementier, reçut de Bonrepos à La Haye, en 1698, 8 livres pour rentrer en France (Aff. étr. Holl. 177).

Haunet (Catherine), de Paris, âgée de soixante-huit ans, veuve d'un horloger, assistée en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

Haussemaine (Salomon), fugitif dont les rentes furent saisies (TT 433).

Havart (Madelaine), fugitive dont les biens furent confisqués (TT 158).

Havet (Catherine), de Paris, veuve âgée de quarante-huit ans, et ses quatre enfants, Madelaine, Catherine (14 ans), Didier (12 ans), Paul (9 ans), firent acte de repentance à Londres, le 29 avril 1686 (Ms. Égl. de la Savoye).

Héat (Isaac), de Paris, marchand, réfugié à Berlin, 1698 (Ms. Dieterici). Madelaine, aussi de Paris, veuve âgée de trente-huit ans, assistée en Angleterre avec deux enfants (Ms. B. du pr.).

Hébert, voir III, 150.

Heck, voir Émigration II, 472.

Hélicque (Henri), orfèvre, fugitif (B., *Fr. pr.*, IV, 506).

Henault (Jean), de Paris, qu'on trouve réfugié à Berlin en 1698 (Ms. Dieterici), est-il la même personne que Jean Henault, naturalisé anglais le 8 mars 1682?

Hénon (Jean), de la vallée de Montmorency, marchand, sa femme, sa nièce et une domestique, réfugiés à Berlin, 1700 (Ms. Dieterici).

Herberon (Judith) fugitive dont les rentes furent confisquées (TT 156, 433).

Hersan (David), de Paris, tireur d'or, reçut de Bonrepos à La Haye, en 1698, 8 livres pour rentrer en France (Aff. étr. Holl., 177).

Hervé, rubannier du quartier de la place Maubert, abjurait le 8 janvier 1686 (Fr. 17421 f° 6). La même année, Jean Hervé, Anne, sa femme et leurs enfants, Jean et Sara, étaient naturalisés anglais (Agnew).

Herwarth (Madame), sa fille, la marquise de Gouvernet, son fils Philibert, baron de Huningue, se refugièrent en Angleterre, où les avaient précédés deux filles de la marquise: lady Eland et la marquise d'Halifax (voir chap. XXII). Un frére et une sœur de Philibert, Jean-Henri, seigneur du Fort, et Régine mariée au seigneur Laigue, quittèrent aussi la France à la Révocation (De Dienne, *Hist. du desséchement des marais*).

Heucourt, voir III, 151.

Heuzé (La veuve), brasseuse, quartier de la place Maubert, et sa sœur abjuraient le 8 janvier 1686 entre les mains des dragons (Fr. 17421 f° 6). Pierre, naturalisé anglais en 1698, devait appartenir à la même famille.

Hilbert (Pierre), de Meaux, et Marie Frémont, de Nanteuil, publication de bans à Londres le 30 juillet 1699 (*Proceedings*, juillet 1890).

Hinard, fugitif de la rue de Cléry. Ses meubles confisqués furent vendus 600 livres (Fr. 7051 f° 321).

Holzafell (Antoine), Marie, sa femme, et Antoine, leur fils, naturalisés anglais en 1686 (Agnew).

Houssaye (Jean). Le 29 juillet 1684, Claude remerciait Tessereau, passé en Angleterre, du bon accueil qu'il y avait fait à M. Houssaye, «bon et honnête jeune homme». Outre Mme Amonnet, qui était une Houssaye, nous connaissons deux autres membres de cette famille: le proposant Isaac, qui finit par abjurer, et son frère Jean, retiré à l'étranger, dont il demandait les biens en 1688 (TT 251).

Houzel (Pierre), de Villiers-le-Bel près Paris, assisté à Genève en 1707 (Ms. B. du prot.).

Huart (Claude), de Paris, religieux passé à Genève pour abjurer, y reçoit un viatique en 1703 (Ms. B. du prot.).

Hubert, marchand de vin de la rue des Vieux-Augustins, dont la femme était fugitive au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 322).

Hudde (Nicolas), directeur de l'académie de peinture, réfugié en Écosse (*Bullet.*, XII, 455).

«Huygens, appelé à Paris par Colbert qui créait alors l'académie des sciences, y publia en 1673 son *Horloge oscillante* qu'il dédia à Louis XIV, présent digne du monarque; car, si l'on excepte les *Principes* de Newton, cette œuvre est peut-être la plus belle production des sciences exactes au XVIIe siècle. Mais en 1681 les progrès de la persécution le décidèrent à quitter la France, sans qu'aucune promesse pût triompher de sa résolution. Le grand géomètre rapporta dans son pays natal sa magnifique découverte de l'application du pendule aux horloges, son analyse des ondulations de la lumière, les perfectionnements donnés au baromètre et à la machine pneumatique» (Ch. Weiss, II, 204).

Hulot (Michel), de Paris, reçut de Bonrepos à La Haye, en 1698, 6 livres pour rentrer en France (Aff. étr., Holl., 177).

Humbert (Charles), de Paris, étudiant à Francfort-sur-le-Mein, 1687 (Ms. de la biblioth. du prot.).

Imbert, voir II, 579.

Jacobé de Norrois (Louis), de la rue Quincampoix, et sa femme Jeanne Mauclert, fugitifs, au commencement de 1687. Leurs meubles furent vendus, et les biens immeubles de la valeur de plus de 100,000 livres, qu'ils avaient laissés à Vitry, confisqués (Fr. 7051 f° 213).

Jacques, fugitif, auquel ses compétiteurs intentèrent un procès, parce qu'il avait été admis, sans doute par mégarde, à hériter avec eux (TT 150).

Jacquesson (La demoiselle), de la rue des Marais, fugitive au commencement de 1687. On disait qu'elle avait du bien et des procès.

Jacquinot (Françoise), fugitive, dont les biens furent donnés à sa nièce Marie-Anne Jacquinot en 1688.

Jamard (Jeanne), de Paris, âgée de vingt-neuf ans, assistée en Angleterre avec trois enfants en 1705; Judith, idem, en 1703 (Ms. B. du pr.).

Jamineau frères, marchands de dentelles du quartier des Halles, fugitifs au commencement de 1687. La vente de leurs meubles confisqués produisit 404 livres.

Janiçon, voir Anciens.

Janots, voir III, 71.

Jarvis (Louis), fils de Louis, et de Marguerite de Fresne, natif de Paris, naturalisé anglais en 1685 (Agnew).

Jaucourt, voir II, 356 et III, 224.

Jaupitre (Jean-Jacques), de Paris, assisté à Genève le 17 novembre 1690 sur la collecte de Hombourg (Ms. Court).

Jense (Susanne), de Paris, âgée de soixante-treize ans et veuve d'un joaillier, assistée en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

Jodouin (François), ministre à Senlis, qui avait épousé à Charenton Jeanne Dumaistre en 1685, possédait dans la rue Saint-Eustache une maison qui fut confisquée lorsqu'on eut banni les pasteurs (TT 14).

Jollyvet (Ewertre), fils d'un poète avocat au Parlement de Paris, réfugié en Angleterre, où il vivait encore en 1708 (*Fr. pr.*).

Jouard (Anne), morte à Berlin en 1704, appartenait évidemment à la famille parisienne des Jouard, parents de Mme Isaac Claude (B., *Fr. pr.*, VI, 372).

Joubart (Madame), fugitive avec quatre enfants en 1685. On lit dans un rapport du commissaire Delamare du 17 octobre : « Le mari qui les a envoyés devant, est encore à Paris. Il serait bon de le faire arrêter pour l'obliger à faire revenir sa famille » (Fr. 7052 f° 300).

Jouin, nombreuse famille parisienne, réfugiée à Berlin (Erman et Reclam, II, 47).

Jourdan, parfumeur de la rue des Boucheries, dont les enfants étaient notés comme fugitifs au commencement de 1686 (Fr. 7052 f° 42).

Jouy (Veuve Louis), de Paris, réfugiée à Berlin (Ms. Dieterici).

Joyeux, voir III, 157.

Julien, avocat, sans doute fils d'Isaac Julien, bourgeois de Paris, et d'Anne Jédouin, dont la fille Marie avait épousé en 1675 Pierre Augier, pasteur à Favières, revint en 1699 de Neuchâtel où il s'était mis au service de la duchesse de Lesdiguières. Avertie de son retour, la cour ordonna, le 26 septembre 1699, de le mettre à la Bastille; il avait repris, le 24, le chemin de la Suisse, et l'on apprit le 12 octobre qu'il était heureusement arrivé à Genève (O^1 43).

Justel (Henri), conseiller-secrétaire de Louis XIV, nommé bibliothécaire du roi Charles II en 1681, quitta la France à la fin de septembre avec sa femme Charlotte De Lorme. Il fut naturalisé anglais en 1687. Sa fille Charlotte figure dans la liste des naturalisations de 1688, et son fils Henri, dans celles de l'année 1693 (Agnew).

Juzeaud (Pierre), de Paris, tailleur, à Francfort-sur-le-Mein, 1687 (Ms. de la biblioth. du prot.)

Laar (De), marchand de vins, rue de la Mortellerie, sa femme et son frère, fugitifs au commencement de 1687, après avoir vendu tout ce qu'ils possédaient (Fr. 7051 f° 318).

La Barre (François-Poulain de), né à Paris en 1647, docteur de Sorbonne et curé de la Flamengrie, quitta son bénéfice en 1688 pour se faire protestant, et se réfugia à Genève. Il est auteur de quelques ouvrages indiqués dans *La France protestante*.

La Bastide, voir Anciens.

La Berlière, voir Lemaistre, III, 192.

La Bouchetière (Charles Janvre de), gendre de l'ancien Falaiseau, passa en Hollande avec son père et sa femme Marie-Anne (*Fr. pr.*, VI, 135).

La Boulonnière (Jean de), né à Paris, naturalisé anglais en 1708 (Agnew).

Lacombe, voir III, 160.

La Coudrière, voir III, 160.

La Croix, voir III, 161.

Ladret (Sara), de Paris, réfugiée à Berlin, 1700 (Ms. Dieterici).

Laet (Jean de), sieur du Fresnay, du quartier de la Mortellerie, Marie Chardin, sa femme, leur fils, deux laquais et deux servantes, fugitifs à la fin de 1686. Jean avait réussi à vendre avant son départ ses meubles, ses chevaux et ses carrosses. Son père, originaire de Hollande et réclamé par les États-Généraux bien qu'il fût naturalisé français, obtint un passeport pour quitter la France (voir chap. XXII), où il laissait des biens immeubles (Fr. 7051 f° 318), qui furent donnés au marquis de Saint-Mars et vainement réclamés par les ambassadeurs hollandais lors de la paix de Ryswick (*Actes et mém... de la paix,* IV, 361).

Lafargue, voir Margas, III, 207.

La Faucille (René de), capitaine au régiment de La Ferté. On a su aujourd'hui, écrivait l'exempt Desgrez le 12 février 1686, qu'il est parti le 5 pour l'Allemagne avec les bagages de Mme la princesse de Tarente. Il est grand ami de M. de La Fontan, capitaine au régiment de Condé. Il a encore dans cette ville un de ses bons amis qui s'appelle M. de La Coudrière, de la R. P. R., lequel déloge tous les trois à quatre jours, et dont la femme est aussi à Paris. A l'hôtel d'Entragues il y a encore des protestants inconnus (Fr. 7053 f° 232). La Faucille servit en Irlande sous La Caillemote et reçut six blessures à la bataille de La Boyne. Il fut nommé gouverneur de Sligo (Agnew, II, 232). La Fontan et La Coudrière s'enfuirent également. Les biens du premier furent donnés en 1688 à son enfant resté en France.

Lafaye (Charles de) et son fils Louis, parisiens, naturalisés anglais en 1685, ainsi que Jean et Susanne. Marie et ses six enfants ne furent naturalisés qu'en 1688 (Agnew).

La Ferté-Civile, voir Caron, II, 297.

Lafon, marchand de vins du faubourg Saint-Antoine, a envoyé en Angleterre deux garçons et une fille en bas âge, depuis les

défenses. Rapport du commissaire Delamare, mars 1685 (Fr. 7052 f° 248).

La Fontaine (De), voir III, 163.

La Fontan, voir La Faucille, III, 358.

La Force, voir II, 326.

La Fosse (De). Claude écrivant, le 16 juin 1684, à son fils retiré à La Haye : « Saluez Mmes de La Fosse », il y a tout lieu de présumer que ces dames étaient des parisiennes passées en Hollande. — De La Fosse, marchand de toiles de la rue des Vieillés-Audriettes, et la dame de La Fosse, de la rue Beaubourg, sœur du sieur Lemaistre, figurent parmi les fugitifs partis après le mois de février 1687 (Fr. 7051 fos 5 et 313). Moïse Lafosse, de Paris, âgé de soixante-quinze ans, assisté en Angleterre, 1705. — Louise Lafosse, de Paris, reçoit à Genève en 1699 un viatique pour l'Allemagne (Ms. B. du prot.). Lafosse le jeune, chandelier du faubourg Saint-Antoine était noté le 18 août 1686 comme cherchant à s'enfuir (Fr. 7053 f° 201).

La Haye (Étienne), de Paris, perruquier, âgé de vingt-quatre ans, fugitif au mois d'avril 1699 (O1 43).

Lalouette (Jérémie), de Paris, âgé de neuf ans, et sa sœur Marie, âgée de dix-huit ans, firent acte de repentance à Londres le 20 mars 1686 (Ms. Égl. de la Savoye).

La Luzerne (Thioult, sieur de), épousa Marguerite, fille de Pierre de Béringhen, dit M. le premier, et de la célèbre et savante Marie Bruneau, qui lui donna deux filles. Ces demoiselles figurèrent en Hollande parmi les réfugiées les plus zélées (T. des Réaux, III, 384).

Lamandé (Daniel), de Paris, passementier, sa femme et un enfant, et la veuve d'André, passementière, réfugiés à Berlin, 1698, 1700.

Lambert, voir III, 168.

La Melonnière, voir III, 169.

La Motte (De), maître boutonnier de la rue Sainte-Foy, s'enfuit en janvier 1686, après la première visite du commissaire convertisseur (Fr. 7051 f° 42).

Langey, voir III, 172.

Langlache (Jean), de Paris, fugitif dont les rentes furent saisies (TT 156, 433).

Langle (De), voir III, 174.

Langlois (Matthieu), de Paris, brodeur, admis à la cène à La Haye, en 1695, après acte de repentance, réfugié à Berlin, avec sa femme et deux enfants, 1698 (Ms. Dieterici). Il résulte d'un placet présenté au roi en 1701 par Louise Langlois, nouvelle catholique, que le mari de celle-ci était passé « depuis plus de vingt ans dans les pays étrangers pour fait de religion » (O 248).

Lannaz (Jean), fugitif dont les rentes furent confisquées (TT 429).

La Pénissière, voir III, 175.

Laperdix (Paul), de Paris, âgé de soixante ans et paralytique, assisté en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

La Perrine (David Duplessis, sieur de), avait épousé en 1680 Anne Monginot, dont il eut plusieurs enfants, qu'il fit passer en Hollande dès 1687 (B. *Fr. pr.*).

La Planche, voir III, 177.

Lardeau, voir Anciens.

Laroche (Daniel), marchand de vins de la rue de la Mortellerie, et son garçon de cabaret, fugitifs après février 1687, ainsi que Jean de La Roche, marchand formier de la rue Tirechappe (Fr. 7051 f° 318). Autre Jean de La Roche, voir prisons.

La Rochefoucault, comte de Roye, voir II, 423.

La Rochegiffart, voir II, 423 et III, 178.

La Roche-Guilhem (Mlle de), auteur de plusieurs romans, habitait Paris à la Révocation et se réfugia en Hollande (voir *Fr. pr.*).

Lartisien (Jean), de Paris, sa femme et deux enfants, venus à Genève pour abjurer, reçoivent en 1699 un viatique pour la Suisse (Ms. B. du prot.).

Lasseur, voir Margas, II, 207.

La Taillée, voir III, 180.

La Trémollière, voir Foissin, III, 132.

Lauban (Renée de), veuve, de Paris, âgée de soixante-cinq ans, assistée en Angleterre, 1703, 1705 (Ms. B. du pr.).

Launay, voir III, 181.

Launay (Jeanne de), veuve, de Paris, âgée de cinquante-neuf ans, fait acte de repentance publique à Londres le 22 décembre 1687 (Ms. Égl. de la Savoye).

Laurent (Jean), de Paris, admis à la cène à La Haye en 1639. Pierre Laurent, de Paris, âgé de cinquante-cinq ans, fait acte public de repentance à Londres, le 23 août 1688 (Ms. Égl. de la Savoye).

Lausan (Isaac), de Villiers-le-Bel, rétracte à La Haye son abjuration, en 1686 (Ms. B. du pr.).

Leballeur (Claude), de Paris, fugitif, dont une rente de 1000 livres fut confisquée (TT 433).

Le Bar, chirurgien, rue de la Huchette, absent au commencement de 1687. Ses maisons de la rue du Vieux-Colombier et de la rue Geoffroy-l'Angevin furent confisquées (TT 14, 297, 433). Un Bar avait signé chez Seignelay le 14 décembre 1685.

Le Bas (Richard), naturalisé anglais en 1685, appartenait peut-être à la nombreuse famille parisienne de ce nom.

Lebel (Alexandre), de Paris, sa femme malade et un enfant, assistés à Genève en 1683 et 1702 (Ms. B. du prot.).

Lebel (Jean), de Paris, reçoit à Genève en 1704 un viatique pour aller servir dans les troupes du Piémont (Ms. B. du prot.).

Lebert, voir II, 571.

Leblond (Pierre), de Paris, cordonnier, et sa famille, reçoivent à Genève en 1690 un viatique pour le Brandebourg (Ms. B. du prot.).

Lebrun, voir III, 184.

Lebulle (Jean), de Paris, sa femme et deux enfants, réfugiés à Berlin, 1700 (Ms. Dieterici).

Le Camus (Jean), tisserand, rue de Montreuil, et Marguerite Adam, sa femme, fugitifs au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 215).

Le Camus (Philippe), de Paris, âgé de vingt ans, rétracte publiquement son abjuration à Londres, le 6 novembre 1698 (Ms. Égl. de la Savoye).

Lecène (Charles), ministre de Charenton, naturalisé anglais en 1687 (Agnew).

Le Clerc (Jeanne), de Paris, âgée de soixante-six ans, rétracte publiquement son abjuration, à Londres, le 12 juin 1687 (Ms. Égl. de la Savoye).

Le Cointe, voir III, 185.

Lecomte, voir III, 186.

Le Coq, voir Anciens.

Le Féron (Frédéric), parisien, étudiant à Leide en 1688 (Ms. du prot.).

Lefeve (Jeanne), fille de Pierre et de Nohémie Brisson, de Paris, et Michel Coineau, de Lusignan, publication de bans à Londres le 19 décembre 1714 (*Proceedings*, juillet 1890).

Lefèvre, voir III, 187.

Le Flaud, du quartier du marais, fugitif au commencement de 1687.

Le Gagneur (Thomas), fugitif dont les rentes furent confisquées (TT 156, 429).

Léger (Jean) et sa femme Marie, naturalisés anglais en 1682 (Agnew, II, 48). Au mois d'août 1686, le cabaretier Léger et sa femme se préparaient à sortir du royaume (Fr. 7050 f° 258). André Léger, naturalisé anglais en 1700 (Agnew, II, 71).

Le Goux, sieur de Périgny, exilé à Noyers en 1686 et rappelé par ordre du 10 avril, après avoir promis de faire incessamment abjuration (O[1] 30), passa ensuite à l'étranger avec sa femme; leurs biens furent donnés en 1688 à leurs enfants restés en France (O[1] 32). Auguste Le Goux, sieur de Périgny, fugitif, dont les rentes furent confisquées (TT 156, 433), est sans doute le même personnage que le précédent. La famille était originaire de La Rochelle.

Le Grand (Madelaine), de Paris, rétracte à Londres son abjuration, le 20 septembre 1694 (Ms. Égl. de la Savoye). Judith

Marchand, veuve d'Isaac Le Grand et Jeanne Le Grand, sa fille, de Claye en Brie, reçues à la paix de l'Église à Londres le 30 mai 1696 (*Proceedings*, juillet 1890).

Lejeune, voir III, 128.

Le Juge, voir Ferdinand, III, 127.

Lemaire, voir III, 130.

Lemaistre, voir III, 190.

Le Mercier (David et Antoine), fugitifs dont les rentes furent confisquées (TT 156).

Lemoine (Françoise), âgée de vingt ans, son frère, âgé de dix-huit ans, et Pierre, âgé de vingt-huit ans, tous trois de Villiers-le-Bel, rétractent à Londres leur abjuration en 1698, les deux premiers le 6 novembre, et le troisième, le 12 (Ms. Égl. de la Savoye), Étienne, sa femme Esther et leur fille Esther, naturalisés anglais en 1687 (Agnew).

Le Monnier, voir III, 194.

Le Nérat (Mme), femme d'un docteur en médecine et fille de Callot, conseiller à Troyes, ayant accompagné en Suisse Mme de La Trémollière, revint en France au bout de trois semaines.

Le Noble (Charles), de Paris, pâtissier, réfugié en Brandebourg (Ebrard, *Christian Ernst,* etc., p. 155). Le Noble, fils, marchand de dentelles du quartier des Halles, fugitif au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 319). Henri, de Paris, naturalisé anglais en 1685 (Agnew in-f°, II, 78).

Lenostre (Élie), fugitif dont les rentes furent confisquées (TT 156).

Léonard (Frédéric), parisien, étudiant à Leide en 1685 (Ms. B. du pr.).

Lepage (Siméon), maître orfèvre du quartier de la Cité, et sa femme, fugitifs notés sur la liste du 16 février 1687.

Lepart (Isaac), de Paris, facturier de bas, sa femme et deux enfants, réfugiés à Berlin, 1700 (Ms. Dieterici).

Le Père (Daniel, vitrier, fugitif au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 215).

Le Plastrier, voir II, 594.

Lernoult, voir III, 195.

Le Riche, voir III, 195.

Leroux, voir II, 533 et III, 196.

Leroy, voir III, 196.

Le Royer, voir Charton, III, 57.

Lescuyer (Nicolas), de Paris, décidé à abjurer, reçoit un viatique à Genève en 1703 (Ms. B. du prot.).

Lestang (Le sieur de), fugitif, dont le commissaire Gorillon travaillait, au commencement de 1687 à découvrir les biens.

Le Tellier, voir III, 198.

Le Vasseur (Louis), de Paris, médecin réfugié en Angleterre dès 1683, avec sa femme Anne de La Barre, et ses enfants Jacques, Louis, Anne, Élisabeth et Marie. La famille fut naturalisée en 1685 (*Fr. pr.*, voir aussi De Schickler, *Egl. du refuge*, II, 313).

Levé (Daniel), de Paris, malade, assisté à Genève en 1700, sa femme aussi assistée en 1704 (Ms. B. du prot.)

Levesque, voir II, 404.

Lezeau, demeurant rue Vieille-du-Temple chez Mme Bigot de Saint-Pierre, passé à l'étranger avec sa famille. Au commencement de 1687, le commissaire Gorillon travaillait à découvrir ses biens (Fr. 7051 f° 7).

L'Hermet (Nicolas), manufacturier de bas, réfugié à Magdebourg, 1703 (Tollin, *Geschichte*, etc., III, 52.)

Ligneau (La femme de), Esther Van der Bauck, de Paris, âgée de vingt-deux ans, rétracta publiquement son abjuration à Londres, le 20 mars 1686 (Ms. Égl. de la Savoye).

Lisle (Jean Claude de), de la rue Geoffroy-l'Angevin, fugitif dont les rentes furent confisquées (TT 163).

Lombard, dit Brion, voir Émigration, II, 439.

Lorent, famille nombreuse réfugiée à Berlin (Erman et Reclam, II, 47); nous n'avons pas la certitude qu'elle soit la même que la famille Laurent de Paris.

Lorme (De), voir Des Marchais, ancien et Justel.

Loraine, marchand, rue des Cinq-Diamants, fugitif au commencement de 1687, qui n'avait laissé que ses meubles à sa femme (Fr. 7051 f° 326), est probablement Paul Lorrain, qui fut naturalisé anglais en 1690. Pierre l'avait été dès 1685 (Agnew).

Losy (François), de Paris, déserteur des troupes de France, reçoit à Genève en 1700 une chemisette et un viatique (Ms. B. du prot.).

Lotin (Nicolas), de Paris, maître de langues à Leide, 1684 (Ms. B. du pr.).

Louvigny, voir III, 201.

Loyseau (Anne), de Paris, âgée de quarante-deux ans et veuve d'un orfèvre, s'enfuit avec ses enfants au mois d'octobre 1687, laissant sa boutique garnie à la garde de deux servantes (O[1] 31); elle était assistée en Angleterre en 1705 (Agnew).

Lubin (Jacques), fils d'un orfèvre de Paris, assisté à Genève en 1694; on lui cherchera un maître.

Lucas. Plusieurs personnes de ce nom, sans doute parentes de l'imprimeur, passèrent à l'étranger : Jacqueline, Denis, âgé de soixante ans, et sa femme, Abraham et sa femme, assistés en Angleterre, 1703; Madelaine Lucas, de Paris, veuve âgée de trente ans, également assistée en 1705.

Lumeau (Jean), de Paris, âgé de soixante-huit ans, assisté en Angleterre avec sa bru Marie, en 1705 (Agnew). Jean Luneau (?) de Paris, et Marie Gresler, d'Argenton en Berry, publication de bans à Londres le 24 mars 1700 (*Proceedings*, juillet 1890).

Macmac (Marie), de Paris, âgée de soixante-huit ans, veuve d'un banquier, assistée en Angleterre, 1703, 1705 (Agnew),

Maillard de Plainchamp, voir III, 203.

Malherbe (Nicolas) et Jeanne Fiart, réfugiés à la Nouvelle-York, présentaient au baptême, en 1696, Antoine Andrivet (*Registers... N. York*). Peut-être Nicolas appartenait-il à la famille parisienne des Malherbe.

Maliba (Veuve Jacques), de Paris, brodeuse, réfugiée à Emmerich avec un enfant, 1700 (Ms. Dieterici).

Mallart (La veuve), de Leide, chez qui demeurait en 1691 le ministre Benjamin de Malnoé, était très probablement une réfugiée parisienne (Ms. B. du pr.).

Malnoé, voir III, 204.

Malvia (Madelaine), veuve de Louis), de Paris, âgée de cinquante ans, assistée en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

Marchais (Jonas), Judith, sa femme, et leur fils Isaac, naturalisés anglais en 1688, appartenaient peut-être à la famille parisienne de ce nom.

Marchand, voir Du Vigneau, II, 308.

Marchand (Jean-Baptiste), de Paris, ex-chantre d'Orange, reçoit à Genève en 1704 un viatique pour l'Allemagne, et en 1705 un autre pour la Suisse (Ms. B. du prot.).

Maréchal (Jacques), écossais, maître tailleur de la rue de Buci, et Marguerite Bauman, sa femme, fugitifs retirés en Angleterre (Fr. 7051 f° 3).

Margas, voir III, 207.

Marguerite (Marie Armenault, veuve de Pierre de), fugitive en 1686. Par un brevet du 30 mai, ses biens furent donnés à son fils Henri-Marguerite, sieur de Lagrange (O[1] 30).

Marguèse, fugitif, dont une maison fut confisquée rue de la Petite-Truanderie (TT 433).

Mariette (Les) de Paris appartenaient à une très ancienne famille bourgeoise d'Orléans, dont un des membres prêtait en 1568 le serment de fidélité au roi imposé aux protestants orléanais. Un autre figure parmi les galériens pour la foi. En 1610, Isaac représentait l'Église d'Orléans au synode de Sancerre; en 1632, Jacques, sieur de La Fauconnière, assistait comme ancien de la même Église au synode de Châtillon-sur-Loing, et en 1634 à celui de Mer. On lit dans les extraits des registres de Charenton, à la date du 13 janvier 1678: « Daniel Le Maire, peintre-sculpteur, épouse Élisabeth Mariette, fille de Jacques, sieur de La Fauconnière, et d'Esther Bothereau, 78 ans ». La mention de l'âge semble se rapporter au père de la mariée.

Du mariage de Guillaume Mariette, sieur de La Courtoisie, mort avant 1661, et d'Anne Allard, naquirent à Orléans Charlotte, Alexandre, François, Jacques et Isaac, tous établis à Paris.

Charlotte épousa en 1654 Jean Le Maistre, sieur de La Brangerie, originaire de Gien.

Alexandre, marchand de vins, rue de l'Égout (aujourd'hui commencement de la rue de Rennes) épousa en 1657 Louise Le Maistre, fille de Denis, marchand à Orléans, laquelle lui donna un fils (1659) et une fille nommée Louise, mariée en 1677 à Jean Mesnard, pasteur de Paris. Il n'abjura point avant la Révocation comme l'en accuse la *France protestante*[1], mais seulement un peu plus tard et après avoir été mandé chez La Reynie ainsi que ses principaux coreligionnaires du faubourg Saint-Germain. Visité dans les premiers jours de janvier par le commissaire Gazon, qui travaillait énergiquement aux conversions, il lui montra son acte d'abjuration et celui de sa femme. Quant à son fils, âgé de vingt-six ans, il prétendit ne pas savoir où il était, en ajoutant toutefois qu'il le croyait en Hollande auprès de son gendre Mesnard (Fr. 7051 f° 44, 47, 341). Alexandre fils, gentilhomme servant du roi d'Angleterre, épousa en 1693, à Schiedam, la fille de Josué Prevost du Parc et de Madelaine Bezart, après que les annonces eurent été faites d'une part dans la chapelle royale de Saint-James, et d'autre part, dans le temple wallon de Rotterdam. C'est peut-être un autre Alexandre qui fut naturalisé anglais avec sa femme Madelaine en 1696 (Agnew III, 57). Le beau-père de Mesnard avait acquis une fortune considérable, évaluée à 600,000 livres (Fr. 7050 f° 264), qu'il fit, dit-on, passer en Hollande avant de s'y rendre avec sa femme à l'aide d'un faux passeport qui, suivant l'espion Tillières (Ch. Weiss, II, 18) servit successivement à quinze de ses amis. Sa maison de la rue de l'Égout fut saisie, ainsi qu'une autre de la rue Galande, dont il était co-propriétaire avec Mesnard (TT 409 et 414).

François, marchand de vins de la place Maubert, épousa en 1661 Élisabeth Le Maistre, sœur de la femme de son frère. Plus fervent que celui-ci, François avait fait ses préparatifs de départ avant la publication de l'édit révocatoire. Ayant eu avis qu'il s'apprêtait à gagner la frontière de Flandre, Seignelay ordonna, le 30 octobre 1685, de l'arrêter dès qu'il sortirait de Paris. François réussit cependant à s'enfuir avec sa femme et ses six enfants[2].

[1] Voir ci-dessus II, 6.

[2] Les documents disent: six; pourtant cinq seulement furent naturalisés en Angleterre avec leurs parents. Le sieur

Seignelay écrivait à La Reynie le 29 novembre: «Sa Majesté a été informée que le nommé Mariette, marchand de vins, qui s'en est allé en Hollande, fait vendre ses effets à Paris, sur quoi elle m'a ordonné de vous dire de faire les diligences nécessaires pour les faire saisir» (O[1] 29). On mit le scellé sur les marchandises. La vente des meubles produisit 1800 livres; toutefois après avoir acquitté les frais et les dettes privilégiées, le sergent chargé de l'opération se trouva créancier de 117 livres, qu'on ne lui avait pas encore remboursées au mois de mars 1687. François était propriétaire d'une grande maison, à l'enseigne du *Petit seau*, formant l'encoignure de la rue des Boucheries et de celle du Cœur-Volant (angle sud du boulevard Saint-Germain et de la rue de l'Ancienne comédie); elle était louée 1200 livres et en valait 30,000. Il possédait en outre des biens estimés plus de 60,000 livres, consistant en plusieurs maisons et vignobles à Saint-Denis-en-Val et Breuilly près d'Orléans, en une maison et un grand vignoble en Sologne à deux lieues de Blois (Fr. 7051 f° 18, 308, 342 et TT 26). Réfugié en Angleterre, François y fut naturalisé en 1686 avec sa femme et cinq enfants: François, Jean, Claude, Élisabeth et Louise (Agnew III, 41). En 1722, la maison de la rue des Boucheries ne figurait que pour un loyer de 815 livres sur le compte de la régie; en 1724 le loyer atteignait 900 livres (TT 156 et 433).

Jacques, docteur en médecine, épousa en 1664 Susanne Bertrand, et se réfugia en Angleterre, où il présentait au baptême, le 28 novembre 1686, son petit-neveu Jacques-Auguste, fils de Louis Gervaise et de Jacqueline Mariette, sa nièce, avec Marie Le Maistre, sa belle-sœur.

Isaac, marchand de vins, avait épousé avant 1664 Marie Le Maistre. Nous ne lui connaissons que deux filles: Jacqueline (Agnew, in-f° II, 109 et Fr. 7052 f° 317), mariée à Gervaise fils, marchand réfugié en Angleterre dès 1681, qui fut ancien d'une Église française de Londres, et Charlotte, qui épousa, en 1682, Benjamin Chazeray, sieur du Chesnois, natif d'Orléans. Le commissaire Delamare écrivait le 5 octobre 1685: Isaac Mariette, riche marchand de vins, est décédé depuis un an[1]. Il a laissé de grands biens, entre autres deux maisons, l'une, rue du Bac, louée plus de 2000 livres, et l'autre, rue de Beaune, dans laquelle la femme de

de Lestang, petit valet de pied de Sa Majesté, obtint la confiscation de ses biens (Aff. étr. — France 968. Note communiquée par M. N. Weiss).

[1] C'est donc à tort que *La France protestante* (V, 257 a) dit qu'il passa en Angleterre avec son gendre.

Gervaise a sa portion, et qu'il serait bon de saisir après avoir, au besoin, entendu Gervaise père (Fr. 7052 f° 317).

En 1739, Paul Dufour, trésorier de l'hôpital français de Londres, léguait à chacune des deux filles de François Mariette, de Spitalfields, 100 livres; à Pierre Mariette 50 livres; à son neveu Louis Gervaise 100 livres; à Louise Mariette 50 livres et à Françoise Mariette la même somme (Agnew, in-f° II, 371).

Mentionnons encore divers Mariette dont la famille nous est inconnue: Gentien, naturalisé anglais en 1682; Jean, aussi naturalisé anglais en 1693 (Agnew, III, 54). Un Mariette qui se mêlait de chirurgie et demeurait rue du Four, avait abjuré à la Révocation. Étant tombé malade aussitôt après, il fut longtemps à la Charité, puis transporté aux Convalescents; il demandait l'assistance du roi que le commissaire Gazon lui refusa, n'ayant l'ordre de donner qu'à ceux qui étaient à l'aumône de Charenton (Fr. 7051 f° 47). La nommée Mariette fut mise à l'Hôpital-Général comme opiniâtre, par ordre du 24 mai 1711 (O 1 55) En vertu d'un ordre du 20 octobre 1718, François fut transféré de ce même hôpital au Grand-Châtelet, « pour lui être son procès fait et parfait » (O1 62). Enfin Louis Mariet, sieur de la Ville, fut enfermé au Petit-Châtelet pour la R., le 2 février 1686 (Fr. 7051 f° 303).

Marin (Daniel), de Paris, étudiant à Leide en 1691 (Ms. B. du pr.).

Daniel, de la rue Dauphine, commis au domaine, réfugié en Hollande dès 1682 ou 1683, fut rejoint en 1687 par Louise Brisebart, sa femme, et leurs trois filles: Charlotte-Louise, Susanne-Françoise et Élisabeth (Fr. 7051 f° 323).

Marmier (Les frères) ne sont point mentionnés dans les extraits des registres de Charenton. Nous ne possédons sur eux que les renseignements contenus dans ces deux billets:

Le commissaire Poiret à La Reynie, 16 janvier 1686,

Il n'y a plus dans le quartier qu'Hilaire Marmier, garçon qui est malade de corps et d'esprit, et frère d'Hector Marmier, fort honnête homme et de bonne foi, qui prend des mesures pour donner satisfaction à cet égard [c'est-à-dire pour abjurer] (Fr. 7051 f° 93).

Seignelay à La Reynie, 26 avril 1688,

Sa Majesté veut bien qu'on fasse sortir du royaume le frère de Marmier, banquier, en cas qu'il ne se convertisse pas (O1 32).

Marot (Jean), naturalisé anglais en 1682, appartenait sans doute à la famille parisienne des peintres et architectes de ce nom.

Marsaille (Aimée), de Paris, âgée de soixante-trois ans, assistée en Angleterre, 1703, 1705 (Ms. B. du pr.).

Martin, voir III, 211.

Martin (Isaïe), de Meaux, guide, voir II, 475.

Masclari, voir Anciens.

Massanes, voir Anciens.

Massienne (Henri), naturalisé anglais en 1682. Jean, joaillier sur le quai de l'Horloge, âgé de cinquante-cinq ans, abjure le 3 décembre 1685 avec sa femme Jeanne Gavelle et deux enfants (Fr. 7055 f° 324), et signe le 14 chez Seignelay. Autre Jean, naturalisé anglais avec Anne, sa femme, en 1691 (Agnew). Susanne Massienne, de Paris, épouse à Londres, en 1702, Jean Delafons, de Châtellerault (Agnew, in-f° II, 104).

Masson, voir III, 213.

Massonneau jeune, marchand de dentelles de la rue des Lavandières, passé à l'étranger avec Vachery, son garçon de magasin. Bien qu'il figure comme négociant de la seconde catégorie sur la liste de préparation de l'assemblée du 14 décembre 1685, il était déjà en fuite depuis quelques mois : avant le 16 octobre, ses meubles avaient été vendus par le sergent Gobert. Les frais payés et les dettes privilégiées acquittées, il restait entre les mains du commissaire Le Marrier 540 livres (Fr. 7051 f°s 321, 202). Marie Massonneau, de Paris, veuve âgée de quarante-sept ans, était assistée en Angleterre avec un enfant en 1703 et 1705 (Ms. B. du pr.).

Mauger (Josias) et Élisabeth Berito (Beritault) de Paris, publication de bans à Londres le 2 février 1708 (*Proceedings*, juillet 1890).

Maurice, voir Heck, II, 472.

Maurice, graveur sur pierres, de la rue Dauphine, s'enfuit avec sa femme au commencement de février 1687.

Maurice (F.), de Paris, sorti du service militaire de Hongrie, et sa femme, décidés à abjurer, reçoivent un viatique à Genève en 1701 (Ms. B. du prot.).

Mauzy (Élisabeth), veuve, réfugiée à Barnstable, avec sa fille Françoise, assistée en 1703 (Ms. B. du pr.); elle devait être parente du riche négociant du même nom, qui signa chez Seignelay le 14 décembre 1685.

Mazurier (Cinq enfants, neveux de), réfugiés en Hollande, furent renvoyés en France par D'Avaux, en 1686. Voir prisons et couvents.

Melot (Louis, Pierre, Nicolas, etc.) voir III, 216.

Mercier, voir II, 616 note.

Mesmin (Guy), docteur en médecine du quartier de la place Maubert, passé à l'étranger avant le 9 janvier 1686. Après avoir abjuré à l'église Saint-Étienne avec son fils âgé de trois ans, Anne-Marie Martin, sa femme, le rejoignit avec l'enfant, nommé Guy. Le cadet, Pierre, était resté en nourrice. Ils possédaient la moitié d'une maison, dans la rue des Ménétriers près Saint-Julien, habitée par leur beau-frère De Lisle, propriétaire de l'autre moitié (Fr. 7051 f° 19), une autre maison, rue des Lavandières, estimée 18,000 livres, la terre d'Hervay à deux lieues d'Orléans, et celle des Savons près de Château-Thierry, dont Guy Mesmin, sieur de Breviande, père du mari, touchait les revenus. Pierre, négociant et frère du médecin était passé en Suisse en 1685, et s'était fixé à Berne, probablement avec ses deux sœurs Dorothée et Anne. Il fut membre de la Direction instituée en 1689, pour veiller sur la conduite des réfugiés. Il collecta en Suisse en leur faveur et s'établit ensuite à Genève, où on le trouve en 1699 (Jaccard, *L'Égl. fr. de Zurich*, p. 255 et 257). Isaac, frère des précédents, réfugié à Berlin (1700), avec sa femme et trois enfants, devint conseiller inspecteur des manufactures (Ms. Dieterici). Son fils Michel lui succéda en 1713 (Tollin, *Geschichte der franz. Col. von Magdeburg,* III, 30).

Mesnard, voir III, 218.

Mesnil, voir III, 219.

Mestral (J.-F.), de Charenton, assisté à Genève en 1709 (Ms. B. du prot.).

Métivier (Jean), naturalisé anglais en 1687, était probablement parent de Pierre, ouvrier en soie du faubourg Saint-Antoine, qui signa la profession de foi le 24 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 188).

Mettayer, voir Crommelin, III, 81.

Meusnier, voir III, 220.

Michaud (Daniel), fils, marchand de Paris, réfugié à Berlin avec sa femme et sa belle-mère (Ms. Dieterici).

Michel (Henri), du faubourg Saint-Antoine, fugitif en 1685; Marie Martin, sa femme, abjura le 24 décembre; deux de leurs enfants furent mis à l'aumône ordinaire (Fr. 7051 f° 188). Jean, boulanger et confiseur de Paris, sa femme, trois enfants et une servante réfugiés à Halle, 1760 (Ms. Dieterici).

Michou (Michon? Pierre), de Paris, reçu à la paix de l'Église à Londres le 14 octobre 1694 (*Proceedings*, juillet 1890).

Misson (Jacques), de Paris, admis à la cène à La Haye en 1680, après avoir retracté publiquement son abjuration (Ms. B. du pr.). — Nous avons peut-être eu tort de reproduire dans l'*Encyclop. des sciences religieuses* l'affirmation de Haag, qui fait incidemment de l'auteur du *Théâtre sacré des Cévennes* un parisien. C'est là une hypothèse dont la réalité ne nous est pas démontrée. Quant au capitaine Misson, qui rentra en France en 1701 après avoir servi en Angleterre et finit par obtenir une pension, les Registres du Secrétariat l'appellent «fils du célèbre ministre protestant« (O248), c'est-à-dire de Jacques, pasteur à Sainte-Mère-Église, puis à Niort; mais nous ignorons également si celui-ci était né à Paris.

Moisant (Jacques) et sa femme Rachel Glizier, tous deux réfugiés, firent baptiser à Londres en 1695 leur fils Jean. Le nom du parrain et celui de la marraine, qui furent le ministre Mesnard et Charlotte Justel, autorisent à penser que Jacques Moisant appartenait à la famille parisienne de ce nom.

Moivre (De), voir III, 224.

Mellier (Nicolas), de Paris, étudiant à Leide en 1693 (Ms. B. du pr.).

Momoye (Jeanne, veuve de Jean), de Paris, âgée de cinquante ans, assistée en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

Monceau (Élisabeth de), fille de Daniel, sieur d'Antin, et de Madelaine-Judith Domanchin, née en 1684, n'avait que deux ans lorsqu'elle fut enlevée à ses parents et envoyée dans le couvent des Ursulines de Montargis, où elle resta jusqu'à sa vingtième année (*Fr. pr.*, VII, 439 *b*). Nicolas Monceau, sieur de L'Estang, et Madelaine de L'Estang, naturalisés anglais en 1697, appartenaient

à cette famille parisienne très nombreuse (Agnew). Mentionnons encore la fille du graveur en taille douce Étienne de Monceaux, passée en Hollande en 1699 à l'âge de dix-huit ans, pour rejoindre ses parents (II, 473).

MONGINOT, voir III, 229.

MONGLAS (Marie), fille d'une veuve demeurant rue de Bourbon-Pré-aux-clercs, dans la maison habitée par Du Quesne, fugitive au commencement de 1687 après s'être retirée chez Spencer à l'ambassade anglaise (Fr. 7051 f°s 4, 231, 311).

MONNERON (Gilles) et Marie Hérisson, fugitifs à qui l'on confisqua une rente de 751 livres (TT 156).

MONOYE (Jacques) et sa nièce, de Paris, assistés à Genève en 1694 (Ms. B. du prot.).

MONTAIGU (Jacques) et sa femme, passés en Angleterre avant la Révocation, revinrent à Paris en 1684. Une note conservée dans les papiers de La Reynie nous apprend que Mme Montaigu devait abjurer à Saint-Germain l'Auxerrois le 19 août 1685 (Fr. 7052 f° 354). L'année suivante, Montaigu se plaignit au roi de ce que le nommé Sauvage, tireur d'or à Londres, refusait de lui renvoyer une petite fille qu'il lui avait confiée en partant, parce qu'elle était trop jeune pour supporter la fatigue du voyage. Sa Majesté fit écrire le 24 août à son ambassadeur Barillon, lui ordonnant d'en parler au roi d'Angleterre pour obliger ledit Sauvage à renvoyer l'enfant en France (O¹ 30). Sans doute Sauvage répondit qu'il la renverrait dès qu'on lui aurait remboursé ce qu'il avait dépensé pour elle; car on lit dans un rapport de Delamare du 14 septembre: « Montaigu est cabaretier proche Maintenon; je lui ai mandé de venir me parler, et je crois qu'il pourra bien donner au moins une partie de ce qui sera nécessaire pour retirer sa petite fille; car il paraît beaucoup zélé pour la retirer » (Fr. 7052 f° 10).

MONTEIL, voir III, 229.

MONVOISIN, habitant de Charenton, fugitif en 1700 avec trois membres de sa famille. Comme il se dirigeait vers l'Angleterre ou la Hollande, l'ordre de l'arrêter fut transmis le 11 mars à Cambray, Tournay, Dunkerque, Calais et Lille. C'est, écrivait-on, un petit homme d'assez mauvaise mine, habillé de gris blanc (O¹ 44).

Mony (Louis de), de Paris, et sa femme, assistés en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

Moreau, voir III, 232.

Morgue (Susanne Hardy, femme de Pierre), fugitive, dont la maison de la rue de la Petite-Truanderie, louée 500 livres, fut confisquée (TT 156). Son mari, réfugié à Berlin avec trois enfants, était en 1700 commissaire des guerres de S. S. E., et avait placé sur l'État 3000 rixdales (Erman et Reclam, I, 323).

Morin (François), sieur de Sandat, guidon des gendarmes de M. le prince, habitait la rue des Marais-Saint-Germain; il épousa Marie, veuve de David de La Croix et sœur de Muisson, conseiller au Parlement. Veuf en 1686, il se retira en Suisse, à Neuchâtel, dit un rapport de police du 8 février 1687, après avoir mis ses effets à couvert et rendu compte au sieur de La Croix, son beau-frère (Fr. 7051 f°s 4, 134). Il alla servir en Hollande.

Morisset, voir III, 233.

Morogues (Jean-Alexandre), sieur de Médan, avait épousé Anne Bazin de Limeville, qui, en sa qualité de nouvelle catholique, hérita de tous les biens de sa sœur Madeleine passée en Hollande, où on la trouve elle-même en 1702. Anne de Morogues, qui abjura le 5 janvier 1686, était son unique enfant, d'après *La France protestante*; toutefois La Reynie a mis en marge de son abjuration: « Fille aînée de Mme de Médan » (Fr. 7055 f° 376). Nous ignorons si Marie de Morogues qui avait abjuré le 5 novembre de l'année précédente, était la sœur d'Anne, ou bien Marie, fille de Guy de Morogues, morte à Paris vers 1739. Deux sœurs de celle-ci: Joachime et Louise, femme de Pierre de Narbonne, passèrent à l'étranger à la Révocation. — Un de leurs parents, François de Morogues, sieur de Longfroy et de Fontfaye en Nivernais, avait épousé le 8 janvier 1685 Susanne de Lauberan de Montigny, avec laquelle il s'enfuit en Hollande, après avoir vendu, le 18 mai 1688, à Lepelletier, président au Parlement, la terre d'Ablon (S 656 et *Bullet.*, 3e série, X, 347).

Mosnier, capitaine suisse, retourné dans son pays à la Révocation, avec sa femme Antoinette d'Angennes de Montlouet, dame de Lizy, et ses enfants.

Mouche, sieur de La Colombière, avocat au Parlement de Paris, réfugié en Hollande, fait un legs en faveur d'un premier essai de mission chez les Barbares.

Moue (La femme de Pierre), barbier rue du Figuier, fugitive au commencement de 1687. Le mari et les deux fils restés à Paris (Fr. 7051 f° 318).

Mousé (Jean), de Paris, arquebusier, sa femme et trois enfants, réfugiés à Berlin 1698 (Ms. Dieterici).

Mouté (Gervais), gasier, sa femme et un enfant, réfugiés à Berlin, 1698, 1700 (Ms. Dieterici).

Moutier (Pierre), de Paris, soldat, sa femme et un enfant, assistés en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

Mouy (François), courtier de chevaux rue Bourg-l'Abbé, sa femme Jeanne Brière et leur fille Marie, abjurèrent à Saint-Leu en 1685. Marie recevait en 1703 une gratification de 150 livres. C'est elle sans doute qui était assistée en Angleterre en 1705, comme infirme et âgée de quarante-cinq ans (Ms. B. du pr.).

Moysan, voir La Roche-Logerie, III, 178.

Muisson, voir II, 367.

Munier (Madelaine), fille, de Paris, réfugiée à Halle, 1698, et Pierre, gantier, réfugié à Cassel (Ms. Dieterici).

Nadal (Jean), fugitif, dont les biens furent confisqués (TT 158).

Natalis (Simon), de Paris, réfugié à Erlangen (Ebrard, *Christian Ernst*, etc., p. 155).

Naudin, voir III, 235.

Nesle, fugitif, sur lequel nous n'avons d'autre renseignement que ce billet du 20 février 1686 adressé à l'intendant Marillac : « On a avis que le nommé Nesle de la R. P. R. qui tenait auberge à Charenton, partit la semaine passée avec sa femme et quatre enfants par les batelets de Poissy pour aller à Rouen, où il doit avoir été loger chez quelqu'un de ses parents qui fait des toiles cirées, et qui demeure au faubourg, hors le pont, devant l'église de Bonne-Nouvelle, et qu'il espère sortir par le moyen d'un certi-

ficat qu'il a surpris de M. l'archevêque de Paris. Sa Majesté m'ordonne de vous écrire de faire observer s'il est encore à Rouen, et s'il se met en état de passer outre de le faire arrêter avec sa femme et ses enfants » (O[1] 30).

Netz (De), voir III, 235.

Neveu ou Nepveu, voir III, 236.

Nicole (Esther), habitant depuis longtemps Paris, réfugiée à Guernesey en février 1686 (Fr. 7052 f° 182).

Noblet (Pierre), naturalisé anglais en 1696, était sans doute parent de Michel, maître graveur de la rue de Harlay, qui abjura le 24 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 347).

Noh (Mme de), mère de l'intendant de M. le comte Roget (de Roye?), et deux de ses filles qui demeuraient rue des Marais-Saint-Germain, fugitives en juin 1686 (Fr. 7051 f° 7).

Olbreuse (D'), voir II, 423.

Olier (Étienne), de Paris, âgé de trente-cinq ans, coupable seulement d'avoir signé la profession de foi, fait acte de repentance à Londres le 30 juin 1687 (Ms. Égl. de la Savoye). Il devait être parent du lecteur et chantre de Charenton, qui avait abjuré avec sa femme à l'église de Saint-Leu lors de la Révocation.

Orléans, voir III, 241.

Oursel (Nicolas) et sa femme, Élisabeth Bernard, étaient passés en Hollande avec leur famille, à la Révocation. En 1739, la sœur d'Élisabeth, Marguerite, veuve du banquier Auvellier, semblait près de sa fin. L'appât de sa riche succession tenta son neveu Nicolas Oursel, qui accourut en France et abjura, dans l'espérance de recueillir l'héritage. Quand Marguerite fut morte relapse, dans sa maison de la rue de Seine, et eut été inhumée dans un chantier du faubourg Saint-Antoine, le procès commença. Le fermier des biens des fugitifs réclama l'héritage et eut contre lui le procureur du roi; Nicolas réclama également, ainsi que des cousins de la défunte, habitant Durfort, près d'Alais, qui prétendaient à leur tour exclure Oursel. Le jugement fait laissé à la Chambre des domaines (TT 86).

Ouzel, voir Chastelain, III, 67.

PAGE (Daniel) et sa femme, de Paris, venant d'Allemagne, reçoivent à Genève en 1690 un viatique pour retourner en Allemagne (Ms. B. du prot.).

PAIN, voir III, 242.

PANSEROT (Isaac), cordonnier de Paris, réfugié à Neuchâtel en Suisse (Godet, *Hist. du Refuge*, p. 280).

PANUVET (Anne), de Paris, reçue à la paix de l'Église à Londres le 2 juillet 1699 (*Proceedings*, juillet 1890).

PAPE DE SAINT-AUBAN (Jacques) sortit de France à la Révocation et servit comme lieutenant-général en Angleterre. Il épousa en Hollande Marie-Anne de Massanes, fille d'Antoine et de Marguerite Hardy de Vicques, née en 1675 (*Reg. de Char.*).

PAPILLON, voir Anciens.

PAPIN (Denis), médecin à Paris, célèbre par ses découvertes sur la vapeur, réfugié en Angleterre dès 1675 (*Fr. pr.*).

PARDAILLAN (Mme la marquise de), réfugiée en Hollande quelques mois avant la Révocation, était sans doute Victoire de Bourbon-Malauze (B. *Fr. pr.*, II, 1086). Dans sa lettre du 15 octobre 1685, Claude la recommandait à son fils comme une « femme d'un mérite et d'une vertu tout à fait distinguée ». Elle avait laissé quelques effets à Paris, suivant un billet de Seignelay à La Reynie, du 19 avril 1686 (O[1] 30).

PARIS (Marie-Madelaine), de Paris, réfugiée à Berlin, 1698; Abraham, ébéniste, sa femme, sa fille, sa belle-mère et un garçon, réfugiés au même lieu, 1698, 1700 (Ms. Dieterici).

PARIS DE CLORIGNON, voir Girardot, anciens.

PARISET (Anne Gouffet, veuve d'Ésaïe), ouvrière en dentelles, fugitive avec quatre enfants au commencement de 1687. Son fils, soldat aux gardes, s'était emparé de sa maison et de ses terres sises à Villiers-le-Bel (Fr. 7051 f° 327).

PASQUIER, voir Cheron, III, 68.

PASSEREAU (Alexandre), de Paris, assisté en Angleterre avec sa femme et trois enfants, 1705 (Ms. B. du prot.).

PASSEROT (Ab.), de Paris, allant rejoindre son frère, établi en Suisse, reçoit un viatique à Genève en 1701 (Ms. B. du pr.).

Pastoureau (Pierre), naturalisé anglais avec Jeanne sa femme, en 1693, était peut-être parent de Benjamin, inhumé dans le cimetière de la Trinité en 1633. (Reg. de Char.).

Paurès (Marie), de Paris, reçut de Bonrepos à La Haye, en 1698, 12 livres pour rentrer en France (Aff. étr. — Holl., 177).

Paurès-Bonnelle (Marianne), de Paris, et ses deux enfants reçurent de Bonrepos à La Haye, en 1698, 24 livres pour rentrer en France (Aff. étr. — Holl., 177).

Pautrier (Daniel), de la Beauce, venant de Paris, reçoit à Genève en 1696 un viatique pour l'Angleterre (Ms. B. du prot.).

Pavret (Les frères), de Paris, Jacques, Pierre, Jean et Antoine, portèrent la broderie française à Berlin. L'électeur de Brandebourg les chargea de broder les selles et les housses de la cavalerie, ainsi que les uniformes des officiers (Ch. Weiss, I, 166). Jacques avait abjuré le 18 novembre 1685. Il s'enfuit avec quatre membres de sa famille; Jean, avec trois de ses enfants; Pierre, avec sa femme, deux enfants et sa belle-mère (Ms. Dieterici). Un Jean Pavret, de Paris, aussi brodeur, âgé de quarante-cinq ans, était assisté en Angleterre avec sa femme en 1705. Nicolas, aussi brodeur, sa femme et leurs enfants avaient touché 50 livres après leur abjuration (Fr. 7050 f° 134). Pierre-Étienne Pavret et sa femme Marie-Madelaine Thierry, tous deux de Paris, reçus à la paix de l'Église à Londres le 15 mars 1698 (*Proceedings,* juillet 1890). Voir Tarian.

Pelé (La veuve), de Paris, âgée, reçoit à Genève en 1691 un viatique pour l'Angleterre (Ms. B. du prot.).

Pelissari (Georges), sieur de La Bourdaisière, originaire du canton des Grisons, entra au service de la France sous Mazarin, eut la charge de trésorier des galères en 1651, puis celle de trésorier de la marine, qu'il cumula avec la première (Jal, *Du Quesne*). Protestant zélé, il avait loué à Charenton l'une des quatre maisons construites par le consistoire dans l'enclos du temple, et la conserva jusqu'à sa mort (1676). Sa veuve, Madelaine Bibaud, passa en Angleterre en 1686, avec son fils Barthélemy, et sa fille Julia, laissant dans le quartier Saint-Eustache une maison de la valeur de 40,000 livres (Fr. 7051 f° 321). Elle se réfugia ensuite en Suisse, où elle mourut avant 1690.

Pélisson (Jacques), sieur de La Terrassière, qui épousait en 1644 Marguerite Fauvel à Charenton, est probablement le même personnage que Jacques Pélisson naturalisé anglais en 1688.

Pepin (Henriette), fugitive dont les rentes furent confisquées (TT 151, 433).

Peray (De), voir II, 349.

Perey (Jacques), marchand de vins, rue des Vieux-Augustins, sa femme et deux neveux, fugitifs au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 326).

Perron (Jean) tailleur de Paris, réfugié au village d'Ysenbourg, Hesse-Darmstadt.

Petit, voir III, 247.

Petitot, voir II, 305.

Petra (L.), de Paris, reçoit à Genève en 1705 un viatique pour se rendre en Allemagne (Ms. B. du prot.).

Peyronneau (Jacques et Guillaume), fugitifs dont les biens furent saisis.

Philippe (François), marchand de Paris, et sa femme, réfugiés à Berlin, 1698. François, peintre, réfugié au même lieu, 1700 (Ms. Dieterici).

Picard (Sédrac), de Paris, admis à la cène à La Haye en 1653, Anne Picard, de Paris, reçue à la paix de l'Église, le 31 janvier 1689, à Londres (*Proceedings,* juillet 1890, p. 395), et Louis Picard, aussi de Paris et âgé de soixante ans, assisté en 1705 avec Anne, sa femme, en Angleterre (sans doute la même personne que la précédente), appartenaient évidemment à la nombreuse famille des horlogers de ce nom, dont un, Jean, reçut 100 livres après son abjuration en 1685 (Fr. 7050 f° 138).

Pierre-Buffière (Benjamin et Louise de), sortis de France à la Révocation, appartenaient à la famille parisienne du marquis de Chambret (*Fr. pr.,* VIII, 239 b).

Pierron, de Paris, capucin d'un couvent de Provins, admis à l'abjuration par le consistoire, assisté à Genève en 1707. On paie sa dépense à l'auberge et son costume (Ms. B. du prot.).

Pieu, ouvrier en soie, passé à l'étranger en 1687. Sa femme, restée à Paris (Fr. 7051 f° 319).

Pigou (Jean), d'Amiens, Marie Crommelin, sa femme, et leurs six enfants, Jean, Adrien, Marc-Antoine, Susanne, Catherine et Marie, passés en Angleterre avant la Révocation. En 1683, François Amonnet et Mme Pigou tenaient Marie Testard sur les fonts de baptême à Londres. La même année Pigou et Mme Alexandre Sasserie présentaient au baptême Marthe Amonnet (Agnew).

Pillet, fugitif dont la rente fut confisquée (TT 158).

Pinchar (La veuve de Jean), de Paris, assistée à Genève en 1702 (Ms. B. du prot.).

Pinguer (Gabriel), de Condé en Brie, et Hélène Bazire, de Paris, publication de bans à Londres, le 27 septembre 1702 (*Proceedings*, juillet 1890).

Pinon (Marie-Madelaine), de Paris, femme âgée de vingt-six ans, rétracte à Londres son abjuration le 29 août 1686 (Ms. Égl. de la Savoye).

Piqueret (Charles), menuisier de la rue Saint-Antoine, père de trois enfants de quatre à quatorze ans, fugitif en décembre 1685, (Fr. 7051 f° 182).

Piquet (Jean), son fils Jean et Anne, naturalisés anglais en 1682, devaient appartenir à la même famille que Marie Piquet, de Villiers-le-Bel, assistée à Londres en 1705, à l'âge de soixante-treize ans (Agnew).

Piron (Nicolas et Jean), fugitifs dont les biens furent confisqués. Jean, né en 1636, était fils du peintre Claude, qui mourut en 1640 (TT 158). Jacques, de Paris, âgé de trente-trois ans, rétracte à Londres son abjuration le 25 mars 1687 (Ms. Égl. de la Savoye).

Pitan, voir III, 249.

Poitevin (Antoine), Gabrielle, sa femme, naturalisés anglais en 1682 avec leurs trois enfants, et Sébastien, naturalisé anglais en 1690, étaient sans doute parents de Samuel, marchand de la rue Saint-Denis, fugitif au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 326), et de Mme Poitevin, mère de Bourdieu, fugitive dont la rente fut confisquée (TT 156).

Polly (Maximilien), banquier rue Saint-Martin, se disant allemand, fugitif au commencement de 1687, avec Élisabeth Jourdain, sa femme, et Anne, leur servante (Fr. 7051 f° 312).

Poltay (Jean), de Vincennes, prosélyte âgé de quarante ans, reçu membre de l'Église de la Savoye à Londres, le 24 mars 1700.

Pomareilles (Le sieur de), de la rue des Bons-Enfants, vendait ses meubles le 25 septembre 1685, pour passer à l'étranger (Fr. 7052 f° 342).

Ponroy ou Pouroy (Susanne de), fugitive dont les rentes furent confisquées (TT 156, 429, 433).

Porcher (Esther, veuve de Louis), de Paris, âgée de soixante-dix-neuf ans, assistée en Angleterre, 1705 (Ms. B. du prot.).

Portrain (Isaac), menuisier, grande rue du faubourg Saint-Antoine, fugitif au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 215).

Pougnet (Jean), de Paris, sa femme et sa fille, reçoivent un viatique à Genève en 1705 pour se rendre à Erlang (Ms. B. du prot.).

Pousses (Denis), de Paris, passementier, réfugié à Berlin avec trois enfants, 1698 (Ms. Dieterici).

Prévost, voir III, 257.

Prou, voir II, 585.

Puet et sa femme, fugitifs, quittèrent Paris le 20 avril 1684 et passèrent par l'Angleterre pour se rendre en Hollande (Lettres ms. de Claude).

Querue (Élie), cordonnier, rue de Lamoignon, fugitif au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 317).

Quillet (René) et sa femme, fugitifs dont les rentes furent confisquées (TT 156, 429, 433).

Rambouillet, voir III, 258.

Rambourg (Anne), passée à l'étranger en 1689. Marguerite, de Paris, veuve âgée de soixante-dix ans, assistée en Angleterre, 1705 (Ms. B. du prot.).

Rasset (Louis), de Paris, chirurgien, âgé de soixante-huit ans, assisté en Angleterre, 1705 (Ms. B. du prot.).

Réau, voir Girardot, II, 63.

Reboul ou Rebour (Henry), ébéniste de Paris, revenu de Lyon, où il était allé quérir sa femme et deux enfants retenus en prison, assisté à Genève en 1689 et 1691, reçoit un viatique pour l'Allemagne en 1693 (Ms. B. du prot.), et se réfugie en Brandebourg (Ebrard, *Christian Ernst*, p. 155).

Rechignevoisin, sieur des Loges. Quatre fils de Charles et de la célèbre Marie Bruneau, Benjamin, Charles, Gabriel et Maurice, allèrent servir à l'étranger bien avant la Révocation (voir Fr. p.).

Regnard (Jacqueline), parisienne, fugitive.

Regnault, voir III, 262.

Regné, voir Régnier, III, 262.

Remond (Guillaume), de Paris, étudiant à Leide 1687 (Ms. B. du pr.).

Renaud (François), de l'Ile de France, manufacturier de bas, et cinq enfants, réfugiés à Königsberg, 1700. Pierre, aussi de l'Ile-de-France, perruquier, réfugié au même lieu avec cinq ouvriers, 1700 (Ms. Dieterici).

Renouard, voir III, 262.

Renouverk, fugitif du quartier des Halles. La vente de ses meubles produisit 1358 livres (Fr. 7051 f° 308).

Révérend (Jean), menuisier en ébène rue de Charonne, dont la femme, Susanne Vallery, s'enfuit à l'étranger aussitôt après la Révocation. Le mari et les deux enfants abjurèrent (Fr. 7051 f° 182).

Ribert, associé de Ferrouillat, marchand rue des Bourdonnais, fugitif au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 319).

Ribot (Charles), marchand d'étoffes de soie, rue Troussevache, rejoignit au commencement de 1687, sa femme passée en Hollande vers le début de l'année précédente (Fr. 7051 f° 326 et 7053 f° 281).

Ribrolle (Jeanne), de Paris, âgée de quarante ans, assistée en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

Richard (Marie), de Paris, âgée de quarante-deux ans, assistée en Angleterre avec deux enfants en 1705 (Ms. B. du pr.).

Richet, voir III, 266.

Robert (Luys), de Paris, figure au rôle des enfants reçus à l'orphelinat d'Œtenbach en 1693 (Jaccard, *L'Égl. fr. de Zurich*, p. 112). Anne, veuve d'Isaac Robert, de Paris, âgée de cinquante-neuf ans, assistée en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

Robethon, voir Anciens.

Rochemont (Jacques de) et sa sœur, sortis de France et réfugiés à Genève avant la Révocation. Mlle de Rochemont revint en France en 1681, fut mise aux Nouvelles-Catholiques et abjura, après quoi elle demanda les biens de son frère Jacques (TT 251).

Roger, voir III, 268.

Rondeau, voir III, 269.

Rossignol (Marie Grosyeux, veuve), fugitive, dont la maison de la rue Sainte-Foy et de Bourbon fut confisquée (TT 158).

Rou, voir III, 270.

Rouillé (Les demoiselles), de Paris, fugitives dont les rentes furent confisquées (TT 156, 433).

Rouillon, voir III, 270.

Rousseau, voir III, 271.

Rousset ou Roussel (Étienne), de Paris, fondeur en cuivre, réfugié à Neuhaldensleben, avec sa femme et deux enfants (Ms. Dieterici), reçoit à Genève en 1698 un viatique pour retourner en Holl. (Ms. B. du prot.).

Rouveroy (Claude), de Paris, facturier en soie et laine, réfugié à Spandau, avec sa femme et un enfant, 1701 (Ms. Dieterici).

Roye (Comte de), voir II, 423.

Rozel de Beaumont, voir Villarnoul, II, 181 et 360.

Rozemont, voir Anciens.

Ruvigny, voir II, 419.

Sadier (Anne), voir III, 273.

Saint-Amand, voir Migeon, II, 539.

Saint-Brice (Anne Collin, veuve de David de), demeurant cour du Maure, fugitive au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 313).

Saint-Contest (Mlle de). Claude informait son fils le 2 mai 1684 que Mlle de Saint-Contest avait du goût pour la théologie, et écrivait sous sa dictée une explication de l'Épître aux Hébreux; et nous voyons dans *La France protestante* (2e édit., V, 547) que Du Bosc, retiré à Rotterdam, mourut entouré de Mlle de Saint-Contest et de Mme du Tilly. Il s'agit évidemment d'une demoiselle Barberie de Saint-Contest, peut-être fille de Michel (*Ibid.*, I, 781), et sœur de Marie, qui avait épousé à Charenton Gédéon Ménage, sieur de Cagny. Elle passa donc à l'étranger après la Révocation. Nous ignorons qui était Mme de Tilly; mais il y avait à Paris une famille de ce nom: Jean des Mazis, sieur de Tilly, épousa Anne Androuet du Cerceau qui mourut en 1666, et dont la fille Madelaine fut mariée en 1667 à Jean Goguée Chalant (*Reg. de Char.*).

Saint-Denis (Marthe Guillet, veuve de Samuel de), fugitive dont les rentes furent confisquées (TT 433).

Saint-Hiérosme (De), capitaine d'infanterie du régiment royal du premier bataillon, logé à l'hôtel de Montperou, dans la rue Guénégaud, absent en 1686, sans qu'on sache où il est allé, soit guide, soit fugitif (Fr. 7053 f° 285).

Saint-Martin (De), voir II, 372.

Saint-Maurice (Mlle de), nouvelle catholique du Dauphiné, habitait Paris, qu'elle quitta au commencement d'octobre 1699. La police la crut passée en Hollande (O^1 43).

Salomon (Esther), née à Paris en 1539, admise à la cène à La Haye, après rétractation de son abjuration 1687 (Ms. B. du pr.). Elle était fille du peintre Jean-Georges et de Geneviève Risté; elle avait pour parrain Melchior Tavernier, graveur du roi, et pour marraine Esther Turpin.

Sandry (Abraham), fugitif dont la rente fut confisquée (TT 429).

Sarrau. La famille parisienne de ce nom a fourni plusieurs membres au Refuge. Jean, né en 1638, fils d'un conseiller-secrétaire du roi et d'Élisabeth Bazin, s'établit à La Rochelle et quitta la

France à la Révocation, avec son fils Abraham, auquel on confisqua 425 livres de rente. Les enfants d'Isaac, ministre de Bordeaux dont l'apostasie ne fut que passagère, et sa seconde femme, fille du banquier Rondeau, passèrent aussi à l'étranger (*Fr. pr.*).

Sasserie, voir III, 278.

Saumer (Nicolas), de Paris, sculpteur malade, assisté à Genève en 1700 (Ms. B. du prot.).

Saunière (René de), avocat de Paris, réfugié en Angleterre, où il présentait au baptême en 1686 Jean, fils de Jacob de Rouffignac, ministre (Agnew, in-f°, II, 109).

Schomberg, voir II, 416.

Segray, voir II, 532.

Sehut, voir III, 279.

Seigneuret ou Seignoret. Un réfugié de ce nom figure en Angleterre avec sa femme Élisabeth dès 1683; il était sans doute le même personnage qu'Étienne, naturalisé anglais en 1686. Louis reçut aussi la naturalisation anglaise en 1690 et Jacques, en 1691. Nous ne savons rien de plus d'Étienne et de Louis. Quant à Jacques, il doit être le banquier de la rue de la Chanverrerie, fils de Jean-Jacques, banquier lyonnais. Mandé chez Seignelay comme négociant de la première catégorie, il y signa le 14 décembre 1685. Il avait épousé en 1676 Marie-Anne Doublet, qui lui donna André (1683) et Olympe (1684) d'après les extraits des registres de Charenton. Mais ces extraits sont incomplets; car Mme Seignoret abjura le 11 janvier 1686 avec quatre enfants.

Seignouer (Jean-Jacques), du Vivarais, et Élisabeth Loret, du lieu de Mambrie (Meaux en Brie?) près Paris, publications de bans à Londres le 6 juin 1703 (*Proceedings,* juillet 1890).

Sène (De), de Paris, fugitif auquel on confisque une rente de cinquante livres (TT 433).

Sénegat, voir III, 280.

Senesse, arquebusier de la rue de Seine et lecteur à la chapelle de l'ambassade de Hollande, passé en Hollande avec sa femme et une fille, avant le 8 février 1687 (Fr. 7051 f° 12).

Serières (De). Cette famille originaire de Mazaribal, établie à Paris, se composait du père, de la mère et de trois enfants. En

1685, le fils cadet, Annibal, s'enfuit en Hollande avec le proposant Faugeron, de Clairac, son précepteur (B., *Fr. pr.,* VI, 368). — Renée Serrière enfermée chez les Bernardines de Péronne en 1687 et expulsée du royaume en 1688 (TT 235), était-elle sa sœur?

Seudre, voir Foissin.

Silvestre (Pierre), de Bordeaux, envoyé à Paris pour y suivre la clinique des hôpitaux au moment de la Révocation, s'enfuit à Amsterdam et devint médecin du prince d'Orange. Il suivit Schomberg en Irlande (Agnew, in-f°, II, 367).

Simard (Jean), fugitif dont les biens furent saisis (TT 158).

Simon (Nicolas), de Paris, âgé de vingt-six ans, menuisier, réfugié à Bayersdorff, en 1686 (Schanz, *Zur Geschichte der Colonisation,* 1884, p. 16).

Sirasse (Françoise), de Paris, veuve de Guillaume La Baume, épouse à Dublin en 1694 Jacques Quevermont de La Hauteville, officier né à Dieppe (Agnew).

Sire (Louis), de Paris, impotent âgé de vingt-deux ans, assisté en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

Sommelier (Catherine), de Paris, âgée de soixante ans et veuve d'un orfèvre, assistée en Angleterre, 1705 (Agnew).

Sonne (Nicolas), de Paris, prosélyte, reçu membre de l'Église de la Savoye à Londres, le 8 août 1686.

Sonnet (Camille), de Paris, veuve âgée de quarante ans, et Judith Piertet, sa mère, assistés en Angleterre, 1705. Marie Sonnet, âgée de soixante-deux ans, assistée en 1703 (Ms. B. du pr.).

Soret, voir III, 282.

Souan (Marie de), de Paris, prosélyte, femme de Jean Wulson, orfèvre, reçue membre de l'Église de la Savoye à Londres, le 17 mai 1693.

Soulard et Souillard, voir III, 283.

Stample, voir Girardot, Anciens.

Stomac (Sébastien), orfèvre de Paris, âgé de soixante ans, et sa femme, assistés en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

Surel (Charlotte), fille de Samuel, peintre, Grande-rue du faubourg Saint-Antoine, fugitive au début de 1687 (Fr. 7051 f° 215).

Susannet de La Foret, voir Peray, II, 349.

Tabariet (Jacques), sculpteur parisien, dont la veuve, Catherine Godeau, âgée de soixante-quatre ans, était assistée en Angleterre en 1705 (Ms. B. du pr.).

Tallemant, voir III, 285.

Tardif-de-Frémicourt (Jacques), fait rétractation à La Haye en 1686 (*Fr. pr.*).

Tarian (Jean), natif du canton de Berne, et sa femme Marie Pavret, de Paris, reçus à la paix de l'Église à Londres le 15 mars 1698 (*Proccedings,* juillet 1890).

Tassin, voir Anciens.

Tarente (princesse de), voir II, 422.

Taupain (Jean), de Paris, admis à la cène à La Haye en 1639 (Ms. B. du pr.).

Tavernier, voir Chastelain, III, 58.

Tessereau (Abraham), contraint par un arrêt du Conseil de vendre sa charge de secrétaire du roi, se réfugia en Angleterre dès 1683 et y fut naturalisé le 21 janvier 1685. C'était l'un des meilleurs amis de Claude.

Tessier (Jean-Pierre), de Paris, bourgeois de Vevey, 1725 (Ms. Vaud).

Testard, voir III, 287.

Thérond (Paul), fugitif dont les rentes furent saisies (TT 156, 429, 433).

Thirault (Pierre et Renée), fugitifs dont une petite rente fut confisquée (TT 433).

Thomasset (Samuel), apothicaire de la rue de Seine, dont la fille Marie épousa en 1668 Jean-Pierre Bouilly, sieur de Beauregard, et en 1683 Abraham Gilbert, ministre de Charenton, était originaire de Genève et habitait Paris depuis cinquante ans lorsque éclata la

Révocation. Il s'empressa de retourner dans sa ville natale avec sa seconde femme, nommée Tourtiou. Une maison considérable, estimée 15,000 livres, qu'il possédait dans la rue des Vieilles-Tuileries (auj. rue du Cherche-Midi), fut confisquée et donnée le 13 mars 1688 à la dame de Combé, Marie Six, veuve d'Adrien de Combé, hollandais de naissance converti (O 42), laquelle ayant sincèrement abjuré, y établit le couvent du Bon-Pasteur, destiné à recevoir les Repenties. Dès le 10 juin, l'archevêque de Paris autorisa la célébration de la messe dans cette maison. Des lettres-patentes portant confirmation de cet établissement furent données en 1698. Le couvent exista jusqu'en 1790; il fut ensuite occupé par l'intendance militaire. C'est sur son emplacement qu'a été élevée en 1851 la prison militaire (O¹ 32, O¹ 42 fº 158 et Fr. 7051 fº 3).

« Thort, marchand d'eau-de-vie en magasin, de la R. P. R., qui demeurait proche la Grève et qui s'est retiré en Hollande au mois de janvier dernier, écrivait Delamare le 29 avril 1686, avait laissé plusieurs effets à recevoir entre les mains de Crommelin, banquier, aussi de la R. P. R. Crommelin a fait abjuration et a fait les recouvrements de son ami, et à présent l'on dit qu'il se dispose à partir dans deux ou trois jours et de se retirer aussi en Hollande, et qu'il a envoyé sa fille devant qui l'attend à Saint-Quentin ». En résumé Thort seul émigra (Arch. Bast., VIII, 366).

Tibert (Christophle), de Paris, peintre assisté à Genève en 1701 et 1702 (Ms. B. du prot.).

Tiersemy (Henri), banquier rue Michel-Le-Comte, natif de La Rochelle, et sa femme N. Bariot, fugitifs au début de 1687 (Fr. 7051 fº 312).

Tiphaine, voir Gervaise, anciens.

Tisdel (Marie), de Paris, âgée de cinquante-deux ans, femme d'un médecin anglais, délaissée de son mari, assistée à Londres en 1705 (Ms. B. du pr.).

Tonnelier (Jean), fugitif dont les biens furent confisqués (TT 158).

Torse, cabaretier près des Théatins, sans doute expulsé de France en 1688 (voir III, 291.). De Torse, réfugié en Hollande (voir II, 464).

Toulieu (Paul de), avocat de la rue Galande et fils de Pierre, médecin du duc d'Orléans, épousa en 1662 Susanne, fille de Samuel

Beauchamp, avocat au Parlement, laquelle lui donna deux fils, Pierre et Paul. » Tout nous porte à croire, dit *La France protestante*, qu'il feignit d'abjurer à la Révocation ». Son fils aîné, Pierre, mis au collège d'Harcourt, s'en évada en 1688, se réfugia à Rotterdam, et devint professeur de droit à Groningue.

Toutin, voir III, 294.

Tribou (Jacques), de Paris, qui vient de faire acte de repentance, reçoit à Genève en 1698 un viatique pour rejoindre son frère à Erlang (Ms. B. du prot.).

Tringuelart (Jacques), cabaretier de la Grande rue du faubourg Saint-Antoine, fugitif au début de 1687 (Fr. 7051 f° 215).

Trinquant. Il y avait à Paris deux familles de ce nom: celle du perruquier, dont le neveu, François Bordeaux, abjura le 19 janvier 1686, et la femme le 21; et celle de Nicolas, ancien avocat et riche banquier, à qui sa femme Anne-Berthe donna un fils en 1685. Il avait signé la profession de foi dès le 18 novembre de la même année, et consentit à se rendre chez Seignelay le 14 décembre pour entraîner ses coreligionnaires. Il n'en rendit pas moins service aux fugitifs en envoyant leur argent à l'étranger. Les deux Pierre Trinquant naturalisés anglais le 20 mars 1686 et le 15 avril 1687, appartenaient sans doute à l'une ou à l'autre de ces familles, de même qu'un troisième Pierre Trinquant, reçu à la paix de l'Église à Londres, le 27 septembre 1693 (*Proceedings*, juillet 1890).

Trouillon, voir III, 294.

Troyes (Daniel de), aubergiste et loueur de carrosses rue Saint-Martin, fugitif au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 313). Louise, de Paris, couturière, réfugiée à Wesel, 1700 (Ms. Dieterici).

Turby (Toussaint), de Paris, imprimeur sans ouvrage, reçoit un viatique à Genève en 1699 (Ms. B. de prot.).

Urse (Elisabeth), de Paris, reçut de Bonrepos à La Haye, en 1698, 6 livres pour rentrer en France (Aff. étr., Holl., 177).

Vachery, voir Massonneau.

Vaillant, voir III, 296.

Valleton (Paul), de Paris, tondeur de drap, sa femme et quatre enfants, réfugiés en Brandebourg, 1698, 1700 (Ms. Dieterici).

Valu (Élisabeth), de Paris, assistée à Genève en 1696 et 1699 (Ms. B. du prot.).

Vandhoors (Mme), du quartier de la Mortellerie, fugitive avec cinq petits enfants et un laquais, au commencement de 1687 (Fr. 7051 f° 317).

Varennes (De), voir II, 145.

Vaussy (Barbe), de Paris, âgée de soixante-dix ans, assistée à Londres, 1705 (Ms. B. du pr.).

Vautio, voir III, 298.

Verdy (Nicolas), de Paris, reçoit à Genève en 1683 un viatique pour aller en Hollande (Ms. B. du prot.).

Vergny (Jeanne de), de Paris, paralytique âgée de soixante-dix ans, assistée en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

Vernezobre (Matthieu et Jean), frères, marchands de l'impasse des Bourdonnais. L'un des deux signa, comme négociant de la quatrième catégorie, chez Seignelay le 14 décembre 1685. Suivant Haag, qui n'en fournit pas la preuve, ce fut Matthieu, l'aîné. Celui-ci se réfugia en Brandebourg, où il fonda une manufacture de rubans, et Jean, sans doute en Angleterre. «Nous avons lieu de croire, dit *La France protestante*, que c'est de lui que descendaient Charles-Abraham Vernezobre établi à la Guyane hollandaise, et Jean-Daniel Vernezobre directeur de l'hôpital français à Londres en 1777».

Verre (Pierre de), de Paris, âgé de soixante-douze ans, assisté en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

Vezin (Marie Duc, femme de), sortie du royaume. En 1688, son fils, avocat au Parlement de Paris, demandait pour lui et ses huit frères et sœurs le don des biens de la fugitive, en ajoutant que par sa conversion il avait contribué à ramener à l'Église catholique plusieurs de ses parents. La demande fut accordée (TT 251).

Vicques (De), voir III, 300.

Vieilmaisons (Marie de), sans doute femme de Jean-Jacques de Vieilmaisons, sieur de Saponay, fugitive en 1700. Au commence-

ment de l'année suivante, le sieur de Fresnay, ci-devant capitaine des gardes de Schomberg, était soupçonné d'avoir favorisé son évasion et la vente de ses effets (O 248 et TT 39 et 158).

VILLAINES (De) voir Chapelles d'ambassade, II, 546.

VILLARNOUL, voir prisons, II, 356.

VILLE (Marguerite), de Paris, veuve âgée de soixante-six ans, assistée en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

VILLEDIEU (Louis), de Paris, cuisinier en condition, reçoit un viatique à Genève en 1698 et se réfugie la même année à Berlin (Ms. Dieterici).

VILLERETS (Mme de), voir Caron, II, 298 et 463.

VINCENT (Marie), voir III, 304.

VIVANS (Joseph-Geoffroy), comte de Panjas, voir II, 345.

VIVIER (Jeanne), de Paris, âgée de quarante ans, assistée en Angleterre, 1705 (Ms. B. du pr.).

APPENDICES

APPENDICE I

LISTE DES PROTESTANTS

EMPLOYÉS DANS LES FINANCES

Nous les partageons en deux catégories correspondant à deux périodes d'inégale longueur: celle de Sully, de Louis XIII et de Mazarin (1596—1650), et celle d'Herwarth et de Colbert (1650—1680).

Première période.

Alliés (Jean d'), receveur des tailles des guerres en 1629. Les D'Alliés étaient si naturellement financiers que l'un d'eux, qu'on appela le P. de La Tour après son abjuration, devint le second de Pellisson dans la gérance de la caisse des conversions.

Arnauld (les quatre frères). Isaac, intendant des finances mort en 1608. David, contrôleur-général des restes. Claude, conseiller-secrétaire du roi et des finances, trésorier général de France en la généralité de Paris, sur la tombe duquel on éleva un tombeau en marbre noir dans le premier cimetière Saint-Père (1603). Louis, sieur de Pontchevron, conseiller-secrétaire du roi et contrôleur des restes, mort en 1645.

Arnaut de Bordenave, conseiller du roi et maître des comptes de la chambre de Navarre, mort en 1658.

Bazin (Théodore), sieur de Beaulieu, conseiller-secrétaire des finances et trésorier-provincial des guerres au pays Messin en 1626. Jean, sieur de Limeville, ancien de Charenton, conseiller-secrétaire du roi et contrôleur-général de la cavalerie légère, mort en 1644,

dont le fils, Jean, seigneur de Fives et de Limeville, et contrôleur-général de la cavalerie légère, s'enfuit à l'étranger lors de la Révocation.

Bellette (Jean), contrôleur-provincial des guerres en Bresse, 1610, 1636.

Bernard (Louis), trésorier-provincial des régiments en Languedoc 1642.

Bigot (Nicolas), sieur des Marais et de La Honville, intendant et contrôleur-général des gabelles de France, conseiller-secrétaire des finances 1593, et conseiller d'État. Son fils Nicolas lui succéda aux gabelles, et devint conseiller-secrétaire du roi en 1608. Jacques, sieur de La Rainville, d'abord contrôleur-général de l'infanterie française et de l'extraordinaire des guerres, puis intendant des finances de l'armée en 1635, et conseiller d'État.

Biseul (Simon), général des monnaies 1609, 1617.

Bothereau (Daniel), sieur de Lormois, trésorier de l'extraordinaire des guerres en Bretagne 1642.

Carton (Florent), receveur-général des greniers à sel de Saint-Quentin, mort en 1653[1].

Causse (Job), conseiller des finances en 1632.

Choisy (Jean de), contrôleur-général des traites foraines en Normandie 1632.

Coustart (René), contrôleur des guerres du Lyonnais en 1641.

Du Candal (Isaac), sieur de Fontenailles, conseiller-secrétaire du roi, commissaire ordinaire des guerres en Guyenne, commis à la recette des deniers que Sa Majesté accordait aux Églises réformées, 1603, mort conseiller au Parlement en 1635. Isaac, conseiller et secrétaire des finances en 1647.

Du Jon (Jean), trésorier-général de la cavalerie légère 1621, 1641.

Dupré (Abraham), commissaire-général des fontes de l'artillerie de France et conseiller-général des poinçons et effigies des monnaies, mort en 1647 âgé de 43 ans.

[1] La seconde édition de *la France prot.* dit à tort : 1652.

Du Temps (Daniel), trésorier du régiment des gardes 1602. Jean, conseiller du roi et contrôleur provincial des guerres 1631.

Du Vidal (Jacques), contrôleur-général des gabelles du Languedoc en 1627, mort en 1644.

Fauvel (François), sieur de Rocherave, contrôleur-ordinaire des guerres en Limousin, 1644.

Galland (Auguste), conseiller du roi, receveur des tailles à Tours en 1632, commissaire royal auprès de plusieurs synodes, et historien, mort en 1641.

Garrault (François), sieur de Bourneville, receveur-général des finances à Orléans en 1588.

Gorris (Jacques de), procureur-général en la cour des monnaies, mort en 1647, âgé de 62 ans.

Guidon (Isaac), conseiller du roi 1610, conseiller des finances 1614, mort avant 1644.

Hérouard (Claude), trésorier de France, mort en 1616. Jean, sieur de Raincy, trésorier de la maison du roi 1614, trésorier-général des finances 1615, mort en 1638.

Laire (Jean de), général en la cour des monnaies 1604.

Launay (Daniel de), sieur de la Ravinière, trésorier-général de France à Tours en 1609, qui mourut jeune vers 1616, après avoir épousé Marguerite Phelippeaux, sœur du secrétaire d'État. Pierre, sieur de La Mothe et de Vauferlan[1], frère de Daniel, contrôleur-ordinaire des guerres en 1601, puis commentateur des saintes Écritures. Michel, sieur de Filaines, commissaire-ordinaire des guerres en 1607.

Le Coq (François), sieur des Moulins, contrôleur-général de l'extraordinaire des guerres en 1629, mort en 1672.

Léger (Samuel), conseiller des finances en 1648.

Le Maçon (Louis), sieur de La Fontaine et d'Ancerville, conseiller du roi et trésorier de la gendarmerie écossaise, mort avant 1654.

[1] Voir notre art. de l'*Encyclop. des sciences religieuses*.

Le Noble (Jean), sieur de Jouy, conseiller en la cour des monnaies, mort en 1637. Jean, général en la cour des monnaies, 1647.

Lhoste (Hilaire), sieur de Montfermeil, conseiller du roi et contrôleur-général des finances en 1604.

Mandat (Jean), trésorier-général de France dans la généralité du Berry, mort en 1572. Son fils Jean lui succéda. Son petit-fils, médecin ordinaire du roi, épousa en 1624 Marie Muisson, qui lui donna Galiot, commissaire-ordinaire des guerres, lequel épousa, en 1646, Marie Fauvel.

Marbault (Philippe), trésorier-principal de l'extraordinaire des guerres en 1640. Son frère Jean-Baptiste (comme lui fils de Pierre, ancien de Charenton, secrétaire du roi et de Du Plessis-Mornay), trésorier-provincial de l'extraordinaire des guerres en Champagne, lorsqu'il épousa en 1642 Françoise Bothereau de Lormois.

Masclari (Gaspard), conseiller et secrétaire des finances 1619, mort en 1639.

Maupeou (Gilles de), sieur d'Ablèges et de Villeneuve, conseiller d'État, intendant et contrôleur-général des finances 1604, 1634.

Menant (Guillaume), conseiller du roi et des finances, mort en 1653 âgé de 80 ans.

Menours (Jacques de), sieur de La Vallée, contrôleur-ordinaire des guerres en 1626; plus tard intendant des jardins et maisons du roi, mort en 1637.

Monceau (Louis de), sieur de Bourneville, secrétaire en la chambre du roi 1614, conseiller-secrétaire du roi et receveur des traites foraines en Champagne 1631, mort en 1645 âgé de 75 ans. Ses deux fils Jacques (sieur de Lestang) et Isaac furent, le premier, receveur des traites foraines en Champagne, et le second, conseiller-secrétaire du roi et des finances.

Muisson (Henri), sieur de Toillon, conseiller-secrétaire du roi et des finances, mort en 1666 âgé de 77 ans.

Netz (Philippe de), auditeur en la chambre des comptes en 1639.

Pallot (Jean), conseiller du roi et des finances, mort en 1635, fut trésorier des deniers royaux pour les Églises, et embrouilla si bien sa comptabilité qu'il fallut le remplacer par Du Candal en 1603.

Phelippeaux (Daniel), trésorier de France, lorsqu'il épousa en 1604 Madelaine Du Candal.

Pujol (Samuel), trésorier du roi au comté de Castres en 1651.

Rambouillet (Nicolas), sieur du Plessis, conseiller du roi et secrétaire de la chambre des finances, mort en 1664 âgé de 88 ans.

Regoumier (Isaac), général en la cour des monnaies 1621, 1624, mort avant 1658.

Sarrau (Jean), conseiller et secrétaire des finances en 1641.

Turquant, général des monnaies avant 1598.

Vallée (François), sieur de Chenailles, conseiller du roi, président et trésorier-général en la généralité de Paris 1626, mort en 1647. Hector, sieur de Mérouville, contrôleur-général de l'extraordinaire des guerres en 1645.

Seconde période.

Amproux (Jacques), sieur de Lorme, conseiller du roi et des finances, intendant des finances en 1660, mort en 1679 âgé de 71 ans.

Baudouin (Jean), sieur de Champrosay en Brie, contrôleur-général des restes du conseil en 1656.

Bernard (Samuel), célèbre financier, qui posséda plus de trente millions et vint plus d'une fois au secours de la monarchie aux abois sous Louis XIV et Louis XV; il abjura lors de la Révocation et n'en continua pas moins de rendre des services à ses anciens coreligionnaires, mort en 1739.

Bigot (Jacques II), sieur de La Rainville, contrôleur-général de l'infanterie française et de l'extraordinaire des guerres, abjura en 1684, dit une lettre de Claude. Pierre, sieur de La Touane, conseiller du roi et contrôleur au régiment des gardes suisses en 1664.

Biguereau (Gabriel), receveur-général des saisies à Poitiers en 1657.

Carton (Daniel), sieur de La Boulaye, receveur des gabelles à Saint-Quentin 1652, 1657.

Catelan (Pierre), qualifié conseiller du roi et des finances en 1681.

Combel (Pierre), conseiller-secrétaire du roi et des finances 1674, 1676, mort en 1679 âgé de 72 ans.

Doudart (Paul), sieur de L'Isle, receveur des tailles en l'élection de Paris 1669.

Du Bousquet (Jean), trésorier de l'extraordinaire des guerres en Normandie 1653.

Duplex (Charles), contrôleur-ordinaire des guerres, 1649. Abraham, sieur du Fay, receveur des aides à Vitry-le-François, 1668.

Du Temps (Louis), trésorier de l'extraordinaire des guerres à Metz 1657.

Du Vidal (Jacques fils), contrôleur-général des gabelles en Languedoc 1668, épousa en 1676 Marie Rondeau à Charenton.

Herwarth du Fort, fils de Barthélemy, sous-contrôleur des finances, secourut avec Monginot de La Salle les employés des finances destitués en 1680.

Justel (Henri), conseiller du roi et des finances lorsque âgé de 56 ans, il épousa en 1676 Charlotte de Lorme.

Lajard (Antoine de), contrôleur-général des fermes lorsqu'il épousa en 1670 Madelaine Gohard, en 1672 il est qualifié général des vivres et armées du roi.

Le Macon (Jacques), sieur de La Fontaine, conseiller du roi, intendant et contrôleur-général des gabelles 1664, 1674.

Menours (Jacques de, fils) mort en 1665, contrôleur des guerres comme son père.

Monginot (Etienne), sieur de La Salle, fermier-général, abjura lors de la Révocation, et s'enfuit à l'étranger.

Monteil (Jacques de), conseiller du roi et des finances, nommé trésorier de France, dans la généralité de Paris en 1658, expulsé de France après la Révocation.

Pelissari (Georges), sieur de La Bourdaisière, trésorier-général de la marine, mort en 1676. En 1653, dit M. Depping[1], Fouquet, en lutte avec Herwarth et Colbert, fut averti de leurs allées et venues et conférences secrètes, par Pellisari, leur affidé.

Pellisson, conseiller du roi et maître des comptes à Montpellier.

Rambouillet (Paul), sieur du Plessis, secrétaire du roi et des finances en 1657, comme son père, meurt en 1667. Antoine, sieur de La Sablière, conseiller du roi et des finances mort en 1679 âgé de 55 ans. Charles, sieur de Pierreblanche, conseiller-secrétaire du roi et des finances en 1673.

Thouars (Jean-Antoine de), sieur de La Vérune, qualifié en 1681 conseiller en la cour des comptes de Montpellier.

Mentionnons encore les cinq personnages suivants:

Augier (Samuel), trésorier de la chancellerie du duc d'Orléans, père du pasteur de ce nom, et mort avant 1673.

Domanchin (Salomon), secrétaire des finances du duc d'Orléans en 1680.

Imbert (Jacques), qualifié ancien secrétaire des finances du duc d'Orléans en 1674, mort avant 1683.

Leblanc (Pierre), secrétaire des finances de S. A. R., mort avant 1655.

Le Monnier (Isaac), secrétaire des finances du duc d'Orléans en 1671.

Rouen (Josias de), secrétaire des finances du duc d'Orléans, 1649, 1655.

[1] *Revue historiq.* X, 323.

APPENDICE II

FORMULES D'ABJURATION

Je ..... crois de ferme foi, et confesse tous et un chacun les articles contenus au Symbole de la foi, duquel use la sainte Église romaine, savoir est:

Je crois en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, et de toutes les choses visibles et invisibles, et en un souverain Seigneur Jésus-Christ, fils unique de Dieu, engendré du Père avant tous les siècles, Dieu de Dieu, Lumière de Lumière, Vrai Dieu de Vrai Dieu, engendré, non pas créé, consubstantiel au Père, par lequel toutes choses ont été créées, lequel pour tous les hommes et pour notre salut est descendu des cieux, et a été incarné du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie, fait homme et crucifié pour nous sous Ponce Pilate, a enduré mort et passion, et a été enseveli et est ressuscité le troisième jour, selon les Écritures, et est monté au ciel, et est assis à la dextre du Père, et viendra de rechef avec gloire juger les vivants et les morts, du royaume duquel il n'y aura point de fin. Je crois au Saint-Esprit, souverain Seigneur, vivifiant tout, qui procède du Père et du Fils, et qui avec le Père et le Fils est adoré et glorifié, qui a parlé par les prophètes. Je crois à une sainte Église C. et A. Je confesse un seul baptême pour la rémission des péchés, et attends la résurrection des morts et la vie du siècle à venir. Ainsi soit-il.

Je crois et embrasse fermement les traditions des apôtres et de la sainte Église, avec toutes les constitutions et observations d'icelle.

J'admets et reçois la sainte Écriture, selon et au sens que cette mère sainte Église tient et a tenu, à laquelle appartient de juger de la vraie intelligence et interprétation de ladite Écriture; et jamais je ne la prendrai ni exposerai que selon le commun accord et consentement unanime des Pères.

Je confesse qu'il y a sept sacrements de la loi nouvelle, vraiment et proprement ainsi appelée, institués par N. Sgr. J.-Chr. et nécessaires, mais non pas tous à un chacun, pour le salut du genre humain, lesquels sont le Baptême, la Confirmation, la sainte Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage, et par iceux la grâce de Dieu nous est conférée, et que d'iceux le Baptême, la Confirmation et l'Ordre, ne se peuvent réitérer sans sacrilège.

Je crois aussi et admets les cérémonies approuvées par l'Église C., et usitées en l'administration solennelle desdits sacrements.

Je crois aussi et embrasse tout ce qui a été défini et déterminé par le saint concile de Trente, touchant le péché originel et la justification.

Je reconnais qu'en la sainte messe on offre à Dieu un vrai, propre et propitiatoire sacrifice pour les vivants et pour les morts, et que le corps et le sang, avec l'âme et la divinité de N. Sgr. J.-Chr., est vraiment, réellement et substantiellement au très saint sacrement de l'Eucharistie, qu'en icelui est faite une conversion de toute la substance du pain au corps, et de toute la substance du vin au sang, laquelle conversion l'Église C. appelle transsubstantiation.

Je confesse aussi que sous une seule des deux espèces, on prend et reçoit J.-Chr., tout et entier en un vrai sacrement.

Je confesse qu'il y a un purgatoire, où les âmes détenues peuvent être soulagées des suffrages et bienfaits des fidèles [1].

J'avoue qu'on doit honorer et invoquer les saints et saintes, bienheureux et régnants avec J.-Chr., lesquels prient et offrent à Dieu leurs oraisons pour nous, et desquels on doit vénérer les saintes reliques.

Comme aussi que l'on doit avoir et retenir les images de J.-Chr. et de sa bienheureuse mère perpétuellement vierge, et des autres saints et saintes en leur faisant l'honneur et révérence qui leur appartient.

Je confesse que notre rédempteur J.-Chr. a laissé en son Église la puissance des indulgences, et que l'usage en est très salutaire au peuple chrétien.

Je reconnais la sainte Église C., A. et Rom., mère et supérieure de toutes les Églises.

Je promets et jure une vraie obéissance au pape et saint Père de Rome, successeur de saint Pierre, chef et prince des apôtres, et vicaire de J.-Chr.

J'approuve sans aucun doute et fais profession de tout ce qui a été décidé, déterminé et déclaré par les saints canons et conciles généraux, et spécialement par le saint concile de Trente, et rejette, réprouve et anathématise tout ce qui leur est contraire, et toutes hérésies condamnées, rejetées et anathématisées par l'Église.

Je..... promets, voue et jure sur ces saints Évangiles, de persister entièrement et inviolablement jusques au dernier soupir de ma vie, moyennant la grâce de Dieu, en cette foi catholique, hors laquelle il n'y a point de salut et nul ne se peut sauver, et dont présentement je fais sans aucune contrainte profession; et tant qu'il me sera possible la ferai tenir, garder et professer par tous ceux desquels j'aurai charge en ma maison et en mon état. Ainsi Dieu soit à mon aide et ses saints Évangiles, *sur lesquels je jure et fais serment*, et ce entre les mains de   et en présence des témoins soussignés.

Fait   ce jour du mois de

(Fr. 7055, f° 277).

Ne faisant grâce d'aucun détail, cette formule soulevait toutes les répugnances des huguenots et justifiait les craintes de La

[1] Benoit remarque qu'on a adouci cet article et les deux suivants, qui sont exprimés plus formellement dans la profession de foi que le pape Pie IV avait fait dresser après le concile de Trente : Je crois constamment qu'il y a un purgatoire etc., et qu'on doit honorer et invoquer les saints etc.; je tiens fermement qu'on doit avoir et retenir les images, etc. (V, 847).

Reynie, qui redoutait que les prêtres de l'archevêché ne se montrassent intraitables et d'une exigence ridicule. Prié de l'adoucir, Harlay de Champvalon finit par y consentir le 17 novembre (Fr. 7053 f° 480), et reçut, le 20, à ce sujet les remerciements de la cour (O[1] 29). Voici la nouvelle formule beaucoup plus simple qui remplaça la précédente :

Petite formule imprimée le 20 novembre 1635.

Je, Marguerite de Batilly, fille âgée de cinquante ans ou environ, demeurant rue des Mauvais-Garçons, paroisse Saint-Sulpice, native de Metz, crois de ferme foi tout ce que l'Église C. A. et R. croit et professe. Je condamne et rejette très sincèrement toutes les hérésies et opinions erronées que la même Église a condamnées et rejetées. Ainsi Dieu me soit en aide, et ses saints Évangiles, sur lesquels je jure de vivre et mourir dans la profession de cette même foi, et ce entre les mains de   en présence des témoins soussignés.

Fait à   ce jour du mois de

(Fr. 7055, f° 239 et 17420, f° 159).

Le lieutenant civil Le Camus en avait rédigé une troisième, que M. de Madaillan et quelques autres consentaient à signer. Mais le roi la repoussa et fit écrire à Le Camus, le 24 novembre 1685, ce qui suit :

Comme il est très important que ces professions de foi soient uniformes, il faut que vous obligiez ceux qui s'adresseront à vous [euphémisme] pour changer de religion, de signer celle qui a été réglée en dernier lieu par M. l'archevêque de Paris et imprimée par ses ordres, à quoi je ne prévois pas que vous puissiez trouver de difficulté, puisqu'il n'y a point tout le détail qui faisait de la peine à ceux de cette religion, et qu'elle est en termes aussi généraux que celle dont vous m'avez envoyé copie (O[1] 29).

Enfin voici une quatrième formule manuscrite :

Je déclare sincèrement et de bonne foi que je veux faire profession de la R. C., et que je me soumets pour cet effet à ce que l'Église C. A. et R. croit et enseigne, et que je renonce à toute la doctrine et à toutes les opinions qu'elle condamne.

P. Creuzé. Gaudron. R. Baignoux. Gaudron. Gaudron. Catherine de Boisguillaume (Fr. 7055, f° 243).

APPENDICE III

SECOURS, PENSIONS ET GRATIFICATIONS
ACCORDÉS AUX NOUVEAUX CONVERTIS

SECOURS AUX NOUVEAUX CONVERTIS QUI ÉTAIENT ASSISTÉS DU CONSISTOIRE (Fr. 7051 f° 339).

. . . . . 45 livres pour chacune des deux grandes filles; à la mère et aux trois autres petits enfants, 40 sous par semaine.

Arlan (Jonas), compagnon bonnetier, 20 sous par semaine.

Aubré (Marguerite), 40 sous par semaine; autant à sa sœur. Ce sont des filles âgées qui ont fait abjuration. L'une était assistée de 200 livres par an au consistoire.

Baleca (veuve) qui a quatre enfants, 4 livres par semaine.

Barbier (Jean-Pierre), compagnon rubanier, une femme et deux enfants, 20 sous par semaine.

Binois (veuve), 40 sous par semaine.

Constans (Cyprien), passementier, 20 sous par semaine.

Desbordes (Isaac), maître savetier, Susanne Legros, sa femme et leur fille. Il faut l'assister de 20 sous par semaine et le recevoir maître.

Flamand, ouvrier en soie, et sa femme, fugitifs arrêtés à Vervins et dépouillés de toutes leurs hardes (ils ont trois petits enfants), 40 livres.

Le Breton (Julien), fourbisseur et sa fille très pauvres, 40 livres.

Madelaine (Noël), rubanier, Marie La Vigne, sa femme et leurs quatre petits enfants (ils avaient 40 sous par semaine au consistoire) 40 sous par semaine.

Marivaillers (Antoine), maître boutonnier du faubourg Saint-Jacques, dont la femme est malade (l'ancien Papillon lui donnait 45 sous par semaine), 45 sous par semaine.

Morin (veuve), qui demandait 20 écus, 10 écus; à sa grande fille, qui en demandait 100, 10 écus.

Papellart (Jacques), tapissier hautelissier au faubourg Saint-Antoine, converti avec sa femme et ses enfants le 30 novembre 1685 (on dit qu'il a besoin de 40 livres une fois payées) 40 livres; une fois payées.

Picard, horloger, qui a une femme et plusieurs enfants, 40 livres.

Pinguay (André), compagnon férandinier, sa femme et leurs enfants, 40 sous par semaine.

Strain (Laurent), compagnon tailleur, 20 sous par semaine.

De la somme de 3000 livres reçue le 21 novembre 1685 de M. Delubert, trésorier-général de la marine, il a été distribué aux nouveaux convertis par ordre du roi et des deniers de Sa Majesté (Fr. 7050 f°s 134-137 et 7051 f° 337)[1].

Ambelli (femme de Félix) . . . . 1 liv. 10 s.
Ambroise (femme), fruitière, pour avoir nourri et gardé deux enfants abandonnés qui ont été mis à l'Hôpital-Général . . . . 9 liv.
Arbrenot (David), maître boutonnier, et Catherine Chauvin, sa femme . . . . 60 »
Arsindeau (Charles), compagnon boutonnier, et Jeanne Chenard, sa femme . . . . 30 »

[1] En réalité la somme dépensée est de 3234 livres 10 sols pour 153 personnes, ce qui fait une moyenne assez élevée de 21 fr. 15 par tête.

Bauché (Jacob), maître sculpteur et un enfant . . . . 30 liv.
Becquart, faiseur de gaze, sa femme et trois enfants . . 30 »
Beleau (Marie-Marthe), de Rouen . . . . 6 »
Bonnegarde (Gabriel), cordonnier . . . . 24 »
Breton (Guillemette), veuve de Simon Pierre, architecte, Anne et Susanne, ses filles, pour l'établir par un mariage. . . . . 180 »
Brière (Daniel), ouvrier en soie et trois enfants . . . . 40 »
Brouillard (François), tisserand et sa femme . . . . 30 »
Burette (Jean), cordonnier, sa femme et deux enfants. . 30 »

Cantillon (veuve), qui avait par semaine 30 s. du consistoire . . . . 3 »
Caronet (veuve), qui avait par semaine 30 s. du consistoire . . . . 3 »
Carré (veuve) et sa fille. . . . . 3 »
Champion, peintre et sa femme . . . . 30 »
Chaussebonne (veuve) . . . . 1 liv. 10 s.
Chevalier (Jean), maître rubanier, et sa femme âgée de quatre-vingts ans . . . . 27 liv.
Chevalier (Samuel), compagnon rubanier, et Marthe Gandon, sa femme . . . . 36 »
Cossart (Madelaine), veuve de Louis Descouy, et sa fille. 50 »
Crespin (Jeanne), veuve d'Élie Jessan, tanneur . . . . 20 »

Demouy, courtier de chevaux, et sa femme . . . . . 30 »
Desmaretz (Pierre), compagnon rubanier, et son fils Jacques . . . . 36 »
Despots (Jean), tailleur de pierres . . . . 40 »
Diar (Jacques), compagnon rubanier . . . . 30 »
Donaire (Marguerite), veuve de Jacques Le Noir, brodeur, âgée de soixante-seize ans . . . . 6 »
Du Coudray (Eustache), ci-devant commis aux aides . . 50 »
» » ci-devant serviteur de M. Bertheau, ministre . . . . 36 »
Du Peroir (Martin), maître tireur d'or, Madelaine Marchand, sa femme, leur fils et leur fille, pour avoir un lit et de l'or et de l'argent pour leur métier. . . . . . . 200 »
Duri (Jean), ci-devant tambour aux gardes, quatre-vingts ans, malade . . . . 30 »
Duri (Jean), compagnon passementier pour l'habiller . . 20 »

Fandin (Jeanne), quatre-vingts ans, et sa fille estropiée. . 50 liv.
Fourché (Richard), rubanier, Susanne Grivel, sa femme, et quatre enfants. . . . . 104 »

Gardon (Martin), maître boutonnier . . . . 60 »
» (Simon), compagnon boutonnier . . . . . . 40 »
Gilles, cordonnier, le 24 novembre 30 livres; au même, le 27. . . . . 30 »
Goré (Adrien), distillateur, ci-devant portier-fossoyeur de Charenton, et Judith Guillori sa femme . . . . . 50 »

Haran (Thomas), compagnon vannier . . . . 40 »
Hédouin (Jacqueline), veuve de Gérard Coutures, brodeur, pour avoir un lit. . . . . 80 »
Hédouin (Madelaine), femme de François Prieur, brodeur, et six enfants . . . . 120 »
Henry (Marie), veuve d'André Escars, drapier . . . . 30 »
Hugues (Marie-Antoine), ci-devant commis aux aides, sa femme et deux enfants . . . . 60 »
Houzel (Jacques), ouvrier en dentelles, Jeanne Pelé, sa femme, et leur fille . . . . 80 »

Jonas (Susanne et Jeanne), ouvrières en dentelles . . . 60 »

La Croix, fruitier . . . . 45 »
Lefebvre (Louise), veuve de Louis Bertault, maître menuisier, âgée de 72 ans. . . . . 60 »
Le Juge (veuve), qui avait 30 s. du consistoire par semaine 3 »
Lemaire, coutelier, et sa famille . . . . 100 »
Libesart (Jean), quatre-vingts ans . . . . 4 liv. 10 s.

Magdelaine (Noël), maître rubanier, Marie de Vigné, sa femme et six enfants, à partager entre eux selon leurs besoins (Simon, fils aîné, est marié à Madelaine Porré, dont la sœur demeure avec eux)[1] . . . . 300 liv.
Marie (Philippe), perruquier, sa femme et sa fille . . . 60 »
» (Luc), dit Viéville, évantailliste, soixante-dix-huit ans, sa femme et cinq enfants . . . . 60 »
Martin (Jeanne), veuve de Jean Gardon, maître rubanier, et ses enfants. . . . . 90 »

[1] Voir liste précédente.

Mazuré (François), passementier . . . . 20 liv.
Menoux (Judith), femme de François Boutezart, et sa fille . . . . 4 liv. 10 s.
Montet (Marie Lucas, femme de Pierre), bourgeois de Bruniquel, sœur de la Dauzi, joaillière de Paris, qui l'a mise sur le pavé depuis sa conversion. . . . . 50 liv.
Morus (Jean), compagnon boucher . . . . 40 »

Nanteuil (veuve), qui était entretenue par le consistoire . 9 »
» , Lepage et Goujon (veuves) . . . . 9 »

Parent (Marie), pour la nourriture de quatre enfants abandonnés par elle durant quinze jours . . . . . . 5 »
Parent (Marie), étant de retour, pour avoir des habits . 18 »
» » pour la nourriture de son enfant pendant qu'elle a été aux Nouvelles-Catholiques . . . . . 6 »
Paveret (Nicolas), brodeur, sa femme et quatre enfants . 50 »
Payon (Louis), compagnon rubanier . . . . 36 »
Pinguay (André), ouvrier en soie, sa femme, et trois enfants[1] . . . . 6 »
Pousserat (Pierre), Marguerite Maxet, sa femme et trois enfants . . . . 6 »
Prévost (François), horloger, soixante-dix ans, sa femme et trois enfants . . . . 60 »
Prévost (François), le jeune, horloger, pour avoir des outils . . . . 30 »

Rachon (Étienne), vigneron de Sancerre, pour s'y en retourner . . . . 10 »
Ramet (Isaac), tourneur, Jeanne Denis sa femme et une fille . . . . 33 »
Riboulet (Jacques), compagnon rubanier, et sa femme . 60 »

. . . . . à une pauvre femme qui a fait abjuration entre les mains de M. le curé de Saint-Sulpice. . . . . 3 »

. . . . . pour le loyer de deux carrosses qui ont servi à mener les enfants de M. de La Ferté-Civile aux Nouveaux-Catholiques . . . . 6 »

[1] Voir liste précédente.

. . . . . à diverses personnes sur des avis donnés en diverses occasions . . . . 36 liv.

. . . . . pour avoir fait mettre en terre deux corps de religionnaires déterrés . . . . 4 liv. 10 s.

De la somme de 3000 livres reçue le 7 décembre 1685 de M. Delubert, trésorier-général de la marine, il a été distribué aux nouveaux convertis par ordre du roi et des deniers de Sa Majesté (Fr. 7050 f° 138).

ALEXANDRE (Catherine) . . . . 100 liv.
ANTIN (Jean), garçon lapidaire, pour s'habiller et se remettre en état de gagner sa vie . . . . 60 »
AUBIN (Françoise), veuve de René Gisgard tailleur d'habits 12 »
AUDOUVILLE (Antoine), rubanier[1] . . . . 9 »

BATTON (David), enlumineur . . . . 9 »
BECKO (Judith), veuve de Jacques Ovache, blanchisseuse . 30 »
BECQUET (Jeanne), pauvre femme. . . . . 22 »
BERNARD, tailleur d'habits . . . . 18 »
BERTIN (Anne), femme de Josias Manoury . . . . . . 34 »
BIENFAIT (Charles), savetier . . . . 24 »
BONNEGARDE (Gabriel)[2] . . . . 18 »
BOURGUIGNON (Claude), férandinier . . . . 18 »
BRIE (Claude), passementier . . . . 18 »

CARRÉ (Jacques), compagnon cordonnier . . . . . . 30 »
CERRET (Susanne), femme de Robert Deschamps, charpentier . . . . 20 »
CHAPELAIN (Jacques), tapissier . . . . 15 »
COLOMBEL, marchand épicier . . . . 100 »
CORDIER (Isaïe), ouvrier en soie . . . . 60 »
CROLLET (Pierre), passementier . . . . 36 »

DE LA BARRE (Jean), maître orfèvre. . . . . 60 »
» (Judith), veuve de François Roussel tisserand . . . . 9 »
DE LANES (Maximilien), rubanier . . . . 30 »

[1] Voir enlèvements d'enfants. [2] Voir liste précédente.

DESBORDES (Isaac), savetier, et Susanne Legras, sa femme	38 liv.
DESPAPIER (Élie), tapissier	18 »
DEVILLE (Antoine), ouvrier en soie	18 »
DU HAMEL (Louis), orlogeur	6 »
DU PONT, tailleur	36 »
DURAND (Madelaine), fille	30 »
EON (Claude), enlumineur	30 »
FARON (Marie), veuve de François Cabouret, marchand teinturier	30 »
FIEUX (Judith)	6 »
FORLAT (Daniel), écrivain	36 »
FOUGERON (Pierre), compagnon cordonnier, pour s'habiller et avoir des outils	30 »
GAVET (Antoine), passementier	30 »
GÉDOUIN (Anne), femme d'Étienne Olliet lecteur de Charenton	34 »
GIBON (Pierre), cardeur de laine	38 »
GIRAUD (Paul), fils d'un marchand de Crest	75 »
GOUJON (Nicolas), cordonnier, sa femme et deux enfants .	15 »
GRIMPERET (Jeanne), veuve de Jean Cordier rubanier . .	9 »
GUILLEMAIN (Pierre), boutonnier	20 »
GUIMET (François), garçon de cabaret	20 »
HARAN (Thomas), vannier[1]	12 »
HARLAN (Jean), rubanier[2]	36 »
ISAMBERT (André), férandinier	12 »
JACQUEMAIN (Sébastien), ouvrier en soie	18 »
JAMET (Catherine) et Abraham Orillard, passementier . .	9 »
LA FONTAINE (Pierre de), ouvrier en soie	18 »
LANFREY (veuve), pour avoir paillasse et couverture . .	12 »
LECLERC (Abraham), tailleur d'habits et Edmond, son frère	36 »
LE FEBVRE (Anne), fille de Jacques	20 »
» (Marie), femme de Delaulne compagnon chapelier	18 »

[1] Voir liste précédente.

[2] Voir Arlan, secouru comme il l'était du consistoire.

Le Ferrier (Jacques), ouvrier en soie . . . . 16 liv.
Legrand (Jacques), faiseur de seaux. . . . . 12 »
Le Roux (Paumel). . . . . 60 »
Leroy (Paul), ouvrier en soie . . . . 36 »
Lheminon (Pierre), ouvrier en soie . . . . 12 »
Limaille (Marguerite de), veuve de Louis Desportes dévideur en soie . . . . 9 »

Maire (François), ouvrier en soie. . . . . 18 »
Morat (Rigault), passementier. . . . . 9 »
Marie (Pierre), perruquier[1], ... 75 »
Marivaillers (Antoine), dit Lamy, boutonnier[2], ... 30 »
Martin (Jean), ouvrier en soie. . . . . 9 »
» (Josias), férandinier. . . . . 15 »
Messien (Isaac). . . . . 50 »
Meusnier (Susanne et Marie-Madelaine), orphelines de David Meusnier ébéniste . . . . 60 »
Monneau (veuve) . . . . 9 »

Néant (Antoine de), férandinier . . . . 38 »
» (Charles de), » . . . . 9 »
Neveu (Esther de), orpheline . . . . 20 »
» (Martin de), ouvrier en soie . . . . 36 »

Oudot (Louis), férandinier, sa femme et deux enfants . . 24 »

Passereau (Pierre), scieur de marbre . . . . 30 »
Paulmier (Louis) . . . . 15 »
Picard (Jean), maître orlogeur . . . . 100 »
» » ouvrier en soie . . . . 9 »
Petit (Pierre), rubanier . . . . 9 »
Poireux (Pierre) . . . . 36 »
Poix (David), compagnon orlogeur, pour s'habiller et avoir des outils . . . . 24 »
Poupart (Lucien), vigneron, sa femme et sa fille. . . . 15 »
Prévost (François), orlogeur[3] . . . . 100 »
Prorier (Judith), veuve de Salomon Missori boulanger . 12 »

Quibra (Madelaine), veuve d'Étienne Paty, passementier . 12 »
Quingé (Gédéon de), cordier . . . . 18 »

[1] Voir liste précédente.
[2] Idem.
[3] Idem.

RAMET (Isaac), tanneur	12 liv.
RAVEL (Nicolas)	50 »
REFUR (Pierre), rubanier	21 »
RICAUT (veuve)	16 »
« » autre	9 »
RIGAULT (veuve Gabriel), serrurier	36 »
RITOU (Daniel), ouvrier en soie	9 »
ROBERT (Jacques), tapissier	18 »
ROGET (Abraham), lapidaire	80 »
ROUSSEAU (la nommée)	6 »
ROUSSELIN (Louise), veuve d'Élie Courtois, marchand tanneur	18 »
ROUX (Philippe), graveur orfèvre	30 »
SIMON (François), savetier	12 »
TOURNAN (Marguerite), veuve d'Abraham Rozier	9 »
VIGNON (Henri), bonnetier	50 »
VAUDREZANGLE (Jean), tapissier	18 »
Plusieurs pauvres convertis	25 »
» » »	23 »
» » »	15 »
Plusieurs personnes nouvellement converties	33 »
Divers pauvres entretenus auparavant par le consistoire	33 »
A des pauvres nouvelles catholiques	9 »
A une pauvre femme qui a pris soin d'une autre vieille, nouvelle convertie	3 »

PENSIONS ANNUELLES ACCORDÉES A DES NOUVEAUX CONVERTIS [1]

8 mai	1679,	Mlle de Théobon, pension de 4000 liv. portée le 12 mars 1686, à	8000 liv.
juin	1683,	Grostête des Mahis, ministre apostat	1200 »
3 janvier	1685,	Mazel, colonel d'infanterie	6000 »
8 »	1685,	Mlle d'Haucourt, touche depuis plusieurs années une pension (qui sera continuée jusqu'à sa mort) de	3000 »

[1] Nous ne donnons nullement cette liste comme complète, mais seulement à titre de spécimen.

13 février	1685,	Comte de Roucy, fils aîné de Frédéric-Charles de La Rochefoucauld	12000 liv.
juillet	1685,	Jacques Levasseur, marquis de Coignée	3000 »
»	1685,	Comte de Beaumont, son fils . .	2000 »
5 août	1685,	Desquila, ci-devant apothicaire suivant la cour	300 »[1]
»	1685,	Susanne Boucher, veuve de Paul Bodot, tante du ministre Daillé .	200 »
»	1685,	Susanne Bodot, sa fille (Fr. 7052 f° 34)	200 »
»	1685,	Esther Bouton, veuve de Jean de Romégat, capitaine	100 »
»	1685,	Mme de La Sablière.	2000 »
	1685,	Gillier (De), conseiller au Parlement, pension d'abord payée par Pellisson, puis par le trésor royal (ordre du 29 janvier 1686)	3000 »
	1685,	La Tour, marquis de Reiniers . .	1000 »
13 octobre	1685,	Masserin (Théophile), horloger. .	200 »
25 novembre	1685,	Henri de Vivans.	6000 »
décembre	1685,	époux Dacier.	2000 »
	1686,	D'Arconville, converti par Bossuet.	2000 »
	1686,	Mme de La Fredonnière	600 »
	1686,	Marquis et marquise de Juigné . .	2000 »
15 »	1686,	Le chevalier de La Valette (chiffre inconnu).	
	1686,	Bernon, ministre apostat	600 »
8 janvier	1686,	Armand, marquis de Belzunce . .	2000 »
8 janvier	1686,	Anne Bourdin, femme de Pierre de Rambouillet, sieur de Lancey . .	2000 »
janvier	1686,	Mlle de Bacalan de Livron . . .	6000 »
12 février	1686,	Mlle de Petit-Rose	300 »
mars	1686,	La Couture de Benacq (marquis de)	1000 »
23 »	1686,	Mme Gaudon de La Rallière, marquise de Saint-Aignan, pension de 1500 portée en 1687 à	2000 »

[1] En demande la continuation le 5 août 1686 (Fr. 7052 f° 34).

1 avril	1686,	Du Vignier, président au Parlement de Guyenne	2000 liv.
6 »	1686,	Mme de Vieilmaisons	1000 »
»	1686,	La marquise de Tuigny-Verdelle	3000 »
8 »	1686,	Mlle Chabot de Brion	3000 »
10 »	1686,	Élisabeth de Pons, comtesse de Miossens	4000 »
mai	1686,	De Liambrune	1000 »
7 »	1686,	Comte de Lescours	2000 »
30 »	1686,	Marquis de Chivré de Meillan	1000 »
	1686,	Mlle de La Mouche	1000 »
29 juillet	1686,	Seligny de Saint-Gelais	800 »
»	»	La Fredonnière (Le sieur de)	600 »
24 août	1686,	Mlle de La Force cadette	2000 »
	1686,	Raffou père, avocat au Parlement	500 »
	1686,	Raffou fils	400 »
	1687,	Bernard de Haumont	1200 »
	1687,	Mlle Bérard, femme du sieur du Plessis	1000 »
	1687,	Le sieur de Parfouru fils	300 »
	1687,	Mme Faget	900 »
	1687,	Mme de Clermont Saint-Aignan	2000 »
janvier	1687,	Mme Caron	500 »
3 février	1687,	De La Massaye	1500 »
3 mars	1687,	Isarn « en considération de sa réunion », pension qui, à sa mort, sera payée à sa fille, femme du baron de Saint-Servin	1000 »
25 mars	1687,	Mlle de Marcé	1000 »
3 mai	1687,	M. de La Ferté-Civile, nouveau converti qui vient de dénoncer la fuite de sa femme et de ses enfants	1200 »
3 mai	1687,	Mme de Saint-Hilaire	1200 »
6 »	1687,	Mme de Sainte-Hermine	2000 »
6 »	1687,	Mlle de Sainte-Hermine	1500 »
décembre	1687,	Madaillan (De)	7000 »
	1688,	Vicomte d'Entragues	1000 »
	1688,	M. et Mme de Lagarde (Charles de Lagarde, sieur de Sertiaire, et Anne Dujay, veuve de Philippe de Parenteau de Sainte-Maison?)	1000 »

	1688, La veuve du ministre Charles, pension modique jusqu'à sa mort . .	. . . liv.
	1688, Assaré	600 »
	1688, Cotton	1200 »
	1688, Marquise de Courtomer, convertie convertisseuse	2000 »
12 mars	1688, Mlle de Rouvray de Villarnoul . .	500 »
16 »	1688, Madelaine Charas, nouvelle convertie qui veut entrer au couvent des Bernardines	3000 »
27 avril	1688, Marquis de Théobon	2000 »
7 mai	1688, Marguerite de Petit, pension de 600 livres portée le 24 juillet, après son mariage avec le capitaine Du Noyer, à	900 »
7 »	1688, De Sainte-Hermine, capitaine de marine	3000 »
28 juin	1688, Bernon, ministre apostat, de Saint-Just	600 »
26 juillet	1688, Mlle de Lespinay.	600 »
28 août	1688, La dame de Montesquiou, à condition qu'elle revienne en France et qu'elle « fasse sa réunion » . . .	500 »
14 mai	1690, Émilie-Charlotte Drelincourt, fille du pasteur et femme de Malnoé .	600 »
15 août	1690, Ordre de Pellisson de payer la pension de Susanne de Comble (fille du pasteur) qui est dans la communauté de la dame des Bordes au faubourg Saint-Germain. . . .	800 »
	Et celle de sa sœur, qui est aux Nouvelles-Catholiques	. . . »
»	1690, Ordre de Pellisson de payer la pension de la nommée De Claye, nièce de la sœur Ancelin des Nouvelles-Catholiques	200 »
	Ordre renouvelé le 25 novembre 1691.	
21 avril	1695, Mme de Barle, à condition qu'elle fera élever ses enfants dans un établissement désigné par l'évêque d'Amiens	1000 »

	1697,	Mlle de Chantemerlière	300 liv.
	1697,	Mlle de Cumont	300 »
	1697,	Pittan (Nicolas)	400 »
14 février	1697,	Mlle de Brasnay, pour entrer aux Carmélites de Caen	300 »
	1698,	Mlle Chardon	300 »
	1698,	Duc de Caumont La Force, pour avoir dragonné ses vassaux . .	100,000 »
		A son frère, qui voulait être abbé .	3000 »
		Le troisième fils et les trois filles sont aussi pensionnées.	
	1698,	Guy de Chaumont, marquis d'Orbec (demeurant à Paris)	2000 »
		Sa veuve, en 1713	1500 »
1 juin	1698,	Madelaine Bertrand.	200 »
2 septembre	1698,	Marguerite de Culant, « en considération de sa conversion sincère à la R. C. »	150 »
»		Marie de Culant, item	150 »
31 mai	1699,	Caillard, capitaine de cavalerie, pensionné après abjuration.	
17 juin	1699,	Ordre à D'Aguesseau de payer la pension de Leclerc, ci-devant ministre de la R. P. R. « à cause de sa conversion sincère »	400 »
20 août	1699,	Pensions accordées à Mlles de Beaulieu et de Lafeuillade nouvelles converties.	
11 novembre	1699,	Henri Dury de Belarbre, nouveau catholique	150 »
	1700,	Jacques Caillard, sieur de La Monnerie	1000 »
	1700,	Marquise de Saint-Gelais	500 »
17 mars	1700,	Mlle de La Périne	500 »
juin	1700,	La duchesse de Deux-Ponts qui vient d'abjurer à Notre-Dame entre les mains de l'archevêque, logement à l'hôtel de Condé . .	6000 »
	1704,	4 juin, à Mlle Berthelot, nouvelle convertie pour sa profession de religieuse	300 »

1706, Au marquis de Béringhen, 1er écuyer du roi, brevet d'assurance de. . 400 m. liv.

GRATIFICATIONS, APRÈS ABJURATION

1697, à Papus	300 liv.
1701, 5 mars, au garçon tailleur qui se présente pour épouser Anne Neaux qui est aux Nouvelles-Catholiques, pour se faire recevoir maître.	100 »
» 5 mai, à Marthe Bruneau	200 »
» » à Marthe Corné	100 »
» » à Angley	60 »
1702, 28 octobre, à Claude Langlois, pour se faire rece-maître tailleur	85 »
17 décembre, à Daniel Chéret, nouveau catholique très pauvre	40 écus
1703, 17 août, à Marie Mouy, nouvelle catholique. . .	50 »
» à Marie Tauer, nouvelle catholique, pour son apprentissage	400 »
1704, 6 août, à Marie-Catherine Aïure, nouvelle catholique	150 »
18 octobre, à Agnès Goubert, pour se faire recevoir maîtresse lingère.	300 »
1705, 22 juillet, à Conrard Mauer, sculpteur allemand, nouveau catholique	50 »
2 décembre, à Gardel, génevois, nouveau catholique	100 »

APPENDICE IV

ABJURATIONS DE 1658 ET 1659

Il existe à la bibliothèque nationale (L d $\frac{176}{165}$ et $\frac{176}{173}$) deux listes imprimées des conversions faites à l'église Saint-Jacques de Paris et ailleurs dans les années 1658 et 1659. Elles sont l'œuvre des disciples de Véron, Beaumais et compagnie, et contiennent des hâbleries et des absurdités comme celles-ci : « Pendant le temps du synode de Caussade, où y avait 90 ministres (!) et 180 anciens (!), qui furent tellement battus et hontoyés par nos missionnaires, que personne d'eux n'osa défendre la religion ». Bien qu'elles ne nous inspirent qu'une très médiocre confiance, nous y relevons les abjurations qui semblent parisiennes. Les plus intéressantes sont celles de l'Hôtel-Dieu et celles de la maison des Nouvelles-Catholiques ; nous mettons ces dernières à part.

Balde, ci-devant ministre et professeur à Castres, son fils et ses deux filles (Voir la *Fr. pr.*, 2e édit.).
Blod (Isaac), de Niort.
Bosse (Marc-Antoine), fils du graveur.
Buat (Paul), de Paris.

Chapelain (Françoise).
Chardin (Jacob), de Metz (Voir *Fr. pr.*, 2e édit.).
Choisi (François de), à l'exemple de ses deux frères. Il fut chez le sieur Bailli, catéchiste à Charenton, qui instruit les enfants à la première communion.
Constans (Mme), sage-femme, qui ne fit jamais plus sagement que quand elle se fit catholique. Le brave Pierrot, son voisin, qui n'a que dix ans, lui a dit de si bonnes raisons, qu'elles ont servi à sa conversion et à celle de sa servante.

Coqueray (M[lle] Marie de), de Picardie.
Crepois (M[me]).

D'Acqueuere (veuve Nicole).
Dubois (Nicolas).
Du Mont (Jacques), fils de noble homme Jacques du Mont et de damoiselle Marguerite Renaud. M[me] d'Erval (d'Herwarth) sachant que ce bon garçon s'était fait catholique, ne l'a point voulu reconnaître pour son parent.
Dumont (Pierre), natif de Meaux, domestique du chevalier de Mesmes.
Duval (Louis), rochelais.

Emery de Collonges (Jean), proposant, ex-précepteur des neveux de feu milord protecteur (Cromwell).

Ferrier (Jean), cordonnier.
Forcoal (François de), neveu du maître des requêtes.
Foucauld (La demoiselle), de la Maisonneuve.

La Loubie (les trois marquis), du Béarn.
La Pierre (Simon de), proposant, savant en langue grecque.
Légaré, de Paris.
Le Lou (Pierre), passementier.
Le Roy, proposant.
Le Sueur (Hubert).
L'Orange, cordonnier.

Miché (Jeanne), de Sedan.
Monier (Charles).

Neveu (Catherine), de La Rochelle.

Ogendre (Jean), d'Issoudun, proche parent de Guillard, procureur au Parlement, ancien du quartier de la place Maubert et anti-curé de Saint-Étienne.

Pampion (Marie), fille du faiseur de battoirs qui est à l'entrée de la place Dauphine, devant le cheval de bronze.
Pedeferan (Jean de).
Pérant (Ant.), passementier, d'Alais.
Philippin (M[lle]), rue de l'Égyptienne, visitée par Daillé et par le sieur Mercier, ancien du quartier de la Halle et anti-curé de Saint-Eustache.
Prondre (M[lle]), sœur de l'ancien du consistoire.

Rey, chirurgien.

SAIMBU (Marie), de Bellesme.
Soldats suisses (Quatorze) en l'Hôtel-Dieu, 1658.

TARDIF, secrétaire du consistoire et avocat au conseil, frère du ministre de Châtillon-sur-Loing.
TESSIER (Jean), domestique du maréchal de Lhospital.
TILLARD (Marguerite), femme d'un menuisier.
TOUYAC (Louis du), gentilhomme bordelais, bien connu chez la marquise de Duras.

VIBER (Jacques).
VIRET, bourgeois de Genève, petit-fils de ce fameux Pierre Viret, compagnon de Calvin, converti par le sieur Maillard, abjura à Saint-Sulpice, le dimanche avant Noël (1659). Il y a eu 34 ministres de ce nom (?) et 4 qui sont encore vivants.

ABJURATIONS AUX NOUVELLES-CATHOLIQUES (1659)

BADET (Catherine), de Paris.
BERNARD (Anne), de Metz.
BLANCHELIÈRE (Catherine), de Nantes.

CHAPELAIN (Catherine-Isabelle).
CHOTART (Sara), de Metz.
CRÉQUI (Susanne), de Paris.

DES MAZIÈRES (Alberte).

GENOTEL (Isabelle), de Sedan.
GRAFIN (Madelaine), d'Alençon.

HARMENEAU (Jeanne), de Châtillon-sur-Loire.
HAYÉ (Marthe), de Montpellier.

JOURNÉ (Marie), de Blois.

LA BEAUME (Louise de), dauphinoise.
LAUSOIS (Anne), de Paris.
LE BAILLIF (Anne), de Charenton.
LE COINTE (Susanne), de Calais.
LE GRAND (Charlotte), de La Ferté-au-Vidame.
LE MAISTRE (Judic), de Paris.
» (Marguerite) de Paris.

Moreau (Jeanne), de près de Soissons.

Oudin (Esther), de Paris.

Piere (Mme).
Poisson (Marguerite).
Promptin (Marie), de Paris.

Rebours (Marguerite), du faubourg Saint-Marcel.
Royale (Judith), de Calais.

Salée (Marie), du faubourg Saint-Germain.
Sancourt (Gilette de), de Calais.
Souvier (Françoise), de Dormans.

Tarene (Jeanne).
Thévenot (Judith), de Paris.

Viger (Jeanne), de Saintonge.

APPENDICE V

CONVERTIS DU P. ATHANASE DE SAINT-CHARLES

(voir I, 524).

71 Alon (Natanaël), ouvrier en soie, 23 ans, du Poitou, 22 avril 1677, église Saint-Sauveur.
140 Ashley (Rebecca), fille d'un colonel, 28 ans, de Londres, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque de Paris.
169 Aubé (Charlotte), ouvrière en soie, 37 ans, de Paris, 20 août 1677, à Saint-Sulpice.
95 Aubin (Madelaine), tapissière, 22 ans, de Paris, 13 mai 1677, à Saint-Sauveur.
94 Aubin (Catherine), tapissière, 50 ans, de Paris, 13 mai 1677, à Saint-Sauveur.
96 Aubin (Madelaine), bourgeoise, 38 ans, de Paris, 1er juin 1677, à Saint-Sauveur.
8 Audouin (Natanaël, 39 ans, de Saintes, 12 mars 1677, dans l'église des Nouveaux-Catholiques.

171 Balstaquin (Marie-Isaac), demoiselle, 25 ans, de Clairac, 20 août 1677, à Saint-Sulpice.
320 Bangé (Hélène), 24 ans, d'Angers, 14 janvier 1678, église des Récollets de Saint-Germain-en-Laye.
148 Barage (Marguerite), férandinière, 48 ans, de Montpellier, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque de Paris.
402 Barbier (Joachim), 32 ans, de Mortagne, 30 mai 1678, à Saint-Sauveur.
93 Baron (Jeanne), 39 ans, de Loudun, 13 mai 1677, à Saint-Sauveur.

181 Baudouin (Isaac), cordonnier, 33 ans, de Nanteuil-lès-Meaux, 21 août 1677, à l'église des Prémontrés.

4 Baudouin (Isabelle), 25 ans, de Metz, 7 mars 1677, à Saint-Médard.

15 Beaune (Antoine), messager, 38 ans, de Montpellier, 16 mars 1677, aux Billettes.

16 » femme (Anne Sirop), 30 ans, de Châlons, 16 mars 1677, aux Billettes.

17 » (David), 12 ans, de Paris, 16 mars 1677, aux Billettes.

18 » (Pierre), 10 ans, » » »

19 » (Charlotte), 9 ans, » » »

113 Beausire (Adam), suisse, 35 ans, de Berne, 24 juin 1677, à Saint-Sauveur.

114 » femme (Anne-Constance Vaanderhornem), 33 ans, d'Amsterdam, 24 juin 1677, à Saint-Sauveur.

115 » (Charles), 14 ans, de Paris, 24 juin 1677, à Saint-Sauveur.

116 » (Anne), 12 ans, » » »

117 » (Pierre) 10 ans. » » »

118 » (Antoine), 9 ans, » » »

325 Belin (Nicolas), 31 ans, de Sedan, 22 décembre 1677, à Saint-Sauveur.

166 Bernier (Rachel), bourgeoise, 32 ans, de Langres, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

379 Bellegarde (Jacques de), 25 ans, de Morestel (Dauphiné), 12 avril 1678, à Saint-Sauveur.

331 Bertrand (Jacques), 38 ans, d'Orléans, 6 février 1678, à l'église de . . . (*sic*).

199 Besteneroде (Philippe de), enseigne, 25 ans, de Nivelle, 14 septembre 1677, à l'église de Vincennes.

446 Birot (Anne), 28 ans, de Tonnay-Charente, 16 août 1678, aux Billettes.

348 Blanchard (Élie), 22 ans, de Chaumont, 1er mars 1678, aux Filles de la miséricorde.

142 » (Henri), taillandier, 24 ans, de Paris, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

347 Blanchet (Philippe), 36 ans, de Meulan, 25 février 1678, à l'église de Filles célestes.

52 Blot (Jeanne), damoiselle, 23 ans, de Lagny, 15 avril 1677, à Saint-Sauveur.

411 Boguet (Louise), 25 ans, de Béziers, 19 juin 1678, aux Billettes.

418 Boineau (Pierre), 54 ans, de Moulins, 15 juillet 1678, à l'église des Prémontrés.
148 Bonhomme femme (Marguerite Barage), férandinière, 48 ans, de Montpellier, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.
149 » (Esther), 19 ans, de Montpellier, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.
150 » (Josias), 16 ans, de Montpellier, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.
151 » (Nicolas), 14 ans, de Montpellier, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.
463 Bonsecours (Daniel de), lieutenant de cavalerie, 44 ans, de Boisbourg, 8 septembre 1678, dans une chapelle particulière.
172 Bontemps (Claude), férandinière, 60 ans, d'Orléans, 20 août 1677, à Saint-Sulpice.
128 Bosq (Laurent), 23 ans, de Lyon, 6 juillet 1677, aux Billettes.
46 Bouilly (Marguerite), pâtissière, 43 ans, de Beaune, 10 avril 1677, à l'église des Filles célestes.
403 Bouleau (Michel), 40 ans, d'Evreux, 6 juin 1678, à Saint-Germain-l'Auxerrois.
306 Bourgeoise (Marie), 42 ans, de Périgueux, 4 janvier 1678, aux Filles bleues.
510 Bureau (Michel), 24 ans, de Nîmes, 29 novembre 1678 à Saint-Sauveur.
73 Buttin (David), officier du roi, 38 ans, de Châlons, 26 avril 1677, à Saint-Sauveur.
74 » (David fils), 20 ans, de Châlons, 26 avril 1677, à Saint-Sauveur.
75 » (Abraham), 17 ans, de Châlons, 26 avril 1677, à Saint-Sauveur.
76 » (Jacques), 15 ans, de Châlons, 26 avril 1677, à Saint-Sauveur.
77 » (Élisabeth), 12 ans, de Châlons, 26 avril 1677, à Saint-Sauveur.

355 Canté (Catherine), 42 ans, de Pignerolles, 1er janvier 1678, à Saint-Sauveur.
110 Carabin (François), ouvrier en soie, 40 ans, de Paris, 29 juin 1677, à Saint-Sauveur.
111 » (Claude), 16 ans, de Paris, 19 juin 1677, à Saint-Sauveur.
112 » (Louis), 13 ans, de Paris, 19 juin 1677, à Saint-Sauveur.

482 Catillon (Esther), 58 ans, de Montmort (Dauphiné), 30 octobre 1678, aux Filles-Dieu.

447 » (Nicolas), 32 ans, de Rouen, 18 août 1678, à l'église Saint-Paul.

31 Cavin (Jeanne, femme Nicolas Bontemps), 70 ans, de Clamecy, 1er avril 1677, à Saint-Médard.

124 Cazin (Esther), 20 ans, de Paris, 6 juillet 1677, aux Billettes.

125 » (Étienne), 13 ans, » » »

45 Celery (Daniel), 30 ans, de Marsillarges, 10 avril 1677, à l'église des Filles célestes.

351 Chabiet (Pierre), 48 ans, de Bordeaux, 12 mars 1678, aux Prémontrés.

167 Champagne (Marie de), 18 ans, de Langres, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

168 » (Dulie de), 14 ans, de Langres, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

209 Charles (Jacques), maître menuisier, 35 ans, de Rouen, 24 octobre 1677, à Saint-Séverin.

433 Chasseel (Jules), 31 ans, de Londres, 1er août 1678, aux Filles pénitentes.

471 Chaumont (Nicolas), 42 ans, de Paris, 28 septembre 1678, à Saint-Sulpice.

388 Chenouilly (Jacques), 30 ans, de Genève, 30 avril 1678, aux Billettes.

213 Chenoury (Jacques), maître tailleur, 52 ans, de Saint-André (Écosse), 27 octobre 1677, à Saint-Sauveur.

208 Cheveron (Nicolas), facteur d'instruments, 38 ans, de Londres, 17 octobre 1677, à Saint-Séverin.

400 Chevron (Pierre), 42 ans, de La Châtre, 22 mai 1678, aux Billettes.

357 Chorge (Pierre), 45 ans, de Montauban, 25 mars 1678, aux Filles de la miséricorde.

158 Clément (Marie), demoiselle, 25 ans, de Boleduc, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

82 Colin (Marguerite), blanchisseuse, 39 ans, de Blois, 26 avril 1677, à l'église des religieux de la Merci..

408 Conestable (Michel), 32 ans, de Paris, 14 juin 1678, à Saint-Sauveur.

374 Cordier (Marie, femme Pierre Luia), 29 ans, de Clermont de Lodève, 10 avril 1678, à l'église de la Miséricorde.

222 Coulon (Anne), 36 ans, de Paris, décembre 1677, église Saint-Gervais.

179 COURANT (Catherine), bourgeoise, 18 ans, de Chatillon sur Limbe (*sic*), 20 août 1677, à Saint-Sulpice.
217 COURSON (Jonas), chaudronnier, 23 ans, de Rouen, 8 novembre 1677, à Saint-Sauveur.
452 CREMUR (Judith de), 40 ans, 20 août 1678, à Saint-Paul.
349 CRETAY (Pierre), 40 ans, de Châteauneuf (Dauphiné), 1er mars 1678, aux Filles de la Miséricorde.
86 CRETÉ (Josias), 15 ans, de Blois, 1er mai 1677, aux Billettes.
87 » (Abraham), 13 ans, » » »
88 » (Esther), 11 ans, » » »
197 CREVEMBOURG (Florent), capitaine allemand, 54 ans, de Prague, 14 septembre 1677, à l'église de Vincennes.

85 DALVIN (Esther), bourgeoise, 38 ans, de Blois, 1er mai 1677, aux Billettes.
409 DAMVILLE (Judith), 25 ans, de Honfleur, 18 juin 1678, à Saint-Paul.
503 DAUBRUN (Isaac), 45 ans, de Sedan, 24 novembre 1678, à l'église Saint-Jacques-la-Boucherie.
431 DAYGREMONT (Paul), 25 ans, de Saintes, 25 juillet 1678, aux Billettes.
175 DELACROIX (Marie), boulangère, 55 ans, de Chaumont, 20 août 1677, à Saint-Sulpice.
163 DELALANDE (Pierre), férandinier, 16 ans, de Paris, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.
161 DELISLE (Madelaine), bourgeoise, 30 ans, de Rochefort (Anjou), 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.
321 DEMBICK (François), 54 ans, de Kinkelnick, 26 janvier 1678, à Saint-Eustache.
432 » (Malachie), 40 ans, de Douvres, 1er août 1678, aux Filles pénitentes.
174 DENIS (Marie), demoiselle, 16 ans, de Langres, 20 août 1677, à Saint-Sulpice.
32 DESCHAMPS femme (Anne de La Cour), bonnetier, 38 ans, de Paris, 14 avril 1677, aux Billettes.
33 » (Pierre), 16 ans, de Paris, 14 avril 1677, aux Billettes.
34 » (Françoise), 14 ans, » » »
35 » (Anne), 12 ans, » » »
36 » (Marie), 10 ans, » » »
37 » (Catherine), 9 ans, » » »
134 DESHOMMES (Marie), couturière, 29 ans, de Chatillon-sur-Loire, 14 juillet 1677, à Saint-Sauveur.

78 Dhommelin (Élie), tanneur, 25 ans, de Vexel, 26 avril 1677, à Saint-Sauveur.

219 Dolinville (Ester), lingère, 23 ans, de Dieppe, 11 novembre 1677, à Saint-Sauveur.

218 Dominé (Jeanne), bourgeoise, 27 ans, de Bruxelles, 11 novembre 1677, à Saint-Sauveur.

216 Doulière (Susanne), brodeuse, 29 ans, de Vitry, 6 novembre 1677, à Saint-Sauveur.

160 Drodelot (Charlotte), marchande, 50 ans, de Bergopzom, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

185 D'stir (Judith), demoiselle, 30 ans, de Bruxelles, 2 septembre 1677, à Saint-Paul.

362 Dubois (Élisabeth), 29 ans, de Montaigu, 31 mars 1678, à Saint-Sulpice.

152 Dubos (Jeanne), marchande, 25 ans, de Montpellier, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

173 Du Castenet (Françoise), bourgeoise, 17 ans, d'Alençon, 20 août 1677, à Saint-Sulpice.

135 Dufour (Raimonde), 29 ans, de Genève, 14 juillet 1677, à Saint-Sauveur.

202 Du Garnier (Perrine, fille de Pierre, peintre), de Paris.

153 Duguet (Catherine), demoiselle, 22 ans, de Breda, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

182 Dumeny (Paul), menuisier, 33 ans,, de Paris, 21 août 1678, aux Prémontrés.

466 » » 42 ans, de Stalsonde (Allemagne), 17 septembre 1677, aux . . . . (*sic*).

68 Du Moulin (Jeanne), 60 ans, d'Orléans, 22 avril 1677, à Saint-Sauveur.

144 Dupont (Étienne), 14 ans, de Saumur, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

145 » (Pierre), 16 ans, de Saumur, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

146 » (Anne), 12 ans, de Saumur, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

147 » (Michel), 16 ans, de Saumur, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

465 Esclafer (Louis), 27 ans, de Turenne (Limousin), 13 septembre 1678, aux Billettes.

496 Favezeau (Bahuc), orlogeur, 38 ans, Dorbet (*sic*) en Normandie, 18 novembre 1678.
133 Feuillet (Étienne), marchand, 35 ans, de Strasbourg, 6 juillet 1677, aux Billettes.
25 Fleury (Marie Ménage, femme de Guill.), 50 ans, de Beaune, 30 mars 1677, à Saint-Sauveur.
26 » (Louis), 19 ans, de Beaune, 30 mars 1677, à Saint-Sauveur.
27 » (Michel), 17 ans, de Beaune, 30 mars 1677, à Saint-Sauveur.
28 » (Étienne), 15 ans, de Beaune, 30 mars 1677, à Saint-Sauveur.
29 » (François), 12 ans, de Beaune, 30 mars 1677, à Saint-Sauveur.
210 Folmer (Philippe), tailleur, 19 ans, de Dusseldorf, 24 octobre 1677, à Saint-Séverin.
101 Foureau (Jean-Bapt.), aspirant au ministériat, 25 ans, d'Epenonville, 4 juin 1677, aux Filles de la Conception.
221 François (Rachel, femme de Simon Lefèvre, soldat), 46 ans, de Sedan, 11 novembre 1674, à Saint-Sauveur.
350 Frederistad (Joël), 25 ans, de Borques (Danemark), 6 mars 1678, aux Filles de la miséricorde.

106 Galony (Louis), passementier, 43 ans, de Paris, 19 juin 1677, à Saint-Sauveur.
107 » (Marie Eude, femme), 40 ans, de Rouen, 19 juin 1677, à Saint-Sauveur.
108 » (Louis), 16 ans, de Paris, 19 juin 1677, à Saint-Sauveur.
109 » (Jacques), 13 ans, » » »
326 Galvé (Esther), fille de Thomas, peintre, 40 ans, de Chester, 4 février 1678, aux Prémontrés.
220 Gelifon (Martin), lieutenant, 42 ans, 11 novembre 1677, à Saint-Gervais.
39 Genetin (Jacques), 50 ans, de Paris, 6 avril 1677, à Saint-Sauveur.
40 » (Josias), 20 ans, » » »
41 » (Jean), 17 ans, » » »
42 » (Hélène), 14 ans, » » »
176 Gentilhomme (Claude), bourgeoise, 48 ans, de Langres, 20 août 1677, à Saint-Sulpice.
201 Gérard (Paul), maître orlogeur, 33 ans, de Genève, 25 septembre 1677, à Saint-Sauveur.

91 Germain (Judith), demoiselle, 28 ans, de Sedan, 3 mai 1677, à l'église de Montmartre.

204 Glatigny (Élisabeth de), tapissière, 27 ans, de Sedan, 3 octobre 1677, à Saint-Barthélemy.

211 Godefroy (Pierre), chirurgien, 19 ans, de Lintot (Normandie), 24 octobre 1677, à Saint-Séverin.

7 Golfry (Élie), 18 ans, de Berne, 7 mars 1677, à Saint-Médard.

50 Guedon (Abraham), coutelier, 25 ans, de Horn, 12 avril 1678, à Saint-Sauveur.

445 » (Marie), 32 ans, de Thouars, 16 août 1678, aux Billettes.

512 Guillaume (Judith), 18 ans, de Villedieu, 10 décembre 1678, aux Prémontrés.

127 Guislain (Paul), postillon, 19 ans, de Vitry, 6 juillet 1677, aux Billettes.

128 » (Nicolas), 20 ans, de Vitry, 6 juillet 1677, aux Billettes.

129 » (Élie), 14 ans, » » »

155 Hanet (Madelaine), gantière, 38 ans, d'Orléans, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

401 Huart (Jean-Pierre), 29 ans, de Stutarde (*sic*), 20 mai 1678, aux Billettes.

136 Isambert (Jeanne), brodeuse, 33 ans, de Vitré, 14 juillet 1677, à Saint-Sauveur.

162 Jacquet (Abraham), laquais, 18 ans, de Zurich, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

196 Joachim (Pierre), enseigne, hollandais, 45 ans, de Dinan (Flandre), 14 septembre 1677, aux Prémontrés.

195 Kissel (Innocent), capitaine au régiment d'Auvergne, 48 ans, d'Andermonde, 14 septembre 1677, aux Prémontrés.

63 Laforce (Paul de), charpentier, 52 ans, de Bergerac, 18 avril 1677, à Saint-Sauveur.

64 » (Paul de), 20 ans, de Paris, 18 avril 1677, à Saint-Sauveur.

65 » (Esther de), 17 ans, » » »

66 » (Jacques de), 15 ans, » » »

159 La Fortière (Jacqueline de), demoiselle, 32 ans, de Berne, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

513 Lalemant (Jeanne), 48 ans, de Montpellier, 14 décembre 1678, aux Filles de la Visitation.

186 Lalement (Louise), demoiselle, 20 ans, de Sedan, 2 septembre 1677, à Saint-Paul.

9 Lambin (Mathieu), bonnetier, 29 ans, de Compiègne, 12 mars 1677, aux Nouveaux-Catholiques.

10 » (Perrine Damon, femme), 23 ans, de Compiègne, 12 mars 1677, aux Nouveaux-Catholiques.

11 » (Abraham), 12 ans, de Compiègne, 12 mars 1677, aux Nouveaux-Catholiques.

12 » (Nicolas), 10 ans, de Compiègne, 12 mars 1677, aux Nouveaux-Catholiques.

13 » (Jeanne), 8 ans, de Compiègne, 12 mars 1677, aux Nouveaux-Catholiques.

3 Lamotte (Judith de), demoiselle, 30 ans, de Paris, 7 mars 1677, à Saint-Médard.

189 Langue (Jacques), écuyer, 37 ans, de Wittemberg, 5 septembre 1677, à Saint-Sauveur.

67 Lanoue (Isaac de), barbier, 19 ans, d'Amboise, 22 avril 1677, à Saint-Sauveur.

338 Lanspergue (Jérémie), 35 ans, d'Herfort (Allem.), 12 février 1678, dans une chapelle particulière.

464 La Perele (Philippine de), 34 ans, de Lan (Normandie), 12 septembre 1678, à Saint-Jacques-la-Boucherie.

143 La Porte (Marie de), blanchisseuse, 38 ans, de Saumur, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

207 La Rivière (Jacques de), barbier, 32 ans, de Montpellier, 17 octobre 1677, à Saint-Séverin.

92 La Taille (Rachel de), 25 ans, de Sedan, 3 mai 1677, à l'église de Montmartre.

453 La Tour (Élie de), 42 ans, de Paris, 28 août 1678, à Saint-Sauveur.

59 Launay (Louise de), 25 ans, de Paris, 16 avril 1677, aux religieux de la Merci.

72 Lebeau (Grégoire), écuyer, 24 ans, de Hambourg, 23 avril 1677, chez le comte d'Auvergne.

53 Lebossu (Jacob), orlogeur, 48 ans, de Sedan, 15 avril 1677, à Saint-Sauveur.

54 » (Julienne Ferrand, femme), 28 ans, de Sedan, 15 avril 1677, à Saint-Sauveur.

55 » (Jacob), 19 ans, de Sedan, 15 avril 1677, à Saint-Sauveur.

56 » (Abraham), 18 ans, » » »

57 Lebossu (Paul), 16 ans, de Sedan, 15 avril 1677, à Saint-Sauveur.
58 » (Jeanne), 15 ans, » » »
119 Le Clair (Marie), bourgeoise, veuve de Noblet, graveur, 55 ans, de Paris, 24 juin 1677, à Saint-Sauveur.
2 Lefèvre (Madelaine, femme Le Comte), 23 ans, de Dieppe, 7 mars 1677, à Saint-Médard.
5 » (Jean), soldat aux gardes, 34 ans, de Dieppe, 7 mars 1677, à Saint-Médard.
69 » (Marguerite), 22 ans, d'Orléans, 22 avril 1677, à Saint-Sauveur.
70 » (Jeanne), 14 ans, d'Orléans, 22 avril 1677, à Saint-Sauveur.
20 Lejay (Charles), tanneur, 39 ans, de Paris, 16 mars 1677, aux Billettes.
96 » (Pierre), 17 ans, de Paris, 13 mai 1677, à Saint-Sauveur.
97 » (Jean), 15 ans, » » »
193 Le Loup (Jacques), 29 ans, de Boleduc, 14 septembre 1677, à l'église de Vincennes.
415 » (Daniel), 18 ans, de Lisbonne (*sic*) en Normandie, 19 juin 1678, aux Billettes.
60 Le Maistre (Louise), 7 ans, de Paris, 17 avril 1677, aux P. de la Merci.
61 » (Pierre), 6 ans, de Paris, 17 avril 1677, aux P. de la Merci.
62 » (Paul), 5 ans, de Paris, 17 avril 1677, aux P. de la Merci.
100 Le May (Élisabeth), blanchisseuse, 25 ans, de Paris, 1er juin 1677, à Saint-Sauveur.
126 Le Normant (Madelaine), demoiselle, 28 ans, de Vitry-le-François, 6 juillet 1677, aux Billettes.
51 Le Sage (Isaac), chirurgien, 24 ans de Rochefort, 15 avril 1677, à Saint-Sauveur.
183 Levesart (Françoise), femme de chambre, 25 ans, de Bergerac, 21 août 1677, aux Prémontrés.
14 Lislebonne (Marguerite de Coussy, femme de M. de), 63 ans, de Sedan, 20 mars 1677, aux Nouvelles-Catholiques.
398 Lomback (Frédéric), 45 ans, de Hustambery (Allem.), 10 mai 1678, aux Billettes.
410 Lucar (Jacques), 25 ans, de Metz, 19 juin 1678, à Saint-Germain l'Auxerrois.

177 Maréchal (Marie-Angélique-Louise), 17 ans, de Châtellerault, 20 août 1677, à Saint-Sulpice.

156 Marion (Marie), férandinière, 37 ans, de Paris, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

223 Martin (Nicole), 25 ans, d'Auxerre, décembre 1677, à Saint-Sauveur.

226 Mazure (Paul), 23 ans, de Saumur, 22 décembre 1677, à Saint-Sauveur.

102 May (Josias de), orfèvre, 30 ans, de Sedan, 13 juin 1677, aux Filles-Dieu.

103 » (Pierre), 20 ans, de Sedan, 13 juin 1677, aux Filles-Dieu.

104 » (Élie), 17 ans, » » »

105 » (Madelaine), 15 ans, » » »

404 Milly (Marguerite de, femme Moret), 58 ans, de Cuvres (*sic*), 10 juin 1678, à Saint-Sauveur.

519 Mingot (Nicolas), 42 ans, de Sedan, 24 décembre 1678, aux Prémontrés.

339 Mitonu (Sophonias), 24 ans, de Gargapol en Moscovie, 25 février 1678, aux Récollettes.

192 Moinet (Pierre), tisserand, 38 ans, d'Anvers, 8 septembre 1677, aux Prémontrés.

462 Moiran (Nicolas), 19 ans, de Nevers, 2 septembre 1678, dans une chapelle particulière.

154 Moiseau (Anne), gantière, 30 ans, de Paris, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

495 Montfort (Innocent de), 29 ans, de Fleury, 18 novembre 1678, aux Billettes.

491 Moran (Perrine), 38 ans, du Dauphiné, 30 septembre 1678, aux Filles-Dieu.

391 Moreau (Élie), 52 ans, de Chartres, 3 mai 1678, aux Prémontrés.

164 Motan (Catherine de), demoiselle, 54 ans, de Bergen, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

205 Mourot (Jeanne), 38 ans, de Sedan, 10 octobre 1677, à Saint-Séverin.

90 Musufay (Abraham), écuyer, 30 ans, de Sedan, 3 mai 1677, à l'église de Montmartre.

307 Nerut (Jonas de), 42 ans, de Sens, 6 janvier 1678, à l'église . . . . (*sic*).

206 Nicolas (Balthazar), ouvrier en soie, 32 ans, de Paris, 10 octobre 1677, à Saint-Séverin.

120 Noblet (Jacques), 22 ans, de Genève, 24 juin 1677, à Saint-Sauveur.

121 » (Daniel), 19 ans, de Genève, 24 juin 1677, à Saint-Sauveur.

122 » (César), 17 ans, de Genève, 24 juin 1677, à Saint-Sauveur.

170 Oudart (Anne-Marie), 41 ans, de Poitiers, 20 août 1677, à Saint-Sulpice.

368 Oudier (Nicolas), apothicaire, 29 ans, 4 avril 1678, aux Billettes.

130 Pain (Gaspard), orfèvre, 39 ans, de Grenoble, 6 juillet 1677, aux Billettes.

131 » (Paul), 18 ans, de Grenoble, 6 juillet 1677, aux Billettes.

132 » (Michel), 13 ans, de Grenoble, 6 juillet 1677, aux Billettes.

214 Panier (Pierre), enseigne, 22 ans, d'Estequin (Holl.), 29 octobre 1677, à l'église de Vincennes.

212 Pardo (Antoine), enseigne, 44 ans, d'Ypres, 27 octobre 1677, à Saint-Sauveur.

224 Pariset (Étienne), jardinier, 27 octobre 1677, à Saint-Sauveur.

417 Pas (Claude), 23 ans, de Montpellier, 18 juillet 1678, aux Billettes.

157 Pean (François), ouvrier en soie, 36 ans, de Sedan, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

89 Perrin (Marguerite), demoiselle de qualité, 23 ans, de Lenencour, 3 mai 1677, à l'église de Montmartre.

439 Perron (Élie), 24 ans, de Poitiers, 8 août 1678, dans une chapelle particulière.

141 Plednell (Marguerite), fille d'avocat, 24 ans, de Londres, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

99 Potier (Élisabeth), 75 ans, de Paris, 1er juin 1677, à Saint-Sauveur.

200 » (Jacques), peintre, 47 ans, d'York, 15 septembre 1677, à Saint-Sauveur.

373 » (Pierre), 18 ans, de Bergerac, 10 avril 1678, à l'église de la Miséricorde.

369 Prémont (Moïse), 62 ans, de Chaise-Dieu, 4 avril 1678, aux Billettes.

21 Quesart (Louis), menuisier, 47 ans, de Boissy en Brie, 28 mars 1677, à Saint-Médard.

22 » (Abraham), 19 ans, de Boissy en Brie, 28 mars 1677, à Saint-Médard.

23 » (Philippe), 15 ans, de Boissy en Brie, 28 mars 1677, à Saint-Médard.

24 » (Jeanne), 13 ans, de Boissy en Brie, 28 mars 1677, à Saint-Médard.

165 Quinsé (Charlotte), bourgeoise, 17 ans, de Sedan, 1er août 1677, entre les mains de l'archevêque.

477 Rabin (François), 42 ans, de Bourdeaux, 18 octobre 1678, à Saint-Sauveur.

1 Ramezay (Anne de), 31 ans, de Lumeau en Beauce, 27 février 1677.

178 Regnault (Marguerite veuve de Jacques de la Bretonnerie), 29 ans, de Paris, 20 août 1677, à Saint-Sulpice.

191 Robichon (Jeanne), ouvrière en soie, 33 ans, de Tours, 8 septembre 1677, aux Prémontrés.

380 Rosperdam (Malachie), 48 ans, de Fougères, 21 avril 1678, aux Billettes.

137 Rougissart (Jean), ouvrier en soie, 45 ans, de Sedan, 14 juillet 1677, à Saint-Sauveur.

138 » (Anne-Marie Chapelle, femme), 38 ans, de Montbéliard, 14 juillet 1677, à Saint-Sauveur.

138 » (André), 12 ans, de Strasbourg, 14 juillet 1677, à Saint-Sauveur.

215 Saint-Amant (Jacques), sergent, 25 ans, de Bergopzom, 29 octobre 1677, à l'église de Vincennes.

444 Saint-André (Pierre), écuyer, 40 ans, de Breda, 12 août 1678, aux Billettes.

299 Saint-Relay (Jacques de), 32 ans, de Bergerac, 15 mai 1678, à Saint-Paul.

38 Senelle (Henri), orlogeur, 33 ans, de Sens, 6 avril 1677, à Saint-Sauveur.

6 Stablon (Jacques), marchand, 28 ans, de Carces en Provence, 7 mars 1677, à Saint-Médard.

194 Struel (Henri), ministre, 48 ans, de Sanderliet en Hollande, 14 septembre 1678, à l'église de Vincennes.

83 THIBAULT (Louise), 15 ans, de Blois, 30 avril 1677, à l'église de la Merci.
84 » (Jean), 13 ans, de Blois, 30 avril 1677, à l'église de la Merci.
47 » (Jean), soldat, 45 ans, de Brest-sur-Seine, 12 avril 1677, à Saint-Sauveur.
48 » (Nicolas), 17 ans, de Brest-sur-Seine, 12 avril 1677, à Saint-Sauveur.
49 » (Jeanne), 15 ans, de Brest-sur-Seine, 12 avril 1677, à Saint-Sauveur.
340 » (Pierre), 53 ans, de Montréal en Languedoc, 25 février 1678, aux Filles célestes.
203 TISSIÉ (Marguerite), rubanière, 43 ans, d'Orléans, 3 octobre 1677, à Saint-Barthélemy.
184 TOURTEAU (Esther), bahutière, 32 ans, de Paris, 21 août 1677, aux Prémontrés.
423 TREVOUX (Jacques), 48 ans, de Nancy, 18 juillet 1678, aux Billettes.
526 TRUFAUT (Jacques), 21 ans, de Tours, 27 septembre 1678, aux Billettes.

317 VALON (Marie), 21 ans, de Saint-Hilaire, 9 janvier 1678, aux Billettes.
187 VALGALIER (Samuel), cuisinier, 18 ans, de Montpellier, 2 septembre 1677, à Saint-Paul.
188 VALSENCHEIN (Thérèse), tapissière, 45 ans, de Breda, 2 septembre 1677, à Saint-Paul.
190 VANGARIN (Abraham), écuyer, 23 ans, d'Anvers, 5 septembre 1677, à Saint-Sauveur.
44 VANSEHON (Pierre), 6 ans, de Paris, 7 avril 1677, aux Filles-Dieu.
43 » (Grégoire), tailleur, 22 ans, de Borlik en Saxe, 7 avril 1677, aux Filles-Dieu.
198 VAUGRAIN (Nicolas), enseigne, 28 ans, de Berguen, 14 septembre 1677, à l'église de Vincennes.
180 VERNONT (Madelaine), lingère, 26 ans, de Châtellerault, 20 août 1677, à Saint-Sulpice [1].
318 VIR (Pierre), chapelier, 23 ans, de Coutance, 12 janvier 1678, à Saint-Sauveur.
416 VITRÉ (Esther de, veuve Halou), 24 ans, de Montpellier, 4 juillet 1678, aux Filles de la Conception.

[1] Fille d'Abraham Vernont, oncle du ministre Claude.

30 VITRY (Nicolas de), 16 ans, de Paris, 1er avril 1677, à Saint-Médard.

114 VUANDERHORNEM (Anne-Constance), 33 ans, d'Amsterdam, 24 juin 1677, à Saint-Sauveur.

79 VUANGEN (Jacques), soldat, 39 ans, de Zurich, 26 avril 1677, à Saint-Sauveur.

80 » (Jacob), 13 ans, de Zurich, 26 avril 1677, à Saint-Sauveur.

81 » (Paul), 11 ans, de Zurich, 26 avril 1677, à Saint-Sauveur.

511 . . . . veuve d'un libraire, 36 ans, de Paris, 4 décembre 1678, aux Billettes.

319 WELDON (Marie), 22 ans, de Bextel, 14 janvier 1678, aux Récollets de Saint-Germain-en-Laye.

APPENDICE VI

LISTE D'ABJURATIONS

1685. PROMESSES D'ABJURATION ARRACHÉES PAR LES MAGISTRATS ET PAR LA POLICE

Une demoiselle anglaise qui est aux Filles de la Croix, 26 octobre 1685 (Fr. 7051 f° 174).

ALLART, grand négociant de Dieppe, a promis à La Reynie, 26 novembre 1685 (Fr. 17420 f° 167).

ALLIX (Deux nièces du ministre) se font instruire, 18 août 1685 (Fr. 7052 f° 354).

ARGI, marchand de chevaux, rue Saint-Honoré, 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f° 310).

AUBIN (Marie Chevreux, femme d'), ouvrier en soie, rue du Puits-Certain, 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f° 310).

AUTEUIL (Ordre à la dame d') de se rendre incessamment à Paris chez la dame JACQUINOT, sa tante, et d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre. Elle était dans le dessein de se convertir et retenue par sa famille dans la terre de Germenonville près Orléans; 13 janvier 1686 (O[1] 30).

BARON (Paul), neveu du sieur Rivière, a promis; 15 janvier 1686.

BAUCHER (Jacob), sculpteur, et son fils, aux Petits-Carreaux, 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f° 310).

Berault (Catherine), femme de Jacques Testard, est malade et se fait néanmoins instruire. Son mari est poursuivi pour avoir logé dans sa maison Charles Testard, marchand à Tours, Rachel Berault, sa femme, et leur fille. Ils feront bientôt leur devoir, écrit le commissaire Poirée. Catherine signe le 11 février 1686.

Berge, hollandais, pensionnaire du roi, qui a passé trois mois dans le couvent de Saint-Magloire, écrit de Lille qu'il a bonne espérance pour le reste de sa famille; 15 juillet 1687 (Fr. 7053 f° 8).

Bernard, propriétaire de la maison de la Ville de Montpellier, rue de Seine, a donné parole pour sa femme, sa fille, ses domestiques et plusieurs autres; 13 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 57).

Bertheau (Le valet du ministre), écrit un commissaire de police le 2 novembre 1685, vint hier me trouver; il me déclara qu'il avait quitté son maître lorsqu'il s'était retiré, et qu'il voulait embrasser la religion catholique: il est natif de Paris, âgé de trente ans, et fera abjuration dimanche. La Reynie a écrit en marge: « Cet homme aura besoin de recevoir quelque charité en attendant qu'il ait bonne condition » (Fr. 7052 f° 310).

Besnard a donné parole en présence de son père après beaucoup de combats; il demande le secret; 27 novembre 1685 (Fr. 17420 f° 168).

Bosquet, aubergiste de la rue Lamoignon, prêt à signer avec sa femme, Susanne Cuissant, et deux enfants, le 2 novembre 1685. Toutefois la femme ne fit sa déclaration que le 27 décembre (Fr. 7051 f° 190 et 7052 f° 310).

Bouton (Esther), âgée de quatre-vingts ans, veuve de Jean de Romegate, capitaine-major de la citadelle de Metz, a fait déclaration qu'elle veut se convertir (Fr. 7052 f° 318). Elle abjure le 16 octobre 1685 (Fr. 7052 f° 331) et demande l'augmentation de sa pension (f° 34).

Burgea, marchand, laisse beaucoup espérer; 26 novembre 1685 (Fr. 17420 f° 167).

Caillou (Le neveu de), perruquier rue Quiquetonne, abjurera demain à Saint-Leu-Saint-Gilles, 18 août 1685. Caillou, père, a promis; 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f°s 354 et 210). Il abjure ensuite à Saint-Leu, ainsi que son fils Pierre, aussi perruquier.

Caron, perruquier suivant la cour et baigneur de la rue Saint-Christophe, le plus opiniâtre du quartier, demande à être instruit le 16 octobre 1685 (Fr. 7052 f° 335). Il abjure ensuite à Saint-Leu (f° 304).

Caumont la Force (Jacqueline de), 13 mars 1686 (*Fr. pr.* rectifiée, IX, 524).

Chamate, rue des Petits-Champs, vis-à-vis l'hôtel Mazarin; 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f° 310).

Champion, peintre, sa femme et trois enfants, rue des Fontaines; 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f° 310).

Chesneau (Pierre), coutelier du faubourg Saint-Antoine, et deux enfants; 2 novembre 1685 (Fr. 7052, f° 310).

Chevalet, disposé par son gendre Périgois; 27 novembre 1685 (Fr. 17420 f° 168).

Collas (Magdelaine), veuve de Louis Desconi ou Descovi, vigneron à Villiers-le-Bel, demeurant au faubourg Saint-Antoine, et Jeanne, sa fille; 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f° 310).

Cousté, marchand épicier, et sa femme, promettent, le 13 janvier 1686, d'aller abjurer à Saint-Denis avec une partie de la famille, et le reste le lendemain (Fr. 7051 f° 347).

Creuset, orfèvre de la place Dauphine, sa femme et deux enfants; 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f° 310), abjurent le 18 (Fr. 7051 f° 347).

Dantin, travaille avec soin à son instruction, avant Noël 1685 (Fr. 7044 f° 181).

Demouy, courtier de chevaux, rue Bourg-l'Abbé, et sa femme; 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f° 310).

Desprez, serrurier, rue des Vieux-Augustins, et quatre enfants; 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f° 310).

Du Breuil, marchand, a de bonnes dispositions et demande le secret; 11 décembre 1685 (Fr. 17420 f° 184).

Duquesné (Pierre), cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f° 310).

Ferrière travaille avec soin à son instruction, avant Noël 1685 (Fr. 7044 f° 181).

Fontaineau (Jacques), commis de Falaiseau, 12 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 97).

Foullé (Catherine), couturière, rue des Fossés, 21 janvier 1686.

Fournier (Jean), commis de Girardot le jeune, marchand de bois, promet au procureur du roi d'abjurer avec sa femme, 17 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 65).

Gantois (La femme et le fils du ministre), de Sedan, ont déclaré vouloir se convertir; 12 juin 1685 (Fr. 7052 f° 322).

Gaultier. Le procureur du roi écrivait à la fin de novembre 1685: «L'aîné des frères Gaultier, avocats, est absolu; le cadet, qui a enseigné la philosophie à Genève, m'a donné parole pour les deux et même pour toute la famille» (Fr. 17420 f° 191).

Grandchamp (De), paraît tout déterminé, n'attend plus qu'une réponse du P. La Chaise; 2 décembre 1685 (Fr. 17420 f° 175).

Gravetré (Jean), apprenti évantailliste; 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f° 310).

Hensch, banquier, paraît ébranlé et a promis réponse, fin novembre 1685 (Fr. 17420 f° 191).

Hortemel, janvier 1686.

La Barre (De), orfèvre, a donné parole; 18 décembre 1685 (Fr. 17420 f° 193).

Laceré. Le commissaire Labbé écrivait le 14 janvier 1686: «Le procureur du roi me dit hier que la femme du sieur Laceré lui avait promis de faire abjuration cette semaine» (Fr. 7051 f° 70).

La Garde (Mme de). Le 24 décembre 1685, Mme de Guise faisait écrire à La Reynie sous le sceau du secret, que s'il voulait «bien faire encore quelque semonce un peu forte à Mme de La Garde», elle prendrait le parti de faire abjuration plutôt que de quitter Paris. La Reynie a mis en marge : «Si elle ne veut pas faire abjuration, le roi ne la veut plus souffrir à Paris» (Fr. 7053 f° 47).

Laigle (De), marchand miroitier du pont Notre-Dame, se fait instruire; 18 août 1685 (Fr. 7052 f° 354).

Lamare, lapidaire de la place Dauphine, sa femme et quatre enfants; 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f° 310).

La Melonnière (De), travaille avec soin à son instruction; avant Noël 1685 (Fr. 7044 f° 181).

La Mouche (Les frères) paraissent ébranlés et ont promis réponse fin novembre 1685 (Fr. 17420 f° 191).

Le Gendre a parlé de façon qu'on attend une bonne réponse; 26 novembre 1685 (Fr. 17420 f° 167).

Legrand (Samuel), miroitier, de Campeaux en Beauvoisis, a fait aujourd'hui déclaration qu'il veut abjurer; 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f° 310).

Lemaire, coutelier du faubourg Saint-Antoine, et sa femme; 2 novembre 1685. « Homme de conséquence, écrit La Reynie, par le talent qu'il a pour la controverse. M. Pilon [convertisseur] s'en est servi depuis quelques jours. Cet homme fera du fruit, et il est bon de lui faire quelque gratification ». (Fr. 7052 f° 310).

Le Maistre, père et fils, se font instruire. On peut quasi les compter pour convertis; fin novembre 1685 (Fr. 17420 f° 191).

Levasseur (Marie-Madelaine), ouvrière en points, rue du Sépulcre; 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f° 310).

Marchand (Deux filles de), âgées de vingt-cinq et de vingt-deux ans; 13 septembre 1685 (Fr. 7052 f° 348).

Marmier travaille avec soin à son instruction; avant Noël 1685 (Fr. 7044 f° 181).

Marot (Simon), compagnon menuisier; 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f° 310).

Maubert (La veuve de l'orfèvre), de la place Dauphine; 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f° 310).

Mauzé (Le marquis de) ayant promis de se convertir, La Reynie reçut, le 27 décembre 1685, l'ordre de le découvrir, et de permettre au marquis de Peray de séjourner quelque temps à Paris avec sa famille (O[1] 29).

Meusnier. La Reynie écrivait le 4 décembre 1685 au procureur-général: « Le sieur Meusnier, banquier négociant, que je croyais

tout à fait éloigné, m'est venu dire qu'il avait étudié depuis sa dernière conversation, et que dans la fin de la semaine il pourrait parler plus précisément. Je crois que Réau en fera autant et que les autres pourront se raviser » (Fr. 17420 f° 176).

« Montacroix (Le sieur de) fera demain son abjuration à Sainte-Geneviève des Ardents. Il a fait demander aujourd'hui un jour et un lieu pour faire son abjuration ; on avait pensé à lui épargner une fausse honte qu'ils ont presque tous, en lui proposant de la faire à huit clos à Sainte-Geneviève ; mais il veut demander publiquement pardon à Dieu de son erreur » ; 18 août 1685 (Fr. 7052 f° 354).

Montaigu (La femme de) abjurera demain à Saint-Germain-l'Auxerrois ; 13 août 1685 (Fr. 7052 f° 354).

Oorth (La servante du sieur) a donné parole, 16 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 50).

Papion (La femme de), faiseur de battoirs, de la place Dauphine ; 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f° 310).

Perachon aura beaucoup de secrets à découvrir quand il aura fait abjuration ; mais il croit devoir la tenir encore secrète ; il voudrait la faire entre les mains de l'archevêque (Fr. 7052 f° 318).

Perigois a donné parole sous condition du secret ; il convertit sa famille ; 27 novembre 1685 (Fr. 17420 f°s 168 et 191).

Petkovskey (La demoiselle), âgée de 17 ans environ, mise par ses père et mère, depuis neuf mois, aux Filles de la croix, désire se rendre catholique ; il faudra la faire subsister après l'abjuration ; 26 octobre 1685 (Fr. 7052 f° 253).

Potet (Marguerite), demeurant chez Hortemel libraire, avertie le 12 janvier 1686, par ordre du procureur-général de se trouver le soir même dans son hôtel, signera la profession de foi (Fr. 7051 f° 87).

Raveau. — Le procureur du roi écrivait au procureur-général le 25 novembre 1685 : « Une occasion d'affaire m'a amené le bonhomme Raveau. J'en ai voulu profiter pour lui dire quelque chose sur sa conversion. Il m'a paru être encore touché de ce que vous lui avez dit le mois d'octobre dernier, et si vous avez la bonté de l'envoyer quérir et de lui dire un mot, vous achèverez de le déterminer » (Fr. 17420 f° 165).

ROQUIGNI (De), banquier, a donné parole à La Reynie; 14 décembre 1685 (Fr. 17420 f° 187).

ROUSSEL (La dame), veuve d'un orfèvre de la place Dauphine; 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f° 310).

ROYER, orfèvre sur le quai de l'horloge, sa femme et quatre enfants; 2 novembre 1685. De la main de La Reynie: «Espère de la bonté du roi qu'elle voudra bien ordonner qu'il soit reçu maître orfèvre» (Fr. 7052 f° 310).

THIBAULT (Jeanne), promet le 26 décembre 1685 d'abjurer le lendemain (Fr. 17420 f° 185).

TORTON a donné parole, sous condition du secret; 27 novembre 1685 (Fr. 17420 f° 168).

VESPIN (Jeanne), veuve d'Élie Jessan, maître tanneur, fera dimanche son abjuration. La fille l'a déjà faite, il y a plus d'un an (Fr. 7052 f° 318).

VIÉVILLE (Nicolas), évantailliste, rue du Vert-Bois, sa femme et cinq enfants; 2 novembre 1685 (Fr. 7052 f° 310).

ABJURATIONS

. . . . . femme de . . . ., soldat; 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

. . . . . sage-femme, femme de . . . ., 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

ALEXANDRE (Veuve), voir III, 309.

ALEXANDRE (Françoise), veuve d'Auvray, marchand; 8 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 399 et 17421 f° 6).

ALLAUD (Samuel), horloger, et Esther Mariette, sa femme, demeurant sur le préau de la Foire, abjurent à Saint-Germain l'Auxerrois, le 13 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 57).

ALLIX, voir III, 204.

ALVARÉS (Abraham), juif, fils d'un joaillier de Londres abjure, puis est mis chez les Dominicains anglais de Paris. Si la pension

cesse, il y a danger qu'il retourne en Angleterre ; 17 janvier 1686 (Fr. 7052 f° 164),

Amiot (Paul), laquais de Trinquant l'aîné; 12 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 97).

Amonnet, voir Anciens.

Amyraut (Moïse), sieur de Champrobin, avocat demeurant au Parvis, parti, selon le procureur-général. Marie Théart, sa femme, a signé ; ses filles demeurent avec elle; 12 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 87).

Ancelin (Jean), apothicaire du faubourg Saint-Germain, signe le 18 novembre 1685; cependant le commissaire Labbé écrit le 14 janvier suivant: «L'apothicaire Ancelin n'est pas si pressé d'abjurer qu'on l'avait cru (Fr. 7051 f°s 347, 348, 350).

Ancelin (Marguerite), âgée de soixante-dix ans et veuve de Jean Formet, cordonnier, signe le 11 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 75).

Androuet du Cerceau (Paul), horloger, demeurant dans la cour du Palais avec le sieur Clément, son beau-frère, abjure le 20 octobre 1685, en l'église Saint-Louis, rue Saint-Antoine, instruit par le sieur Du Hamel (Fr. 7052 f° 304).

Angley, nouveau converti, reçoit une gratification de 60 livres, le 5 mai 1701 (O 248).

Anne (Marie-), native de Nerlin en Souabe, vingt-et-un ans, instruite par le P. Kratmann ; 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Archambauld (La veuve), travaillant aux perruques ; 1685 (Fr. 7052 f° 6).

Aubert (Isaac), fondeur de la grande rue du faubourg Saint-Antoine, âgé de soixante ans, signe le 26 décembre 1685. Claude, fille de Jacques, aussi de la grande rue du faubourg Saint-Antoine, abjure le 4 janvier 1686. Marie Sacrelet, femme du sieur Aubert, de la rue Beaurepaire, abjure ou signe le 15 janvier 1686 (Fr. 7051 f°s 58, 170 et 185).

Aubin (Françoise), veuve de René Escars, maître tailleur d'habits, et son fils Martin ; 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347).

Auvray (Esther), veuve Dieulefit; 8 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 397 et 17421 f° 6).

Avisse (Jeanne) abjure à Saint-Leu et Saint-Gilles, à la fin de l'année 1685.

Babin (Marguerite) abjure à Cambray; 25 mai 1686 (Fr. 7055 f° 443).

Bacalan (Mlle) abjure en 1686, d'après le *Mercure* (*Fr. pr.*, art. Mormès).

Baignoux (Marie et R.) abjurent en novembre 1685 (Fr. 7055 f° 257).

Balduc (Jean), orfèvre de la place Dauphine, au Lion ferré; 29 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 358).

Barbot (Jean), bourgeois de Paris, rue du Sépulcre, secrétaire du président de La Barroire, noté le 9 novembre 1685 comme devant signer le soir même; il abjure le 17 (Fr. 7055 f°s 282, 289 et 7051 f° 347). Jeanne Barbot, fille, demeurant chez Marie Elle, veuve de Pierre Barbot, bourgeois de Paris, âgée de trente-et-un ans; 7 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 385). Marie Elle, veuve de Pierre Barbot, rue de Seine, 17 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 289). La nommée Barbot, brodeuse, rue des Vieux-Augustins, avec le petit garçon qu'elle a chez elle, à la fin de 1685 (Fr. 7051 f° 165).

Barboteau (Jean), cordonnier de la rue de Montreuil, et sa famille; 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Barré (Antoine), rue Sainte-Marguerite, marseillais, âgé de soixante-huit ans; 14 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 419).

Bartet (Anne), âgée de vingt-huit ans, veuve de Jean Otto, dit La Cousture, rue des Boucheries, native de Paris; 17 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 283).

Bas, aubergiste et sa femme, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347).

Batilly (Marguerite de), cinquante ans, rue des Mauvais-Garçons, native de Metz, signe sans date la petite formule imprimée le 20 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 239).

Baucher (Jeanne), blanchisseuse, 29 ans; décembre 1685 (Fr. 7051 f° 358). Samson Baucher, ébéniste du faubourg Saint-

Antoine, a souscrit une profession de foi aux mains du commissaire Labbé ; 23 décembre 1685 (*Ibid.* f° 177).

Bazin de Médan, novembre 1685 (Fr. 7055 f° 258).

Bazire (Étienne), cordonnier, trente ans, Louise Constant, sa femme, vingt-cinq ans, Marie et Hélène, leurs filles ; 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Beaumet (Jean), de la paroisse Saint-Sulpice, abjure le 18 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 294).

Beilan (Abraham), corroyeur, trente-huit ans ; 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Bellanger. Le commissaire Delamare écrivait le 23 octobre 1685 : « J'ai trouvé en arrivant deux familles amenées par Noblet, qui composent treize personnes. Bellanger, marchand de la rue Saint-Denis, est venu cette après-dîner pour faire sa déclaration. Il reviendra demain matin et amènera sa famille (trois enfants). Je me suis encore assuré trois familles de mon quartier. J'ai beaucoup ébranlé Catillon (voir Du Vigneau) ; il doit venir demain à neuf heures, et j'ai été averti par son fils que c'est pour faire sa déclaration pour lui et pour cinq ou six chefs de famille de ses parents. J'en aurai encore d'autres demain matin (Fr. 7051 f° 176). Bellanger abjura le 26 (Fr. 172 et 7052 f° 310).

Belle (I. ou J.) signe sans date une formule manuscrite qui est la reproduction de la petite formule imprimée, fin 1685 (Fr. 7055 f° 238).

Bellejean (Louise de), veuve de Jacques Richard, de la grande rue Taranne, soixante ans ; 10 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 405).

Bellejeu (Marguerite de), fille âgée de cinquante-cinq ans, de la rue Princesse ; 12 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 411).

Berault (Antoine), marchand en magasin, l'un des plus obstinés religionnaires ; 11 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 95).

Berchère (Pierre), maître lapidaire de la rue Sainte-Anne, cinquante-deux ans ; 15 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 333).

Béringhen (Frédéric et Adolphe de) abjurent à la Bastille, 1686.

Bernier, 19 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 303).

Bertheau (Dorothée), fille de Matthieu, chapelier à Amsterdam, abjure, avec sa mère Marie Pardessus, à Saint-Leu en 1685, et passe ensuite à l'étranger.

Berthier (Philippe), marchand bonnetier, fin de 1685 (Fr. 7051 f° 127).

Bertot, bonnetier, du quartier de la place Maubert; 8 janvier 1686 (Fr. 17421 f° 6).

Bertrand (La femme d'André), janvier 1686.

Bertrand (Jeanne), servante de Girard, ancien, soixante ans, de Noisy-le-Sec, 14 janvier 1686, ne sait signer (Fr. 7055 f° 418).

Besnard, dont la conversion est annoncée à La Reynie le 26 décembre 1685, par Parra, curé de Saint-Michel.

Bethere (Esther), veuve d'Antoine Harpin de Montglas, soixante-dix-huit ans, rue Bourbon Pré-aux-Clercs, native de la paroisse, 17 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 426).

Beugé, maître peintre de la rue de Seine, cinquante-et-un ans, natif de la paroisse; 24 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 348).

Beuvry (Simon), cordonnier, grande rue faubourg Saint-Antoine; Charlotte Le Grand, sa femme, et Charlotte-Antoinette, leur fille, 23 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 177). Susanne, veuve de Pierre Le Grand, tonnelier, même rue, 21 décembre 1685 (f° 179).

Bezard, fils de l'ancien et sa femme, Anne Cressé, du quartier Saint-Antoine, abjureront demain à Sainte-Marguerite, 13 janvier 1686.

Bezard (Madelaine), veuve de Josué Prévost, marchand de bois sur le quai de la Grenouillère, cinquante ans, native de Sancerre; 30 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 363).

Bigot (Mlle), 18 mars 1686 (Fr. 7053 f° 501).

Bigot de Morogues, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Bivelat, couturière, nouvelle convertie, n'a pas de quoi vivre (Fr. 7052 f° 4).

Bivois, garçon épicier, trente ans, décembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Blet (La veuve) signe le 17 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 167).

Blondel. Pontchartrain écrit à D'Argenson le 13 juillet 1701 : « Sa Majesté a été bien aise d'apprendre la conversion sincère de la nièce du ministre Blondel » (O 248).

Boinvilliers, maître tailleur de la place Maubert; 28 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 355).

Boissonnet (Anne), pauvre femme, cinquante-deux ans; 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358). Boissonnet (Susanne), femme de Jean Girard, imprimeur à Paris, rue Saint-Julien le Pauvre, et sa fille Marie, âgée de dix-sept ans, 12 janvier 1686 (Fr. 7055 f°s 408 et 409).

Bonhault de Saint-Jean (Blaise), de La Charité sur Loire, 28 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 318).

Bonhomme (Tobie) et Susanne Grandin, sa femme, ont signé depuis la rédaction l'état du 9 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 63).

Bordier (Anne), fille de défunt Jacques Bordier, bourgeois de Paris, a signé entre les mains de Guillaume de La Fontaine, prêtre de la communauté de Saint-Gervais (Petitot contresigne), 3 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 445).

Boucher, novembre 1685 (Fr. 7055 f° 260).

Bouillard (François), maitre tisserand au faubourg Saint-Germain, abjure en l'église Saint-Louis, rue Saint-Antoine, avec sa femme Jeanne Roussel, sa sœur Judith Bouillard, et son frère Thomas Bouillard, le 20 octobre 1685 (Fr. 7052 f° 304).

Bouillé. Seignelay écrivait à l'evêque de Laon le 19 janvier 1686 : « A l'égard de Bouillé, il a fait abjuration et je lui ai envoyé la permission de revenir à Paris » (O[1] 30).

Boujonnier. Lettre de Delamare à La Reynie du 1er octobre 1685 : « Je viens d'envoyer chez M. l'abbé Cellure, on ne l'a pas trouvé; sa servante a dit qu'il avait aujourd'hui fait une abjuration aux Nouvelles-Catholiques. Il y a beaucoup d'apparence que cette abjuration est celle de la femme Boujonnier » (Fr. 7050 f° 94).

Bouley (Anne), servante du sieur Hinard, 16 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 170).

Bourgeois (Élisabeth), femme d'Henri Bonnet, rue de Charenton, 11 janvier 1686.

Bourgeois (Judith), veuve de Nicolas Dicq, férandinier, vingt-cinq ans, rue Neuve-Saint-Denis, servante de Barbe Nicole, après le 9 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 60).

Braconnier (Daniel), maître maçon, rue Mazarine, soixante-six ans, lorrain, 28 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 354).

Bretel (Jérôme), dix-huit ans, compagnon menuisier, rue Traversière, abjure à Saint-Paul, 23 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 177).

Brigua (Jean), chef de famille, ouvrier en soie de la rue de Charenton, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Briquemault, seigneur de Ruère et Tauvernay, abjure le 31 janvier 1686, entre les mains de Sainte-Marthe, supérieur général de l'Oratoire (Fr. 7055 f° 430).

Brochon (Jeanne), fille, cinquante ans, ne sachant signer, 23 février 1686 (Fr. 7055 f° 435).

Bruère (Anne), abjure à Saint-Leu, en 1685. Paul Bruère et sa femme, de la ville de Gien, idem.

Bruneau (Élisabeth), femme de François Oudry, 16 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 94).

Bruneau (Esther), femme de Boursin, rue des Jeûneurs, 11 janvier 1636 (f° 167).

Bruneau (Marthe), nouvelle catholique, reçoit une gratification de 200 livres, le 5 mai 1701 (O 248). Bruneau (Michel), ouvrier en soie de la rue de Charenton, vingt-trois ans, 26 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 185).

Bruyère (Gilles), soixante-quatre ans, manouvrier et Françoise Vandrisse, sa femme, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Bunon (Marie), de la rue du Petit-Lion, 15 janvier 1636 (Fr. 7051 f° 170).

Burgeaud, marchand, de Niort, sa femme, sa belle-mère et quatre enfants, abjurent entre les mains du P. Robinet, 16 octobre 1685 (Fr. 7052 f° 333).

Cachet (Marie), veuve de Matthias Brion, rue de Seine, à l'enseigne des Trois Torches, 21 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 329).

Carlot (Sara), 1er février 1686 (Fr. 7055 f° 431).

Carré (La veuve) et deux enfants, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Catelle (Marguerite), fille, âgée de quatre-vingts ans, rue de l'Égout, abjure à Saint-Sulpice, 13 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 57 et 7055 f° 368).

Catillon, joaillier sur le quai de l'Horloge, sa femme Catherine Creuset, et huit enfants dont l'aînée avait quinze ans, Catherine, Anne, Jeanne, Louise, Esther, Madelaine, Alexandre, Élie, décembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Cazin (Nicolas), et Marthe Lefebvre, sa femme, 1685 (Fr. 7051 f° 127).

Chabot (Mlle) abjure en janvier 1686, d'après le *Mercure*, et obtient le 8 avril une pension de 3000 livres.

Chalons (Abraham), quarante-deux ans, passementier du faubourg Saint-Marcel, et trois enfants, 22 novembre 1685; sa femme, Élisabeth Edme, n'abjure que le 6 décembre (Fr. 7051 f° 358 et 7055 f° 325). Claude, ouvrier en soie du faubourg Saint-Denis, quarante-cinq ans, sa femme et deux enfants, 26 octobre 1685 (Fr. 7051 f° 172). Daniel, du faubourg Saint-Marcel, faisait ostensiblement tous les exercices de la R. P. R., bien qu'il eût abjuré en 1683. «Chercher la preuve de son crime», écrivait le commissaire Delamare (Fr. 7052 f° 249).

Chalumeau (Simon), marchand de vins de la rue Jacob, 17 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 335).

Champagneux (Samuel), vingt-deux ans, laquais, natif d'Issoudun, novembre 1685 (Fr. 7055 f° 240).

Chardon. Seignelay écrivait au procureur-général le 10 novembre 1685: « J'ai rendu compte au roi de la conversion du sieur Chardon » avocat. Toutefois celui-ci demandait un délai, qui lui fut accordé le 12 janvier 1686 (Fr. 17420 f° 158 et 7051 f° 87). Il abjura bientôt après.

Charton (Claude), vingt-et-un ans, compagnon boutonnier, du faubourg Saint-Antoine, 27 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 182).

Chasot, compagnon tapissier, de la grande rue du faubourg Saint-Antoine, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Chastain (Pierre), chirurgien, vingt-six ans, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Cheffenard (Rodolphe), rue du Bac, dix-neuf ans, allemand, 7 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 381).

Chevalier (Claude), « prétendu gendre » de Simon Beuvry, grande rue du faubourg Saint-Antoine, signe entre les mains du commissaire Labbé, le 23 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 177).

Chevalier (Marie), ancienne domestique de Mme de Rohan, 7 mai 1685. Elle dénonce le legs de 16,000 fr. fait par sa maîtresse au consistoire (Fr. 7052 f° 317).

Chrestien (Jeanne), fille âgée de vingt ans, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347).

Chupin (Paul), enlumineur et portier du temple de Charenton, 28 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 181). Il passa ensuite à l'étranger. Susanne Pelletier, sa femme, abjure le 10 janvier 1686.

Clauzier (Jean), ouvrier en drap d'or et d'argent, rue de Seine, de la paroisse Saint-Sulpice, trente-neuf ans, natif de la paroisse, 18 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 292). Marie Dicq, femme de Jean Clauzier, maître férandinier de la rue Saint-Denis, après le 9 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 60).

Clavier (Michel), gagne-denier du carrefour Saint-Benoist, quarante-cinq ans, natif de Metz, ne sachant signer, 9 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 402).

Cocatris (Louise), veuve de Matthieu Blondel, rue de l'Égout, soixante-dix-huit ans, 4 janvier 1685 (Fr. 7055 f° 368).

Cochard (Marie), veuve de Jacob Noiret, ancien officier, 1685 (Fr. 7051 f° 166).

Cognard ou Cougnard (Michel), orfèvre chez Coutin, rue de Harlay, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347 et 7052 f° 214).

Coisband (Les deux sœurs), 20 janvier 1686).

Colas (Lucas), orfèvre, Tertullien Lucas, Marie Olympe, sa femme et leurs enfants, 14 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 337).

Colleçon (Jeanne), femme de Cadet, marchand du quartier Saint-Martin, et trois enfants, 11 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 116).

Constant (Cyprien), novembre 1685 (Fr. 7055 f° 244).

Cordier (Isaac), férandinier, trente-trois ans, 16 octobre 1685. Sa femme avait abjuré quelques mois auparavant (Fr. 7052 f° 333).

Corgier (Jacques), chirurgien, rue Saint-Christophe, 18 août 1689 (Fr. 7055 f° 448).

Corné (Marthe), nouvelle catholique, gratification de 100 livres, le 5 mai 1701 (O 248).

Cosse (Bonaventure), veuve de Jean Adam, menuisier rue Saint-Père, quatre-vingts ans, champenoise, ne sachant signer, et son fils Jean Adam, 13 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 417).

Costar (Roger), 24 avril 1686 (Fr. 7055 f° 440).

Cottereau (Samuel), sieur du Clos, médecin du roi, 1685 (*Fr. pr.*, 2e édit., IV, 750).

Coulon (Sara Varnier, femme de Daniel), orfèvre, rue Mazarine, et Daniel Coulon, fin 1685 (Fr. 7055 f° 269).

Coupé (François), vingt-deux ans, chez Clauzier, rue Saint-Denis, après le 9 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 60).

Courage (François), dessinateur, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347).

Couret (Jacques), laquais, 16 janvier 1686 (Fr. 7058 f° 94).

Courtier (Madelaine), veuve de Nicolas Garnier, marchand de bois, quarante-et-un ans, grande-rue du faubourg Saint-Antoine, quatre enfants et une servante, 22 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 179).

Courtiou (Marie Bezard, femme d'Isaac), marchand de vins, demande le 12 janvier 1686, cinq à six jours pour se faire instruire (Fr. 7051 f° 87).

Cousté, 29 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 357).

Coutin (Isaac), orfèvre, rue du Harlay, Judith Mayen, sa femme, et six enfants, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347 et 7052 f° 310).

Couvreur (Antoine), 9 janvier 1686 (7051 f° 63).

Coville (Jacques), chef de famille, gazetier, rue Sainte-Marguerite, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Crespin (La demoiselle) ratifie le 22 janvier 1686 la promesse de réunion que lui ont arrachée le 11 toute sa famille en larmes et le commissaire Gorillon (Fr. 7051 f° 52).

Creuzé (P.), Baignoux (R.), Catherine de Boisguillaume, et trois Gaudron, signent une formule manuscrite un peu différente de la petite formule imprimée, fin 1685 (Fr. 7055 f° 243).

Crommelin (Marie Mettayer, veuve de) de Saint-Quentin, cachée à Paris avec ses enfants, abjure au commencement de 1686, et s'enfuit à l'étranger peu après (TT 256).

Crommelin (André), marchand, bourgeois de Paris, rue de la Chanvrerie, abjure à la Bastille le 5 février 1686 (Fr. 7055 f° 437).

Damourette (Catherine), veuve d'Edme Palveau, soixante-six ans, native de Grandpré en Champagne, petite rue Taranne, 4 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 373).

Danbonnet (Henri), ébéniste, trente ans, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Daniel (Pierre), maître orfèvre, 21 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 341). Susanne Daniel, veuve de Pierre Jacob, brasseur, soixante-quatorze ans, petite rue Taranne, native de Fère en Tartenois, 4 janvier 1686 (f° 372).

Daudet (Paul-Gédéon), fils d'un avocat, quatorze ans, abjure aux Nouveaux-Catholiques le 24 février 1684 (Fr. 7052 f° 195).

Dauphin (Jeanne), veuve de François Doyenné, marchand de vins, cinquante ans, et Anne, sa fille, vingt-six ans, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Degouis (Susanne), dix-sept ans, rue des Boucheries, native de La Ferté-sous-Jouarre, 19 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 304).

Delabarre (Judith), veuve de François Roussel, ouvrier en soie, soixante-six ans, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358). Joseph, maître orfèvre, 16 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 94). Jacques, orfèvre; sa sœur, veuve de Pierre Leblanc, et leur servante, 16 janvier 1686.

Delarue (Jean-Antoine), chef de famille, horloger, grande-rue du faubourg Saint-Antoine, 25 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 184).

Demeure (Susanne), veuve de Jean Housta, maître savetier, rue de Seine, quarante-cinq ans, 24 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 349).

Dersigny (Isaac), ouvrier en soie, rue de Seine, trente-trois ans, natif de la paroisse, 18 novembre 1685. Jean, ouvrier en soie, soixante-dix ans, natif de Guise; Jean, quarante ans, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347 et 7055 f°s 296, 298). Jacques, peintre, soixante-dix-huit ans, rue de Seine, 4 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 370). Marie Legendre, femme de Valentin Dersigny, 25 janvier 1686 (f° 427), et sa fille Madelaine, 23 janvier (f° 429).

Desban (Thomas), maître potier d'étain, 29 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 356), demande une pension le 7 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 47).

Des Essarts (Daniel), peintre et sculpteur, rue des Fossés M. le Prince, 4 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 371).

Deshayes (Antoine), miroitier, de Campeaux en Beauvoisis, rue Grenetat, 26 octobre 1685 (Fr. 7051 f° 172).

Desloges. Seignelay écrivait à Pellisson le 26 avril 1685: « Les sieurs Desloges et Marchand, ci-devant ministres de la R. P. R., s'étant convertis avec beaucoup d'édification et de sincérité, le roi m'ordonne de vous dire que Sa Majesté désire qu'ils soient bien traités et payés des pensions promises aux ministres qui se convertissent. Le sieur Desloges était à Thouars et avait 800 livres par an, et ledit Marchand, à Baugé, et avait 600 livres par an » (O 1 30).

Desmarets (Susanne), convertie par le P. Marcel, capucin, se dit fille du procureur du roi de Saint-Dizier, et raconte d'autres mensonges du même genre. A Saint-Étienne-des-Grés, où elle fit son abjuration, on disait que c'était une femme de mauvaise vie. Le P. Marcel la recommande par lettre à La Reynie. Elle prétendait être relapse et avoir été au culte à l'ambassade de Hollande. Avril 1685 (Fr. 7052 f° 231).

Despinai (Michel), compagnon peignier, rue du Four, quarante ans, natif de Santeville, près Dieppe, 24 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 345).

Despit (Anne), femme Guyot, et quatre enfants, 1686 (Fr. 7051 f° 164).

Desquila (Daniel), ex-apothicaire suivant la cour, pension de 300 livres, qu'il touche de plusieurs côtés à la fois, écrit Pellisson le 7 septembre 1685 (Fr. 7053 f° 490), et dont Delamare demande la continuation le 5 août 1686 (Fr. 7053 f° 34).

Des Rosiers (Pierre), ouvrier en soie, et cinq enfants, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Des Tarses (Madelaine), femme de Godin, horloger de la rue Saint-Martin, 12 janvier 1686.

Desvallons et sa femme, fin décembre 1685 (Fr. 7051 f°s 47, 57).

Deux-Ponts. On lit dans le *Mercure historique* de juin 1700, p. 646 : « La princesse de Deux-Ponts s'est faite bonne catholique romaine. Elle communia le 30 de mai dans l'église de Notre-Dame-de-Paris entre les mains de l'archevêque. On fait imprimer les motifs et les raisons de son changement. Le roi lui a donné une pension de 6000 livres, et elle logera à l'hôtel de Condé. »

Dicq (Nicolas) l'aîné, marchand rue des Filles-Dieu, paroisse Saint-Sauveur, natif de Paris, trente-deux ans, 21 novembre 1685; Nicolas, le jeune, marchand rue Saint-Martin, trente-et-un ans, natif de Paris, 19 novembre 1685 (Fr. 7055 f°s 306, 311). Susanne Bourges, femme de Nicolas Dicq, rue de l'Égout, et quatre enfants, 12 janvier 1686. Antoinette Haliot, femme de Pierre Dicq, rue Saint-Martin, après le 9 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 56).

Dieufit. Le commissaire Delamare écrivait le 10 juin 1686 : « La veuve Dieufit, qui demeure au bout du Pont-au-Change, qui a fait abjuration, mais qui n'est aucunement convertie, se mêle à présent d'aller montrer à lire et le catéchisme aux enfants des nouveaux convertis dans leurs maisons et leur donne des instructions fort dangereuses. »

Divri (Alexandre), maître ciseleur et aubergiste, rue de Harlay, trente-trois ans, et trois enfants, 27 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 190).

Dolu (Marie Dautilolle, veuve de Pierre), grande-rue du faubourg Saint-Antoine, 26 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 184).

Domergue, bourgeois de Paris, rue Barre-du-Bec, auquel on avait supprimé, à cause de la R., sa place de commis chez le conseiller d'État Laquelle, 19 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 300 et 7052 f° 210).

Douillard (Isaac), gagne-denier, rue des Marais, quarante-quatre ans, de Châlons en Champagne, 14 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 422).

Drelincourt (Marguerite Bolduc, veuve du ministre Charles), rue Princesse, soixante-dix-huit ans, 5 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 379).

Drouet (Marie), femme de François Philippe, et Pierre Philippe, son fils, peintre, fin 1685 (Fr. 7051 f° 127).

Du Bois des Cours (Marie-Éléonore), femme de Francourt de Remoray, attend les ordres de La Reynie pour son abjuration, 17 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 85).

Du Bourg, maître orfèvre de la Cour neuve du Palais, abjure le 27 décembre 1685 pour qu'on ôte la garnison qui est chez lui (Fr. 7051 f° 192 et 7055 f° 353).

Dubreuil (P.), novembre 1685 (Fr. 7055 f° 249).

Du Breuil (Matthieu Gangnot, sieur), 9 mai 1686 (Fr. 7055 f° 442).

Du Buisson (Jeanne), veuve de Nicolas Janson, soixante ans, rue de Charenton, extrêmement pauvre et mise à l'aumône ordinaire, 23 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 177).

Du Candal, ci-devant grand audiencier, abjure du 8 au 12 janvier 1686 (O[1] 30 et Fr. 17421 f° 6).

Du Clos (Esther), veuve de Pierre Lucas, receveur des aides à Meaux, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347). Susanne, sa fille, ne sachant signer et détenue au Grand-Châtelet, 8 mars 1686 (Fr. 7055 f° 436).

Dufay (Élisabeth), fille de Guillaume, avocat au bailliage de Dieppe, abjure à Saint-Leu fin 1685.

Dufour (Marie), de Sézanne en Brie, 16 octobre 1685 (Fr. 7052 f° 333). Marthe, femme de Pierre Galot, marchand, Marthe-Cathe-

rine et Marie-Anne, ses sœurs, filles de Marthe Housser, veuve de Jean Dufour, 11 janvier 1686 (Fr. 7050 f° 95).

Du Hamel le jeune, horloger de la place Dauphine, 26 octobre 1685 (Fr. 7051 f° 172).

Du Mesnil (Jeanne-Madelaine), femme de Joseph Artus, rue des Boucheries, 13 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 57).

Du Moulin (Jacques), ébéniste, vingt-sept ans, et sa femme Marie Révérend, rue du faubourg Saint-Antoine, abjurent à Saint-Paul le 21 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 179). Paul, garçon menuisier, 2 janvier 1686.

Du Moyau (Marie), veuve de Jacques Varennes, faiseur de panniers, faubourg Saint-Antoine, 24 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 188).

Du Parc (Pierre), tisserand, quarante ans, rue de Montreuil, 11 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 76).

Du Perroy (Noël), tanneur, fils de Martin, tireur d'or, 2 mars 1684 (Fr. 7052 f° 190). Chassé par sa mère, il demande la maîtrise, qui coûte 200 livres. Sa sœur avait abjuré deux années auparavant.

Dupin (Charles), libraire imprimeur, au Mont-Saint-Hilaire, après le 21 octobre 1685 (Fr. 7052 f°s 304, 330).

Dupont (Jean), peintre, et Madelaine Aubin, sa femme, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347).

Dupré, nouveau converti, demande le 22 avril 1686, d'être reçu orfèvre (O[1] 30), Pierre, tailleur, danois, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Dupuis (Judith), femme de Thomas Bazin, quincaillier, soixante ans, décembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Durouiller (Jean), 16 janvier 1686.

Duru (Jacques), maître cordonnier, rue Sainte-Marguerite, cinquante ans, natif de Meaux, 3 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 367).

Dury (Florence), fille de Mathurin, architecte du roi, et de Marguerite Aubert, 17 avril 1686; Madelaine, sa fille, trente ans, détenue aux Feuillantines, 25 avril 1686; Susanne, sa fille, détenue au couvent Sainte-Avoye, 22 août 1686 (Fr. 7055 f°s 438, 441, 446 et 7053 f° 399).

Dusausoir (Jean-Baptiste), cordier de la grande rue du faubourg Saint-Antoine, chef de famille, et Louis, cordier, même rue, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Dutellin (Rachel), veuve de Jean Goufon, soixante ans, rue Saint-Nicolas, mise à l'aumône ordinaire étant à celle de Charenton, 27 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 182).

Dutemps (Marie), femme du sieur Maisonneuve, fin 1685 (Fr. 7051 f° 127). Daniel, garçon horloger, soixante ans, rue du faubourg Saint-Antoine, 24 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 188).

Dutiltre (Daniel), à Saint-Leu, 1685.

Duvet (Jeanne), veuve de Pierre Bourgeois, tisserand, rue Sainte-Marguerite, mise à l'aumône ordinaire, 25 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 177).

Du Vigier (Mme), fille de Du Candal, et ses deux filles, 20 mars 1686 (Fr. 7053 f° 98).

Du Vigneau (Mme) femme du pasteur, 12 février 1686.

Du Vivier (Jacques), ouvrier en soie, rue de Charonne, chef de famille, 4 janvier 1686 (Fr, 7051 f° 58).

Ebstein (Tillement), marchand, quarante-cinq ans, 15 décembre 1685, Anne de Varennes, sa femme, cinquante ans, Charlotte, leur fille, quinze ans, 15 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 334).

Élie père (alias: Père), marchand, rue Saint-Denis, Marie Cordier, sa femme, et six enfants, 11 décembre 1685 (Fr. 17420 f° 184 et 7055 f° 328).

Elle Ferdinand (Louis), peintre, 30 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 362). Marie, veuve de Pierre Barbot, bourgeois de Paris, fin décembre 1685 (Fr. 7051 f° 350).

Eon (Claude), enlumineur, quarante ans, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Ergot (Judith Godin, femme de Paul), marchand à Rouen, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347).

Eudelot (Aimée), veuve de Jean Giot, dit Champagne, et remariée à Jean le Gen des Jardins, avant le 2 septembre 1686 (Fr. 7055 f° 38).

Fagnier (Susanne), quartier Saint-Antoine, 10 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 74).

Fandin (Jeanne), quatre-vingts ans, veuve de Matthieu Le Barbier, seigneur de Vaucelles, capitaine de vaisseau, et en second lieu de Pierre de Simoni, capitaine et ingénieur dans la Martinique; et sa fille Madelaine Simoni, 20 octobre 1685 (Fr. 7052 f° 304).

Faron et sa femme, à Saint-Cosme, 12 janvier 1686. Le neveu a promis (Fr. 7051 f° 87).

Fauquembergue (Madelaine de Lome, veuve de Louis) ministre à Senlis, malade et dans la plus grande misère, abjure le 3 mars 1687, pour obtenir quelques secours (Fr. 7051 f° 232).

Fauvre, avocat, demande un délai qui lui est accordé le 12 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 87).

Férier (Louis), capitaine, natif de Metz, abjure au For-l'Évêque le 2 mai 1683, à la suite d'une attaque d'apoplexie (Fr. 7050 f° 53).

Ferrande (Madelaine), femme de Guy, 14 janvier 1686 (Fr. 7050 f° 166).

Fétizot (Hodot), horloger, rue de Baffray, quarante-trois ans; Susanne Gareau, sa femme et quatre enfants, à Saint-Paul, 23 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 177).

Feucher (Esther), 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347).

Fizes (Daniel), ancien receveur-général de Montpellier, abjure avec toute sa famille et ses domestiques, entre les mains de l'archevêque de Paris, le 15 novembre 1685; est reçu conseiller à la cour des comptes de Montpellier en 1687 (*Fr. prot.*, 2e édit., VI, 548).

Flamand (Étienne), natif de Flamengrie en Thiérache, maître ouvrier en soie, rue Copeau, soixante ans, 19 novembre 1685; Isaac, ouvrier en soie, quarante-deux ans, 18 novembre 1685; Esther Robineau, veuve d'Isaïe Flamand, ouvrier en soie, rue de Seine, quatre-vingts ans, native de Vervins, même jour. Judith Flamand, veuve de Jean Grimpré, passementier, cinquante-deux ans, rue Mazarine, ne sachant signer, et sa fille Anne, âgée de dix-sept ans, 13 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 347 et 7055 f°s 57, 293, 305 et 380).

Flamet (Jean), garçon marchand de vins, dix-sept ans, rue Neuve des Fossés (Fr. 7055 f° 416).

Fleury (Madelaine), veuve de Jacques Léger (aliàs: Le Jay), marchand, 15 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 170 et 17421 f° 6).

Formet (Jean), garçon cordonnier, trente ans, rue du faubourg Saint-Antoine, 23 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 177).

Fournier (François), crocheteur, qui était à l'aumône du consistoire, quatre-vingts ans, 26 décembre 1685; mis à l'aumône ordinaire (Fr. 7051 f° 185).

Francourt (Mme), janvier 1686.

Frégeville (Jacques), sieur de Saint-Germain, de Castres, soixante ans, 1er décembre 1685 (Fr. 7044 f° 181 et 7055 f° 323).

Frémont (Isaac), bourrelier, grande rue du faubourg Saint-Antoine, 4 janvier 1686; Jean, novembre 1685 (Fr. 7051 f° 58 et 7055 f° 254).

Fumichon (Mme de), 6 septembre 1686 (Fr. 7053 f° 77).

Gabille (Anne), de Lhay, à Saint-Leu, en 1685.

Gachon (Susanne), fille de Jean et de Marie Duquesne, rue des Fossés, 29 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 321).

Gadrelle, fondeur, à Saint-Leu, fin 1685.

Gaillard (Adam), mercier, rue des Marais, quarante-cinq ans, natif de Bolbec (Fr. 7055 f° 413).

Galand (Anne), fille, soixante-quatorze ans, rue du Four, 13 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 57).

Gallet (Mlle), 6 septembre 1686 (Fr. 7053 f° 77).

Gargouleau (Josué), sieur des Loges, natif de La Rochelle, et Marguerite Barbot, sa femme, 7 janvier 1686 (Fr. 7055 f°s 384 et 385).

Garnier, sieur de Mehery (Jacques) et ses deux filles, rue de la Verrerie, 11 janvier 1686; Madelaine Loret, femme d'Esprit Garnier, marchand de vins, 17 janvier 1686 (Fr. 7051 f°s 65 et 115).

Garnot (Jacques), fin 1685 (Fr. 7051 f° 196).

Gassion (Mme de), 21 octobre 1685 (Fr. 7052 fos 304 et 312).

Gauché (P.), novembre 1685 (Fr. 7055 fo 264).

Gaudron, horloger, Anne Bignoux, sa femme, et leurs quatre enfants, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 fo 347).

Gaujard (Thomas), maître cordonnier, rue de Vaugirard, vingt-trois ans, 30 décembre 1685 (Fr. 7055 fo 241).

Gauthier (Jeanne), native de Gien, vingt-trois ans, et Marie-Anne, vingt-et-un ans, demeurant chez Barbot, rue du Sépulcre, 17 novembre 1685 (Fr. 7055 fo 289).

Gédoin (Anne), femme d'Ollier, lecteur de Charenton, fin 1685. Anne Courtiou, femme de Jean Gédouin, marchand de vins, janvier 1686.

Gelu (Élisabeth), veuve de Jean Cazin, soixante ans, rue Saint-Nicolas, mise à l'aumône ordinaire étant à celle de Charenton, 27 décembre 1685 (Fr. 7051 fo 182).

Georges (Marguerite), veuve d'Antoine Lefèvre, écuyer, sieur de La Cavalière, rue de l'Égout, soixante-dix-neuf ans, rochellaise, ne sachant signer, 14 janvier 1686 (Fr. 7055 fo 425).

Gervais, brasseur du faubourg Saint-Marcel, 22 octobre 1685 (Fr. 7051 fo 195).

Gigoust (Louis), bourgeois de Paris, rue Saint-Germain, après le 9 janvier 1686 (Fr. 7051 fo 116).

Gillot (Abraham), compagnon menuisier, rue Traversière, 23 décembre 1685 (Fr. 7051 fo 177); Jacob, marchand, 15 janvier 1686.

Gion (Catherine), avant le 17 avril 1686 (O1 30).

Girard (Catherine), fille, rue de Montreuil, 10 janvier 1686 (Fr. 7051 fo 74). François, natif de Saumur, rue des Carmes, 1er janvier 1686. P. Girard, novembre 1685 (Fr. 7055 fos 256 et 366).

Girardot (Marie et M...), novembre 1685; Jean Girardot de Chancourt, marchand de bois, 8 janvier 1686; Paul, bourgeois de Paris, 24 décembre 1685 (Fr. 7055 fos 265, 266, 344, 390).

Giroin (Jacques), fils d'un chirurgien de Nîmes, dix-neuf ans, novembre 1685 (Fr. 7055 fo 279).

Givry (Catherine), femme de Daniel Richard, marchand de vins, fin 1685 (Fr. 7051 f° 166).

Glissière (Robert), taillandier, soixante ans ; Élisabeth Hardy, sa femme et cinq enfants, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Godin (Jeanne), boutonnière, rue Transnonin, qui recevait la charité de 40 sous par semaine à Charenton, 16 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 79).

Godot (Marie), fille, quarante ans, rue de Charenton, 27 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 182).

Gognier (Anne), rue Neuve Sainte-Geneviève, fin 1685 (Fr. 7051 f° 196).

Gohard (Anne Vautrain, femme de Jean), marchand de vins, rue Beaurepaire, 15 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 170).

Gorsse (Abraham), novembre 1685 (Fr. 7055 f° 248).

Goujon (Nicolas), cordonnier, sa femme et deux enfants, rue de Charonne, qui ont reçu 15 livres pour assistance, demandent, le 22 novembre 1685, d'être déchargés de l'impôt de 3 livres 15 sols, pour leur boutique (Fr. 7051 f° 177).

Gourmon (Nicole), veuve de Jacques Leloup, mercier, quatre-vingt-quatre ans (Fr. 7051 f° 358).

Grandchamp (Anne), veuve de Pierre Lecoq, rue de l'Égout, soixante-quatorze ans, de La Carville en Normandie, 13 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 57 et 7055 f° 374). Le mari a promis.

Gravé (La femme de Charles), sœur de Mme Mariette, fin 1685.

Gravereau (Isaac), drapier, de Sancerre, faubourg Saint-Germain, 20 octobre 1685 (Fr. 7052 f° 304).

Grellet (Anne), servante des sieurs Dufour, après le 9 janvier 1686.

Greslin, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Grignon (Jacob), joaillier, quarante ans, et Marie-Anne Berger, sa femme, 13 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 330).

Grimault (Marie), 1er février 1686 (Fr. 7055 f° 433).

Grinolé (Marie), 11 janvier 1686.

Grippon (Jeanne), nièce de Desroziers, après le 9 janvier 1686.

Guerault (Judith), femme de Jacques Poignet, maître charpentier, rue Jacob, 3 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 327).

Guibot, brasseur, fin 1685 (Fr. 7051 f° 201).

Guillard (Pierre), cordonnier, rue de Seine, natif de Cozes et ne sachant signer, abjure au For-l'Évêque, le 29 mars 1687 (Fr. 7055 f° 447).

Guillerault et Guillerault de Bléré, novembre 1685 (Fr. 7055 f°s 246, 247).

Guilleret (Jeanne), veuve Fourcade, à Saint-Leu, fin 1685.

Guillot (Catherine) et sa nièce, à Saint-Leu, fin 1685.

Guimet (Paul), garçon de Du Temps, marchand de vin, 15 janvier 1686. « Pierre Faucher, autre garçon dudit, est sorti hier de son service, en exécution de la déclaration du roi du 11 de ce mois » (Fr. 7051 f° 110). Charles Guimet, orphelin, vingt-deux ans, de Mer, converti par son subrogé tuteur, Mortier, abjure le 4 juin 1685, « il a besoin de 50 écus pour apprendre le métier de tailleur » (Fr. 7052 f° 249).

Guiot (Anne Despy, femme de) et quatre enfants, rue Pagevin, 15 et 16 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 170).

Guy (Presse), rubanier, sa femme et cinq enfants, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Hanoteau (Marie-Magdelaine), femme de Laurent Campot, tapissier, grande-rue du faubourg Saint-Antoine, et sa fille Susanne, 27 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 182).

Hébert (Pierre), cardeur de laine, soixante-quinze ans, et Marie Le Menu, sa femme, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Henry (Susanne), servante de Falaiseau, janvier 1686 (Fr. 7051 f° 94). Marie, veuve d'André Escars, marchand, cour neuve du Palais, 20 octobre 1685 (Fr. 7052 f° 304). Jeanne, veuve d'Isaac Lutra, rue de l'Égout, et sa fille Marguerite, 4 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 368 et 7051 f° 57).

Herbinot, boutonnier du quartier de la place Maubert, et sa femme, 8 janvier 1686 (Fr. 17421 f° 6).

Hersant (Henri), joaillier, soixante ans, Charlotte Guy, sa femme, et quatre enfants, 25 novembre 1685; Henri, joaillier, trente-deux ans, même date (Fr. 7055 f°s 314 et 316). Henriette, femme Coquelard, fin 1685.

Hervé, rubanier du quartier de la place Maubert, 8 janvier 1686 (Fr. 17421 f° 6).

Heucourt (Mme d'), janvier 1686.

Heuzé (Mme veuve), brasseuse du quartier de la place Maubert, et sa sœur, 8 janvier 1686 (Fr. 17421 f° 6).

Hève de la Vieuville, évantailliste, rue du Vert-Bois, sa femme, cinq enfants et un apprenti, 26 octobre 1685 (Fr. 7052 f° 172).

Houzé (Daniel), fin 1685.

Hubert (Catherine), veuve de Nicolas Annet, horloger, rue de Seine, 5 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 386).

Huché (Catherine), veuve de Charles Rican, passementier, et trois enfants, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Huet (Louis), ci-devant enseignant les enfants de la R. P. R., soixante ans, 26 décembre 1685. Huet, horloger, cinquante-cinq ans, 26 décembre 1685. (Fr. 7051 f° 358 et 7055 f° 352).

Imbert (Madelaine), veuve d'Étienne Bauchet, sieur du Plessis, soixante ans, Grande-rue du faubourg Saint-Antoine, 24 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 188).

Imbert-Durand (Anne), fille du sieur Imbert, ministre à Orléans, quarante ans, Grande-rue du faubourg Saint-Antoine, 24 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 188).

Jacquet. Pontchartrain à D'Argenson, 29 mars 1702: « Il ne faut point se presser pour aider la nommée Jacquet, nouvelle catholique, à se faire recevoir sage-femme; cette profession est celle qui convient le moins à une nouvelle c. » (O 249).

Joly (Louise), femme au service de Mme de Medan, 5 janvier 1686. Joly, avocat, a promis, janvier 1686 (Fr. 7055 f° 377).

Jourde (Jacques), novembre 1685 (Fr. 7055 f° 251).

Joyeux (Jean), ci-devant soldat aux gardes suisses, quarante-quatre ans, 23 février 1686 (Fr. 7055 f° 434).

Julien (Étienne), rue Soly, 16 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 170).

La Boulonnière Domenchin (De), 29 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 359).

La Bourde (Esther de), femme de Charles Dupin, 29 mai 1683 (Fr. 7052 f° 193).

La Bretèche (Moïse), fille de feu La Bretèche, dix-huit mois, 24 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 188).

Labrosse (Anne), servante, 16 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 74).

La Bruère (Rose de), sage-femme, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

La Chasserie (De). Seignelay à La Reynie, 26 mai 1686 : « Il sera bon de faire observer le sieur de La Chasserie lorsqu'il sera guéri, pour s'assurer de la sincérité de sa réunion » (O¹ 30).

La Combe (Jean de), 16 janvier 1686. Élisabeth Beauchamp, sa femme, et leur servante ont promis.

La Fosse (Moïse de), épicier, Grande rue du faubourg Saint-Antoine, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Lallemand (Charles), menuisier, rue Saint-Nicolas, 24 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 188).

La Marguerite, horloger, et deux enfants, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347).

Lambert (Antoine), trente-et-un ans, natif de Paris, 21 novembre 1685; Antoine-Zacharie, marchand parfumeur, natif de Sedan, soixante-onze ans, et sa famille, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f°s 196, 312 et 347).

La Mothe d'Argelos (De). La Reynie écrivait à Seignelay (?), le 3 janvier 1686 : « M. de La Mothe d'Argelos, capitaine dans le régiment de Languedoc, dont vous avez ce matin, Monseigneur, reçu l'abjuration, supplie très humblement Sa Majesté de faire grâce à M. de Berchet, son beau-frère, capitaine dans le régiment de La Sarre, qui a été pris par M. de La Bretèche. Il ne doute pas qu'il

ne soit très repentant de son crime [sans doute une tentative d'évasion], qu'il supplie très respectueusement Sa Majesté de lui remettre après qu'il se sera fait catholique» (Fr. 7044 f° 225).

Lamy (Marie Leclerc, femme de Pierre), et sa fille, âgée de treize ans, 2 janvier 1686.

Landry (Jacques), férandinier, et sa femme, rue Sainte-Marguerite, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Lange (François), maître peintre, faubourg Saint-Germain, cinquante-cinq ans, 18 octobre 1685 (Fr. 7052 f° 304).

Langlois, horloger du faubourg Saint-Antoine, et sa famille, composée de cinq personnes, 18 octobre 1685. «Il serait bon, écrivait le commissaire Delamare, de leur faire quelque bien, parce qu'ils sont pauvres et que les autres ont les yeux fixés sur eux» (Fr. 7052 f° 299). Pierre, orfèvre, Charlotte Fouquet, sa femme, et Madelaine leur fille, 18 novembre 1685. Daniel, laquais, rue Tire-boudin, 15 janvier 1686 (Fr. 7051 f°s 170 et 347).

Lanoix (Marguerite), servante de Jean Clauzier, rue Saint-Denis, 30 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 60).

Laoust (Marie), femme de Matthieu Fourquelin, teinturier, rue de Seine, 13 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 415).

Lapic (Louise-Gabrielle), dix-huit ans, rue Taranne, 10 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 404).

Larchevesque (Catherine), femme du sieur de Bois-Guillaume, de Rouen, lequel y a abjuré; 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347).

La Roche (De), novembre 1685 (Fr. 7055 f° 271).

Laskasse, chevalier, seigneur de la Nause, novembre 1685 (Fr. 7055 f° 261).

La Touche (Le sieur de), capitaine au régiment de marine, abjure à Fontainebleau en juin 1685 (Fr. 7051 f° 14).

La Trémolière et sa femme, Susanne Foissin, 15 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 170).

Launay, ouvrier en gaze du quartier de la place Maubert, 8 janvier 1686 (Fr. 17421 f° 6).

Laurent (Jean), peintre, rue Mazarine, trente-huit ans, natif de Paris, 17 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347 et 7055 f° 285).

Lavallée (Jacques), ci-devant concierge du cimetière de la rue des Saints-Pères, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

La Vallette (Le chevalier de), de proche Montargis, arrivé de Danemark le 18 décembre 1686, fut à Versailles, y abjura et reçut une pension (7051 f° 16).

La Varenne (André, Henri et Laurent de), 17 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 65).

Lebas (Marthe), veuve d'Étienne Balan, rue du Four, native de Villiers-le-Bel, 8 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 388).

Lebel, orfèvre, 3 février 1686 (O[1] 30).

Lebert (Susanne), veuve de Jean Lefèvre, rue du Four, native de Villiers-le-Bel, 8 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 389).

Lebraconnier (Élisabeth), veuve de Samuel Lemaistre, chirurgien, rue Princesse, soixante-dix ans, native de Metz, 8 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 392).

Lebrasseur (Jacques), compagnon taillandier en fer blanc, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347).

Lebreton (Marie), fille de Julien, 9 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 117). Françoise, veuve de Pierre Malau, rue Sainte-Marguerite, 4 janvier 1686; Hercule, Marie Escars, sa femme, et trois enfants, 18 novembre 1685 (Fr. 58 et 347).

Leclerc (Élisabeth), femme de Jean Brigues, ouvrier en soie, 9 janvier 1686. Marie, femme de Pierre Lamy, tisserand, grande rue de Reuilly, et sa fille Marie-Anne, 2 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 82). Rachel, veuve de Paul Ledoulx, rue Montmartre, novembre 1685 (Fr. 7055 f° 262).

Lecointe (André), marchand drapier d'Elbeuf, 25 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 350).

Lecouvreur (Antoine), à Saint-Leu, fin 1685.

Lefebvre, du quartier de la place Maubert, 8 janvier 1686 (Fr. 17421 f° 6). Anne, veuve de Gratien Fayelle, trente-cinq ans, et trois enfants, mise à l'aumône; 26 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 185).

Antoine, maître ouvrier en soie, soixante ans, rue de Seine, natif de Saint-Pierre, près Vervins, 18 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 290). Denise, femme de Pierre Corbier et son mari, revenu de l'étranger, 11 janvier 1686. Élisabeth, veuve de Nicolas Leroy, et Antoine, son fils, six ans, rue de Charenton, 27 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 182). Françoise Morin, femme de Jacques, menuisier, décembre 1685 (Fr. 7051 f° 358). Jeanne Lefèvre, veuve de Jean Maubert, marchand joaillier, place Dauphine, quatre-vingt-quatre ans, et sa fille Anne, 27 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 192). Marie, servante des demoiselles Imbert, 26 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 185). Marie, femme de Du Parc, et ses enfants, Marie et Pierre, 11 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 75). Nicolas et Pierre, 11 janvier 1686. Marie de Sacy, femme de Nicolas Lefebvre, ouvrier en soie, rue de Charenton, et Jacques, un de ses fils, 27 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 182). Élisabeth, veuve de Nicolas Le Roy, et son fils, âgé de six ans, 27 décembre 1685 (f° 181).

Le Ferreur (La veuve) et sa bru, Catherine, quartier Saint-Martin, 11 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 116).

Le Fieux (Judith), femme de Félix Ambelle, ouvrier en dentelle, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Lefort (Jean), ébéniste, grande rue Saint-Antoine, chef de famille, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Le Gaigneur, gros négociant de Dieppe, 12 décembre 1685 (Fr. 17420 f° 86).

Legendre (Anne), femme d'Hector Marmier; Jeanne Nacquet, leur servante et Jacques Couret, leur laquais, 16 janvier 1686 (Fr. 7058 f° 94).

Le Goux (Madelaine), abjure à Port-Royal, 20 avril 1686 (Fr. 7055 f° 439).

Le Hardi (Jacob), faubourg Saint-Antoine, et Anne Lemaire, sa femme, 24 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 188).

Leigne (Pierre de), marchand miroitier sur le pont Notre-Dame; Isaac, son fils, et Jean, marchand, son cousin, 20 octobre 1685 (Fr. 7052 f° 304).

Lejay. Le commissaire Delamare écrivait le 12 juin 1685: Lejay, joaillier, rue Beaurepaire, fit abjuration il y a dix ans, puis

retourna à la R. P. R. il y a six ans, ainsi que sa femme. Le fils aîné est marchand de vins au faubourg Saint-Antoine (Fr. 7052 f° 322).

Lejeune (Daniel), novembre 1685 (Fr. 7055 f° 277). Lejeune, avocat, rue du cimetière Saint-André, a signé; un délai est accordé à sa femme et à sa famille, 12 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 81).

Lejuge (La veuve) et deux enfants, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358). Catherine, veuve de Loiseau, orfèvre, 8 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 398 et 17421 f° 6).

Le Maréchal (Alexandre), rubanier; Judith Cerceau, sa femme, Charles et Abraham, leurs enfants, décembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Lemaire. Le commissaire Delamare écrivait le 28 mai 1685 : Les P. R. disent que Lemaire, marchand fort riche de la rue Saint-Antoine, a fait trois fois abjuration, et que néanmoins il est revenu à leur religion; sa femme et ses enfants qui avaient abjuré avec lui, persistent dans la R. C. Il n'y a de P. R. que son gendre et lui (Fr. 7052 f° 371). Susanne, femme de Nicolas Borel, 11 janvier 1686.

Le Mercier (La veuve), du faubourg Montmartre, et sa fille, 15 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 170). Marie, fille, vingt-huit ans, native de Meaux, demeurant chez la veuve du ministre Drelincourt, rue Princesse, 5 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 375).

Lémery, médecin, quartier de la place Maubert, 8 janvier 1686 (Fr. 17421 f° 6).

Lenormand (Catherine), rue neuve Saint-Eustache, 16 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 107).

Lepage, fin décembre 1685 (Fr. 7051 f° 130).

Lepère (Lucas) et sa femme, ont fait demander le convertisseur Léger, 27 décembre 1685; François-Philippe, bourgeois de Paris, du faubourg Saint-Marcel, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f°s 192 et 347).

Leroux (Françoise), femme de Pierre Deslandes, perruquier, ex-femme de chambre de la princesse de La Trémoille, et sa fille Frédérique, 16 octobre 1685, dénuées de tout secours (Fr. 7051 f°s 331 et 334).

Lesobre (Susanne), veuve de Louis Ranchin, mercier, quatre-vingt-sept ans, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Lespagnandelle, peintre du roi, rue du Bon-Puits, sa femme et leur fille unique, 19 octobre 1685 (Fr. 7051 f° 198).

Lestocq, Grande rue du faubourg Saint-Antoine, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Lesuire (Jean), chirurgien du faubourg Saint-Marcel, qui soignait les pauvres de son quartier aux frais du consistoire, poursuivi par les autres chirurgiens qui voulaient lui faire fermer boutique, 22 octobre 1685 (Fr. 7052 f° 318).

Lévêque, cocher de Falaiseau, 16 janvier 1686; Hélène, fille, âgée de quarante-cinq ans, rue de Seine, ne sachant signer, 14 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 94 et 7055 f° 423).

Liebessard (Jean), maître ouvrier en soie, rue Saint Placide, soixante-dix ans, natif de Sedan, 18 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 297).

Limaille (Marguerite de), veuve de Louis Deporte, manouvrier, 22 novembre 1635 (Fr. 7051 f° 358).

Loches (La famille), 20 septembre 1685 (Fr. 7052 f° 344).

Lombard (Isabelle), veuve de Jacques Frère, rue de Charenton, 27 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 182).

Loret (Françoise), fille de Pierre, bosselier, ne sachant signer, 12 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 410).

Louvigny. L'exempt Desgrez écrivait le 22 avril 1686 : Il y a chez M. de La Tour d'Aliès deux frères nommés Louvigny, dont l'un a fait sa réunion et l'autre ne la veut faire et cherche à passer en Angleterre. Il a été intendant de Mme de Porsemure (Fr. 7053 f° 267).

Lubin (Pierre), orfèvre, trente-cinq ans, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347).

Lucas (Jacob), menuisier, Marie My, sa femme, et Anne leur fille, rue Traversière, 27 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 182). Lucas, maître orfèvre, chef de famille, 19 décembre 1685 (Fr. 17420 f° 195).

Luneau (Jean), novembre 1685 (Fr. 7055 f° 255).

Lutrat (Nicolas), fils de Claude, chirurgien-major du régiment du roi, abjure aux Nouveaux-Catholiques avant le 25 septembre 1685, et désire apprendre la profession de son père (Fr. 7052 f° 342). Jeanne Henri, veuve d'Isaac Lutrat, et sa fille Marguerite, 13 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 57).

Madaillan (Philippe de), comte de Chauvigné en Anjou, disposé à abjurer dès le 24 novembre 1685, ne marchandait plus que sur la formule, et en proposait une que le roi repoussa (O[1] 29). Comme ce refus l'avait raffermi, le lieutenant-civil, lui signifia, le 5 janvier 1686, que, s'il n'abjurait dans huit jours, on l'obligerait à quitter Paris et à se retirer dans la province (Fr. 17421 f° 3). Toutefois, le 8, on lui accorda encore le reste de la semaine. Par une lettre du 12, Seignelay informait l'archevêque que M. et Mme de Madaillan étaient enfin décidés à plier, et ajoutait: « Sa Majesté m'ordonne de vous écrire que vous ayez agréable d'examiner s'il convient de retarder de quelque temps l'abjuration du sieur de Madaillan ou de la lui faire faire en secret, vu qu'il a assuré qu'il était prêt de faire tout ce qu'on voudra là-dessus, et Sa Majesté s'en remet à vous de ce que vous estimerez le plus convenable » (O[1] 30). Au mois de décembre 1687, Madaillan reçut une pension de 7000 livres; et le 31 août 1690, Pontchartrain signait l'ordre de l'arrêter et de le conduire à la Bastille, s'il se déguisait pour passer en Hollande.

Magny (Madelaine), veuve Aubé, cinquante ans, rue Saint-Nicolas, 27 décembre 1685; mise à l'aumône ordinaire étant à celle de Charenton (Fr. 7051 f° 182).

Maheux (Marie), rue des Fossés, native de Condé en Brie, 17 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 287).

Maillou (Michelle), fille de Samuel, rubanier, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347).

Malle (Antoine), bourgeois de Paris, rue des Fossés-M.-le-Prince, soixante ans, gagné par La Reynie, 8 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 387).

Mallot (Samuel), horloger, rue des Quatre-Vents, 17 novembre 1683 (Fr. 7055 f° 284).

Mangier (Marie), à Saint-Leu, fin 1685.

Mangin (Marie), veuve de Paul Moranville, menuisier en ébène, rue de Seine, soixante-huit ans, 14 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 424).

Marandelle (Nicole), vieille fille, rue Sainte-Marguerite, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Marchand (Élisabeth Catillon, femme de Pierre), maître orfèvre, et ses trois plus jeunes filles (âgées de quatre, six et huit ans), 17 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 336). Les deux aînées (vingt-deux et vingt-cinq ans) étaient notées comme prêtes à abjurer dès le 13 septembre (Fr. 7052 f° 348). Susanne, veuve de Jean Berthe, et toute sa famille, 14 janvier 1686.

Maréchal (Abraham), ouvrier en soie, sa femme et deux enfants, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Margailler (J.), novembre 1685 (Fr. 7055 f° 252).

Margalotte (Noël), maître cordonnier, rue de Lamoignon, 24 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 346).

Martin, intendant du duc de Rohan, 16 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 66).

Martin (Daniel), à Saint-Leu, fin 1685. — Jean, ouvrier en soie, Madelaine Dubois, sa femme, et deux enfants, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358). Josias, ouvrier en soie, et Renée Vandemel, sa femme, même jour (*Ibidem*). Paul, ébéniste, Grande rue du faubourg Saint-Antoine, chef de famille, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58). Élisabeth Guérin, femme d'Élie Martin, ciseleur, et Barthélemy, son fils, 17 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 65).

Massé, orfèvre, quai de l'Horloge, novembre 1685; Théophile, orfèvre, au coin de la rue de Gèvres, 29 novembre 1685 (Fr. 7055 f°s 252 et 320).

Masserin (Théophile), horloger, nouveau catholique, âgé de quatre-vingt-un ans, demande le 3 novembre 1686 continuation de la pension de 200 livres qui lui a été accordée le 13 octobre 1685 (Fr. 7052 f° 39).

Massienne (Jean), joaillier, quai de l'Horloge, Jeanne Gavelle, sa femme, et deux enfants, 3 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 324).

Masson (Jean), cordier, rue Sainte-Marguerite, chef de famille, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Matherion et son fils Pierre, rue de la Huchette, 12 janvier 1686. Susanne, sa fille, est fort opiniâtre (Fr. 7051 f° 87).

Mathibois (Susanne), janvier 1686.

Mauduit (Louise Gédouin, veuve de Claude), tapissier d'Orléans, cachée à Paris depuis le commencement de 1685 dans la rue Sainte-Foy, n'est découverte et n'abjure qu'en janvier 1686.

Maurice (Marthe), femme de Laboise, et Antoine Couvreur, leur laquais, après le 9 janvier 1686.

Mauzé. On lit dans les *Mémoires de Foucault*, à la date de 1685 : « M. le marquis de Mauzé, qui se tient en Aunis et qui a des terres en Poitou, m'est venu prier de ne lui point envoyer de logement de gens de guerre, ajoutant qu'il allait faire son abjuration à Paris ».

Mayon (Mme) et ses filles, fin 1685 (Fr. 7051 f° 196).

Mazure (François), passementier, 16 octobre 1685, reçoit aumône de 20 livres.

Meillé, bourgeois gagné par La Reynie, le 8 janvier 1686, pendant la dragonnade (Fr. 17421 f° 6).

Menard (Judith Tars, femme d'Isaac), rue de Charenton, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Menessier (Abraham), ouvrier férandinier, rue des Lavandières, 12 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 97).

Menestrier, marchand à Saint-Leu, fin 1685.

Menissier (Susanne), veuve de Jacques Louvain, chef de famille, Grande-rue du faubourg Saint-Antoine, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Menjot (Antoine), voir III, 205.

Mercier (Susanne), servante de Trinquant l'aîné, 12 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 97).

MESNARD (Isaac), marchand de vins, natif de Paris, rue de la Chaise, 21 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 308).

MESTIVIER (Pierre), ouvrier en soie, faubourg Saint-Antoine, 24 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 188).

MESUREUR (Pierre), ci-devant petit concierge à Charenton, quartier Saint-Antoine, 2 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 179). Abraham, apprenti serrurier, rue des Mauvais-Garçons, 30 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 322).

MICHEL (Marie Martin, femme de Henri), passé à l'étranger, abjure avec deux enfants le 24 décembre 1685; mise à l'aumône ordinaire (Fr. 7051 f° 188).

MICLOT (Charles), passementier, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

MIGEON (Pierre), 11 janvier 1686.

MIGOT (Pierre), marchand de vins du faubourg Saint-Antoine, 19 décembre 1685 (Fr. 17420 f° 195 et 7055 f° 195).

MOISSONNIER (Pierre), dit Mandras, serrurier, 11 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 75).

MOLET (Catherine), servante du sieur Chartier, rue Tireboudin, 15 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 170).

MONCEAU (Mlle de), de Châteaudun, ayant fait abjuration à Paris, Seignelay ordonna, le 14 octobre 1688, à l'intendant De Creil, de lui donner main-levée des biens qu'il avait saisis, comme étant ceux d'une opiniâtre (O¹ 32).

MONNOYS (Nicolas), ci-devant ouvrier en dentelles, Grande-rue de Reuilly, quatre-vingt-onze ans, 24 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 188).

MONVOISIN (André), menuisier, Petite-rue de Reuilly, 21 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 179).

MORAIN (Luc), 15 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 110).

MORET (Jacques), tailleur de pierres, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

MORICE. Le commissaire Delamare écrivait le 13 septembre 1685 : « J'oubliai hier, en vous rendant compte de la conversion de

Morice et de sa femme, de vous dire qu'ils ont écrit en Angleterre et qu'ils se portent fort de faire revenir et de convertir une sœur de cette femme et quatre enfants (Fr. 7052 f° 348).

Morisset, 15 janvier 1686.

Mornand (David), propriétaire de la maison de la Ville de Meaux, Grande-rue du faubourg Saint-Antoine, abjure le 26 décembre 1685, après avoir fait, le 24, sa soumission chez le procureur du roi (Fr. 7051 f°s 185 et 188).

Morogues (Anne de), fille aînée de Mme de Medan, 5 janvier 1686. Marie, novembre 1685 (Fr. 7055 f°s 259 et 376).

Mortier, tailleur de pierres, fin 1685.

Mouy (François de), courtier de chevaux, et Jeanne Brière, sa femme, rue Bourg-L'abbé, à Saint-Leu, fin 1685. Marie, idem; elle reçoit en 1703 une gratification de 150 livres.

Moyvre (Daniel de), chirurgien, de Vitry-le-François, rue de Bussy, 18 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 291).

Nacquet (Jeanne), servante, 16 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 94).

Neau (Jacques), tailleur, rue de Seine, montalbanais, quarante-sept ans, 11 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 407).

Neun (Charles de), ouvrier en soie, et Madelaine Daubonnet, sa femme, ainsi qu'Antoine, même profession, Anne de Brilli, sa femme, et leur fille, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Neveu (Pierre), ci-devant concierge du temple de Charenton, qui devait se rendre ce matin (28 décembre 1685) en l'hôtel du lieutenant de police, a souscrit la profession de foi chez le commissaire Labbé (Fr. 7051, f° 181). Daniel, l'un des deux cents perruquiers de Paris, 29 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 361).

Noblet (Michel), maître graveur, rue de Harlay, quarante-neuf ans, 24 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 347).

Odot (Susanne), fille de feu André, faubourg Saint-Antoine, 24 décembre 1685; mise à l'aumône ordinaire (Fr. 7051 f° 188).

Olivier (David), bourgeois de Paris, rue de l'Hirondelle, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347).

Ollier (Étienne), bourgeois de Paris, maître de musique et ci-devant second lecteur à Charenton, trente-trois ans, rue Aubry-le-Boucher, signe le 19 décembre 1685, à Saint-Leu (Fr. 7055 f° 340). Voir Fugitifs.

Oorth (La servante du sieur) a donné parole, 16 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 50).

Oudin (Élisabeth Bruneau, femme de François), 8 janvier 1686 (Fr. 17421 f° 6).

Oudot, ouvrier en soie, et Susanne Taine, sa femme, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Paillard, dit Maurice, rue de Seine, 12 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 412).

Paix (David), compagnon horloger, touche 24 livres après abjuration, fin 1685 (Fr. 7005 f° 140).

Pamier, horloger, Susanne Courtiou, sa femme et quatre enfants, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347).

Papellart (Jacques), tapissier hautelissier, faubourg Saint-Antoine, abjure avec sa femme et ses enfants le 30 novembre 1685, moyennant 40 livres.

Papin (Isaac), ministre, et sa femme, abjurent dans l'église des P. de l'Oratoire, le 15 janvier 1690 (*Fr. pr.*).

Papion (Antoine), faiseur de battoirs, 16 octobre 1685 (Fr. 7052 f°s 331 et 334).

Pardessus (Anne Leroy, veuve de Paul), à Saint-Leu, fin 1685.

Pardieu (Jean de), rue de la Huchette, et Madelaine Hullon, sa femme, 20 janvier 1686 (Arsen. F. Bast., 10511).

Paris (Jean), maître horlogeur, rue des Fossés, 21 novembre 1685; sa femme, Philippe Berchet, l'avait devancé de douze jours (Fr. 7055 f°s 267 et 310). Marie Paris, veuve de David Soyiez, rue de l'Égout, 13 janvier 1686 (Fr. 7015 f° 57).

Pasquier (Susanne), après le 9 janvier 1686.

Passebon (François), chef de famille, Grande rue Saint-Antoine, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Passerau (Pierre), scieur de marbre, touche 30 livres après abjuration, fin décembre 1685 (Fr. 7050 f° 138).

Paulmier (Jacques de), écuyer, sieur de Vendeuvre, maître de camp de cavalerie, novembre 1685 (Fr. 7055 f° 279).

Paveret (Jacques), brodeur, et son fils, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347).

Payon (Louis), compagnon rubanier, reçoit 36 livres après abjuration, fin 1685 (Fr. 7050 f° 19).

Peltin (Claude), 20 mai 1686 (Fr. 7055 f° 8).

Permot (Élisabeth), servante de Chanson, capitaine suisse, 15 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 170).

Perniet (Les filles de), marchand de vins, rue Bourbon-Préaux-Clercs, 29 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 141).

Perrier (Judith), veuve de Salomon Misouer, boulanger, soixante-quinze ans, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 398).

Perrinet (David), faubourg Saint-Antoine, dit avoir fait sa soumission chez le procureur du roi, 24 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 188).

Peruchon (Germain), manœuvre, rue de Lappe, Françoise Levasseur, sa femme et deux enfants, 27 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 182).

Petit (Pierre), rubanier, et deux enfants, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358). Susanne, à Saint-Leu, fin 1685.

Petitjean (Augustin), à Saint-Leu, fin 1685. Madelaine, femme de Pierre Morel, soixante-dix ans, rue de Montreuil, 24 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 188).

Petitot (Anne), veuve de Pierre Bours, rue Saint-Nicolas, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Pèze (Joseph), à Saint-Leu, fin 1685.

Philippe (François), 19 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 339).

Picard (Jean), maître horlogeur, reçoit 100 livres après son abjuration, fin 1685 (Fr. 7050 f° 138).

Piedgrier (Anne Bonnet, femme de Daniel), marchand de vin de la rue de la Parcheminerie, 12 janvier 1686 (Fr. 87).

Pierre (Philippe), compagnon arquebusier, rue du Four, novembre 1685 (Fr. 7055 f° 268).

Pierret (Madelaine), servante, 9 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 63).

Pilioud (Pierre), Grande rue du faubourg Saint-Antoine, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Pille ouvrier en dentelle d'or et d'argent, fin 1685 (Fr. 7051 f° 194).

Pillier (Jeanne Leclerc, femme de Samuel), 9 janvier 1686.

Pinet (Demoiselle Catherine), veuve du procureur, 22 octobre 1685 (Fr. 7052 f° 312).

Pineton de Chambrun (Charles), seigneur de Larcis etc., et cousin du célèbre pasteur, 13 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 331). Susanne Combel, sa femme, 8 janvier 1686 (f° 391).

Pingeau (Marie Desportes, femme de), rubanier, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Pinguay (André), ouvrier en soie, rue des Filles-Dieu, sa femme et trois enfants, 26 octobre 1685 (Fr. 7051 f° 172).

Piquerét (Madelaine Beuvry, femme de Charles), menuisier, rue Saint-Nicolas, passé à l'étranger, et trois enfants, 27 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 182).

Piquet (Élisabeth), 1er février 1686 (Fr. 7055 f° 432).

Pirson (Jean), et Catherine Piron, sa femme, 12 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 87). Leur fils, âgé de dix ans, a signé et promis de suivre ses parents à la messe.

Pittan (Pierre), marchand miroitier de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, et sa femme Marie Durand, 25 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 315).

Poiret (Jean), 29 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 360).

Porcher (Esther), rue de Seine, 14 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 421).

Poupart (Lucien), vigneron, sa femme et sa fille, reçoivent 15 livres après abjuration, fin 1685 (Fr. 7050 f° 137). Voir II, 609.

Prioux (Catherine), veuve de Pierre Landry, rue Sainte-Marguerite, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Prorien (Judith), veuve de Salomon Missoroy, boulanger, reçoit 12 livres après l'abjuration, fin 1685 (Fr. 7050 f° 139).

Proux (La femme du sieur), horloger, nouvelle catholique. meurt le 16 janvier 1686, munie des sacrements (Fr. 7051 f° 70).

Pruneau (Élisabeth), femme de François Houdry, 16 janvier 1686.

Quingé (Gédéon de), cordier, quatre-vingt-cinq ans, et sa femme Andrée André, soixante-seize ans, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Quintin (Mme de), 5 février 1686 (*Bullet.*, 2e sér., XV, 402).

Raffin (Élisabeth), servante, janvier 1686 (Fr. 7051 f° 94).

Ragot (Jacques), maître lapidaire, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Raguet (Pierre), joaillier, Marie Berchère, sa femme, et six enfants, 21 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 342). En avril 1686, on lui refusait la permission d'aller en Hollande, soi-disant pour ses affaires, parce qu'il avait dégarni sa boutique et n'avait jamais fait acte de catholicisme (Fr. 7052 f° 138).

Ramet (Isaac), maître tourneur, et Jeanne Denis, sa femme, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347).

Rattier (Marie Verialle, femme de), marchand chandelier, et sa fille, 13 janvier 1686.

Raulet (Marie), à Saint-Leu, fin 1685.

Réalle (Anne), fille, couturière, faubourg Saint-Antoine, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Réau (Michel), ci-devant porte-manteau de Monseigneur le Prince, 24 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 343). Voir les Girardot.

Regnault (Esther), servante du sieur Cuville, rue du Petit-Lion, 15 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 170).

Régnier (Barthélemy), huissier de feu la reine-mère, décembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Révérend (Jean), menuisier en ébène, rue de Charonne, et ses fils Jean-Baptiste et Pierre, 29 décembre 1685. Susanne Vallery, sa femme, est allée en campagne (c'est-à-dire à l'étranger) (Fr. 7051 f°s 182 et 187).

Ribot, ouvrier en gaze, quartier de la place Maubert, 8 janvier 1686 (Fr. 17421 f° 6).

Ricarville (Laurent Ribert de) et sa femme, septembre 1683. On leur a donné pendant un an 12 livres par mois, ils sont dans la plus grande nécessité, écrit Delamare en 1685 (Fr. 7052 f° 249).

Richard (Catherine Givry, femme de Daniel), marchand de vins, rue de Grenelle, 18 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 166).

Rillame (Pierre), dit Du Pont, Madelaine Jacquemain, sa femme, et quatre enfants, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Riot (Jacques), cocher, rue Pagevin, 16 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 170).

Robert (David), quai de l'Horloge, 13 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 332).

Roger (Marguerite Mahieu, femme de Daniel), marchand orfèvre, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347).

Rolland (Françoise), veuve de Jacques Bonnet, rue Sainte-Marguerite, 23 décembre 1685; extrêmement pauvre mise à l'aumône ordinaire (Fr. 7051 f° 177).

Rollin (Nicolas), marchand, et Catherine Lecouffe, sa femme, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f°s 64 et 347).

Rougeaut (Jeanne), servante de Tremolière, rue Tireboudin, 15 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 170).

Roullé (Anne Bourgeois, femme de Jean), menuisier, et deux enfants, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Roumier, horloger, Anne Gasse, sa femme et deux enfants, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 347).

Roux (Philippe), graveur, fin 1685.

Sacrelet (Marie), femme de Jacques Aubert, banquier, 8 janvier 1686 (Fr. 17421 f° 6).

Sadier (Anne), voir III, 273.

Sahune (Claude), médecin, de Saint-Antonin, rue Barre-du-Bec, dans la maison de Pierre Domergue, 19 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 301).

Saint-Amand (Jacques) ébéniste, à Sainte-Marguerite, 16 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 65).

Saint-Gelais (Le marquis de), de la maison de Lusignan, venu se cacher à Paris avec ses enfants, fut menacé de la Bastille. L'ordre de l'y conduire fut donné le 30 janvier 1686, puis supprimé sur le bruit de son abjuration, réitéré le 23 février, parce que la conversion semblait douteuse, et définitivement annulé le 4 mars, parce que la «conversion était véritable». Toutefois, le lendemain, La Reynie était encore invité à le surveiller pour qu'il ne fît pas sortir de France ses deux enfants. Une pension de 6000 livres accordée en 1688, n'empêcha pas le marquis d'être enfermé à Pont-de-l'Arche l'année suivante. Mme de Saint-Gelais reçut à son tour une pension de 500 livres en 1700.

Saint-Georges (Maurice-Antoine, écuyer, sieur de), 30 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 364).

Saint-Hilaire (Armand de Mormés, seigneur de), fils du lieutenant-général blessé par le boulet qui tua Turenne, abjura à la fin de 1685 (*Mercure* de janvier 1686).

Samson, 6 septembre 1686 (Fr. 7053 f° 77).

Sandrin (Daniel), horloger, 18 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 345).

Saponet (Le vicomte de) et sa femme, abjurent vers le 21 février 1686, pour n'aller pas à la Bastille (Fr. 17421 f° 47).

Sarabat (Susanne), fille de Charles, horloger, cour du Palais, 16 octobre 1685 (Fr. 7052 f° 331).

Saulnier (Philippe), maître tonnelier, petite rue Taranne, 4 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 369).

Sautelle, dit Labarre (Isaac), gagne-denier, rue des Marais, 11 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 406).

Seguier (Susanne), femme de Christophe Chambot, 9 janvier 1686.

Seigneuret (Marie Doublet, femme de), banquier, et quatre enfants (Fr. 7051 f° 112).

Sénegat (Olympe Fouquet, femme de) et Madelaine Pierret, sa servante, 9 janvier 1686.

Sergent (Madelaine), veuve d'Alexandre Roussel, orfèvre, place Dauphine, 27 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 192).

Serrière. On lit dans un rapport de police du mois de janvier 1686 : « Deserières a abjuré entre les mains de l'archevêque. Sa femme dit qu'elle se fera instruire. Ils ont dix enfants et quatre domestiques, tous de la R. P. R.» (Fr. 7055 f° 119). Cette note concerne évidemment Claude de Serrière, sieur du Peray, qui avait épousé en 1669 Susanne de Monceau, fille du conseiller-secrétaire du roi. Les extraits des registres de Charenton ne mentionnent que quatre de leurs enfants : Louis (1677), Pierre (1678), Susanne (1680) et César (1682).

Sieurel (Samuel), novembre 1685 (Fr. 7055 f° 245).

Simon, relaps, obtint une lettre de rémission le 22 novembre 1685, pour s'être converti à la Conciergerie (Fr. 17420 f° 152).

Sonnet, célèbre avocat, janvier 1686.

Souguier (Philippe), tonnelier, de la Petite rue Taranne, et sa femme, Judith Chevallet, 8 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 47 et 7055 f° 378).

Soulet (Joseph), fils de l'avocat au Conseil, janvier 1686.

Soulier (Jean), tailleur, rue de Seine, 19 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 338).

Souzon (Élisabeth de Chelle, femme de Jean), chef de famille, Grande-rue Saint-Antoine, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Spicque (Agnès et Marie), filles de défunt Jean, maître de musique, 13 octobre 1685 (Fr. 7052 f° 304).

Stample (Paul), marchand de bois, quai de la Grenouillère, 14 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 304).

Suplisson (Marie-Anne), femme de Philippe Testard, rue Saint-Nicolas, 25 décembre 1685 (Fr. 7051 f° 184).

Surel (Charlotte), 11 janvier 1686.

Taurbuin (Jacques), ouvrier en soie, rue de Charenton, chef de famille, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Tavey (Jacques), Grande-rue du faubourg Saint-Antoine, 15 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 129).

Tissier (Jean), brodeur, Grande-rue du faubourg Saint-Antoine, et sa femme, chef de famille, 4 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 58).

Texier, rue du Bouloy, 12 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 165).

Thibault (Abraham et Pierre), rue de l'Égout, 8 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 400).

Thibout (Susanne), femme de François Thibout, rue de Seine, quatorze ans, chez la veuve Flamand, sa grand'mère, 18 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 294).

Tocard (Susanne), veuve de Pierre Legrand, horloger, rue des Boucheries, 7 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 382).

Tondon, bonnetier, quartier de la place Maubert, 8 janvier 1686 (Fr. 17421 f° 6).

Touchimberg, voir III, 292.

Tranchepain, 26 décembre 1685 (Fr. 7053 f° 64). Un autre Tranchepain s'était hâté d'abjurer, pour ne pas assister à l'assemblée du 14 ; mais il n'en fut pas pour cela dispensé (Fr. 17420 f° 187).

Treven (Catherine), de Holstein, 16 octobre 1685 (Fr. 7081 f°s 331, 334).

Trinquant, voir Fugitifs.

Trufault (Marie), veuve de Martin Borin, rue Saint-Placide, soixante-dix-sept ans, 21 novembre 1685 (Fr. 7051 et 7055 f° 309).

Tuigny-Verdelle (La marquise de) abjure à la fin de 1685 (*Mercure* de janvier 1686), et obtient au mois d'avril suivant une pension de 3000 livres.

Turgeon (Jacob), ouvrier férandinier, rue des Lavandières, 12 janvier 1686 (Fr. 7051, f° 97).

Vailler (Pierre), abjure au Grand-Châtelet « sans contrainte », 28 novembre 1685 (Fr. 7055 f° 319).

Valier (Félix), rue Tireboudin, 15 janvier 1686 (Fr. 7081 f° 170).

Vallu (Isaac), maître tailleur, rue Mazarine, 19 novembre 1685; Marie Lesobre, sa femme, 9 janvier 1686 (Fr. 7055 f°s 307 et 403).

Vaney (Jean), maçon, et son fils, 15 janvier 1686 (Fr. 7081 f° 66).

Vardon, secrétaire de Sainte-Foy, maître des requêtes, rue Neuve-Notre-Dame, fin octobre 1685 (Fr. 7051, f° 176 et 7082 f°s 310 et 312).

Vasselard (Jérémie), 25 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 351).

Vaucquet (Josias), ouvrier férandinier, rue des Lavandières, 12 janvier 1686 (Fr. 7051 f° 97).

Verron (Anne, Élisabeth et Marguerite), rue des Petits-Champs, 18 janvier 1686 (Fr. 7081 f° 168).

Vesers (Pierre de), maître lapidaire, chef de famille, 19 décembre 1685 (Fr. 17420 f° 195).

Vitou (Daniel), ouvrier en soie, Marie Denis, sa femme et ses deux enfants, 22 novembre 1685 (Fr. 7051 f° 358).

Vivans (Le comte de), major du régiment Dauphin, 25 décembre 1685 (Fr. 7055 f° 351).

Vivas (Le marquis de), poitevin, beau-frère de M. Lecoq, 10 juin 1685 (Fr. 7082 f° 365).

Voreau (Abraham), ouvrier en soie, rue Bourg-l'Abbé, 8 janvier 1686 (Fr. 7055 f° 393).

ABJURATIONS EXTORQUÉES A L'HÔTEL-DIEU, 1698—1700

(*Archives générales de l'Assistance publique. Hôtel-Dieu 422. Registre des abjurations*).

Adavoy (Jean), 20 ans, anglais, malade, 9 décembre 1698.
Aunelle (Marie), 28 ans, de Dublin, malade, 18 octobre 1699.

Beaufayé (Marthe de), 26 ans, de Champagne, malade, 24 décembre 1699.
Bergne (Jean), 25 ans, de Bourdeaux, chirurgien, abjure « de sa pleine, franche et entière volonté », 6 février 1699.

Bert (Jean), 45 ans, de Poisse, cocher, malade, 13 janvier 1699.
Biron (Jeanne), 25 ans, de Saint-Juar de Camp, malade, 15 février 1699.
Bizet (Jacques), 19 ans, de Pont-de-Vau en Bresse, malade, 28 février 1699.
Boisdauphin (Claudine), 27 ans, d'Orange, malade, 30 janvier 1699.
Boudrat (Richard), 34 ans, anglais, malade, 7 octobre 1698.
Bourgeois (Georges), 20 ans, de Suisse, malade, 26 octobre 1699.
Boussu (Emeraude), 37 ans, de Lyon, 3 novembre 1700.
Boydlbore (Richard), 33 ans, anglais, malade, 6 septembre 1700.
Boyer (Pierre), 16 ans, de Paris, étudiant, 11 juin 1699.
Boyer (Pierre-Daniel), 18 ans, de Nanteuil, vigneron, malade, 22 mai 1699.
Braünmaugé (Daniel), 38 ans, allemand, compagnon boucher, malade, 27 novembre 1699.
Brian (Timothée), 25 ans, de Dublin, soldat, malade, 6 juin 1700.
Brinken (Jean), 20 ans, de Rotterdam, passementier, malade, 2 juillet 1698.
Brion (Jacques), 28 ans, de Paris, arquebusier, malade, 24 avril 1699.
Brunet (Edme), 20 ans, de Nanteuil-le-Haudouin, 5 décembre 1700.
Burschens (François), 30 ans, allemand, 1er août 1700.

Caillard (Jacques), 30 ans, d'Allemagne, écuyer, 23 août 1699.
Chambord (Jacques), écossais, matelot, malade, 14 septembre 1700.
Chevet (Gaspard), 25 ans, de Londres, abjure « de son entière et pleine volonté », 8 mai 1699.
Clément (Joseph), 25 ans, de Morges, tailleur, malade, abjure « en présence de René de Voyer, comte de Paulmy », 4 mars 1698.
Collin (Antoinette), 40 ans, de Guise, malade, 15 septembre 1700.
Colommier (François), 60 ans, de Paris, cordonnier, malade, 6 janvier 1699.
Cordier (Jean), 38 ans, de Paris, abjure « de sa pleine, entière et franche volonté », 3 janvier 1699.

Daste (Gilles), 20 ans, allemand, tailleur, malade, 15 novembre 1698.
David (Scipion), 19 ans, de Coutances, cordonnier, malade, 24 avril 1699.
Drouin (Jacques), écuyer, sieur de Bousseuil, 24 ans, de Blois, 9 septembre 1699.

Feronce (Jacques), 22 ans, de Saint-Jacques près Grenoble, ci-devant soldat, malade, 8 juin 1698.

Fouillet (Jean), 40 ans, de Genève, malade, 1er février 1699.

Girard (Augustin), 24 ans, de La Rochelle, malade, 1er octobre 1700.
Gonet (François), 48 ans, de Lyon, soldat, malade, 11 janvier 1699.
Gourdeau (Élisabeth), 30 ans, de Porte près de Valence, malade, 22 avril 1699.

Hatton (Étienne), 42 ans, de Marchenoir, chirurgien, 5 mai 1699.
Henry (Daniel), 26 ans, de Saint-Jean-d'Angely, 23 juillet 1699.
» (Sara), 25 ans, » »
Heurdelay (Abraham), 45 ans, de Constance, malade, 23 juin 1700.

Jaquin (Marguerite), 37 ans, femme d'un lieutenant de dragons, malade, 5 mai 1700.

La... (*sic*) (Élisabeth de), 55 ans, de Bourdeaux, malade, 30 décembre 1698.
Laroche (Marie), 18 ans, de Montpellier, malade, 15 avril 1699.
La Vallette (Pierre de), 22 ans, de Lavit près Montauban, soldat, malade, 8 juin 1698.
Lecomte (Pierre-Jean), 22 ans, de Paris, libraire, malade, 2 février 1700.
Ledarnier (François de), 33 ans, de Genève, soldat, malade, 16 mars 1700.
Lefort (Abraham), 40 ans, de Caen, rubanier, 10 octobre 1700.
Le Gai (Jean), 35 ans, de Saint-Quentin, malade, 11 décembre 1699.
Létudois (Pierre), 21 ans, de Saint-Nicolas, ouvrier en soie, 22 juillet 1699.
Loche (Henri), 35 ans, suisse, cocher, 1er mai 1699.
Longettes (Isaac), 25 ans, d'Orléans, chirurgien, malade, 20 avril 1698.

Macar (Robert), 50 ans, anglais, palfrenier, malade, 6 octobre 1699.
Macarty (Philémon), 46 ans, irlandais, abjure « de son gré », 21 août 1698.
Macdaniel (Jean), 36 ans, écossais, 28 janvier 1699.
Macenleoque (Charles), 40 ans, écossais, soldat, malade, 23 octobre 1698.
Mainicke (Jean-Georges), 25 ans, allemand, convalescent, 21 décembre 1700.
Manjain (Barbe), 66 ans, de Nettancourt, malade, 27 mars 1699.
Martin (Marc-Isaac), 22 ans, de Vendôme, 15 novembre 1700.
Matthieu (Robert), 28 ans, parisien, malade, 24 septembre 1698.

MORLOT (Étienne), 30 ans, de Montbéliard, soldat aux gardes suisses, malade, 20 décembre 1700.
MULOT (Marie), 22 ans, de Paray-le-Monail, fille d'un ministre de Genève, 10 mars 1700.
MUTEL (Claude), 55 ans, de Nanteuil, charretier, malade, 2 janvier 1700.

OLTREMAN (Abraham), 30 ans, hollandais, malade, 25 mai 1700.

PARRIS (Jean), 30 ans, anglais, 18 octobre 1700.
PAULET (Catherine), 36 ans, de Nîmes, veuve de Jean de Londès, 20 avril 1698.
PERINET (Jean), 29 ans, d'Aubigny, abjure « de sa pleine et entière liberté », 25 mars 1699.
PERUTÉ (Jacques), 18 ans, de Nîmes, ouvrier en soie, malade, 11 décembre 1699.
POOLE (Jean), 48 ans, de Londres, chapelier, malade, 1er janvier 1700.
PRO (Jean), 33 ans, de Blois, cordonnier, 9 juillet 1699.

QUINSON (Adam), 40 ans, du Vivarais, soldat, 1er septembre 1700.

REBOUL (André), 29 ans, de Livron, tailleur, malade, 5 octobre 1700.
REGNAULD (Jean), 22 ans, de Marennes, lieutenant, 28 novembre 1699.
RIVIÈRE (Madelaine), 30 ans, d'Alençon, 6 août 1700.
RIVIÈRE (Susanne de), 25 ans, de Gien, 1er mai 1699.
RODA VANGJUCHAMA, 30 ans, officier hollandais, 8 février 1700.
ROHAINE O'BRIAN (Richard), 19 ans, irlandais, 18 octobre 1700.
ROUTA (Abraham), 35 ans, suisse, caporal des gardes, 30 janvier 1700.
ROUXEL (Jacob), 18 ans, de Normandie, malade, 1er juin 1699.
ROYALLE (Louise de), 80 ans, de Dreux, malade, 17 avril 1700.

SAINT-MARTIN (Marie de), 30 ans, de Normandie, « a fait abjuration et reçu l'absolution dans la salle de l'infirmerie », 21 novembre 1700.
SCOT (Robert), 22 ans, écossais, malade, 22 juillet 1698.
SOUMAIN (Tiphaine), 24 ans, de Lunel, femme en couches, 22 février 1699.

TAVERNIER (Madelaine), 30 ans, d'Ardois près Guise, 6 juin 1700.
THIÉBAULT (Jean-Pierre), 16 ans, suisse, malade, 1er juin 1700.

VUILLESNES (Sarah), 45 ans, de Hollande, malade, 30 janvier 1700.

APPENDICE VII

LISTE DES ANCIENS

ANCIENS DE PARIS [1]

1555 *La Ferrière* (Le sieur de). C'est dans sa maison du Pré-aux-Clers que s'organisa l'Église Réformée de Paris.

1557 *Gravelle* (Taurin), avocat au Parlement, brûlé vif sur la place Maubert.

1557 *Clinet* (Nicolas), pédagogue, brûlé vif sur la place Maubert.

1557 *Graveron* ou du GRAMBOY (le sieur de), mari de Philippe de Luns.

1557—1558 *Du Rousseau* (Nicolas), mort en prison.

1559 *Russanges* (De), orfèvre apostat et dénonciateur.

1559 *N.* médecin » »

1560 *Flavigny.*

1560 *Le Maçon* (Zacharie).

1651 *Daboval,* mercier de la cour.

1561 *Chamon* (De) ou DE CHAUMON.

1562 *La Faye,* martyr.

1563 *Apestigny* (D') ou de Lapestigny, martyr.

1565 *Le Clerc* (Pierre).

1575 *Merlanchon* (Antoine), massacré à la Saint-Barthélemy près de la porte Saint-Michel.

[1] Les noms en italiques sont ceux de la liste d'Ath. Coquerel fils insérée dans le *Bullet.* XII, 13. Les dates indiquent non l'entrée en fonctions; mais bien les années durant lesquelles on trouve les anciens en fonctions.

1578 *Regnard* (Hugues de), dit de Saint-Martin.
1596 *Bedé* (Jean de), sieur de la Gourmandière, avocat au Parlement, mort en 1648, âgé de 85 ans.
1598 *Cartaut* (Moïse), député au synode de Sainte-Foy.
1599 *Mercier* (Josias), sieur des Bordes et de Grigny, fils du professeur d'hébreu au collège de France, député au synode de Jargeau et de l'assemblée politique de Sainte-Foy en 1601, intime ami de Casaubon, recueillit l'Église dans son château de Grigny; secrétaire de l'assemblée politique de Saumur en 1611, de celle de Grenoble en 1615, mort en 1626.
1604—1630 AUBERT (Samuel).
1604 DU FRESNOY (Samuel), procureur au Parlement, acheta au nom de l'Église, avec le suivant, le jardin de Joachim Meurier, qui devint le cimetière Saint-Père.
1604 LECOINTE (René), avocat au Parlement.
1606—1626 TARDIF (Jacques), avocat au Parlement, mort en 1642, âgé de 72 ans, acheta avec les cinq suivants, l'emplacement de Charenton (*Bullet.* III, 432).
1606 *Ferreur* (Thomas Le), secrétaire du consistoire.
1606—1607 DUCLOS (Jean), avocat au Parlement.
1606—1609 MARCHANT (Eusèbe).
1606—1607 PRIEUR (Jean).
1606—1607 MACHAVÉE (Jean).
1607 BOCHART (Christophe)[1].
1607—1627 DESCHAMPS (Jacques).
1607 DUPRADEL.
1607—1609 PINCTORIE (Nicolas).
1607 *Serres* (Gédéon de) sieur du Pradel, avocat au conseil privé du roi.
1607—1609 MOLLART (Jean).
1609 DANGERVILLE.
1609 POUPART (J.).
1609 HENTEREZ (De).
1609 ROQUIN.
1609 DELAYRE[2].
1609—1617 *Bigot* (Élie), sieur de Roitay, avocat au Grand conseil, député aux synodes de 1612, 1614 et 1617. Mort en 1638.

[1] Voir *Bullet.*, 4e sér. II, 134.
[2] C'est sans doute le même nom qui figure en 1614, orthographié De Laue, dans la liste d'Athanase Coquerel fils.

1610—1626 Netz (Philippe de), auditeur en la chambre des comptes. Il n'existait plus en 1632.
1611—1658 *Rigoumier* (*Bullet.*, III, 561).
1614 *Laue* (De).
1615 Michel (Claude), (*Bullet.*, 2e série, VII, 274).
1620—1661 *Launay* (Pierre de), sieur de Lamotte et de Vauferlan, apprit l'hébreu à quarante ans pour annoter la Bible, secrétaire des synodes nationaux de 1623, 1637, du synode provincial de Houdan (1622), opposé au vote des anciens dans les questions de doctrine.
1620 Papillon (Thomas), conseiller au Parlement, secrétaire du synode d'Alais, mort en 1635.
1622 Bouhier, signe la lettre de félicitation adressée à Rohan par le consistoire.
1623 Chenevix (Paul), marchand drapier (*Bullet.*, IV, 495).
1625 La Milletière (Brachet de), apostat.
1625—1626 *D'Huisseau* (Isaac), père du pasteur; député aux synodes de 1625, 1626, mort en 1650, âgé de 87 ans.
1626 Mandat,
1626 Millet.
1626—1630 Raillard.
1629 Chabrol (Jacques de), avocat au Parlement, mort en 1651.
1629 Rambouillet.

De 1630 à 1641 on a relevé les noms suivants (*Bullet.*, XII, 372) au bas de billets d'entrée à l'hôpital du cimetière Saint-Marcel ; ce sont évidemment des noms de diacres et d'anciens : *Bazin de Limeville* (Jean), agent de change, conseiller du roi ; Beauchamp (De); Bézinier; Du Maistre; Guemault; Gournay (De); Le Cumieu; Le Sobre; Loos; *Marbault* (Pierre), ex-secrétaire de Mornay; Muisson; Murat (De); Parent; Parignon (encore en fonctions en 1658, *Bullet.*, VII, 130); Querguy (De) aliàs André Guergui ; Thierry; Villiers de la Planche (De).

1642 Cornil (Jean), sieur de l'Isle.
1644 Du Vidal (Jacques).
1648—1662 Le Mercier (David), sieur de Lucemont, ancien du quartier de la Halle et anti-curé de Saint-Eustache.

1649—1685 *Bezard* (Noël), marchand de bois.
1653—1676 *Des Galinières* (Pierre Loride, sieur), avocat au conseil d'État et au conseil privé, rue des Anglais, le jurisconsulte le plus versé dans les matières de l'Édit, député aux synodes de Charenton 1653, de Loudun 1659 et au synode provincial de Charenton, 1669.
1655—1669 *Le Coq des Forges* (Théodore).
1655—1685 *Massanes* (Antoine De), conseiller-secrétaire du roi.
1655 Turpin (Pierre), avocat au conseil, plaide au synode de Loudun, contre Papillon, la cause de Morus.
1658 Guillard, procureur au Parlement, ancien du quartier de la place Maubert, et anti-curé de Saint-Étienne.
1658—1674 *Tardif* (Théophile), filleul de Pierre Du Moulin (*Bullet.*, 2e sér., VII, 321).
1659 Prondre.
1659—1685 *Papillon* (David) avocat.
1662 Cury.
1662 Netz (François de), mort en 1670, âgé de 70 ans.
1665—1685 *Grostête* (Jacques), sieur de la Buffière.
1668—1672 Fouquier, ancien du quartier Daillé père.
1669—1685 *Beauchamp* (Samuel de), probablement identique à celui qui est mentionné ci-dessus entre 1630 et 1641.
1669—1685 *Girard* (Jean), joaillier, ancien du quartier de Drelincourt.
1669—1685 *Le Coq* de Saint-Léger (Théodore).
1669—1676 Pomier.
1670—1685 *Béringhen* (Jean de), secrétaire du roi.
1670—1685 *Bernard de Bouilly* (Philippe), avocat.
1670 Bigot.
1670—1677 Combel (Pierre), conseiller-secrétaire du roi, rue des Fossés-Montmartre.
1670—1685 *Conrart* de Rabodingen, neveu de Valentin.
1670 Fenoux.
1670 Francosme (Charles), banquier.
1670—1685 *Girardot,* marchand de bois.
1671—1685 *Falaiseau*, banquier.
1671—1685 *La Bastide* (Antoine Crozat, sieur de).
1671 Le Noble (Jean), marchand, rue du Petit-Lion.
1672 Le Maçon de La Fontaine (Jacques), conseiller du roi.
1674—1685 *Lardeau* (Samuel), procureur au Parlement.
1675—1685 *Masclari* (Gaspard), avocat aux conseils.

1677—1685 *Gervaise* (Louis), marchand linger.
1679—1685 *Ammonet* (Matthieu), marchand de dentelles.
1679—1685 *Aufrère,* procureur au Parlement.
1679—1685 *Des Marchais* (Thomas de Lorme, sieur).
1679 TESSEREAU (Abraham), conseiller-secrétaire du roi, secrétaire du synode de Charenton (1679), adjoint à Massanes « pour agir aux affaires des Églises ».
1683—1685 *Tassin* (Everte), avocat au Parlement.
1685 *Rozemont* (Jacques de), sieur de Boncœur.
1685 *Robethon* (Jean), avocat au Parlement.
1685 *Gaucher,* férandinier.
1685 *Janiçon* (François), sieur de Marsin, avocat au conseil.

ADDITIONS

Pendant l'impression du troisième volume, a paru dans le *Bulletin*, XLIII, 46, le premier travail concernant le *Méreau* de l'Église de Charenton; nous nous bornons à y renvoyer le lecteur.

En outre, la Bibliothèque du protestantisme s'est enrichie de de deux nouveaux manuscrits, qui nous permettent d'ajouter une quarantaine de noms à ceux des *Parisiens émigrés*.

DÉNOMBREMENT DES FRANÇAIS, VAUDOIS, REFUGIÉS AU LOCLE

1685—1715

Bernardin (Sébastien), de Paris, janvier 1709.

Blondeau (Antoine), de Paris, janvier 1709.

Carré (Loys), de Charenton, 5 septembre 1687.

Dunoux (Philippe), de Paris, 21 janvier 1686.

Galère (David), de Paris, sa femme et deux enfants, juillet 1708.

Iset (François), de Paris, faubourg Saint-Antoine, 16 juillet 1686.

Pétra (Louis), de Paris, juin 1708.

Vigou (Pierre), de Paris, février 1706.

LISTE DES FRANÇAIS, VAUDOIS, RÉFUGIÉS, QUI ONT TRAVERSÉ FRANCFORT-SUR-LE-MEIN, 1686-1689

Bona (Jean), de Paris, personne de mérite, allant en Hollande, 22 juillet 1686.

Boulanger (Jean), de Paris, jardinier, allant à Genève, avec témoignage, 18 décembre 1686.

Breton (Jean de), de Paris, maître fourbisseur, avec attestation de Zurich, signée à Schaffhausen; 1er mai 1687.

Briet (Estienne, Claude et David), de Monneaux près Château-Thierry, allant à Middelbourg, 13 décembre 1686. Frères et cousin, ayant été forcés de signer et de promettre d'aller à la messe, avec désir d'en faire la réparation au plus tost. Chacun avec un témoignage de Bâle du 5 novembre 1686 (voir II, 581).

Brion (Claude), de Paris, passementier, allant à Berlin, 26 juillet 1686 (voir III, 321).

Chardinal (Jean), de Paris, brodeur, allant en Brandebourg, 23 juillet 1687. Malade, témoignage d'Orbe, vu en diverses places (voir III, 325).

Autre Jean, de Paris, sans profession, venant de Nuremberg, allant en Hollande, 9 juillet 1688.

Chartier (Jacques), de Paris, ouvrier en soie, allant à Manheim, 1er juin 1686. Jeune homme venant de la Suisse, avec passe d'Amsterdam et de Zurich.

Chastelain (Estienne, Marie et Élisabeth), de Paris, marchands de dentelles, allant en Hollande, 16 août 1686. — Ces trois réfugiés paraissent différents de ceux que mentionne la page 63 du tome III.

Cury (Abraham), de La Ferté près Paris, allant à Neuchâtel, avec sa femme et un enfant, 1er mars 1687.

Cury (Paul), de La Ferté près Paris, allant à Neuchâtel, avec sa femme et quatre enfants, 1er mars 1687.

Cury (Pierre), de La Ferté près Paris, allant à Neuchâtel, avec sa femme et un enfant, 1er mars 1687.

Denis (Jean). Sur ce réfugié mentionné ci-dessus p. 331 le nouveau manuscrit donne le détail suivant : « Autrefois barbare, ayant esté pris sur mer près de Malte, par le chevalier de Villegagnon en l'an 1609, qui l'a vendu au duc de Duras, lequel l'a fait baptiser et l'a élevé dans la religion réformée, l'ayant fait apprendre l'art d'orfèvre, et marié à l'une de ses femmes de chambre. Sa femme lui a donné quatre enfants, dont deux garçons, qui lui ont esté enlevés par les Jésuites. »

Du Cerceau (Jean), de Paris, doreur, jeune garçon allant en Suisse, avec témoignage de Genève, 13 octobre 1687.

Juzeau (Daniel-Gabriel), de Paris, tailleur, 22 septembre 1687.

Le Pair (Jacques), de Villebelle (Villiers-le-Bel) près Paris, venant de La Haye, allant à Beyreuth, 21 février 1687.

Marandel (Pierre), de Paris, ouvrier en soie, venant de Hollande, allant à Genève, avec sa femme, Marguerite Payé, 18 novembre 1687.

Michel (Jean), de Paris, ouvrier en soie, venant de Zurich, allant à Berlin, 22 janvier 1687.

Michel (Marianne), de Paris, venant d'Heidelberg, allant en Angleterre, 20 avril 1687.

Nodet (Estienne), de Paris, maçon, venant de Zurich, allant à Berlin, 11 octobre 1686.

Pache (Susanne), de Paris, jeune fille, venant de Nuremberg, allant en Hollande, 19 avril 1689.

Petito (Anna), de Paris, sans profession, venant d'Heidelberg, allant en Hollande, très chaudement recommandée, 18 mai 1687.

Pinay (Jean), de Paris, venant de Suisse, allant en Hollande, 21 février 1687.

Pinet (Jean), de Paris, venant de Zurich, allant en Hollande, 24 septembre 1686.

Pinet (Jean), de Paris, sans profession, fils d'un procureur, venant d'Heidelberg, va retrouver son oncle, qui est lieutenant,

fort honnête garçon, 8 mai 1687. — Venant de Brandebourg, allant en Hollande, 31 juillet 1687.

Prou (Barthélemy), de Paris, carrossier, venant de Neuchâtel, allant en Hollande, 27 septembre 1687.

Ramboulet (Alexandre-Pierre, noble sieur de), de Paris, jeune homme de très bonne qualité, avec de très bons témoignages, mai 1687.

Rossart (Paul), de Paris, passementier, venant de Suisse, allant à Cassel, avec sa femme, Renée Dufour, 20 décembre 1686.

Tellin (Rachel), de Paris, venant de Zurich, allant à Brême, 8 septembre 1686.

Thibaud (Pierre), de Paris, sans profession, venant de Suisse, allant en Brandebourg, 21 avril 1687.

Vallonton (Pierre), de Paris, sans profession, venant de Suisse, allant en Hollande, 14 janvier 1687.

Verrier (Antoine), de Paris, sans profession, venant de Marbourg, allant en Suisse, 10 novembre 1687.

DERNIÈRE ADDITION

(Voir III, 193).

Nous devons à l'amitié de M. Planchon, directeur de l'École de pharmacie, les pièces inédites suivantes :

Cejourd'huy lundy 20 (lisez 21) may 1685, la compagnie de MM. les anciens appoticaires a esté convoquée pour donner son avis suivant l'arrest du Parlement et les conclusions de M. le procureur général rendue le 15 may 1686, au sujet des lettres-patentes du roy obtenues par Nicolas Lémery, docteur en médecine, le 8 avril 1686, dont lecture a esté faite. Il a été résolu de s'opposer et de représenter à M. de La Reynie et à M. le procureur général que tous ceux qui ont fait des cours de chymie et qui estoyent médecins n'ont jamais vandu ni débité les remèdes qu'ils faisoyent dans leurs cours, et ont signé Noblet, Prévost, Regnault, Gamare, Lacoste, Balbi, Berger, Geoffroy, Lenoir, Vadurel, André, Josson (Biblioth. de l'École de pharmacie, Reg. 31, f° 132).

Le 24 mai, nouvelle délibération confirmative et plus étendue de la corporation des apothicaires (f° 281 verso).

Du mardy premier octobre 1686.

Aujourdhuy les maistres et gardes en charge, anciens gardes et communauté des marchands appoticaires et espiciers de cette ville de Paris estant assemblés en la manière accoustumée, pour délibérer sur ce que le sieur Nicolas Lémery, cy-devant appoticaire du roy suivant la cour, et faisant sous la faculté dudit privilége des cours ordinaires de chymie en cette ville de Paris, *il en auroit esté empesché par ordre de Sa Majesté parce qu'il faisoit profession de la religion prétendue réformée, mesme auroit esté obligé de se démettre de sa charge d'appoticaire, mais depuis quelques mois ayant embrassé et faisant profession à présent de la religion catholique, apostolique et romaine, il a pleu au roy par lettres patentes adressantes à la cour de Parlement, luy permettre de rétablir son laboratoire de chymie en tel endroit de cette ville et fauxbourg de Paris que bon luy sembleroit, pour y composer, préparer, vendre et débiter tous les médicaments et drogues qui en dépendent*, desquelles lettres ayant fait donner coppie auxdits maistres et gardes de l'ordonnance de ladite Cour, ils se seroyent opposés à l'enregistrement desdites lettres, comme contraires aux statuts de leur communauté, arrêts et réglements intervenus pour l'exécution d'iceux, et sui la nouveauté de la proposition faite par ledit sieur Lémery, ayant fait leurs très humbles remonstrances à M. de La Reynie, lieutenant général de police, il leur auroit dit de la part du roy que *l'intention de Sa Majesté estoit de traitter le plus favorablement que faire se pourroit ledit sieur Lémery, en conséquence de sa réunion à la religion catholique, apostolique et romaine, et de n'apporter par lesdits maistres et gardes aucun empêchement ny retard à son rétablissement.* Et pour cet effet, ledit sieur Lémery auroit requis lesdits maistres et gardes de prester leur consentement à ce qu'il eût la liberté de faire et continuer, sa vie durant seulement, les cours publics de chymie qu'il faisoit autrefois, et à ceste fin faire construire un laboratoire de chymie en tel endroit de cette ville et fauxbourg de Paris que bon luy semblera, comme pareillement de pouvoir tenir, sa vie durant aussy seullement, boutique ouverte de pharmacie pour la distribution de ses remèdes, ainsy qu'il faisoit auparavant la démission de son dit privilége, à la charge touttefois d'observer les réglements de ladiste communauté, et de souffrir la visite des dits maistres et gardes ainsy que les maistres appoticaires d'icelle communauté, et quil luy seroit donné copie ou extrait en bonne et deue forme de la délibération qui sur ce interviendroit pour iceluy faire omologuer par arrest de ladite Cour de parlement et enregistrer au Chastelet de Paris et partout où besoin seroit, ayant de rechef requis et prié lesdits maistres et gardes d'en délibérer présentement et de luy procurer l'agrément de la compagnie à l'effet que dessus.

Sur quoy la compagnie délibérant après avoir veu les lettres du roy obtenues par ledit sieur Lémery le 8 avril dernier, et en conséquence de l'ordre exprès de Sa Majesté, fait entendre par mondit sieur de La Reynie auxdits maistres et gardes, a consenti et accorde, même permet en tant qu'à elle est, que ledit sieur Lémery puisse, sa vie durant seulement, faire et continuer les cours publics de chymie qu'il faisoit autrefois, et qu'à cette fin il pourra faire construire un laboratoire de chymie en tel endroit de cette ville

et fauxbourg de Paris que bon luy semblera; a consenti pareillement qu'il puisse, sa vie durant seulement, tenir boutique ouverte de pharmacie et distribuer ses remèdes ainsy qu'il faisoit cy-devant, à la charge d'observer les réglements de ladite communauté, et de souffrir les visites desdits maistres et gardes ainsy que les marchands apoticaires, promettant ne luy donner aucun empeschement, mesme consentant qu'il fasse omologuer le présent acte par arrest de la Cour de parlement, et iceluy enregistrer au greffe du Chastelet de Paris et partout où besoin sera, et pour consentir ladite omologation a constitué pour son procureur en ladite Cour de parlement maistre Jean-Baptiste La Fouasse, et audit Chastelet maistre Edme Michel Rigault, sans toutefois, sous le bon plaisir de Sa Majesté, que ledit sieur Lémery puisse faire aucun apprentif, et sans que le présent acte puisse à l'avenir estre tiré à conséquence ny préjudicier aux priviléges desdits marchands apoticaires, comme le tout n'ayant esté fait, consenti et accordé que par la soumission et le respect que la compagnie doit aux ordres du roy, et ont lesdits maistres et gardes en charge, anciens gardes et marchands apoticaires présents, même ledit sieur Lémery fait entrer et lecture à luy faite, signé.

M. Noblet est dadvis de le laisser jouir paisiblement conformément aux lettres patentes du roy, sans aller chez luy en visite et de rayer ce qui est cy-dessus.

M. Prevost, pareil avis.

M. Fraguier, pareil avis.

M. Regnault, idem. M. Morisseau, idem. M. Simon, idem. M. Lacoste, idem.

M. Héron, idem, sans parler de visite. M. Rousseau, idem. M. Vadurel, idem. M. André, idem. M. Astier, idem. M. Boulduc, idem. M. Michel, idem. M. Clément, idem. M. Galliard, idem. M. Dumeurier, idem. M. Martel, idem. M. Josson, idem. M. Laplace, idem. M. Villette, idem. M. Penicher, idem. M. Rassicord, idem. M. Andry, idem. M. Poullain, idem. M. Froment, idem. M. Seconds, idem. M. Fradin, idem. M. Gamare, idem. M. Biet, idem, M. Soubiron, idem. M. Peaget, idem.

Nota que cet acte n'a point esté signé (Reg. 31, f° 5, verso).

RECTIFICATION

(Voir I, 103).

Le dernier numéro du quarante-deuxième volume du *Bulletin* contient une étude importante sur des pièces récemment découvertes, d'où il résulte que protestants et catholiques, les uns pour approuver, les autres pour blâmer, ont singulièrement exagéré le nombre des victimes tuées et brûlées en 1703 par ordre de Montrevel, dans un moulin situé aux portes de Nîmes. Sans tenir compte de la réflexion judicieuse de M. Sagnier (*Bullet.*, XXVII, 548), l'auteur de cette étude réduit à vingt-et-un le chiffre fantastique de deux à trois cents. Et tout en constatant que Catherine Ardouin, âgée de six ans, « fut sauvée par une circonstance inexpliquée », il rejette comme légendaire le fait d'une jeune fille sauvée par un laquais du maréchal. En revanche, il atteste qu'un enfant à la mamelle dut la vie à la pitié de l'un des assistants nommé Viala, lequel l'arracha des bras de sa mère, Mme Gueidan, que les soldats allaient massacrer.



INDEX

On trouvera ici à peu près tous les noms contenus dans les trois volumes, sauf ceux qui figurent dans les listes de gratification aux nouveaux convertis (III, 405-413), et dans les listes d'abjuration (III, 419-488). L'ordre alphabétique introduit dans toutes ces listes, permet de les consulter aisément, et en a rendu la reproduction superflue. — Les chiffres ordinaires ne renvoient généralement qu'à une simple mention; les chiffres gras, au contraire, signalent des renseignements spéciaux.



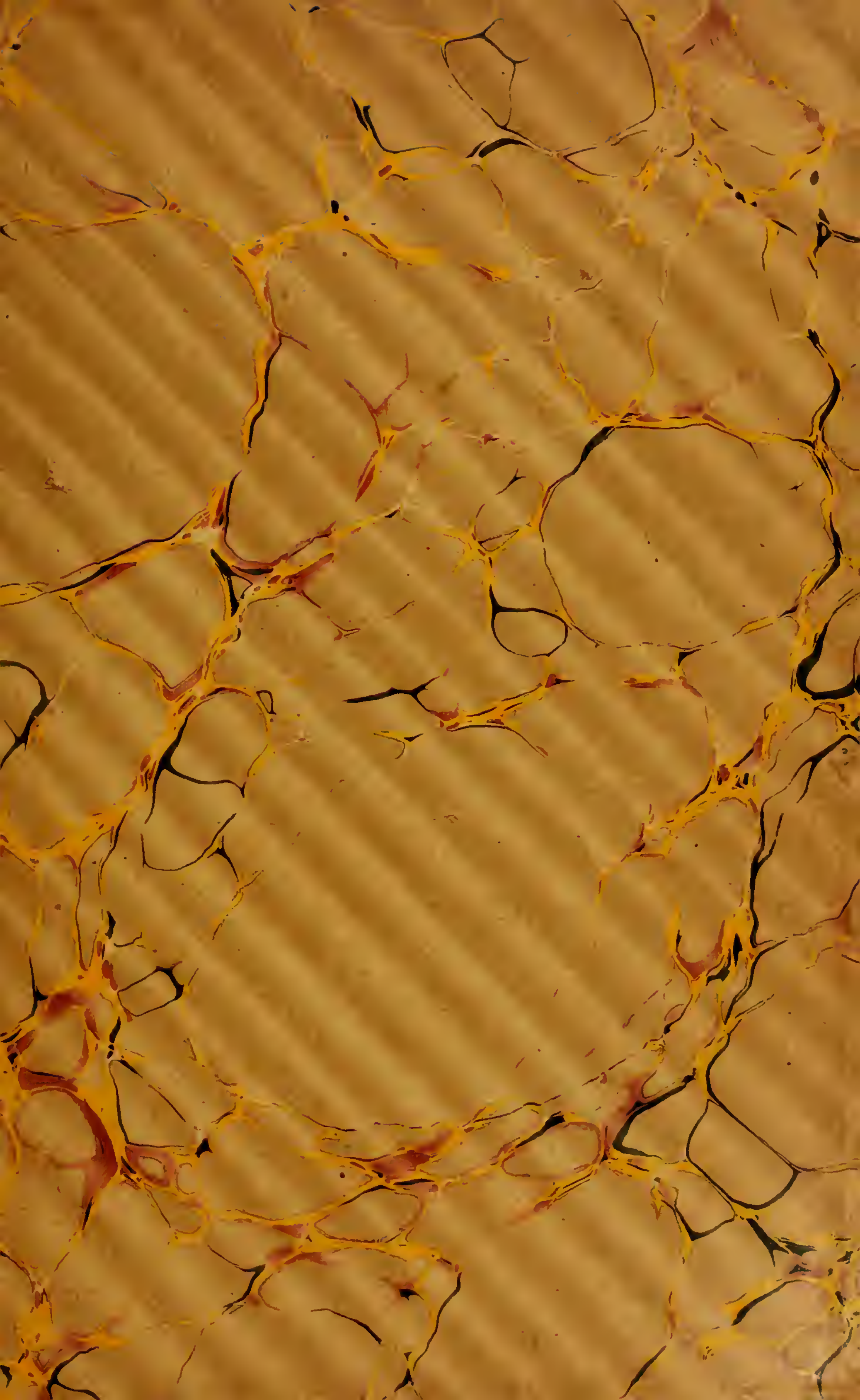
ERRATA

T. I[er], p. 60, l. 11, Vermansal, *lisez:* Vernansal.
» p. 166, l. 2, 1522, *lisez:* 1622.
» p. 172, l. 9, Fort-l'Évêque, *lisez:* For-l'Évêque.
» p. 254, l. 13, ne plus que moins, *lisez:* ne plus ne moins.
» p. 304, l. 9, Paris, *lisez:* Charenton.
» p. 306, l. 2, *supprimez:* devoir.
» p. 351, note 2, *lisez:* 1.
» p. 449, effacez la note 1 au bas de la page.
T. II, p. 56, l. 11, 7059, *lisez:* 7051.
» p. 195, l. 11, Du Temple, *lisez:* Du Temps.
» p. 287, l. 5, Gemuit, *lisez:* Genuit.
» p. 367, l. 23, De Biie, *lisez:* De Bie.
» p. 476, l. 38, René Talas, *lisez:* Renée Talas.
» p. 499, l. 10, 140, 229, *lisez:* 140, 200.

Strasbourg, typ. de G. Fischbach. — 3024.

TABLE DU TOME TROISIÈME


DATE DUE
FACULTY
GAYLORD
PRINTED IN U.S.A.




BW5957 .D72 v.3
La revocation de l'edit de Nantes a
Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 00038 9868